

Imaginaires politiques, luttes de sens et subjectivation politique: une analyse des discours sur la violence dans les conflits socio-environnementaux au Honduras (1975-2017)

David Longtin

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme
de doctorat en philosophie en science politique

Sous la supervision de
Professeure Marie-Christine Doran, École d'études politiques

École d'études politiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

RÉSUMÉ

Depuis les dernières décennies, un nouveau consensus des matières premières s'est formé en Amérique latine, réactivant un modèle de développement extractiviste. Parallèlement, des mouvements socio-environnementaux ont émergé à partir d'une diversité d'organisations populaires paysannes, autochtones, afro-descendantes, féministes, de droits humains, etc. Dans de nombreux pays, les politiques publiques et les projets extractifs et énergétiques ont fait de plus en plus l'objet de conflits entre les mouvements socio-environnementaux, les firmes nationales et transnationales exploitant les ressources naturelles et les autorités publiques. À maintes reprises, les institutions étatiques ont répondu à ces conflits par la criminalisation des actions collectives et la répression des militants mobilisés, occasionnant une augmentation des violences et des violations des droits humains. Pourtant peu étudié, le Honduras constitue un cas extrême de ces tendances latino-américaines, ayant parmi les plus hauts taux d'homicides de défenseurs de l'environnement et de la terre.

Partant de ce constat empirique, cette thèse s'interroge sur un paradoxe. Face à un risque aussi élevé de violence, pourquoi certaines personnes décident-elles de s'engager, de se mobiliser et de prendre la parole publiquement dans le cadre des conflits socio-environnementaux? La thèse souligne les limites de la littérature sur les conflits socio-environnementaux en Amérique latine qui se centre quasi exclusivement sur l'étude des causes de ces violences au détriment de l'étude de leurs effets sur l'engagement, la mobilisation collective et les prises de parole publiques. En dialogue critique avec les études sur la répression, l'activisme en contexte de risque élevé et l'anthropologie de la violence, la thèse procède plutôt à une analyse des effets de la violence sur l'activisme dans une perspective nouvelle s'inspirant des écrits du philosophe Cornelius Castoriadis sur les imaginaires sociaux et des travaux sur le processus de subjectivation politique tel qu'ont pu le théoriser Michel Foucault, Judith Butler et Jacques Rancière.

Dans une démarche d'analyse du discours, la thèse démontre qu'à travers des luttes se jouant autour des actes de véridiction et de juridiction, les discours militants contestent l'imaginaire sécuritaire véhiculé par les institutions policières, militaires, judiciaires et gouvernementales dans les journaux conservateurs et captent la légitimité de l'imaginaire des droits humains circulant au sein des systèmes internationaux de protection de ces droits tout en y introduisant de nouvelles significations, afin de faire reconnaître ces violences comme des violations de droits. Ces luttes de sens, en mettant en circulation un nouvel imaginaire, contribuent à former des communautés discursives malgré la diversité des groupes et des mouvements sociaux, et permettent aux activistes de vérifier leur égalité face à des torts partagés, en particulier l'exposition à une mort violente en toute impunité, bref l'abandon. En rassemblant des luttes hétérogènes au sein de coalitions multisectorielles et en incitant les militants et militantes à adopter une éthique de la *parrêsia*, ce processus de subjectivation politique influence la décision des activistes et des membres de communautés de s'engager, de se mobiliser collectivement et de dire-le-vrai et dire-le-juste sur les violences malgré les risques encourus. L'une des contributions de la thèse est ainsi de démontrer comment la violence est devenue, à travers les luttes pour dire-le-vrai et dire-le-juste, un objet central de litiges au sein des conflits socio-environnementaux, transformant les dynamiques d'engagement, de mobilisation et de prise de parole, pratiques qui persistent au risque de subir de nouvelles violences en raison de leur défense de la vie.

Mots clés: Amérique latine; Honduras; Violence; Conflits socio-environnementaux; Imaginaires sécuritaire et des droits humains; Subjectivation politique; Parrêsia; Analyse du discours

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	ii
Avant-propos	viii
Liste des tableaux	x
Liste des abréviations, sigles et acronymes	xi
Introduction	1
1. Conflits socio-environnementaux au Honduras: les risques de l'engagement social, de la mobilisation collective et de la prise de parole dans un contexte de violence et d'impunité.....	1
2. Paradoxe de la mobilisation malgré le risque de violence.....	5
3. Imaginaires sociaux, luttes de sens autour de la violence et subjectivation politique	6
4. Plan de la thèse.....	9
Chapitre I	
Les violences dans les conflits socio-environnementaux: causes régionales et effets sur l'activisme	14
1.1. Les causes des violences dans les conflits socio-environnementaux en Amérique latine	14
1.1.1. Extraction des ressources naturelles, accaparement des terres et dépossession territoriale dans le contexte de la relance de modèles de développement extractivistes et agroindustriels	14
1.1.2. Transformation des modes de répression et politiques de sécurité en contexte démocratique	17
1.1.3. Violences socio-environnementales et virage écoterritorial du nouveau cycle d'actions collectives en Amérique latine	19
1.1.4. Contestations contemporaines des violences culturelles, de l'exclusion historique et du déni de la différence des peuples autochtones et afro-descendants hérités de la colonisation.....	22
1.1.5. Transformation des régimes juridiques et des mécanismes de gouvernance sous l'effet des politiques multiculturelles, des normes de droits humains et de la régulation environnementale.....	26
1.1.6. Dilemmes des conflits socio-environnementaux à la croisée de multiples violences.....	30
1.2. L'activisme dans un contexte de risque élevé: les effets des violences sur l'engagement social, la mobilisation collective et la prise de parole publique	31
1.2.1. Engagement social et activisme en contexte de risques élevés de violence	31
1.2.2. Entre mobilisation et démobilitation: le paradoxe des effets de la répression étatique.....	38
1.2.3. Limites des études de la répression: définition restrictive et a priori de la violence.....	42
1.2.4. Prises de parole publique: les récits multiples, contextuels et conflictuels de la violence, les violences ordinaires et l'expression des souffrances sociales en anthropologie de la violence	45
1.3. Conclusion: Proposition de recherche	48
Chapitre II	
La violence comme enjeu de luttes de sens: véridiction, juridiction, imaginaires politiques et subjectivation politique	51
2.1. Pratiques de véridiction et de juridiction, régime de vérité et <i>parrêsia</i>	51
2.1.1. Prise de parole et engagement à dire-le-vrai et dire-le-juste malgré les risques de violences	51
2.1.2. Dispositifs de savoir-pouvoir, régimes de vérité et pratiques de véridiction et de juridiction: les réflexions de Michel Foucault sur la vérité, le pouvoir et le sujet.....	55
2.1.3. <i>Parrêsia</i> : le courage de dire-le-vrai et dire-le-juste au risque de la violence	60
2.2. Imaginaires et luttes de sens autour de la vérité, de la justice et de la violence	62
2.2.1. Imaginaire et création sociale-historique: l'ontologie historique de Cornelius Castoriadis	62

2.2.2. Imaginaires politiques, luttes de sens et sens de la vérité, de la justice et de la violence	67
2.3. Subjectivation politique, mésentente des êtres parlants et communautés discursives	70
2.3.1. Transformation et resignification de la subjectivité: l'assujettissement et la subjectivation à la lumière des réflexions de Castoriadis, Foucault et Butler	71
2.3.2. Politique, vérification d'un tort et mésentente des êtres parlants: la pensée de Jacques Rancière concernant la subjectivation politique	73
2.4. Conclusion: luttes de sens autour de la violence et de l'impunité généralisées et subjectivation politique dans les conflits socio-environnementaux au Honduras	75

CHAPITRE III

La méthodologie: analyse de discours et corpus d'analyse	78
3.1. Les traces discursives du dire-vrai et dire-juste, des imaginaires et de la subjectivation	79
3.1.1. Le discours comme lieu de production des imaginaires sociaux et d'institution de vérités	79
3.1.2. Le concept de discours: dispositif énonciatif, circulation discursive et production du sens.....	81
3.1.3. La subjectivation dans les discours.....	84
3.2. L'analyse du discours comme approche d'étude des actes de véridiction et de juridiction, des luttes de sens entre les imaginaires sociaux et de la subjectivation politique	87
3.2.1. Méthodologie: analyse de discours quantitative et qualitative	87
3.2.2. Véridiction et juridiction, dispositifs énonciatifs et régimes de vérité	88
3.2.3. Imaginaires politiques: interdiscours, effets instituants et luttes de sens.....	90
3.2.4. Subjectivation politique: désidentification, subjectivation et dissensus autour d'un tort.....	93
3.3. Les sources de données: constitution d'un corpus réflexif et hétérogène	96
3.3.1. Le corpus d'archive	96
3.3.2. Un corpus d'archive hétérogène et réflexif: avantages et limites.....	100
3.4. Conclusion.....	102

Chapitre IV

Émergence des conflits socio-environnementaux et pratiques de coalition dans un contexte de violence et d'impunité (1975-2017).....	103
4.1 1975-1993: Répression et nouveaux mouvements sociaux: les effets de la militarisation des conflits sociaux lors des guerres centre-américaines et du retour à la démocratie.....	104
4.1.1. Retour à la démocratie sous tutelle militaire	104
i. Renforcement du pouvoir politique et économique des militaires.....	106
ii. Doctrine de la sécurité nationale et répression des groupes jugés «subversifs»	108
4.1.2 Réorganisation des mouvements sociaux honduriens dans un contexte de répression.....	110
i. Efforts d'unification du mouvement paysan face à la répression et à la fragmentation	111
ii. Mouvements étudiant et enseignant affectés par la répression, l'infiltration et la polarisation.....	113
iii. Émergence de l'activisme des droits humains en réaction à la répression politique.....	114
iv. Création d'un espace autonome par le mouvement des femmes et enjeu de la violence de genre	117
v. Politiques multiculturelles, organisation de fédérations ethniques autonomes et luttes contre l'exclusion, la discrimination et la dépossession des peuples autochtones et afro-descendants.....	118
vi. Violences socio-environnementales et organisation du mouvement écologiste	123
4.2 1993-2002: Transformation des violences et (dé)mobilisations populaires: les effets de la démilitarisation, des réformes néolibérales et des conflits socio-environnementaux émergents.....	124
4.2.1 Mobilisations et réformes pour la démilitarisation des institutions publiques.....	124

4.2.2 Renouveau des mobilisations populaires dans le contexte des réformes néolibérales.....	128
i. Réformes économiques, désaffiliation et démobilisation des mouvements ouvriers et paysans	129
ii. Mobilisations autochtones et afro-descendantes et avancées des politiques multiculturelles.....	130
4.2.3 Émergence des conflits socio-environnementaux et nouvelles figures des martyrs populaires.....	132
4.3 2002-2009: Criminalisation et coalitions multisectorielles: les nouvelles dynamiques à l'heure des politiques de <i>mano dura</i> et des mobilisations contre les politiques néolibérales.....	137
4.3.1 <i>Mano dura</i> et criminalisation des jeunes et des activistes socio-environnementaux.....	137
4.3.2 Mobilisations contre les politiques néolibérales et coalitions multisectorielles	139
4.3.3 Conflits socio-environnementaux et coalitions multisectorielles pour la défense de la vie.....	140
4.4. 2009-2017: Recrudescence des violences et coalitions contre l'abandon: les effets de la remilitarisation et de l'extractivisme sur les conflits socio-environnementaux après le coup d'État	146
4.4.1 Coup d'État, organisation du mouvement de résistance et répression militaire et policière	146
4.4.2 Remilitarisation de la sécurité publique.....	149
4.4.3 Militarisation, criminalisation et violences dans les conflits socio-environnementaux.....	150
4.4.4 Coalitions multisectorielles contre l'abandon dans les conflits socio-environnementaux	152
4.5. Conclusion.....	155
 Chapitre V	
Les discours journalistiques d'assassinats de défenseurs de la terre, du territoire et de l'environnement.....	157
5.1. Médias d'information: entre visées de vérité et relations de pouvoir	157
5.1.1 Médias d'information et pouvoir au Honduras: l'histoire d'un dispositif de savoir-pouvoir	157
5.1.2. Imaginaires et régime de vérité dans le dispositif énonciatif de la presse	163
5.1.3 Luites de sens et risques de violences contre la prise de parole dans les médias au Honduras	167
5.2. Méthodologie.....	168
5.2.1. Médias d'information et circulation des nouvelles au Honduras	168
5.2.2. Journaux <i>La Prensa</i> et <i>El Heraldo</i> dans la presse écrite hondurienne.....	169
5.2.3. Corpus d'étude: couverture des assassinats d'activistes dans <i>La Prensa</i> et <i>El Heraldo</i>	170
5.3. Analyse des discours journalistiques entourant les assassinats.....	173
5.3.1. Mise en scène différenciée des paroles dans le dispositif de la presse	173
5.3.2. Dire-vrai et dire-juste dans le régime de vérité de l'enquête et de la justice pénale	177
5.3.3. Dire-le-vrai et dire-le-juste dans les discours de droits humains.....	182
5.3.4. Récits journalistiques des assassinats dans l'imaginaire sécuritaire.....	185
5.3.5. Discours des droits humains et luites de sens autour des assassinats	198
i. Le sens des morts violentes: des violations de droits humains motivées politiquement.....	202
ii. Des campagnes de criminalisation des défenseurs	210
iii. La responsabilité de l'État pour la situation d' <i>indefensión</i> des défenseurs.....	212
iv. L'impunité et les luites pour l'obtention de la vérité et de la justice	214
5.4. Conclusion.....	220
 Chapitre VI	
Conflits socio-environnementaux dans les dispositifs de protection des droits humains ...	223
6.1. Dispositifs nationaux et internationaux des droits humains.....	223
6.1.1. Dispositifs et circulation des discours dans les systèmes de protection des droits humains.....	224
6.1.2. Constitution de 1982 et création du Commissaire national des droits humains	225

6.1.3. Système interaméricain de protection des droits humains	227
6.1.4. Système de protection des droits humains des Nations Unies	229
6.1.5. La création du Système national de protection des défenseurs de droits humains	231
6.1.6. Violations de droits humains, mesures de protection et risques de la prise de parole	233
6.2. Méthodologie: documentation sur la situation des droits humains au Honduras	235
6.3. Analyse des discours dans les dispositifs de droits humains au Honduras.....	237
6.3.1. Prises de paroles et circulation du discours dans les dispositifs de droits humains	237
i. Le CONADEH et l'État: un effet de cohérence produit par la clôture et circularité des discours	238
ii. La CIDH, l'ONU et la société civile: un effet de corroboration des multiples voix	241
6.3.2. Dire-vrai et dire-juste dans les régimes de vérité des rapports	244
i. Le CONADEH.....	245
ii. La CIDH	248
iii. L'ONU	249
iv. L'État du Honduras	249
v. La société civile et les ONG	250
6.3.3. Violences dans les discours du droit: entre crimes et violations de droits humains	251
6.3.4. Luites de sens entourant les conflits socio-environnementaux.....	257
i. Les politiques de développement et de protection de l'environnement.....	258
ii. Les violences dans les conflits socio-environnementaux	266
iii. L'absence de protection et la condition d' <i>indefensión</i>	272
iv. L'impunité des violences contre les défenseurs	274
v. La criminalisation des victimes de violations de droits humains et des défenseurs.....	274
6.3.5 Effets des luites de sens: reconnaissance des violations des droits et des groupes vulnérables.....	276
6.4. Conclusion.....	280
Section intermédiaire	283
Chapitre VII	
Discours militants entourant les conflits socio-environnementaux.....	286
7.1. Subjectivation politique dans les conflits socio-environnementaux au Honduras.....	286
7.1.1. Discours de l'action collective et genres des discours militants.....	286
7.1.2. Subjectivation politique et communautés discursives de groupes mobilisés hétérogènes.....	289
7.2. Méthodologie: les discours militants des conflits socio-environnementaux au Honduras	292
7.2.1. Prises de parole et circulation discursive dans les dispositifs énonciatifs militants	292
7.2.2. Corpus d'étude et méthodes d'analyse.....	297
7.3. Analyse des discours des organisations militantes.....	298
7.3.1. Dire-vrai et dire-juste polémiques dans les prises de parole des discours militants	298
7.3.2. Désidentification aux «identités» assujettissantes et luites autour de la criminalisation	306
7.3.3. Subjectivation politique autour de torts communs au-delà des «identités» et des différences	313
i. Mobilisations conjointes et co-signatures de groupes et mouvements sociaux hétérogènes	314
ii. Actes de langage exprimant la solidarité envers des groupes «autres».....	318
iii. Un «nous» maintenant la diversité des «identités» réunies autour de torts communs.....	320
7.3.4. Violence et torts communs dans les récits militants des conflits socio-environnementaux.....	322
7.3.5. Subjectivation politique, solidarité dans le deuil et mémoire des défunts.....	335
7.4. Conclusion.....	340

Chapitre VIII

Prise de parole dans les discours militants: entre engagement parrésiasique et police des discours

342

8.1. *Parrésia* et police des discours dans les discours militants.....

342

8.1.1. Généalogie de la parole militante parrésiasique

342

8.1.2. Police des discours: prescrire l'(in)dicible et l'(in)visible

346

8.2. Méthodologie.....

348

8.3. «Taïre» et «faire taïre» les voix: les multiples formes de police des discours

348

8.4. La *parrésia* dans les discours militants

358

8.4.1. Prises de parole critiques des activistes comme actes politiques parrésiasiques

359

8.4.2. Éthique de la parole franche, sincère et engagée

361

8.4.3. Courage de la vérité face aux risques de représailles

364

8.5. Stratégies discursives d'incitation collective à la *parrésia*.....

368

8.5.1. Exemplarité de la vie militante: entre hommages posthumes et prix honorifiques

369

8.5.2. Devoir éthique de poursuivre la lutte: entre conscientisation et engagements publics.....

371

8.5.3. Courage et atténuation de la peur: souci de soi, épreuves risquées et présence des défunts.....

374

8.6. Conclusion.....

377

Conclusion

Nouvelles perspectives sur les violences dans les conflits socio-environnementaux.....

380

9.1. Luites de sens, véridiction, juridiction et transformation des imaginaires de la violence

380

9.1.1. La violence: un nouvel objet de litige au cœur des conflits socio-environnementaux

381

9.1.2. Police du discours et répression des prises de parole: une nouvelle cause de violences

383

9.1.3. Lutte de sens autour des imaginaires, régimes de vérité et dispositifs énonciatifs

387

9.1.4. Effets instituants: entre contestation, captation-subversion et hybridation des imaginaires.....

391

9.2. Dynamiques de l'engagement social, de la mobilisation collective et des prises de parole.....

394

9.2.1. Mouvements socio-environnementaux, coalitions multisectorielles et subjectivation politique

394

9.2.2. Mobilisations collectives autour du deuil, martyrs populaires et défenseurs de la vie

397

9.2.3. Désidentification aux «identités» criminalisantes et protection des défenseurs à risques

399

9.2.4. Éthique de la *parrésia* et engagement militant dans un contexte de risque élevé.....

400

9.2.5. Des paroles transgressant le partage du sensible

402

9.3. Conclusion.....

403

Annexe: versions originales des citations en espagnol.....

406

Bibliographie.....

433

AVANT-PROPOS

Cette thèse est l'aboutissement de réflexions sur la situation politique au Honduras qui ont débuté lors de mon premier séjour en 2010, près d'un an après le coup d'État du 28 juin 2009. Dans ma lecture des événements, ce coup d'État a marqué un changement dans les dynamiques d'engagement, de mobilisations collectives et de prises de parole publiques de nombreux mouvements sociaux honduriens, ouvrant à une multitude de luttes de sens autour des enjeux de la vérité et de la justice concernant les violences dont les activistes, et plus largement, les citoyens et citoyennes, font l'objet en toute impunité. Malgré la «normalisation» du régime avec la tenue d'élections en 2009, 2013 et 2017 - entachées d'irrégularités -, les recommandations de la Commission de la vérité et de la réconciliation et la réintégration du Honduras au sein de l'Organisation des États américains, la situation des défenseurs et défenseuses critiques des politiques de l'État hondurien ne s'est pas améliorée durant les dix dernières années. Ceux-ci et celles-ci continuent de faire face à la criminalisation de leurs actions collectives et à diverses formes de violence, qu'il s'agisse de menaces, d'actes d'intimidation, d'agressions ou d'assassinats.

En raison des risques élevés que doivent affronter les activistes, j'ai rencontré de nombreuses difficultés dans mes démarches afin de réaliser mon terrain de recherche. Ces démarches ont été entreprises tout juste avant la crise électorale de 2017 qui a provoqué une vague de répression des opposants contestant la réélection du président Juan Orlando Hernández. En réaction à cette crise, le gouvernement du Canada a émis un avertissement de sécurité, m'empêchant de me rendre dans le pays. Dans ce contexte, la prise de contact auprès d'organisations mobilisées dans les conflits socio-environnementaux a été retardée jusqu'à ce que l'avertissement soit retiré. Lorsque celui-ci a été levé, les démarches de prise de contact ont été reprises, mais la crise sanitaire provoquée par la pandémie de COVID-19 a mis fin à celles-ci. Je tiens néanmoins à remercier Felix Molina, Rail Maji et Lucie Bouliane pour l'aide précieuse offerte dans ces démarches.

Cette thèse n'aurait pu être rédigée sans l'appui de nombreuses personnes. Sur le plan personnel, le soutien moral de ma famille, en particulier de mes parents, Ghislaine Gignac et Gilles Longtin et de ma sœur, Véronique Longtin, a été indispensable afin de traverser ces années d'adversité.

Sur le plan intellectuel, les nombreuses années d'implication au sein des activités du Groupe de recherche sur les imaginaires politiques en Amérique latine (GRIPAL) ont grandement influencé mes perspectives théoriques et méthodologiques. En tant qu'espace de réflexions critiques alliant un travail théorique rigoureux à une attention à la parole des sans-part, le GRIPAL m'a permis au fil des années d'échanger des idées et de développer des amitiés avec des chercheurs et chercheuses auxquels je suis redevable pour la formation de ma pensée. Je tiens entre autres à rendre hommage, à titre posthume, à André Corten qui m'a invité à participer aux séminaires de recherche alors que je n'étais qu'au baccalauréat. Sa générosité intellectuelle, son intérêt pour mes recherches et son encadrement lors de ma maîtrise ont été formateurs.

Si cette thèse a pu être achevée, c'est en raison du travail de relecture minutieux de ma directrice, Marie-Christine Doran. Sa rigueur théorique et méthodologique, sa lecture attentive et ses nombreux commentaires ont permis de bonifier chacun des chapitres de cette thèse. Son accompagnement et son soutien tout au long de mon doctorat ont contribué tant à mon parcours académique qu'à mon avancement professionnel. Pour toutes ces raisons, je tiens à la remercier.

Finalement, je remercie les évaluateurs et évaluatrices de la thèse, Dimitrios Karmis, Sylvie Paquerot, Marie-Josée Massicotte et Francine Saillant, d'avoir accepté de lire et d'évaluer cette thèse. Je remercie également Karine Vanthuyne d'avoir lu et évalué le projet de thèse.

La recherche sous-jacente à cette thèse a bénéficié du soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines et des Bourses d'études supérieures de l'Ontario.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 5.1: Pourcentage de personnes s'étant informées des nouvelles dans les journaux, à la radio ou à la télévision au moins une fois dans la dernière semaine, selon l'année (1996-2013)	168
Tableau 5.2: Pourcentage de personnes s'informant de la politique dans les médias d'information, selon l'année (1996-2017).....	168
Tableau 5.3: Victimes d'assassinats selon l'appartenance à un mouvement ou un groupe social et la position sociale (2009-2017).....	171
Tableau 5.4: Nombre d'articles et de cas de victimes d'assassinats mentionnées dans <i>La Prensa</i> et <i>El Herald</i> (2009-2017)	172
Tableau 5.5: Nombre d'articles du corpus selon la source d'informations	173
Tableau 5.6: Couverture médiatique des cas d'assassinats selon les médias étrangers ou les journaux nationaux en nombre de mots et pourcentage	176
Tableau 5.7: Vocabulaire spécifique des journaux nationaux (en lemmes) (Spécificité ≥ 3)	187
Tableau 5.8: Vocabulaire spécifique des médias étrangers (en lemmes) (Spécificité ≥ 3)	201
Tableau 6.1: Demandes de protection admises par le Système national de protection (2015-2018)	233
Tableau 6.2: Nombre de plaintes total et contre les autorités au CONADEH (2004-2017)	234
Tableau 6.3: Nombre de mots du corpus selon la langue et la source (2009-2017)	236
Tableau 6.4: Pourcentage des citations et des paraphrases du CONADEH, de la CIDH, de l'ONU, de l'État du Honduras et de la société civile et des ONG selon le type d'énonciateurs.....	239
Tableau 6.5: Pourcentage des corpus du CONADEH, de la CIDH, de l'ONU, de l'État du Honduras et de la société civile et des ONG selon la longueur de la chaîne d'énonciateurs.....	241
Tableau 6.6: Nombre de mots de l'ONU sur les conflits socio-environnementaux.....	276
Tableau 6.7: Nombre de mots de la CIDH sur les conflits socio-environnementaux.....	277
Tableau 7.1: Nombre de mots du corpus selon la source	297
Tableau 7.2: Fréquence des verbes performatifs au «nous» (Fréquence ≥ 50).....	299
Tableau 7.3: Occurrences des lemmes contenant un préfixe de négation (Fréq ≥ 200).....	322
Tableau 7.4: Fréquence des syntagmes suivant l'expression «plus de» (PD) ou «non à» (NA).....	323-324
Tableau 7.5: Fréquence et indice de spécificité du vocabulaire de la violence selon les types de mouvements sociaux (Fréquence (F) ≥ 150)	325-326

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AAA	Alliance pour l'action anticomuniste
ACASH	Association paysanne sociale chrétienne
ACD	Alliance civique pour la démocratie
ACER	Action culturelle et écologique de sauvegarde
ACI-Participa	Association pour une citoyenneté participative
ADEPES	Association de développement Pespireense
ADEPZA	Association pour le développement de la péninsule de Zacate Grande
ADROH	Association pour le développement de la région occidentale du Honduras
AECOPIJOL	Association écologique Parc national Pico Pijol
AEH	Association des écrivains du Honduras
AESMO	Association écologique de San Marcos de Ocotepeque
AFL-CIO	Fédération américaine du travail - Congrès des organisations industrielles
AFP	Agence France-Presse
AHE	Association hondurienne d'écologie
AHMUC	Association hondurienne des femmes paysannes
AI	Amnistie internationale
AIDEVISH	Association intermunicipale de développement et surveillance sociale du Honduras
AJAAEP	Association des <i>Juntas de Agua</i> de El Porvenir
AJAAS	Association des <i>Juntas de Agua</i> de Sabá
AJAASF	Association des <i>Juntas de Agua</i> de San Francisco
AJD	Association des juges pour la démocratie
ALBA	Alliance bolivarienne pour les Amériques
ALEAC	Accord de libre-échange d'Amérique centrale
ALIDES	Alliance centre-américaine pour le développement durable
ALIPO	Alliance libéral du peuple
AMCH	Association des médias communautaires du Honduras
AMDV	Association des femmes défenseuses de la vie
AMUPROLAGO	Association des municipalités du Lac de Yojoa et son aire d'influence
ANACH	Association nationale des paysans
ANAFAE	Association nationale pour la promotion de l'agriculture écologique
ANAMUC	Association nationale des femmes paysannes
ANDE-H	Association nationale des écrivains du Honduras
ANDI	Association nationale des industriels
AP	Associated Press
APAGOLF	Association des pêcheurs artisanaux du Golfe de Fonseca
APDI	Association populaire de développement intégral

APH	Association de presse hondurienne
APHBC	Articulation populaire hondurienne Berta Cáceres
APJ	Alliance pour la paix et la justice
APRODEV	Association des agences de développement
APROH	Association pour le Progrès du Honduras
ASEPADE	Conseillers pour le développement
ASJ	Association pour une société plus juste
ASONOG	Association nationale des organismes non gouvernementaux
ATIC	Agence technique d'investigation criminelle
BANADESA	Banque nationale de développement agricole
BANFA	Banque des forces armées
BID	Banque interaméricaine de développement
BP	Bloc populaire
CAC	Coalition environnementaliste Copán
CADEAH	Conseil consultatif pour le développement des ethnies autochtones du Honduras
CAH	Collège des avocats du Honduras
CAHDEA	Conseil consultatif hondurien pour le développement des ethnies autochtones
CAM	Comité environnementaliste de Campamento
CAT	Comité contre la torture
CAVS	Comité environnemental de la vallée de Siria
CCI	Coalition contre l'impunité
CCIC	Chambre de commerce et d'industrie de Cortés
CCPR	Comité des droits de l'homme
CDH	Conseil des droits de l'homme
CDM	Centre des droits des femmes
CDN	Comité de défense de la nature
CDV	Commission de vérité
CEDAW	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
CEDOH	Centre de documentation du Honduras
CEHPRODEC	Centre hondurien de promotion pour le développement communautaire
CEJIL	Centre pour la Justice et le Droit international
CEM-H	Centre d'études de la femme - Honduras
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CEPAVEG	Centrale des <i>patronatos</i> La Venta Gualaco
CERD	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
CESADEH	Centre d'études et d'action pour le développement du Honduras
CESCR (DESC)	Comité des droits économiques, sociaux et culturels

CGT	Central générale des travailleurs
CHAAC	Coalition hondurienne d'action citoyenne
CHC	Confédération hondurienne des coopératives
CIA	Central Intelligence Agency
CICHNSA	Conseil indigène Chorti Nuevo San André
CIDH	Commission interaméricaine des droits de l'homme
CIDICCO	Centre international d'information sur les cultures de couverture
CINPH	Coordination indigène du pouvoir populaire du Honduras
CIP	Centre pour les politiques internationales
CIPPDV	Commission interinstitutionnelle pour la protection des personnes déplacés par la violence
CIPRODEH	Centre de recherche et de promotion des droits humains
CLADEM	Comité latino-américain et des Caraïbes pour la défense des droits de la femme
CLAI	Observatoire œcuménique des Églises
CMA	Comité de l'environnement de El Tránsito
CMW	Comité des travailleurs migrants
CNG	Commission nationale pour la gestion environnementale rationnelle des produits chimiques
CNIH	Conseil national indigène du Honduras
CNONH	Coordination nationale des organisations noires du Honduras
CNP	Conseil national de protection
CNR	Commission nationale de réconciliation
CNRP	Coordination nationale de résistance populaire
CNTC	Centrale nationale des travailleurs de la campagne
COCOCH	Conseil coordonnateur des organisations paysannes du Honduras
CODDEFFAGOLF	Comité de défense de la Faune et de la Flore du Golfe de Fonseca
CODEH	Comité pour la défense des droits humains du Honduras
CODEMUH	Collectif des femmes honduriennes
CODIMCA	Conseil de développement intégral de la femme paysanne
COFADEH	Comité des familles des détenus disparus du Honduras
COHDEFOR	Corporation hondurienne de développement forestier
COHEP	Conseil hondurien des entreprises privées
COHPI	Conseil hondurien pour la promotion des peuples indigènes
COIPRODEN	Coordination des institutions privées pour les filles, garçons, adolescents, jeunes et leurs droits
COLPROFOR	Collège des professionnels forestiers du Honduras
COLPROSUMAH	Collège professionnel pour l'amélioration de l'enseignement au Honduras
Red COMAL	Réseau de commercialisation communautaire alternative
COMPA	Convergence des mouvements des peuples des Amériques
COMPRUM	Collège professionnel Union des enseignants du Honduras

COMUCAP	Coordonnatrice des femmes paysannes de La Paz
COMUNICA	Centre de communication et de formation pour le développement
CONADEH	Commissaire national des droits humains
CONADI	Corporation nationale d'investissement
CONAMINH	Coordonnatrice nationale des femmes indigènes et noirs du Honduras
CONAMUCOP	Conseil national des femmes coopérativistes
MNP-CONAPREV	Mécanisme national de prévention contre la torture
CONATEL	Commission nationale des télécommunications
CONATRIN	Conseil national des tribus indigènes
CONERNAG	Comité de défense des ressources naturelles et de l'environnement de Gualaco
CONFEREH	Conférence des religieux et religieuses du Honduras
CONIMCCH	Conseil national indigène Maya Chorti du Honduras
CONIMCHH	Conseil national indigène maya chorti du Honduras
CONMILH	Conseil national des femmes indigènes lencas du Honduras
CONPAH	Confédération des peuples autochtones du Honduras
CONROA	Coalition nationale des réseaux et organisations environnementaux
CONSUFFAA	Conseil Supérieur de Forces armées
COP	Convention d'Estocolmo sur les contaminants organiques persistant
COPA	Coordination des organisations populaires de l'Aguán
COPECO	Commission permanente de Contingences
COPEMH	Collège des professeurs d'éducation intermédiaire du Honduras
COPIN	Conseil civique des organisations populaires d'Intibucá
COPINH	Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras
COSECHA	Association du conseil pour l'agriculture
CPAGO	Comité permanent environnementaliste de Guayape, Olancho
CPH	Collège des journalistes du Honduras
CPLI	Consentement préalable, libre et informé
CPTRT	Centre de prévention, de traitement et de réhabilitation des victimes de tortures et leurs familles
CRC	Comité des droits de l'enfant
CREM	Centre régional d'entraînement militaire
CRPD	Comité des droits des personnes handicapées
CSDN	Conseil de sécurité et de défense nationale
CSJ	Cour suprême de justice
CTH	Confédération des travailleurs honduriens
CTMP	Comité technique du mécanisme de Protection
CTN	Coopération technique nationale
CUPIH	Comité d'unité des peuples indigènes du Honduras

CUTH	Confédération unitaire des travailleurs du Honduras
CVR	Commission de la vérité et de la réconciliation
DEA	Drug Enforcement Administration
DEFOMIN	Direction de la promotion de l'industrie minière
DESA	Développement énergétique S.A.
DGIC	Direction générale des investigations criminelles
DGSP	Direction générale du système de protection
DIC	Direction d'investigation criminelle
DNI	Direction nationale d'investigation
DNIC	Direction nationale d'investigation criminelle
DNU	Direction nationale unitaire du mouvement révolutionnaire
DPI	Direction policière d'investigation
EACI	Entreprise associative paysannes de Isleta
ECOSIMCO	Écosystème Montagne de Comayagua
ENEE	Entreprise nationale d'énergie électrique
EPU	Examen périodique universel
ERIC-SJ	Équipe de réflexion, d'investigation et de communication
EROC	Espace régional de Occidente du Honduras
FANO	Front environnementaliste du Nord d'Olancho
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARP	Front ample de résistance populaire
FBI	Federal Bureau of Investigation
FECOPRUH	Fédération des collèges professionnels universitaires du Honduras
FECORAH	Fédération des coopératives de la réforme agraire du Honduras
FEHCAFOR	Fédération hondurienne des coopératives agroforestières
FENACH	Fédération nationale des paysans du Honduras
FENAGH	Fédération nationale des agriculteurs et des éleveurs bovins du Honduras
FENATRILINH	Fédération nationale des tribus pour la libération de l'indien hondurien
FER	Féministes en résistance
FESE	Fédération des étudiants de l'enseignement secondaire
FETRIPH	Fédération des tribus pechs du Honduras
FETRIX	Fédération des tribus xicaques de Yoro
FEUH	Fédération des étudiants universitaires du Honduras
FHIT	Fond hondurien d'investissement touristique
FIAN	FoodFirst Information and Action Network
FIDH	Fédération internationale pour les droits humains
FINAH	Fédération des indigènes nahuas du Honduras

FINZMOS	Fédération indigène native de Mocorón et Segovia
FITH	Fédération indigène tawahka du Honduras
FMI	Fonds monétaire internationale
FMLH	Front morazaniste pour la libération du Honduras
FMLN	Front Farabundo Martí de libération nationale
FMO	Société néerlandaise de financement du développement
FNRP	Front national de résistance populaire
FONDIL	Fédération indigène Tawahka du Honduras
FOPRIDEH	Fédération des organisations non gouvernementales pour le développement du Honduras
FOSDEH	Forum social de la dette externe et du développement du Honduras
FPR	Forces populaires révolutionnaires Lorenzo Zelaya
FREDECOPEMH	Front de défense du Collège des professeurs d'éducation intermédiaire du Honduras
FRU	Front réformiste universitaire
FSAR	Fondation San Alonso Rodríguez
FUMH	Front d'unité des enseignants du Honduras
FUNACAMH	Front d'unité nationale paysan du Honduras
FUPNAPIB	Fondation Parc national Pico Bonito
FUR	Front universitaire révolutionnaire
FUSEP	Force de sécurité publique
FUSINA	Force de sécurité interinstitutionnelle nationale
FUTH	Fédération unitaire des travailleurs du Honduras
FUUD	Front uni universitaire démocratique
GAIPE	Groupe consultatif international de personnes expertes
GANHRI	Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme
GEO	Groupe écologique Olanchano
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HIDROCEP	Centrale hydroélectrique El Progreso
HONDUTEL	Entreprise hondurienne des télécommunications
HRW	Human Rights Watch
IAF	Inter-American Foundation
ICADE	Institut pour la coopération et l'auto-développement
ICF	Institut national de conservation et de développement forestier, des aires protégées et de la vie sylvestre
IDAMHO	Institut de droit environnemental du Honduras
Cour IDH	Cour interaméricaine des droits de l'homme
IM-Defensoras	Initiative mésoaméricaine des femmes défenseures des droits humains
INA	Institut national agraire

INE	Institut national de statistiques
INEHSCO	Institut œcuménique de services à la communauté
INHGEOMIN	Institut hondurien de géologie et des Mines
JASS	Just Associates
LGBTI	Lesbienne, gay, bisexuel, trans ou intersexué
LIBRE	Liberté et Refondation
M-LIDER	Mouvement libéral démocratique révolutionnaire
LIMPUH	Ligue des femmes patriotiques honduriennes
LMDSA	Loi de modernisation et de développement du secteur agricole
M4	Mouvement mésoaméricain contre le modèle extractif minier
MACCIH	Mission d'appui contre la corruption et l'impunité au Honduras
MADJ	Mouvement ample pour la dignité et la justice
MAGU	Mouvement environnementaliste de Guata
MAO	Mouvement environnementaliste d'Olancho
MAR	Mouvement environnementaliste El Rosario
MARCA	Mouvement authentique revendicateur paysan de l'Aguán
MAS	Mouvement environnementaliste de Salamá ou Mouvement environnementaliste Santabarbarenses
MASS-VIDA	Mouvement environnementaliste social pour la vie
MASTA	Mosquitia Asla Takanka (Unité de la Mosquitia)
MAU	Mouvement ample universitaire
MCA	Mouvement paysan de l'Aguán
MCBA	Mouvement paysan Buenos Aires
MCCP	Mouvement civique chrétien et populaire
MCLD	Mouvement paysan La Danta
MCLP	Mouvement paysan de Luzón Palmeras
MCO	Mouvement paysan de Orica
MCR	Mouvement paysan de Rigos
MCRGC	Mouvement paysan refondation Gregorio Chávez
MCRNA	Mouvement paysan récupération nationale
MCV	Mouvement paysan de Vallecito
MCVS	Mouvement paysan vallée de Sico
MDP	Mécanisme de développement propre
MILPAH	Mouvement indigène Lenca indépendant de La Paz
MIMAT	Organisation des femmes Miskitas
MINOSA	Minerais de Occidente S.A.
PCH-ML	Parti communiste hondurien marxiste léniniste
MMP	Mouvement morazaniste du pouvoir populaire

MMPVP	Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla
MMT	Mouvement <i>Madre Tierra</i>
MMV	Mouvement Morazán vit
MNIGR	Table nationale pour l'incidence dans la gestion de risque
MOCRA	Mouvement paysan de récupération de l'Aguán
MOCSAM	Mouvement paysan de San Manuel
MOMUCLAA	Mouvement des femmes de la Colonia López Arellano et des zones environnantes
MOPAWI	Agence de développement de la Mosquitia
MP	Ministère public
MPL	Mouvement de libération populaire Cinchoreros
MUCA	Mouvement unifié paysan de l'Aguán
MUCA-MI	Mouvement unifié paysan de l'Aguán - rive gauche
MUIHKA	Mouvement indigène héritiers de la Mosquitia
NABIPLA	National Bay Islands People Labor Association
NANIGU	Organisation nationale de jeunes garifunas
OAI	Organisation des salonniers indépendants
OCDIH	Organisme chrétien de développement intégral du Honduras
OCH	Organisation paysanne hondurienne
OCMAL	Observatoire des conflits miniers en Amérique latine
ODECO	Organisation de développement ethnique communautaire
ODHPINH	Observatoire des droits humains des peuples indigènes et noirs du Honduras
OEA	Organisation des États américains
OEIDH	Observatoire œcuménique international des droits humains
OFRANEH	Organisation fraternelle noire hondurienne
OIG	Organisation intergouvernementale
OIT	Organisation internationale du travail
OLAMUGAH	Organisation Espoir des femmes garifunas du Honduras
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
ONG	Organisation non gouvernementale
ONILH	Organisation nationale indigène lenca du Honduras
ONU	Organisation des Nations Unies
OPDHA	Observatoire permanent des droits humains de l'Aguán
ORIT	Organisation régionale interaméricaine des travailleurs
PAC	Parti anticorruption
PARCA	Plateforme agraire régionale paysanne de l'Aguán
PBI	Brigades de paix internationales
PCH	Parti communiste hondurien

PDCH	Parti démocrate chrétien du Honduras
PECH	Comité environnementaliste de Dulce Nombre de Culmía et des peuples Pechs
PINU (PINU-SD)	Parti Innovation nationale et Unité - Social démocrate
PMOP	Police militaire d'ordre public
PMSPH	Plateforme du mouvement social et populaire du Honduras
PNH	Police nationale du Honduras
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PRICMAH	Premier collège d'enseignement du Honduras
PROAH	Projet d'accompagnement international au Honduras
PRTC	Parti des travailleurs révolutionnaires d'Amérique centrale
PST	Parti socialiste des travailleurs
REDAMUCOP	Réseau environnementaliste des municipalités de Comayagua et La Paz
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
REDLAR	Réseau latino-américain contre les barrages
REHDES	Réseau écologiste hondurien pour le développement durable
REMBLAH	Réseau de gestion de la forêt de feuillus du Honduras
RENACAMIH	Réseau national des communautés affectées par l'exploitation minière au Honduras
RNDDH	Réseau des défenseuses des droits humains du Honduras
RSF	Reporters sans frontières
SANAA	Service national d'aqueducs et d'égouts
SARA	Alliance pour la souveraineté alimentaire et la réforme agraire
SDHJGD	Secrétariat des Droits Humains, de la Justice, de la Gouvernance et de la Décentralisation
SECPLAN	Secrétariat de la coordination, du budget et de la planification
SEDH	Secrétariat des Droits Humains
SEDINAFROH	Secrétariat d'État des affaires des peuples indigènes et afro-honduriens
SELA	Système économique latino-américain et caribéen
SERNA	Secrétariat aux Ressources naturelles et à l'Environnement
SICA	Système d'intégration centraméricain
SINAGER	Système national de gestion des risques
SIP	Société interaméricaine de presse
SITRAINA	Syndicat des travailleurs de l'Institut national agraire
SITRAMEDHYS	Syndicat des travailleurs de la médecine, des hôpitaux et des paramédicaux
SITRAUNAH	Syndicat des travailleurs de l'Université nationale autonome du Honduras
SNP	Système national de protection
SOAW	School of the Americas Watch
SOGAÑAH	Société garifuna du Honduras

SPT	Sous-comité pour la prévention de la torture
STIBYS	Syndicat des travailleurs de l'industrie des boissons et produits similaires du Honduras
STINCAH	Syndicat des travailleurs de l'industrie de la construction et secteurs connexes du Honduras
TESON	Troupes spécialisées en forêts et opérations nocturnes
TIGRES	Troupe de renseignement et Groupes de réponse spéciale de sécurité
TMCF	Tribune des femmes contre les féminicides
TNE	Tribunal national électoral
UCIH	Union paysanne et indigène du Honduras
UD	Unification démocratique
UE	Union européenne
UNAH	Université nationale autonome du Honduras
UNASUR	Union des nations sud-américaines
UNC	Union nationale des paysans
UNCAH	Union nationale des paysans authentiques du Honduras
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USCVR	Unité de suivi des recommandations
UTC	Union nationale des travailleurs de la campagne
WOLA	Washington Office on Latin America
WWW	World Wide Fund
Prolansate	Fondation pour la Protection de Lancetilla, Punta Sal et Texiguat

INTRODUCTION

1. Conflits socio-environnementaux au Honduras: les risques de l'engagement social, de la mobilisation collective et de la prise de parole dans un contexte de violence et d'impunité

Depuis 2010, le Honduras constitue l'un des pays les plus dangereux dans le monde pour les activistes revendiquant le droit à la terre, défendant leurs territoires ancestraux ou réclamant la protection de l'environnement. L'ONG Global Witness (2014, 2015, 2016, 2017, 2018) y a ainsi répertorié 148 assassinats pouvant être liés à des conflits socio-environnementaux entre 2002 et 2017, dont 139 entre 2010 et 2017, hissant le Honduras au rang de pays ayant le plus haut taux d'assassinats de défenseurs de la terre et de l'environnement par habitant. Outre les violences ciblant les militants et militantes des mouvements paysans dans le cadre du conflit pour la récupération de terres dans la région du Bajo Aguán face à l'expansion de l'agro-industrie, notamment de la palme africaine (Edelman et León, 2013; Kerssen 2013; León, 2015; Wolford, 2014), des accaparements de terres à petites échelles impliquant des violences ont aussi lieu dans les communautés garifunas de la côte nord dans le cadre de projets touristiques ou résidentiels, voire de la migration de paysans *mestizos* sans terre (Anderson, 2009; Brondo, 2007; Brondo et Wood, 2007; Mollett, 2006a, 2014). Des cas de violences, notamment d'assassinats, de menaces, de séquestrations et d'expulsions violentes, ont également été rapportés dans le cadre de conflits agraires impliquant des Maya Chortis du département de Copán et d'Ocotepeque (Metz, 2010) et de litiges entourant des projets forestiers, miniers et hydroélectriques dans les territoires tolupanes, tawahkas, lencas et pechs (Middeldorp, 2014; CDH, 21 juillet 2016; Santiago, 2012).

Ces violences occasionnent régulièrement des déplacements forcés, phénomène qui affecte un nombre croissant de citoyens et de citoyennes du Honduras. Dans les 20 principales villes, la violence liée au narcotrafic, aux *maras* et *pandillas* provoque l'expulsion de la population des quartiers populaires («*colonias*») et la perte de leurs habitations, étant la principale cause de près de 174 000 déplacés internes (CIPPDV, 2015). Toutefois, dans les campagnes, les déplacements forcés sont plutôt dus à l'usurpation des terres, à la destruction des cultures et des habitations des communautés rurales et à la dépossession des territoires ancestraux des peuples autochtones et afro-descendants par des propriétaires terriens et des entreprises privées minières, forestières, énergétiques, agro-industrielles ou touristiques, dynamiques générant de violents conflits socio-environnementaux auxquels participent des forces policières et militaires, des gardes de sécurité

privés¹ et parfois des groupes criminels². En transférant les titres de propriété sans tenir compte du contexte de violence, en octroyant des concessions et des permis d'exploration, d'exploitation et de construction, en tolérant l'extraction illégale des ressources et en expulsant les habitants lors d'expropriations menées par les policiers et les militaires, les agents de l'État contribuent à ces déplacements forcés (ACNUR, 2017; Global Witness, 2009).

Loin d'être isolées, ces exactions ont lieu dans un contexte de violence et d'impunité généralisées. De 2004 à 2017, 67 961 meurtres ont été commis au Honduras, le pays atteignant en 2011 le taux d'homicides le plus élevé au monde avoisinant les 86,5 homicides par 100 000 habitants (IUDPAS, 2018). De surcroît, entre 2010 et 2013, le taux d'impunité pour homicides est estimé à 96% (APJ, 2015)³, exposant les citoyens à une même condition d'abandon, c'est-à-dire à une vie constamment abandonnée au risque d'être tuée en toute impunité (Agamben, 1998). Outre ces risques de mort violente, les Honduriens et Honduriennes font face à un nombre élevé d'agressions et de menaces en l'absence de protection. En 2016, le Commissaire national des droits humains (CONADEH) a reçu 1 430 plaintes de violations du droit à la vie, dont 1 239 pour des menaces de mort⁴. De même, 2 178 plaintes ont été déposées pour des violations à l'intégrité de la personne, notamment pour des menaces et des actes de coercition ou d'intimidations par des autorités publiques (177), l'usage disproportionné de la force (38), des lésions (113), des actes de torture (24), des mauvais traitements physiques et psychologiques (1071), des traitements dégradants et inhumains (93) et des conditions déficientes de détention (14). Parmi ces

¹ En août 2013, le Groupe de travail des Nations Unies sur l'utilisation des mercenaires affirmait que 706 entreprises privées de sécurité étaient enregistrées au Secrétariat à la sécurité, employant 14 787 gardes, dépassant le nombre d'agents de police, comprenant approximativement 14 000 agents. De surcroît, la Police nationale estimait qu'environ 60 000 gardes exerçaient illégalement des activités de sécurité.

² Les groupes criminels participent aux conflits socio-environnementaux comme *sicarios* (tueurs à gages), s'accaparent des terres dans un objectif de contrôle territorial afin de faciliter le trafic de drogues et investissent dans des entreprises, permettant parfois de blanchir leurs sources de revenus illicites. Ainsi, des perquisitions ont mis en lumière des cas d'entreprises minières, agro-industrielles et touristiques possédées par des narcotrafiquants, menant des activistes à parler, par exemple, de «narcominería» (exploitation «narco-minière»). Or, la violence, résultant du narcotrafic et des stratégies de militarisation dans le cadre de la guerre contre la drogue, imprègne la vie quotidienne des personnes vivant dans la Mosquitia, territoire des Miskitos, Pechs et Tawahkas, sur la côte caraïbe, territoire des Garifunas, et dans les départements de Copán et d'Ocotepeque, où vivent les Maya Chortis (Middeldorp, 2014; Gutiérrez Rivera, 2013; Jackson, 2015; Cruz, 2010, 2011; CDH, 21 juillet 2016).

³ Parmi les 27 272 homicides commis entre 2010 et 2013, seulement 1 009 (3,7%) ont reçu une sentence, dont 47% ont entraîné une condamnation et 53% un verdict de non-culpabilité. Parmi 566 cas révisés entre 2010 et 2012, 479 n'ont reçu qu'un rapport du médecin légiste, 63 ont été reçus aux bureaux de la Direction nationale d'investigation criminelle (DNIC), mais attendent toujours le début de l'enquête, 53 ont été judiciairisés par le ministère public, 32 suspects ont été arrêtés, 27 suspects ont soumis leur déclaration devant un juge, 17 cas ont atteint l'étape du procès public et 5 personnes ont été reconnus coupables et remises à un centre pénitencier (APJ, 2015).

⁴ En comparaison, seules 135 personnes ont été incarcérées pour menaces en 2016.

dénonciations, plusieurs seraient imputables à des agents publics, notamment des membres des corps policiers, des forces armées et des services correctionnels. D'ailleurs, entre 2007 et 2017, l'Observatoire national de la violence (IUDPAS, 2008-2018) a répertorié, à partir des informations officielles fournies par la Direction générale de médecine légale, la Police nationale et une revue de presse, 712 homicides qui auraient été commis par les forces policières.

Bien qu'en majorité ces morts, agressions et menaces ne soient pas motivées politiquement, cette violence affecte les défenseurs de droits d'une diversité de groupes sociaux qui sont, de surcroît, exposés à des risques additionnels liés à leurs activités. Ainsi, dans un rapport de 2015, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) met en lumière les groupes sociaux les plus vulnérables aux violations de droits humains, soit les défenseurs des droits et les opérateurs de la justice, les peuples autochtones et afro-descendants, les enfants et les adolescents, les femmes, les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres, les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés, les paysans ainsi que les journalistes et les travailleurs des médias, notamment communautaires. Entre 2010 et 2015, le CIDH (2015a) rapporte 22 assassinats de défenseurs de droits humains, 2 disparitions, 15 séquestrations, 88 cas de vols d'information et 53 sabotages de véhicules. Pour sa part, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme documente, de mai 2015 à décembre 2016, 16 assassinats de défenseurs des droits de la terre, de l'environnement et de la communauté LGBTI (OMCT, 2016a). Au cœur de cette crise, en août 2016, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et le Rapporteur sur les droits des défenseures et défenseurs des droits de l'homme de la CIDH affirment que le Honduras s'est converti en un des pays les plus dangereux pour les droits humains (ACNUDH, 19 août 2016).

Afin de prévenir ces violences, la CIDH a octroyé entre 2009 et 2016 des mesures conservatoires à 461 personnes qui, dans la majorité des cas, n'ont pas été ou ont été mises en application de manière inadéquate par les autorités policières⁵. D'ailleurs, en novembre 2016, 18 bénéficiaires de ces mesures avaient déjà été assassinés et 2 étaient disparus (ACI-Participa, 2016; CIPRODEH,

⁵ Dans un sondage auprès de 66 bénéficiaires, 99% des répondants croient que les mesures offertes par les autorités n'assurent pas leur sécurité puisque qu'elles ne sont pas pertinentes ou sont appliquées de manière inadéquate (ACI-Participa, 2016). Le CIPRODEH (2016) observe des mesures de protection et d'effectuer leur suivi à travers la communication directe et périodique auprès des bénéficiaires à l'absence d'un protocole interinstitutionnel définissant le rôle des institutions étatiques et de bases de données partagées, créant des divergences dans le nombre de cas et les informations enregistrées par la CIDH, le Procureur général de la République et le Secrétariat de la Sécurité.

2016). Entre 2006 et 2016, 34 bénéficiaires de mesures conservatoires de la CIDH, de mesures provisoires de la Cour interaméricaine des droits de l'homme⁶ ou de mesures de sécurité de l'État hondurien ont été assassinés, dont 33 entre 2009 et 2016, alors qu'entre 2006 et 2013, 7 personnes ont été tuées alors qu'étaient traités leurs demandes de mesures de protection (CIPRODEH, 2016)⁷. Malgré la situation, le Système national de protection pour les défenseurs des droits humains, journalistes, communicateurs sociaux et opérateurs de justice mis en place en 2015 afin de protéger ces groupes à risque n'avait accordé en mai 2017 une protection qu'à 56 défenseurs, 16 journalistes, 9 opérateurs de justice et 4 communicateurs sociaux (La Prensa, 22 mai 2017).⁸

Au-delà des assassinats, agressions et menaces, les paysans, autochtones, afro-descendants et écologistes mobilisés dans des conflits socio-environnementaux sont criminalisés, phénomène affectant de plus en plus de défenseurs des droits en Amérique latine⁹ (CIDH, 2015a). Le Comité des familles de détenus disparus au Honduras (COFADEH) a ainsi comptabilisé 3 064 cas d'utilisation inappropriée des lois pénales contre des défenseurs des droits humains entre 2010 et 2014 (Global Witness, 2015). Les paysans et paysannes participant aux récupérations de terre, en particulier dans la région du Bajo Aguán, les autochtones et afro-descendants défendant leurs territoires et les activistes écologistes font régulièrement l'objet de discours les criminalisant¹⁰, de poursuites pénales, de détentions préventives, voire purgent des peines d'emprisonnement. Entre 2010 et 2012, la Plateforme agraire (2013) a répertorié 3 051 procès intentés contre des personnes impliquées dans des actions de récupération de terres. Pour sa part, la *Vía Campesina* estime en 2016 que près de 6 000 personnes réclamant leur droit à la terre et au territoire font l'objet de procédures judiciaires, dont environ 1 700 femmes paysannes, autochtones et afro-descendantes. Outre les accusations sous de faux motifs¹¹, les défenseurs des droits, de la terre et de

⁶ De 2005 à 2016, la Cour a émis 5 mesures provisoires bénéficiant à 17 personnes (CIPRODEH, 20016).

⁷ Soit des journalistes et communicateurs sociaux (5), des environnementalistes (5), des membres de communautés (13) et d'organisations autochtones et afro-descendantes (6), paysannes (2), de jeunes (1), LGBTI (3), de défense des droits humains (2), de *patronatos* (1), de syndicats (2) et du Front national de résistance populaire (1).

⁸ En décembre 2016, les 25 premiers cas soumis n'avaient conduit qu'à la mise en œuvre d'un accompagnement policier d'urgence et non de protection, et sans une analyse des risques (OMCT, 2016).

⁹ Selon la CIDH (2015b), certains groupes sont plus sujets à être criminalisés pour leurs activités, soit les paysans, les autochtones et les afro-descendants défendant la terre et l'environnement, les syndicalistes défendant les droits du travail, les féministes défendant les droits sexuels et reproductifs et les défenseurs des droits des personnes LGBTI.

¹⁰ Comme le note l'ex-Rapporteuse spéciale de Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Margaret Sekaggya (2002: 15, traduction libre), les défenseurs «qui dénoncent des problèmes environnementaux ou instruisent les citoyens sur leurs droits à la terre et aux aliments ont été qualifiés de membres de la résistance, de guérilleros, de terroristes, d'opposants politiques ou de délinquants».

¹¹ Le cas le plus connu est celui de José Isabel Morales («Chabelo»), paysan membre du Mouvement paysan de l'Aguán, incarcéré durant 7 ans pour un massacre pour lequel il a été absout de toute responsabilité en octobre 2015.

l'environnement sont accusés et, parfois incarcérés, pour calomnie, injure, diffamation¹², manifestation illicite, désobéissance aux autorités, attentat, dommage, coercition, menaces, usurpation¹³, sédition¹⁴, rébellion, voire terrorisme¹⁵, limitant ainsi leurs droits à la liberté d'expression, d'association, de réunion et de manifestation (CIDH, 2009, OMCT, 2016a, 2016b).

2. Paradoxe de la mobilisation malgré le risque de violence

Cette thèse part ainsi d'une interrogation autour d'un paradoxe. Face à un risque élevé de violence, pourquoi certaines personnes décident-elles de s'engager socialement, de se mobiliser collectivement et de prendre la parole publiquement afin de dire ce qu'elles croient juste et injuste, vrai et faux? Cette question se pose de manière pressante pour les activistes mobilisés dans les conflits socio-environnementaux au Honduras. Risquant de multiples violences, ces derniers doivent constamment décider des risques qu'ils sont prêts à encourir pour maintenir leur engagement social, continuer leurs mobilisations ou prendre la parole afin de dénoncer des injustices ou de donner leurs versions des événements entourant les conflits socio-environnementaux où ils sont engagés. Or, cette décision est loin d'être évidente, ceux-ci pouvant opter pour une diversité de stratégies, comme le mettent en lumière les citations ci-dessous.¹⁶

Certains décident d'affronter leur peur de la mort, telle cette activiste environnementaliste d'Olancho ayant reçu des menaces qui sent une obligation, à la fois collective («nous ne pouvons pas») et personnelle («je dois», «je devais»), de dire-le-vrai («les pierres ne parleront pas pour moi») et dire-le-juste («dire le bien et le mal») afin de conscientiser les communautés sur les impacts de l'industrie minière («ce qui se passe»), malgré qu'elle entrevoit le danger auquel elle s'expose par sa prise de parole publique.

¹² Les délits de calomnie, injure et diffamation sont utilisés par les autorités afin de restreindre la liberté d'expression des défenseurs, journalistes et communicateurs sociaux dénonçant les violations de droits humains, tel que Gladys Lanza, féministe ayant été condamnée en 2015 à 1 an et 6 mois de réclusion pour diffamation.

¹³ Entre 2009 et 2016, 337 personnes ont été incarcérées pour usurpation. Ce délit du Code pénal (Chap. IV) est utilisé pour criminaliser les participants aux occupations et blocages de routes, les paysans pour usurpations de terres et les opposants aux mines et barrages hydroélectriques pour usurpation des eaux.

¹⁴ Prévu afin de pénaliser les actes visant à altérer ou subvertir l'ordre constitutionnel, le délit de sédition a été appliqué aux manifestations étudiantes lors d'un conflit à l'Université nationale autonome du Honduras en 2016.

¹⁵ Suite au coup d'État de 2009, la CIDH rapporte l'usage abusif des délits de manifestation illicite, de dommage, de sédition, de rébellion et de terrorisme afin d'intenter des poursuites contre les manifestants. Des paysans du Bajo Aguán ont été accusés de manifestations illégales et de dommages au préjudice de la sécurité intérieure de l'État.

¹⁶ Afin de mettre en évidence les dilemmes auxquels les activistes font face, les décisions adoptées ont été soulignées, l'expression des risques et des difficultés rencontrées en raison de la violence, mises en gras et les marques d'argumentation, d'opposition et de modalisation déontique (devoir) et volitive (vouloir), encadrées.

Nous continuons avec le sujet même si nous savons que c'est très dangereux parce que nous ne pouvons pas mourir en laissant les communautés, sans qu'elles ne se rendent compte de ce qui se passe. (...) C'est très dur, très lourd, mais il faut continuer. Et si je devais mourir comme ça, maintenant c'est mon tour. Si Dieu le veut. Point. Parce que, si nous ne parlons pas, les pierres ne parleront pas pour moi. Je dois parler. Je dois dire le bien et le mal¹⁷ (citée par Middeldorp, 2014: 122, traduction libre)

D'autres, modifient leurs actions afin de se rester prudents et discrets, choisissant de vivre et de militer dans l'anonymat, tel cet activiste d'un conflit minier qui exprime les difficultés à s'opposer ouvertement à l'exploitation minière face au sentiment de peur omniprésent engendré par les pressions, les menaces de mort, la persécution, voire les assassinats et adopte cette solution mitoyenne afin d'éviter que les mouvements ne se dissolvent.

C'est très difficile, parce que oui, pour nous (...) les facilitateurs d'un processus d'opposition à l'exploitation minière de travailler dans la région. Nous devons faire attention à nos pas. Être très prudents, très prudents. Soudainement, vivre dans l'anonymat, on ne se rend pas très public, cette menace existera toujours. Elle existera ... les gens qui sont dans les compagnies minières vont recruter les puissants, se livrant à l'assassinat, aux menaces. À la pression, ou à persécuter les gens. Pour que les mouvements qui se soulèvent se dissolvent. En raison des menaces pour la vie, ils peuvent assister à des morts. (cité par Middeldorp, 2016a: 83, traduction libre)

Finalement, certains se retirent temporairement, voire s'exilent ou se démobilisent, jugeant les risques trop élevés pour eux, leur famille et leurs proches, tel cet activiste d'un conflit minier dans la vallée de Siria qui songe à s'exiler temporairement («j'envisage déménager un temps hors du Honduras»), différant la lutte collective («nous continuons à nous battre») afin de réduire la persécution et la criminalisation dont il a fait l'objet.

[J]e te raconte que j'ai été criminalisé à cause de ma lutte pour la défense des ressources naturelles et [ai été l'objet de] beaucoup de persécution envers ma personne, mais nous continuons à nous battre, camarade (...) J'envisage déménager un temps hors du Honduras pour baisser un peu l'attention sur ma personne. (cité par Middeldorp, 2016a: 83, traduction libre)

Face à cet éventail de choix, tous douloureux, comment expliquer que certains et certaines assument le risque de faire l'objet de violence? Cette question sera au cœur de cette thèse.

3. Imaginaires sociaux, luttes de sens autour de la violence et subjectivation politique

Afin de comprendre les dilemmes auxquels font face les militants et militantes dans leur prise de décision, cette thèse prétend qu'il faut éviter de présumer du sens de «la» violence. En fait, les personnes décidant de s'engager dans des luttes socio-environnementales se sentent souvent coincées entre une diversité de contraintes, toutes vécues comme violentes. Par exemple, outre

¹⁷ Toutes les citations en espagnol ont été traduites par l'auteur de cette thèse. Leurs versions originales sont reproduites en annexe afin d'alléger la lecture.

les assassinats, les agressions, les menaces et la criminalisation, les promesses de développement des entreprises minières ou hydroélectriques peuvent être vécues comme une «tromperie», un «vol du pauvre par le riche», une violence économique ne pouvant être dite, dissimulée dans le langage de la négociation, contrairement au «vol du riche par le pauvre» nommé sans détour dans le sens commun («pas vrai») comme «violence». C'est ce qu'exprime avec ironie un travailleur d'une ONG locale de la vallée de l'Aguán critique des concessions minières et hydroélectriques.

Il **[faut]** avoir des couilles, des testicules, pour défendre nos territoires! **Si le pauvre vole le riche, cela s'appelle de la violence, pas vrai. [Mais] si le riche vole au pauvre, cela s'appelle négociier.** Avec toutes les **promesses** qu'ils font, ils vont **tromper les gens!** (cité par Middeldorp, 2016a: 70, traduction libre)

De même, comme le rappelle le Dr. Almendarez, fondateur de l'Association *Madre Tierra* et directeur du Centre de prévention, de traitement et de réhabilitation des victimes de la torture et de leurs familles (CPTRT), pour les peuples autochtones, la rupture du lien spirituel, communautaire et territorial avec la Terre Mère peut signifier la «mort» et la «maladie».

Ils voient l'unité de la terre dans une relation communautaire. Dans l'idée de la terre, dans l'idée de territoire ... Regardez bien, si nous considérons la relation entre la société et la nature, les peuples autochtones, ils disent qu'il y a une relation. Une relation sacrée entre les gens des communautés et la terre mère. Que [si] cette relation est rompue, viennent pratiquement la mort et la maladie. (cité par Middeldorp, 2016a: 79-80, traduction libre)

Pour leur part, les paysans et les habitants ruraux peuvent se sentir acculés au choix entre devenir des «martyrs» défendant leurs terres ou être forcés de se déplacer afin d'éviter que leur santé ne soit affectée par la contamination de l'environnement, tel que l'expose un président d'un *patronato* d'une communauté rurale près de Trujillo.

Nous luttons avec honneur, tout comme il y a aussi **beaucoup de martyrs**, nous avons **nos héros comme Morazán et Lempira, qui sont morts en défendant leur terre. Nous, nous faisons la même chose.** Et **[si] nous ne le pouvons pas**, nous **enfilons nos sandales** comme le disent les Écritures de Jésus et de ses disciples, **[et] partons pour un autre [lieu], pour ne pas que nous soyons contaminés.** (cité par Middeldorp, 2016a: 82, traduction libre)

La démarche méthodologique adoptée consiste alors plutôt à examiner, à travers les discours, les significations de violence afin de dégager des représentations sociales largement partagées dans les imaginaires sociaux à partir desquels les activistes évaluent leurs choix. Toutefois, dans une situation de violence généralisée, critiquée par les militants et militantes qui décident de ne pas se taire malgré l'exposition qu'implique leur prise de parole, ces représentations sont sujettes à faire l'objet de luttes de sens où l'on s'affronte afin de dénoncer des violences, d'imposer leurs significations, de contester des versions opposées ou de discréditer leurs énonciateurs. Dès lors,

afin de saisir les dynamiques d'engagement social, de mobilisation collective et de prise de parole publique des militants et militantes des conflits socio-environnementaux, il y a lieu de s'interroger sur la manière dont, à travers leur circulation, les discours prétendant¹⁸ dire-le-vrai et dire-le-juste sur la violence suscitent l'adhésion, sont transformés ou contestés, participant à la production de différents imaginaires sociaux au cœur de luttes politiques pour le sens. Ces luttes de sens, en mettant en circulation de nouvelles versions narratives de la violence, ouvrent un espace de contestation des imaginaires institués de la violence, produisant des effets instituants.

Cette thèse sera ainsi amenée à déplacer le questionnement des études sur l'activisme en contexte de risques élevés et sur le paradoxe de la mobilisation et de la répression, travaux qui cherchent à expliquer le recrutement des participants à des actions collectives et leur mobilisation ou démobilisation dans un contexte répressif (voir chapitre 1). Au-delà de l'évaluation individuelle des motifs, des risques, des contraintes et des incitatifs à la mobilisation collective, quels sont les régimes de vérité (Foucault, 2012a) sous-tendant, en filigrane, la multitude des positionnements à l'égard des différents imaginaires de la violence et surtout, comment ceux-ci sont-ils produits, transformés ou contestés par les luttes de sens? En posant cette question, cette thèse cherche à saisir la manière dont, dans le cadre des conflits socio-environnementaux, s'entrouvre un espace de luttes de sens permettant l'énonciation de discours divergents des imaginaires institués de la violence, luttes de sens à partir desquelles s'institue ce qui apparaît vrai et faux, juste et injuste, aux yeux des militants et militantes au sujet de multiples violences, motivant ou dissuadant leurs engagement, mobilisation collective et prise de parole publique. Dans le contexte hondurien, où les imaginaires institués de la violence criminelle, mis en circulation par les journaux, les discours institutionnels et les statistiques sur les taux d'homicide, contribuent à invisibiliser les violations de droits humains ciblant les défenseuses et défenseurs de droits et à criminaliser leurs actions collectives (chapitres 5 et 6), ces luttes de sens pour dire-le-vrai et le-juste sur la violence constituent une condition à l'émergence d'actions contestataires.

De même, des études sociologiques récentes ont mis en lumière la création de coalitions multisectorielles qui regroupent une diversité d'activistes de mouvements sociaux distincts en

¹⁸ Le verbe prétendre est polysémique et peut prêter à équivoque. Ici, son utilisation ne vise pas à juger la valeur de vérité ou de justice de ces paroles en départageant le vrai du faux, le juste de l'injuste, mais signifie plutôt vouloir fermement dire-le-vrai et dire-le-juste en pensant qu'il est légitime de le faire, y aspirer vivement et sans dissimulation, dans une parole franche (voir la discussion sur la *parrêsia* au chapitre 2).

contexte de risque élevé de violence, montrant l'effet d'incitation de cette stratégie sur la prise de risque (Almeida, 2005). D'autres ont mis l'accent sur la construction d'une «identité» militante, l'identification à un mouvement et les relations sociales préexistantes, à la fois personnelle et institutionnelle, facilitant le recrutement à des actions risquées (McAdam, 1986; Loveman, 1998). Or, en amont de ces constats, comment expliquer que des personnes s'engagent socialement, se mobilisent collectivement et prennent la parole publiquement au risque d'être l'objet de violence afin de soutenir et d'agir conjointement avec des activistes d'*autres* mouvements sociaux en faveur de groupes sociaux auxquels *elles n'appartiennent pas*? Cette question, en problématisant le rôle accordé à la construction d'«identités» dans la littérature sur les mobilisations collectives, permet de réfléchir aux conditions rendant possibles des processus de subjectivation politique (Rancière, 1995; 1998), c'est-à-dire de vérification polémique de l'égalité *entre une diversité d'«identités» distinctes* face à un tort commun, soit l'exposition à une situation de violence et d'impunité généralisées, en un mot, d'abandon (Agamben, 1998, 2003) (voir chapitres 2, 4 et 7).

Bref, pourtant peu étudié, le Honduras constitue un cas extrême de tendances présentes à l'échelle latino-américaine (voir chapitre 1), région ayant les plus hauts taux d'homicides de la planète hors conflits armés (UNODC, 2019) et faisant face à des problèmes d'impunité structurelle, de criminalisation des actions collectives et de violations des droits humains (IEP, 2015; Le Clercq Ortega et Sánchez Lara, 2017; CIDH, 2015b). Il s'agit aussi de la région qui compte le plus d'exécutions extrajudiciaires de défenseurs des droits humains, parmi lesquels les défenseurs de l'environnement sont les plus visés (CDH, 2020). Au Honduras, cette situation affecte une multitude de défenseurs et défenseuses des droits et de l'environnement dans leur quête de vérité et de justice. L'étude des imaginaires sociaux et des luttes pour dire-le-vrai et dire-le-juste peut ainsi permettre de comprendre le processus de subjectivation politique dans lequel des activistes s'engagent par leurs mobilisations collectives et leurs prises de parole dans des luttes en réaction à une condition commune d'abandon qui va au-delà des différences «identitaires» entre mouvements sociaux, et ce, malgré les risques encourus (voir chapitres 7 et 8).

4. Plan de la thèse

La thèse se divise en trois parties. La première partie, comportant les trois premiers chapitres, vise à situer la thèse au regard de la littérature sur la violence dans les conflits socio-environnementaux en Amérique latine, et plus généralement, les rapports entre l'activisme et les

risques de violence ainsi qu'à définir le cadre théorique et la méthodologie de recherche qui serviront d'assise à l'analyse des discours entourant la violence dans les conflits socio-environnementaux au Honduras. La seconde partie, constituée des chapitres 4 à 8, présentera une analyse empirique des pratiques et des discours entourant la violence dans les conflits socio-environnementaux au Honduras. La dernière partie conclura la thèse par une discussion des résultats de recherche au regard de la littérature existante sur la violence, l'activisme en contexte de risque élevé et les conflits socio-environnementaux en Amérique latine.

Le premier chapitre dressera d'abord une revue de la littérature sur les *causes* de la violence dans les conflits socio-environnementaux en Amérique latine, ce qui permettra d'identifier différents facteurs¹⁹ ayant contribué à l'intensification des violences au cours des dernières décennies. Peu développés dans les travaux sur les conflits socio-environnementaux, les *effets* de ces violences sur les dynamiques d'engagement, de mobilisation et de prise de parole seront ensuite abordés au regard de la sociologie de l'activisme en contexte de risque élevé, des études de science politique sur le paradoxe de la répression et de la mobilisation et de l'anthropologie de la violence. À partir d'une problématisation de cette littérature, la thèse proposera d'aborder les violences dans les conflits socio-environnementaux à partir d'une perspective des imaginaires de la violence et des luttes de sens se jouant dans les prises de parole pour dire le vrai et le juste sur ces violences.

Le chapitre 2 exposera le cadre théorique de la thèse. À partir d'une discussion critique des écrits de Michel Foucault concernant les rapports entre vérité, pouvoir et sujet, de Cornelius Castoriadis sur l'imaginaire social et de Jacques Rancière sur la subjectivation politique, le chapitre définira et articulera les principaux concepts de véridiction et de juridiction, d'imaginaire politique et de subjectivation politique afin d'appréhender le rôle de la prise de parole pour dire-le-vrai et dire-le-juste et des luttes de sens entourant les violences dans les conflits socio-environnementaux. La conclusion du chapitre proposera finalement l'hypothèse qui guidera la recherche.

Le chapitre 3 présentera la méthodologie qui sera déployée dans la thèse afin d'analyser les discours sur les violences survenant dans les conflits socio-environnementaux au Honduras. Dans

¹⁹ Ces facteurs sont la mise en place d'un nouveau modèle de développement extractiviste, la transformation des modes de répression sous de nouvelles politiques sécuritaires, un nouveau cycle d'actions collectives caractérisé par un virage écoterritorial, l'apparition de mouvements de contestation de l'exclusion des peuples autochtones et afro-descendants et la transformation des régimes juridiques et des mécanismes de gouvernance sous l'effet des politiques multiculturelles, des normes de droits humains et de la régulation environnementale.

une première partie, il sera montré que le discours constitue un «terrain» d'observation des traces des actes de véridiction et de juridiction, des significations sociales et des luttes de sens formant les imaginaires politiques et du processus de subjectivation politique à l'œuvre dans les prises de parole. Sur cette base, seront alors présentées des marques discursives servant à opérationnaliser le cadre théorique de même que la méthode d'analyse du discours qui sera employée. Finalement, le chapitre délimitera le corpus d'étude qui servira de matériau à l'analyse empirique.

Le chapitre 4 reconstruira, à partir de la littérature scientifique et de rapports de droits humains, l'histoire récente des dynamiques d'engagement social, de mobilisation collective et de prise de parole publique au Honduras et les rapports complexes que ces dynamiques entretiennent avec la violence. Il vise à mettre en évidence la manière dont la violence et l'impunité ont été constituées, à travers les prises de parole militantes, en torts partagés par divers groupes et mouvements sociaux, favorisant leur rassemblement au sein de mobilisations collectives et de coalitions multisectorielles, pratiques caractéristiques du processus de subjectivation politique. Ce chapitre permettra finalement de relever la présence des différents facteurs identifiés par la littérature contribuant à l'essor des violences dans les conflits socio-environnementaux au Honduras, faisant du pays un cas exemplaire afin d'étudier ce phénomène répandu en Amérique latine.

À partir des journaux honduriens *La Prensa* et *El Heraldo*, le chapitre 5 analysera les discours mis en circulation dans les dispositifs de la presse entourant des cas de morts violentes d'activistes ou de membres de communautés impliqués dans des conflits socio-environnementaux. Il permettra de distinguer deux imaginaires politiques, l'imaginaire sécuritaire véhiculé par les autorités et les journaux conservateurs tendant à clore le sens des violences - par le déni des motifs politiques des assassinats, l'attribution de la responsabilité des violations des droits humains au crime organisé ou la criminalisation des activistes - et l'imaginaire des droits humains, caractéristique des prises de parole des familles de victimes, des activistes et des organisations internationales de droits humains contestant ces récits. C'est à partir de ces deux imaginaires que s'organisent les luttes de sens pour dire-le-vrai et dire-le-juste entourant les torts communs de la violence et de l'impunité dans les conflits socio-environnementaux postérieurs au coup d'État de 2009.

Alors que le chapitre 5 aura mis en lumière la *contestation* de l'imaginaire sécuritaire véhiculé par les autorités et les journaux conservateurs honduriens, le chapitre 6 portera sur l'analyse des discours circulant dans les dispositifs nationaux et internationaux des droits humains. Il montrera

la manière dont les prises de parole des familles, proches et amis des victimes, des activistes de la société civile et des ONG se posant en porte-parole de ces sans-part investissent les discours du droit afin d'en *capter* la légitimité tout en y introduisant de nouvelles significations. De cette manière, les activistes élargissent le sens des violences afin de les faire reconnaître comme «violations de droits» découlant des projets extractifs, énergétiques et touristiques et de présenter les défenseurs de l'environnement, de la terre et du territoire comme un «groupe vulnérable» dans un contexte d'absence de protection étatique efficace et d'impunité.

Une section intermédiaire résumera les principaux acquis des deux chapitres précédents. Elle permettra de statuer, d'un point de vue théorique, sur les luttes de sens se jouant autour des actes de véridiction et de juridiction concernant les violences des conflits socio-environnementaux par lesquelles les activistes contestent l'imaginaire sécuritaire et élargissent le sens des violences de l'imaginaire des droits humains. Cette section servira à faire une transition vers la deuxième partie de l'analyse empirique davantage axée sur le processus de subjectivation politique.

Le chapitre 7 mettra en lumière la manière dont le processus de subjectivation politique à l'œuvre dans les discours militants construit des communautés discursives autour du partage de torts communs allant au-delà des distinctions «identitaires» des divers groupes et mouvements sociaux participant aux conflits socio-environnementaux. Ainsi, il sera montré que le rassemblement de l'hétérogénéité des activistes et des groupes sociaux dans les mobilisations collectives et les coalitions multisectorielles, dynamique exposée au chapitre 4 en ce qui a trait aux pratiques non discursives, est, en fait, indissociable de la subjectivation politique. Celle-ci procède à une désidentification face aux «identités» criminalisées, stigmatisantes, disqualifiantes ou discriminatoires imposées par le discours sécuritaire et à une vérification de l'égalité *entre* les «identités» des militants et des communautés affectées par les conflits socio-environnementaux face à des torts communs - en particulier, les multiples violences et l'impunité.

Comme l'aura montré le chapitre 7, au cœur du processus de subjectivation politique, se trouvent des prises de paroles polémiques et critiques visant à dire-le-vrai et dire-le-juste sur des torts communs. Or, ces prises de paroles comportent des risques de représailles qui sont évalués par les activistes à partir de leur imaginaire de la violence, influençant leur engagement au sein des luttes collectives. Le chapitre 8 analysera la façon dont, dans les discours militants, la décision de se mobiliser et de prendre la parole publiquement s'articule à la pratique de la *parrèsia* comme

manière d'assumer les risques d'un dire-vrai et dire-juste contrevenant à la *police* des discours. Le chapitre présentera ainsi à la fois une analyse de la manière dont les discours militants cherchent à renforcer cet engagement à dire-vrai et dire-juste au risque de la violence et interprètent les violences et la criminalisation comme des manières de «faire taire» leurs voix dissensuelles.

Finalement, le dernier chapitre conclura la thèse par une discussion des apports des résultats de recherche au regard de la littérature existante sur les *causes* de la violence dans les conflits socio-environnementaux, et de ses *effets* sur l'activisme et la mobilisation. Il permettra d'approfondir ces problématiques en soulignant l'importance des prises de parole afin de dire-vrai et dire-juste et des imaginaires de la violence qu'elles véhiculent dans la reconfiguration des dynamiques des conflits socio-environnementaux. Ces imaginaires influencent tant l'évaluation des risques et des motifs des violences visant à «faire taire», l'engagement parrésiasique à poursuivre malgré les représailles que les mobilisations collectives à travers la construction de communautés discursives autour de torts partagés allant au-delà des «identités» des groupes et des activistes mobilisés.

CHAPITRE I

LES VIOLENCES DANS LES CONFLITS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX: CAUSES RÉGIONALES ET EFFETS SUR L'ACTIVISME

Ce chapitre vise à situer les violences auxquelles sont exposés les activistes et les habitants et habitantes de communautés rurales impliqués dans des conflits socio-environnementaux au Honduras dans le contexte latino-américain. Dans la première partie, on examinera la littérature scientifique cherchant à déterminer les *causes* de ce phénomène de violence à l'échelle régionale. Seront identifiés et discutés différents facteurs ayant contribué au cours des dernières décennies à l'intensification des conflits socio-environnementaux et aux violences. Dans une seconde partie, afin d'aborder les *effets* de ces violences sur les dynamiques d'engagement social, de mobilisation collective et de prise de parole publique dans le cadre des conflits socio-environnementaux, les travaux en science politique et en sociologie sur l'activisme à risque élevé et le paradoxe de la répression et de la mobilisation seront contrastés avec les apports de l'anthropologie de la violence. En dialogue critique avec cette littérature, la conclusion formulera une proposition de recherche visant à analyser les effets sur les dynamiques des conflits socio-environnementaux des prises de parole publiques pour dire le vrai et le juste concernant la condition de violences et d'impunité, bref d'abandon, à laquelle s'exposent les militants et militantes et les membres de communautés lorsqu'ils et elles s'engagent socialement et se mobilisent collectivement.

1.1. Les causes des violences dans les conflits socio-environnementaux en Amérique latine

La littérature identifie différentes causes des violence des conflits socio-environnementaux.

1.1.1. Extraction des ressources naturelles, accaparement des terres et dépossession territoriale dans le contexte de la relance de modèles de développement extractivistes et agroindustriels.

Pour la littérature en économie politique, depuis les années 2000, succédant au consensus de Washington, un nouveau «consensus des matières premières» (Svampa, 2010, 2011, 2015) s'est formé en Amérique latine. Celui-ci promeut l'implantation de projets extractifs et agroindustriels orientés vers l'exportation à large échelle des matières premières (minéraux, hydrocarbures, produits agricoles et forestiers, biocarburants) et conduit à une reprimarisation des économies latino-américaines. Selon Veltmeyer et Petras (2014: 252), *l'extractivisme*, modèle implanté tant

sous des régimes néolibéraux que néo-développementalistes, se caractérise par «*the appropriation of huge volumes of natural resources or their intensive exploitation, most of which are exported as raw materials to global markets*». Comme l'affirme Svampa (2012: 17-18), ce modèle se fonde sur la surexploitation et l'exportation à grande échelle, sans processus de transformation à valeur ajoutée de ressources naturelles en grande partie non renouvelables, sur la pêche commerciale intensive et sur l'avancement des frontières forestières et agricoles vers des territoires jusqu'alors considérés comme «improductifs»²⁰. En créant des espaces socio-productifs dépendant fortement des marchés internationaux, il consolide des enclaves d'exportation dans une logique néocoloniale générant peu de circuits productifs endogènes, mais une forte fragmentation sociale et régionale (Svampa, 2013). Surtout, ce modèle repose sur des dynamiques de dépossession des territoires occupés par les peuples autochtones et afro-descendants, les communautés rurales et les paysans et paysannes. Au-delà de sa dimension économique, ce modèle est justifié par des discours véhiculant un imaginaire social *el doradista*²¹ des avantages comparatifs que représenteraient l'abondance des ressources naturelles. Selon Svampa (2015), cette justification politico-idéologique²² délégitime les contestations du «consensus», stigmatisées comme des formes de «colonialisme environnemental» des ONG et des «agents étrangers» ou bien des conceptions «antimodernes» des peuples autochtones s'opposant au progrès et au développement.

Or, comme le montrent aussi les travaux de Composto (2012), malgré ce «consensus» entre élites, dans de nombreux pays latino-américains, les politiques publiques et les projets extractifs, agroindustriels et énergétiques ont fait l'objet de plus en plus de conflits entre les entreprises nationales et transnationales exploitant les ressources naturelles; les paysans, autochtones et afro-descendants habitant des communautés affectées par leurs projets et des mouvements socio-environnementaux. Avancé par Toledo et al. (2015: 134), le concept de *conflicts socio-environmentaux* cherche à cerner les antagonismes émergeant des luttes collectives défendant les communautés contre la dépossession et l'accaparement des biens communaux et naturels

²⁰ L'avancée des frontières agricole et forestière renvoie à l'extension des cultures ou de la coupe forestière à des zones qui n'étaient pas exploitées. Ces territoires sont souvent habités ou utilisés par les peuples autochtones.

²¹ Svampa (2011: 111) réfère à R. Zaveletta qui affirme que le «sous-continent comme *locus* par excellence d'importantes ressources naturelles a informé le *mythe de l'excédent*» faisant référence «au mythe d'un *eldorado*», contrée mythique d'Amérique du Sud supposée regorger d'or, qui est associée dans l'imaginaire à la «découverte matérielle soudaine (d'une ressource ou d'un bien naturel) qui produit l'excédent comme par magie».

²² Selon Svampa (2015: 67), «*the commodities consensus is built on the idea that there is— tacit or explicit— agreement about the irrevocable or irresistible character of the current extractivist dynamic [...]. [C]ritical discourse or radical opposition is considered in terms of antimodernity, negating progress, “infantile ecologism,” or even “colonial environmentalism” promoted by [...] NGOs or foreign agents*».

provoqués par la privatisation promue par ces modèles économiques, luttes qui s'inscrivent dans l'«écologisme des pauvres» (Martínez Aliar, 2004) et la «justice environnementale» (Acsehrad, 2010). À travers le préfixe «socio», le concept souligne que ces conflits concernent la production sociale et culturelle de l'environnement, établissant un lien entre société, culture et nature. Selon Leff (2006: 37-38, traduction libre), ces conflits reflètent «l'environnementalisation des luttes indigènes et paysannes et l'émergence d'une pensée environnementaliste latino-américaine». Ils comprennent les luttes ancestrales pour le territoire et la terre des mouvements autochtones, afro-descendants et paysans ainsi que de nouvelles formes de mobilisation ou de participation citoyenne centrées sur la défense des ressources naturelles, de la biodiversité et de l'environnement, luttes qui s'intègrent à des dynamiques multiscalaires allant du local au global.

Dans la littérature en économie politique et les études agraires, ces conflits sont interprétés en termes de luttes de classe engendrées par les processus d'*accaparement des terres* et des ressources naturelles par les élites nationales et internationales. Pour Shipley (2016: 456),

small producers in the global South remain consistently under pressure to give up their land to wealthy agribusinesses, extractive companies, or other major blocks of capital, and the dynamics of proletarianization continue to proceed apace [which is] a critical piece of the establishment of agrarian capitalism.

Ces processus participeraient d'un nouveau cycle d'accumulation du capital, stimulé par les changements des marchés mondiaux de l'énergie et des ressources, mais mis en œuvre par la dépossession violente des populations et des communautés paysannes locales dans le cadre du capitalisme agraire, du nouvel extractivisme et du développement néolibéral (Shipley; 2016; Trigo et Rodarte, 2015; Mowforth, 2014). En s'inspirant du concept d'*accumulation par dépossession* de Harvey, certaines études situent ce cycle d'accumulation dans le cadre des processus de domination territoriale engendrés par la géopolitique énergétique faisant partie d'un nouvel impérialisme ou du néocolonialisme (Veltmeyer et Petras, 2014; Trigo et Rodarte, 2015; Toledo et al., 2015). Ainsi, Veltmeyer et Petras (2014: 237) considèrent que

[i]n conditions of the new extractivism, the enclosure and dispossession dynamics of the capital accumulation process take and are taking the form of privatizing access to and commodifying both the commons of land and water and the extracted subsoil resources, degrading the environment (polluting the air and water), and undermining the livelihoods of the direct producers in their communities.

Selon Aguilar-Støen (2016), en Amérique centrale, ces processus poursuivent l'expansion du capitalisme reposant, depuis l'indépendance, sur la dépossession des paysans de leurs terres et de leurs ressources, qui étaient représentées comme «sous-utilisées» dans des régions considérées

«vides», au nom du développement et du progrès. Ainsi, pour des auteurs tels Holden et Jacobson (2008), les conflits entourant l'extraction minière au Guatemala seraient une manifestation de l'opposition de la société civile au néolibéralisme en Amérique latine.

Or, afin de mener à bien ces processus de dépossession et d'accaparement, diverses tactiques violentes sont employées. Ainsi, comme le montre Shipley (2016) dans le cas du Honduras, les ressources et les terres des petits propriétaires et des peuples autochtones et afro-descendants sont accaparées à travers des tactiques légales et extralégales employant la violence physique²³ par les grands propriétaires terriens et les entreprises des industries agroalimentaires, touristiques et extractives. Selon Simmons (2005), au Brésil, ces violences sociales²⁴ s'insèrent dans un contexte d'inégalités, l'histoire des luttes paysannes et les mobilisations sociales et politiques. Elles font partie des dynamiques locales des conflits agraires générés par l'expulsion des paysans et l'accumulation des terres qui intensifient la compétition pour les ressources et créent la discorde.

1.1.2. Transformation des modes de répression et politiques de sécurité en contexte démocratique

Outre la dépossession et l'accaparement violents des ressources, des travaux portant sur les politiques sécuritaires expliquent la violence dans le cadre des conflits socio-environnementaux par la transformation des modes de répression étatique. Comme le montrent Poulos et Haddad (2016), en Amérique latine, la contestation environnementale des projets miniers, pétroliers, forestiers et hydroélectriques par les communautés rurales marginalisées, en particulier les peuples autochtones revendiquant leurs droits territoriaux, est statistiquement associée à la répression violente. À maintes reprises, les autorités ont répondu aux conflits socio-environnementaux par la criminalisation des actions collectives (Doran, 2017), la militarisation des terres et territoires contestés et la répression des opposants environnementalistes, paysans, autochtones et afro-descendants aux projets (Svampa, 2011, 2015; Guzmán Solano, 2016),

²³ Ces tactiques comprennent le transfert légal et illégal de titres de propriété par des propriétaires privés ou les autorités municipales, la tenue de fausses consultations publiques, la corruption des dirigeants communautaires ou de représentants des autorités publiques, la création d'un *leadership* communautaire alternatif appuyant les entreprises, la destruction des récoltes des terres communales, l'embauche de criminels locaux ou de garde de sécurité harcelant et intimidant des dirigeants communautaires et semer la terreur dans les communautés, la criminalisation des activistes, l'éviction violente par les forces policières ou militaires, les menaces et les assassinats d'activistes.

²⁴ Ces violences peuvent inclure à de rares occasions les réactions défensives des communautés rurales. En Colombie, Esparza (2010) note que des violences - par exemple des paysans utilisant leurs machettes pour se protéger des abus de la police ou exprimant leur frustration face aux humiliations - sont parfois employées par des activistes des mouvements populaires dans un contexte de risque élevé, soulignant néanmoins que la non-violence est plus souvent adoptée afin de se protéger de la répression qu'une tactique violente pourrait justifiée de la part des autorités.

déployant des militaires et des policiers afin de protéger les installations des entreprises, de prévenir et de réprimer les mobilisations et de participer aux évictions (Aguilar-Støen, 2016; Fox, 2015; Toledo et al., 2015). Divers mécanismes légaux, tels les ordres d'évictions et d'arrestations, et illégaux, allant d'expulsions violentes par les forces policières et militaires, parfois au côté de gardes de sécurité privés, au contrôle territorial des groupes paramilitaires, à des menaces, agressions, voire assassinats d'opposants ont facilité l'accaparement des terres des paysans et paysannes et la dépossession territoriale des peuples autochtones et afro-descendants, provoquant des déplacements forcés des habitants ruraux, dans un contexte de hausse des violations des droits humains à l'encontre des défenseurs des droits (Vélez-Torres, 2014; Mowforth, 2014).

Or, diverses études de cas réalisées dans la région montrent que ces pratiques répressives sont influencées par les discours sécuritaires et les politiques de sécurité apparus depuis les transitions démocratiques ou la sortie des conflits armés. Ceux-ci ont redéfini le rôle des militaires afin qu'ils contribuent à «sécuriser» les territoires contestés, renforçant la militarisation de la sécurité publique²⁵ (Marín, 2016) et la criminalisation des actions collectives²⁶ (Doran, 2015).

Dans certains pays, tels le Guatemala ou la Colombie, le contrôle des terres des paysans ainsi que des territoires autochtones et afro-descendants par les forces armées et les groupes paramilitaires

²⁵ La militarisation de la sécurité publique renvoie aux processus à travers lesquels les institutions militaires se construisent en axes centraux des politiques de sécurité et les institutions civiles de la sécurité publique acquièrent des pratiques militaires (Morales Rosa et Pérez Ricart, 2015). La militarisation institutionnelle consiste, à travers des réformes législatives et constitutionnelles, à la subordination des institutions responsables de la sécurité publique, telles que les différents corps policiers, les ministères ou secrétariats de sécurité, voire des institutions judiciaires, tels le ministère public responsable des accusations criminelles ou les tribunaux militaires étendant leur juridiction à des causes civiles, effaçant la distinction entre la défense nationale et la sécurité publique. La militarisation fonctionnelle consiste en l'implication des militaires dans des tâches policières à travers des opérations conjointes, voire la création d'opérations spéciales de lutte contre le crime organisé ou de polices militaires, le déploiement de militaires pour des tâches policières et la nomination de militaires à la tête de secrétariats ou ministères de la sécurité, de directions de polices ou de corps spécialisés d'investigation et de renseignement (Salomón, 2015). Au-delà de la militarisation de la sécurité, la militarisation peut s'étendre à d'autres institutions, notamment judiciaires, éducatives, sanitaires, etc.

²⁶ Comme l'indique Doran (2015: 229), la notion de criminalisation de l'action collective rend compte «de nouvelles pratiques de répression, plus généralisées, qui touchent des pratiques citoyennes auparavant considérées légales et légitimes. Qu'il s'agisse de manifestations pacifiques, de grèves de la faim, de résistance civile non violente pratiquée par les mobilisations des populations sur les sites de mégaprojets ou de mines, ou encore de la tenue de réunions d'information par des comités citoyens au sujet des conséquences de projets extractifs: tous ces exemples constituent des actions citoyennes rendues illégales dans le cadre de la criminalisation de l'action collective. Par le biais de nouvelles législations, voire même de nouvelles dispositions constitutionnelles, [...] les pratiques de criminalisation de l'action collective opèrent ainsi une restriction importante des droits considérés centraux en démocratie et dans un État de droit : des pratiques liées à la revendication des droits et libertés, fondées sur le droit à la liberté d'expression et d'association, sont désormais rendues illégales car considérées comme menaçant la sécurité et la stabilité, ce qui facilite les graves violations des droits humains (torture, emprisonnement arbitraire, violences sexuelles, assassinats et disparitions forcées) commises à l'endroit des populations mobilisées».

de même que la répression durant la guerre civile ont provoqué des déplacements forcés et des massacres de communautés rurales, facilitant l'installation d'industries extractives, générant des conflits socio-environnementaux et instaurant des pratiques répressives qui perdurent après la fin du conflit armé (Fox, 2015; Wayland et Kuniholm, 2016; Bocarejo, 2009). En Colombie, comme l'analyse Vélez-Torres (2014), le discours sur la sécurité démocratique a lié la sécurisation militaire des territoires à l'empire de la loi comme garantie du développement et de la prospérité, criminalisant les opposants au modèle de développement promouvant l'industrie minière, présentés comme des obstacles à la sécurité nationale, voire des terroristes et ennemis nationaux.

Au Honduras et au Guatemala, le populisme punitif²⁷ (Marín, 2016) et le discours de la guerre contre la drogue justifient le renforcement des capacités répressives des forces armées et le déploiement d'opérations militaires, avec l'assistance états-unienne, dans le «corridor stratégique du trafic de la drogue» (Kerssen, 2013). Ceci facilite le contrôle des terres et des ressources par les propriétaires terriens et les entreprises dans ces zones de conflits agraires et miniers (Aguilar-Støen, 2016; Marín, 2016). De surcroît, les autorités accusent les partisans de la démilitarisation et les activistes des droits humains d'aider le crime organisé, voire d'être liés aux milieux criminels, en nuisant aux politiques de lutte contre la drogue (ACI-Participa, 6 avril 2017).

D'ailleurs, la tendance à la criminalisation des activistes s'opposant à l'extractivisme est notée à travers l'Amérique latine, et ce, même dans les pays andins, tels la Bolivie et l'Équateur qui ont reconnu des droits à la nature dans leurs lois ou leur constitution (Shade, 2015; Peñafiel, 2015). Selon Radcliffe (2007), ces pratiques de criminalisation sont justifiées par les discours géopolitiques états-uniens qui représentent les peuples autochtones comme des menaces à la sécurité risquant de déstabiliser les États-nations latino-américains.

1.1.3. Violences socio-environnementales et virage écoterritorial du nouveau cycle d'actions collectives en Amérique latine

En plus des violences physiques et psychologiques résultant de la répression étatique et des exactions non étatiques, les conflits socio-environnementaux peuvent surgir en réaction à une

²⁷ Le populisme punitif réfère à «l'implantation ou la mise en œuvre de politiques répressives en matière de sécurité publique en réponse à l'augmentation de la criminalité et du sentiment d'insécurité» afin d'améliorer «les résultats électoraux» ou «l'image du gouvernement» auprès des citoyens, souvent «dans une conjoncture de crise de popularité». (Marín, 2016: 136, traduction libre).

diversité de *violences socio-environnementales*²⁸ affectant les communautés. En effet, plusieurs études de cas montrent que leurs membres et les activistes se mobilisent en dénonciation des impacts sociaux, économiques et culturels découlant de la dégradation de l'environnement causée par des projets d'investissement. La contamination des sols, de l'eau et de l'air crée des problèmes de santé au sein des communautés (Aubé, 2009; Middeldorp, 2016a; Toledo et al, 2015). La déforestation provoque l'érosion et la désertification causant des problèmes pour la construction des habitations et les cultures agricoles. Elle détruit aussi les écosystèmes, menant à la disparition de la flore et de la faune (Stonich, 1989, 1991, 1992, 2000; Toledo et al, 2015) Ces dommages écologiques, le détournement des eaux et l'appropriation de terres agricoles compromettent la capacité des habitants de produire leurs moyens de subsistance quotidiens (aliments, accès à l'eau, bois de chauffage, plantes médicinales). Cette situation aggrave leur pauvreté, provoquant parfois des migrations internes, voire internationales, renforcées par les déplacements forcés de communautés situées sur les sites d'excavation de mines, d'inondation de réservoirs ou de construction de complexes touristiques. Dans certains cas, ces infrastructures détruisent des sites archéologiques, empêchent l'accès à des lieux sacrés ou limitent les pratiques culturelles ancestrales (ex. pêche traditionnelle), comme le montrent Loker (2004) et Shipley (2016). Finalement, les désaccords entourant les projets causent des discordes communautaires. Comme nous le verrons dans la section 1.2.4, pour l'anthropologie de la violence, ces violences structurelles causent des expériences de souffrance sociale qui façonnent les réponses collectives à la violence (Farmer, 2009; Roy-Allard, 2015, Kleinman et al., 1997; Das et al, 2000).

Sur ce point, l'écologie politique complète bien l'anthropologie de la violence, en montrant les multiples facteurs sociaux, économiques, politiques et culturels conduisant à la détérioration environnementale et à ses impacts structurels négatifs, impacts qui motiveraient les mobilisations collectives menant à des conflits socio-environnementaux. Comme l'affirme Stonich,

[i]ntegrating the perspectives of political economy and human ecology, political ecology has emerged as an interdisciplinary approach often used to demonstrate how interconnected social, economic, and political factors affect the way natural resources are distributed and exploited and lead to intensified human impoverishment and environmental destruction (Stonich, 1995: 147).

²⁸ Pour Trigo et Rodarte (2015), ces violences comprennent à la fois la violence physique exercée dans les conflits socio-environnementaux et les dommages causés indirectement par les structures sociales. Ils rejoignent Radonic (2015) qui considère la violence environnementale comme une violence structurelle au sens de Galtung (1969).

Combinée à des approches féministes ou postcoloniales, l'écologie politique a mis en lumière la distribution inégale de l'accès, du contrôle et de la gestion des ressources naturelles. Cette distribution inégale serait générée par les rapports sociaux inégalitaires de classe, de genre, de race et d'ethnicité et par les représentations sociales participant aux dynamiques de discrimination et d'exclusion des groupes sociaux. Elle serait également issue des effets des politiques de développement, de régulation environnementale et de planification territoriale adoptées par les États. Finalement, elle serait tributaire des impacts des pratiques des entreprises exploitant les ressources naturelles (Brondo, 2013; Mollett, 2006b, 2011, 2013, 2014; Graham, 2009). Ces inégalités sociales sont la source des impacts différenciés de la dégradation environnementale et des luttes locales pour l'accès, le contrôle et la gestion des ressources, sur la base desquels émergent les conflits socio-environnementaux (Stonich, 2000; Toledo et al., 2015).

Plusieurs études marient ainsi l'écologie politique aux théories de l'action collective afin d'expliquer l'émergence récente en Amérique latine de mouvements socio-environnementaux mobilisés en réaction aux impacts sociaux, environnementaux et territoriaux du modèle extractiviste (Sánchez-Vázquez et al., 2016). Ces travaux mettent en lumière l'apparition d'un nouveau cycle d'actions collectives à l'échelle latino-américaine, dans lequel les activistes et les organisations autochtones, afro-descendantes, paysannes, écologistes et de droits humains, convergent afin de former des mouvements socio-environnementaux contestant les impacts des politiques et des projets économiques du nouveau cycle d'accumulation par dépossession sur les membres des communautés rurales (Composto, 2012; Martínez, 2011; Toledo et al., 2015). Cette littérature bénéficie des travaux retraçant l'émergence des mouvements autochtones et afro-descendants (Brisk, 2000, Langer et Muñoz, 2003; Postero et Zamosc, 2004; Warren et Jackson, 2002, Yashar, 2005) et des réseaux transnationaux de droits humains (Cleary, 1997, 2007; Cardenas, 2010; Couso et al., 2010; Hillman et al., 2002) ayant montré le renouvellement des répertoires et des cadres des actions collectives des conflits en milieu rural, traditionnellement centrés sur les luttes agraires des paysans, dans le cadre de la démocratisation des régimes autoritaires en Amérique du Sud et centrale (Walker et Armony, 2000; Burrell et Moodie, 2013).

Selon la littérature, différents facteurs ont favorisé cette convergence. D'une part, les réseaux tissés dans les années 1990 entre des activistes, des communautés rurales, urbaines et suburbaines, des associations paysannes, autochtones et afro-descendantes, des intellectuels, des

universitaires, des artistes, des professionnels d'ONG et des experts d'enjeux environnementaux ont favorisé l'émergence des mouvements socio-environnementaux (Svampa, 2012, 2013, 2015; Toledo et al., 2015). D'autre part, un *virage écoterritorial* des luttes entourant les terres et les territoires en Amérique latine, mis en lumière par Svampa (2012, 2013, 2015), a permis aux activistes de divers mouvements sociaux latino-américains de se former un langage commun. Ainsi, l'auteure (2011: 115) souligne que «[c]es réseaux et mouvements sociaux territoriaux ont progressivement élaboré un langage commun à l'opposé ou à tout le moins éloigné du discours de l'efficacité et de la conception "développementiste" propre au récit dominant». À partir de notions telles le *buen vivir*, les droits de la nature, la territorialité, la justice environnementale, la souveraineté alimentaire ou les biens communs, leurs membres ont produit et accumulé de nouvelles connaissances croisant les cadres culturels des mondes communautaires autochtone et paysan, de la défense du territoire, des droits et du discours écologiste (Svampa, 2012, 2013; Santos, 2009). D'autres chercheurs (Martínez Allier, 2004; Leff, 2006; Toledo et al., 2015) ont montré comment ces mouvements revendiquent des identités culturelles liées aux territoires et réaffirment un rapport existentiel à la nature incommensurable à la logique de marché, menant une lutte en défense des formes de vie et du territoire et imaginant des modes de régulation sociale alternatifs au capitalisme ou au développement. Finalement, pour Pedersen (2014) et Composto (2012), rejoignant Toledo et al. (2015) sur ce point, cet ancrage territorial a favorisé des répertoires d'actions collectives centrés sur la défense des terres et des territoires, tels que des occupations ou des barrages de routes, et leur réappropriation communautaire à travers des expériences de coopératives en autogestion, de résolution collective des besoins sociaux locaux et une gestion autonome des affaires communautaires à travers des assemblées, adoptant des pratiques plus horizontales et créant des espaces locaux de résistance non-violents.

1.1.4. Contestations contemporaines des violences culturelles, de l'exclusion historique et du déni de la différence des peuples autochtones et afro-descendants hérités de la colonisation

Tel que mentionné ci-haut, les mouvements autochtones et afro-descendants ayant émergé dans le contexte des transitions démocratiques ont joué un rôle central au sein de ce virage écoterritorial, contestant les *violences culturelles*²⁹, telles que la discrimination «raciale». Ces violences ont

²⁹ Selon Galtung (1990: 291), «[b]y 'cultural violence' we mean those aspects of culture, the symbolique sphere of our existence - exemplified by religion and ideology, language and art, empirical science and formal science (logic, mathematics) - that can be used to justify or legitimize direct or structural violence».

justifié leur exclusion de la citoyenneté et le déni de leurs différences culturelles par les États postcoloniaux dans leurs efforts de construction de la nation et de promotion du développement.

Resituant ces violences dans la longue durée, les études postcoloniales ou inspirées des *subaltern studies* mettent en lumière la discrimination «raciale», l'homogénéisation culturelle et l'exclusion historique des peuples autochtones et afro-descendants par les États postcoloniaux. Plusieurs auteurs (Veléz-Torres, 2014; Savino, 2016; Fox, 2015) reprennent les concepts de colonialité, de colonialité du pouvoir ou de décolonialité de Mignolo, Quijano ou Escobar pour rendre compte de cette situation. Ainsi, pour Vélez-Torres (2014: 69), la classification et la hiérarchisation raciale par le pouvoir colonial a créé une subordination ethnique en Colombie qui justifie, par la discrimination, l'appauvrissement des autochtones et des afro-descendants à travers la distribution inégale des richesses, une division du travail permettant leur exploitation et un accès conflictuel aux terres et autres ressources naturelles. Dans le cas de l'Amérique centrale, Fox (2015: 152) situe

the emergence of the mining sector as part of a longer history of colonization and argues that the violence associated with extraction is part of a deepening penetration of capitalism, the state, and control by the European-descended elites, or criollos, in the territory of Guatemala.

Elle avance que l'industrie extractive au Guatemala perpétue des mécanismes de pouvoir issus du colonialisme et du capitalisme ayant donné du pouvoir à une élite minoritaire *criolla* excluant, sur des bases ethno-raciales, la majorité autochtone de la participation à la vie publique. De plus, la violence d'État utilisée pour contrôler le travail des peuples autochtones persiste dans les décisions économiques et les pratiques des élites politiques contemporaines, alors que la législation multiculturelle dépolitise la «race», invisibilisant ces peuples (Fox, 2015). Dans les pays où les «groupes ethniques» sont moins nombreux, tel le Honduras, les discours d'État ont construit un imaginaire national du métissage (Euraque, 2003; Barahona, 2005a, 2009), cherchant à homogénéiser la nation «indo-hispanique» en déniaient l'existence des différences culturelles. Ils reléguaient ainsi au passé colonial les peuples autochtones ou à leur origine «étrangère» les peuples «noirs», tout en maintenant des représentations racistes persistant malgré les politiques multiculturelles (Anderson, 2001, 2007, Anderson et England, 2005; Frewen, 2012).

Pour Mollett, cette perspective postcoloniale, informée par les travaux en écologie politique,

problematizes mainstream development policies that treat land insecurity and poverty as technical problems and therefore offer only technical and apolitical solutions such as land titling and microcredit. It highlights the power relations that link development with the social. It pays particular attention to the continuity of

colonial power relations in contemporary development practices and the way in which they shape access to land and natural resources (Mollett, 2014: 30).

Dans la même optique, Escobar (2005) soutient que la crise du développement en Amérique latine a mené à l'émergence de mouvements sociaux remettant en question le projet de la modernité, mettant en évidence le discours culturel global soutenant les dispositifs de savoir-pouvoir du développement. Il peut alors avancer que

[o]nce we situate social movements within a reinterpreted context of the crisis of development and modernity, it becomes impossible to see them only in economic or political terms. Indeed, their fundamental cultural character has to be recognized (Escobar, 2005: 63-64).

Les mouvements sociaux latino-américains émergeant de cette crise doivent dès lors être compris comme des luttes économiques, politiques *et* culturelles (Escobar, 2005: 64).

À cet égard, les résistances autochtones et afro-descendantes, jouant un rôle important au sein des mouvements socio-environnementaux apparus avec le virage écoterritorial, s'intègrent, selon Savino (2016), à des discours de la décolonialité, où est articulée la défense du territoire, des cosmovisions et des savoirs autochtones. De plus, comme le montrent Mollett (2006a, 2006b, 2014), Brondo (2007, 2010, 2013), Loperena (2016a, 2016b, 2017) ou Anderson (2007, 2009, 2012) dans le cas hondurien, les discours autochtones et afro-descendants déployés dans les luttes locales contemporaines concernant les ressources naturelles peuvent renforcer ou contester les identités et les idéologies raciales héritées de la colonisation en revendiquant des droits culturels, collectifs et territoriaux, reconnus par les politiques multiculturelles.

Les luttes socio-environnementales actuelles vont ainsi au-delà des préoccupations sur les impacts économiques et environnementaux de l'extractivisme soulignés par les travaux d'économie et d'écologie politiques apparus avant le tournant postcolonial de la littérature, tels que les études de Stonich au Honduras. Pour plusieurs études de la décolonialité, ces luttes contestent une diversité de violences culturelles, notamment la discrimination, l'exclusion et le dénigrement, et revendiquent le respect des différences culturelles. C'est dans ce cadre que se situe la perspective de l'ontologie politique qui s'intéresse aux conflits d'interprétations entre conceptions du monde. Ainsi, pour Acuña (2015: 91), *«socio-environmental conflicts that involve indigenous peoples are not simply a problem of ill-designed policies; they rather emerge because of the permanence of a colonial pattern of domination that denies indigenous ontologies»*. Les cosmovisions des peuples autochtones diffèrent de l'ontologie occidentale quant à la conception

des relations entre les êtres humains et la «nature» - ou Terre mère - qui sert de moyen de subsistance, abrite les êtres-du-monde qu'il faut respecter et constitue l'espace des interactions socio-naturelles et le territoire ancestral des peuples autochtones, lui conférant une importance à la fois politique et culturelle. Par exemple, dans les récits spirituels du peuple lenca au Honduras (Stricker, 2017) ou des Ranakunas au Pérou (De la Cadena, 2015), les êtres humains, les esprits des ancêtres et les êtres-du-monde, tels que les rivières, les montagnes et les forêts, interagissent et communiquent à travers des pratiques-du-monde. Selon Acuña (2015), la défense de ces cosmovisions serait sous-jacente à l'activisme autochtone, celui-ci s'opposant à leur déni dans les discours, les lois et les politiques de développement des États latino-américains, reproduisant une violence ontologique et légale héritée de la colonie. Au Honduras, l'opposition de communautés lencas au projet de barrage hydroélectrique *Agua Zarca* s'expliquerait selon Stricker (2017) par la construction d'un discours spirituel sur le territoire défendant le caractère sacré de la rivière à l'encontre du discours étatique et des promoteurs considérant la nature comme une ressource pouvant être exploitée dans un objectif de développement.

Selon De la Cadena (2010, 2015) ces conflits d'interprétation ne sont toutefois pas toujours aussi tranchés. Ayant appris à vivre dans différents mondes en raison de leurs statuts d'habitants et de citoyens des États-nations, les autochtones sont quotidiennement engagés dans un travail de traduction des ontologies autochtones et non autochtones, établissant des connexions partielles entre leurs différences mutuelles. Ainsi, pour l'auteure *«[t]ranslation as equivocation carries a talent to maintain divergences among perspectives proposed from worlds partially connected in communication»*. (De la Cadena, 2015: 27). Tel que le soutient aussi Rojas,

historically, indigenous peoples in Bolivia have been aware of the limits of modern liberal conceptions of citizenship and western politics in countering the exclusion of their world from modernity. Notwithstanding, they have not discarded these concepts in their entirety. Rather, they are supplementing the concept of equality with colonial difference, in order to modify the world that has excluded them and to reinstate a place for their own lifeworld (Rojas, 2013: 581-582).

L'auteure (2013) montre ainsi que ces peuples revendiquent, à travers leurs actes et leurs discours d'émancipation, une citoyenneté leur accordant l'égalité des droits, tout en reconnaissant leur différence - notamment sur le plan des ontologies - dans une optique de décolonisation.

1.1.5. Transformation des régimes juridiques et des mécanismes de gouvernance sous l'effet des politiques multiculturelles, des normes de droits humains et de la régulation environnementale

Finalement, ces luttes autochtones et afro-descendantes ont mené à la reconnaissance et à l'institutionnalisation de droits collectifs, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Or, une fois codifiés, ces droits auront en retour un effet structurant sur les dynamiques des conflits socio-environnementaux en favorisant la juridification des revendications des activistes en concurrence avec d'autres droits (ex. régimes de concessions) et le règlement judiciaire des litiges facilitant, en cas de non impartialité des tribunaux, leur marginalisation, voire leur criminalisation.

Selon Yashar (1999, 2005, 2007), les revendications des mouvements autochtones contemporains, émergeant en réponse à des réformes inégalement institutionnalisées ayant mené à la transition de régimes de citoyenneté corporatistes à néolibéraux³⁰, ont lancé des débats autour des droits des communautés, de l'autonomie territoriale et de la citoyenneté pluriethnique et plurinationale, conduisant plusieurs États latino-américains à adopter des politiques multiculturelles, voire à les institutionnaliser à travers des réformes constitutionnelles. Entre autres, pour Van Cott (1994) et Warren et Jacksen (2002), les mobilisations autochtones étaient centrées sur des revendications pour le droit à l'autodétermination et à l'autonomie; les droits culturels, tels le droit d'être éduqués, de recevoir des services publics ou d'être jugés dans leur langue ou le droit que leurs cultures et histoires soient présentées dans les écoles et les médias; les droits territoriaux d'accès, de contrôle et de gestion des terres et des ressources, incluant le contrôle du développement économique, et des réformes des pouvoirs militaires et policiers en raison des violences historiquement exercées à l'encontre des peuples autochtones et afro-descendants. De plus, ces revendications étaient portées, à partir des années 1970 et 1980, conjointement avec des réseaux transnationaux de droits humains et environnementaux, au sein des forums internationaux afin

³⁰ Pour Yashar (2005), les changements des régimes de citoyenneté en Amérique latine dans le contexte des transitions démocratiques ont politisé les identités autochtones parce qu'elles ont involontairement remises en question, à travers des processus incomplets et contradictoires de démocratisation et de réformes étatiques, les enclaves d'autonomie locale qui n'étaient pas reconnues par l'État. La mobilisation aurait été influencée par deux autres facteurs: l'espace associatif politique a fourni l'opportunité politique aux communautés de s'organiser et les réseaux transcommunautaires ont procuré à des communautés diverses et distantes la capacité de monter en échelle et de confronter l'État. Le mouvement autochtone émerge ainsi afin de contester les frontières et la pratique de la citoyenneté, la reformulant en des termes multiculturels. Cette remise en question postlibérale propose une citoyenneté démocratique qui respecte les droits politiques individuels, mais accorde des droits collectifs à l'autonomie communautaire tout en respectant la souveraineté et l'intégrité de l'État démocratique.

qu'elles soient intégrées aux normes juridiques internationales (Keck et Sikkink, 1990; Warren et Jacksen, 2002; Brisk, 2000, Cleary, 1997, 2007).

Pour Rodríguez-Garavito (2011), ces actions collectives nationales et transnationales ont conduit à une juridification³¹ des revendications autochtones. Outre les réformes constitutionnelles et l'adoption de lois par les États reconnaissant des droits collectifs aux peuples autochtones et afro-descendants, divers organes et institutions spécialisées des Nations Unies, telle l'Organisation internationale du travail (OIT), ou encore du système de protection des droits humains de l'Organisation des États américains (OEA), telles la CIDH et la Cour interaméricaine, ont intégré de nouvelles normes aux conventions et déclarations internationales ou à leur jurisprudence. De même, des entreprises et des bailleurs internationaux ont produit des règlements administratifs, des politiques opérationnelles et des codes d'éthique encadrant leurs pratiques. Plusieurs de ces instruments intègrent les droits des peuples autochtones au corpus des droits humains et les arriment aux normes environnementales (Wiessner, 1999; Anaya et Williams, 2001).

Pour Sieder (2011), cette codification des droits des peuples autochtones contribue, par un effet boomerang³², à l'approfondissement des réformes multiculturelles des régimes de citoyenneté dans le contexte de démocratisation des régimes politiques et des réformes néolibérales des États en Amérique latine. Cette codification ouvre des occasions aux organisations autochtones pour développer des pratiques (trans)nationales contre-hégémoniques, mais elle les contraint à cadrer leurs revendications dans le langage du droit, essentialisant leurs «identités»³³. En outre, selon

³¹ La juridification renvoie à la prolifération de normes légales, tant la *hard law*, telles les lois constitutionnelles ou législatives, que la *soft law*, tels les règlements administratifs, les politiques opérationnelles et les codes d'éthique des organisations multilatérales, des entreprises privées et des institutions publiques (Rodríguez-Garavito, 2011).

³² Keck et Sikkink (1998) montrent que les groupes locaux autochtones, environnementaux, de femmes et de droits humains, intégrés dans des réseaux transnationaux, mobilisent des alliés internationaux afin de faire pression sur leur propre gouvernement afin de changer leurs pratiques à l'échelle nationale, ce qu'ils nomment l'effet boomerang.

³³ Ce risque s'explique par l'effet structurant des normes juridiques sur la construction des identités, notamment en raison de l'utilisation de la tactique de l'essentialisme stratégique par les mouvements autochtones et afro-descendants, soit la mise en avant d'une identité autochtone ou afro-descendante «authentique» cadrant avec les normes juridiques afin d'obtenir l'application de droits. Pour Sawyer et Gomez (2012), les identités autochtones contemporaines se seraient notamment construites comme un assemblage historique émergeant des interactions avec les dispositifs juridiques nationaux et internationaux formant des régimes de reconnaissance. Entre autres, l'adjudication de terres et la délimitation de territoires auraient transformé les identités des communautés autochtones. De plus, comme le montre Naamen (2012), des agences des Nations Unies, telle l'OIT, ont produit des définitions juridiques de la notion de «peuple autochtone» et de «peuple tribal» balisant par leurs critères l'identité des personnes s'identifiant comme autochtones, imposant des contraintes à leur reconnaissance, soit: la continuité historique avec les sociétés précoloniales (occupation des terres ancestrales, préservation de la culture ou de la langue, résidence dans une région particulière d'un État); la domination politique et la marginalisation résultant de la colonisation, la coexistence de sociétés ou de cultures parallèles au sein d'un même État et l'auto-identification.

Rodríguez-Garavito (2011), la juridification favorise la diffusion d'une «culture de la légalité» (Couso et al., 2010) encadrant de plus en plus les répertoires d'actions des mouvements par des procédures de participation afin de mettre en œuvre leur droit de consultation préalable, libre et informée. Comme l'affirme cet auteur (2011: 281), promue dans le cadre de la gouvernance néolibérale, *«legal mobilization is now a defining strategy of the indigenous movement»*.

De même, plusieurs travaux s'inspirent du concept de multiculturalisme néolibéral développé par Hale (McDonnell, 2015, Anderson, 2007) ou de gouvernementalité³⁴ (Veléz-Torrez, 2014, Schnoor, 2013) afin de montrer comment les politiques identitaires produisent des effets contraignants. Pour Hale (2005a, 2005b, 2014), ces politiques sont caractéristiques du multiculturalisme néolibéral, c'est-à-dire d'un régime de gouvernance qui façonne, délimite et produit la différence culturelle en accordant une reconnaissance limitée des droits culturels et des droits collectifs à des groupes culturels désavantagés, renforçant la société civile et soutenant des principes d'égalité interculturelle. Toutefois, *«[w]hen combined with neoliberal economic policies, these progressive measures have unexpected effects, including a deepened state capacity to shape and neutralize political opposition, and a remaking of racial hierarchies»* (Hale, 2005a: 10). Entre autres, ces mesures opposent entre eux les groupes revendiquant des droits collectifs. Les travaux de Bocarejo (2009) en Colombie et de Copeland (2011) au Guatemala semblent indiquer que ces politiques y auraient transformé les imaginaires politiques, créant des conflits entre les groupes paysans, autochtones et afro-descendants pour l'accès aux terres et aux ressources naturelles.

Ainsi, la juridification croissante des rapports sociaux, le pluralisme juridique et la superposition des régimes de droits divergents sur les mêmes territoires ont contribué à transformer les conflits socio-environnementaux en litiges entre régimes de droits divergents. Par exemple, Vélez-Torres (2014) attribue l'apparition des conflits violents entourant des projets de développement extractif en Colombie aux conflits entre régimes juridiques territorialisés, notamment entre les normes encadrant les concessions pour l'exploitation des ressources du sol et du sous-sol et les normes juridiques reconnaissant des droits aux populations autochtones et/ou afro-descendantes en

³⁴ Selon Schnoor (2013), la gouvernementalité renvoie aux nouveaux régimes de pouvoir qui opèrent, à travers une multitude de sites de pouvoir, en investissant les sujets de nouvelles capacités et en encourageant leur identification à des positions de sujets, des nouvelles formes d'appartenance, c'est-à-dire de façon de se lier aux autres et au monde. En tant que conduite des conduites, elle cherche à façonner les conduites des populations en formant leurs désirs, habitudes, aspirations et croyances, notamment par un ensemble de techniques culturelles, en vue de leur bien-être.

matière d'autonomie territoriale, de droits de propriétés communales, de gestion des ressources naturelles et de consultation préalable, libre et informée en cas d'implantation de projet.

In examining the government's disposition and the territorialized settings of mining control [Vélez Torres] identifies two official architectures of rights: one supporting the private accumulation of capital through the foreign exploitation of mining resources and the other aiming to concede ethnic rights. While the two architectures compete in the juridical arena, a violent dispute has developed in the overlap between the geographies of mining concessions and the geographies of ethnic communities within the territorial settings of mining control. (Vélez Torres, 2014: 68).

Des conflits peuvent également émerger du non-respect des normes environnementales pour l'obtention de permis d'exploration, d'exploitation et de construction ou de concessions par les entreprises; des violations des droits humains et des différents droits de propriété (Hincapié Jiménez et López Pacheco, 2016; Roquas, 2002).³⁵

Étudiant la gouvernance³⁶, certains auteurs expliquent d'ailleurs l'émergence des conflits socio-environnementaux et de la violence entourant l'industrie extractive par l'échec des mécanismes de gouvernance interethnique ou de gouvernance des ressources naturelles à diverses échelles, tant locale, régionale, nationale qu'internationale, devant résoudre les tensions entre les acteurs, réduire les risques environnementaux et sociaux des projets et atténuer les clivages sociaux. Leurs études soutiennent qu'une meilleure gouvernance territoriale affirmant les droits des communautés locales autochtones et non autochtones résoudrait les conflits entourant les projets d'extraction des ressources naturelles (Helwege, 2015; Velasco, 2011; Durán et al., 2011).

Un dernier effet de la juridification concerne la répression étatique. En effet, la juridification contribue à la judiciarisation des conflits socio-environnementaux, c'est-à-dire à la transformation des luttes des mouvements en litiges concernant les droits et à l'accroissement du pouvoir des

³⁵ Dans le contexte de pluralisme juridique caractérisant les régimes de propriétés en Amérique latine, les critères permettant de revendiquer des droits sont complexes, incluant les titres légaux des entreprises et des propriétaires terriens, les droits communaux des communautés héritées de la colonisation (*ejidos*), les terres publiques de l'État, souvent occupées par des paysans ou habitants, des titres collectifs d'usufruit des coopératives encadrées par les institutions de réforme agraire, la possession traditionnelle de terres et territoires par les peuples autochtones et afro-descendants et droits découlant de l'occupation par les habitants ou du travail de la terre par les paysans.

³⁶ Les approches de la gouvernance centrent leur analyse sur les arrangements institutionnels (structures de gouvernance) qui intègrent les «parties prenantes» au projet de développement (membres de communautés ou de groupes affectés, entreprises développant ou mettant en œuvre le projet, instances publiques définissant ou appliquant la réglementation) et prévoient des procédures pour encadrer leurs interactions et les pratiques (plaintes, règlements de litige, prise de décision) (Poulos and Haddad: 2016). Durán, Velázquez et Larrazábal (2011) emploient le concept de gouvernance multiscale des forêts afin de qualifier l'ensemble des partenariats institutionnels entre le gouvernement et la société civile, à la fois formels et informels, qui ont un pouvoir décisionnel ou une influence sur la gestion des forêts. Pour Rodríguez-Garavito (2011), la gouvernance ethnique participe au processus de juridification et judiciarisation des revendications autochtones en Amérique latine.

institutions judiciaires dans le règlement des conflits entre groupes sociaux, communautés, entreprises et institutions de l'État (Sieder, 2011). Or, comme l'analyse Guzmán Solano (2016) dans le cas de conflits miniers péruviens, cette judiciarisation peut servir, dans un contexte où la collusion entre les pouvoirs judiciaire et exécutif politise la règle de droit, à marginaliser les activistes, les tribunaux renvoyant systématiquement leurs plaintes ou transférant les audiences dans des zones difficiles d'accès empêchant celles-ci d'entrer dans le système judiciaire, alors que les mécanismes judiciaires fonctionnent efficacement lorsque des accusations sont portées contre des activistes, facilitant les pratiques d'harcèlement judiciaire et de criminalisation de leurs actions. Certaines réformes pénales, en créant de nouveaux crimes, étendant leur définition ou durcissant les peines, facilitent ces modes de répression (CIDH, 2015b).

1.1.6. Dilemmes des conflits socio-environnementaux à la croisée de multiples violences

Bref, la littérature existante que nous avons analysée présente de multiples *causes* de violences affectant les personnes impliquées dans des conflits socio-environnementaux en Amérique latine soit: 1) l'accaparement des terres des paysans, la dépossession territoriale des peuples autochtones et afro-descendants et l'extraction des ressources naturelles engendrés par la relance de modèles de développement extractivistes et agroindustriels; 2) les changements des formes de répression, associés à la militarisation de la sécurité publique et à la criminalisation des actions collectives, avec la redéfinition des politiques de sécurité; 3) le virage écoterritorial duquel émergent, à la croisée des mobilisations collectives paysannes, autochtones, afro-descendantes et écologistes, les mouvements socio-environnementaux; 4) l'exclusion, la discrimination et le déni de la différence des peuples autochtones et afro-descendants hérités de la colonisation et 5) la transformation des régimes juridiques et des mécanismes de gouvernance sous l'effet des politiques multiculturelles, des normes de droits humains et de la régulation environnementale.

La comparaison des études permet de voir que l'apparition de violences résulte de l'interaction de ces différentes causes, empêchant de les réduire à «un» sens univoque. Afin de profiter de la relance de l'extractivisme (Veltmeyer et Petras, 2014), des propriétaires terriens et d'entreprises combinent des recours légaux à des tactiques violentes, par l'entremise de leurs gardes de sécurité, voire de groupes criminels, afin d'accaparer des terres et des ressources naturelles utilisées par les paysans, les habitants ruraux et les peuples autochtones et afro-descendants (Shipley, 2016). Ces violences sociales sont parfois appuyées par la répression policière et

militaire, dont les modes de répression se sont transformés sous l'influence de nouveaux discours sécuritaires et de la redéfinition des politiques de sécurité, renforçant la militarisation de la sécurité publique et la criminalisation des actions collectives. Les membres de communautés et les activistes mobilisés dans les mouvements socio-environnementaux émergents se trouvent alors pris dans des dilemmes les contraignant à choisir entre subir les impacts sociaux, économiques et culturels négatifs des dommages environnementaux et les violences culturelles exercées envers les peuples autochtones et afro-descendants causant des souffrances sociales ou, au contraire, les dénoncer au risque de violences physiques et psychologiques, telles que des menaces, agressions, voire assassinats. Ces dynamiques conflictuelles sont finalement influencées par l'effet structurant des transformations des régimes juridiques et des mécanismes de gouvernance sous l'effet des politiques multiculturelles, des normes internationales de droits humains et de la réglementation environnementale. Ces changements favorisent, à travers la juridification des revendications, la territorialisation du pluralisme juridique et la judiciarisation des litiges, l'intégration du langage du droit, avec ses obligations de véridiction et de juridiction (Foucault, 2012a), dans les imaginaires politiques (chapitre 2), pouvant produire des effets à la fois émancipateurs (ex. reconnaissance de droits) ou répressifs (ex. criminalisation).

1.2. L'activisme dans un contexte de risque élevé: les effets des violences sur l'engagement social, la mobilisation collective et la prise de parole publique

Or, expliquant les violences survenant dans les conflits socio-environnementaux, ces études ne permettent pas de comprendre leurs impacts sur les dynamiques d'engagement social, de mobilisation collective et de prise de parole publique des personnes impliquées dans ces conflits.

1.2.1. Engagement social et activisme en contexte de risques élevés de violence

When I ask Hondurans how they overcome their fears about engaging in resistance, they often give a simple answer that goes something like this: "If because of fear we did nothing, if we did not resist and try to build, it would be even more risky, difficult, or overwhelming." (Phillips, 2015: 243)

Au vu des risques élevés de subir la répression policière et militaire s'ils s'opposent aux multiples formes de violences vécues quotidiennement, comment se fait-il que des personnes décident de s'engager dans des conflits socio-environnementaux, malgré la peur liée aux risques de l'activisme et le sentiment d'accablement souvent engendré par l'accumulation de souffrances

sociales? Les études sociologiques récentes sur l'activisme dans des contextes de risques élevés apportent des éléments d'explication de ce passage à des formes de résistance malgré l'adversité.

Cette littérature cherche à expliquer le recrutement des participants à des actions collectives dans un contexte où les activistes s'exposent à des risques³⁷ et/ou à des coûts élevés³⁸ pour leur participation. Elle identifie différents facteurs associés aux motivations, aux relations sociales (réseaux sociaux et institutionnels, disponibilité biographique, position sociale), aux expériences antérieures d'activisme, au travail identitaire, à la socialisation des militants et à la répression.

S'inscrivant dans un individualisme méthodologique élargi, tenant compte des états émotionnels au-delà du calcul rationnel des intérêts matériels, plusieurs études soulignent les motivations, à la fois personnelles et politiques, incitant les personnes à participer à des actions collectives risquées (Peñaranda Supelano, 2011). Ainsi, pour Wood (2003), les émotions, les identités, les normes sociales, les valeurs, les croyances, l'altruisme et les perspectives concernant les actions influencent la décision individuelle de participer à des actions risquées. D'une part, le sentiment positif associé à l'efficacité, la fierté découlant de l'affirmation de soi et la possibilité d'apporter des changements dans la situation («pleasure in action» de Wood, 2003) crée les conditions, à travers des actes de pouvoir individuel, pour que des actions collectives émergent (Esparza, 2010). D'autre part, entretenant des relations affectives et de solidarité avec leurs réseaux personnels (amis, familles, membres de la communauté), les personnes sont parfois prêtes à risquer leur vie pour ceux-ci, en particulier dans des communautés traditionnelles. Comme l'affirme Brockett (2005), lorsque ces personnes sont affectées par des violences, ces liens servent de motifs à l'action, suscitant des sentiments de rage, de deuil ou d'indignation pouvant conduire à un désir de vengeance ou de justice, surtout si ces groupes partagent des principes de justice ou de droits donnant une légitimité à leur action. Ainsi, lorsque le but d'un mouvement, comme la justice sociale, est valorisé et affecte directement un groupe identitaire, les activistes «*are willing to suffer for the cause*» en dépit des risques (Almanzar et Herring, 2004: 127).

³⁷ Pour McAdam (1986: 67), «*[r]isk refers to the anticipated dangers-whether legal, social, physical, financial, and so forth-of engaging in a particular type of activity*». Il correspond à «*the activists' subjective anticipation or expectation of a cost that they may incur as a result of their movement participation (e.g., being arrested, paying a fine, being beaten, tortured, or killed)*» (Wiltfang et McAdam, 1991: 989).

³⁸ Pour McAdam (1986: 67), «*the term "cost" refers to the expenditures of time, money, and energy that are required of a person engaged in any particular form of activism*». Il inclut «*anything given up, forgone, spent, lost or "negatively" experienced (e.g., pain, fatigue, etc.) by activists during their participation in movement activities*» (Wiltfang et McAdam, 1991: 989).

Loin d'être une réaction passive, ces émotions seraient incitées par les cadres culturels produits dans les discours des organisations militantes afin de faciliter la mobilisation, s'interinfluençant et se transformant au cours des actions collectives, selon Romanos (2014) et Peñaranda Supelano, (2011). Par exemple, analysant les pratiques émotionnelles du mouvement anarchiste sous la dictature de Franco en Espagne, Romanos (2014) soutient que sous des conditions difficiles de répression étatique, la mobilisation de l'espoir dans le discours anarchiste a permis aux militants et militantes d'évaluer positivement l'efficacité de leur mobilisation en formant une interprétation positive des opportunités politiques se substituant à la peur, réduisant le coût anticipé des actions. De plus, l'indignation a permis d'obtenir le soutien et des ressources de supporters nationaux et internationaux, ce qui a favorisé le maintien de la mobilisation à long terme. Outre cette gestion des émotions, les expériences partagées par les groupes sociaux et les réseaux militants en dehors des actions favorisent le développement d'une culture de solidarité et d'intérêts collectifs. En retour, le soutien communautaire incite à maintenir les actions collectives malgré les souffrances et risques vécus par les activistes et leurs familles, réduisant les défections (Esparza, 2010).

À l'instar des propos de militants rapportés par Phillips (2015) au Honduras, l'étude d'une grève en Colombie (Esparza, 2010) montre que, dans les milieux populaires, où les personnes accumulent tout au long de leur vie des expériences d'oppression, le désir de vaincre l'humiliation incite les travailleurs à participer à des actions collectives risquées. Les gains collectifs espérés face à la souffrance, aux mauvaises conditions de vie et à la pauvreté vécues quotidiennement justifient les sacrifices, inversant leur interprétation du risque: ne pas contribuer au succès de la grève risque de perpétuer la souffrance quotidienne des activistes et de leurs familles.

Toutefois, constatant que, dans la plupart des mouvements sociaux, le nombre de participants à des actions collectives est largement inférieur à celui des personnes adhérant aux revendications McAdam et Paulsen (1993) soutiennent que les motivations personnelles ou politiques sont des conditions nécessaires, mais non suffisantes pour inciter les personnes à y participer. Dans cette optique, McAdam propose un modèle de l'activisme à coût et à risque élevé dans lequel

an intense ideological identification with the values of the movement disposes the individual toward participation, while a prior history of activism and integration into supportive networks acts as the structural "pull" encouraging the individual to make good on his or her strongly held beliefs (McAdam, 1986: 46).

Les réseaux personnels³⁹ (amis, famille, etc.) ou ceux liés à l'activisme politique⁴⁰ favorisent le recrutement à des actions collectives (McAdam, 1986). Alors que les réseaux organisationnels⁴¹ facilitent la diffusion d'informations sur les actions afin de mobiliser, les proches apportent leur soutien, voire encouragent la décision des personnes de s'impliquer ou, au contraire, les en dissuadent (Nepstad, 1996; Nepstad et Smith, 1999; McAdam et Paulsen, 1993). Grâce au concept de disponibilité biographique⁴², McAdam (1986) avance également que les participants doivent être relativement libres des contraintes financières, affectives ou de temps, liées à leurs relations sociales, telles que leur statut professionnel, matrimonial ou parental, faute de quoi leur activisme pourrait se révéler trop risqué ou coûteux (Wiltfang et McAdam, 1991)⁴³. Néanmoins, comme le montre Nepstad (1996), les personnes ayant des vies stables, comptant de solides compétences organisationnelles et étant capables de gérer plusieurs engagements de vie arrivent à surmonter ces contraintes⁴⁴ (voir aussi Nepstad et Smith, 1999).

Critiquant l'étroitesse du concept de disponibilité biographique, Almanzar et Herring (2004) montrent que la position des militants du mouvement états-unien des droits civils des années 1960 au sein de structures sociales de «race», de classe et de genre influence leurs conceptions du monde, leurs intérêts et leurs valeurs; l'importance qu'ils accordent aux objectifs d'un mouvement ainsi que leurs ressources, leurs capacités d'influence et les formes de pouvoirs qu'ils exercent. Or, ces facteurs modulent l'évaluation des risques et des coûts que les personnes sont prêtes à encourir afin de changer la situation des groupes sociaux auxquels elles appartiennent. De même, selon Irons (1998) les femmes noires recrutées au sein du mouvement des droits civils du Mississippi à travers des réseaux personnels, militants et religieux de base étaient motivées par leurs

³⁹ Des réseaux interpersonnels forts ou denses liés à un mouvement augmentent les chances d'être invité à y participer et réduisent l'incertitude de la mobilisation (McAdam et Paulsen, 1993: 644).

⁴⁰ Un contact antérieur avec un activiste permet d'introduire la personne au sein du mouvement (McAdam, 1986: 77).

⁴¹ La littérature fournit deux explications de l'influence de l'appartenance organisationnelle. D'une part, celle-ci est un bon moyen de rencontrer des gens. Or, ces contacts avec d'autres activistes augmentent la probabilité d'être entraîné dans une action collective. D'ailleurs, ayant compris les difficultés à recruter des individus isolés, les organisateurs de mouvements consacrent leur énergie à mobiliser un soutien au sein des réseaux des organisations existantes. D'autre part, les individus qui sont membres de plusieurs organisations ont un plus grand sens de l'efficacité, sentiment favorisant, selon plusieurs études, la participation à l'action collective (McAdam et Paulsen, 1993: 644-645).

⁴² Selon McAdam (1986: 70) «*[b]iographical availability can be defined as the absence of personal constraints that may increase the costs and risks of movement participation, such as full-time employment, marriage, and family responsibilities*».

⁴³ Une étude de Wiltfang et McAdam (1991) indique que la disponibilité biographique, en particulier la capacité d'intégrer l'activisme à sa routine de travail, favorise l'implication dans des formes d'activisme à coût élevé en temps, alors que la socialisation à une sous-culture de l'activisme, à travers des implications antérieures et l'adhésion à l'idéologie et aux valeurs du mouvement, incite les activistes à participer à des actions collectives plus risquées.

⁴⁴ Nepstad (1996) introduit le concept de stabilité biographique afin de décrire ce phénomène.

expériences directes d'oppression, étaient prêtes à risquer des affrontements violents et utilisaient leurs compétences domestiques et leur rôle de mère afin de soutenir le mouvement. Au contraire, les femmes blanches étaient motivées par un sentiment d'empathie façonné par leurs croyances religieuses et majoritairement recrutées par des institutions nationales, leur permettant de poser des actions éloignées de la répression et de ne pas risquer leur vie ou leur statut socioéconomique.

Comme le propose McAdam (1986), les diverses trajectoires militantes menant à des formes risquées d'activisme sont cependant loin d'être inévitables, mais reposent sur un processus cyclique de socialisation et de construction d'une identité militante. D'une part, la participation à une action collective élargit les réseaux personnels dans les cercles militants, créant de nouvelles occasions de se mobiliser et aidant à surmonter leur peur. D'autre part, les participants acquièrent des connaissances sur le mouvement et intègrent ses valeurs, objectifs et cadres idéologiques. Finalement, en performant le rôle d'activistes, les participants internalisent les normes et les actes y étant associés et changent leur perception de soi, construisant progressivement une identité militante. Acquérant de l'expérience, les activistes sont de plus en plus disposés à participer à des actions risquées. À travers ce processus, leur identité individuelle s'aligne sur l'identité collective et les cadres culturels du mouvement (McAdam, 1986; Wiltfang et McAdam, 1991; Nepstad, 1996, Bruni, 2013). Une forte identification subjective avec le mouvement, renforcée par des relations personnelles et organisationnelles, favorise ainsi la participation au mouvement (McAdam et Paulsen, 1993). Toutefois, comme le montre Viterna (2006) à partir des récits des femmes participant à la guérilla du Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) au Salvador, les trajectoires menant à des formes risquées d'activisme sont multiples. Les femmes peuvent être attirées par leur identification avec leurs réseaux organisationnels et familiaux participant au FMLN; y être poussées afin d'échapper à la répression et à la crise ayant limité leurs possibilités et les ayant mis en contact avec des réseaux militants ou être persuadées par un membre de la guérilla en raison de leur désir de vengeance ou de l'aventure.

En outre, les expériences antérieures de répression des activistes tracent des trajectoires d'engagement différentes (Thalhammer, 2001)⁴⁵. Ainsi, comme le montre l'étude de Loveman

⁴⁵ Sous la dictature argentine, les personnes affectées par la répression qui n'avaient pas d'expériences antérieures de répression ni d'activisme étaient moins sujettes à la peur et plus susceptibles de se mobiliser, notamment afin de réclamer des réponses concernant la disparition de leurs proches, contrairement à d'anciens activistes ayant vécu la répression par le passé qui sont demeurés davantage démobilisés. Au contraire, les personnes non directement

(1998) sur l'activisme des droits humains sous les dictatures militaires au Chili, en Uruguay et en Argentine, l'engagement dans des actions risquées est fortement influencé par la structure d'opportunité politique, en particulier la répression. L'activisme n'est donc pas toujours un choix «libre», mais est parfois contraint par un sentiment de fermeture des possibilités, en particulier dans un contexte de violences multiples (Goodwin, 2001; Esparza, 2010). L'engagement des personnes dans des mobilisations collectives dépend alors des expériences passées de répression (Loveman, 1998) et, plus largement du contexte social de violence, de la perception qu'ils en ont et des pratiques émotionnelles atténuant la peur et suscitant l'espoir, l'indignation, le plaisir d'agir, etc. (Vazquez-Rodríguez et Lombe, 2017; Wood, 2003; Romanos, 2014). Esparza (2010) note aussi que, dans les milieux populaires en Colombie, les expériences d'oppression et de risques quotidiens vécues tout au long de la vie influencent la perception de la violence et du risque, rendant le risque routinier. Ayant appris à s'en accommoder, la participation des travailleurs en grève à des activités risquées devient alors plus probable. De plus, leurs expériences accumulées de souffrance leur donnent résilience et ténacité, alors que leur peur est surtout une peur de mourir en vain. Au contraire, les activistes de droits humains vivent la répression comme une rupture de leur quotidienneté, ayant une connaissance surtout cognitive («*saber*») plus qu'une expérience pratique, intime et familière des risques («*conocer*»). Ces expériences différenciées incitent alors les activistes à affronter des risques de violences différents, risques également déterminés par leur position au sein des réseaux militants. Les travailleurs des plantations s'exposent à des violences physiques et verbales, à des gaz lacrymogènes, au harcèlement et à la faim, alors que les défenseurs de droits humains sont arrêtés, emprisonnés et harcelés. Ces différences résultent des stratégies de répression différenciées de l'État et des propriétaires des plantations, déployées en fonction des rôles des acteurs dans le mouvement d'appui à la grève.

De plus, dans ces actions risquées, les dangers anticipés sont hautement instables et imprévisibles (Loveman, 1998) étant donné qu'ils dépendent des réactions des autres acteurs aux actions collectives (Wiltfang et McAdam, 1991), en particulier des dynamiques de confrontation avec l'État et de la répression, configurant une relation politique entre les sujets collectifs mobilisés et leurs opposants qui change dans le temps et l'espace (Bautista, 2012; Peñaranda Supelano, 2011). Les activistes soupèsent les risques auxquels ils sont confrontés à partir de leurs expériences, des

affectées par la répression ayant des expériences passées d'activisme politique et de répression étaient plus susceptibles de se mobiliser, contrairement à ceux n'ayant pas ces expériences (Thalhammer, 2001).

connaissances acquises et de leurs cadres idéologiques (Bautista, 2012; Peñaranda Supelano, 2011). Dès lors, leurs actions peuvent comporter des risques inconnus, non reconnus, voire niés par les militants. Par conséquent, leur évaluation du risque peut ne pas refléter les risques objectifs liés aux sanctions légales et au pouvoir coercitif des institutions étatiques (ex. amendes, arrestations, procès, peines de prison, violences et menaces) auxquels ils s'exposent en s'impliquant dans un mouvement (Wiltfang et McAdam; 1991; Esparza, 2010). Comme le note Peñaranda Supelano (2011), ces risques objectifs dépendent des dynamiques de confrontations et de violences politiques, de l'histoire des divers groupes présents, de la vulnérabilité structurelle⁴⁶ des groupes exposés à la violence ou de la protection institutionnelle ou communautaire⁴⁷.

Face à ces risques, sous différents régimes autoritaires en Amérique latine⁴⁸, la répression commise contre plusieurs secteurs de la société a incité les groupes d'opposition à créer des coalitions multisectorielles et à élargir celles-ci en radicalisant des groupes inactifs ou semi-actifs. Ces coalitions regroupant des activistes de divers mouvements sociaux aident à protéger les activistes des violences liées à leur mobilisation et les incitent à participer malgré les risques⁴⁹ (Esparza, 2010; Almeida, 2005). Or, bien qu'elle observe des différences identitaires entre ces mouvements, voire au sein de chaque mouvement⁵⁰, la littérature n'explique cette collaboration

⁴⁶ Les facteurs de vulnérabilité incluent l'exposition à un conflit violent, la fragilité sociale résultant de la marginalité et ségrégation sociale des communautés affectées par le conflit et l'absence de moyens de résilience sociale.

⁴⁷ Les facteurs de protection incluent la présence d'institutions publiques et d'ONG veillant au respect des droits et aux stratégies de protection communautaire, notamment à travers des actions collectives et le développement de capital social (ex. réseaux communautaires, confiance interpersonnelle et légitimité institutionnelle).

⁴⁸ Ce phénomène a été notamment observé au Chili, au Brésil, au Nicaragua, au Guatemala et en Argentine.

⁴⁹ Almeida (2005) identifie divers mécanismes incitant à la participation. Dans des coalitions multisectorielles, les activistes sont connectés à plusieurs organisations, renforçant leur devoir de contribuer au mouvement populaire et de s'opposer au gouvernement. Chaque affiliation les éloigne des pressions exercées par des personnes extérieures ou opposées à la participation au mouvement. Au sein de chaque groupe, des processus de délimitation construisent et renforcent une définition partagée de la situation politique et les frontières identitaires du groupe, alors que des pressions normatives incitent les membres à faire des contributions individuelles et à continuer à résister, faisant converger leurs comportements avec les obligations et les intérêts de leurs organisations respectives. De plus, la participation à des organisations de divers secteurs donne une confiance et un sentiment d'efficacité aux activistes et multiplie les occasions de se mobiliser, favorisant leur participation. La participation à des campagnes de protestations communes renforce l'engagement des organisations au mouvement d'opposition, repousse les loyautés concurrentes inhibant la participation et est l'occasion d'actes de solidarité entre secteurs. Finalement, les membres d'organisations multisectorielles sont connectés et plus susceptibles d'interagir avec des activistes d'organisations populaires de divers secteurs sociaux. Dès lors, ils sont plus enclins à partager des sentiments de solidarité avec d'autres groupes sociaux que ceux auxquels ils appartiennent. Étant appelés à se mobiliser par divers secteurs, ils sont fortement incités à participer et exercent eux-mêmes des pressions sur d'autres membres afin qu'ils contribuent.

⁵⁰ Référant à Reger (2002) et Whittier (1995), Einwohner (2006) note que de multiples identités collectives peuvent exister au sein d'un même mouvement. De plus, Bruni (2013) note que le concept d'identité collective est remis en question par les réunions internationales de mouvements sociaux, tels les forums sociaux mondiaux, où plutôt qu'une identité singulière englobant tous les groupes, chaque mouvement a une identité qui tolère les différences.

qu'en invoquant la construction d'une identité collective pourtant souvent introuvable et le travail d'alignement des multiples identités individuelles pour qu'elles coïncident avec celle-ci⁵¹ (Einwohner, 2006). Or, comme le montre Einwohner (2006) dans le cas de la résistance juive au nazisme, lorsque la divulgation publique d'une identité collective risque d'entraîner la répression, les militants déploient des efforts afin de cacher cette identité et leurs émotions y étant associées, tout en la renforçant secrètement. Ceci explique le choix de certains activistes de militer dans la clandestinité (voir Introduction). Bref, les catégories analytiques basées sur l'identité (Esparza, 2010) ne permettent pas d'expliquer cette collaboration entre groupes sociaux et mouvements aux identités distinctes. Son explication doit prendre en compte d'autres facteurs, tel le partage d'un tort commun à partir duquel s'établit un processus de subjectivation politique. Ceci sera discuté plus en profondeur au chapitre 2 lors de la présentation du cadre théorique.

1.2.2. Entre mobilisation et démobilisation: le paradoxe des effets de la répression étatique

S'intéressant surtout au recrutement, au choix de se mobiliser, la littérature sur l'activisme à risque élevé explique peu les décisions des militants concernant les moyens à prendre afin de faire face à la répression une fois engagés dans des activités militantes (ex. prendre des risques, militer dans l'anonymat ou désertir). Cette question est examinée de manière centrale dans les travaux en science politique et sociologie portant sur le paradoxe de la répression et de la mobilisation. Comme le résume Davenport (2000b), la littérature contemporaine sur la répression s'intéresse à l'étude de la terreur d'État, des restrictions aux droits et libertés et des violations des droits humains. Outre des études quantitatives comparant, parmi un nombre élevé de pays, les facteurs économiques, politiques et culturels associés statistiquement aux violations de droits humains⁵², des études se sont intéressées à la relation causale entre la répression et la dissension, en particulier aux mobilisations collectives dans le cadre de la politique contestataire. Celles-ci

⁵¹ Almeida (2005: 72) affirme: «[g]iven the multi-sectoral nature of opposition to authoritarian regimes, it may be imperative for organizational leaders in such contexts to attempt to fashion a multi-group movement identity to sustain popular contention. Indeed, a multi-sectoral movement identity may be the cement that holds the diverse coalition together». Il conçoit ce processus comme l'opposition d'une identité collective, d'un *nous*, renvoyant au mouvement populaire, à un *il*, le régime autoritaire.

⁵² Ces études comparatives ont analysé et discuté l'effet des régimes politiques (démocratique, autoritaire, militaire, totalitaire) de la participation à une guerre civile ou internationale, de la culture politique héritée de la colonisation, de l'accroissement démographique et de la taille de la population; de la diversité culturelle et de la discrimination ethnique, de la croissance économique, du niveau de développement, de la pauvreté, des inégalités économiques et de la dépendance économique à un pays étranger et de l'aide étrangère sur les violations de droits humains (Davenport et Armstrong, 2004; Fein, 1995; King, 2000; Landman, 2005; Mitchell et McCormick, 1988; Poe et Tate, 1994; Poe, Tate et Keith, 1999; Richards, Webb et Clay, 2015; Scarritt et McMillan, 2000; Walker et Poe, 2002).

mettent en évidence la relation paradoxale entre répression étatique et mobilisation sociale, la répression pouvant à la fois inciter ou dissuader la mobilisation. À la lumière de ce constat, plusieurs études quantitatives ont proposé des modèles statistiques afin d'expliquer ce paradoxe, ceux-ci fournissant cependant, au dire de Davenport (2000b), des résultats contradictoires⁵³

S'inspirant des théories de l'action collective, des études récentes ont alors cherché à décomposer les facteurs expliquant les divers effets de la répression sur la mobilisation et leurs interactions (Davenport et al., 2004). Pour Davenport (2004: xiii), «*[a]s most researchers on mobilization have identified, dissent is largely a function of three factors: cultural frames, mobilizing structures, and political opportunity structure*». Pour cette littérature, alors que les cadres culturels influencent les motivations des revendications, les identités collectives et les répertoires d'actions; les structures de mobilisation fournissent les moyens, les ressources et les réseaux nécessaires pour agir et la structure des opportunités politiques correspond aux occasions ou aux contraintes dans lesquelles les groupes se mobilisent en fonction de leur évaluation des coûts, des risques et des bénéfices de leurs actions (Davenport, 2004). Ainsi, comme on l'a montré précédemment, l'émergence de mouvements sociaux environnementaux s'explique largement par la convergence de différents mouvements sociaux, ayant tissé des relations à l'échelle nationale et transnationale et créé de nouveaux cadres culturels caractéristiques du virage écoterritorial, dans un contexte d'ouverture du système politique sous l'effet des transitions démocratiques, de la fin de conflits armés et/ou des réformes en matière de droits humains, culturels et environnementaux.

Pour leur part, les études de la répression ont identifié des facteurs similaires. Résumant ces travaux, Davenport (2004) avance que la répression serait motivée par les idéologies des gouvernements et de leurs institutions coercitives, formant les cadres interprétatifs des autorités publiques; par les structures de mobilisation des institutions politiques, des forces armées, des brigades de police et des services de renseignement⁵⁴ et par la «menace politique», définie

⁵³ Pour un aperçu des différents modèles statistiques proposés, voir (Francisco, 1996, 2000; Gartner et Regan, 1996; Hafez et Hatfield, 2006; Lee et al., 2000; Lichbach, 1987; Moore, 1998; Poe et al., 2000)

⁵⁴ Selon Boudreau (2004), sous des régimes autoritaires, l'emprise variable du système politique sur le territoire fait varier l'exercice de la violence. Entre autres, la recherche continuelle de groupes «subversifs» serait incitée par la faiblesse spatiale et administrative de l'État. Selon Masson et Krane (1989), la dépendance structurelle d'un régime peut aussi restreindre ses capacités institutionnelles, ses ressources et sa volonté politique d'adopter des réponses non violentes aux revendications, telles des réformes. McPhail et McCarthy (2004) montrent que, sous des régimes démocratiques, la répression varie selon les juridictions de police et l'expérience des forces policières d'assurer l'ordre public. La décentralisation de leurs structures de mobilisation et l'histoire des agents répressifs influencent les répertoires d'action collective adoptés, dont les patrons varient en fonction de la diversité des pratiques répressives.

comme «*the perceived necessity for state repression in an effort to counter challengers who (left alone) could alter some form of the political-economic system*» (Davenport, 2004: xv). Dans les conflits socio-environnementaux latino-américains, les nouveaux discours sécuritaires des gouvernements ont ainsi justifié des politiques qui redéfinissaient le rôle et les ressources des militaires, policiers et agences de renseignement et ciblaient de nouvelles «menaces» à la «stabilité des régimes démocratiques» en associant la sécurité au modèle de développement extractiviste et agroindustriel. Ces politiques ont conduit à la criminalisation des défenseurs de l'environnement, de la terre et des droits des peuples autochtones et afro-descendants.

Sur la base de ces facteurs, Davenport (2004) affirme que la répression et la mobilisation s'interinfluencent de trois façons distinctes. Premièrement, les agents de l'État confrontent les groupes revendicatifs lors de mobilisations pacifiques - p. ex., lorsque la police réprime une manifestation - ou violentes - p. ex., dans les tactiques contre-insurrectionnelles des militaires et paramilitaires à l'encontre de guérillas - ou en prévention à ces actions collectives - p. ex., lors de raids orchestrés par les services de renseignement contre les bureaux des organisations militantes. La répression produit alors des effets variables sur les stratégies des dissidents selon les formes de répression – sélective (ex. assassinats sélectifs de dirigeants), collective (ex. dispersion d'une manifestation) ou indiscriminée (ex. massacres) – utilisées. Elle peut donc inciter les militants à se mobiliser (Francisco, 2004⁵⁵), à se démobiliser en raison des emprisonnements, des désaffections et des assassinats (Opp et Roehl, 1990⁵⁶; Mason et Krane, 1989⁵⁷), ou à changer leurs répertoires d'action (ex. violentes ou non violentes, publiques ou clandestines, collectives ou individuelles) (Johnston, 2004⁵⁸) et les institutions ciblées par leurs revendications (Aditjondro et

⁵⁵ Selon Francisco (2004), la violence étatique extrême (ex. massacres) provoque une hausse des mobilisations (*backlash*), puisqu'elle ne détruit pas les structures de mobilisation, n'élimine pas la direction des organisations et est perçue comme une faiblesse de l'État. Dans ce contexte, le leadership des organisations est maintenu ou remplacé parmi les membres des mouvements sociaux et les militants altèrent leurs tactiques et répertoires d'action collective.

⁵⁶ Opp et Roehl (1990) montrent que la répression a un effet dissuasif sur la protestation, mais qu'il peut être neutralisé, voire inversé si la répression conduit à des processus de micromobilisation qui incitent à la protestation. Ces processus sont plus facilement enclenchés si les personnes exposées à la répression et leur environnement social, la juge illégitime et, qu'ils sont membres de groupes qui soutiennent la protestation.

⁵⁷ À partir de l'étude de la violence des escadrons de la mort au Salvador, Mason et Krane (1989) soutiennent que la répression ciblée peut réduire le soutien populaire actif à l'opposition, du moins temporairement. Toutefois, à mesure que le niveau de violence augmente et devient plus indiscriminé, il peut augmenter le soutien actif à l'opposition parce que les non-élites ne peuvent plus s'assurer l'immunité contre la répression en restant politiquement inactives.

⁵⁸ Pour Johnston (2004), la répression des actions collectives pousse les individus à se retrancher dans des espaces privés plus «libre» ou à adopter des formes clandestines de résistances individuelles plutôt que collectives. De plus, la répression change les cadres qui ont mené les dissidents à mener une action contestataire. À travers ce processus

al., 2000⁵⁹). De plus, les choix stratégiques des autorités et des dissidents interagissent dans une dynamique temporelle (Lichbach, 1987; Moore, 1998). D'une part, Poe et al. (2000) démontrent que les actions collectives pacifiques sont statistiquement associées à une hausse des violations des droits humains, à l'exception des cas où la répression est déjà très élevée, et que ces violences tendent à persister dans le temps malgré la démobilisation. D'autre part, dans les cas des mobilisations lors des conflits armés au Salvador et au Guatemala, Brockett (2005: 327, voir aussi Brockett 1993) montre que

[r]epression generally succeeds in smothering contention if the prior level of mobilization was low. However, if state violence is increased after a protest cycle/cycle of contention is well underway, this repression is more likely to provoke even higher levels of challenge, both nonviolent and violent, rather than deter contention. This challenge provocation is especially likely if state violence is inconsistent.

Deuxièmement, la répression modifie les structures de mobilisation et les cadres culturels des groupes dissidents, produisant des répercussions sur les mobilisations (Davenport, 2004). D'une part, en affectant le moral et les émotions (peur, indignation, etc.) des membres des organisations militantes, elle influence la volonté de s'engager, provoque un renouvellement des membres ou, au contraire, leur inculque le désir de désert, risquant, dans ce cas, de réduire leurs adhérents, supporters et sympathisants et de détruire leur direction (Francisco, 2004). D'autre part, les entraves administratives et les restrictions aux droits et libertés peuvent réduire les ressources des organisations militantes et les capacités de communiquer, limitant leur pouvoir de recrutement et de convocation de participants aux actions collectives. Toutefois, comme le montre Mahoney-Norris (2000) dans le cas de Cuba et du Nicaragua, les activistes peuvent minimiser ces effets en établissant des réseaux de solidarité transnationaux - notamment en matière de droits humains - exerçant des pressions sur l'État, réduisant la perception de la «menace» et/ou renforçant les tendances à tolérer l'opposition. Finalement, la répression peut produire un effet de radicalisation, la confrontation participant à la construction d'identités militantes (Zwerman et Steinhoff, 2004).

Troisièmement, la répression influence l'attribution d'opportunités et de contraintes par les activistes selon leur perception subjective et les cadres culturels construits par les mouvements

de réévaluation, ceux-ci cherchent des manières de continuer à résister dans une situation de contraintes, ce qui transforme la mobilisation, notamment les répertoires d'actions collectives, mais ne l'élimine pas.

⁵⁹ Selon Aditjondro et al. (2000), les protestataires prennent avantage 1) de la division entre *soft-liners* et *hard-liners* au sein des institutions; 2) de leur niveau de ressources différent permettant de les réprimer; 3) des différences dans leur perception des menaces (ex. héritage autoritaire); 4) des réponses différentes des niveaux hiérarchiques des institutions aux pressions; 5) des missions des organes coercitifs (police, militaires, cours de justice, prisons, paramilitaires) afin d'éviter la répression des autorités publiques.

sociaux et modifie les conditions objectives dans lesquelles ceux-ci agissent, soit directement, en haussant les risques d'être ciblés par des violences, soit indirectement, en transformant les réseaux de financement et l'appui d'alliés extérieurs aux mouvements d'opposition (Mason, 1989). Outre les facteurs politiques traditionnellement associés à la structure d'opportunité politique⁶⁰ (Rasler, 2000), la mobilisation peut être influencée par les médias, qui fournissent une voix ou, au contraire, font taire la protestation en ridiculisant les activistes, stigmatisant les mouvements ou imposant le silence sur leurs mobilisations, revendications et dénonciations (Marx Ferree, 2004) et donnent des indices aux autorités concernant le soutien à la répression (Koopmans, 2004).

1.2.3. Limites des études de la répression: définition restrictive et *a priori* de la violence

Bien que ces études précisent les effets potentiels de la répression étatique sur les mobilisations collectives des mouvements socio-environnementaux, elles comportent deux limites principales restreignant leur capacité d'explication des effets des violences sur les dynamiques d'engagement social, de mobilisation collective et de prise de parole publique dans ces conflits.

D'abord, elles adoptent une définition restrictive des formes de violences devant être considérées dans l'analyse, limitant celles-ci à la répression étatique⁶¹. Comme le reconnaît Davenport (2004), seules les violations des libertés civiles et politiques et de l'intégrité personnelles sont considérées comme forme de coercition. De plus, ces travaux étudient surtout les pratiques des exécutifs, des militaires et des policiers dans les dynamiques de violence au détriment des acteurs non étatiques. Or, comme exposé dans la première section 1.1, dans les conflits socio-environnementaux, les expériences de violence sont multiples. Au-delà de la répression policière et militaire, celles-ci inclut des violences sociales employées dans les tactiques des propriétaires fonciers et d'entreprises, leurs gardes de sécurité, voire des groupes criminels. À de rares occasions, les paysans et les membres de communautés rurales et de peuples autochtones et afro-descendants réagissent par l'usage de violences défensives, participant à des dynamiques conflictuelles locales, parfois entre communautés ou familles, engendrées par l'accaparement de terres et la

⁶⁰ McAdam (1996: 27) identifie quatre dimensions des opportunités politiques faisant consensus dans la littérature, soit l'ouverture ou la fermeture relative du système politique institutionnel; la stabilité ou l'instabilité des alignements des élites; la présence ou l'absence d'alliés parmi les élites; la capacité et la propension de l'État à la répression.

⁶¹ Davenport (2000b: 6) définit la répression comme «*[a] behavior that is applied by governments in an effort to bring about political quiescence and facilitate the continuity of the regime through some form of restriction or violation of political and civil liberties. This encompasses behavior that is violent (execution and torture) and nonviolent (mass arrests, detention, intimidation), legal [...] and illegal*».

dépossession des territoires. De plus, les mobilisations collectives sont généralement motivées par des violences socio-environnementales, soit les impacts sociaux, économiques et culturels provoquant des souffrances sociales générées par la détérioration environnementale et des violences culturelles, telles que la discrimination, l'exclusion et le dénigrement, auxquelles sont quotidiennement exposés les membres des communautés rurales. Dans ce contexte, une définition restrictive de la violence rend invisible une multitude d'expériences vécues de violences.

Selon Lenclud, Claverie et Jamin (1984: 16), «l'hétérogénéité des phénomènes auxquels se rapporte la notion de violence suffit à démontrer qu'elle n'est pas un concept sociologiquement opératoire; son caractère protéiforme et polysémique la rend presque indéfinissable». Même lorsqu'on restreint la notion aux actes qui atteignent directement l'intégrité corporelle, la violence donne lieu à un nombre considérable d'usages différents et sa signification varie selon le système d'interprétation qui l'investit. Par conséquent, Naepels (2006: 489) suggère que «la notion de violence est moins une catégorie opératoire pour l'analyse que l'index d'un champ d'expériences qui demeurent à spécifier». Or, comme l'affirment Nordstrom et Robben (1995), ces expériences, pouvant être appréhendées sur le plan ontique, dépendent des façons de connaître, de réfléchir et d'interpréter, soit d'un positionnement épistémologique. Dans le cas présent, l'épistémologie positiviste des études de la répression tend à prioriser des formes observables de violence qui ont déjà été objectivées par leurs sources documentaires au détriment d'autres expériences vécues.

D'autre part, cette définition *a priori*, en se restreignant à des formes de violences physiques et psychologiques directes commises par les agents de l'État, permet une quantification des actes de violence, mais évacue le fait que la définition même de la violence est un enjeu de lutte de sens entre la diversité des acteurs impliqués dans ces conflits. Or, cette question du sens multiple et conflictuel de la violence est récurrente en anthropologie. Ainsi, Schmidt et Schröder (2001) soutiennent que la catégorisation de l'action comme «violence» est contestée à partir des multiples perspectives des acteurs, ce qui constitue, selon Riches (1986) une propriété du phénomène de la violence. Pour Nordstrom et Robben (1995), ces conflits et interprétations multiples et divergentes expliquent les difficultés à établir une définition univoque de la violence.

Le présupposé d'un sens univoque et *a priori* de la violence a des conséquences méthodologiques et théoriques. Il est vrai que l'établissement d'une définition préalable permet, grâce à une méthode de catalogue d'événements, de répertorier, de classer et de comptabiliser des actes de

violence et des actions collectives et ainsi, produire des statistiques sur les formes de répression et les répertoires d'actions collectives. Toutefois, en traitant leurs archives⁶², généralement tirées des journaux, des rapports d'organisation de droits humains ou d'organismes de sécurité, comme des sources de données objectivables sur le monde extradiscursif, ces études tendent à minimiser les biais induits par le choix des «informations» rapportées par leurs sources et par leur positionnement énonciatif (ex. lignes éditoriales, stratégies de dénonciation, de revendication et de mobilisation, justifications des pratiques répressives), alors même que, tel que le rapporte Davenport (2004: x), le champ remet de plus en plus en question les informations journalistiques et met en évidence le rôle des médias dans les dynamiques contestataires.

La solution proposée par Ball (2004), consistant à diversifier et à croiser les sources, bien que permettant d'identifier des biais de sélection, élude l'enjeu central du débat, soit le fait que les «informations» ne sont pas des «données», mais des discours circonscrivant ce qui est dicible de la violence. En effet, pour Lenclud et al. (1984: 10), «[l]a violence ne se donne pas d'emblée pour telle, sa spécification résulte d'une procédure toujours ouverte de qualification».

Dans toute opération de connaissance, fût-ce au stade le plus empirique: celui de la description, les phénomènes à connaître n'accèdent à l'existence qu'à travers le prisme des notions qui les circonscrivent. Ainsi repérer au sein de n'importe quelle société des faits de violence implique certes qu'ils aient été qualifiés comme tels par les membres du groupe étudié, mais bien d'abord par l'observateur lui-même (Lenclud et al., 1984: 10).

Ainsi, ces méthodes repèrent «la» violence sur la base de discours qui délimitent les actes, gestes, situations et événements, les qualifient et les insèrent dans des récits, descriptions, explications et argumentations, leur attribuant un sens. Dès lors, sa justesse ne dépend «pas de sa correspondance aux faits [...] [,] mais des conditions historiques, sociologiques, voire contextuelles au sens strict, de son énonciation» (Lenclud et al., 1984: 10). Or, ces discours participent aux luttes pour dire-le-vrai⁶³ et dire-le-juste⁶⁴ sur la violence et leurs effets de sens sur

⁶² Comme le soulignent Lenclud, Claveri et Jamin (1984), la violence est généralement appréhendée par une méthode de reconstitution des faits de violence à partir des archives orales ou écrites de la société étudiée et non par observation directe, ce qui introduit la médiation des discours entre les faits et l'interprétation.

⁶³ Pour Nordstrom et Robben (1995), la transformation d'événements violents en récits soulève l'enjeu de leurs véracité et authenticité. Or, la vérité est toujours énoncée dans des discours où les questions et enjeux soulevés par leurs énonciateurs sont contraints par le contexte historique où ils s'énoncent. Entre autres, comme le souligne Das (2007), la nomination de la violence, constitue un acte performatif s'intégrant dans des stratégies légales et politiques, stratégies dans lesquelles l'établissement de la vérité sur les faits de violence est un enjeu central. La construction de la mémoire collective soulève non seulement la question de l'authenticité des témoignages, mais s'intègre à des luttes pour le droit à énoncer son propre récit et imposer différentes représentations de la vérité (Das et Kleinman, 2000).

les imaginaires (voir chapitre 2) doivent, par conséquent, être analysés comme tels afin de comprendre les dynamiques d'engagement, de mobilisation et de prise de parole dans les conflits socio-environnementaux.

1.2.4. Prises de parole publique: les récits multiples, contextuels et conflictuels de la violence, les violences ordinaires et l'expression des souffrances sociales en anthropologie de la violence

Cette critique d'une définition restrictive, *a priori*, objectivable et généralisable de la violence s'appuie sur les principaux apports de l'anthropologie de la violence. En effet, l'un des apports majeurs de ces travaux est d'avoir introduit la question du sens contextuel, multiple et conflictuel de «la» violence, sens devant être compris à partir des récits multiples et divergents des acteurs. De plus, les transformations du sens de la violence doivent être expliquées par des analyses comparatives de processus sociaux, culturels, économiques, politiques et historiques⁶⁵.

Ainsi, pour Nordstrom et Robben (1995), la violence est un construit social et culturel donnant sens aux expériences dans le contexte d'histoires particulières. Dans cette approche expérientielle, les expériences subjectives de la violence sont saisies à travers les récits des individus dont la multiplicité et les divergences révèlent la fragmentation et la contingence contextuelle de leur sens (Schmidt et Schröder, 2001). En effet, les acteurs donnent sens et évaluent les situations de violence à partir de leurs perspectives de victimes, d'agresseurs ou de témoins-observateurs (Riches, 1986), perspectives façonnées par leurs expériences passées, les trajectoires historiques des conflits et les représentations culturelles et sociales intégrées à la mémoire collective des groupes et aux imaginaires sociaux (Schmidt et Schröder, 2001; Hébert et Beaucage, 2008). L'ethnographie, en recourant à l'observation participante et à des dialogues informels, met au jour ces expériences subjectives de la violence ainsi que les pratiques quotidiennes à travers lesquelles les personnes affectées par la violence reconstruisent leurs vies dans une perspective émique, c'est-à-dire à partir des représentations et des savoirs locaux. Par leurs récits et leurs silences, les

⁶⁴ Selon Lenclud, Claverie et Jamin (1984: 16-17), «la relation des individus avec la violence suppose toujours un modèle explicite ou implicite du juste et de l'injuste». Loin d'être neutre, son emploi «revient à porter des appréciations favorables ou défavorables qui, en retour, "pèsent sur les situations appréhendées et sur les actions menées"».

⁶⁵ Cette tension recoupe la division entre anthropologie culturelle, s'intéressant à comprendre, dans une approche herméneutique (Whitehead, 2004) ou sémiotique (Aijmer et Abbink, 2000), sa dimension symbolique, soit le sens produit par ses formes d'expression (performances, rituels, discours) au sein de diverses cultures, et anthropologie sociale, cherchant à expliquer, par des causes sociales, culturelles, politiques et économiques les événements violents (Schmidt et Schröder, 2001) ou les souffrances sociales produites par la violence structurelle (Farmer, 2009).

victimes disent à la fois le dicible et l'indicible de la violence (Vanthuyne, 2008)⁶⁶. En respectant la part d'imagination dans les récits, plutôt que chercher à y déceler des distorsions, l'ethnographie évite de donner une cohérence et un sens aux événements qu'ils n'ont pas dans l'expérience vécue (Nordstrom et Robben, 1995).

Inspirées par les perspectives poststructuralistes, pour lesquelles les subjectivités sont constituées à travers de multiples pratiques discursives conflictuelles, ces études reconnaissent l'importance de l'histoire (Whitehead, 2004) et des processus sociaux, culturels, politiques et économiques par lesquels la violence façonne les subjectivités (Das et al., 2000). Ainsi, pour Das et Kleinman,

subjectivity - the felt interior experience of the person that includes his or her positions in a field of relational power - is produced through the experience of violence and the manner in which global flows involving images, capital, and people became entangled with local logics in identity formation (Das et Kleinman, 2000: 1).

Ces deux auteurs considèrent donc que

larger social actors such as the state, international organizations and the global media, as well as transnational flows in finances and people, are implicated in the actualization of the violence that transforms the everyday life of local communities (Das et Kleinman, 2000: 2).

La subjectivité, conçue comme l'expérience vécue et imaginaire du sujet, se produit certes par l'assujettissement à des normes identitaires, mais aussi par la résistance aux attentes induites par ces normes (Das et Kleinman, 2000: 11). Les récits locaux, en tant que mode de mise en forme de l'expérience, peuvent ainsi rompre avec des codes culturels afin d'exprimer des contre-discours luttant contre, sapant ou altérant le sens institué dans le sens commun (Das et al., 2001). Ces récits s'intègrent à des conflits plus larges autour de la mémoire de violences passées ou de l'obtention de la vérité et de la justice concernant des violences présentes, mettant en compétition différentes versions de la vérité (Schmidt et Schröder, 2001; Das et Kleinman, 2000; Das et al., 2001). Pour les victimes, le caractère performatif de la nomination de la violence permet de subvertir son sens en attachant une signification de violence à leurs expériences de souffrance ou en détournant son sens institué attribué par des acteurs dominants (Schmidt et Schröder, 2001).

⁶⁶ Vanthuyne (2008: 64) soutient que «[l]es victimes d'atrocité donnent voix aux souffrances endurées, produisent des récits sur ce qu'elles ont vécu. Certes, ces mises en mots comportent le plus souvent des silences. Toutefois, si on leur prête l'oreille [...], on peut parfois en saisir davantage sur la signification de cette violence que des récits eux-mêmes. Se référant à Pollack, elle avance que, plutôt qu'un oubli lié au «trauma», le silence des victimes peut être interprété comme un mode de gestion de la mémoire dû aux possibilités limitées d'en rendre compte dans le cadre des conditions sociopolitiques appuyant ou contraignant la prise de parole.

Déoulant de cette attention aux récits d'expériences, l'autre apport de l'anthropologie est d'avoir élargi l'étude de la violence au-delà de la répression d'État à ses formes quotidiennes et ordinaires provoquant des souffrances sociales (Roy-Allard, 2015). D'une part, outre les formes extraordinaires et brutales de violence déployées dans le cadre de la terreur d'État et de guerres civiles et internationales (Woodward, 2000; Feldman, 2000; Reynolds, 2000; Lawrence, 2000); les institutions étatiques façonnent les expériences de la violence dans la vie quotidienne, par exemple à travers la définition et la protection des droits humains, les procédures bureaucratiques normalisant les traumatismes ou la construction de la mémoire collective au sein de commissions de vérité mises sur pied en période postconflit (Das, 2007; Das et Kleinman, 2000). D'autre part, selon Farmer (2009), les violences structurelles⁶⁷ vécues au quotidien sont incorporées dans les expériences individuelles produisant des souffrances à la fois sur le plan somatique et psychologique. Toutefois, pour Kleinman et al. (1997), la souffrance est une expérience sociale, produite par les institutions sociales, économiques et politiques, partagée par l'entremise des relations affectives interpersonnelles, transmise dans les récits d'expériences historiques de souffrance construisant une mémoire collective et façonnée par ses représentations culturelles.

Ces différentes expériences de violence produisent des impacts variés sur la structure locale de sentiments. À côté des sentiments de peur, de contingence, de vulnérabilité et de perte des repères expérimentés face à la terreur (Lawrence, 2000; Taussig, 1987) et alimentés par les rumeurs (Feldman, 2000), les personnes exposées à la routinisation de la souffrance peuvent se résigner et s'oublier soi-même devant ce qui apparaît être une fatalité (Scheper-Hughes, 1992) ou, au contraire, détourner leur deuil afin de montrer publiquement la souffrance (Das, 2007), voire exprimer leur ressentiment par de nouvelles violences (Das et Kleinman, 2000), participant ainsi à des formes de résistances individuelles et collectives. Ainsi, la vie des personnes subissant des violences ne se réduit pas aux expériences immédiates de contraintes, de mort et de souffrance, mais est constituée d'actes quotidiens de résistance, de résilience et de reconstruction de leur vie dans l'adversité au sein des réseaux familiaux et communautaires (Reynolds, 2000; Nordstrom et

⁶⁷ La violence structurelle désigne les contraintes pesant sur la réalisation du potentiel d'un individu du fait des structures sociales, économiques et politiques. Contrairement à la violence physique et psychologique commise directement par un sujet agissant, la violence structurelle, bien que produisant des effets somatiques et psychologiques similaires pouvant aller jusqu'à la mort (ex. famine), s'exerce indirectement, comme effet des rapports sociaux, de la distribution des ressources et du pouvoir de décision inégalitaires produisant des chances de vie inégales et des risques de souffrance. Différents facteurs, tels le genre, l'ethnicité, la «race», la sexualité, le statut socioéconomique ou toute distinction sociale, constituent des prétextes à la discrimination (ex. sexisme, racisme, classisme, etc.) et rendent les individus vulnérables à la souffrance extrême (Galtung, 1969; Farmer, 2009).

Robben, 1995; Das et al., 2001). La dimension performative du langage joue alors un rôle central dans l'énonciation de la souffrance. Comme le suggèrent Das et al. (2001), la prise de parole publique participe à la mise en circulation des expériences de violence, à travers les récits, afin de se réapproprier une voix. À travers l'entremêlement de ces différentes voix et la circulation des récits, se construit la voix collective d'une communauté politique. Néanmoins, selon Kleinman et al. (1997), les genres de discours reconnus dans les dispositifs institutionnels contraignent souvent ces expressions de la souffrance pouvant être énoncées alors que d'autres sont réduits au silence.

1.3. Conclusion: proposition de recherche

Bref, la littérature sur les conflits socio-environnementaux en Amérique latine permet de dégager les *causes* de diverses formes de violence et leurs interactions. Dans ces conflits, les activistes et les membres de communautés sont confrontés à un dilemme: soit ils subissent les impacts sociaux, économiques et culturels des dommages environnementaux ainsi que l'exclusion et le déni de leur différence culturelle causant des souffrances sociales; soit ils y résistent dans le cadre des mouvements socio-environnementaux émergents, ce qui entraîne alors le risque de s'exposer à des violences physiques et psychologiques. Tel qu'analysé dans ce chapitre, les violences directes résultent des conflits entre groupes sociaux engendrés par l'accaparement des terres des paysans, la dépossession territoriale des peuples autochtones et afro-descendants et l'extraction des ressources naturelles suscités par la relance de modèles de développement extractivistes et agroindustriels, modèles qui entrent en contradiction avec les nouveaux droits et normes institués par les politiques multiculturelles, les institutions de droits humains et la réglementation environnementale. Ces violences sociales sont renforcées par des formes de répression apparues avec la redéfinition des politiques de sécurité et les discours sécuritaires justifiant la militarisation de la sécurité publique et la criminalisation des actions collectives. Or, s'intéressant aux causes des violences, les études sur ces formes de violence n'expliquent pas leurs effets sur les dynamiques d'engagement social, de mobilisation collective et de prise de parole publique.

Pour sa part, comme nous l'avons également vu, la littérature sur l'activisme identifie différents facteurs favorisant l'engagement dans des actions collectives risquées, tant en ce qui a trait aux motivations, aux relations sociales, aux expériences antérieures d'activisme, au travail identitaire, à la socialisation des militants et à la répression. À travers ces facteurs, elle fait ressortir l'importance des sentiments d'appartenance, des expériences différenciées des groupes sociaux et

de l'identification aux mouvements sociaux influençant les motifs, les trajectoires d'engagement et l'évaluation des risques. Or, observant la création de coalitions multisectorielles en réaction à la répression et à la violence affectant divers groupes sociaux et activistes de mouvements sociaux, cette sociologie peine à expliquer cette convergence autrement que par l'invocation d'«une» identité collective si large et en contradiction avec la persistance des différences identitaires qu'elle perd son caractère explicatif. De plus, centrée sur le recrutement, elle explique mal les décisions des activistes déjà engagés face au risque de violence.

À ce propos, bien qu'elles n'abordent pas les choix individuels des participants aux actions collectives, les études de la répression montrent les effets paradoxaux de la violence étatique sur la mobilisation. La répression affecte les structures d'opportunité politique et les capacités des organisations militantes de mobiliser leurs membres, supporteurs et sympathisants en mobilisant des ressources et en construisant des cadres culturels, pouvant tout autant inciter à la mobilisation, susciter la démobilisation ou modifier les répertoires d'actions des activistes en fonction de choix stratégiques dans la dynamique temporelle et interactive entre répression et mobilisation.

Toutefois, en restreignant *a priori* le sens de la violence à la répression étatique, ces études font disparaître le rôle de la prise de parole publique dans les luttes pour dire-le-vrai et dire-le-juste pouvant transformer les imaginaires institués de la violence. Elles rendent aussi invisibles de multiples expériences de violences et de souffrances qui façonnent, à travers les discours et les relations de pouvoir inscrites dans les rapports sociaux, économiques, politiques et culturels, la subjectivité des acteurs et les structures locales de sentiment sur la base desquelles ceux-ci construisent leur motivation de s'engager dans des formes de résistance ou, au contraire, de se résigner. L'anthropologie de la violence, en s'intéressant aux expériences subjectives et partagées s'exprimant dans les multiples récits de violence, permet de mettre en lumière ces formes de résistance se jouant dans la prise de parole, pouvant subvertir le sens commun institué à travers l'énonciation de torts partagés et contribuer à créer de nouvelles communautés politiques.

En dialogue critique avec la littérature sur l'activisme en contexte de risque élevé et le paradoxe de la répression et de la mobilisation, la présente proposition de recherche s'inscrit dans une perspective proche de l'anthropologie de la violence en soulignant le rôle de la prise de parole et des conflits entourant les sens multiples des violences dans l'émergence de formes de

contestation. Dans cette voie, la thèse propose, à partir du cas hondurien, une explication alternative – ou du moins complémentaire⁶⁸ - à la littérature sur les mouvements sociaux de la création de coalitions et de mobilisations multisectorielles en situation de violence. Dans un contexte de violence et d'impunité généralisées où toute action contestataire s'expose à des risques élevés, les luttes pour dire-le-vrai et dire-le-juste concernant les situations de violence dans lesquelles s'engagent les activistes au risque de nouvelles violences ouvrent un espace de contestation des imaginaires institués qui criminalisent leurs actions collectives et justifient la militarisation des territoires contestés en rendant publiquement dicibles les multiples violences auxquelles sont exposés les activistes et les membres de communautés affectés par des conflits socio-environnementaux. Plutôt qu'un processus de construction d'une identité collective⁶⁹, la convergence d'activistes et de membres de communautés dénonçant ces violences au sein de mobilisations collectives et de coalitions multisectorielles participe d'un processus de subjectivation politique qui établit des rapports d'égalité *entre* la diversité des «identités» sociales et militantes malgré leurs différences en raison du partage d'un tort commun allant au-delà des violences spécifiques vécues par les divers groupes sociaux et activistes de mouvements sociaux, soit l'exposition à une même condition de violences et d'impunité, bref d'abandon (chapitre 2).

⁶⁸ La thèse ne s'oppose pas aux explications sociologiques portant sur les différents facteurs incitant les personnes à se mobiliser malgré les risques de violence dans ce type de coalitions, mais propose une explication complémentaire qui met en lumière le rôle de la prise de parole dans l'émergence de ces actions contestataires et dans l'engagement envers soi-même à dire le vrai et le juste malgré les risques de violence que cela peut engendrer.

⁶⁹ Cette distinction entre identification sociale et subjectivation politique est mise de l'avant par Peñafiel (2012b: 71) afin de caractériser divers mouvements de protestation ayant marqué l'Amérique latine qui ont permis «à des locuteurs non autorisés de la scène politique de surgir dans l'espace public et de remettre ainsi en question l'ensemble d'un système de représentation d'où ils sont exclus». Son article «montre comment ces mouvements de protestation sociale font surgir une *subjectivation politique* qui n'est "propre" à aucune position sociale, politique, idéologique ou identitaire préexistante mais qui, par le fait même, permet la *convergence stratégique de positions divergentes* autour de *signifiants vides* construits par les actions elles-mêmes, en fonction d'une relation *négative* commune vis-à-vis d'un pouvoir ou d'une situation dévoilée (ou resignifiée) comme *inacceptable*» (Peñafiel, 2012b: 71-72).

CHAPITRE II

LA VIOLENCE COMME ENJEU DE LUTTES DE SENS: VÉRIDICTION, JURIDICTION, IMAGINAIRES POLITIQUES ET SUBJECTIVATION POLITIQUE

Ce chapitre expose le cadre théorique de la thèse. Il vise à introduire, dans les débats de la littérature sur l'activisme en contexte de risque élevé et les effets de la répression sur la mobilisation collective (Chapitre 1), le rôle de la prise de parole dans l'émergence des actions contestataires et des luttes entourant le sens à attribuer aux violences dans le cadre des conflits socio-environnementaux au Honduras. Pour ce faire, le chapitre abordera successivement dans ses trois parties les réflexions de Michel Foucault entourant les rapports entre vérité, pouvoir et sujet, de Cornelius Castoriadis concernant l'imaginaire social et de Jacques Rancière sur la subjectivation politique afin de développer un cadre théorique nous donnant les concepts et les notions nécessaires afin de pouvoir appréhender le rôle de la prise de parole et du sens dans les dynamiques de mobilisation entourant les violences des conflits socio-environnementaux.

La conclusion proposera une hypothèse qui guidera la recherche. Ainsi, au-delà des violences spécifiques vécues par les divers groupes sociaux et activistes de mouvements sociaux impliqués dans les conflits socio-environnementaux honduriens, la thèse propose de montrer comment, à travers les luttes pour dire-le-vrai et dire-le-juste se jouant dans les écarts de sens entre différents imaginaires, l'abandon à la violence se constitue en un tort commun permettant d'établir des rapports d'égalité entre diverses «identités». Plutôt que la construction d'une «identité» collective commune, nous posons la sous-hypothèse que c'est ce processus de subjectivation politique qui permet le rassemblement d'une hétérogénéité d'activistes et de membres de communautés au sein de coalitions et de mobilisations multisectorielles malgré la reconnaissance de leurs différences.

2.1. Pratiques de véridiction et de juridiction, régime de vérité et *parrèsia*

Cette section présente, à partir de la pensée de Foucault, les concepts qui serviront à saisir le rôle des prises de parole pour dire-le-vrai et dire-le-juste dans les conflits socio-environnementaux.

2.1.1. Prise de parole et engagement à dire-le-vrai et dire-le-juste malgré les risques de violences

Comment doit-on comprendre l'engagement des activistes et des membres de communautés mobilisés dans le cadre des conflits socio-environnementaux? Les études sur l'activisme à risque

élevé et la répression, fortement influencées par les théories des actions collectives, ont centré leur attention sur les pratiques non langagières de contestation, reconnaissant néanmoins un rôle performatif aux cadres culturels construits par les organisations militantes dans leurs stratégies de mobilisation, de revendication et de dénonciation. Or, comme l'illustrent les exemples que nous citons ci-dessous, au Honduras, la prise de parole constitue non seulement un mode de résistance opposé à la violence par les activistes paysans, autochtones, afro-descendants et écologistes mobilisés dans les conflits socio-environnementaux, mais suppose aussi un engagement envers soi-même, les autres, voire les morts, les ancêtres et la vie, à dire-le-vrai et dire-le-juste au risque d'être la cible de violences. Nous pouvons le constater dans diverses situations.

Par exemple, un poème populaire cité par Ruiz en 1992 demandait qu'un colonel responsable du massacre de cinq paysans sur la ferme d'*El Astillero* soit jugé. Citant une déclaration célèbre du Chef des forces armées lors des réformes de démilitarisation des années 1990 ayant menacé, en conférence de presse, de «ne pas mettre en colère le tigre», faisant référence à l'armée, le poème affirme que «ni les étoiles», symboles renvoyant aux décorations militaires, «ni le fric» ne feront taire l'exigence de justice («qui lui fera payer?») pour la mort des paysans. Ainsi:

À un tel Léonel Galindo, / Colonel redoutable [littéralement, prenant les armes], / **la mort de paysans, qui lui fera payer?** Comme l'a déjà dit un félin: “**Le tigre, il ne faut pas le mettre en colère**”. Mais ni les étoiles, ni le fric, **le sang ne feront taire!** (Poème cité dans Ruiz, 1992: 68, traduction libre.)⁷⁰

Plus récemment, cette détermination à prendre la parole malgré les risques est illustrée par une banderole citant Berta Cáceres, coordonnatrice du Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras (COPINH), assassinée dans la nuit du 2 au 3 mars 2016, qui dénonçait avant sa mort la violence des armes qu'elle opposait à la parole qui vit dans les prises de parole. La citation est devenue un slogan repris sur les pancartes, banderoles, affiches, communiqués, nouvelles et réseaux sociaux d'activistes et d'organisations de divers mouvements sociaux et cités dans des journaux en hommage à Berta Cáceres.

“Tu as **la balle...** / j'ai **la parole.** / **la balle meurt en détonant...** / **la parole vit en se répliquant**” Berta Cáceres (Photo d'une banderole lors d'une manifestation publiée dans La Prensa, 15 juin 2016, traduction libre).

⁷⁰ Des passages ont été mis en gras afin de souligner les références à la violence, à sa menace et à son risque et d'autres soulignés afin de mettre en évidence les références à un engagement envers soi, les autres, les morts, les ancêtres ou la vie à prendre la parole afin d'exiger la justice ou la vérité dans un acte de résistance. Lorsque les extraits comportent des passages en majuscules, celles-ci ont été conservées.

De même, un communiqué du COPINH émis après la mort de Berta Cáceres oppose à son assassinat, qui cherchait à «faire taire les voix qui résistent» aux projets extractifs - qualifiés de «projets de mort» -, à «tuer» la lutte du peuple lenca et à «éliminer la force» qui l'anime - soit la défense de la vie -, la détermination de continuer la résistance ancestrale lenca inspirée par «la vie et la lutte de Berta». La répression vise ainsi à imposer le silence («faire taire») et la résistance à la violence («projets de mort») s'exerce par la prise de parole («les voix qui résistent»).

Le 2 mars, ils ont voulu **tuer avec des balles la lutte du peuple Lenca**, ils ont voulu **faire taire les voix qui résistent** à leurs **projets de mort**, ils ont voulu **éliminer la force qui nous guide**. Ce qu'ils ne savent pas, c'est que nous avons résisté pendant plus de 524 ans et nous ne nous arrêterons pas ici. Ce qu'ils ne savent pas, c'est que nous défendons la vie, que notre force vient des rivières, des forêts, de l'air, de la terre, du maïs et des haricots. Et que tant qu'il y a de la vie, nous nous lèverons pour la défendre. Ce qu'ils ne savent pas, c'est que le COPINH est toujours debout et plus debout que jamais, parce que nous sommes inspirés par la vie et la lutte de Berta. (COPINH, 15 juin 2016, traduction libre)

Outre les militants paysans et autochtones, cet engagement à prendre la parole au nom des morts est énoncé par une organisation afro-descendante, l'Organisation fraternelle noire hondurienne (OFRANEH). Celle-ci affirme que «la voix d'indépendance et de liberté» et «le bagage de lutte» de Joseph Chatoyer, un chef caribe assassiné en 1795 lors de la révolte contre le gouvernement colonial britannique sur l'île de Saint-Vincent ayant mené à la déportation des Garifunas sur la côte caraïbe, inspirent leur défense du territoire.

À plus de deux siècles de **la mort de Satuye** son esprit continue de vivre et sa voix d'indépendance et de liberté s'écoute à travers la Caraïbe. Les Garifunas, nous sommes les héritiers du bagage de lutte de nos ancêtres, nous défendons fermement le territoire que nous occupons de manière continue et pacifique sur la côte caraïbe de Mésio-Amérique. (OFRANEH, 14 mars 2015, traduction libre)

Cette prise de parole risquée dénonçant la violence prend souvent la forme d'une exigence de justice. Ainsi, le Mouvement ample pour la dignité et la justice (MADJ), une organisation de juristes défendant les droits humains et environnementaux, rapporte la détermination des membres d'une famille tolupan de «briser le silence» malgré leur peur de représailles. Ceux-ci désirent entamer des poursuites judiciaires avec son soutien et celui du Procureur des ethnies à l'encontre d'un général⁷¹ pour la destruction partielle de leurs maisons et de leurs cultures ainsi que pour les menaces de mort reçues en raison de leur opposition à la dépossession de leur territoire.

Les indigènes tolupanes ont brisé le silence et **la peur qui les empêchaient auparavant de revendiquer et de défendre leurs droits**. C'est pourquoi ils ont décidé de faire appel de la décision, se promettant de ne pas reculer sur leur demande de justice. (MADJ, décembre 2015: 8, traduction libre)

⁷¹ Il s'agissait du général à la retraite Oscar Filánder Armijo Uclés.

Malgré les agressions, les menaces, la criminalisation et la répression policière et militaire cherchant à faire taire leur voix, plusieurs militants et militantes des mouvements sociaux réaffirment avec opiniâtreté leur résolution à continuer à prendre la parole afin de dire la vérité et de contester les violences et les injustices dont ils font l'objet, parfois du seul fait qu'ils parlent.

Ainsi, après avoir réaffirmé la résistance lenca face à l'assassinat emblématique de Berta ayant cherché à faire taire leurs voix, le communiqué du COPINH cité plus haut annonce que sa mort, symbolisée par «son sang», loin de faire taire et de dissuader la résistance, est «la semence de milliers de Bertas», c'est-à-dire de militants et militantes inspirées par son exemple, puisqu'elle n'était que «l'expression» de la lutte du peuple lenca en «défense» du territoire et de la vie.

Ils ont voulu **assassiner** Berta, mais ils ne savaient pas que **son sang** est la semence de milliers de Bertas, parce qu'elle n'est seulement que l'expression de la lutte de notre peuple Lenca qui résiste et ne se repose pas dans la défense de nos territoires, nos vies. (COPINH, 15 juin 2016, traduction libre)

De même, un communiqué d'organisations féministes et de femmes dénonce les violations des droits humains, la persécution et les poursuites criminelles entamées contre des défenseuses du territoire, des communautés et de l'environnement, tel que Berta Cáceres, Magdalena Morales, dirigeante paysanne de la Centrale nationale des travailleurs de la campagne (CNTC), Concepción Gutiérrez, membre du MADJ de Nueva Esperanza, ou encore Ethel Verónica Corea, Victorina et Elba Rubio, membres de communautés de *Zacate Grande*. Il affirme qu'elles ne se tairont pas, malgré les risques de violence depuis le coup d'État.

«Nous sommes les filles de toutes les sorcières qu'ils n'ont pas pu **brûler** et nous continuons l'exemple de nos ancêtres. Ils ne NOUS FERONT pas TAIRE. Ni **coups d'État** ni **coups aux femmes!!!** (CEM-H et al., 23 septembre 2013, traduction libre)

Au sein du mouvement des droits humains, un autre communiqué exprime la solidarité de 51 organisations honduriennes de défense des droits en réaction à la criminalisation de la dirigeante du Centre d'études de la femme - Honduras (CEM-H), Suyapa Martínez, poursuivie pour diffamation pour avoir diffusé des informations «inexactes et préjudiciables» à l'entreprise Développements énergétiques S.A. (DESA) à la suite de l'assassinat de Berta Cáceres.

Les organisations signataires, nous exigeons: Que cesse **la persécution des défenseuses et défenseurs de droits humains** et **l'utilisation du système judiciaire pour faire taire la voix** et le travail des organisations qui défendent la vie et font face aux injustices qui se commettent au Honduras (Pétition signée par 51 organisations de défense de droits publiée par CDM et al., 7 mars 2017, traduction libre)

Le droit à pouvoir dire-le-vrai que l'on voit clairement revendiqué dans cet extrait est aussi défendu par des journalistes indépendants membres du Collège des journalistes du Honduras brandissant une pancarte lors d'une manifestation pour la liberté d'expression en dénonciation des assassinats de journalistes, dont certains, tels Nahúm Palacios ou Héctor Francisco Medina Polanco, couvraient des conflits socio-environnementaux.

on ne **tue pas la vérité** en **tuant des journalistes**. Collège des Journalistes du Honduras. (Photo d'une pancarte du Collège des Journalistes du Honduras, La Prensa, 26 février 2016, traduction libre)

Faisant l'objet de campagnes d'ONG de droits humains, cette situation des défenseurs des droits humains en situation de risque est de plus en plus reconnue à l'échelle internationale en raison de la juridification de la défense des droits en tant que droits humains⁷² et de l'attention portée à la criminalisation de leurs défenseurs et aux groupes en situation de vulnérabilité par les systèmes internationaux de protection de droits humains (Duhaime, 2006; Amnistie Internationale, 2004; CIDH, 2015b). Malgré cette attention grandissante, la littérature scientifique n'a pas intégré cette parole risquée à ses explications de l'activisme en contexte de risque élevé et des effets de la répression. Ce dire-vrai et ce dire-juste au risque de violences ont toutefois été conceptualisés à partir de la notion grecque antique de *parrësia* dans les derniers travaux de Michel Foucault, qui joignait ainsi l'étude historique des actes de véridiction et de juridiction dans le cadre des institutions judiciaires au tournant éthique de ses réflexions sur les modes de subjectivation. En plus de Foucault, d'autres analystes de l'œuvre de ce dernier seront aussi mobilisés.

2.1.2. Dispositifs de savoir-pouvoir, régimes de vérité et pratiques de véridiction et de juridiction: les réflexions de Michel Foucault sur la vérité, le pouvoir et le sujet

À travers son œuvre, Foucault a développé une philosophie critique problématisant les rapports entre la vérité, le pouvoir et le sujet (Foucault, 2001i: 1437). Foucault distingue ainsi trois champs de problématisation dans ses travaux, soit:

⁷² Ainsi, comme le note Amnistie Internationale (2004: 6), «[l]a Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, plus connue sous l'appellation "*Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme*", a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998. Elle présente les droits de ces militants et identifie des libertés et des activités spécifiques fondamentales de leur travail: connaître, rechercher, obtenir et recevoir des informations sur les droits humains et les libertés fondamentales; participer à des activités pacifiques contre les atteintes aux droits humains; critiquer ou dénoncer le non-respect par les gouvernements des normes internationales en matière de droits humains et faire des propositions d'amélioration. En faisant référence au droit d'agir collectivement, cette déclaration accorde une importance particulière à la liberté d'association et au droit d'agir en collaboration avec d'autres pour la protection des droits humains.»

1) Quels rapports entretenons-nous avec la vérité à travers le savoir scientifique, quels sont nos rapports à ces «jeux de vérité» [...] dans lesquels nous sommes à la fois sujets et objets? 2) Quels rapports avons-nous aux autres, à travers ces [...] stratégies et rapports de pouvoir? Enfin, 3), quels sont les rapports entre vérité, pouvoir et soi? (Foucault, 2001c: 1601-1602).

Ces problématiques ouvrent à trois démarches critiques des ontologies essentialistes cherchant à historiciser les conditions à partir desquelles se constituent les formes de subjectivité dans les pratiques, soit à partir des savoirs, des rapports de pouvoir et des rapports éthiques à soi-même.

D'abord, une ontologie historique de nous-mêmes dans nos rapports à la vérité, qui nous permet de nous constituer en sujet de connaissance; ensuite, une ontologie historique de nous-mêmes dans nos rapports à un champ de pouvoir, où nous nous constituons en sujets en train d'agir sur les autres; enfin, une ontologie historique de nos rapports à la morale, qui nous permet de nous constituer en agents éthiques (Foucault, 2001i: 1437).

Dans les années 1960, afin de dégager les conditions pour qu'apparaissent des sujets en tant qu'objets de connaissance, Foucault (2001h) étudie, par sa méthode archéologique, la manière dont les discours scientifiques constituent historiquement des savoirs. Dans *Les mots et les choses* (1966), où il retrace la transformation des savoirs sur l'homme, l'archéologie consiste, comme le résume Laroche (2013: 31, italique dans le texte original) «à relever l'*a priori* historique [...] d'une époque, à savoir l'ensemble des conditions qui rendent possible l'*épistémè* [...] d'une culture», c'est-à-dire aux dires de Foucault (1966: 13) les conditions de possibilité historiques à partir desquelles ces «connaissances et théories ont été possibles».⁷³

Après avoir systématisé ces réflexions de méthode dans *L'archéologie du savoir* (1969), Foucault ouvre un nouveau champ de problématisation⁷⁴ dans les années 1970, proposant, selon Rojas (2012: 9), «d'établir une histoire politique de la vérité qui cherche à rendre visibles les liens entre pouvoir et savoir, entre politique et vérité, entre valeur de la vérité et fonction de la vérité». Selon cette analyste de Foucault, la tâche de la méthode généalogique⁷⁵ est alors «de montrer que

⁷³ Ainsi, l'archéologie «s'efforce de retrouver à partir de quoi connaissances et théories ont été possibles; selon quel espace d'ordre s'est constitué le savoir; sur fond de quel *a priori* historique» «des idées ont pu apparaître, des sciences se constituer, des expériences se réfléchir dans des philosophies, des rationalités se former», bref «le champ épistémologique, l'*épistémè* où les connaissances [...] enfoncent leur positivité et manifestent ainsi une histoire [...] de leurs conditions de possibilité» (Foucault, 1966: 13).

⁷⁴ Foucault (2001j: 1412) conçoit ces études comme une histoire des problématisations, «l'élaboration d'un domaine de faits, de pratiques et de pensées qui [...] posent des problèmes à la politique». Il s'agit de poser ces problèmes à la fois comme des questions d'actualité et d'histoire. À travers l'archéologie des savoirs et la généalogie des pratiques de pouvoir, l'histoire de la vérité interroge «les problématisations à travers lesquelles l'être se donne comme pouvant et devant être pensé» et les «jeux du vrai et du faux à travers lesquels l'être se constitue historiquement comme expérience», c'est-à-dire l'être humain pensant son être propre comme fou, malade, être vivant, parlant, travaillant, ayant des désirs, qui juge ou qui se punit, créant des subjectivités (Foucault, 2001n: 1363).

⁷⁵ Inspirée de Nietzsche, la généalogie chez Foucault est l'histoire de l'émergence des problématisations au sein des discours de savoir et des pratiques de pouvoir. À travers la description du discours, elle montre l'apparition historique

l'énonciation de la vérité n'est jamais "hors-pouvoir", mais qu'elle est toujours liée à un certain régime politique qui partage le vrai du faux» (Rojas, 2012: 8-9)⁷⁶. Le concept de *régime de vérité* synthétise cette idée. Pour Foucault, la «vérité est de ce monde; elle y est produite grâce à de multiples contraintes» et «y détient des effets réglés de pouvoir» (Foucault, 2001b: 158).

Chaque société a son régime de vérité, sa politique générale de la vérité: c'est-à-dire les types de discours qu'elle accueille et fait fonctionner comme vrais; les mécanismes et les instances qui permettent de distinguer les énoncés vrais ou faux, la manière dont on sanctionne les uns et les autres; les techniques et les procédures qui sont valorisées pour l'obtention de la vérité; le statut de ceux qui ont la charge de dire ce qui fonctionne comme vrai (Foucault, 2001b: 158).

Le régime de vérité est ainsi défini par Foucault (2012b: 92) comme «l'ensemble des procédés et des institutions par lesquels les individus sont engagés et contraints à poser, dans certaines conditions, et avec certains effets, des actes bien définis de vérité». Plutôt que «l'ensemble des choses vraies qu'il y a à découvrir ou à faire accepter», la vérité est alors entendue par celui-ci comme «l'ensemble des règles selon lesquelles on démêle le vrai du faux et on attache au vrai des effets spécifiques de pouvoir» (Foucault, 2001b: 159).

Comme le rappellent Mazabraud (2010) et Rojas (2012), à cette époque, Foucault produit diverses études généalogiques des pratiques et des discours pénaux, médicaux, psychologiques, psychiatriques et carcéraux dont les rapports complexes forment selon lui des dispositifs de pouvoir répressifs, disciplinaires et de contrôle, toujours articulés à des formes de savoir, montrant que la production de la vérité s'appuie sur et renforce l'assujettissement des corps et des désirs des individus⁷⁷. Ces analyses généalogiques des dispositifs de pouvoir devaient montrer, selon Gros (1996: 84) «comment les relations de pouvoir, historiquement déterminées, jouaient comme des matrices de formes de savoirs et des formes de subjectivités». Comme l'affirme pour

d'expériences fixant et délimitant le sens de ce qui peut être pensé. Pour ce faire, elle s'attache à la multiplicité de processus variables, fragiles, secondaires par lesquels un sens est donné aux «choses», produisant des savoirs. En tant que critique du Sujet, elle dresse une histoire de la manière dont le sens investit, à travers des luttes, des rapports de forces, des stratégies et des dispositifs de pouvoir, les corps et les désirs, produisant des effets de pouvoir et de vérité par lesquels se constituent historiquement des formes de subjectivité (Foucault, 2001b; 2001q; 2001v).

⁷⁶ Ainsi, pour Foucault (2001b: 160), «la vérité est liée circulairement à des systèmes de pouvoir qui la produisent et la soutiennent, et à des effets de pouvoir qu'elle induit et qui la reconduisent».

⁷⁷ Dans *l'Histoire de la folie à l'âge classique*, Foucault met en lumière la constitution de la folie en objet de savoir psychologique et psychiatrique à travers les techniques d'internement et dont l'exclusion a rendu possible l'expérience moderne de la raison. Dans *Leçons sur la volonté de vérité, Théories et institutions pénales* et *La vérité et les formes juridiques*, il analyse la production de vérité dans les pratiques pénales. Dans *Le Pouvoir psychiatrique* et *Les Anormaux*, il examine l'intégration du discours psychiatrique dans le droit pénal et leurs effets de normalisation. Dans *Surveiller et punir*, c'est le dispositif disciplinaire des institutions carcérales, mais s'étendant aux usines, écoles et casernes militaires, qui constitue le cœur de l'analyse. Dans *L'histoire de la sexualité I*, il émet l'hypothèse du dispositif de la sexualité produisant le sujet comme sujet de désir à travers la technique de la confession, de l'aveu.

sa part Rojas (2012), les sujets sont alors appréhendés essentiellement à partir des effets de vérité et de pouvoir produits dans les dispositifs de savoir-pouvoir. Dans *La volonté de savoir* (1976), Foucault reconnaît toutefois un rôle à la résistance, bien que paradoxal. À travers les discours de libération des désirs, les sujets sont incités à produire un discours vrai sur eux-mêmes à travers lequel leurs désirs peuvent être moralisés, régulés et disciplinés. Bien qu'il reconnaisse qu'il y a des luttes autour de la vérité (Foucault, 2001b: 159), selon Rojas (2012: 24), la part de liberté et de pouvoir des personnes dans l'établissement de rapports à soi, aux autres et à la vérité ne sera véritablement développée par Foucault qu'avec le *tournant éthique* initié par l'étude de la subjectivation comme il sera exposé ci-dessous.

D'abord formulées en termes de dispositifs de savoir et de pouvoir, les réflexions de Foucault vont se déplacer au cours des années 1980, d'après Rojas (2012) et Mazabraud (2010), vers les actes de véridiction et de juridiction des sujets au sein des régimes de vérité avec la réinscription de la problématique des dispositifs dans celle de la gouvernementalité et des pratiques de soi. Avec *L'usage des plaisirs* (Foucault, 1984a) et *Le souci de soi* (Foucault, 1984b), le questionnement se déplace du dispositif de la sexualité vers la production de l'«homme de désir», sujet de préoccupations éthiques de l'Antiquité, puis aux pratiques de soi à travers lesquelles se forme un sujet éthique. Foucault montre que c'est à travers ces pratiques éthiques que peuvent s'établir le gouvernement de soi - en permettant au sujet de s'affranchir des rapports de pouvoir s'exerçant sur lui - et se légitimer le gouvernement des autres dans les cités grecques.

Pour Rojas (2012: 35), ce tournant éthique va introduire dans la question de la production historique de la vérité et du sujet les actes de dire-vrai par lesquels le sujet «établit un certain rapport à une vérité donnée et se constitue lui-même en s'engageant dans son propre savoir». Du point de vue du sujet, la reconnaissance de la vérité n'est plus uniquement attachée au pouvoir statuaire et institutionnel des instances chargées de départager le vrai du faux dans les dispositifs de savoir et de pouvoir, mais requiert un acte réfléchi, voire réflexif, par lequel le sujet accepte de se lier à la vérité, dégageant un espace d'autonomie où celui-ci peut se modifier en se nouant à la vérité. Par ces pratiques du dire-vrai, le sujet s'engage dans des jeux de vérité au sein de régimes de vérité spécifiques⁷⁸, en acceptant leurs règles et leurs limites. Afin de dire-vrai, il doit s'insérer

⁷⁸ Comme le note Rojas (2012: 36), citant Foucault, «[c]haque régime de vérité établit ainsi un lien particulier entre le sujet et la vérité: "les actes de vérité et les liens du sujet avec la manifestation de la vérité ne sont pas du tout les mêmes selon le régime de vérité, chaque régime de vérité comportant des façons spécifiques de lier, de manière plus

dans des procédures aléthurgiques⁷⁹, soit des pratiques qui consistent à manifester et à produire la vérité sur soi et sur le monde. Les rapports qui s'établissent entre l'exercice du pouvoir et la manifestation de la vérité sont dès lors médiés par les actes de dire-vrai de la multitude des sujets parlants, actes qui participent, selon Rojas (2012: 36-37) à leur subjectivation éthico-politique.

Foucault (2012: 9, 10) réinterprète alors son travail dans le cadre d'une philosophie critique des *véridictions*⁸⁰. Au contraire d'une philosophie analytique de la vérité qui cherche à déterminer les conditions formelles ou transcendantales pour que l'énoncé d'un sujet puisse être vrai et à le départager des énoncés faux, celle-ci s'interroge sur les formes de véridiction, les formes de dire-vrai, soit sur les différents jeux de vrai et de faux qui sont instaurés historiquement, sur les conditions historiques dans lesquelles sont apparus ces différents modes de véridiction et sur les diverses façons dont les sujets se lient, s'obligent, dans et par les formes de véridiction où ils s'engagent. Il s'agit ainsi pour Foucault de faire une histoire politique des véridictions, tenant compte de la diversité des régimes de vérité dans le cadre desquels les sujets disent vrai.

Entre autres, dans ses études des institutions juridiques et judiciaires, Foucault interroge le rôle du dire-vrai dans les pratiques judiciaires, la façon dont la véridiction, soit l'acte de dire-vrai, se noue à la *juridiction*, soit l'acte de «dire ce qui est juste et ce qu'il faut faire pour que la justice soit instaurée ou restaurée» (Foucault, 2012: 18). Ainsi,

[q]u'il s'agisse des procédures d'instruction ou des attendus de jugement, du recours aux témoignages ou aux expertises, des plaidoiries ou des déclarations de culpabilité, de l'interprétation de la loi ou de la prise en compte des mœurs ou de données économiques, la pratique judiciaire accorde une place considérable au dire vrai (Foucault, 2012: 10-11).

Toutefois, ces rapports entre véridiction et juridiction ne se cantonnent pas aux procédures et techniques judiciaires. D'une part, comme l'analyse Thirion (2013), ces rapports se construisent à travers un jeu d'influence mutuelle entre véridictions juridiques et extrajuridiques. Alors que certaines formes juridiques de véridiction, tels l'épreuve, l'enquête ou l'examen, se sont autonomisées du champ judiciaire afin de s'intégrer aux techniques de production des savoirs modernes; l'aveu, technique du dire-vrai sur soi dans la pratique pénitentielle chrétienne de la confession, s'est juridifié et insinué dans les institutions civiles, s'élevant au rang de preuve dans

ou moins contraignante la manifestation du vrai et le sujet qui l'opère».

⁷⁹ Les *aléthurgies* sont les procédures rituelles pour faire apparaître et manifester la vérité (Foucault, 2012: 28).

⁸⁰ Reprenant la distinction entre énoncé et énonciation, Foucault (2012: 8-9, 2001 [1983]: 170-171) distingue la vérité d'une assertion, soit son contenu porteur d'une valeur de vérité et qui peut être départagé des énoncés faux, et l'acte de dire vrai produisant des effets de vérité, soit la véridiction.

la procédure pénale (voir à ce sujet Foucault, 2001u; 2012a). D'autre part, comme l'a avancé Foucault (2015: 116), la justice n'a été soumise aux autorités judiciaires qu'à travers un long processus historique, traversé par des conflits, de centralisation et de monopolisation par l'État de «ce qui caractérise l'acte juridique», soit «le développement réglé d'un litige». Néanmoins, à côté des pratiques judiciaires vont persister des formes de juridictions extrajudiciaires. D'ailleurs, avec l'internationalisation contemporaine du droit sous l'effet de la codification de normes, de la mise en place de systèmes de protection des droits humains et de la reconnaissance par ceux-ci de nouveaux sujets de droits individuels et collectifs, de nouveaux dispositifs judiciaires et quasi judiciaires, telles la CIDH ou la Cour interaméricaine des droits de l'homme, font de plus en plus l'objet de pratiques de véridiction et de juridiction extérieures à l'État (voir le Chapitre 6).

2.1.3. *Parrêsia*: le courage de dire-le-vrai et dire-le-juste au risque de la violence

Comme montré précédemment, l'œuvre de Foucault développe une ontologie des discours vrais conçus, selon Terrel (2012: 27), en tant que «pratiques historiques singulières, liées à des rapports de pouvoir spécifiques, déterminant des modes singuliers de subjectivation qui en retour les déterminent». Parmi les pratiques du dire-vrai par lesquelles les sujets transforment leur subjectivité, Foucault revendique la *parrêsia* comme éthique de la vérité orientée vers l'altération de soi et du monde qu'il oppose aux multiples assujettissements produits par les dispositifs de savoir et de pouvoir. Selon Rojas (2012: 50), la *parrêsia* est «une forme de subjectivation dans laquelle le sujet ne s'attache pas à la vérité de forme identitaire, mais par laquelle le sujet se met perpétuellement en jeu». Il le fait «à travers un dire-vrai courageux et risqué qui joue ici comme résistance au pouvoir» afin de faire émerger une vie et un monde autres (Rojas, 2012: 49-50).

Selon Gros (2002: 158), chez Foucault, la *parrêsia* est définie comme «une prise de parole publique ordonnée à l'exigence de vérité qui, d'une part exprime la conviction personnelle de celui qui la soutient et, d'autre part, entraîne pour lui un risque, le danger d'une réaction violente du destinataire», risque pouvant mener jusqu'à sa mort. Pour Foucault (2009: 11-19, 24-25), la *parrêsia* se caractérise par l'activité qui consiste à tout dire de la vérité, en assumant une posture de franchise, où le sujet assume comme son opinion, sa pensée, la vérité qu'il énonce. Ce courage de dire la vérité est assumé par la personne au risque de sa vie, celle-ci faisant face à un risque de violences, voire de mort, en raison des conflits auxquels sa prise de parole participe.

La *parrêsia* est donc un mode de véridiction polémique et agonistique (Foucault, 2009: 26-27). Elle s'inscrit dans les luttes pour dire publiquement la vérité, luttes qui peuvent prendre des formes politiques ou judiciaires. Comme modalité politique de dire-vrai, la *parrêsia* implique le courage de la vérité, véritable vertu éthique et politique propre à la vie démocratique, soit la résolution d'opposer une opinion adverse, contraire, autre que celle de l'Assemblée ou du Prince, au risque de sa vie afin de dire ce qu'on croit vrai (Foucault, 2009: 215-216). Elle s'inscrit ainsi dans une lutte pour la vérité (Foucault, 2009: 117). Comme modalité de dire-juste, elle correspond à cet acte de parole des victimes d'injustices, abandonnées, sans puissance, par lequel celles-ci proclament publiquement l'injustice des puissants, leur reprochent leurs abus de force et les torts commis et affirment leurs droits, cri des faibles contre les forts employé comme moyen de résistance dans une lutte aux rapports inégalitaires (Foucault, 2008: 98, 124, 142, 158-159, 167).

S'inscrivant au carrefour de modes de véridiction, de techniques de pouvoir des sujets et de leurs pratiques de soi, ces pratiques du dire-vrai et du dire-juste lient le sujet à la vérité de son énoncé et à son acte d'énonciation et participent aux modes de subjectivation politique (Foucault, 2009: 9-10). Entre autres, la *parrêsia* modifie le mode d'être du sujet (Foucault, 2008: 66). En assumant librement⁸¹ de dire la vérité au risque de mettre en jeu sa vie en l'exposant à la violence, voire à la mort, le *parrêsia* fait le choix d'une relation à soi comme personne disant la vérité plutôt que d'être faux envers soi-même (Foucault, 2001 [1983]: 17). La *parrêsia* est ainsi un exercice de la liberté dangereux où le sujet s'oblige lui-même à dire-vrai publiquement (Foucault, 2008: 62-64).

Finalement, selon Foucault (2008: 60-61) la *parrêsia* est «un dire-vrai irruptif qui fait fracture et qui ouvre le risque» d'une «éventualité indéterminée», à des effets non prévus. En assumant leur parole malgré les risques, les personnes ouvrent ce qui peut être dit comme vrai et juste, le dicible du vrai et du juste, ne se taisant pas devant la répression, la violence et les menaces, et donc permettent une possibilité de dire le monde autrement. La *parrêsia* apparaît comme une pratique d'énonciation qui, en ouvrant à l'indéterminé et en sortant du code préétabli de ce qui peut se dire face au pouvoir, permet à de nouvelles significations d'être mises en circulation et de modifier les imaginaires institués. Elle participe dès lors à une pratique altérant le monde et ses significations.

⁸¹ Pour Foucault (2008: 63), «il n'y a parrêsia que lorsqu'il y a liberté dans l'énonciation de la vérité, liberté de l'acte par lequel le sujet dit la vérité, liberté aussi de ce pacte par lequel le sujet qui parle se lie à l'énoncé et à l'énonciation de la vérité».

Bien qu'il s'agisse d'une notion antique, Foucault (2009: 170) soutient qu'une généalogie pourrait être faite liant la figure parrésiasique des cyniques aux formes contemporaines de militantismes révolutionnaires. Une généalogie des martyrs du christianisme primitif aux martyrs populaires actuels pourrait également montrer une autre figure du courage du dire-vrai face à la persécution.

Bref, ces pratiques du dire-vrai et du dire-juste au risque de la violence permettent de concevoir l'engagement des militants et militantes à prendre la parole malgré les risques élevés auxquels ils s'exposent par leur parole dans un contexte d'abandon les réduisant à la condition de vie nue au sens d'Agamben (1998, 2003), c'est-à-dire à l'exposition à la mort de façon impunie (voir Introduction). Ces pratiques s'insèrent dans divers dispositifs de pouvoir tentant d'encadrer leur énonciation dans les normes de véridiction et de juridiction reconnues des régimes de vérité (Chapitres 5 et 6). Or, ces luttes, en transgressant ce qui peut être dit *sans risque*, rendent possible la contestation des imaginaires institués qui criminalisent la protestation et justifient ou invisibilisent les violences dont font l'objet les activistes et les membres des communautés.

2.2. Imaginaires et luttes de sens autour de la vérité, de la justice et de la violence

Comment s'opère cette ouverture des imaginaires institués à une parole *autre*, disant le monde *autrement*? En quoi cet effet instituant relève-t-il de luttes de sens ayant une valeur politique? En quoi ces luttes mettent-elles en jeu le sens de la vérité, de la justice, de la violence? Ces questions sont au centre de la problématique des imaginaires politiques, inspirée de l'œuvre de Cornelius Castoriadis, qui constitue le second pilier du cadre théorique de la présente thèse.

2.2.1. Imaginaire et création sociale-historique: l'ontologie historique de Cornelius Castoriadis

Tout comme l'archéologie et la généalogie foucaaldiennes qui retracent l'apparition historique d'expériences fixant et délimitant le sens de ce qui peut être pensé (voir les notes de bas de page 74 et 75), la philosophie de Castoriadis élabore une ontologie soulignant le rôle de l'imagination dans la création sociale et historique de significations permettant «l'émergence de figures autres du pensable» (Castoriadis, 1978: 18). Pour Castoriadis (1975: 478), le réel ne peut être appréhendé par la pensée *sans* ses représentations⁸². Or, la représentation procède de l'imagination, soit «le pouvoir (la capacité, la faculté) de faire apparaître des représentations, que

⁸² «Il n'y a pas de pensée sans représentation; penser est toujours aussi nécessairement mettre en mouvement, dans certaines directions et selon certaines règles [...] non nécessairement maîtrisées [...] des représentations: figures, schèmes, images de mots» (Castoriadis, 1975: 478)

celles-ci procèdent ou non d'une incitation externe», telle la perception sensorielle⁸³ (Castoriadis, 2008: 271).

Pour le philosophe, l'imagination est donc antérieure à toute distinction du réel et du fictif. Dans son rapport au réel, elle est une condition de possibilité de la présentification et de l'intellection des choses, la «détermination» «de *ce qu'est* toute chose» étant «*ipso facto* donation de sens à chaque chose et insertion de cette chose dans des relations de sens» (Castoriadis, 1999a: 463), lui donnant une forme, soit «tout ce qui de l'objet peut être pensé», (Castoriadis, 1999a: 431). Dans son rapport à la fiction, elle est capacité de voir «ce qui n'est pas là» (Castoriadis, 1999b: 289).

Ainsi, selon Castoriadis (1999b: 196), la chose perçue ou pensée, en tant que forme faisant sens et pouvant être distinguée - et non en tant que *ce qui est* hors de toute pensée⁸⁴ -, est une création du flux représentatif-affectif-intentionnel qu'*est* le sujet⁸⁵. Au sein du flot continu des représentations qu'ils s'en font, les sujets délimitent et différencient les «choses» pensées dans leurs formes à travers l'emploi de mots, d'images, de figures, de schémas, de catégories. Le penseur rejoint ici Foucault (1969: 196), pour qui l'imaginaire est une quête de sens, «le parcours d'un sens qui prend forme dans des représentations, des images et des métaphores diverses». Finalement, l'imagination est pour Castoriadis (1975: 191, 1999b: 292) à la base du symbolisme, soit de la capacité de *quid pro quo*, «de voir dans une chose ce qu'elle n'est pas» Elle procède, comme le souligne Foucault (1969: 196), «en suivant le fil des analogies et des symboles».

Selon Castoriadis, l'imagination est radicale, c'est-à-dire qu'elle est création foncièrement indéterminée, bien que conditionnée socialement et historiquement, d'images, de formes (*eidè*). Il

⁸³ Pour Castoriadis (2008: 189), «[p]ercevoir est imaginer, au sens littéral et actif de ce terme. Percevoir (comme se souvenir) est une espèce de l'imaginer, la perception est une variante de la représentation». Or, la représentation relève de l'imagination, et ce, «tout autant lorsqu'elle est représentation perceptive et qu'elle s'étaye [...] sur un être-ainsi du sensible». Entre autres, la perception sensorielle est indissociable de l'organisation qu'a apportée le langage à l'organisation de la pensée (Castoriadis 2008: 202, 224).

⁸⁴ Pour Castoriadis (1996: 242) l'être hors de toute pensée est inappréhensible, il est chaos indifférencié, un fonds de a-sens. La signification crée «le sens sur fond de a-sens», donnant «forme au Chaos par notre pensée, notre action, notre travail, nos œuvres». L'être, le monde, l'histoire et la vie n'ayant pas de sens intrinsèque, la signification n'a aucune garantie extérieure à elle-même. Cela ne signifie pas que l'imaginaire ne s'étaye pas sur *ce qui est*, mais plutôt que *ce qui est* est nécessairement appréhendé dans des catégories de pensée lui donnant forme, le phénoménalisant. Castoriadis envisage ainsi que la signification peut à la fois résulter de la réceptivité du sujet d'être affecté par l'extérieur de la pensée auquel il réagit en créant des images et représentations ou être le résultat de la spontanéité imageante de son imagination sans ce «choc» de l'être.

⁸⁵ Selon Castoriadis (1999b: 116), la «psyché est imagination radicale d'abord en tant qu'elle est flux ou flot incessant de représentations, de désirs et d'affects. Ce flot est en émergence continue». Le sujet n'a pas des représentations, affects ou intentions, mais «est cela, flux représentatif-affectif-intentionnel où a émergé la possibilité permanente de la réflexion (comme modalité de la représentation, impliquant une re-présentation de la représentation) et où la spontanéité brute de l'imagination radicale s'est en partie convertie en spontanéité réfléchie» (Castoriadis, 2008: 201).

(1999b: 291) rappelle que s'il «appelle cette imagination radicale, c'est parce que la création de représentations, d'affects, de désirs par l'imagination humaine est conditionnée mais jamais prédéterminée». La philosophie de Castoriadis est ainsi une philosophie de l'indétermination.

La création veut dire précisément la position de nouvelles déterminations - l'émergence de nouvelles formes, aidé» [...]. [...] [L]'idée de création n'implique l'indétermination qu'uniquement en ce sens: la totalité de ce qui est n'est jamais aussi totalement et exhaustivement "déterminée" pour qu'elle puisse exclure (rendre impossible) le surgissement de déterminations nouvelles (Castoriadis, 2008: 20-21).

Chez Foucault, l'émergence de nouvelles significations, de nouveaux objets de savoir au sein de la dispersion des discours, a aussi un caractère événementiel, indéterminable *a priori*. Toutefois, comme le rappelle Molina (2007: 73), pour le philosophe, cette nouveauté n'apparaît pas inexplicablement et de manière immotivée, mais «relève d'un ensemble complexe de rapports». C'est ce conditionnement social et historique que permettent de saisir les imaginaires sociaux.

En effet, l'imagination crée toujours de nouvelles formes à partir des significations sociales déjà instituées historiquement dans les imaginaires sociaux d'une société. Pour Castoriadis (1978; 1999a: 287), l'histoire, soit le fait qu'il y ait altération de l'expérience humaine, est en soi création ontologique, création de nouvelles figures du pensable, de nouvelles formes, à partir de *ce qui est déjà*. Bien qu'il s'agisse d'une création *ex nihilo*, soit «la création de nouvelles formes d'être» qui n'étaient pas là (Castoriadis, 1999b: 115), celle-ci ne se fait pas *in nihilo* ni *cum nihilo* puisqu'elle consiste toujours en l'altération des significations instituées dans une société à une époque donnée. Créées différemment dans chaque société, ces significations sociales donnent sens au monde dans lequel la société s'inscrit et se donne une place, constituant des systèmes d'interprétations ou, plus précisément, des *imaginaires sociaux*, à partir desquels s'institue ce qui apparaît réel ou non, ce qui a du sens ou en est privé pour les personnes y adhérant⁸⁶ (Castoriadis, 1999a: 281-282, 2008: 320). Selon Corten et Molina (2010: 83-88), ces imaginaires instituent des rapports au monde, expriment et signifient des manières de l'expérimenter, de le vivre.

Pour Castoriadis (2002: 23), l'autoaltération des sociétés, de leurs institutions et des significations par lesquelles elles se pensent constitue le *social-historique*. Une fois institués, les imaginaires

⁸⁶ Pour Lamizet (2012: 82), «[l']imaginaire ne fait même pas l'objet d'une adhésion, car cela instaurerait la possibilité d'une distance ou d'une critique. [...] Dans la situation de l'imaginaire, le sujet singulier n'adhère pas et, ainsi, ne devient pas acteur: il *croit*, il prend *l'imaginaire formulé pour du réel*, et non pour une représentation. [...] Croire, c'est adhérer sans distance, c'est considérer ce que dit ou écrit l'autre comme vrai sans instaurer la distance qui fonderait cette appréciation sur un examen critique». Contrairement à Lamizet, la perspective adoptée considère que cette adhésion sans distance est le propre uniquement des imaginaires institués. Or, ces imaginaires se transforment sous l'effet instituant des luttes de sens créant de nouvelles relations entre les significations de différents imaginaires.

sociaux servent à la construction de systèmes de normes, de valeurs, d'orientations, de finalités de la vie individuelle et collective, bref de l'ensemble des institutions à partir desquelles les sociétés s'organisent (Castoriadis, 1996: 191). Ainsi, comme le note Decary-Secours (2016: 89), pour le philosophe, la fonctionnalité des institutions est «asservie à un système de significations, à un *imaginaire social*, source de ce qui se donne chaque fois comme sens indiscutable et indiscuté et donne à la fonctionnalité de chaque système institutionnel son orientation spécifique». Bref, selon Castoriadis (1996: 138). «[t]oute société existe en créant des significations imaginaires sociales» que ses institutions incarnent. Différant d'une société à l'autre, cette institution imaginaire des sociétés s'altère dans le temps, créant le champ du *social-historique*.

Or, comment les imaginaires sociaux s'altèrent-ils afin de laisser surgir des représentations *autres* s'écartant des significations à partir desquelles fonctionnent les institutions sociales? Chez Castoriadis, les imaginaires sociaux se forment à travers deux logiques contradictoires. Lorsque la répétition de l'attribution de sens suit une logique ensembliste-identitaire (*ensidique*)⁸⁷, les significations tendent à se réifier dans des *imaginaires institués* s'incarnant dans des systèmes symboliques⁸⁸ relativement cohérents et temporairement stabilisés dictant les normes d'emploi correct des significations⁸⁹. Toutefois, le caractère incomplet de tout système symbolique rend possibles des changements de significations.⁹⁰ D'une part, aucun système symbolique ne parvient à donner sens à tout *ce qui est*. *L'être-ainsi* du monde, qui n'a pas de sens en soi, implique dès lors toujours la possibilité que surgisse le *non-sens* de ce qui n'est pas déjà signifié. D'autre part, il y a toujours au sein d'une société, voire entre des sociétés, différents imaginaires sociaux à partir desquels donner sens au monde. Cette plurivocité implique une relative indétermination symbolique⁹¹ ouvrant la possibilité de l'altération du sens (Castoriadis, 2002: 97, 213, 229; 1978: 279). Or, cette possibilité est présente à chaque acte d'énonciation et d'interprétation. Ainsi, pour

⁸⁷ La logique ensidique présuppose «qu'il doit être possible d'identifier dans le donné des ensembles d'objets qui soient séparés tout en étant reliés» (Poirier, 2003: 395), des éléments appartenant à des classes ayant des propriétés leur conférant une identité et entretenant des relations logiques. Son schème est la stricte détermination des choses (Castoriadis, 1999a: 285).

⁸⁸ Le symbolique renvoie à la relation entre la signification (signifié) et ses supports (images, figures, signifiants). Il est une composante des significations imaginaires sociales, soit leur normativité instituée (Castoriadis, 1975: 351).

⁸⁹ Pour Castoriadis (1996: 134; 2002: 27), le langage, comme tout système symbolique, comporte à la fois une dimension ensembliste-identitaire et une dimension imaginaire, poétique, se reflétant dans la polysémie.

⁹⁰ «L'organisation ensembliste-identitaire "en soi" du monde est non seulement suffisamment stable et «systématique» [...] pour permettre la vie humaine en société, mais aussi suffisamment lacunaire et incomplète pour porter un nombre indéfini de créations social-historiques de significations» (Castoriadis, 1990: 146).

⁹¹ Pour Castoriadis (1975: 209), «le phénomène symbolique se caractérise par son indétermination relative, pouvant être notée à la fois dans la sur-détermination des symboles, soit le fait que plusieurs signifiés peuvent être attachés au même signifiant, et dans la sur-symbolisation du sens, le fait que le même signifié est porté par plusieurs signifiants».

Molina (2007: 52), «parce que l'acte d'expression est éphémère, fugitif et donc toujours à recommencer» afin que la signification ait une existence concrète, «la possibilité qu'il s'écarte [...] des significations sociales établies se présente sans cesse». Tel que le soutient Butler (2008) à la suite de Derrida (1988), il y a donc une possibilité continue de resignification en raison de l'échec de la performativité du discours ouvrant à son itérabilité, soit à sa répétition altérante.

Cette altération continue du sens est aussi soutenue par Castoriadis (1975: 190, 212-213, 498-499). Tels des magmas⁹² de significations, les imaginaires sociaux sont l'objet de glissements, de déplacements de sens par les actes de parole indéfiniment répétés où des symboles déjà disponibles (ex. mots) sont investis d'autres significations que leurs significations instituées, c'est-à-dire que «sous un signifiant survient un autre signifié» (Castoriadis, 1975: 212), alors que d'autres sont fixés temporairement par la répétition du sens institué.

Bref, selon Castoriadis, la création de significations dans l'histoire est non seulement l'œuvre de l'imagination radicale des sujets, mais doit aussi être conçue collectivement, ce à quoi renvoie le concept d'*imaginaire instituant*. Pour le philosophe, les nouvelles significations apparaissent toujours dans un champ social-historique donné sans qu'on ne puisse attribuer leurs origines à des individus précis (Castoriadis, 2002: 168). Elles sont le produit de la multiplicité des êtres humains qui sont toujours déjà socialisés (Castoriadis, 2002: 39). De plus, pour s'instituer, c'est-à-dire produire un nouveau sens, ces nouvelles significations dépendent de leur réception par les autres (Castoriadis, 2002: 169). Plutôt qu'une simple œuvre de l'imagination de la psyché individuelle, les imaginaires sociaux sont donc le résultat anonyme et collectif de la création continue au sein de la société de nouvelles significations sociales à partir de significations déjà instituées (Castoriadis, 1996: 135, 192). Le concept d'*imaginaire instituant* renvoie à cette création collective, sociale-historique, incessante et indéterminée de significations, de signifiés, et d'images, de figures et de formes qui en sont les supports signifiants (Castoriadis, 1975: 8; 375).

Toutefois, contrairement à Castoriadis, dans le cadre de cette thèse, l'expression *effet instituant* sera employée plutôt qu'*imaginaire instituant* puisque, pris isolément, les imaginaires sociaux sont toujours institués. En effet, afin de pouvoir s'énoncer, leurs signifiants doivent toujours déjà avoir une signification dans un système symbolique établi, sous peine de non-sens. Il y a donc

⁹² «Castoriadis appelle un magma [...] un mode d'être à part entière où coexiste une multitude de formes ontologiques fondées sur une organisation qui contient des fragments de multiples organisations logiques, mais est irréductible à une détermination logique univoque» (Poirier, 2003: 397)

une clôture du sens établissant leur cohérence interne. Par conséquent, aucun imaginaire social n'est en soi instituant. L'effet instituant est plutôt produit par l'*altération de sens* dans le temps, soit la transformation des *écarts de sens* entre imaginaires distincts que créent les *mise en relation* de leurs significations entre des discours, voire dans un même discours.

2.2.2. Imaginaires politiques, luttes de sens et sens de la vérité, de la justice et de la violence

Or, en quoi cet *effet instituant* des imaginaires a-t-il une valeur politique? Castoriadis (1996: 197) élabore peu le concept d'imaginaire politique, se limitant à le définir dans sa dimension instituée comme «l'imaginaire en tant qu'il s'incarne dans les institutions politiques». En effet, pour Castoriadis (1996: 192; 1990: 151), toute société institue des pouvoirs explicites, soit «des instances qui peuvent émettre des injonctions sanctionnables explicitement et effectivement». Or, ces pouvoirs reposent à la fois «sur la coercition» et sur «l'intériorisation, par les individus socialement fabriqués, des significations instituées par la société» (Castoriadis, 1996: 193). Ainsi, «[e]n amont du monopole de la violence légitime, il y a le monopole de la parole légitime; et celui-ci est à son tour ordonné par le monopole de la signification valide» (Castoriadis, 1990: 150). D'une part, «pour que la violence puisse intervenir, il faut encore que la parole - l'injonction du pouvoir existant - garde son pouvoir», dont le fondement ultime est la croyance imaginaire en sa légitimité imaginaire (Castoriadis, 1990: 150-151). Les pouvoirs explicites doivent alors se poser en garants institués du monopole des significations légitimes dans la société. Entre autres, à travers leurs pouvoirs de légiférer, d'exécuter et de trancher les litiges, les institutions politiques définissent les sanctions légitimes (Castoriadis, 1996: 271), dont la légitimité repose notamment sur leur prétention à départager la vérité des faits et à les juger à partir des normes instituées. D'autre part, pour Corten (2009b), afin d'exercer des effets de contrainte, tangents à la violence⁹³, les imaginaires politiques qui sous-tendent les institutions puisent dans les significations sociales de la violence. Leur sens établit les limites de l'acceptable, soit des normes régissant les manières, les moments et les lieux des actions et des prises de parole ne devant pas être transgressées au risque de violences et, inversement, des normes de jugement de la force excessive.

Outre cette dimension instituée, les réflexions de Castoriadis sur la politique laissent entrevoir la valeur politique de *l'instituant*. Par politique, il entend une «activité collective réfléchie et lucide

⁹³ La tangence à la violence renvoie à l'idée que si les principes de rangement, institués au sein des imaginaires sociaux, qui dictent comment classer les événements, les gens, les activités dans diverses catégories ne sont pas respectés, la violence risque d'advenir (Corten et Molina, 2010: 90-91).

visant l'institution globale de la société» (Castoriadis, 1990: 166) soit, selon Molina (2007: 58), la remise en question explicite et perpétuelle par les individus d'une société des institutions qui rendent effectives les significations imaginaires établies dans cette société. La politique est «l'activité lucide et réfléchie qui s'interroge sur les institutions de la société» et «vise à les transformer» (Castoriadis, 1996: 145). Pour Castoriadis (1996: 143), elle «surgit à partir du moment où est posée la question de la validité de droit des institutions», soit avec la création de la démocratie, comprise en tant que régime où la société s'auto-institue de manière autonome, réflexive et explicite. Cette interrogation illimitée et incessante rompt la «clôture du sens»⁹⁴ de la société en remettant en question, de manière réfléchie et délibérée, les significations sociales au fondement de ses institutions⁹⁵ (Castoriadis, 1996: 137-138). Elle suppose l'obligation pour tous de rendre compte et raison de leurs actes et de leurs dires, la mise en question de tout pouvoir découlant des différences dans les positions des individus et l'ouverture de la question des bonnes institutions, soit de la question de la justice (Castoriadis, 1996: 272). Cette réflexivité s'étend à tous les domaines, pouvant même mettre en question les partages du juste et de l'injuste, du vrai et du faux, institués dans les représentations sociales (Castoriadis, 1996: 242; 2002: 256).

Chez Castoriadis (2008: 23; 1999b: 322), il y a deux conceptions de la vérité. D'une part, il y a une validité de fait ou positive, créée social-historiquement, qui est pour chaque société validité de ses institutions qui établissent les distinctions du correct et de l'incorrect, du vrai et du faux. Elle correspond au partage du vrai et du faux par les régimes de vérité dans la philosophie critique des vérifications de Foucault. Le savoir est pour Castoriadis (2008: 61) une création sociale-historique de nouvelles significations, mais qui cherche à se valider dans la rencontre avec *ce qui est*. Étant donné sa dimension sociale-historique, la vérité repose sur des points provisoires d'ancrage (Castoriadis, 2002: 51). D'autre part, la vérité est, selon Castoriadis (2008: 49-50, 57-58; 1999b: 322), le mouvement perpétuel de rupture de cette clôture des significations

⁹⁴ Comme l'expliquent Molina, Gerard-Lemay et Corten (2006: 28), la clôture de sens renvoie chez Castoriadis à la frontière du sens tracée par un réseau de significations fixé temporairement, mais continuellement ré-institué qui délimite pour chaque société spécifique «ce qui participe à un phénomène et ce qui n'y participe pas dans un contexte donné».

⁹⁵ Cette réflexion sur les fondements du pouvoir politique est aussi une préoccupation du travail de Foucault. Ainsi, celui-ci affirme que «l'exercice du pouvoir politique, s'interroge lui-même ou se voit interrogé par des gens qui posent la question: «Mais qu'est-ce qui vous fonde? Qu'est-ce qui vous légitime?». Il y a là un travail critique... [...] On s'interroge sur le pouvoir politique, et c'est cette interrogation qui est fondamentale.» Ses analyses historiques sur la politique de la vérité dans les institutions constituent une manière d'interroger ces fondements, celles-ci cherchant à «remonter le plus haut possible pour ressaisir toutes les contingences, évidemment, tactiques, stratégies, etc., qui ont amené une certaine situation qu'il ne faut pas considérer comme définitivement acquise, même si elle est réellement donnée. Elle a été constituée et elle peut donc être “dé-constituée” par la politique. [...] c'est le mouvement de remontée historique avec projection sur un espace de possibilités politiques» (Foucault, 2012: 260).

imaginaires sociales qui est animé par une volonté de vérité, c'est-à-dire une quête de vérité se posant la question transhistorique de la validité, et qui est exercée par toute subjectivité réfléchissante et délibérante poursuivant le projet d'autonomie. Ce projet d'autonomie correspond à la capacité de remise en question des significations instituées, de la subjectivité et des institutions, notamment des fondements et des limites du vrai et de la loi (Castoriadis, 2002: 58-59, 150-151, 281-282). Il s'inscrit dans l'analytique de la vérité cherchant, selon Foucault, les conditions transcendantales ou formelles de la vérité. Castoriadis tente ainsi de faire une histoire de la vérité qui rende compte des conditions effectives sociales et historiques sous lesquelles peut se former une connaissance de *ce qui est* et du questionnement qui vise à dépasser cette clôture sociale-historique du sens. Bref, il tente de marier l'analytique de la vérité, dégagant les conditions de validité, et la philosophie critique des vérifications que distingue Foucault.

Afin de rompre la clôture du sens des imaginaires institués, tendant à imposer dans la logique ensidique un sens univoque et cohérent par des *renvois de significations*⁹⁶ se répétant à l'identique, et à rejeter comme extérieures au sens, comme non-sens, les significations autres, des *lutes de sens*⁹⁷ doivent en altérer les significations, en faire surgir de nouvelles par des déplacements de sens (Castoriadis, 2002: 213, 216). Selon Peñafiel (2008a: 118), c'est

dans la lutte elle-même, dans les écarts et les transformations, les déplacements, les apparitions et les disparitions de certaines "réalités" ou évidences (régimes de véracité ou d'acceptabilité) engendrés par la confrontation de deux ou plusieurs discours ou formation discursive se disputant le privilège de nommer l'ensemble» de la société que se situe la dimension proprement politique des imaginaires.

De même, selon Molina, Lemay et Corten (2006: 33), «[l]a lutte de sens à propos de l'irrévocabilité ou la remise en cause des institutions, dans laquelle prennent place [...] [l]es imaginaires [...] constitue [...] le cœur politique». Ainsi, les imaginaires sociaux se politisent lorsque des conflits se forment autour de leurs différentes manières de signifier le monde, plus

⁹⁶ Pour Castoriadis (1975: 359-360), la signification s'établit dans «un faisceau indéfini de renvois interminables à autre chose que ce qui paraîtrait comme immédiatement dit», «aussi bien des significations que des non-significations – ce à quoi les significations se rapportent ou se réfèrent», bref tout ce qui peut être «socialement dit, pensé, représenté, fait». «Toute signification renvoie à un nombre indéfini d'autres significations», la relation de renvoi opérant moyennant un *quid pro quo*, un «x est là pour y», «quasi-équivalence» constituant le noyau de la relation signitive, c'est-à-dire «la relation entre le signe et ce dont le signe est signe». (Castoriadis, 1999a: 285).

⁹⁷ Pour Laclau et Mouffe (2001: 112-113), l'impossibilité d'une fixité du sens implique qu'il doit y avoir des fixations partielles et temporaires du sens, chaque discours constituant un effort pour dominer le champ de la discursivité. Selon Corten (2009b: 33), chez ces deux penseurs, les «points nodaux arrêtent et fixent un moment le flot de différences dans le champ de la discursivité. Cet arrêt peut être noté par une intensité particulière de lutte pour le sens». Ces points, sur lesquels les discours reviennent de manière récurrente afin de marquer leur opposition à d'autres discours, permettent de repérer la trace de lutes de sens à la frontière des différents imaginaires.

précisément lorsque les écarts entre divers imaginaires deviennent l'objet de luttes de sens visant à transformer les institutions d'une société. Pour Peñañiel (2012a: 21), les représentations sociales s'écartant des imaginaires sociaux institués sont «cela-même par quoi se politise le social, cela-même par quoi ce qui aurait pu passer inaperçu et se reproduire à l'infini devient inacceptable», faux et injuste. En outre, selon Corten (2009b: 32-33, 38), les discours s'opposant sur le sens des violences, en formant des représentations sociales des «rapports de forces» tangents à la violence, manifestent l'intensité des luttes de sens constitutives du politique.

Ces rapports antagoniques, en étant représentés dans des discours, contribuent à former une scène de représentation du politique (Bourdage, 2008; Corten, 2003, 2009b). À ce titre, Debardieux (2015) fait valoir le rôle de l'espace public comme constituant du politique. L'espace public sert d'espace d'apparition au sens d'Arendt rendant visibles les actions et permettant la transmission de la parole mettant en récit ces actions. En fait, selon Molina (2007: 93), la circulation des discours dans l'espace public assure qu'ils aient une large audience et (trans)forment les imaginaires.

2.3. Subjectivation politique, mésentente des êtres parlants et communautés discursives

En quoi la prise de parole afin de dire-le-vrai et dire-le-juste participe-t-elle à redéfinir les identités sociales et militantes des personnes s'engageant et se mobilisant dans le cadre de conflits socio-environnementaux, transformant les rapports à soi et aux autres? Comment cette pratique de la parole contribue-t-elle au rassemblement d'une hétérogénéité de groupes sociaux et d'activistes de mouvements distincts au sein de mobilisations et de coalitions multisectorielles? Enfin, en quoi la dénonciation des multiples violences et risques auxquels sont exposés les militants et les membres de communautés en arrive-t-elle à établir des rapports d'égalité entre ceux-ci, malgré la diversité de leurs revendications, de leurs «identités» et de leurs rapports au monde? Bref, en quoi la prise de parole afin de dire-le-vrai et dire-le-juste concernant la violence constitue-t-elle de nouveaux sujets politiques, à la fois sur le plan individuel et collectif? Ces questions sont abordées à partir de différents auteurs, tels Cornelius Castoriadis, Michel Foucault, Judith Butler et Jacques Rancière, ayant traité de la subjectivation et de son rapport au politique.

2.3.1. Transformation et resignification de la subjectivité: l'assujettissement et la subjectivation à la lumière des réflexions de Castoriadis, Foucault et Butler

Chez Castoriadis (2002), la subjectivité renvoie à la capacité de réflexivité et d'action délibérée sur soi-même qui est apparue, en tant que création sociale-historique, dans les sociétés poursuivant le projet d'autonomie caractéristique de la politique. Cette réflexivité implique la capacité de remise en question de soi-même, soit la capacité de créer un écart face à soi-même et de déplacer les formes instituées de la vérité afin de créer de nouvelles façons de donner sens au monde et de s'y insérer (Castoriadis, 2002: 107, 110, 205). L'autonomie de la subjectivité est une transformation lucide de l'effectivité de soi et des autres, l'autoposition d'une norme à partir d'un contenu de vie effectif parmi la multiplicité des sujets (Castoriadis, 2008: 67-68). La subjectivité est donc différente de la fabrication des individus par la société qui résulte du travail des institutions et de la socialisation conférant des identités - notamment par le langage - réinvesties comme objet de désir de la psyché (Castoriadis, 1990; 1999a; 2002). Ce pouvoir correspond plutôt à l'assujettissement, soit la préformation du sujet par les institutions (Castoriadis, 1990: 144).

Cette conception peut être rapprochée des concepts de subjectivation et d'assujettissement chez Foucault et Butler. En effet, à travers ses écrits, Foucault distingue l'assujettissement produit dans les dispositifs de savoir et de pouvoir des pratiques de *subjectivation éthique*, comprises comme des pratiques éthiques où se construit un rapport réflexif à soi donnant forme au sujet (2009b: 443-444). *L'assujettissement* est la forme de pouvoir caractéristique des dispositifs de savoir-pouvoir, produisant des formes de subjectivité tout en les soumettant. En assignant aux individus une identité à laquelle ils doivent s'identifier et être identifiés par les autres, l'assujettissement les lie à cette identité tout en assurant leur soumission aux autres. À travers des techniques de pouvoir individualisantes et classificatoires, cette forme de pouvoir impose aux sujets une vérité sur soi, telle une loi que tous doivent reconnaître.⁹⁸ Au contraire, avec le tournant éthique de ses travaux, Foucault (2001d: 1552; 2001f) oppose à l'assujettissement des pratiques de subjectivation éthique qui constituent des pratiques de liberté. Définie dans *L'usage des plaisirs* (1984), la subjectivation éthique consiste à délimiter une part de soi formant la substance sur

⁹⁸ «Cette forme de pouvoir s'exerce sur la vie quotidienne immédiate, [...] classe les individus en catégories, les désigne par leur individualité propre, les attache à leur identité, leur impose une loi de vérité qu'il leur faut reconnaître et que les autres doivent reconnaître en eux. C'est une forme de pouvoir qui transforme les individus en sujets», «une forme de pouvoir qui subjugue et assujettit», «qui lie l'individu à lui-même et assure ainsi sa soumission aux autres» (Foucault, 2001a: 1046).

laquelle un travail éthique peut être effectué. Se reconnaissant soumis et obligés à une règle qu'ils se donnent eux-mêmes, les sujets emploient des pratiques, incluant des techniques de savoir afin de se connaître soi-même, leur permettant de se transformer en fonction d'une représentation de soi visée. Or, à travers le dire-vrai sur soi et le travail éthique de constitution de soi, la subjectivation ouvre la possibilité d'une désidentification aux formes d'assujettissement, d'un désassujettissement dont les figures du parrésiasite, des cyniques ou de l'esthétique de l'existence nietzschéenne⁹⁹ constituent des formes historiques (Foucault, 2001d: 1553). Bref, pour Foucault, la subjectivité émerge dans les rapports entre les dispositifs de savoir et de pouvoir assignant des identités aux sujets et les pratiques du dire-vrai sur soi et sur les autres.

Inspirée des réflexions de Foucault, Butler (2004) conçoit l'*assujettissement* comme la soumission à des normes sociales attribuant des identités contraignantes au sein de régimes d'intelligibilité. Le sujet est contraint de se reconnaître soi-même et d'être reconnu par les autres à travers ces normes, au risque d'être exposé à des formes de violence en cas de transgression. En effet, pour Butler,

«[L]e sujet serait constamment interpellé à constituer sa subjectivité afin d'exister socialement, acceptant des modalités de pouvoirs (ex. normes, identités, etc.) qu'il n'a pas conçues afin d'être reconnu. [...] [L]e sujet, vivant toujours dans le monde, serait vulnérable à l'Autre. D'une part, étant lié à sa corporéité, à sa vie, il serait exposé à l'autre, à sa violence. D'autre part, la reconnaissance du sujet, nécessaire à son existence sociale, dépendrait de normes l'excédant et le contraignant. Il serait contraint de se donner une cohérence à travers ses performances, déniait toutefois sa dépendance et son attachement à autrui afin de préserver son sentiment de soi comme sujet autonome» (Longtin, 2010: 15; voir aussi Butler, 2002, 2007).

À l'inverse, chez cette auteure, la *subjectivation* renvoie aux pratiques de resignification des assignations identitaires à travers l'itérabilité des discours, c'est-à-dire leur répétition altérante, produisant des effets performatifs, notamment la création de nouvelles formes d'identification (Butler, 2008). Pour Butler (2002, 2004), le processus de subjectivation s'inscrit ainsi dans un rapport conflictuel de subversion des formes d'assujettissement violentes. Réfléchissant à une manière de résister collectivement aux formes de dépossession et d'assujettissement à des normes d'intelligibilité rendant le sujet vulnérable, Butler et Athanasiou (2013: 135-136) entrevoient une éthique politique formant des subjectivités post-identitaires où les sujets se dégagent des identités

⁹⁹ Selon Foucault (1984: 18), l'esthétique de l'existence, comme pratique éthique, renvoie aux «pratiques réfléchies et volontaires par lesquelles les hommes, non seulement se fixent des règles de conduite, mais cherchent à se transformer eux-mêmes, à se modifier dans leur être singulier, et à faire de leur vie une œuvre qui porte certaines valeurs esthétiques et réponde à certains critères de style.» Pour Huijer (1999), l'esthétique de l'existence chez Foucault et Nietzsche est un processus récurrent de stylisation de sa vie, de formation active de soi, de maîtrise de soi, sans vérité et règle fixe, demeurant fragile puisque susceptible de problématisations, d'insatisfactions.

imposées et établissent des relations avec les autres sur la base de leur commune vulnérabilité. La pensée de Rancière élabore cette possibilité d'une subjectivation politique au-delà des «identités».

2.3.2. Politique, vérification d'un tort et mésentente des êtres parlants: la pensée de Jacques Rancière concernant la subjectivation politique

Afin de comprendre le concept de subjectivation politique chez Rancière, il faut d'abord présenter sa conception de ce qui constitue le propre du politique. La philosophie de Rancière (1998) conçoit *le politique* comme la rencontre de deux processus différents au fondement de la constitution symbolique du social et de sa remise en question litigieuse.

En premier lieu, *la police* est l'activité qui rassemble les êtres humains en une communauté, organise leur consentement et permet leur gouvernement. Ce gouvernement repose sur la distribution hiérarchique et inégalitaire des places, des fonctions, des identités et des intérêts dans la société. Loin d'être préexistantes, ces parts de la communauté sont constituées symboliquement par l'opération de partage du sensible, c'est-à-dire un système d'évidences sensibles qui donne à voir à la fois l'existence d'un monde commun au sein de toute communauté et les découpages qui y définissent les places et les parts respectives de ses membres. Cette répartition des parts et des places se fonde sur un partage des espaces, des temps et des activités auxquelles les membres de la communauté participent. Comme l'imaginaire social de Castoriadis, pour Rancière, l'attribution de sens départage ce qui et ceux qui peuvent être vus et entendus dans une société.

Ce partage est double. D'une part, il opère un partage du monde commun en différents modes de participation des *ayant-part* à la communauté, différenciant les places, les fonctions, les identités et les intérêts reconnus au sein de cette communauté. D'autre part, il partage des mondes en excluant de la communauté les *sans-part*, soit la part des identités et des intérêts qui n'entrent pas dans le régime d'intelligibilité de la communauté que met en place tout partage du sensible. Tels les imaginaires institués, ce partage des mondes exerce une fonction excluante en rendant invisibles et inaudibles, c'est-à-dire incompréhensibles, des façons de concevoir le monde autrement. Les sans-part sont ces groupes qui n'ont aucune place, fonction, identité ou intérêt dans la représentation symbolique commune de la communauté, qui ne sont ni vus, ni entendus, comme des êtres parlants participant à la communauté politique.

Le second processus est celui de *la politique*. Chez Rancière, la politique constitue une forme spécifique de lien où la communauté politique est divisée autour d'un litige sur le compte des parts de la communauté, des ayant-part et des sans-part à la communauté. La politique compte différemment de la police les parties de la communauté, en comptant «en plus» une part des sans-part, c'est-à-dire en rendant visibles et audibles ceux qui sont exclus du partage du sensible. En comptant les in comptés, la politique met en lumière la division de la communauté et suspend la logique de la domination légitime. La politique fait donc tort à la distribution policière des places et des fonctions. Elle est le pouvoir de *l'un-en-plus* qui brouille l'ordre de la police.

La politique met en rapport les mondes séparés par le partage du sensible sous un mode litigieux. Selon le philosophe, les luttes politiques prennent la forme de la mésentente, soit de litiges portant sur la reconnaissance d'un langage commun au sein de l'hétérogénéité des jeux de langage où prennent sens les mots, sur la désignation et la discussion des objets du conflit et sur la qualité égale des interlocuteurs en tant qu'êtres parlant dont la parole fait sens. Pour Rancière, l'enjeu de la politique est la reconnaissance de l'égalité des sans-part à prendre part à la communauté, à y participer, y être vus et à y être entendus comme membres de celle-ci.

En reconnaissant la capacité égale des êtres parlants, indépendamment de leurs identités sociales, ces luttes les mettent en rapport au-delà de l'ordre inégalitaire des groupes sociaux. Elles refigurent ainsi les identités sociales et leurs parts dans la communauté, les objets susceptibles de donner lieu aux litiges et les sujets capables de les articuler. Bref, c'est cette mise en rapport égalitaire des mondes qui ont été inégalement partagés en fonctions, places, identités et intérêts distincts par le partage du sensible, rendant certaines voix inaudibles et certains corps invisibles, qui permet l'émancipation. Or, pour Rancière, c'est à travers la contestation d'un tort partagé que cette épreuve d'égalité entre les diverses identités peut avoir lieu, faisant surgir de nouveaux sujets politiques au-delà des distinctions identitaires.

Chez Rancière (1995, 1998), la *subjectivation politique* correspond à ce processus de désidentification des formes d'identification sociales assignées à travers la vérification de l'égalité *entre* les identités¹⁰⁰ partageant un tort, processus formant de nouvelles subjectivités collectives

¹⁰⁰ Pour Rancière (1998: 119), «[l]a subjectivation politique est la mise en acte de l'égalité - ou le traitement d'un tort - par des gens qui sont ensemble pour autant qu'ils sont entre. C'est un croisement d'identités reposant sur un croisement de noms: des noms qui lient le nom d'un groupe ou d'une classe au nom de ce qui est hors-compte, qui lient un être à un non-être ou à un être-à-venir ». Ainsi, «la subjectivation politique est faite de la distance de la voix

nées du litige.¹⁰¹ En effet, les prises de parole afin de traiter un tort subi par une hétérogénéité de groupes sociaux, en opérant une mise à l'épreuve polémique de l'égalité *entre* leurs identités, permettent à de nouveaux sujets politiques, ne correspondant à aucune de ces identités sociales, d'apparaître sur la scène de représentation politique. Ainsi, la subjectivation au lieu d'être une forme d'identification crée plutôt un *lieu commun* entre les identités sociales des groupes se reconnaissant dans un tort, qu'elles soient de genre, de classe, ethnique, etc. En rendant visible cet espace commun au cœur des rapports inégalitaires et dissensuels *entre* les groupes sociaux et identitaires, la subjectivation politique met en lumière ceux qui ne faisaient pas partie du compte, qui ne cadraient dans aucune identité et ne pouvaient faire l'objet de revendications sur une base identitaire. De plus, l'épreuve de l'égalité entre les ayant-part à la communauté et les sans-part remet en question le partage inégalitaire du sensible, c'est-à-dire la constitution symbolique du social, bref les identités assignées dans les imaginaires sociaux institués au sens de Castoriadis. En s'opposant à la hiérarchisation des identités qui sont imposées et à l'exclusion de ceux qui n'ont pas de place dans ces identités - par exemple, en refusant de donner une priorité à certaines identités dans les luttes sociales au détriment d'autres jugées secondaires, voire négligeables -, elle fait apparaître de nouveaux sujets politiques au-delà des identités sociales excluantes.

2.4. Conclusion: luttes de sens autour de la violence et de l'impunité généralisées et subjectivation politique dans les conflits socio-environnementaux au Honduras

En s'inspirant des écrits de Michel Foucault, Cornelius Castoriadis, Jacques Rancière et Judith Butler, ce chapitre a développé une perspective d'analyse conceptualisant et articulant 1) les actes de véridiction et de juridiction par lesquels les activistes des conflits socio-environnementaux s'engagent à dire-le-vrai et dire-le-juste au risque de violences; 2) les luttes de sens se jouant à la frontière de divers imaginaires donnant sens aux violences et produisant des effets instituants, ouvrant des espaces de contestation des imaginaires institués; et 3) les processus de subjectivation politique que ces luttes de sens enclenchent, où sont vérifiées la mécontente des êtres parlants et leur égalité face au tort commun de l'abandon, malgré la diversité de leurs identités. Ce cadre théorique fournit les bases conceptuelles qui permettront d'analyser le rôle et les effets des prises

au corps, de l'intervalle entre les identités. [...] Le lieu du sujet politique est un intervalle ou une faille: un être-ensemble comme être-entre: entre les noms, les identités ou les cultures» (Rancière, 1998: 122).

¹⁰¹ Selon Rancière (1995: 60) un «mode de subjectivation ne crée pas des sujets *ex nihilo*. Il les crée en transformant des identités définies dans l'ordre naturel de la répartition des fonctions et des places en instances d'expérience d'un litige».

de parole qui apparaissent dans les dynamiques de mobilisations collectives afin de faire face aux risques de violence dans les conflits socio-environnementaux au Honduras.

Il est alors possible de spécifier la question de recherche. Quels effets les discours publics sur la violence circulant dans le cadre de conflits socio-environnementaux produisent-ils sur les dynamiques au cœur de ces conflits et sur les modes de subjectivation politique?

Afin de répondre à cette question, la thèse propose l'hypothèse suivante: au Honduras, depuis le coup d'État de 2009, les discours circulant autour des conflits socio-environnementaux participent à des luttes de sens concernant la véridiction et la juridiction sur la violence, ce qui contribue à transformer les imaginaires politiques et à former de nouveaux modes de subjectivation politique.

Pour ce faire, le projet de recherche cherchera à vérifier quatre sous-hypothèses.

- H1: Des luttes de sens se jouent autour des actes de véridiction et de juridiction concernant les violences survenant dans le cadre des conflits socio-environnementaux.
- H2: Ces luttes de sens, en contestant ou subvertissant les significations instituées de la violence, contribuent à former un nouvel imaginaire politique.
- H3: À travers la circulation des discours sur la violence entre les diverses positions énonciatives, s'opèrent des processus de subjectivation politique faisant émerger, à partir des litiges, des communautés discursives¹⁰² entre la diversité des identités sociales.
- H4: Ce nouvel imaginaire politique de la violence et ces processus de subjectivation politique influencent la décision des activistes de s'engager socialement, de se mobiliser collectivement et de dire le vrai et le juste sur la violence malgré les risques.

Plus spécifiquement, cette thèse soutiendra que les luttes pour dire-le-vrai et dire-le-juste se jouant dans les écarts entre différents imaginaires, en contestant les violences auxquelles sont exposés les activistes et les membres de communautés impliqués dans les conflits socio-environnementaux, ont permis de rendre visible un tort commun allant au-delà de leurs

¹⁰² Une communauté discursive renvoie à «la communauté de ceux qui produisent, font circuler» un «discours, se rassemblent en son nom, se reconnaissent en lui» (Maingueneau, 1991: 188). Elle correspond donc au «groupe» ou au «réseau de groupes à l'intérieur desquels sont produits, gérés les textes relevant» d'une «formation discursive (Maingueneau, 1991: 190) et qui forme une «communauté de communication restreinte organisée autour de la production de discours» (Charaudeau et Maingueneau, 2002: 105). Dans son sens large, elle s'étend à ceux qui participent à l'élaboration ou à la diffusion des textes (oraux ou écrits) et «à la gestion de ces discours» (Maingueneau, 2009b: 29).

revendications, identités et rapports au monde spécifiques, soit la condition d'abandon, c'est-à-dire l'exposition à la violence en toute impunité (Agamben, 1998, 2003). Comme il sera démontré dans les chapitres analytiques de la thèse, ce tort, partagé par l'ensemble des personnes s'engageant dans des formes d'activisme contestataire, se mobilisant collectivement et prenant la parole publiquement au risque de violences, voire l'ensemble des Honduriens et Honduriennes (voir Introduction), a permis non seulement d'établir des rapports d'égalité entre les groupes et les mouvements paysans, autochtones, afro-descendants et écologistes mobilisés autour des enjeux de la terre, du territoire et de l'environnement, mais aussi d'obtenir des appuis au sein d'autres mouvements féministes, de droits humains, étudiants, syndicaux, religieux, etc. Réciproquement, les organisations militantes au cœur de ces conflits ont construit des rapports de solidarité avec des groupes sociaux et des activistes d'autres mouvements affectés par des violences. Bref, à travers cette dynamique de subjectivation politique, des mobilisations et des coalitions multisectorielles peuvent se former tout en respectant la diversité des identités, des revendications et des représentations du monde portées par les groupes et les mouvements les constituant.

CHAPITRE III

LA MÉTHODOLOGIE: ANALYSE DE DISCOURS ET CORPUS D'ANALYSE

Dans le chapitre précédent, il a été soutenu, en s'appuyant sur Foucault, que les prises de parole afin de dire-le-vrai et dire-le-juste peuvent être appréhendées comme des luttes entourant le sens à attribuer aux violences dans le cadre des conflits socio-environnementaux. En effet, il a été proposé que les militants et militantes, en transgressant par leurs prises de parole les limites de ce qui peut se dire sans risque de violence, peuvent énoncer un discours *autre*, disant le monde *autrement*, malgré le fait que ces personnes ne soient pas autorisées à parler ou du moins à parler *comme* elles le font dans les dispositifs de pouvoir et de savoir qui forment les régimes de vérité contraignant normalement l'énonciation du vrai et du juste. Ce dire-vrai et ce dire-juste au risque de la violence - conceptualisés par Foucault sous le terme de *parrêsia* - pourraient ainsi, potentiellement, mettre en circulation des significations s'écartant du sens institué dans les imaginaires sociaux - compris au sens de Castoriadis - et produire des effets instituants ayant une valeur politique. Finalement, contrairement aux études sociologiques sur l'activisme en contexte de risque élevé expliquant les pratiques de coalitions multisectorielles par la convergence des identités sociales des activistes dans *une même* identité militante, il a été suggéré, à partir de Foucault et Butler, que les activistes, par leurs prises de parole risquées, pouvaient chercher à se désidentifier des identités assujettissantes leur étant assignées qui justifient les violences à leur égard. Conséquemment, à la suite de Rancière, il a été avancé que les pratiques de mobilisations et de coalitions multisectorielles, plutôt qu'un processus d'identification, pourraient hypothétiquement être mieux expliquées par la vérification de l'égalité *entre* la diversité des mouvements et des groupes sociaux partageant un ou des torts communs.

Ce chapitre présente la méthodologie de la thèse. Elle vise à répondre à une série de questions permettant d'opérationnaliser ce cadre théorique. Premièrement, comment saisir empiriquement les actes de véridiction et de juridiction? Deuxièmement, comment délimiter dans les discours les frontières entre différents imaginaires sociaux et repérer les traces de luttes de sens produisant des effets instituants? Troisièmement, comment vérifier si la prise de parole des activistes participe à des processus de subjectivation? Ces trois questions guideront l'exposition de la méthodologie qui sera employée dans la thèse.

Dans une première section, le chapitre montrera comment le concept de discours permet de délimiter un «terrain» d'observation empirique de traces des actes de véridiction et de juridiction, des significations sociales formant les imaginaires, des luttes de sens pouvant potentiellement en transformer le sens et des processus de subjectivation parfois à l'œuvre dans les prises de parole. Dans une seconde section, après avoir expliqué la méthode d'analyse de discours, tant quantitative que qualitative, qui sera employée dans le cadre de la thèse, les éléments opérationnalisant le cadre théorique seront présentés. Finalement, dans une troisième section, le corpus d'archives constituant le matériau qui sera analysé sera présenté et justifié à la lumière de la question de recherche, des hypothèses et du cadre théorique.

3.1. Les traces discursives du dire-vrai et dire-juste, des imaginaires et de la subjectivation

Cette première section présente une conception générale du discours afin de montrer qu'il constitue un «terrain» d'observation empirique des actes de véridiction et de juridiction, des significations sociales imaginaires, des luttes de sens et du processus de subjectivation politique au cœur de l'hypothèse et des sous-hypothèses de recherche.

3.1.1. Le discours comme lieu de production des imaginaires sociaux et d'institution de vérités

Pour Charaudeau (2007, en ligne), «[l']imaginaire est un mode d'appréhension du monde qui naît dans la mécanique des représentations sociales, laquelle [...] construit de la signification sur les objets du monde, les phénomènes qui s'y produisent, les êtres humains et leurs comportements, transformant la réalité en réel signifiant». Pour cet analyste du discours, «l'imaginaire peut être qualifié de sociodiscursif» (Charaudeau, 2007, en ligne) dans la mesure où il fait l'objet d'un processus de symbolisation du monde qui s'exprime dans la parole, dans des discours.

[C]elui-ci résulte de l'activité de représentation qui construit des univers de pensée, lieux d'institution de vérités, et cette construction se fait par le biais de la sédimentation de discours narratifs et argumentatifs proposant une description et une explication des phénomènes du monde et des comportements humains. [...] [L]es imaginaires sont engendrés par les discours qui circulent dans les groupes sociaux, s'organisant en systèmes de pensée cohérents créateurs de valeurs, jouant le rôle de justification de l'action sociale et se déposant dans la mémoire collective (Charaudeau, 2007, en ligne).

Ainsi, en étant un des supports de leur matérialisation, les discours influencent les imaginaires sociaux. Molina (2007: 22) se situe aussi dans cette ligne, avançant que les discours donnent «une forme concrète aux imaginaires qui seront éventuellement transformés par l'énonciation, la circulation et la mutation de ces mêmes discours». Entre autres, à travers la réitération des actes

d'énonciation et des pratiques rapportantes (Rosier, 2005) ou citationnelles (Butler, 2008), les discours sont mis en circulation et tissent des réseaux interdiscursifs entre les paroles - ou les textes -, les énonciateurs, les moments et les lieux d'énonciation, diffusant les réseaux de significations et de forme d'expression qui forment, selon Molina (2007), les imaginaires sociaux. De plus, comme le soulignait plus haut Charaudeau, les imaginaires participent à l'«institution de vérités». En fait, pour lui, «[l]es représentations sociales engendrent, à travers la production de discours, des savoirs qui se structurent en savoirs de connaissance et savoirs de croyance, lesquels se configurent à leur tour en types de savoirs» (Charaudeau, 2007, en ligne). La vérité est alors appréhendée, non comme réalité ontologique, mais comme dire-vrai, discours sur le vrai.

Le vrai et le faux comme notions renvoyant à une réalité ontologique n'appartiennent pas à une problématique linguistique. En revanche, relèvent de cette dernière des notions telles que signifier le vrai ou signifier le faux, autrement dit produire une valeur de vrai ou de faux à travers la mise en œuvre du discours. La vérité, dans un tel point de vue, s'évalue à travers un dire (Charaudeau, 2011: 71).

Loin d'être uniques, les imaginaires sociaux véhiculés dans les discours qui circulent dans une société sont toujours multiples. Ceci inclut les discours prétendant au vrai qui sont influencés par la diversité des pratiques sociales produisant des savoirs sur le monde. Ainsi, pour Charaudeau,

[i]l y a des univers de discours qui correspondent aux "domaines de la pratique sociale": ceux du politique, du scientifique, du religieux, de l'éducatif, du juridique, etc. [...] [C]es domaines de pratique sociale jou[en]t le rôle de filtres constructeurs des savoirs et donc des imaginaires. Chacun donc engendre des savoirs et des imaginaires qui lui sont propres, mais en même temps ceux-ci peuvent circuler d'un domaine à l'autre (Charaudeau, 2007, en ligne)

Pour Charaudeau, ces univers de discours, constructeurs de savoirs et d'imaginaires,

sont axiologisés de diverses façons, selon des "domaines de valeur" qui mettent en jeu des jugements spécifiques: le domaine éthique qui axiologise le Bien et le Mal, le domaine esthétique qui axiologise le Beau et le Laid, le domaine hédonique qui axiologise le Plaisir et le Déplaisir, le domaine épistémique qui axiologise le Croire vrai et le Croire faux (Charaudeau, 2007, en ligne).

On pourrait ajouter, en suivant Castoriadis ou Foucault, le domaine de la justice qui axiologise le Juste et l'Injuste. Chez Foucault, comme il a été montré au chapitre précédent (voir section 2.1.2 du chapitre 2), les partages de valeur du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, se forment dans les dispositifs de savoir et de pouvoir, dont l'articulation configure des régimes de vérité distincts. Constituant des configurations historiques à chaque fois spécifiques, ces régimes doivent être dégagés, dans l'analyse, à partir des différents dispositifs concrets où s'énoncent, à travers des pratiques de dire-vrai et de dire-juste, des discours partageant le vrai et le faux, le juste et l'injuste, et ayant des effets de pouvoir spécifiques. En effet, comme l'affirme Olivier (1996: 53),

dans la conception foucauldienne, loin d'être valables universellement, ces partages du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, s'instituent toujours dans des luttes de pouvoirs, des luttes pour dire-le-vrai et dire-le-juste, dont les valeurs sont contingentes et historiquement déterminées.

En étant lui-même engagé dans des rapports de pouvoir, un individu ne peut s'appuyer sur aucun système normatif universel ou transcendant la lutte politique. Son combat repose, lui aussi, sur des normes dont il est impossible de fonder universellement la valeur. [...] [S]on propre système de valeurs contribue à l'émergence de dispositifs de pouvoir. Dans la vision foucaultienne, aucune théorie, aucune lutte n'échappe au fait qu'elles sont porteuses d'injustices et d'inégalités car aucune solution de remplacement à un système de domination n'existe sans qu'il ne comporte de nouveaux partages du juste et de l'injuste, du vrai et du faux. L'analyse foucaultienne rejette ici le caractère universel des valeurs [...] pour montrer que ces valeurs sont toujours contingentes et historiquement déterminées (Olivier, 1996: 53).

Au Honduras, tel qu'avancé au chapitre 2, les luttes pour dire-le-vrai et dire-le-juste sur les violences vécues dans les conflits socio-environnementaux peuvent être conçues théoriquement comme des luttes de sens entre de multiples acteurs prenant la parole, produisant des discours qui renforcent la clôture de sens des imaginaires institués (Molina, Lemay et Corten, 2006; Doran, 2016) ou, au contraire, peuvent produire des effets instituants en contestant ou en subvertissant certaines de leurs significations, faisant ainsi se déplacer la clôture du sens. Comment saisir ces relations entre divers imaginaires? Pour Charaudeau (2007, en ligne), «en mettant en relation divers types de discours circulant, en s'appuyant sur l'interdiscursivité» - notion qui sera expliquée plus loin -, l'analyste du discours «peut tenter d'articuler divers types d'imaginaires»

3.1.2. Le concept de discours: dispositif énonciatif, circulation discursive et production du sens

Selon ce qui vient d'être présenté, si l'on s'accorde avec Charaudeau (2007), le discours serait un lieu potentiel d'observation des effets du dire-vrai et du dire-juste sur les imaginaires. Que doit-on entendre par discours? En quoi le discours est-il pertinent afin de mener une étude empirique des actes de véridiction et de juridiction, des significations à partir desquelles sont formées les imaginaires sociaux et des luttes de sens susceptibles de produire des effets instituants?

Maingueneau (1999: 80-82) définit le discours comme une pratique discursive qui participe à la construction du sens. Le discours est toujours énoncé dans le cadre de dispositifs énonciatifs, c'est-à-dire d'institutions socio-historiques imposant des rôles, des lieux, des moments et des modalités d'énonciation légitimes à travers des supports matériels et des modes de circulation des énoncés. Pour Charaudeau (2011: 54, 86), ces dispositifs, constituant les conditions de l'énonciation, imposent des contraintes énonciatives à tout acte de communication qui s'énonce

différemment selon les circonstances matérielles¹⁰³ dans lesquelles il se déroule. Ce dernier est produit dans des dispositifs concrets, soit les conditions matérielles servant de cadre et de contraintes à la mise en forme du discours, incluant les matériaux (oralité, scripturalité, gestualité, iconicité, etc.) servant de signifiants, et transmis à travers des supports (ondes sonores, papier, écran vidéo, etc.) qui sont agencés dans les diverses technologies de la communication.

Dans cette conception inspirée de la pragmatique¹⁰⁴ (Armengaud, 2007; Searle, 1969; Austin, 1970), de la linguistique de l'énonciation¹⁰⁵ (Benveniste, 1966; Ducrot, 1984) et de l'école française d'analyse du discours (Maingueneau, 1991; Sarfati, 2005), le discours est appréhendé à travers trois dimensions principales: l'énonciation, la signification et la circulation du discours.

Premièrement, le discours est conçu comme une forme d'action, c'est-à-dire des actes d'énonciation¹⁰⁶, des activités langagières qui produisent des effets performatifs. Dans cette perspective, le discours est orienté et interactif, celui-ci étant conçu en fonction des visées des interlocuteurs, et se développe dans le temps. Son énonciation est prise en charge par un énonciateur, soit l'instance (je, nous) qui se pose dans le discours comme la source des repérages personnels, temporels et spatiaux et qui assume les positions adoptées à l'égard de ce qui est dit et des co-énonciateurs, c'est-à-dire des destinataires désignés par le discours (tu, vous).

Toutefois, les dispositifs imposent des contraintes énonciatives aux sujets parlants, c'est-à-dire, selon Peñafiel (2008b: 280-281) qu'«indépendamment des conceptions et des intentions des auteurs, il se dégage des positions énonciatives à partir desquelles peut et doit être énoncé» un discours, «positions qui tendent à surdéterminer, sinon le contenu, du moins la forme de leurs discours». Ainsi, les sujets parlants doivent adapter leurs manières de dire et le contenu de leurs

¹⁰³ «Tout dispositif met le message en forme et ce faisant contribue à lui donner un sens. [...] [I]l comprend un ou plusieurs types de matériau et se constitue en support à l'aide d'une certaine technologie» (Charaudeau, 2011: 86).

¹⁰⁴ La pragmatique étudie les phénomènes langagiers en s'intéressant aux relations des signes avec leurs utilisateurs, à leur emploi et à leurs effets, soit aux processus de production et d'interprétation des énoncés en contexte. Elle se distingue des branches de la linguistique étudiant la syntaxe, soit les relations des signes aux autres signes, et la sémantique, traitant de leurs relations aux référents (Charaudeau et Maingueneau, 2002: 454).

¹⁰⁵ La linguistique de l'énonciation s'intéresse à l'étude des phénomènes relevant de l'énonciation, c'est-à-dire aux marques linguistiques de l'acte d'énonciation dans la langue (Maingueneau, 2009a: 86-88).

¹⁰⁶ Ainsi, pour Maingueneau (2009a: 30), la «communication verbale est une activité qui produit des énoncés, lesquels sont la trace de ces événements que sont les actes d'énonciation des locuteurs». L'énonciation renvoie alors à «l'acte d'utilisation de la langue par un locuteur. Chaque énonciation constitue un événement et l'énoncé porte la trace de cet événement» (Maingueneau, 2009a: 86). Pour sa part, Ducrot (1984: 179) définit l'acte d'énonciation comme «l'événement constitué par l'apparition d'un énoncé», événement historique et éphémère par lequel «existence est donnée à quelque chose qui n'existait pas avant qu'on parle et qui n'existera plus après».

discours afin de démontrer, par leurs compétences discursives, leur légitimité à énoncer dans les positions énonciatives - c'est-à-dire les énonciateurs - aménagées à l'avance par les dispositifs.

Deuxièmement, le discours construit socialement et contextuellement le sens, à partir de significations sociales. S'inscrivant dans une perspective d'étude des imaginaires sociaux, Corten (2009b) différencie la *signification* et le *sens*. Entendue dans le sens de la linguistique structurale de Saussure (2016), la signification est «le contenu d'un signe désigné par une notion se rapportant à un système de différences», soit l'attribution d'un signifié (contenu sémantique d'un signe) à un signifiant (forme écrite ou auditive du signe) à partir de ses différences avec les autres signes du langage (Corten, 2009b: 39). Le *sens* est «la compréhension en termes de signes d'une réalité extralinguistique qu'on appelle le “réfèrent”» rendu «possible par la mise en œuvre de l'imaginaire et du symbolique» (Corten, 2009b: 39). Elle correspond à la compréhension en contexte d'énoncés oraux ou écrits.¹⁰⁷ Le sens d'un discours résulte des pratiques sociales de codage par son énonciation et de décodage par sa compréhension où interviennent la compétence linguistique des interlocuteurs, les contraintes discursives, textuelles et linguistiques organisant les unités du discours (Sarfati, 2005) et l'interprétation des énoncés - tant leur valeur locutoire qu'illocutoire - en relation avec le contexte d'énonciation (Maingueneau, 2009a; Adam, 2015). Ainsi, le sens des énoncés ne peut être assigné qu'en contexte linguistique et extralinguistique, le discours contribuant à définir son contexte et à le modifier au cours de l'énonciation.

Troisièmement, la *circulation du discours* est régie par des normes sociales qui régulent les actes de langage et par les relations que tout discours établit avec l'*interdiscours*. En effet, pour Charaudeau et Maingueneau (2002), les discours contiennent des marques renvoyant aux autres discours qu'ils remettent en circulation en les rapportant et en se positionnant face à ceux-ci, parfois polémiquement. Cette circulation du discours doit être entendue dans ses dimensions spatio-temporelle et intertextuelle. D'une part, selon Paveau et Rosier (2010: 179), elle renvoie aux «discours qui se déplacent spatialement (circulation proprement dite) ou temporellement (transmission) grâce à des supports matériels, corps, objets ou artefacts». D'autre part, dans sa dimension intertextuelle, la circulation discursive renvoie aux formes de référence entre paroles ou textes qui assurent la transmission d'un discours à travers la chaîne de ses reformulations par

¹⁰⁷ Cette définition est compatible avec l'analyse du discours pour laquelle le sens «n'est pas» «directement accessible, stable, immanent à un énoncé ou à un groupe d'énoncés qui attendrait d'être déchiffré: il est sans cesse construit et reconstruit à l'intérieur de pratiques sociales déterminées» (Maingueneau, 2014: 23).

d'autres discours, par exemple à travers la citation ou la paraphrase (Rosier, 2005: 105-106). C'est cette circulation du discours et cette mise en relation interdiscursive, parfois polémique, qui assurent une transformation des imaginaires sociaux (Molina, 2007; Charaudeau, 2007). Néanmoins, celles-ci, loin d'être libres, sont soumises aux contraintes énonciatives. Ainsi, les énonciateurs cités, paraphrasés ou exclus sont mis en scène inégalement dans les dispositifs énonciatifs, imposant des contraintes différenciées à la circulation de leurs discours.

Bref, le discours, résultant des pratiques de prise de parole, comporte des traces de divers actes d'énonciation - dont, le cas échéant, des actes de véridiction et de juridiction -, des significations sociales formant les imaginaires et des rapports interdiscursifs, parfois polémiques, mis en scène par le locuteur entre son discours et d'autres discours, rapports constitutifs des luttes de sens. Les prises de parole pour dire-le-vrai et dire-le-juste, notamment celles des multiples acteurs des conflits socio-environnementaux et les significations des imaginaires sociaux auxquelles ceux-ci adhèrent, sont donc susceptibles de laisser des traces dans leurs discours. Dès lors, ces traces discursives peuvent être utilisées afin de vérifier, à travers une analyse de discours, s'il existe dans les conflits socio-environnementaux des luttes de sens se jouant autour des actes de véridiction et de juridiction concernant la violence (H1) et si ces luttes contribuent à former un nouvel imaginaire politique (H2) (voir les sous-hypothèses au chapitre 2).

3.1.3. La subjectivation dans les discours

Afin de repérer dans les discours d'organisations militantes et d'activistes des traces d'éventuels processus de subjectivation politique faisant émerger des communautés discursives entre diverses identités sociales (H3) et leurs impacts sur la décision des militants et militantes de s'engager socialement, de se mobiliser collectivement et de dire le vrai et le juste sur la violence malgré les risques (H4) (voir les sous-hypothèses au chapitre 2), il faut présenter comment s'inscrivent, dans les discours, les pratiques de désidentification des formes assujettissantes d'identité (Butler, 2002, 2004) et de vérification polémique de l'égalité *entre* les identités (Rancière, 1998).

S'inspirant de la théorie des actes de langage d'Austin (1970) et de Searle (1969) ainsi que de sa critique par Derrida (1988), Butler (1993, 2006, 2008) conçoit les identités sociales formant la subjectivité, notamment le genre, comme des rôles performés¹⁰⁸ à travers des actes de discours.

¹⁰⁸ Les actes performatifs sont des pratiques discursives qui produisent ce qu'ils nomment par leur énonciation.

Pour cette philosophe, le sujet se forme par le processus d'appropriation et d'identification aux normes sociales et la forclusion¹⁰⁹ des «êtres abjects» vivant dans une zone «d'invivabilité» de la vie sociale. Ces contraintes constitutives produisent le domaine des «corps» intelligibles et ceux impensables, «abjects», invivables, qui constituent la limite de l'intelligibilité, son extérieur constitutif. Il ne s'agit pas d'un extérieur absolu, ontologique. Celui-ci est plutôt délimité, de manière contingente, par les frontières du discours nommant ce qui définit le sujet (Butler, 1993).

Pour Butler (1993), les identités sont multiples et, surtout, contestables. Bien qu'assignées de l'extérieur, les identités sociales feraient généralement l'objet d'une identification par le sujet lui-même. Celles-ci constituent, comme le soutient également Castoriadis¹¹⁰, des trajectoires du désir, du désir de reconnaissance sociale, investies par l'imaginaire, notamment dans les récits de soi (Butler, 2007). Pour Butler (2008), la résistance à ces identités est néanmoins possible en raison de leur caractère performatif. En effet, afin de pouvoir exister, les identités sociales doivent constamment être réitérées par des actes performatifs. En raison de cette répétition et de la possibilité, à chaque fois, de l'échec de la performativité¹¹¹ des discours, les identités sont sujettes à d'éventuelles resignifications, ouvrant à leur itérabilité, leur répétition altérante. Pour l'auteure, cette resignification prend place dans la contestation discursive des identités assignées et la subversion de leurs significations, transformant le sens que le sujet et les autres attribuent au soi.

De même, le processus de subjectivation politique décrit par Rancière (1998) prend place dans des discours polémiques. Celui-ci s'opère à travers une procédure d'argumentation visant à démontrer, par un dire-vrai dissensuel, l'égalité *entre* la diversité des identités.

¹⁰⁹ Comme le note Butler (2002: 304), «[l]a notion de forclusion a été adoptée par Lacan pour traduire le terme freudien de *Verwerfung*. Distinguée du refoulement compris comme une action exercée par un sujet déjà formé, la forclusion est un acte de négation qui fonde et forme le sujet». Elle emploie le terme pour désigner «une perte de préemption, du deuil de possibilités non vécues» (Butler, 2002: 208), bref de possibilités de vie qui sont culturellement niées, stigmatisées comme «abjectes» par des discours et dont la négation contribue à former le sujet.

¹¹⁰ Pour Castoriadis (2002: 53-54), «la fabrication sociale des individus [...] consiste en un dressage de la psyché l'amenant à créer une strate psychique parfaitement conforme aux exigences de la société, parfaitement appropriée au fonctionnement de ce que sera l'individu dans cette société». «La psyché doit être socialisée, et pour cela, elle doit abandonner plus ou moins son monde propre, ses objets d'investissement, ce qui fait pour elle sens, et investir des objets, des orientations, des actions, des rôles, etc. socialement créés et valorisés» (Castoriadis, 2008: 322).

¹¹¹ Chez Butler (1993), la performativité renvoie à la pratique réitérative et citationnelle par laquelle le discours produit ce qu'il nomme comme effet régulé et contraint. Plus qu'une performance, la performativité implique que le discours est contraint par des formes d'énonciation ritualisées, des normes sociales institutionnalisées et des chaînes de discours produisant des effets qui circonscrivent l'intelligibilité et deviennent la condition d'actions.

Le mode d'efficacité de l'universalité en politique, c'est la construction, discursive et pratique, d'une vérification polémique, un cas, une démonstration. La place de la vérité n'y est pas celle du fondement ou de l'idéal. Elle est toujours un *topos*, le lieu d'une subjectivation dans une procédure d'argumentation (Rancière, 1998: 116)

Cette subjectivation est possible parce que la «voix» peut se distancier des «corps» intelligibles dans le partage du sensible. Le sujet est capable d'argumenter face à un tort son égalité malgré sa différence avec les autres, mettant en évidence un *être-ensemble*, un intervalle *entre* les identités.

la subjectivation politique est faite de la distance de la voix au corps, de l'intervalle entre les identités. [...] Le processus de l'égalité est celui de la différence. Mais la différence n'est pas la manifestation d'une identité différente ou le conflit entre deux instances identitaires. Le lieu de la manifestation de la différence n'est pas le «propre» d'un groupe ou sa culture. C'est le *topos* d'un argument. Et le lieu d'exposition de ce *topos* est un intervalle. Le lieu du sujet politique est un intervalle ou une faille: un *être-ensemble* comme *être-entre*: entre les noms, les identités ou les cultures (Rancière, 1998: 122).

Ainsi, pour Rancière, les phrases vérifiant l'égalité d'une catégorie sociale avec les autres

ne permettent pas seulement de manifester une faille logique qui dévoile elle-même les tours de l'inégalité sociale. Elles permettent aussi d'articuler cette faille comme une relation, de transformer le non-lieu logique en lieu d'une démonstration polémique. La construction de ces cas de l'égalité n'est pas l'œuvre d'une identité en acte ou la démonstration des valeurs spécifiques d'un groupe. Elle est un processus de subjectivation (Rancière, 1998: 118).

Tout comme Foucault et Butler, pour Rancière (1998: 119), plutôt qu'une identification à une identité sociale, «un processus de subjectivation est [...] un processus de désidentification ou de déclassification» qui procède par les discours. Il forme une relation de soi à l'autre¹¹² en défaisant les identités sociales exclusives, créant des sujets «entre-deux [...] entre plusieurs noms, statuts ou identités» (Rancière, 1998: 119). C'est cette mise en relations discursives, vérifiant l'égalité face à un tort, qui permet de se distancier des identités assignées, le sujet pouvant se *lier* à «un non-être» ou «un être-à-venir», soit des identités *sans-part* dans le partage du sensible actuel.

La subjectivation politique est la mise en acte de l'égalité - ou le traitement d'un tort - par des gens qui sont ensemble pour autant qu'ils sont entre. C'est un croisement d'identités reposant sur un croisement de noms: des noms qui lient le nom d'un groupe ou d'une classe au nom de ce qui est hors-compte, qui lient un être à un non-être ou à un être-à-venir (Rancière, 1998: 119).

Plutôt que la construction d'identités, la subjectivation établit donc l'égalité *entre* un ensemble de gens aux identités multiples afin de traiter une injustice, constituant un *lieu commun* pour le traitement polémique d'un tort, bref, une communauté discursive¹¹³ des égaux, née du litige.

¹¹² «Qu'est-ce qu'un processus de subjectivation? C'est la formation d'un *un* qui n'est pas un soi mais la relation d'un soi à un autre» (Rancière, 1998: 118).

¹¹³ Chez Maingueneau (1991: 188), la communauté discursive renvoie à «la communauté de ceux qui produisent, font circuler» un «discours, se rassemblent en son nom, se reconnaissent en lui». Elle correspond au groupe ou au «réseau de groupes à l'intérieur desquels sont produits, gérés les textes relevant» d'une «formation discursive» (Maingueneau,

Ainsi, tant Butler et Foucault que Rancière conçoivent que la subjectivation s'inscrit dans des actes de dire-vrai ou de dire-juste afin de se désidentifier des identités assignées - potentiellement assujettissantes et violentes - et de resignifier polémiquement le sens du sujet. Passant par les discours, ces actes y laissent des traces que la prochaine section opérationnalisera.

3.2. L'analyse du discours comme approche d'étude des actes de véridiction et de juridiction, des luttes de sens entre les imaginaires sociaux et de la subjectivation politique

Après avoir présenté l'approche d'analyse de discours employée dans le cadre de la thèse, cette section explique la manière dont le cadre théorique peut être opérationnalisé à travers une série d'indices discursifs.

3.2.1. Méthodologie: analyse de discours quantitative et qualitative

Afin de saisir l'émergence et la mise en circulation de significations sociales de la violence et des luttes de sens se jouant autour d'elles, une méthodologie d'analyse de discours sera employée.

Celle-ci s'inscrit dans un courant d'analyse du discours issu des écoles françaises (Maingueneau, 1991, Sarfati, 2005). Les écoles françaises en analyse du discours se caractérisent par «(1) un intérêt pour des corpus relativement contraints [...], voire pour des corpus présentant un intérêt historique; (2) le souci de ne pas s'intéresser seulement à la fonction discursive des unités, mais à leurs propriétés en tant qu'unités de la langue; (3) leur relation privilégiée avec les théories de l'énonciation linguistique; (4) l'importance qu'elles accordent à l'interdiscours; (5) leur réflexion sur les modes d'inscription du sujet dans son discours» (Charaudeau et Maingueneau, 2002: 202).

Afin d'analyser les marques laissées dans les discours par les actes de véridiction et de juridiction, les luttes de sens autour des significations imaginaires et le processus de subjectivation politique décrites dans les sections suivantes (3.2.2, 3.2.3, 3.2.4), la méthodologie mariera des méthodes quantitatives et qualitatives. D'une part, s'inscrivant dans la textométrie¹¹⁴ (Lebart et Salem, 1994;

1991: 190) et qui forme une «communauté de communication restreinte organisée autour de la production de discours» (Charaudeau et Maingueneau, 2002: 105). Dans son sens large, elle s'étend à ceux qui participent à l'élaboration ou à la diffusion des textes (oraux ou écrits) et «à la gestion de ces discours» (Maingueneau, 2009b: 29). Dans le cas présent, elle équivaut à ceux qui produisent ou se reconnaissent dans un même discours traitant d'un tort.

¹¹⁴ Selon Pincemin (2012b: 2), la textométrie «propose des procédures de tris et de calculs statistiques pour l'étude d'un corpus de textes numérisés. À ces procédures quantitatives, la textométrie articule fortement des moyens de parcours et d'interprétation qualitatifs». La textométrie fournit des outils statistiques (calculs des spécificités, calculs des cooccurrences, analyse factorielle des correspondances, calculs de la progression dans le temps du lexique, etc.)

Pincemin, 2012b), la méthode quantitative procédera à une analyse statistique de la place accordée aux multiples énonciateurs prenant la parole dans les dispositifs analysés (ex. proportion des citations ou paraphrases) et des marques discursives spécifiques à leurs discours. De cette manière, elle permettra de repérer des contrastes statistiquement significatifs entre leurs discours. D'autre part, l'analyse qualitative interprétera ces contrastes dégagés par l'analyse quantitative par une lecture systématique d'extraits représentatifs de ceux-ci afin de leur donner sens.

Bien que distinguées ci-dessus, la démarche d'interprétation se veut itérative, faisant un va-et-vient entre analyses quantitative et qualitative. Les calculs statistiques serviront à orienter les parcours de lecture des textes et à accroître la capacité de généralisation des observations au sein du corpus, mais l'interprétation des marques repérées relèvera de l'analyse qualitative. Les sections suivantes (3.2.2, 3.2.3, 3.2.4) présentent les marques qui guideront l'analyse.

3.2.2. Véridiction et juridiction, dispositifs énonciatifs et régimes de vérité

Comment saisir empiriquement les actes de véridiction et de juridiction énoncés dans le cadre des dispositifs formant des régimes de vérité? Rappelons que les actes de véridiction et de juridiction sont des prises de parole statuant sur le partage du vrai et du faux, du juste et de l'injuste. Dans une perspective d'analyse du discours, ces prises de parole constituent des actes d'énonciation (Benveniste, 1966; Ducrot, 1984) - appelés, en pragmatique, actes de langage (Searle, 1969; Austin, 1970) - laissant des traces dans les discours qui peuvent être observées.

Dans la pragmatique linguistique¹¹⁵ de Ducrot, les marques énonciatives sont partie intégrante de la signification, signification conçue comme «un ensemble d'instructions données aux personnes qui ont à interpréter les énoncés [...], instructions précisant quelles manœuvres accomplir pour associer un sens à l'énoncé» (Ducrot, 1984: 181). En énonçant, le sujet parlant accomplirait toujours des actes de langage¹¹⁶ tout en transmettant à l'interlocuteur un savoir sur sa propre

et d'exploration (ex. concordances, retour aux textes du corpus, etc.) qui permettent un dépouillement et une analyse systématique des phénomènes discursifs qui font l'objet de l'étude (Lebart et Salem, 1994; Pincemin, 2012b).

¹¹⁵ La pragmatique linguistique a pour objet non «pas ce que l'on fait en parlant, mais ce que la parole, d'après l'énoncé lui-même, est censée faire», parole douée d'efficacité dont l'énonciation a des effets incitant à agir ou obligeant à répondre. Les composantes pragmatiques ou énonciatives y sont intégrées à la description sémantique du contenu propositionnel (Ducrot, 1984: 174; Kerbrat-Orecchioni, 2002, 216-218).

¹¹⁶ La théorie des actes de langage considère que «dire» est un moyen d'action tentant de produire des effets sur ses interlocuteurs. Le «dire» a donc une dimension performative. Chez Austin, tous les énoncés amalgament trois types d'actes : «locutoires (actes de «dire quelque chose»), illocutoires (actes effectués «en disant quelque chose») et perlocutoires (actes effectués «par le fait de dire quelque chose»).» (Charaudeau et Maingueneau, 2002:16-17).

énonciation, permettant ainsi à celui-ci de reconnaître ces actes dans son interprétation. Dans ce sens, Kerbrat-Orecchioni (2002: 201) conçoit le sens de l'énonciation comme la reconstruction interprétative par l'allocutaire de l'intention signifiante, sémantique et pragmatique, du sujet parlant à partir des traces de l'énonciation dans l'énoncé. Il n'existe pas de sens en soi, mais des sens extraits des signifiants verbaux et extra-verbaux - inscrits par un sujet parlant - par un sujet interprétant ayant des compétences (para)linguistiques, psychologiques et idéologico-culturelles.

Dans cette perspective, il devient possible d'observer les traces discursives des actes de véridiction, de dire-vrai, et la posture énonciative prise par l'énonciateur à l'égard de la vérité ou de la fausseté des paroles des autres à travers l'emploi de modalités aléthique et épistémique¹¹⁷ ou d'adjectifs évaluatifs¹¹⁸ entourant la vérité de leurs énoncés et les différentes procédures invoquées afin de fonder la «véracité» de leur dire (ex. recours à des statistiques, aux témoignages, à la preuve scientifique, à l'expertise, au sens commun, etc.). De même, les actes de juridiction, de dire-juste, et le positionnement énonciatif à l'égard de la justice et de l'injustice d'une situation s'énoncent régulièrement dans des modalités déontiques¹¹⁹ ou des adjectifs évaluatifs axiologiques. Le partage du juste et de l'injuste qui s'énonce dans les actes de juridiction s'inscrit ainsi parfois dans différents «domaines de valeurs» (Charaudeau, 2007), tels que la légalité (légal/illégal), la légitimité (légitime/illégitime) ou la moralité (bon/mauvais), dont certaines pratiques sociales (ex. droit, politique, religion, etc.) tentent d'institutionnaliser les fondements.

Toutefois, loin d'être énoncés librement, ces actes de véridiction et de juridiction doivent être resitués dans le cadre des contraintes énonciatives qu'imposent les divers dispositifs énonciatifs dans le cadre desquels ils s'énoncent. Dès lors, il est primordial d'analyser la manière dont les dispositifs énonciatifs distribuent des rôles, des lieux, des moments et des modalités d'énonciation légitimes à travers des supports matériels et des modes de circulation des énoncés (Maingueneau, 1999). Pour ce faire, l'analyse peut mettre en évidence les énonciateurs cités ou

¹¹⁷ Dérivé du terme grec «aléthiá», la modalité aléthique manifeste l'attitude de l'énonciateur à l'égard de la distinction entre le possible et l'impossible, le nécessaire et le contingent (ex. probablement, assurément). La modalité épistémique concerne la connaissance du monde par l'énonciateur. Elle manifeste sa certitude ou son incertitude à l'égard du contenu d'assertions (ex. être certain que, présumé, assurément, croire, juger, sans doute).

¹¹⁸ Les adjectifs évaluatifs incluent deux types. Les adjectifs non axiologiques impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté sans énoncer de jugement de valeur ou affectif. Concernant les véridictions, ces adjectifs peuvent porter par exemple sur la valeur de vérité (vrai/faux) ou de réalité (réel/irréel) d'une affirmation. Les adjectifs axiologiques portent au contraire un jugement de valeur positif ou négatif sur l'objet dénoté (ex. mensonger/sincère).

¹¹⁹ La modalité déontique renvoie aux formes d'expression qui régulent la relation de l'énonciateur à autrui en termes de devoir, tel que la permission, l'obligation ou l'interdiction (ex. devoir, falloir, recommander, exiger, interdire, etc.)

paraphrasés par les discours, le contexte de leur énonciation, les verbes introducteurs de discours rapporté la qualifiant¹²⁰ et le vocabulaire spécifique de ces différents énonciateurs¹²¹. De plus, les chaînes d'énonciateurs qui forment les circuits empruntés par les discours et correspondent à des pratiques pouvant être décrites matériellement - par exemple, la production et la consommation de la presse (voir chapitre 5), les procédures d'examen des systèmes de protection de droits humains (voir chapitre 6) ou la diffusion web et sur les médias sociaux de communiqués militants (voir chapitre 7) - peuvent être effacés ou marqués dans les discours à travers les circulèmes¹²².

Croisée avec l'étude des actes de véridiction et de juridiction, l'analyse des dispositifs énonciatifs permet de mettre en lumière des régimes de vérité, c'est-à-dire des mécanismes institutionnels à travers lesquels les sujets parlants sont engagés et contraints à poser des actes d'énonciation partageant le vrai et le faux, le juste et l'injuste, produisant des effets de pouvoir.

3.2.3. Imaginaires politiques: interdiscours, effets instituants et luttes de sens

Comment délimiter dans les discours les frontières entre différents imaginaires sociaux et repérer les traces de luttes de sens se jouant autour de leurs écarts afin de saisir des effets instituants?

Comme mentionné précédemment, selon Charaudeau (2007), l'analyste du discours peut s'appuyer sur l'*interdiscursivité* pour différencier divers imaginaires sociaux. Dans sa version forte, l'interdiscursivité repose sur le postulat de la primauté de l'interdiscours. Ainsi, selon Charaudeau et Maingueneau (202: 324), «[t]out discours est traversé par l'interdiscursivité, il a pour propriété constitutive d'être en relation multiforme avec d'autres discours, d'entrer dans l'interdiscours». Cette primauté de l'interdiscours s'inspire du dialogisme généralisé de Mikhaïl

¹²⁰ Les verbes introducteurs sont les verbes qui introduisent le contenu de l'énoncé rapporté direct (citation) ou indirect (paraphrase). Ces verbes figurent dans le segment contextualisant du discours rapporté. Ils comprennent des verbes qualifiant l'acte d'énonciation du discours rapporté (ex. E1 a déclaré: « ... », E2 affirme que ...).

¹²¹ Le vocabulaire spécifique correspond au vocabulaire surreprésenté dans une partie d'un corpus comparativement aux autres parties. L'indice de spécificité calcule, à partir du modèle hypergéométrique, la probabilité ($1/10^8$) que la surreprésentation des mots de cette partie soit due au hasard compte tenu de leur fréquence totale dans le corpus.

¹²² Les circulèmes sont «la manifestation linguistique de la fonction messagère de la mémoire de la transmission du discours» «et sont formés «à la fois d'un ancrage énonciatif et de locutions indiquant les conditions de production et de mise en parcours des discours» (Rosier: 2005: 121). Il s'agit des traces des pratiques sociales de «rapportage» et des relais qu'a empruntés un discours afin d'être mis en circulation et rapportés par le discours citant. Ils prennent la forme de marqueurs des discours rapportés, mais où l'on voit se succéder plusieurs mises en abîmes du discours citant, c'est-à-dire une multiplication des indications dans le discours citant des attributions du dire cité à différents énonciateurs formant des chaînes d'énonciateurs (ex. E1 a dit que E2 a dit que E3 ...). Ainsi, les circulèmes représentent dans un discours les différentes transmissions dont a fait l'objet un discours rapporté et permettent de suivre, à travers leur mise en scène, les circuits empruntés par le discours formant les méandres de sa circulation.

Bakhtine, pour qui le discours est toujours tissé du discours d'autrui (Todorov, 1981). Comme le notent Charaudeau et Maingueneau (2002: 176), pour Bakhtine, «tout énoncé entretient» des relations «avec les énoncés produits antérieurement» (relations interdiscursives) «ainsi qu'avec les énoncés à venir que pourraient produire ses destinataires» (relations interlocutives).

Ce dialogisme constitutif «se cache derrière les mots, les constructions syntaxiques, les reformulations ou les réécritures non dites des discours seconds» (Charaudeau et Maingueneau, 2002: 176-177), tout discours constituant une itération de *déjà dit*, préconstruits discursifs ayant déjà chargé de sens les mots et les expressions. Toutefois, la présence d'un discours autre est notable par des marques d'hétérogénéité discursive, soit «la représentation qu'un discours donne en lui-même de son rapport à l'autre, de la place qu'il lui fait, explicitement, en désignant [...] au moyen d'un ensemble de marques linguistiques, des points d'hétérogénéité» (Authier-Revuz, 1985: 118).

L'auteur ayant le plus développé cette idée d'hétérogénéité discursive est sans doute Oswald Ducrot. S'inspirant du concept de polyphonie de Bakhtine, Ducrot conteste, à l'instar de Foucault et de Butler, le postulat de la linguistique moderne de l'unicité du sujet parlant – postulat présent chez Émile Benveniste – qui présuppose qu'un être unique est l'auteur et le responsable de l'énonciation et de l'énoncé¹²³. Sa théorie polyphonique de l'énonciation distingue le *sujet parlant* – producteur/auteur empirique de l'énoncé –, le *locuteur* – être de discours désigné dans l'énoncé comme son auteur, «qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable, c'est-à-dire comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité de cet énoncé» (Ducrot, 1984: 172) et auquel se réfèrent les marques de la première personne – et les *énonciateurs*,

ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis; s'ils “parlent”, c'est seulement en ce sens que l'énonciateur est vu comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel, leurs paroles (Ducrot, 1984: 204).

De surcroît, Ducrot différencie le *locuteur en tant que tel* (*L*), ayant pour seule propriété d'être le responsable de l'énonciation, et le *locuteur en tant qu'être du monde* (*λ*), présenté explicitement dans l'énoncé comme une personne complète (Ducrot, 1984: 199-200). Pour Ducrot, ces distinctions permettent de rendre compte des jeux d'assimilation et de distanciation du locuteur *L* avec le contenu de ses propres énoncés en tant que locuteur *λ* (ex. auto-ironie, auto-critique) ou

¹²³ Ce postulat amalgame le sujet parlant empirique effectuant l'activité psycho-physiologique de production de l'énoncé, les différents énonciateurs pouvant être interprétés à partir de l'énoncé comme responsables d'actes illocutoires et le locuteur, soit l'être désigné dans l'énoncé par les marques de la première personne.

de percevoir la mise en scène de la voix d'un autre énonciateur dans l'énoncé même du locuteur, par exemple par la négation polémique, l'ironie, le discours rapporté ou le discours indirect libre. Cette fragmentation du sujet parlant ouvre la possibilité de jeux de vérité sur la subjectivité au sens de Foucault, le sujet parlant pouvant, dans l'énoncé, autant faire de soi un autre (ex. L se distanciant de λ) que s'assimiler les propos d'un autre (ex. discours indirect libre).

Or, c'est à travers les marques de cette hétérogénéité discursive qu'il est possible de délimiter des frontières entre différents imaginaires sociaux. En effet, l'intérêt du concept d'imaginaire social chez Castoriadis réside dans l'idée d'une tension entre l'instituant et l'institué à travers laquelle le sens se déplace, créant de nouvelles significations qui se fixent temporairement. Pour Girard-Lemay (2006: 156), «[c]'est par le biais de méthodes qui examinent divers effets langagiers» qu'il est possible d'avoir «accès à des bribes d'imaginaires», le langage étant chez Castoriadis intrinsèque au jeu de clôture et de décroisement du sens, à la fois dans sa dimension symbolique de code et sa dimension imaginaire de renvoi de sens. Comme le note l'auteure, c'est par le biais d'*écarts de sens* qu'il est possible d'identifier les transformations de significations, écarts manifestant la tension entre le sens donné et les jeux de langage qui créent de nouvelles significations (Girard-Lemay, 2006: 157-158). Les imaginaires sociaux ne seraient pas saisis directement, mais par le biais de la «dispersion des écarts de sens» (Girard-Lemay, 2006: 159).

L'une des façons d'étudier ces écarts de sens consiste à adopter une approche contrastive de corpus hétérogène, mesurant la distance entre des discours énoncés par des sources distinctes (ex. vocabulaire spécifique, différences entre les cooccurrences de certains mots pivots). Dans le cas des discours litigieux entourant les violences survenant dans les conflits socio-environnementaux au Honduras, cette approche permet de contraster les significations associées à la violence¹²⁴. Il est aussi possible de porter une attention aux marques d'hétérogénéité discursive afin de saisir la présence de l'interdiscours au sein d'un discours provenant d'une même source, notamment aux marques de discours rapporté direct (citations), indirect (paraphrases) ou indirect libre (références intertextuelles, reprises de formules) et de distanciation à l'égard des significations d'autres discours (ex. guillemets polémiques, verbes, adjectifs et adverbes introduisant une incertitude sur

¹²⁴ Ces écarts entourant la signification de la violence peuvent être discernés par l'observation des adjectifs du nom violence, des noms adjoints à l'adjectif violent, des verbes adjoints à l'adverbe violemment, des anaphores associées à la violence, des cooccurrences des mots renvoyant à la violence, des segments répétés incluant un terme désignant la violence ou des trames de cooccurrences reliant des termes désignant des formes de violence.

des propos rapportés). Cette hétérogénéité permet de saisir la manière dont un discours met en relation des significations qui proviennent de divers discours «autres» et appartiennent à des imaginaires distincts. Cette mise en relation produit des effets instituants ayant potentiellement une valeur politique.

Selon ce qui a été présenté au chapitre 2, la valeur politique des imaginaires sociaux réside dans la remise en question des significations établies au fondement des institutions sociales, déplaçant la clôture du sens au sein de la société. Cette remise en question prend la forme de luttes de sens, de conflits entre différentes manières de signifier le monde, bref entre imaginaires sociaux (Peñafiel, 2008a, Molina, Gerard-Lemay et Corten, 2006). L'interdiscours est encore une fois un lieu privilégié pour l'étude de ces luttes de sens. En effet, pour Courtine (1981: 54), l'interdiscours est «une articulation contradictoire de FD [formations discursives] référant à des formations idéologiques antagonistes». Dès lors, des traces de luttes de sens peuvent y être observées à travers les marques de discours polémiques servant à contester le sens de discours adverses (ex. négation, préposition «contre», connecteurs d'argumentation, verbes performatifs dénotant l'opposition tels «dénoncer»). Les luttes de sens peuvent aussi chercher à subvertir des significations établies dans des imaginaires institués en y insérant de nouvelles provenant d'imaginaires auxquels leurs énonciateurs adhèrent (ex. interférences diaphasiques¹²⁵).

3.2.4. Subjectivation politique: désidentification, subjectivation et dissensus autour d'un tort

Comment vérifier, dans les discours, si la prise de parole risquée des activistes des conflits socio-environnementaux au Honduras participe de processus de subjectivation politique? Que ce soit chez Castoriadis, Foucault, Butler ou Rancière, le processus de subjectivation exige la capacité réflexive de remise en question des identités assignées de l'extérieur aux sujets, bref de désidentification aux formes d'assujettissement, et de transformation de soi, que ce soit à travers les pratiques éthiques de soi (Foucault), la subversion des assignations identitaires (Butler) ou la vérification de l'égalité *entre* les identités sociales (Rancière). Comme montré dans la première section (voir 3.1.3), ce processus de subjectivation procède en grande partie par les discours, notamment à travers le dire-vrai sur soi (Foucault), les récits de soi et la resignification

¹²⁵ Les interférences diaphasiques «impliquent la présence d'unités relevant d'un autre type [ou genre] de discours» (Maingueneau, 1991: 143), par exemple un mot ou un fragment de discours religieux dans un discours juridique.

performative des identités (Butler) ou l'argumentation polémique autour d'un tort (Rancière). Dès lors, ce processus est susceptible de laisser des traces dans les discours qui y contribuent.

Une digression sur la problématique de la subjectivité en la linguistique de l'énonciation permet de concevoir des traces de ce processus de subjectivation politique dans le discours. En linguistique, la problématique de la subjectivité dans le langage a été inaugurée par Benveniste (1966: 259), qui la définit comme «la capacité du locuteur à se poser comme “sujet”», «l'unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience». La conscience de soi s'éprouverait dans l'interlocution par laquelle le locuteur se poserait en sujet en s'adressant à son allocutaire. Impliquant une réciprocité intersubjective dans l'appropriation de la position de sujet, ce dialogue serait constitutif de la subjectivité alors que le langage serait sa condition de possibilité, fournissant toujours, malgré des variations culturelles, les formes langagières appropriées à son expression. L'énonciation, en instituant une *deixis*, organiserait les relations interpersonnelles, spatiales et temporelles autour du sujet pris comme point de repère sui-référentiel (je, ici, maintenant) ¹²⁶.

Pour Kerbrat-Orecchioni (2002), cette interlocution se déroulerait toujours dans et par les contraintes énonciatives de l'univers de discours institué par le discours lui-même, notamment des représentations que les interlocuteurs construiraient des repères spatio-temporel de la situation de communication, d'eux-mêmes, de l'autre ou de ce qu'ils imaginent que l'autre se fait d'eux-mêmes, images se modifiant au cours de l'interlocution. L'intercompréhension demeurerait incertaine puisque le sujet parlant ne s'adresse pas directement à un destinataire réel, mais à ce qu'il croit en savoir (destinataire fictif) et l'allocutaire interprète rétrospectivement ce qu'il croit déceler de l'intention du locuteur, tous deux se référant à des univers de discours imaginaires mettant en forme leur perception, évaluation, interprétation des objets dénotés par le discours. Conséquemment, l'intercompréhension demeurerait un processus partiel, graduel et non maîtrisé, des incertitudes persistant toujours quant à la réussite de la communication (ex. malentendus,

¹²⁶ La *deixis* consiste en «la localisation et l'identification des personnes, objets, processus, événements et activités [...] par rapport au contexte spatio-temporel créé et maintenu par l'acte d'énonciation», comportant généralement trois domaines : la *deixis* personnelle, spatiale et temporelle. Elle renvoie à un mode de référentialité déictique qui se caractérise par le fait que «son référent ne peut être déterminé que par rapport à l'identité ou à la situation des interlocuteurs au moment où ils parlent», où «l'identification est à opérer nécessairement au moyen de l'entourage spatio-temporel» contextuel de l'énonciation (Charaudeau et Maingueneau, 2002: 158-160). La présence/absence de ses repères déictiques déterminent les énoncés/discours embrayés - faisant référence à la situation d'énonciation - ou non-embrayés - se construisant par des renvois internes au texte (cotextuels) en rupture avec la situation d'énonciation. (Charaudeau et Maingueneau, 2002: 210-213; Maingueneau, 2007: 81-109).

contre-sens, quiproquos), brèches ouvrant à la possibilité de la resignification (Butler) dans le processus intersubjectif de stabilisation du sens. Kerbrat-Orecchioni (2002) soutient que cette conception permet de repérer des marques énonciatives servant à l'allocutaire pour inférer la subjectivité du locuteur (intradiscursif). Outre les déictiques, sont identifiées des marques énonciatives (ex. adjectifs, adverbes et verbes) affectives¹²⁷, évaluatives non axiologiques¹²⁸ et axiologiques¹²⁹ ainsi que diverses formes de modalisation¹³⁰, traces de la subjectivité variant selon les compétences culturelles et idéologiques des sujets parlant et interprétant.

À partir de ces marques énonciatives, il est possible de saisir le processus de subjectivation politique à l'œuvre dans les discours. D'une part, la désidentification aux formes d'identités assignées peut s'observer par la négation d'une appartenance à une identité sociale (ex. «nous ne sommes pas»), par des marques d'altérisation des identités sociales (ex. identités attribuées à des groupes extérieures au «nous»: «eux», «ils», «elles») et, ultimement, par la disparition d'une forme d'identification repérable par la comparaison des marques de subjectivité dans le temps. D'autre part, la vérification de l'égalité entre les identités sociales, caractéristique de la subjectivation politique chez Rancière, peut se noter dans la mise en équivalence d'une hétérogénéité de groupes sociaux entrant dans le «nous» sans que soit désigné une identité commune, dans les verbes performatifs exprimant un rapport de solidarité avec d'autres groupes ou à travers l'hétérogénéité sociale des signataires de textes communs. Finalement, la dimension polémique¹³¹ (Maingueneau, 1991) de la subjectivation politique peut être analysée à l'aide de marques servant à représenter le dissensus (ex. préfixes d'opposition, préposition «contre», verbes décrivant une opposition) et à désigner des torts (ex. préposition «sans», préfixe de négation,

¹²⁷ Les «adjectifs affectifs énoncent, en même temps qu'une propriété de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet» (Kerbrat-Orecchioni, 2002: 95).

¹²⁸ Les adjectifs évaluatifs non axiologiques «sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur [...] impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté» par une double norme : interne à l'objet; spécifique au locuteur» (Kerbrat-Orecchioni, 2002: 96-97).

¹²⁹ Les adjectifs évaluatifs axiologiques impliquent une description du dénoté et un jugement évaluatif d'appréciation ou de dépréciation porté sur ce dénoté par le sujet d'énonciation (Kerbrat-Orecchioni, 2002: 102).

¹³⁰ La modalisation correspond à «l'*attitude* du sujet parlant à l'égard de son propre énoncé, attitude qui y laisse des traces de divers ordres (morphèmes, prosodie, mimique...)» (Charaudeau et Maingueneau, 2002: 385-386). Par exemple, pour Le Querler, diverses modalités existent tant subjectives - expression du sujet énonciateur sur le contenu propositionnel de l'énoncé (ex. épistémiques, appréciatives) – qu'intersubjectives – établissant un rapport entre le sujet énonciateur et un autre sujet (ex. conseils, demandes, permissions, ordres, etc.).

¹³¹ Contrairement à l'étude des luttes de sens qui met en lumière l'*énonciation* polémique des discours, les marques de représentation du dissensus et du tort portent sur leur mise en récit sur le plan de l'*énoncé*.

marques axiologiques évaluant négativement une situation). Ces marques de dissensus permettent de repérer le partage de torts par une hétérogénéité de groupes sociaux ou identitaires.

3.3. Les sources de données: constitution d'un corpus réflexif et hétérogène

Comme il a été présenté jusqu'à présent, les discours constituent un «terrain» d'observation de traces des actes de véridiction et de juridiction, des significations sociales qu'ils véhiculent formant les imaginaires sociaux, des luttes de sens se jouant autour des violences et des processus de subjectivation parfois à l'œuvre dans les prises de parole. Or, l'univers des discours, c'est-à-dire «l'ensemble des discours qui interagissent à un moment donné» (Maingueneau, 2009b: 23) est trop vaste pour être appréhendé exhaustivement. Il faut donc restreindre les discours à analyser en constituant un corpus de textes¹³² en fonction de la question et des hypothèses de recherche.

Le corpus de référence¹³³ de la thèse sera ainsi constitué d'un corpus d'archives au sein duquel seront délimités plusieurs corpus d'étude et sous-corpus de travail au cours de l'analyse.

3.3.1. Le corpus d'archive

Pour Foucault (2001: 736), l'archive est «le jeu de règles qui déterminent dans une culture l'apparition et la disparition des énoncés, leur rémanence et leur effacement, leur existence paradoxale d'événements et de choses». Selon Maingueneau (2002: 61), cette notion «permet de penser les pratiques discursives d'une société». En effet, comme l'affirme Foucault (1969: 171), l'archive relève des règles d'une «pratique qui fait surgir une multiplicité d'énoncés comme autant d'événements réguliers, [...] qui permet aux énoncés de subsister et de se modifier régulièrement». Pour Guilhaumou et al. (1994: 195), l'archive «n'est pas l'ensemble des textes qu'une société a laissés, matériau brut à partir duquel on pourrait saisir soit des structures sociales, soit l'émergence d'événements; ce n'est pas non plus le cadre institutionnel qui a permis de conserver

¹³² Garric et Longhi (2012: 4) définissent le corpus comme «un raisonné de textes, structuré par une cohérence interne». Ils rappellent qu'un corpus est nécessairement un construit, opérant une sélection préalable de textes. Pour Mayaffre (2002: 1), le corpus textuel est donc «un rassemblement de textes ou une collection de textes regroupés sur la base d'hypothèses de travail en vue de les interroger». Il s'agit donc d'un objet heuristique qui n'a de valeur et de pertinence qu'au regard des questions de recherche et des hypothèses. À ce propos, Guilhaumou (2002: 7) rappelle la nature méthodologique du corpus, citant la définition de Dubois, pour qui il désigne «un ensemble déterminé de textes sur lesquels on applique une méthode définie».

¹³³ Selon Rastier (2005: 33), «1/ L'archive contient l'ensemble des documents accessibles. Elle n'est pas un corpus, parce qu'elle n'est pas constituée pour une recherche déterminée. 2/ Le corpus de référence est constitué par l'ensemble de textes sur lequel on va contraster les corpus d'étude. 3/ Le corpus d'étude est délimité par les besoins de l'application. 4/ Enfin le sous-corpus de travail varie selon les phases de l'étude et peut ne contenir que des passages pertinents du texte ou des textes étudiés».

le[ur]s traces» : c'est plutôt un ensemble de «dispositifs d'archive spécifiques d'un thème, d'un événement, d'un itinéraire» à partir duquel se construit le sens dans la matérialité de la langue.

Le montage d'un corpus d'archive consiste à regrouper des textes attestés, produits indépendamment de l'analyste, et dispersés dans la société autour d'un thème, d'un événement, d'un sujet où ils font sens. Se référant à Pêcheux et Fuchs, Maingueneau souligne que le corpus est découpé par l'analyste parmi les énoncés qui ont été conservés afin de pouvoir effectuer un travail historique sur les discours. Comme l'affirment Cislaru et Sitri (2012: 59), «[d]ans une démarche caractéristique de l'AD [analyse du discours], la constitution du corpus suppose [...] de se doter de savoirs socio-historico-institutionnels sur le champ dans lequel sont produits et circulent les discours analysés». Toutefois, pour Guilhaumou (2002: 6), plutôt que de «construire d'emblée un corpus sur la base d'un jugement de savoir, au titre de la désignation préalable de conditions de production, [...] il convient de décrire d'abord des configurations d'archives significatives».

Où est-il possible d'observer les prises de parole pour dire-le-vrai et dire-le-juste concernant les violences survenant dans les conflits socio-environnementaux au Honduras? À quel moment la violence dans les conflits socio-environnementaux devient-elle un objet de litige, de luttes de sens? Quels acteurs participent à ces luttes de sens défendant, contestant ou subvertissant les significations instituées de la violence? Comment circulent leurs discours entre ces diverses positions énonciatives? Ces questions, qui doivent obtenir réponse afin de pouvoir vérifier empiriquement les hypothèses de recherche (voir chapitre 2), plaident pour la constitution d'un corpus hétérogène tenant compte des principaux dispositifs énonciatifs imposant des rôles, des lieux, des moments et des modalités de dire-vrai et de dire-juste et des modes de circulation des énoncés concernant la violence dans les conflits socio-environnementaux au Honduras.

Cette démarche consiste à réaliser une topographie des discours circulant sur la violence. Selon Peñafiel (2008b: 126), «[l]a topographie d'un champ politique est donnée par l'ensemble des positions énonciatives à partir desquelles s'énonce le politique». Cette notion est tirée des travaux de Faye sur la langue totalitaire. Pour Faye (2003), les positions énonciatives décrites par la topographie sont moins des positions sociologiques que des lieux idéologiques d'où sont énoncés des discours.

Afin de cerner les principaux pôles de la topographie des discours concernant cette violence en circulation au Honduras, il faut donc y retracer, dans une perspective historique, l'émergence des conflits socio-environnementaux, les dynamiques d'engagement social, de mobilisation collective et de prise de parole publique ainsi que les réformes institutionnelles et les dynamiques sociales ayant contribué à transformer les pratiques et les imaginaires de la violence. Comme il sera montré au chapitre 4, les divers mouvements sociaux de droits humains, paysans, autochtones, afro-descendants, écologistes et féministes au cœur des conflits socio-environnementaux s'organisent avec le retour à la démocratie sous tutelle militaire, dans un contexte de répression politique et de violences multiformes, menant les activistes à se rassembler dans des mobilisations collectives et des coalitions multisectorielles. Toutefois, le coup d'État de 2009, réactivant la répression politique, marquera un point tournant dans les pratiques de violence et de luttes pour dire-le-vrai et dire-le-juste concernant ces violences. Par conséquent, le corpus d'archive s'échelonnera de 2009 à la crise électorale de 2017-2018 ayant déclenché la seconde vague de répression politique la plus importante depuis le coup d'État.

Cette démarche socio-historique met en lumière la grande dispersion des discours sur la violence survenant dans les conflits socio-environnementaux au Honduras, permettant néanmoins de dégager différents dispositifs énonciatifs au sein desquels s'énoncent le vrai et le juste. Trois champs discursifs¹³⁴, fonctionnant comme des régimes de vérité distincts, forment les principaux pôles diffusant largement des discours institutionnels et militants sur ces violences.

En premier lieu, les dispositifs médiatiques mettent en circulation les déclarations des autorités gouvernementales, de la sécurité publique et judiciaires, tout autant que celles d'activistes, de victimes et de leurs familles concernant des violences survenues dans les conflits socio-environnementaux. Afin de faire une topographie (Faye, 2003) de ces discours circulant dans les médias d'information honduriens, un corpus de presse a été constitué autour d'une diversité de cas de morts violentes de militants et militantes ou des membres de communautés impliqués dans le cadre de conflits socio-environnementaux dans les deux quotidiens nationaux à plus fort tirage rejoignant le lectorat du Centre et du Sud du Honduras (*El Heraldo*) et du Nord (*La Prensa*). En

¹³⁴ Selon Maingueneau (2009b: 23-24), les champs discursifs sont «des espaces où un ensemble de positionnements sont en relation de concurrence au sens large, se délimitent réciproquement. [...] Un *champ* peut à son tour inclure des sous-champs: à l'intérieur d'un même courant politique [...] il peut y avoir affrontement pour le monopole de la légitimité énonciative».

plus de publier les articles de journalistes nationaux, ces journaux rediffusent également des dépêches des agences de presse et de médias étrangers traitant de ces cas de violence.

En second lieu, les dispositifs nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits humains ont publié de nombreux discours publics, participant à la création de normes juridiques et à la régulation des recours en matière de violation des droits humains dans le cadre de ces conflits. Au Honduras, le Commissaire national des droits humains (CONADEH) a fait annuellement un examen public de la situation des violations des droits humains dans la période postérieure à 2009. Au niveau régional, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a produit des rapports, traité des plaintes, publié des communiqués, adopté des mesures conservatoires afin de faire état et de prévenir les violations de droits humains et référé des cas à la Cour interaméricaine des droits de l'homme (Cour IDH) afin qu'elle adopte des résolutions, sentences et mesures provisoires. À l'échelle internationale, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Conseil des droits de l'homme (CDH) et ses rapporteurs spéciaux ainsi que les divers organes découlant de traités¹³⁵ en matière de droits humains ont produit des rapports concernant le Honduras et reçu des documents des «parties prenantes», tels l'État du Honduras et les organisations militantes. Ce corpus d'étude a donc été constitué de documents publics (décisions quasi-judiciaires, communiqués, résolutions, rapports spéciaux ou d'examen périodique, etc.) émis par ces organisations traitant des violations de droits humains dans les conflits socio-environnementaux au Honduras depuis 2009¹³⁶.

Finalement, les violences advenant dans les conflits socio-environnementaux font l'objet de discours publics d'organisations militantes (rapports, déclarations, communiqués, publications Facebook, etc.) ou d'activistes mobilisés lors de mobilisations collectives (manifestations, conférences de presse, etc.), dont les prises de parole (ex. banderoles, pancartes, t-shirt, graffitis, etc.) sont mises en circulation à travers les photographies intégrées aux textes d'organisations

¹³⁵ Les organes découlant de traités auxquels le Honduras est signataire comprennent le Comité des droits de l'homme, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité contre la torture, le Sous-Comité pour la prévention de la torture, le Comité des droits de l'enfant, le Comité des travailleurs migrants, le Comité des droits des personnes handicapées, le Comité des disparitions forcées (Mejía R., 2010: 343-344). Tous ont produit des rapports durant la période étudiée.

¹³⁶ Les observations du Comité d'experts surveillant l'application de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) non pas été incluses parce qu'elles ne fournissent pas les positions des acteurs – nécessaires à l'étude des luttes de sens - et ne font pas partie des principaux mécanismes de protection traitant de violences. Entre 2009 et 2017, seules quatre observations ont été émises concernant le Honduras, d'une longueur de 1 à 3 pages. Leur inclusion dans le corpus de plusieurs milliers de pages n'aurait donc pas changé substantiellement l'analyse.

militantes. Ce corpus de discours militants a été constitué de documents publics répertoriés à partir des sites web et des pages Facebook d'organisations des mouvements populaires, autochtones, afro-descendants, paysans, écologistes, féministes et de droits humains.

Ces trois corpus d'étude, correspondant à des dispositifs énonciatifs distincts, feront l'objet d'une description détaillée dans les chapitres en faisant l'analyse, soit les chapitres 5, 6 et 7. Leur analyse permettra de vérifier si des luttes de sens se jouent autour des actes de véridiction et de juridiction concernant les violences (H1); si ces luttes de sens contribuent à former un nouvel imaginaire politique en contestant ou subvertissant les significations sociales instituées de la violence (H2) et si la circulation des discours sur la violence contribue à mettre en œuvre des processus de subjectivation politique formant des communautés discursives entre la diversité des identités sociales des activistes (H3). Les discours militants serviront également au chapitre 8 à vérifier si les imaginaires de la violence et le processus de subjectivation politique influencent la décision des activistes de s'engager socialement, de se mobiliser collectivement et de dire le vrai et le juste sur la violence malgré les risques (H4) (voir les sous-hypothèses au chapitre 2).

3.3.2. Un corpus d'archive hétérogène et réflexif: avantages et limites

Bien qu'il s'agisse d'un corpus hétérogène composé de discours émis par divers énonciateurs collectifs et individuels dans des genres de discours variés, des critères balisent les textes qui feront l'objet de l'analyse¹³⁷. Les textes ont ainsi été sélectionnés afin d'étudier les discours sur la violence dans les conflits socio-environnementaux (pertinence) dans une perspective d'étude des actes de véridiction et de juridiction, des imaginaires politiques et de la subjectivation politique (cohérence). La constitution d'un vaste corpus (volume) couvrant une grande variété de positions énonciatives sur la violence circulant dans la société hondurienne entre 2009 et 2017 (presse nationale et étrangère, organisations nationales et internationales de droits humains, organisations militantes diverses) assure la représentativité et la richesse (complétude) du corpus.

¹³⁷ Bommier-Pincemin (1999) identifie sept critères balisant les conditions de signifiante, d'acceptabilité et d'exploitabilité d'un corpus. Pour respecter les conditions de signifiante, un corpus doit être constitué en vue d'une étude déterminée portant sur un objet particulier (pertinence) et selon un angle d'approche déterminé par le cadre théorique (cohérence). Les conditions d'acceptabilité requièrent que le corpus apporte une représentation fidèle (représentativité), soit défini selon des principes ne souffrant pas d'exception (régularité) et ait une ampleur et un niveau de détail adaptés à la richesse attendue des résultats de l'analyse (complétude). Les conditions d'exploitabilité nécessitent que les textes formant le corpus soient commensurables (homogénéité) et apportent suffisamment d'éléments pour repérer des phénomènes significatifs (volume).

La constitution d'un tel corpus d'archive hétérogène comporte des avantages. Premièrement, comme le rappellent Cislaru et Sitri (2012: 61), l'analyse du discours considère qu'il existe une porosité entre les discours et les pratiques sociales de même qu'entre les discours qui se co-déterminent mutuellement, ce qu'elle nomme interdiscours. Dans cette perspective, un corpus d'archives permet d'observer les pratiques discursives historiquement mises en œuvre par les acteurs participant aux conflits socio-environnementaux.

Deuxièmement, «introduire une hétérogénéité maîtrisée [...] peut permettre d'actualiser des contextes pluriels larges qui seuls sont susceptibles de délimiter les conditions d'une construction intertextuelle» (Garric et Longhi, 2012: 4-5). L'hétérogénéité du corpus permet ainsi d'étudier les relations interdiscursives et intertextuelles, en particulier les luttes de sens entre différentes positions énonciatives ainsi que la circulation de leurs discours contribuant à la diffusion et à la transformation d'imaginaires politiques. De plus, la présence de réseaux interdiscursifs assure que le corpus de référence ne soit pas l'amalgame de textes disparates, mais constitue une configuration d'archives significative (Guilhaumou, 2002) et soit interprétable (Pincemin, 2012a).

Troisièmement, comme l'indique le principe de variation de Garric (2012), un corpus de référence hétérogène offre la possibilité de varier les corpus de travail selon différents parcours interprétatifs, par exemple en créant des sous-corpus homogènes (ex. corpus de presse, corpus des publications des systèmes de protection des droits humains, corpus de discours militants).

Finalement, un vaste corpus hétérogène permet d'introduire la réflexivité des discours¹³⁸ au sein du corpus et ainsi d'interpréter les textes à la lumière du corpus lui-même (co-texte).

Le corpus d'archives pose toutefois certaines limites. D'une part, l'accès aux textes est conditionné par leur conservation dans l'espace public. Or, cette conservation - ou au contraire la disparition - de certains énoncés, dépendent des dispositifs technologiques et des mécanismes institutionnels mis en place afin de préserver des archives dont la capacité varie grandement selon les instances de production et de diffusion des discours - que ce soit les archives des médias d'information, des organisations internationales de droits humains ou des sites web, blogs et pages Facebook des

¹³⁸ Par réflexivité du corpus, Mayaffre (2002: 4) entend: «de fait que ses constituants (articles de presse, discours politiques, pièces de théâtre ; de manière plus générale, sous-parties) renvoient les uns aux autres pour former un réseau sémantique performant dans un tout (le corpus) cohérent et autosuffisant». Dans les corpus réflexifs, il n'est plus nécessaire de sortir du corpus pour l'interpréter en faisant référence à des écrits extérieurs convoqués arbitrairement. Au contraire, les textes peuvent être interprétés grâce à une navigation interne au corpus qui contient des informations co-textuelles servant de contexte.

organisations militantes - en fonction des ressources qu'elles y consacrent respectivement, mais également des rapports de pouvoir existant dans la société pouvant faire disparaître certains discours (ex. fermeture de médias, cyberpiratage de sites militants, etc.). D'autre part, l'adhésion aux discours et aux imaginaires qu'ils véhiculent par les différents groupes sociaux et activistes - propre à une problématique de la réception des discours - est difficilement observable par un corpus d'archives de discours publics. Néanmoins, les textes citent régulièrement des témoignages de victimes de violence et de leurs proches, des prises de positions d'activistes de différents mouvements sociaux et des déclarations d'autorités publiques, servant de *mise en scène* de cette adhésion aux imaginaires politiques et d'incitation à y adhérer. Cette mise en scène participe ainsi aux stratégies discursives visant à susciter l'adhésion et permet d'analyser les mécanismes discursifs cherchant à influencer la décision des activistes de s'engager socialement, de se mobiliser collectivement et de dire le vrai et le juste sur la violence malgré les risques (H4).

3.4. Conclusion

Ce chapitre a présenté le cadre méthodologique qui guidera l'analyse empirique de la thèse. Il a avancé que le discours constitue un «terrain» d'observation empirique des traces des actes de véridiction et de juridiction, des significations sociales formant les imaginaires, des luttes de sens les politisant en en contestant ou subvertissant le sens et des processus de subjectivation qui, à travers l'adhésion aux imaginaires de la violence, construisent des torts communs partagés entre les divers groupes et mouvements sociaux mobilisés dans les conflits socio-environnementaux. La démarche méthodologique, à la fois quantitative et qualitative, qui guidera l'analyse et le corpus d'archives hétérogène et réflexif qui servira de référence ont finalement été présentés et justifiés à la lumière de la question de recherche, des hypothèses et du cadre théorique. Dans le prochain chapitre, une reconstruction historique permettra d'expliquer l'apparition de violences dans le cadre des conflits socio-environnementaux au Honduras durant les dernières décennies et leur impact sur les dynamiques d'engagement social, de mobilisation collective et de prise de parole publique, en particulier sur les pratiques de rassemblement autour du partage de torts communs d'une hétérogénéité de groupes et de mouvements sociaux au sein de mobilisations et de coalitions multisectorielles, processus caractéristique de la subjectivation politique.

CHAPITRE IV

ÉMERGENCE DES CONFLITS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX ET PRATIQUES DE COALITION DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE ET D'IMPUNITÉ

Ce chapitre reconstruit, à partir de la littérature et de rapports de droits humains, l'histoire, depuis le retour à des gouvernements civils, des violations des droits à la vie et à l'intégrité de la personne, et les relations complexes que ces violences entretiennent avec la transformation des dynamiques d'engagement social, de mobilisation collective et de prise de parole publique au Honduras. Son objectif est de mettre en évidence la manière dont la violence et l'impunité se constituent, à travers l'altération historique de leurs pratiques et de leurs représentations au sein des imaginaires sociaux, en un tort partagé (Rancière, 1995) par divers groupes sociaux et défenseurs de droits qui se mobilisent et prennent la parole afin de dire-le-vrai et exiger la justice, favorisant le rassemblement de différents mouvements au sein de mobilisations collectives et de coalitions multisectorielles (Almeida, 2005), pratiques caractéristiques des processus de subjectivation politique vérifiant l'égalité entre la diversité des identités (Rancière, 1998).

D'une part, à l'instar des études des conflits socio-environnementaux, le chapitre expose comment (1) les modes de répression se sont transformés sous l'effet des réformes institutionnelles et des discours sécuritaires, contribuant à la militarisation et/ou à la criminalisation de ces conflits. (2) Ceux-ci renforcent les dynamiques sociales de violence liées à l'accaparement des terres des paysans et à la dépossession territoriale de peuples autochtones et afro-descendants (3) provoqués par le modèle de développement extractiviste et agroindustriel. (4) Or, en plus de ces violences politiques et sociales, c'est en réaction à des violences socio-environnementales et culturelles que des mouvements socio-environnementaux se mobilisent (5) autour de nouveaux objets de litige interprétés à la lumière du langage des droits humains, des normes légales et réglementaires entourant l'environnement et des politiques multiculturelles.

D'autre part, en dialogue avec la littérature sur l'activisme en contexte de risque élevé et le paradoxe de la répression et de la mobilisation, ce chapitre retrace les multiples violences ayant concouru (1) à transformer les répertoires d'actions collectives face aux risques élevés engendrés par la répression, (2) à créer, ou au contraire, à faire disparaître des organisations et des réseaux militants servant de ressources dans la mobilisation et (3) à rassembler progressivement les

mouvements des droits humains, paysans, écologistes, autochtones, afro-descendants, féministes, religieux et populaires dans des conflits socio-environnementaux au-delà de leurs «identités».

4.1 1975-1993: Répression et nouveaux mouvements sociaux: les effets de la militarisation des conflits sociaux lors des guerres centre-américaines et du retour à la démocratie

Au Honduras, le retour à la démocratie transforme la *structure d'opportunité politique* (McAdam, 1996), ouvrant partiellement le système politique institutionnel à travers la tenue d'élections et favorisant la compétition entre élites avec la démocratisation des partis politiques. Toutefois, ces réformes institutionnelles sont limitées par le renforcement du pouvoir politique et économique des Forces armées, consolidant leur autonomie institutionnelle dans les politiques de sécurité et de défense et renforçant leurs capacités de mobiliser des ressources en vue de la répression des «menaces de subversion» identifiées par la doctrine de la sécurité nationale (Davenport, 2004).

4.1.1. Retour à la démocratie sous tutelle militaire

À la fin de l'année 1975, le général Juan Alberto Melgar Castro annonce publiquement que le Honduras retournera à la démocratie formelle dans les années 1980. En décembre 1977, une nouvelle loi électorale est adoptée exigeant la démocratisation des partis politiques, autorisant les factions et mouvements internes à participer à la sélection de leurs dirigeants et prévoyant la création d'un Tribunal national électoral (TNE) (Boussard, 2003). En 1980, les militaires entament formellement un processus qui mènera au transfert du contrôle des institutions politiques aux autorités civiles après près de dix-sept ans de régimes militaires (1963-1982) (Boussard, 2003; Ruhl, 1996, 1997, 2000). En avril 1980, des élections ont lieu pour la mise en place d'une Assemblée constituante devant écrire une nouvelle constitution, élections qui sont remportées par le Parti libéral avec 49 % du suffrage, contre 42 % pour le Parti national (Boussard, 2003). Toutefois, le général Policarpo García Paz, chef de la junte militaire de 1978 à 1980, demeure Chef de l'État du gouvernement provisoire (1980-1982). Au sein de l'Assemblée, les libéraux obtiennent 35 sièges; les nationalistes, 33 et le Parti Innovation nationale et Unité (PINU), 3, forçant le Parti libéral à former un pacte avec le Parti national et les Forces armées. Neuf personnes sont nommées dans le cabinet provisoire par l'Assemblée et cinq par le Conseil

Supérieur de Forces armées (CONSUFFAA)¹³⁹. Avec le soutien du Parti national, l'armée demeure en contrôle de la politique étrangère, de la défense, des travaux publics et des finances. Les Forces armées s'assurent aussi du maintien de leur autonomie institutionnelle, accordée depuis 1957, dans la Constitution de 1982¹⁴⁰ (Boussard, 2003; Ruhl, 1996, 2000; Rosenberg, 1995).

À un mois des élections générales de novembre 1981, le Général Paz négocie avec les candidats des deux partis traditionnels pour accorder un veto aux militaires sur les nominations du cabinet présidentiel; maintenir un contrôle militaire exclusif sur la politique de sécurité interne et externe; et éviter toute enquête sur les allégations de corruption et de violations des droits humains commises par des militaires (Ruhl, 1996; Schulz et Schulz, 1994). Les élections vont porter à la présidence Roberto Suazo Córdova (1982-1986), qui siégeait comme président de l'Assemblée constituante pour le Parti libéral, et élire au Congrès une majorité de députés libéraux (Boussard, 2003). Malgré la doctrine antimilitariste traditionnelle du Parti libéral, Suazo Córdova, appartenant au Mouvement libéral *rodista*, une faction conservatrice du parti, va adopter des décisions favorisant l'ascension des militaires de la ligne dure adhérant à la doctrine de la sécurité nationale (section ii), en particulier du général Gustavo Álvarez Martínez¹⁴¹ (Barry et Norsworthy, 1991, 1994; Dunkerley, 1988; Rosenberg, 1986; Acker, 1988; Kruckewitt, 2005).

Survenant dans le contexte des guerres centre-américaines, ce retour à des gouvernements civils sous tutelle militaire était promu par la politique régionale des États-Unis (Peckenham et Street, 1985; Robles, 2013; Schulz et Schulz, 1994). Après la chute du régime de Somoza au Nicaragua

¹³⁹ En 1975, une nouvelle loi constitutive des Forces armées crée le CONSUFFAA, un conseil composé de 45 officiers de haut rang. Fonctionnant de manière collégiale, il exerce un contrôle sur la procédure de nomination du Chef des Forces armées et dicte leur politique institutionnelle (Ruhl, 1996, 2000).

¹⁴⁰ Depuis la Constitution de 1957, les ordres présidentiels doivent être transmis aux Forces armées par l'intermédiaire du Chef des Forces armées et le Président n'a pas le pouvoir de nommer ni de révoquer ce dernier. Depuis 1982, celui-ci est choisi par le Congrès parmi une liste de trois candidats fournie par le CONSUFFAA et ne peut être démis de ses fonctions que par un vote des deux tiers du Congrès. De surcroît, le ministre de la Défense doit obligatoirement être un officier militaire. Finalement, les Forces armées conservent leur responsabilité constitutionnelle de préserver l'ordre interne et leur droit d'intervenir pour protéger le processus électoral.

¹⁴¹ Commandant du quatrième bataillon d'infanterie de San Pedro Sula, le colonel Álvarez est nommé à la tête de la FUSEP et de la DNI en août 1980, puis, en janvier 1982; à la tête du CONSUFFAA. En avril, la président Suazo Córdova, un proche ami, le promeut Brigadier général, violant les procédures de promotion des Forces armées. Restructurant les Forces armées, Álvarez envoie en exil diplomatique en Argentine et à Taïwan ses deux principaux rivaux, les colonels Leonidas Torres Arias, commandant de la FUSEP, et Hubert Bodden Cáceres, commandant du premier bataillon d'infanterie. En novembre, une série d'amendements constitutionnels lui transfèrent le rôle de commandant en chef des Forces armées auparavant dévolu au Président. Lors du vote au Congrès, seul Efraín Díaz Arrivillaga, du PDCH s'oppose à sa nomination. Álvarez crée le poste de Chef d'état-major interarmées, renforçant son contrôle des commandants de bataillon (Dunkerley, 1988; Barry et Norsworthy, 1994; Salomón, 1985).

en 1979, l'administration Carter intensifie ses efforts afin de persuader les Forces armées honduriennes de céder leur contrôle des institutions politiques, offrant en contrepartie d'accroître l'aide militaire (Ruhl, 1996; Boussard, 2003). Toutefois, c'est sous la présidence de Reagan que se déploie la stratégie militaire régionale états-unienne et que s'accroît drastiquement l'assistance économique et militaire.¹⁴² De 1980 à 1990, le territoire hondurien sert à l'installation de bases militaires et au stationnement de plus de 80 000 soldats des Forces armées des États-Unis lors de manœuvres militaires conjointes (Rosenberg, 1986; Duhamel, 2000). Créant le Centre régional d'entraînement militaire (CREM), les Forces armées honduriennes collaborent entre 1983 et 1985 à l'entraînement des troupes salvadoriennes dans leur stratégie contre-insurrectionnelle contre le Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) (Paz, 1986; Rosenberg, 1986). L'armée appuie la répression des réfugiés salvadoriens¹⁴³, fermant ses frontières, tirant à vue sur ceux-ci, les rapatriant de force, les assassinant ou participant aux massacres des rivières Sumpul et Lempa (Amnesty International, 1980-1993; Todd, 2007). Les bandes frontalières avec le Nicaragua servent à l'armement et à l'entraînement de plus de 56 000 *contras* faisant des incursions contre le gouvernement sandiniste et abritent des Nicaraguayens déplacés par les affrontements (Brockett, 1991, 1998; Rosenberg, 1986). Ces groupes exercent des violences à l'endroit de la population locale, notamment des Miskitos, causent des dommages à l'environnement, usurpent les terres des paysans, volent du bétail, chassent et pêchent sur les territoires autochtones, créant des conflits locaux (Barahona, 2009; Phillips, 2015; Schulz et Schulz, 1994; Pérez Chiriboga, 2000, 2002).

i. Renforcement du pouvoir politique et économique des militaires

La mise en place d'une démocratie sous tutelle des Forces armées, appuyée par les États-Unis, contribue au renforcement du pouvoir politique et économique des militaires, contrôlant, grâce à leur autonomie institutionnelle, les ressources mobilisées dans la répression (Barahona, 2015; Ruhl, 1996). Durant la présidence de Suazo Córdova (1982-1986), puis de José Azcona del Hoyo (1986-1990), les orientations de la politique de sécurité, de la politique étrangère et du budget

¹⁴² Sous Reagan, l'aide militaire a augmenté de \$3,9 millions en 1980 à \$81,1 millions en 1986. Entre 1980 et 1989, le Honduras recevra plus de \$2 milliards d'aide économique et militaire des États-Unis. Cette aide sert à l'expansion des Forces armées à près de 26 000 effectifs, à l'achat d'armement, de véhicules et d'équipements, aux entraînements de militaires et policiers, à la construction et à la modernisation des infrastructures (radars, bases militaires, centres de communication, hôpitaux militaires, aéroports, routes, ports) et, à partir de 1983, à six manœuvres conjointes de grande envergure (Ruhl, 1996; Duhamel, 2000; Paz, 1989; Barry et Norsworthy, 1991; Dunkerley, 1988).

¹⁴³ Au milieu des années 1980, près de 60 000 réfugiés des guerres civiles du Guatemala, du Salvador et du Nicaragua étaient sous la responsabilité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Honduras. En plus des réfugiés ayant un statut officiel, environ 250 000 sans papiers résidaient dans le pays (Barry et Norsworthy, 1991).

national sont largement le résultat de négociations entre les Forces armées et l'Ambassade états-unienne dans lesquelles le Président et le Congrès jouent un rôle secondaire (Paz, 1986; Ruhl, 1996; Kruckewitt, 2005). Le Conseil de sécurité et de défense nationale (CSDN), créé par la constitution, définit la politique étrangère et formule le budget national (Paz, 1986; Kruckewitt, 2005)¹⁴⁴. Le Congrès ne révisé pas le budget militaire. De même, les services de renseignement, le G-2, sont contrôlés par des officiers militaires sans la révision d'une commission indépendante. Les corps policiers, soit la Force de sécurité publique (FUSEP) et la Direction nationale d'investigation (DNI), sont sous le commandement des Forces armées¹⁴⁵. Des officiers militaires, tel le Chef des Forces armées de 1982 à 1984, Álvarez Martinez, font partie de l'Association pour le Progrès du Honduras (APROH), une association regroupant des civils et des militaires qui rédigent des documents officiels du gouvernement faisant la promotion de la doctrine de sécurité nationale et de politiques économiques (Cáceres Prendes, 1989). Finalement, les militaires jouissent d'une immunité *de facto*, ceux-ci étant jugés par les tribunaux militaires (Ruhl, 1996).

Les Forces armées engrangent aussi des revenus grâce aux transferts d'armes à la *contra*, à la corruption et aux opportunités d'affaires engendrés par la militarisation (Kruckewitt, 2005). La FUSEP fournit à des entreprises financières et aux institutions de l'État des services de sécurité, devenant une entreprise de plusieurs millions de dollars. Postérieurement, d'anciens militaires et policiers créeront les premières entreprises privées de sécurité (Kincaid et Gamarra, 1996; Luna Gutiérrez, 2005). Les Forces armées contrôlent diverses entreprises et institutions économiques clés de l'État¹⁴⁶, offrant des sources de revenus à des officiers seniors alors que le Fonds de prévision sociale militaire, fonds de retraite des Forces armées, permet à celles-ci d'acquérir des

¹⁴⁴ Le CSDN, dirigé par le Président, est composé des ministres de la Présidence, de l'Administration publique et des Relations étrangères, du Chef des Forces armées, du ministre de la Défense, des commandants de la Force aérienne, de la Marine et de la Sécurité publique et du président des chefs d'état-major interarmées (Paz, 1986).

¹⁴⁵ La FUSEP, employant 4 500 policiers, est contrôlée par des officiers militaires sous la direction du ministère de la Défense. En plus de ses unités de police régulières, la FUSEP contrôle la police du trésor, la police de la circulation, l'unité d'élite spécialisée dans la lutte contre-insurrectionnelle Cobras et la DNI. Formée 1976, la DNI mène les enquêtes criminelles et des opérations de surveillance et de renseignement. Le G-2, section des renseignements sous le commandement des chefs d'état-major interarmées, est chargé de surveiller les opposants politiques et le personnel militaire et de mener des campagnes de propagande contre les groupes d'opposition. Sous Álvarez, le G-2 crée le Bataillon 3-16, bénéficiant de l'appui et de l'encadrement de la CIA qui veille à l'entraînement et à sa formation aux méthodes d'interrogatoires et d'opérations psychologiques. Bien qu'il soit dirigé par des officiers du renseignement, celui-ci recrute au sein de la FUSEP, de la DNI et du service d'immigration. Ses membres conservent leur emploi afin de couvrir son existence et ce, même au sein de l'armée (Barry et Norsworthy, 1991, 1994: 37; Duhamel, 2000).

¹⁴⁶ Les Forces armées contrôlent la compagnie nationale de télécommunication HONDUTEL, les principaux aéroports et ports maritimes, les services d'immigration, la marine marchande, l'Institut géodésique national, la Direction générale d'aéronautique civile, la Banque des forces armées BANFA, l'entreprise d'assurances PREVISA, l'entreprise de carte de crédit PREVICARD, des actifs immobiliers et le salon funéraire San Arcangel (Rosenberg, 1995).

entreprises privées. Avec la fin des guerres centre-américaines dans les années 1990, plusieurs militaires se reconvertiront et intégreront l'élite économique du pays, utilisant les fonds du budget militaire secret afin d'acheter des terres et des entreprises privées, alors que d'autres participent au narcotrafic, à des vols de banque, à des détournements de fonds ou au trafic d'armes (Ruhl, 1996, 1997, 2000; Cruz, 2010, 2011; Marín, 2016; Rosenberg, 1986, 1988; Munczek, 1995). Outre leur appropriation privée, ces ressources haussent la capacité de répression, facilitent la distribution illégale d'armes et créent des liens entre les militaires, les entreprises exploitant les ressources naturelles, les firmes de sécurité, voire les groupes criminels qui participent aux violences sociales (chapitre 1) entourant les conflits socio-environnementaux à partir des années 1990.

ii. Doctrine de la sécurité nationale et répression des groupes jugés «subversifs»

Ces changements institutionnels s'opèrent alors que s'implante la doctrine de la sécurité nationale, idéologie partagée par les forces armées, la police, les services de renseignement et le gouvernement qui motive, selon Davenport (2004), la répression, et contribue à transformer les *imaginaires de la violence* (Corten, 2009a). Cette idéologie, en représentant les conflits sociaux comme des menaces de subversion, justifie de nouvelles formes de répression contre les groupes populaires. Selon Duhamel (2000: 38),

[I]a doctrine de sécurité nationale est une doctrine née à l'École supérieure de guerre des États-Unis en 1949 et diffusée dans les milieux militaires latino-américains par le biais de cours de “formation professionnelle” et “d'actualisation” donnés à l'École des Amériques (Zone du canal de Panama), à l'École de guerre du Brésil et à celle des carabiniers (Chili et Argentine), prônant, entre autres, l'éradication de l'“ennemi intérieur”, afin de prévenir ou d'enrayer la propagation du communisme mondial.

Or, selon Kruckewitt (2005), grâce à la formation dispensée aux officiers militaires par ces écoles et aux policiers de la FUSEP par le FBI et à l'appui de conseillers militaires argentins employés par la CIA, cette doctrine est implantée au Honduras par le Général Álvarez entre 1982 et 1984¹⁴⁷.

Adhérant à cette doctrine, l'armée met alors en œuvre des stratégies contre-insurrectionnelles militarisant et criminalisant les conflits sociaux. Pour Barahona (2015), la doctrine de la sécurité nationale justifie les politiques de contre-insurrection appuyées par les États-Unis et la protection des Forces armées contre la «subversion» interne et externe. La Loi antiterroriste de 1982 (Décret 33) criminalise les occupations de terres et d'usines et la participation à des manifestations qualifiées de «subversives» (Dunkerley, 1988). Dans les campagnes, un réseau d'informateurs

¹⁴⁷ Álvarez avait été formé en Argentine et à l'École des Amériques (Barry et Norsworthy, 1991; Kruckewitt, 2005).

paysans et de délation¹⁴⁸ est mis en place alors que sont infiltrés, en plus des rares guérillas, des groupes populaires considérés «subversifs», tels les associations étudiantes, de jeunes, paysannes ou ouvrières (Gutiérrez Rivera, 2013; Robles, 2013; Barahona, 2015).

Comme le montre Kruckewitt (2005), la nouvelle génération de policiers et de militaires honduriens formés à ces principes pratique des techniques de renseignement, d'investigation, d'interrogatoire et de répression impliquant la torture, les assassinats et les disparitions forcées. Le Honduras connaît alors une hausse des violations des droits humains imputable à la répression policière, militaire et paramilitaire¹⁴⁹. Entre 1979 et 1993, et surtout sous le commandement du général Álvarez (1982-1984), les organisations nationales et internationales de droits humains rapportent une hausse des disparitions forcées, des exécutions extrajudiciaires, des détentions arbitraires, des prisonniers politiques et des pratiques de torture ciblant les groupes considérés «subversifs» dans le cadre de la doctrine de sécurité nationale (Custodio, 1986; Rosenberg, 1986; Cáceres Prendes, 1989; Kruckewitt, 2005). De plus, les forces Cobras et TESON sont déployées pour réprimer les syndicats et les groupes populaires dans les villes et les guérillas en milieu rural (Norsworthy et Barry, 1994). Après la déportation d'Álvarez¹⁵⁰, la répression connaît une brève accalmie, mais dès 1986, avec l'accession à la tête des Forces armées de Humberto Regalado Hernández, les groupes de droits humains rapportent une résurgence des assassinats politiques, surpassant les disparitions (Barry et Norsworthy, 1991). Malgré la collaboration étroite de l'ambassadeur John Negroponte avec les Forces armées et les nombreux rapports de la CIA et du Département d'État à cet effet, l'ambassade états-unienne dément la corruption et les violations des droits humains attribuables aux militaires (Ruhl, 1997; Schulz et Schulz, 1994; Brockett, 1998).

¹⁴⁸ Des comités de défense civile contrôlant les activités des résidents des communautés locales et ayant le pouvoir de dénoncer leurs voisins comme «subversifs», et un centre d'information d'urgence avec une ligne téléphonique 24h servant à la délation sont mis sur pied après leur annonce à la presse en septembre 1983 (Peckenham et Street, 1985).

¹⁴⁹ En plus du Bataillon 3-16, les groupes paramilitaires comprennent l'Alliance pour l'action anticommuniste (AAA), le Mouvement Honduras libre et le Comité hondurien pour la paix et la démocratie (Barry et Norsworthy, 1991).

¹⁵⁰ En mars 1984, Álvarez présente au Congrès un projet de loi proposant de réduire la taille du CONSUFFAA de 45 à 22 officiers, de concentrer le commandement autour de huit colonels et d'établir l'âge minimum pour la promotion au rang de général à 55 ans, exacerbant les rivalités entre les promotions. Un groupe de jeunes officiers nationalistes, alarmés par la centralisation du pouvoir militaire bloquant leur ascension au sein des Forces armées, les vellétés d'Álvarez d'engager une guerre avec le Nicaragua et la subordination des Forces armées à la politique régionale des États-Unis, notamment en ce qui a trait à l'entraînement des troupes salvadoriennes en sol hondurien, pays ennemi depuis la guerre de 1969, l'arrête le 31 mars et le déporte par avion vers Miami, prétextant son implication dans le détournement d'un million de dollars destiné à l'achat d'armes (Acker, 1998; Kruckewitt, 2005; Dunkerley, 1988).

Ces nouvelles pratiques de répression propagent des *imaginaires de la violence* (Corten, 2009a) arbitraire et indiscriminée, semant la peur dans la population. D'une part, par leur *modus operandi*, elles couvrent de secret les violences tout en exposant publiquement les traumatismes qu'elles engendrent. Les victimes de disparitions forcées sont identifiées, suivies, puis arrêtées ou kidnappées par des hommes armés non identifiés et vêtus en civil et, finalement, séquestrées dans des prisons secrètes, parfois aux domiciles de militaires. Des actes de torture sont alors pratiqués. Les victimes ont généralement déjà été appréhendées par le G-2 ou les corps de police, telles la FUSEP ou la DNI. Les forces de sécurité dénie leur arrestation et les autorités judiciaires ne procèdent à aucune enquête (CONADEH, 1994). En plus de la torture, le Bataillon 3-16, tenu officiellement secret, participe à des assassinats, le 3-16 devenant dans l'imaginaire populaire le symbole de l'escadron de la mort (Ruhl, 1996; Robles, 2013). Comme le souligne Pine,

[t]he very public nature of the tortures and disappearances - the unmarked cars, the dismembered bodies in open fields and pits, the testimonies of those who were tortured and released - served to constantly reinforce fear as not only the dominant metaphor but also the embodied state. (Pine, 2008: 53)

Outre les réfugiés et les personnes suspectées d'être membres ou partisans des guérillas, qui n'obtiennent pas l'adhésion populaire et sont rapidement démobilisées, voire décimées (Barry et Norsworthy, 1991)¹⁵¹, la répression cible des paysans membres d'associations et de coopératives, des prêtres aidant les réfugiés et les paysans, des fidèles des communautés ecclésiastes de base, des partisans des partis d'opposition et de gauche, des défenseurs des droits humains, des journalistes, des syndicalistes, des professeurs et des étudiants¹⁵² (Ruhl, 1996). En plus des traumatismes, les victimes et leurs familles expérimentent la peur, le deuil, la persécution, l'isolement social et des difficultés économiques alors qu'elles doivent garder secrète leur souffrance et que les autorités la nient comme le montre l'étude de Munczek (1995).

4.1.2 Réorganisation des mouvements sociaux honduriens dans un contexte de répression

Suivant le paradoxe décrit par les études de la répression synthétisées par Davenport (2000b), celle-ci peut à la fois contraindre ou, au contraire, susciter la mobilisation (chapitre 1). Comme le notent Sosa (2015a) et Almeida (2015b), malgré une baisse des actions collectives entre 1981 et

¹⁵¹ Les guérillas surgissent à la fin des années 1970 du Parti communiste hondurien (PCH), d'un groupe marxiste-léniniste dissident du PCH (PCH-ML) et de groupes étudiants radicaux. En 1983, elles s'unissent au sein de la Direction nationale unitaire du mouvement révolutionnaire (DNU), regroupant le Mouvement de libération populaire Cinchoreros (MPL), le Front morazaniste pour la libération du Honduras (FMLH), le Parti des travailleurs révolutionnaires d'Amérique centrale (PRTC) et les Forces populaires révolutionnaires Lorenzo Zelaya (FPR).

¹⁵² Voir aussi les rapports annuels d'Amnistie internationale de 1980 à 1993.

1985 au plus fort de la répression, la violence, plutôt que de réduire au silence la contestation, incite certains groupes populaires à s'organiser et/ou à devenir plus militants. Construisant de nouvelles organisations et coalitions, ceux-ci lancent dans la seconde moitié des années 1980 un nouveau *cycle d'actions collectives*, articulant leurs revendications économiques et sectorielles à de nouveaux enjeux politiques nationaux, tels la dénonciation de la militarisation et de la répression et la défense de la souveraineté nationale (Barry et Norsworthy, 1991, 1994; Villars, 2001). En fait, comme l'ont montré Viterna (2006) et Thalhammer (2001) ailleurs en Amérique latine (chapitre 1), la répression crée des trajectoires distinctes de mobilisation et de démobilisation. Ainsi, tandis que les mouvements paysan, ouvrier et étudiant sont affectés par la violence répressive et la polarisation idéologique suscitée par les discours sécuritaires incitant à la dénonciation de la «subversion» et justifiant sa répression, une nouvelle génération d'activistes défendant les droits humains, des femmes et des peuples autochtones et l'environnement émerge, dont l'organisation va se poursuivre jusqu'au début des années 2000. Ceux-ci joueront un rôle central dans les conflits socio-environnementaux (Barahona, 2009; Sosa, 2015a, 2015b, 2016).

i. Efforts d'unification du mouvement paysan face à la répression et à la fragmentation

Après l'élection de Suazo Córdova en 1981, ayant promis en campagne électorale de relancer la réforme agraire¹⁵³, l'espoir d'une large redistribution des terres aux familles de paysans sans terre est déçu¹⁵⁴. La mise en place d'un État de sécurité nationale sous le général Álvarez aggrave la répression des paysans, en particulier suite à l'adoption du Décret 33 en 1982 réformant le Code pénal afin d'inclure les occupations de terres, qualifiées d'«invasions», dans la catégorie des «actes terroristes» attentant à la sécurité nationale. Convaincus par des propriétaires terriens dont

¹⁵³ En 1962, le gouvernement de Villeda (1957-1963) adopte la loi de réforme agraire en réponse à l'Alliance pour le Progrès et à la pénurie de terres causée depuis la fin des années 1940 par la croissance démographique et l'expansion de l'agriculture d'exportation non traditionnelle (coton, boeuf, canne à sucre, café), accaparant les terres cultivées par les paysans. Après le coup d'État de 1963, la réforme est freinée par le régime du général López (1963-1971). La guerre avec le Salvador de 1969, provoquée par l'expulsion de 60 000 à 130 000 paysans salvadoriens du Honduras, a rallié le soutien aux Forces armées des paysans, syndicats et entrepreneurs de la côte Nord, incitant López à rompre avec le Parti national et à former une alliance avec ces groupes. En 1972, lorsque le gouvernement d'unité nationale de Cruz, élu en 1971, échoue à mettre en œuvre les réformes revendiquées par ces secteurs, López le renverse. Sous la pression du mouvement paysan, son régime met en œuvre à partir du Décret-loi 8 de décembre 1972 et du Décret-loi 170 de décembre 1974 une réforme agraire promettant de redistribuer 1,5 millions d'acres de terres à 120 000 familles paysannes sans terre ou pauvres. La réforme distribuera entre 1972 et 1975 300 000 acres, principalement de terres nationales, à 35 000 familles (Ruhl, 2000; Brockett, 1998; Phillips, 2015; Barry et Norsworthy, 1994).

¹⁵⁴ Entre 1981 et 1983, le gouvernement distribue près de 146 000 acres de terres, accélérant la réforme agraire, bien en-deça des 123 000 acres promis seulement pour l'année 1983. Le gouvernement met surtout en œuvre un programme d'octroi de titres de propriété financé par les États-Unis (Kincaid, 1985; Brockett, 1998).

les terres sont occupées, des juges locaux émettent des mandats d'arrestation contre les paysans. Dans les quinze mois suivant avril 1982, 334 membres de l'Union nationale des paysans (UNC)¹⁵⁵ sont emprisonnés. Les prisonniers sont régulièrement torturés. Plusieurs membres du mouvement paysan sont aussi assassinés ou disparaissent¹⁵⁶ entre 1982 et 1984 et des dirigeants de l'UNC et du Front d'unité nationale paysan du Honduras (FUNACAMH) entrent en clandestinité après avoir reçu des menaces de mort¹⁵⁷. Incitant aux accusations de «subversion», cette répression exacerbe les disputes idéologiques qui se sont développées depuis le retour des élections en raison de la rivalité des partis cherchant à obtenir l'adhésion des paysans. Ces disputes sont renforcées par des accusations de corruption de dirigeants, tactique utilisée sous les régimes militaires comme pratique de cooptation. Elles contraignent les fédérations dans leur capacité de mobilisations de masse et contribuent à la fragmentation du mouvement, divisé en 1984 entre 14 organisations différentes à l'échelle nationale. Toutefois, malgré des désaffections, les principales fédérations, l'Association nationale des paysans (ANACH)¹⁵⁸ et l'UNC, conservent une ample base militante¹⁵⁹ (Acker, 1988; Hernández, 2007; Brockett, 1998; Kincaid, 1985).

En plus de centaines d'occupations à petite échelle durant les années 1980, au milieu de l'année 1984, après le départ d'Álvarez et la baisse de l'intensité de la répression, une série d'occupations de terres est coordonnée par diverses fédérations, réunies au sein du FUNACAMH, afin de raviver la réforme agraire (Barahona, 2005b). Des dirigeants déploient des efforts afin de promouvoir l'unité, menant au rassemblement de quatre fédérations (CNTC¹⁶⁰, ANACH, UNC,

¹⁵⁵ Enracinée dans le mouvement social chrétien, l'UNC, fondée en 1969, est issue de l'Association paysanne sociale chrétienne (ACASH) (1964) et affiliée à la Centrale générale des travailleurs (CGT), une centrale syndicale liée au Parti national. L'UNC entretient des rapports conflictuels avec les autres fédérations paysannes, ayant conclu des accords séparés avec l'INA et les Forces armées (Acker, 1988; Kincaid, 1985).

¹⁵⁶ Selon Hernández (2007), en 1984, 16 paysans sont rapportés disparus.

¹⁵⁷ En septembre 1977, des membres de l'UNC et de l'ANACH insatisfaits de la passivité de leurs dirigeants fondent l'Union nationale des paysans authentiques du Honduras (UNCAH). En novembre 1979, l'UNC, l'UNCAH, des membres de l'ANACH et divers groupes paysans forment le FUNACAMH qui présente une série de demandes au gouvernement de Paz et organise une occupation de 6 000 hectares dans quatre départements. Le FUNACAMH se dissout en 1984 en raison de dissensions internes et de problèmes de corruption (Acker, 1988; Kincaid, 1985).

¹⁵⁸ En septembre 1962, des fonctionnaires et dirigeants conservateurs des syndicats des plantations préoccupés par l'activisme de la FENACH et encouragés à créer des syndicats anti-communistes dans le cadre de l'Alliance pour le Progrès créent l'ANACH avec le soutien de l'AFL-CIO et l'ORIT. Membre de la Confédération des travailleurs honduriens (CTH), l'ANACH exerce une influence conservatrice sur sa base avant de se joindre dans les années 1980 à des coalitions avec d'autres fédérations de syndicats de gauche (Barry et Norsworthy, 1991; Kincaid, 1985).

¹⁵⁹ Malgré les défections, en 1983 l'ANACH compte 87 000 membres et l'UNC, 75 000 (Kincaid, 1985).

¹⁶⁰ Créée en 1985 de scissions au sein de l'UNC et de l'ANACH, la Centrale nationale des travailleurs de la campagne (CNTC), travaillant de manière étroite avec la Fédération unitaire des travailleurs du Honduras (FUTH), constitue la fédération paysanne la plus active et progressiste des années 1980. En 1987, le CNTC, qui regroupe 24 000 membres, mène une série d'occupations de terre (Acker, 1988; Barry et Norsworthy, 1991; Kincaid, 1985).

FECORAH¹⁶¹) au sein du Conseil coordonnateur des organisations paysannes du Honduras (COCOCH) en 1988. Celui-ci organise en mai 1989 l'occupation par 400 groupes paysans de près de 50 000 acres à travers le pays. Jusqu'en juin 1991, les conflits agraires s'intensifient malgré la répression des paysans qui persiste. En décembre 1990, la CNTC réalise une occupation de plus de 1 000 *manzanas* de terres appartenant à la Corporation nationale d'investissement (CONADI) à Comayagua alors que le COCOCH décide en assemblée générale de lancer une récupération massive de terres à l'échelle nationale. Après avoir annoncé qu'il récupérerait les terres usurpées par des députés, il signe le 14 mai 1992 un accord pour l'adjudication de 25 000 hectares de terres récupérées (Sosa, 2016; Kincaid, 1985; Barry et Norsworthy, 1991; 1994).

Les efforts d'unification du mouvement paysan afin de contrer les divisions internes¹⁶² portent aussi leur fruit. En octobre 1989, les fédérations paysannes réunies au sein du COCOCH s'allient avec les quatre principales fédérations syndicales (CTH, FUTH, CGT, FITH), la Confédération hondurienne des coopératives (CHC) et la Fédération des collèges professionnels universitaires du Honduras (FECOPRUH) afin de lancer la Plateforme de lutte pour la démocratisation du Honduras. Celle-ci propose une série de mesures visant à restructurer l'économie afin de répondre aux besoins de la majorité de la population, de redistribuer équitablement les revenus et de réformer le système électoral (Barry et Norsworthy, 1994; Sosa, 2010, 2015a, 2016).

ii. Mouvements étudiant et enseignant affectés par la répression, l'infiltration et la polarisation

Très actif à la fin des années 1970 et au début des années 1980, le mouvement étudiant, fortement affecté par la répression et l'infiltration des universités par les forces de sécurité et la polarisation idéologique, se divise et se désorganise au cours de la décennie, ce qui, par la suite, limitera fortement sa capacité de mobilisation. Durant les années 1980, le mouvement étudiant fait l'objet d'une intense répression par les forces de sécurité et les groupes paramilitaires. Des dirigeants étudiants commencent à disparaître ou sont abattus dans la rue. Des militants et militantes connus du mouvement étudiant sont anonymement «informés» que leur vie est en danger et plusieurs sont contraints de quitter l'université en raison des menaces (Street, 1985). Des étudiants et étudiantes sont arrêtés et torturés, puis relâchés sans justification de leur arrestation (Robles,

¹⁶¹ En 1970, avec le soutien du gouvernement, plusieurs coopératives forment la Fédération des coopératives de la réforme agraire du Honduras (FECORAH) (Kincaid, 1985).

¹⁶² La division des fédérations se poursuit tout au long de la décennie. En juillet 1989, une nouvelle fédération, l'Organisation paysanne hondurienne (OCH) est formée d'une scission avec l'UNC (Barry et Norsworthy, 1991).

2013). En raison de la répression étatique, certains dirigeants étudiants sont forcés de s'exiler (Bussi Flores, 2006). Les associations étudiantes de gauche, tels le Front universitaire révolutionnaire (FUR) ou le Front réformiste universitaire (FRU), sont infiltrées et les divisions sont encouragées par les militaires (Street, 1985; Barry et Norsworthy, 1994). À l'occasion, les conflits mènent à des confrontations entre associations de droite et de gauche, et parfois même entre groupes révolutionnaires et progressistes (Barry et Norsworthy, 1994)¹⁶³. De plus, en 1982, le Congrès abroge le chapitre XX du Règlement de l'éducation intermédiaire, accordant les droits d'organisation aux étudiants des écoles secondaires, faisant disparaître la Fédération des étudiants de l'enseignement secondaire (FESE). Selon Bussi Flores (2006) et Romero (2000), en raison de ces difficultés, le mouvement disparaît pratiquement de la scène nationale au tournant de 1990.

La répression affecte aussi les professeurs et syndicats universitaires. En 1982, Oswaldo Ramos Soto, secrétaire de l'APROH, est nommé recteur de l'Université nationale autonome du Honduras (UNAH). Jusqu'à sa démission à la fin de 1987, il coordonne le Front uni universitaire démocratique (FUUD). Il est alors remplacé par Omar Casco, un idéologue de droite accusé par les groupes populaires d'être lié aux escadrons de la mort (Barry et Norsworthy, 1994). Sous Ramos, une purge est mise en œuvre: des activistes étudiants sont expulsés; les curriculums, modifiés; des cours, abandonnés et des membres des facultés progressistes, licenciés. Tout signe de dissension politique est effacé des murs de l'université (Street, 1985). Néanmoins, après la chute d'Álvarez, se forme le Front d'unité des enseignants du Honduras (FUMH) (Sosa, 2016)

iii. Émergence de l'activisme des droits humains en réaction à la répression politique

En réaction à la répression politique, l'activisme des droits humains s'organise autour du nouvel enjeu du droit à la vie et à l'intégrité personnelle (Phillips, 2011). Comme le note Phillips,

[a]s violations of basic human rights became more widespread, crossing social class lines, a new set of organizations arose in the first few years of the 1980s, most of them begun by professionals and middle-class Hondurans who saw common cause with members of the older working-class popular organizations, labor unions, and peasant and indigenous groups, especially around the discourse of human rights (Phillips, 2015: 80).

¹⁶³ Le FRU perd son influence et se divise en factions pro-Moscou et maoïste. Avec son déclin, le Front uni universitaire démocratique (FUUD), une association étudiante de droite, remporte les élections étudiantes et prend le contrôle des associations de l'UNAH, après plusieurs années de propagande financée par les militaires. Le FRU et le FUR accusent le FUUD de fraude électorale et d'utiliser la force afin de maintenir son contrôle des instances étudiantes, telle la Fédération des étudiants universitaires du Honduras (FEUH). En 1989, un candidat à la présidence de la FUR est grièvement blessé par balle. La violence politique à l'UNAH touche également la FUUD. En 1991, un de ses dirigeants, Raul Suazo, est assassiné dans une attaque revendiquée par des guérillas qui l'accusent d'être un informateur de la police. Outre l'UNAH, les confrontations s'étendent à d'autres universités, telles l'École supérieure d'enseignement Francisco Morazán.

Ces nouvelles organisations suivaient l'exemple des luttes pour la vérité et la justice de nombreux mouvements apparus sous les dictatures en Amérique latine afin de dénoncer la répression et les violations massives des droits humains (disparitions forcées, exécutions extrajudiciaires, torture, etc.), déniées par les régimes autoritaires (Ross, 2004; Cardenas, 2010; Keck et Sikkink, 1998).

Leurs prises de parole rendent visibles ces violences dans les *imaginaires sociaux*, malgré la dénégation officielle, et introduisent dans le mouvement populaire le langage du droit (chapitre 1). Comme le soutient Lamb (2007), elles luttent contre leur suppression de la mémoire collective officielle. Entre autres, le Comité pour la défense des droits humains du Honduras (CODEH)¹⁶⁴, créé en 1980, puis le Comité des familles des détenus disparus du Honduras (COFADEH)¹⁶⁵ en 1981, dénoncent les disparitions forcées, les exécutions extrajudiciaires, les détentions arbitraires et l'usage de la torture. Outre leurs actions de documentation, d'analyse et de communication, le CODEH et le COFADEH offrent des services de défense légale et font des plaidoyers en faveur des victimes de la répression d'État. Au côté des groupes paysans et autochtones, ils dénoncent dans leurs rapports, bulletins et conférences de presse les évictions de terres, les menaces et les assassinats des paysans et des autochtones. En 1986, le COFADEH mène une lutte pour l'amnistie des prisonniers politiques. Pour sa part, le CODEH entretient des relations étroites avec le syndicat des travailleurs de l'UNAH (SITRAUNAH) qui dénonce la répression à l'université (Sosa, 2015a, 2016; Peckenham et Street, 1985; Phillips, 2015; Barry et Norsworthy, 1994).

D'autres groupes produisent des analyses critiques de la situation des droits humains. Le Centre de documentation du Honduras (CEDOH), fondé en 1981, publie des rapports sur l'influence militaire états-unienne, les réfugiés, les violations de droits humains, les impacts de la présence des *contras* et la situation critique des paysans. En 1980-1981, des jésuites¹⁶⁶ d'El Progreso mettent

¹⁶⁴ Fondé le 11 mai 1980, le CODEH se consacre à des actions d'urgence, soumettant des requêtes en habeas corpus, à la dénonciation des violations et à la mobilisation en coordination avec les organisations populaires et religieuses. Il appuie aussi la relocalisation des réfugiés. Au fil des années, l'organisation se professionnalise, développant son système d'information et d'investigation, et organise des comités locaux, regroupant 177 municipalités.

¹⁶⁵ En 1981, des femmes professionnelles dont les proches sont disparus fondent le COFADEH. Le comité documente les disparitions afin de découvrir leur sort et d'identifier les responsables. Leurs dossiers comptent au moins 126 cas de personnes disparues dans les années 1980 en plus des cas survenus ultérieurement ainsi que des informations sur les sites de charniers, les maisons où se pratiquaient les détentions illégales, la torture et des assassinats. Inspirées par les Mères de la Place de Mai en Argentine, ses membres tiennent mensuellement une vigile en face du palais présidentiel réclamant que leurs proches soit relâchés (Phillips, 2015; Villars, 2001; Peckenham et Street, 1985).

¹⁶⁶ Des jésuites provenant du Honduras, d'Amérique centrale, d'Amérique du Nord et d'Espagne sont actifs comme paroissiens et prêtres dans les zones rurales et urbaines, en particulier dans le département de Yoro. À travers leur ministère éducatif auprès de la diversité des groupes sociaux honduriens, des paysans ruraux aux fonctionnaires, ils font la promotion de l'éducation autour de questions sociales, incluant les droits humains et la justice sociale. Entre

sur pied l'Équipe de réflexion, d'investigation et de communication (ERIC-SJ) qui publie des analyses dans sa revue *Envio*, son journal *Macate Corte* et des études monographiques. L'équipe établit un partenariat avec *Radio Progreso*, une radio commerciale acquise par les jésuites qui diffuse des nouvelles sur les droits humains et les luttes populaires (Phillips, 2015). Pour sa part, le comité des droits humains de l'Association du barreau enquête sur les conditions de détention et remet en question la légalité des arrestations, rapportant en 1986 à *Americas Watch* que 94 % de la population carcérale attend toujours d'être traduite en procès (Acker, 1988).

L'activisme des droits humains, en traitant polémiquement du *tort partagé* (Rancière, 1995) de la violence, s'expose à des risques élevés (chapitre 1). En raison de leur travail, les défenseurs font l'objet de menaces et d'attentats, des procédures judiciaires et des discours publics les criminalisent et leurs organisations rencontrent des entraves administratives. Le CODEH est la cible de persécutions constantes, devant faire face à des attaques armées et à un attentat à la bombe à son bureau de Tegucigalpa, à des menaces de mort envers ses dirigeants, à l'infiltration d'agents gouvernementaux, à l'emprisonnement de son directeur Ramón Custodio et à l'assassinat de son directeur régional de *San Pedro Sula*, Miguel Angel Pavón, en janvier 1988. L'ambassade états-unienne et le Département d'État discréditent son travail de documentation des violations de droits humains et son directeur est accusé d'être un «communiste» et «terroriste». Bien que fondé en 1981, les autorités refusent de lui accorder sa personnalité juridique jusqu'en novembre 1994. De même, Victor Meza, fondateur du CEDOH, figure sur une liste de personnes à assassiner (Schulz et Schulz, 1994; Acker, 1988; Barry et Norsworthy, 1991, 1994; Phillips, 2015).

À partir de la fin des années 1980, de nouveaux groupes de droits humains vont se spécialiser autour de la défense de groupes sociaux vulnérables. Ainsi, sont créées des organisations telles que *Casa Alianza* (1987)¹⁶⁷, la Coordination des institutions privées pour les filles, garçons, adolescents, jeunes et leurs droits (COIPRODEN) (1989) ou le Centre de recherche et de promotion des droits humains (CIPRODEH) (1989)¹⁶⁸. Dans la période subséquente (1993-2002),

autres, ERIC-SJ, utilise les sciences sociales et les réflexions spirituelles afin de réfléchir aux problèmes du pays et soutiennent des programmes de sensibilisation et de développement communautaire (Phillips, 2015: 81).

¹⁶⁷ *Casa Alianza Honduras* est la branche locale de l'ONG internationale catholique *Casa Alianza* dont la mission est d'offrir un refuge et des services aux enfants et jeunes en détresse, en particulier ceux vivant dans la rue.

¹⁶⁸ La mission du CIPRODEH consiste à générer des changements en faveur de la construction d'un État de droit démocratique, juste et respectueux des droits humains et des libertés citoyennes, compatible avec une participation inclusive et les besoins de la population. Ses actions consistent en la production de connaissance, le plaidoyer en faveur de politiques publiques, la promotion et l'éducation citoyenne en faveur des droits humains.

influencées par les nouvelles possibilités d'expression et de participation ouvertes par le recul de la répression militaire, à laquelle se substitue la répression policière et carcérale, de nouveaux groupes vont émerger, tels le Centre de prévention, de traitement et de réhabilitation des victimes de tortures et leurs familles (CPTRT) (1995)¹⁶⁹, le Comité pour la libre expression (C-Libre) (2001)¹⁷⁰ et l'Association pour une citoyenneté participative (ACI-Participa) (2002)¹⁷¹.

iv. Création d'un espace autonome par le mouvement des femmes et enjeu de la violence de genre

De nouvelles organisations de femmes ou féministes apparaissent durant les années 1980, formées par les militantes des organisations populaires dans le contexte du déclin du projet révolutionnaire de la gauche et du mouvement populaire. Selon Villars (2001), en réaction à leur expérience d'oppression de genre souvent vécue dans ces mêmes groupes, le mouvement des femmes cherche à construire un espace autonome afin de promouvoir les droits des femmes d'une diversité de secteurs sociaux. Ainsi, vont apparaître des groupes de femmes populaires travaillant dans les quartiers urbains pauvres, tels le Mouvement des femmes de la *Colonia* López Arellano et des zones environnantes (MOMUCLAA) ou la Ligue des femmes patriotiques honduriennes (LIMPUH) et des sections féministes ou des organisations de femmes paysannes, tels l'Association nationale des femmes paysannes (ANAMUC) (1992), le Conseil de développement intégral de la femme paysanne (CODIMCA) (1987) ou l'Association hondurienne des femmes paysannes (AHMUC) (1991). S'organise également l'Union des femmes rurales catholiques, dont les fondatrices sont liées aux clubs de mères au foyer et aux communautés ecclésiales de base. Des groupes vont aussi être créés à partir des organisations autochtones et afro-descendantes qui émergent à la même époque, telle l'Union des femmes noires (1994)¹⁷². En raison de la féminisation de la main d'œuvre dans les *maquilas*, le mouvement féministe va se rapprocher du

¹⁶⁹ Le CPTRT est créé en 1995 afin de lutter contre la persistance des pratiques de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants. Réunissant une équipe de psychiatres, médecins, infirmières, psychologues, travailleurs sociaux et du personnel administratif, le centre offre une aide médicale et psychologique aux victimes de torture et à leurs familles. À partir de 1997, le centre renforce son volet de prévention, faisant la promotion de l'organisation des prisonniers et du mouvement de la non-violence et signant des accords de coopération avec le CONADEH, le ministère public et le Secrétariat de la Sécurité permettant une intervention directe auprès des acteurs en milieu carcéral. Il développe des programmes éducatifs dans des communautés déplacées, menacées ou vivant des violences de La Paz, Lempira et Intibucá, signant des accords de coopération avec des organisations autochtones.

¹⁷⁰ C-Libre est une coalition de journalistes et membres de la société civile constituée en juin 2001 pour promouvoir et défendre la liberté d'expression et le droit à l'information au Honduras.

¹⁷¹ ACI-Participa a été créée en 2002 afin de promouvoir le respect des droits humains, fournissant un soutien aux organisations de la société civile afin de renforcer la participation citoyenne dans les espaces de prise de décision.

¹⁷² En novembre 1994, le Comité des affaires féminines de l'OFRANEH devient indépendant, formant l'Union des femmes noires qui revendique le respect des droits des femmes noires en situation de pauvreté (Villars, 2001).

milieu syndical avec la création d'organisations luttant pour les conditions de travail des femmes, tels le Collectif intersyndical des femmes (1989) ou le Collectif des femmes honduriennes (CODEMUH)¹⁷³ (1989). Plusieurs organisations féministes, composées de professionnelles des milieux urbains, tels le Centre d'études de la femme - Honduras (CEM-H) (1986)¹⁷⁴, le Comité latino-américain et des Caraïbes pour la défense des droits de la femme (CLADEM Honduras) (1987)¹⁷⁵ et le Centre des droits des femmes (CDM)¹⁷⁶ (1993) mettent à l'agenda public les droits reproductifs et la violence envers les femmes, notamment les violences sexuelles et les féminicides (ou femicides)¹⁷⁷. Participant à ces efforts, le Comité hondurien des femmes pour la Paix Visitación Padilla (1984)¹⁷⁸ joue un rôle actif dans la dénonciation de la militarisation et de l'occupation états-unienne. Bref, les violences affectant les femmes, telles que la pauvreté, la violence sexuelle, domestique, politique et en milieu de travail, deviennent un *tort* (Rancière) fédérateur du mouvement, menant à la création en 1992 du Réseau pour la prévention et l'élimination de la violence contre la femme¹⁷⁹ (Barry et Norsworthy, 1991, 1994; Villars, 2001).

v. Politiques multiculturelles, organisation de fédérations ethniques autonomes et luttes contre l'exclusion, la discrimination et la dépossession des peuples autochtones et afro-descendants

Historiquement, dès l'époque du gouvernement réformiste de Villeda (1957-1963), le mouvement paysan constituait, selon Barahona (2009), un espace de mobilisation pour les activistes

¹⁷³ Le CODEMUH est une organisation de base féministe et populaire créée en juin 1989 afin de promouvoir la santé au travail et de défendre les droits des femmes, notamment en ce qui a trait à la violence et aux droits sexuels et reproductifs. À partir de 1991, le collectif travaille avec les ouvrières de l'industrie *maquiladora* (Villars, 2001).

¹⁷⁴ Fondé en 1986, le CEM-H a pour objectif d'améliorer les conditions sociales, économiques et culturelles des femmes honduriennes en développant les connaissances sur leur situation et fournissant des services professionnels aux groupes de femmes, organisations sociales et ONG internationales gérant des programmes et projets d'éducation, de formation, d'organisation, de production et d'amélioration des conditions sociales destinés aux femmes.

¹⁷⁵ En novembre 1988 est créée une section locale du CLADEM par un groupe de femmes appartenant à différentes organisations de femmes et ONG, une organisation régionale qui réseautait des organisations féministes d'Amérique latine et des Caraïbes constituée au Costa Rica le 3 de juillet 1987 (Villars, 2001).

¹⁷⁶ Formé en janvier 1993 par des féministes du CLADEM Honduras, le CDM est une organisation féministe qui mène des actions de plaidoyer en faveur de politiques publiques favorisant les droits des femmes, la citoyenneté, l'égalité et la justice de genre et travaille au renforcement du leadership des organisations du mouvement des femmes. Son travail est axé sur le droit à une vie libre de violence, la participation citoyenne et politique, les droits sexuels et reproductifs et les droits du travail et économiques des femmes. En vue de renforcer la défense des droits des femmes, la CDM forme des promotrices légales dans les quartiers populaires (Villars, 2001).

¹⁷⁷ Les féminicides (ou femicides) sont «des assassinats commis par des hommes contre des femmes parce qu'elles sont des femmes» (Radford et Russell, 1992 : xiv cité par Lapalus, 2015: 86).

¹⁷⁸ Fondé en réponse à l'occupation états-unienne par un groupe de femmes des classes moyennes et ouvrières, le comité milite pour la paix par l'éducation populaire, la mobilisation et la dénonciation (Villars, 2001; Phillips, 2015).

¹⁷⁹ Renommé postérieurement le Collectif contre la violence envers la femme, le réseau est créé afin d'unifier les revendications, constituant l'unique espace de coordination des organisations féministes de l'époque (Villars, 2001).

autochtones et afro-descendants. Ceux-ci y étaient toutefois exclus d'une représentation collective distincte de leur identité paysanne, voire des bénéfices de la réforme agraire, devant faire face à la colonisation de leurs territoires ancestraux considérés comme des terres improductives¹⁸⁰ (Cuisset, 2014). Influencé par l'adoption de normes juridiques et de politiques multiculturelles par les régimes militaires à partir de 1975¹⁸¹, puis les gouvernements civils des années 1980¹⁸², le mouvement autochtone et afro-descendant émerge des efforts d'organisation autonome d'activistes ayant acquis une expérience militante au sein des mouvements paysans et ouvriers et des milieux universitaires, avec le soutien de groupes de professionnels et d'ONG favorables à leurs revendications culturelles et écologiques (Barahona, 2009; Euraque, 2003; Phillips, 2015), socialisation et réseaux facilitant leur engagement malgré les risques selon McAdam (1986).

Après des tentatives infructueuses d'organiser le peuple miskito dans les années 1960, en 1972 est créée l'association étudiante *Mosquitia Asla Takanka* (Unité de la Mosquitia). Toutefois, comme le rapporte Barahona (2009), ce n'est qu'à partir de son premier congrès en 1976 qu'elle débute des travaux d'organisation des Miskitos du département de *Gracias a Dios*, devenant une fédération miskita. En 1977, afin de défendre leurs terres, un groupe de Tolupanes organise le Conseil national des tribus indigènes (CONATRIN) qui s'affilie à l'ANACH, puis la Fédération nationale des tribus pour la libération de l'indien hondurien (FENATRILINH) qui ne parvient cependant pas à se consolider (Barahona, 2009; Phillips, 2015). En juin, l'Organisation fraternelle noire hondurienne (OFRANEH) est fondée à Puerto Cortés afin de lutter contre la discrimination

¹⁸⁰ Bien qu'autorisant l'expropriation des terres agricoles et de réserve sur la base du principe de fonction sociale de la terre et de son efficacité productive, la réforme agraire a favorisé la colonisation des terres publiques et l'extension de la frontière agricole plutôt que la redistribution des grandes propriétés et des terres improductives. Elle a bénéficié aux paysans *mestizos* des départements du Sud et d'Olancho, où se concentraient les plantations de coton et l'élevage bovin, les associations paysannes organisées par le clergé progressiste et les conflits agraires violents. Dans l'Ouest, où vivent les Lencas, les bénéficiaires reçurent peu de terres, les terres disponibles à la colonisation étant situées dans l'Est. Les terres ont été majoritairement allouées à des coopératives de la vallée de l'Aguán, menant à une migration des paysans sans terre vers la côte nord, où habitent les Garifunas et Miskitos. Leurs territoires ont été colonisés par les paysans du Sud, accaparant des terres collectives jugées «improductives» par l'INA, et les fédérations paysannes qui ont défriché des forêts qui étaient utilisées par les populations locales (Graham, 2009; Cuisset, 2014).

¹⁸¹ Les gouvernements militaires ont adopté une nouvelle politique culturelle, décrétée en juin 1975 par le nouveau ministère de la Culture et du Tourisme visant à revaloriser la culture populaire nationale et les cultures des «minorités ethniques», favorisant, par exemple, la revitalisation culturelle garifuna (Euraque, 2003).

¹⁸² La Constitution de 1982 crée l'obligation pour l'État de préserver et stimuler les cultures natives et les expressions authentiques du folklore national (art. 173). L'État doit adopter des mesures de protection des droits et des intérêts des communautés autochtones, particulièrement concernant les terres et les forêts où ils sont établis (art. 346). La Constitution reconnaît aussi un droit des communautés autochtones à leurs terres traditionnelles (art. 347), favorisant l'octroi de titres de propriété collectifs sur des terres aux communautés autochtones qui avaient été exclues de la réforme agraire. En 1982, une nouvelle Loi sur l'éducation introduit l'éducation bilingue, ce qui mènera à la mise en place d'un programme d'éducation bilingue et interculturel dans les années 1990 (Cuisset, 2014; Phillips, 2015).

raciale, recevant l'aide d'étudiants garifunas et de l'ONG ASEPADE¹⁸³ (Euraque, 2003). Selon Cuisset (2014) et Anderson (2009), ses fondateurs héritent des pratiques syndicales de l'enclave bananière de la côte nord et s'inspirent des rares organisations noires disparues des années 1950¹⁸⁴. Au milieu des années 1980, l'OFRANEH s'organise en fédération garifuna, nouant des relations avec les *patronatos* locaux des départements de Cortés, Atlántida, Colón et Gracias a Dios. Elle lutte contre «l'invasion» des terres communautaires et en faveur de la promotion de la culture garifuna et de la reconnaissance de leurs droits territoriaux sur les ressources naturelles.

Comme le soutient l'historien Barahona (2009), ces efforts d'organisation s'intensifient surtout dans la deuxième moitié des années 1980, menant à la création des fédérations autochtones et afro-descendantes inspirées du modèle organisationnel des fédérations et confédérations paysannes et ouvrières. Malgré la persistance du *cacicazgo* tribal et des conseils des anciens chez les peuples Pech, Tolupan, Tawahka et Miskito, la mise en place des fédérations promue par une nouvelle génération de jeunes dirigeants autochtones relègue ces autorités communautaires traditionnelles à un rôle secondaire dans la représentation politique des peuples autochtones et afro-descendants¹⁸⁵. Ces transformations sont promues par des institutions étatiques liées à la réforme agraire et des ONG¹⁸⁶ qui appuient les efforts d'organisation des peuples autochtones¹⁸⁷.

Les *violences sociales* résultant des conflits agraires, les *violences culturelles*, telles la discrimination raciale et ethnique, et les *violences socio-environnementales* (voir chapitre 1) ont joué un rôle central dans l'organisation et le rassemblement du mouvement autochtone et afro-descendant, ces violences se constituant en *torts* communs (Rancière, 1995, 1998).

¹⁸³ Née sous le nom de Société garifuna du Honduras (SOGAÑAH), l'OFRANEH s'élargit à tous les peuples noirs du Honduras en 1978, changeant de nom. L'ONG Conseillers pour le développement (ASEPADE) l'appuie afin de s'enregistrer légalement, malgré les réticences du ministère de Gouvernement lui refusant la personnalité juridique parce qu'elle promouvait la segmentation raciale du Honduras (Euraque, 2003; Barahona, 2005).

¹⁸⁴ En 1958, la Société culturelle Abraham Lincoln est fondée à La Ceiba pour lutter contre la discrimination, la ségrégation et les abus subis par ses résidents noirs, plusieurs de ses membres étant des activistes du mouvement ouvrier, certains affiliés au Parti communiste fondé en 1954. Un ex-dirigeant de l'OFRANEH, Santos Centeno, était un vétéran de la grève de 1954, co-fondateur de la Société Lincoln (Cuisset, 2014; Anderson, 2009; Barahona, 2005).

¹⁸⁵ La création de la FETRIXY a affaibli les *caciques*, accusés d'usurper les droits des tribus. De même, la FETRIPH a transformé l'autorité traditionnelle et l'organisation communautaire centrées sur la tribu et le conseil tribal.

¹⁸⁶ La création en 1986 du Conseil hondurien pour la promotion des peuples indigènes (COHPI) mène à la formation en 1987 du Conseil consultatif hondurien pour le développement des ethnies autochtones (CAHDEA) par un groupe de professionnels autochtones et *mestizos* urbains afin de veiller aux intérêts économiques, politiques, culturels et sociaux des autochtones du Honduras. Cette ONG contribuera à la création des fédérations (Barahona, 2009).

¹⁸⁷ Tels l'Institut national agraire (INA), la Corporation hondurienne de développement forestier (COHDEFOR) et le Secrétariat de la coordination, du budget et de la planification (SECPLAN). Le Premier séminaire atelier avec les groupes ethniques autochtones du Honduras, célébré en juillet 1987 avec l'appui du SECPLAN, joue un rôle dans le rassemblement des fédérations autochtones (Barahona, 2009).

Certaines fédérations s'organisent dans le cadre des conflits agraires violents. En 1985, appuyée par l'INA, le COHDEFOR et le SECPLAN, est créée la Fédération des tribus xicaques de Yoro (FETRIXY) regroupant les Tolupanes de Yoro. Ses premières actions, menées en 1987 et 1988, visent à récupérer des terres usurpées par des propriétaires terriens aux tribus de El Palmar et San Esteban¹⁸⁸. En 1986 est fondée la Fédération des tribus pechs du Honduras (FETRIPH) afin de contrer les abus des éleveurs bovins et des propriétaires terriens et de scieries du département d'Olancho, recevant l'appui de professeurs et d'étudiants de l'École supérieure d'enseignement (Barahona, 2009). Affectés par la présence de réfugiés nicaraguayens, des Tawahkas créent en 1987 la Fédération indigène tawahka du Honduras (FITH) avec le soutien de MOPAWI, du CAHDEA et d'une agence allemande de développement afin de créer et financer des programmes bilingues et interculturels d'éducation; d'acquérir des titres sur leurs terres ancestrales et de créer une réserve les protégeant contre l'empiètement (Barahona, 2009; Herlihy, 1997; Gómez, 2002a, 2002b, 2004). Encouragés par l'adoption de la Convention 169 et le soutien de la Confédération des peuples autochtones du Honduras (CONPAH), le Conseil national indigène maya chorti du Honduras (CONIMCHH) est créé en 1994¹⁸⁹. Ses membres priorisent l'accès à la terre allié à la revitalisation culturelle¹⁹⁰, adaptant leurs stratégies à partir de leurs expériences passées de participation aux occupations de terre de l'ANACH ou de la CNTC ayant eu peu de succès en raison de la répression, tel que le montrent les études de la répression (Rodríguez-Mejía, 2016; Barahona, 2009; Loker, 2009; Metz, 2009, 2010; Mortensen, 2009).

D'autres groupes s'organisent contre des violences culturelles. L'Organisation nationale indigène lenca du Honduras (ONILH) est créée en juillet 1989 par des Lencas d'Intibucá, de Lempira et de La Paz afin de récupérer l'Auxiliaire de la *Vara Alta de Moisés*, menacée par la dépossession d'une partie de son terrain par l'Église catholique locale, accusant des habitants lenca de voler le bétail de la *cofradía* afin de pratiquer des sacrifices (Barahona, 2009). En 1991 est fondée la *National Bay Islands People Labor Association* (NABIPLA) visant à défendre les terres, les ressources naturelles et la culture des insulaires noirs anglophones menacés par le développement

¹⁸⁸ Ces actions mènent à l'arrestation de 27 Tolupanes, provoquant une marche de protestation dans la ville de Yoro.

¹⁸⁹ D'abord nommé le Conseil national indigène chorti du Honduras, le CONIMCCH célèbre la Première rencontre indigène chorti du Honduras avec l'appui d'étudiants et de professeurs du Centre d'éducation à distance de l'Université pédagogique nationale (Barahona, 2009).

¹⁹⁰ Malgré la priorité accordée à l'obtention de titres sur des terres traditionnelles, le CONIMCHH inclut dans son agenda la revitalisation culturelle, promouvant des échanges culturels avec les mayas chortis du Guatemala et envoyant plusieurs de ses membres afin de suivre des cours en langue chorti afin de maintenir leur identité culturelle. Il mène aussi des actions collectives afin de bénéficier du tourisme archéologique de *Copán Ruinas* (Mortensen, 2009).

touristique à Roatán (Stonich, 2000; 2001). Suite à un conflit à l'OFRANEH, l'Organisation de développement ethnique communautaire (ODECO) est créée en 1992 par Celeo Álvarez Casildo, un jeune syndicaliste, afin de promouvoir la culture noire et afro-descendante, le développement des communautés garifunas et l'adoption de politiques visant à contrer la discrimination raciale (Anderson, 2007, 2009; Euraque, 2003; Cuisset, 2014). Une organisation autochtone se formera aussi autour d'enjeux culturels dans la période subséquente. En 1998 s'organise la Fédération des indigènes nahuas du Honduras (FINAH) afin de représenter les intérêts des communautés nahuas d'Olancho, dont l'existence comme peuple autochtone est déniée (Barahona, 2005a; 2009).

Pour sa part, le Conseil civique des organisations populaires d'Intibucá (COPIN) est constitué le 27 mars 1993 par une coalition d'organisations syndicales, paysannes, autochtones, écologistes et de droits humains autour de violences socio-environnementales (Barahona, 2009)¹⁹¹. Il se mobilise pour la création de la municipalité lenca de San Francisco de Opalaca et l'obtention de titres de propriété communaux et s'oppose à l'exploitation forestière à Yamaranguila. Renommé Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras (COPINH), il est depuis février 1995 une fédération lenca, qui regroupera en 2009 plus de 200 communautés des départements d'Intibucá, La Paz et Lempira. Le COPINH mène des luttes contre la privatisation de l'eau, la déforestation et l'exploitation forestière et minière (Graham, 2009).

Ce processus d'organisation culmine en 1992 avec la formation de la Confédération des peuples autochtones du Honduras (CONPAH)¹⁹², qui regroupera à la fin des années 1990¹⁹³ les principales fédérations autochtones et afro-descendantes. Selon Barahona (2009) et Phillips (2011), la création des fédérations ethniques constitue un espace autonome de participation politique qui servira dans les années 1990 à revendiquer la réparation par l'État de l'exclusion historique des peuples autochtones et afro-descendants et sa reconnaissance du caractère multiculturel et plurilingue de la nation et à lutter contre la dépossession de leurs terres et territoriaux ancestraux.

¹⁹¹ Soit le SITRAMEDHYS, STINCAH, le PRICMAH, le COLPROSUMAH, l'ADROH, l'ANACH, l'OCH, l'UTC, la CNTC, la CTN, l'ONILH, le CODEH; l'ACER et les comités de l'environnement de Yamaranguila et San Juan.

¹⁹² Le Premier congrès du peuple Lenca de 1989 souligne la nécessité d'organiser une confédération qui agirait comme porte-parole des fédérations et interlocutrice devant l'État; de défendre la terre, les territoires et les ressources naturelles des territoires des peuples autochtones et d'adopter une «loi indigène» garantissant leurs droits. La Première rencontre des organisations ethniques autochtones du Honduras, célébrée en octobre 1989, vise à examiner les fondements et alternatives afin d'unifier la coordination des organisations autochtones. Cette rencontre a été décisive pour organiser la CONPAH et garantir l'autonomie des fédérations à l'égard des organisations non autochtones, décidant de dissoudre le Comité d'unité des peuples indigènes du Honduras (CUPIH) (Barahona, 2009).

¹⁹³ La CONPAH regroupe en 2000 le CONIMCHH, le COPINH, la FETRIX, la FETRIPH, l'OFRANEH, MASTA et NABIPLA. En 2002, des conflits internes mènent au départ de l'OFRANEH et du COPINH (Anderson, 2007).

vi. Violences socio-environnementales et organisation du mouvement écologiste

Bien que l'agriculture écologique ait été introduite au cours des trois décennies précédentes par des professionnels, techniciens et scientifiques nationaux et étrangers préoccupés par la préservation des ressources naturelles, le mouvement environnementaliste hondurien n'émerge qu'à partir des années 1980 et s'élargit dans les années 1990, avec la prise de conscience d'activistes d'ONG et du mouvement populaire, notamment paysans, de l'ampleur de la dégradation de l'environnement provoquée par le modèle de développement manufacturier et agro-industriel¹⁹⁴, la présence des réfugiés et des *contras*, la construction d'infrastructures et les manœuvres militaires (Padilla Lobo et Contreras Veloso, 2007; Phillips, 2011, 2015).

Durant les années 1980, se créent plusieurs associations civiles préoccupées par l'environnement, composées majoritairement de techniciens et de professionnels universitaires liés à des ONG environnementalistes ou de développement, tels que *Vecinos Mundiales* (1981), l'Agence de développement de la Mosquitia (MOPAWI) (1985), Eau pour le Peuple (1985) et le Centre international d'information sur les cultures de couverture (CIDICCO) (1990). Toutefois, c'est au cours des années 1990 que les associations paysannes et autochtones commencent à se mobiliser autour d'enjeux environnementaux, que se forment des comités environnementaux locaux et des *juntas de agua* gérant les systèmes d'accès à l'eau et que se crée la majorité des ONG environnementalistes. En 1990, l'Association hondurienne d'écologie (AHE) démarre à Tela, à l'initiative de Jeannette Kawas, et un groupe de volontaires des Corps de la paix, la Fondation pour la Protection de Lancetilla, Punta Sal et Texiguat (Prolansate), qui deviendra un symbole des luttes écologistes après l'assassinat de sa fondatrice (Padilla Lobo et Contreras Veloso, 2007).

Le mouvement environnementaliste va ainsi s'organiser en divers courants préoccupés par les impacts sociaux, économiques et culturels de la dégradation de l'environnement causant des souffrances, en bref des *violences socio-environnementales* au sens de Trigo et Rodarte (2015). Certains groupes écologistes et ONG priorisent la conservation des ressources naturelles et la

¹⁹⁴ Le modèle de substitution des exportations et le projet d'intégration économique régionale promus par la CEPAL et les gouvernements réformistes ont favorisé le développement manufacturier, provoquant une urbanisation rapide, augmentant la demande en services en eau et en traitement des ordures et eaux usées. La promotion de l'agroindustrie d'exportation non traditionnelle (coton, canne à sucre, café, boeuf, crevette, fruits), le défrichage de forêts par les paysans expulsés de leurs terres, et la foresterie ont contribué à la déforestation, la désertification et la contamination des sols par les pesticides (Padilla Lobo et Contreras Veloso, 2007; Stonich, 1989, 1991, 1992; Phillips, 2011).

gestion des aires protégées.¹⁹⁵ D'autres¹⁹⁶ prônent un développement inclusif, durable et favorable à l'*empowerment* local à travers la promotion de technologies agricoles écologiques et la gestion de risques. Certains développent un discours critique du système économique.¹⁹⁷ Parmi ceux-ci, les organisations autochtones et afro-descendants proposent de repenser la relation avec la nature dans une perspective ethnoécologiste intégrant la culture et la spiritualité autochtone et défendent leurs droits territoriaux, la possession communale des terres et la gestion collective des ressources naturelles¹⁹⁸. Parfois liés aux fédérations paysannes¹⁹⁹, des comités environnementalistes ayant une base communale²⁰⁰ visent à conserver ou récupérer les espaces locaux et à assurer la gestion locale des ressources naturelles. Ils défendent le patrimoine communautaire menacé par l'exploitation minière et forestière, cherchent à réduire les impacts sociaux et environnementaux des projets, veillent au respect des lois environnementales et demandent un renforcement des audits sociaux, des inspections et du contrôle de l'État (Padilla Lobo et Contreras Veloso, 2007).

4.2 1993-2002: Transformation des violences et (dé)mobilisations populaires: les effets de la démilitarisation, des réformes néolibérales et des conflits socio-environnementaux émergents

4.2.1 Mobilisations et réformes pour la démilitarisation des institutions publiques

Avec la fin de la guerre froide et les accords de paix centre-américains, une nouvelle période s'ouvre. Faisant suite aux accords conclus lors des sommets centre-américains d'Esquipulas I en 1986 et d'Esquipulas II en 1987; l'implantation du plan de paix Arias, les accords de Sapoá de 1989 mettant fin au conflit armé au Nicaragua et l'acceptation par les sandinistes de leur défaite électorale de 1990 mènent à la démobilisation et au retour des *contras* et des réfugiés au pays. Au Salvador, les accords de Chapultepec signés en 1992 mettent fin à la guerre civile. Au

¹⁹⁵ Tels la Fondation *Amis de la Tigra*, le Réseau écologiste hondurien pour le développement durable, l'Institut national de l'environnement et du Développement, ECOSIMCO, le Projet de Santé et de l'Environnement du Honduras, l'Association écologiste de San Marco, la Fondation écologiste Héctor Pastor Fasquelle, la Fondation Yuscarán, la Fondation *Vida*, l'Association Patuca, la Fondation parc national *Pico Bonito*, la Fondation *Cuero Salado*, la Fondation *Cayos Cochinos*, la Fondation *Río Plátano*, la Fondation *Biosfera*, la Fondation *Calentura Guaimoreto*, la Fondation pour la recherche de science et technologie, *Fundambiente*, AECOPIJOL, AMUPROLAGO et l'Alliance des ONG co-gestionnaires des aires protégées du Honduras.

¹⁹⁶ Tels MOPAWI, le Projet *Aldea Global*, l'ANAFAE, *Vecinos Mundiales*, le CIDICCO, l'ASONOG, l'ICADE, le REMBLAH, la FOPRIDEH, COSECHA, l'Institut d'investigation socioéconomique, Vision Mondiale Honduras, le Réseau Comal, Plan International Honduras et COMUNICA.

¹⁹⁷ Tels CODDEFFAGOLF, Amis de la Terre et *Oilwatch*.

¹⁹⁸ Tels MASTA et ses neuf conseils territoriaux, la Commission des terres de *Brus Laguna y Wampusirpe*, la FITH, l'OFRANEH, ODECO, *Alianza Verde*, le COPINH et le *Patronato de Triunfo de la Cruz*.

¹⁹⁹ Par exemple, la FEHCAFOR ou le COCOCH.

²⁰⁰ Tels le MAO, le CAVS, le CONERNAG, le RENACAMIH, les *patronatos* et les *juntas de agua*.

Guatemala, la guerre prend fin avec les accords de paix de 1996 (Meza, 2015: 18). Bref, la région entière entame la sortie des conflits armés sur la base desquels les militaires et les gouvernements justifiaient la répression. Au Honduras, sous la présidence de Rafael Leonardo Callejas (1990-1994), la loi d'amnistie de 1991 réintègre les ex-guérilleros dans la vie politique partisane et permet le retour d'exilés²⁰¹. Les États-Unis redéfinissent leur politique régionale, nommant un nouvel ambassadeur au Honduras, Cresencio Arcos, qui critique la corruption, les violations des droits humains et l'impunité des militaires et préconise, à l'instar du Fonds monétaire international et de la Banque Mondiale, une réduction des budgets militaires (Ruhl, 1996; Rosenberg, 1995).

Cette redéfinition des politiques de sécurité nationale et régionale va enclencher, sous la pression populaire, des réformes menant à une démilitarisation des institutions de la sécurité publique diminuant les prérogatives politiques, judiciaires et économiques des Forces armées, réformes qui seront néanmoins limitées par leur résistance, employant les menaces, voire la violence.

Avec cette ouverture de la politique institutionnelle aux réformes (McAdam, 1996), les mobilisations en faveur de la démilitarisation prennent de l'ampleur. Alors que les manifestations organisées par des coalitions populaires dénonçant la répression, la militarisation et l'occupation états-unienne avaient débuté dans les années 1980²⁰², les appuis à la démilitarisation s'élargissent aux élites, que ce soit aux partis politiques siégeant au Congrès²⁰³, à certains ministres²⁰⁴, au clergé catholique, aux milieux d'affaires²⁰⁵, formant un large mouvement avec les groupes de droits humains, les femmes, les étudiants et les syndicats. Brisant la censure, les journalistes révèlent l'ampleur des violations de droits humains et de la corruption, entachant la réputation des Forces armées (Barry et Norsworthy, 1991; Street, 1985; Ruhl, 1996, 1997; Rosenberg, 1995). Les luttes

²⁰¹ Plusieurs dirigeants de gauche ont échappé à la répression en s'exilant à l'étranger (Barry et Norsworthy, 1991).

²⁰² Le Comité des femmes pour la paix Visitación Padilla et le Comité patriotique Francisco Morazán se mobilisent pour le retrait des troupes étrangères. L'enjeu unit l'opposition au sein du Comité pour la défense de la souveraineté nationale et de la paix et des organisations ouvrières, paysannes et de droits humains, tel le CODEH, au sein du Comité coordonnateur des organisations populaires (Acker, 1988; Street, 1985; Sosa, 2015a, 2016; Dunkerley, 1988).

²⁰³ Efraín Díaz Arrivillaga, député du PDCH, joue un rôle important en critiquant la militarisation au cours des années 1980. En janvier 1991, le PINU propose au Congrès l'élimination de la fonction de commandant en chef des Forces armées et un contrôle civil plus fort des militaires. La formation du M-LIDER par Carlos et Jorge Reina, une faction sociale-démocrate interne au Parti libéral en dissension avec la faction traditionnelle ALIPO, mène des critiques à l'encontre des relations entretenues avec le gouvernement des États-Unis (Street, 1985; Barry et Norsworthy, 1991).

²⁰⁴ Sans le soutien de Callejas, le ministre des Affaires étrangères prend le leadership de la conception du Traité de sécurité centraméricain, dans lequel est prévu une réduction progressive de la taille des forces armées de la région.

²⁰⁵ Le COHEP et la CCIC, mécontents de la compétition de l'Institut de prévision militaire lors d'appels d'offres publics entourant l'achat d'entreprises privées et privatisées, exigent une réduction du budget des militaires, leur subordination aux autorités civiles et le retrait de la police de leur commandement (Ruhl, 1996; Rosenberg, 1995).

pour dire-le-vrai et exiger justice pour la répression politique, justifiée par la doctrine de sécurité nationale des forces de sécurité et son imaginaire de la subversion, commencent à porter fruit.

Sous cette pression²⁰⁶, le président Callejas met sur pied en mars 1993 une Commission *ad hoc* présidée par l'archevêque de Tegucigalpa, Óscar Andrés Rodríguez. Celle-ci recommande en avril l'établissement d'un ministère public indépendant sous la juridiction d'un procureur général, qui inclurait une Direction d'investigation criminelle (DIC) civile remplaçant le DNI, et l'étude de la réforme de la FUSEP, voire sa démilitarisation. La commission est ponctuée par un déploiement des militaires, interprétée comme une menace aux autorités civiles (Ruhl, 1996; Rosenberg, 1995). En décembre 1992, Callejas avait aussi nommé Leo Valladeres, un professeur de droit respecté et activiste des droits humains, au poste de Commissaire national des droits humains afin d'enquêter sur les disparitions forcées. Recevant l'appui des organisations nationales et internationales de droits humains dans son travail de documentation, le Commissaire publie en décembre 1993 son rapport qui documente 179 disparitions forcées entre 1980 et 1993, concluant que celles-ci ont fait l'objet d'une pratique systématique entre 1982 et 1984, sous le commandement du général Álvarez (CONADEH, 1994; Ruhl, 1996, 1997; Dodson, 2000).

Les réformes sont entreprises par les gouvernements de Carlos Roberto Reina²⁰⁷ (1994-1998) et de Carlos Roberto Flores Facussé (1998-2002), contribuant à réduire le pouvoir des Forces armées. En juin 1994, la DNI est démantelée et remplacée par la DIC sous le contrôle d'un nouveau ministère public dirigé par le procureur général. À la fin de 1994, la Police du trésor est transférée sous contrôle civil et la réforme constitutionnelle de septembre 1995 ouvre la voie à la conversion de la FUSEP en force de police civile. Sous les pressions populaires²⁰⁸, en 1994 et 1995, des réformes constitutionnelles sont adoptées afin de remplacer le service militaire obligatoire et le système de recrutement forcé par un système volontaire. Ces mesures entraînent des refus massifs d'effectuer le service militaire et des désertions, réduisant les effectifs des Forces armées de

²⁰⁶ Callejas, un nationaliste proche des militaires, était réticent à contrôler les Forces armées (Ruhl, 1996; 2000).

²⁰⁷ Reina, un ancien président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et dirigeant de la faction sociale-démocrate ALIPO du Parti libéral qui avait été emprisonné sous la dictature de Carías (1933-1949), puis s'était exilé au Salvador, avait promis lors de la campagne électorale de 1993 de réduire la taille et le budget des Forces armées, de freiner la corruption et les violations des droits humains commises par les militaires, de mettre fin au service militaire obligatoire et de créer une force de police civile (Ruhl, 1996, 1997; Barry et Norsworthy, 1994).

²⁰⁸ En 1993 et 1994, des étudiants secondaires et universitaires et des jeunes des quartiers populaires sont mobilisés par le Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla pour la dérogation du service militaire obligatoire (Bussi Flores, 2006). Ayant obtenu la promesse des candidats présidentiels d'abolir le service militaire obligatoire, le Mouvement civique chrétien et populaire (MCCP), formé en mai 1993, réalise un jeûne et une grève de la faim à Tegucigalpa alors que circule une pétition pour son abrogation, qui est approuvée par le Congrès le 6 avril 1995.

26 000 dans les années 1980 à 12 000 en 1996, dont 6 000 constituent des forces de police. La Direction de l'immigration, la Marine marchande et HONDUTEL sont retirés du contrôle des Forces armées. Le budget militaire est réduit alors que l'assistance militaire des États-Unis chute à 400 000 \$ en 1996. En 1996, le président Reina exerce sa prérogative de nomination des postes militaires et ignore les recommandations du CONSUFFAA lors de la nomination de son ministre de la Défense et de la Sécurité publique. En décembre 1996, les forces de police sont retirées du commandement militaire (Funes, 1995; Ruhl, 1996, 1997; Salomón, 1997; Sosa, 2015a).

Sous la présidence de Flores, deux réformes constitutionnelles, en septembre 1998 et en janvier 1999, abolissent la fonction de Chef des Forces armées et le CONSUFFAA, tous deux remplacés par le Chef de l'État-major conjoint et la Junte des Commandants, ramenant les Forces armées sous contrôle présidentiel à travers le ministère de la Défense²⁰⁹. En 1998, la Direction générale des investigations criminelles (DGIC) et la Police nationale (PNH) sont créées et mises sous la direction d'un nouveau Secrétariat de la Sécurité. En 1999, pour la première fois, un civil est nommé ministre de la Défense. Finalement, en 2001 est adoptée une nouvelle Loi constitutive des Forces armées (Ruhl 2000; Barahona, 2015; Marín, 2016; Orellana, 2015; Sosa, 2015a).

L'impunité judiciaire est aussi remise en question. La juridiction des tribunaux militaires est abolie et des enquêtes criminelles et procès devant des juges civils sont entamés à l'encontre d'officiers militaires de haut rang et de politiciens, notamment l'ex-président Callejas pour des accusations d'abus d'autorité et d'enrichissement illicite, alors qu'en juillet 1995, huit officiers et deux recrues sont accusés pour des violations de droits humains survenues en 1982. En 1996, le colonel Castillo devient le premier officier de haut rang à être accusé et condamné devant une cour civile pour le viol et le meurtre de l'étudiante Riccy Mabel Martínez (Sosa, 2015a; Ruhl, 1996; Salomón, 1997). Finalement, le gouvernement de Reina établit un précédent en payant une compensation aux familles de deux victimes des disparitions forcées des années 1980, Manfredo Velásquez et Saul Godínez, tel qu'ordonné par deux jugements de la Cour interaméricaine des droits de l'homme en 1988 et 1989, mais ignorés par le président Callejas (Ruhl, 1996).²¹⁰

²⁰⁹ La Junte des Commandants est composée du Chef et du Sous-Chef de l'État-major, des commandants des trois branches armées (naval, aérienne, terrestre) et de l'Inspecteur général.

²¹⁰ En 1987, après des années de dénégations officielles, de refus d'enquêter et d'entraves à la justice, les violations des droits humains commises sous le commandement d'Álvarez sont portées devant la CIDH par les familles des victimes de disparitions forcées, avec le soutien du COFADEH. La CIDH soumet trois cas à la Cour interaméricaine des droits de l'homme, impliquant deux Honduriens et deux Costaricains disparus entre 1981 et 1984. Bien que

Bien que ces réformes aient fait avancer la démilitarisation des institutions, attaqué l'impunité militaire et réduit considérablement l'ampleur de la répression, les forces de sécurité résistent à leur mise en œuvre, parfois violemment. Le personnel de la FUSEP, incluant des policiers suspectés de violations des droits humains, est transféré à la nouvelle Police nationale et le ministre de la Sécurité s'oppose à l'adoption de mesures disciplinaires et à la conduite d'investigations internes entourant des allégations d'abus de force (Cruz, 2011; Kincaid et Gamarra, 1996; Ruhl, 1996, 1997, 2000; Meza, 2015; Orellana, 2015). De plus, les militaires s'opposent à être tenus responsables lors de procès pour les violations des droits humains commises dans les années 1980. Les Forces armées accordent une protection à d'anciens militaires refusant de témoigner en cour, invoquant les accords d'amnistie adoptés en 1991 afin de permettre le retour et la réintégration politique des anciens membres des guérillas et des activistes exilés²¹¹ (Ruhl, 1996, 1997). En 1995 et 1996, les premiers procès occasionnent la mort suspecte de témoins, des juges reçoivent des menaces de mort alors que des attentats à la bombe contre la Cour suprême, le Congrès, des organisations de droits humains et le Président Reina sont orchestrés, vraisemblablement par des groupes paramilitaires (Cruz, 2010, 2011; Ruhl, 1996, 1997, 2000; Sosa, 2015a). Des menaces de mort, sont également proférées envers des membres d'organisations de droits humains, populaires, paysannes et ouvrières (Munczek, 1995).

4.2.2 Renouveau des mobilisations populaires dans le contexte des réformes néolibérales

Avec l'avancée de la démilitarisation, la mise en œuvre de programmes d'ajustement structurel et l'adoption de politiques multiculturelles néolibérales sous Callejas (1990-1994), Reina (1994-1998) et Flores (1998-2002), les dénonciations des mouvements sociaux, focalisées jusqu'au début des années 1990 sur la répression politique, se recentrent sur des violences structurelles (Galtung, 1969) sociales, économiques, culturelles et environnementales et les exactions causées par les conflits socio-environnementaux (Ruhl, 1997; Almeida, 2015b). Ces prises de parole,

renvoyant l'affaire impliquant les deux Costaricains pour manque de preuve, dans ses verdicts du 29 juillet 1988 (cas de Manfredo Velásquez) et du 20 janvier 1989 (cas Saúl Godínez), la Cour reconnaît l'État coupable, statuant que ces crimes constituent une pratique de disparitions menée ou tolérée par les fonctionnaires honduriens, ordonnant au gouvernement de payer une réparation aux familles des victimes (Barry et Norsworthy, 1994; Kruckewitt, 2005).

²¹¹ En 1995, neuf officiers et recrues refusent de témoigner dans l'affaire de détention illégale et de torture de six étudiants, survenue en 1982, et trois officiers se cachent lorsque des mandats d'arrêt sont émis, recevant l'aide des militaires. Le général Discua critique les actes d'accusation, soutenant que la loi d'amnistie protège le personnel militaire des poursuites pour les actions des années 1980, malgré le fait que le Cour suprême ait statué que cette décision ne peut être rendue qu'après que les juges de première instance aient établi les faits (Ruhl, 1996, 1997).

transformant les *imaginaires*, peinent toutefois à relancer un cycle d'actions collectives en raison de l'affaiblissement des mouvements paysan et ouvrier sous le coup des réformes économiques.

i. Réformes économiques, désaffiliation et démobilisation des mouvements ouvriers et paysans

En mars 1990, le président Callejas émet la *Loi sur l'aménagement structurel de l'économie* (décret 18-90)²¹². Puis, suite à des accords avec le FMI et la Banque mondiale, son gouvernement met en œuvre entre 1990 et 1993 une série de programmes d'ajustements structurels touchant les secteurs de l'énergie et de l'agriculture (Sosa, 2015a; Almeida, 2015c). Entre autres, en avril 1992, le Congrès national approuve la Loi de modernisation et de développement du secteur agricole (LMDSA) qui supprime ou modifie les principaux articles de la Loi de réforme agraire de 1975, redéfinit la notion de fonction sociale de la terre afin de réduire les causes d'expropriation et ouvre la voie à l'attribution de titres de propriété sur les terres nationales et *ejidales*²¹³ qui ont été acquises illégalement par des propriétaires terriens ainsi qu'aux terres exploitées en usufruit par les bénéficiaires de la réforme agraire, notamment les coopératives²¹⁴. Visant à créer un marché de la terre en accordant une sécurité juridique afin de stimuler les investissements privés et étrangers dans l'agro-exportation, la loi entraîne la vente massive des terres des coopératives du Bajo Aguán, souvent sous les pressions, les menaces, voire les violences de grands propriétaires terriens, la corruption de dirigeants et l'endettement généré par le système de crédits de la Banque nationale de développement agricole (BANADESA), conduisant à un accaparement et une reconcentration des terres²¹⁵ (Phillips, 2015; Sosa, 2015a, 2016). De plus, entre 1999 et 2004 le président Flores entame une seconde ronde de réformes d'ajustement structurel afin de réduire la

²¹² La loi impose une dévaluation de la monnaie nationale, le Lempira, réduit les tarifs douaniers, augmente les taxes de vente de 5 à 7% et sur certains produits (dérivés de pétrole, sucre, bière, allumettes, immatriculation), crée une taxe temporaire sur les gains extraordinaires d'exportation et libéralise la régulation des taux d'intérêts bancaires.

²¹³ Durant la colonie, les *ejidos* étaient une forme de propriété communale de la terre par laquelle la Couronne espagnole accordait aux villageois des droits collectifs d'usufruit. Ils étaient divisés en pâturages communaux (*pastos*), en parcelles assignées à des individus pour la culture (*sementeros*, *labranzas*) et en terres communes extérieures aux villages, tenues en réserve pour le pâturage, la chasse et d'autres usages usufruitiers (*monte*). Malgré la réforme libérale des années 1880, la législation hondurienne a préservé ces terres (Graham, 2009; Cuisset, 2014).

²¹⁴ L'article 15 de la loi réformée stipule que les communautés ethniques pouvant prouver l'occupation des terres où elles vivent pour un terme de plus de trois ans recevront des titres de propriété en *dominium plenum* sans frais par l'INA (Décret 91-92, Art. 65; Décret 65-95, Art. 92.) La législation impose aux bénéficiaires autochtones et non autochtones la condition de préserver l'écosystème et de protéger la biodiversité (Décret 31-92, Art. 50; Décret 65-95, Art. 15). Le titre de propriété des premières communautés autochtones lencas imposait l'obligation de protéger la forêt sous peine d'exclure des bénéfices accordés par la loi ceux qui défrichent de manière irrationnelle afin de convertir les zones forestières en zones agricoles (INA Résolution 029-93) (Graham, 2009).

²¹⁵ En 1997, 73 coopératives agricoles du Bajo Aguán avaient vendu leurs terres et 21 étaient dissoutes (Macías, 2001).

dette extérieure et être admis à l'Initiative des pays pauvres très endettés administrée par le FMI et la Banque mondiale, menant à des réductions de la fonction publique (Almeida, 2015c).

En 1990 et 1991, les ouvriers et les paysans réalisent des occupations de terres massives, des marches et des grèves contre les programmes d'ajustement structurel. Toutefois, selon Sosa (2015a, 2016), les pratiques de cooptation du gouvernement²¹⁶ et les effets des réformes réussissent à désarticuler le mouvement populaire. À long terme, les réformes entraînent la désaffiliation et la démobilisation des fédérations paysannes et des centrales syndicales, faisant presque disparaître de la scène publique le mouvement paysan (Sosa, 2015a). D'une part, en raison de la LMDSA ayant encouragé la vente de terres, la fragmentation et les divisions, les organisations paysannes subissent une réduction drastique de leurs membres. Alors qu'en 1992, les onze fédérations et les associations indépendantes regroupent 2 650 groupes paysans comptant 69 813 membres; en 1995, il existe 2 555 groupes affiliant 48 106 membres. Avec le déclin de la gauche, leurs directions sont progressivement occupées par des dirigeants conservateurs démobilisant le mouvement paysan alors que se renforcent les disputes pour être représentés auprès des institutions étatiques (Sosa, 2013b). D'autre part, le mouvement ouvrier connaît une stagnation de ses membres au cours des années 1990, puis leur désaffiliation dans les années 2000. Alors qu'en 1996, les travailleurs syndiqués sont estimés à 172 086; en 2003, le Honduras compte 172 syndicats regroupant 184 500 travailleurs. Par contraste, en 2009, 151 syndicats ne représentent plus que 92 552 adhérents. Cette baisse du taux de syndicalisation²¹⁷ est due à la flexibilisation du secteur public en raison des réformes néolibérales, de la réduction des aires de culture des entreprises bananières suite à l'introduction de nouvelles technologies et du développement de l'industrie de la *maquila*, adoptant des pratiques antisyndicales (Sosa, 2013b, 2015a, 2015b).

ii. Mobilisations autochtones et afro-descendantes et avancées des politiques multiculturelles

Au contraire, avec sa reconnaissance partielle par les politiques multiculturelles promues à partir du gouvernement de Callejas et une série de pèlerinages autochtones menés entre 1993 et 1997,

²¹⁶ En 1992, Callejas crée le Conseil national paysans qui appuie la LMDSA, renforçant la division du mouvement. Ainsi, certaines associations membres du COCOCH s'y joignent, menant à une manifestation de l'ANACH.

²¹⁷ Entre 1993 et 2009, 94 tentatives de syndicalisation dans les *maquilas* échouent. Afin de l'empêcher, le Secrétariat du Travail retarde l'octroi de personnalités juridiques alors que les entreprises se partagent des listes des employés licenciés pour avoir tenté de se syndiquer afin d'empêcher leur embauche et concluent des conventions collectives typiques du solidarisme syndical, garantissant les normes du travail minimal. Parfois, les entreprises mettent sur pied des syndicats factices afin de ne pas être sanctionnés ou dénoncés à l'échelle internationale. (Sosa, 2013b).

le mouvement autochtone et afro-descendant gagne en visibilité. Après s'être uni à la CONPAH, le COPIN mène en juillet 1994 le *Pèlerinage pour la vie, la justice et la liberté*, premier pèlerinage autochtone au cours duquel entre 3 000 et 5 000 personnes²¹⁸ marchent jusqu'à la capitale pour déposer plus de 100 demandes au président Reina (1994-1998) (Graham, 2009). Inspiré des *romerías*, pèlerinages religieux traditionnels syncrétiques lencas dans lesquels sont vénérés dans les églises les saints, l'événement devient un symbole et trois pèlerinages sont organisés par le COPINH en octobre 1994²¹⁹, juillet et novembre 1995²²⁰ (Barahona, 2009). Le rétablissement de l'ONILH comme fédération indépendante du COPINH, encouragé par le gouvernement dans une stratégie de division, nuira au quatrième pèlerinage²²¹ (Graham, 2009). D'autres pèlerinages sont toutefois organisés par la CONPAH en 1997²²². Des mobilisations conjointes d'organisations afro-descendantes ont également lieu. En 1996, l'OFRANEH et l'ODECO, malgré leurs rivalités antérieures, forment la Coordination nationale des organisations noires du Honduras (CNONH) qui convoque la Première marche pacifique du peuple noir du Honduras (Marche des Tambours) le 11 octobre 1997 dans les rues de Tegucigalpa (Cuisset, 2014). Comme le notent Cuisset (2014) et Barahona (2009), face à la déstructuration des organisations paysannes, ouvrières et étudiantes, ces pèlerinages jouent un rôle symbolique dans la relance des mobilisations populaires, contribuant au rassemblement du mouvement autochtone et afro-descendant.

Ces mobilisations mettent aussi à l'agenda public l'adoption de politiques multiculturelles et la reconnaissance de droits culturels collectifs, notamment sur les terres et territoires ancestraux. S'insérant dans le multiculturalisme néolibéral décrit par Hale (2005a), ces politiques, en favorisant une reconnaissance limitée des droits culturels, cherchent à renforcer la capacité de l'État à restructurer les hiérarchies « raciales » afin de neutraliser les conflits politiques (Anderson, 2012). Ainsi, dans les années 1990, l'État hondurien reconnaît officiellement le caractère pluriethnique de la nation. Entre autres, le gouvernement de Callejas signe et ratifie en mai 1994

²¹⁸ Principalement des Lencas provenant des villes et villages des départements d'Intibucá, de La Paz et de Lempira auxquels se joignent des syndicats, des églises et d'autres groupes autochtones, notamment tolupanes et garifunas.

²¹⁹ Le Second grand pèlerinage indigène pour la paix, le développement et la démilitarisation de la société, convié en l'honneur de Saint François d'Assise, saint patron de l'écologie et de la paix, est tenu à La Esperanza afin d'appuyer les réformes en faveur de la démilitarisation du pays du gouvernement Reina. Le pèlerinage rassemble près de 20 000 personnes, principalement de régions avec une population autochtone et afro-descendante importante.

²²⁰ Lors du troisième pèlerinage, une grève de la faim est déclarée afin de forcer le gouvernement Reina à respecter l'accord entourant l'octroi de titres de propriété et la construction d'une route à Yamaranguila.

²²¹ Survenu le 16 avril 1996, il vise à demander au gouvernement un plan pour réaliser ses engagements (Sosa, 2015a).

²²² Le cinquième pèlerinage intitulé Journée de résistance active permanente des peuples indigènes et noirs a lieu du 18 juillet au 19 août 1997. Le 12 octobre 1998, la Journée de l'Hispanité, une mobilisation se conclut par des affrontements violents avec la police, blessant plus de vingt manifestants autochtones (Barahona, 2009; Sosa, 2015a).

la *Convention 169 relative aux peuples indigènes et tribaux* de l'Organisation internationale du travail (OIT). En 1994, est mis également en fonction le Procureur spécial des ethnies et du patrimoine culturel, unité spécialisée du ministère public chargée de promouvoir la justice en faveur des peuples autochtones (Cuisset, 2014). Ces politiques de reconnaissance culturelle se poursuivront sous des gouvernements ultérieurs. Ainsi, en 2004, sous le gouvernement de Maduro (2002-2006), une Commission nationale contre le racisme au Honduras sera instaurée et la Loi de propriété reconnaîtra des droits collectifs aux autochtones sur les terres²²³. De même, en 2010, le gouvernement Lobo créera le Secrétariat d'État des affaires des peuples indigènes et afro-honduriens (SEDINAFROH) et le Procureur des ethnies (Cuisset, 2014: 96-104).

Selon Phillips (2011), avec leur reconnaissance, les autochtones et afro-descendants, au côté des groupes écologistes, vont jouer un rôle de premier plan dans les luttes émergentes pour la terre et la préservation de l'environnement en raison de l'affaiblissement du mouvement paysan.

4.2.3 Émergence des conflits socio-environnementaux et nouvelles figures des martyrs populaires

Débutant à la fin des années 1980, les conflits socio-environnementaux, alliant les mouvements paysan, autochtone, écologiste et des droits humains autour de l'exploitation forestière et énergétique, de l'agro-industrie et du tourisme, s'intensifient dans les années 1990. Concentrés en milieu rural, ces conflits coalisent des professionnels d'ONG écologistes et de développement, des étudiants, des prêtres d'églises locales, des membres de comités locaux et des activistes paysans, autochtones, afro-descendants et des droits humains. Malgré leur hétérogénéité, le leadership de ces coalitions est le plus souvent exercé par les groupes autochtones, afro-descendants et écologistes. En plus de conflits locaux, plusieurs de ces mobilisations gagnent une visibilité nationale, voire transnationale (Padilla Lobo et Contreras Veloso, 2007). Les actions et les prises de parole des militants transforment alors dans les *imaginaires* les *représentations de la violence* (Corten, 2009a), rendant visibles diverses *violences socio-environnementales*.

²²³ La *Loi de la propriété* adoptée en 2004 reconnaît le droit des peuples autochtones et afro-honduriens sur les terres qu'ils possèdent traditionnellement en vertu de leur relation spirituelle avec ces terres (art. 93) ainsi que le droit à la propriété et à l'usufruit de la terre en accord aux formes traditionnelles de propriété communale (art. 94). Ce droit de propriété prévaut sur les titres émis à des tiers n'ayant jamais exercé la possession (art. 100). L'article 95 établit le devoir de l'État d'informer et de consulter les peuples autochtones, de manière préalable, sur les bénéfices et préjudices des projets d'exploitation des ressources naturelles. La loi stipule aussi le caractère inaliénable, insaisissable et imprescriptible des terres communales. Toutefois, la loi est critiquée puisqu'elle permet à des tiers d'obtenir des droits de propriété communaux sur les terres traditionnelles autochtones (Phillips, 2011).

Dans les années 1980, le déclin de l'exportation du bœuf incite des entreprises multinationales, des consortiums nationaux d'investisseurs privés et des militaires, soutenus par le gouvernement, à investir dans la culture industrielle de la crevette. L'expansion des fermes dans les départements du Sud entraîne la destruction des écosystèmes des mangroves du golfe de Fonseca et cause des conflits violents pour l'accès aux terres entre les entreprises étrangères, les entrepreneurs locaux, les coopératives paysannes et les pêcheurs artisanaux. En 1988 est créé le Comité de défense de la Faune et de la Flore du golfe de Fonseca (CODDEFFAGOLF), qui regroupe 5 000 habitants, paysans et pêcheurs dont les terres, les ressources (eau, bois, nourriture, plantes médicinales) et l'accès au lagon sont menacés par l'industrie de la crevette. Recevant l'appui du *World Wide Fund* (WWF) et de l'*Inter-American Foundation* (IAF), le comité mène depuis diverses actions collectives, bloquant le transport d'équipements vers les fermes, demandant au Congrès de créer un parc ou une réserve naturelle et soutenant la création d'un plan d'administration trinational du golfe, qui est partagé entre les eaux territoriales du Nicaragua, du Honduras et du Salvador. En 1992, 21 familles paysannes d'une communauté côtière occupent les terres d'une île du golfe en réaction à la réduction de l'accès aux ressources nécessaires à leur vie quotidienne (Stonich, 1991, 1992, 1995; Stonich et al., 1997; Padilla Lobo et Contreras Veloso, 2007).

En 1991, Callejas signe un accord avec l'entreprise transnationale états-unienne *Stone Container*, lui octroyant une concession²²⁴ de 40 ans sur les droits d'exploitation forestière de 320 000 hectares de forêt tropicale dans la région de la Mosquitia et d'Olancho et dans un rayon de 150 km de Puerto Castilla, une ville portuaire de la côte caraïbe, zones où habitent des communautés paysannes et les peuples Garifuna, Miskito, Tawahka et Pech. En septembre, l'annonce provoque une vague de marches dans différentes villes du pays. La mobilisation rallie des ONG nationales et internationales, des organisations paysannes, autochtones, environnementalistes, étudiantes, des radios locales et des associations professionnelles et de forestiers, tels l'Association des opérateurs de scieries, le Collège des professionnels forestiers du Honduras (COLPROFOR) et l'Association nationale des industriels (ANDI). Sous la pression d'une coalition, le Front

²²⁴ Le contrat octroie une concession d'exploration de 40 ans permettant l'extraction d'un million d'hectares de pins de la Mosquitia et des droits d'exploitation d'autres régions si l'entreprise n'est pas en mesure d'extraire suffisamment de pulpe. Il oblige le gouvernement à construire une piste d'atterrissage, à moderniser les installations portuaires de Puerto Lempira et à de l'électricité à des coûts réduits (Norsworthy et Barry, 1994).

écologique du Honduras, le Congrès rejette le contrat au début de 1992²²⁵ (Phillips, 2011, 2015; Barry et Norsworthy, 1994; Padilla Lobo et Contreras Veloso, 2007; Sosa, 2015a).

En réaction aux politiques de privatisation du secteur énergétique²²⁶ apparaissent des luttes contre la construction de barrages hydroélectriques (Phillips, 2011). En 1995, le COPINH, des communautés autochtones d'Intibucá et la municipalité de San Antonio s'opposent à la construction conjointe par le Honduras et le Salvador du barrage *El Tigre* sur la rivière Lempa (Sosa, 2015a). Entre 1998 et 2001, le COPINH appuie, avec les autorités municipales de Gualaco et des organisations paysannes et de droits humains, la lutte de 17 communautés d'Olancho affectées par la construction du barrage *Babilonia* par l'entreprise *Energisa* afin de protéger les bassins versants situés dans le Parc national de la Sierra de Agalta, réalisant des marches, des *plantones* et des occupations d'institutions publiques. En 1998, le gouvernement s'apprête à approuver les travaux pour la construction du barrage Patuca II, financé par les investissements de \$500 millions des entreprises états-uniennes *Harza* et *Panda Patuca Power Company*. Le projet prévoit inonder les communautés voisines des rivières Patuca et Cuyamel, risquant de causer une migration et la relocalisation des habitants, de réduire la biodiversité, de rompre le Corridor biologique mésoaméricain²²⁷, de causer l'érosion des sols, la déforestation et la sédimentation, de menacer la culture et les droits des peuples autochtones et, finalement, d'entraîner la perte de monuments historiques et archéologiques. Devant la situation, la Plateforme de lutte contre le barrage Patuca II est mise sur pied, regroupant l'ONG MOPAWI, les fédérations autochtones MASTA et FITH, le Groupe écologique Olancho (GEO) et l'Association Asang-Launa. Parallèlement, divers ONG et activistes environnementalistes créent la Coordination nationale de l'environnement, afin de freiner la construction du barrage. Après le retrait d'*Harza* en 1999 en

²²⁵ En plus de failles techniques dans le contrat, les groupes opposés à la concession ont fait valoir les effets de la déforestation à grande échelle et de l'érosion sur la rivière Platano Reserve, une zone forestière classée au patrimoine mondial par l'UNESCO et sur les changements climatiques minant la base agricole, et les poursuites en cours aux États-Unis et au Canada contre l'entreprise pour la contamination de l'air et des sols (Norsworthy et Barry, 1994).

²²⁶ La loi cadre du sous-secteur électrique de 1994 ouvre la production d'énergie à la participation du secteur privé. En décembre 1996, les États centre-américains signent un traité autorisant la privatisation de la production d'électricité dans le cadre d'une politique d'intégration régionale promue par les États-Unis. En mars 1998, le Congrès adopte une loi créant des incitatifs fiscaux pour les producteurs d'énergies renouvelables, favorisant la signature d'un contrat de vente d'électricité entre *Panda*, *Harza* et l'ENEE. Ces incitatifs seront renforcés par la déclaration d'utilité publique pour le développement et la production d'énergie électrique de sources naturelles renouvelables et durables de 2003, puis la Loi de promotion de la production d'énergie électrique à partir de ressources renouvelables de 2007 (Santiago, 2012; Phillips, 2015; Ortega Flores, 2018).

²²⁷ En novembre 1993, le Président Callejas avait signé un accord protégeant le Corridor et en 1997, la Banque mondiale accordait un prêt au gouvernement afin d'assurer sa protection (Santiago, 2012).

raison du manque d'appui populaire et de l'ouragan Mitch qui a dévasté le pays en octobre 1998, le projet est abandonné (Padilla Lobo et Contreras Veloso, 2007; Santiago, 2012).

Les luttes garifunas contre l'industrie touristique constituent un autre cas emblématique des conflits socio-environnementaux des années 1990. En novembre 1998, immédiatement après l'ouragan Mitch, le Congrès, prétextant l'urgence d'investissements étrangers dans le secteur touristique afin de relancer l'économie, examine la réforme de l'article 107 de la Constitution, qui prohibe aux étrangers d'acquérir la propriété de terres à moins de 40 km de la côte. Une coalition d'organisations autochtones, afro-descendantes, paysannes, syndicales et écologistes forme alors le Front de défense nationale de la souveraineté. Soutenant que ces terres appartiennent aux citoyens, que l'industrie touristique menace des écosystèmes côtiers fragiles et que la loi risque de déposséder les Garifunas de leur territoire ancestral et de miner leurs droits culturels, la coalition réussit à faire suspendre l'adoption du projet de loi (Stonich, 2000; Phillips, 2011, 2015).

Avec l'apparition de ces conflits socio-environnementaux, les assassinats ciblant les activistes paysans, autochtones, afro-descendants et écologistes sont de plus en plus l'objet de dénonciation nationale et internationale (Sosa, 2010, 2013b, 2015a). Dans les imaginaires, ces *violences sociales* et cette *répression* sont symbolisées par de nouvelles figures des martyrs populaires se joignant au côté des paysans. La violence des propriétaires terriens, policiers et militaires envers les paysans mobilisés dans des conflits agraires continue, donnant lieu à des massacres, tel le massacre de cinq paysans à El Astillero en 1991²²⁸, qui deviennent des martyrs dans la culture populaire et sont incorporés à des chansons et des poèmes. Entre 1991 et 2001, plus de 25 dirigeants autochtones et paysans sont assassinés dans la vallée du Bajo Aguán. De même, les forces de sécurité continuent de pratiquer des tortures contre les paysans arrêtés (Phillips, 2011; Ruiz, 1992; Amnesty international, 1991). D'autre part, des meurtres de membres de communautés et d'activistes autochtones, en particulier des peuples Tolupan, Maya Chorti, Lenca et Garifuna²²⁹ impliqués dans des conflits liés à l'exploitation forestière et à des récupérations de

²²⁸ Le 3 mai 1991, 5 paysans occupant des terres à Agua Caliente sont encerclés par des hommes vêtus en militaires et en civils et sont abattus. Un colonel, propriétaire des terres, est accusé par un tribunal militaire d'avoir ordonné l'exécution, mais sera acquitté (Ruiz, 1992; Amnesty international, 1991, 1992).

²²⁹ En 1999, Amnesty internationale rapporte qu'au moins 25 autochtones défendant leurs droits dans des conflits agraires ou liés aux ressources naturelles ont été assassinés dans la dernière décennie. Plusieurs assassinats touchent des membres de fédérations autochtones. Ainsi, Vicente Matute, président du FETRIXY, de la CADEAH et du CONPAH est assassiné le 30 septembre 1991 dans le cadre du conflit entourant la récupération des terres usurpées à la tribu de San Esteban par le propriétaire terrien Francisco Zúñiga, provoquant une crise de leadership et des doutes

terres, deviennent plus fréquents, gagnant en visibilité auprès d'ONG internationales, telle Amnistie internationale (1993-2002; Phillips, 2011; Barahona, 2009). Des entreprises de sécurité offrant une protection aux entreprises forestières, dont les propriétaires et le personnel sont souvent composés de militaires à la retraite, sont dénoncées pour leurs actions dans les conflits environnementaux (Castellanos, 2003). De même, les dirigeants du CODDEFFAGOLF reçoivent des menaces de mort et sont persécutés par les gardes de sécurité des fermes de crevettes. En 1993, trois membres sont tués, dont un, présumément par des gardes de sécurité (Stonich, 1995; Stonich et al., 1997). En 1997, le meurtre d'un jeune noir de Roatán par un garde de sécurité d'une réserve naturelle est dénoncé par NABIPLA, puis par la CONPAH (Stonich, 2000). De plus apparaissent les premiers assassinats d'activistes écologistes, tels Jeannette Kawas, Carlos Escaleras et Carlos Antonio Luna López qui deviennent des figures emblématiques de la violence des conflits socio-environnementaux, menant à des poursuites judiciaires ou à des jugements de la Cour interaméricaine²³⁰ (COFADEH, 2006). Dans Olancho, des dirigeants populaires s'opposant au barrage *Babilonia* sont menacés, réprimés et certains, tués²³¹ (Phillips, 2011).

Au cours des années 1990, les dénonciations de la violence et de l'impunité et la réclamation de la justice pour les activistes assassinés figurent de plus en plus dans les discours publics des mouvements autochtones, afro-descendants et environnementalistes. Parmi les revendications émises lors des pèlerinages autochtones ayant eu lieu entre 1994 et 1998, les manifestants demandent une enquête sur les assassinats de dirigeants autochtones et dénoncent les violences subies par les militants et militantes, appuyant la démilitarisation du pays.²³² Cette prise de parole

sur la poursuite des actions entreprises sous sa direction chez les membres. Cándido Amador Recinos, secrétaire général du CADEAH et président du CONIMCHH est tué le 12 avril 1997 à Copán Ruinas après avoir reçu des menaces de mort. Ovidio Pérez Hernández, dirigeant chorti, est abattu le 27 avril 1997 à Hacienda Grande. Dans ces deux cas, les groupes autochtones soupçonnent des propriétaires terriens d'avoir voulu mettre fin aux récupérations de terres des Maya Chortis. Jorge Manueles, membre du COPINH qui défendait les terres communales de El Pelón de San Juan contre leur accaparement par des propriétaires terriens est abattu le 14 mai 1997. Les assassinats de Jesús Álvarez, Oscar Brega, Jorge Castillo Jiménez et Julio Morales dans le cadre des conflits entourant les terres de Triunfo de la Cruz et Punta Piedra ont aussi été soumis à la CIDH par l'OFRANEH et ont fait l'objet de jugements de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (voir chapitre 5) (Amnesty International, 1999; Barahona, 2009).

²³⁰ Le 13 janvier 2003, ERIC-SJ et le CEJIL présente à la CIDH trois pétitions individuelles responsabilisant l'État hondurien pour les assassinats de Blanca Jeannette Kawas, Carlos Escaleras et Carlos Luna (COFADEH, 2006).

²³¹ L'environnementaliste Carlos Roberto Flores est assassiné par des gardes de l'entreprise, des habitants de Gualaco, regroupés au sein de la Centrale des *patronatos La Venta Gualaco* (CEPAVEG), sont poursuivis et emprisonnés et leurs maisons fouillées. La communauté est aussi envahie par des gardes de l'entreprise, la police et les Forces armées. Un *plantón* à Tegucigalpa en juin 2001 est réprimé par les policiers antiémeutes (Sosa et Tinoco, 2007).

²³² Le premier pèlerinage demandait une enquête sur l'assassinat et la disparition forcée de personnes autochtones. De même, l'une des revendications centrales adressées au gouvernement lors du pèlerinage du 5 mai 1997 et de la grève de la faim de 16 Chortis et Lencas était d'éclaircir, par une véritable enquête, l'assassinat de deux dirigeants maya

diffuse à l'échelle nationale des récits locaux de la violence entourant les accaparements de terres et leurs récupérations qui circulaient dans les communautés habitées en majorité par les Garifunas, les Tolupanes, les Miskitos et les Maya Chortis. Elle favorise des actions concertées avec les organisations de droits humains, en particulier le CODEH et le COFADEH, qui dénoncent les assassinats et la torture perpétrés par les grands propriétaires terriens, les policiers et les militaires à l'encontre des peuples autochtones et afro-descendants et des activistes environnementalistes. Les défenseurs des droits enquêtant sur les violences encourent alors les mêmes risques, certains étant assassinés²³³ (Anderson, 2009; Barahona, 2005b; Brondo, 2010; Metz, 2010; Mollett, 2006b, 2015, 2016; Phillips, 2011; Stocks, 1992; Rodriguez-Mejia, 2016). Le *tort partagé* de la violence favorise ainsi les rapprochements des différents groupes sociaux et militants au-delà de leurs différences identitaires et sociales respectives (Rancière, 1995, 1998).

4.3. 2002-2009: Criminalisation et coalitions multisectorielles: les nouvelles dynamiques à l'heure des politiques de *mano dura* et des mobilisations contre les politiques néolibérales

4.3.1 *Mano dura* et criminalisation des jeunes et des activistes socio-environnementaux

La démilitarisation institutionnelle entraîne un changement de paradigme de la sécurité publique, passant de la doctrine de la sécurité nationale à celle de la sécurité citoyenne, créant de nouvelles formes de répression violente (Peetz et Huhn, 2008). Sous la présidence de Ricardo Maduro Joest (2002-2006), des politiques de *mano dura* («mains de fer»), notamment des modifications législatives au Code pénal (*Loi Antimaras*) et une politique de tolérance zéro sont mises en œuvre contre les *maras* (De la Torre et Martín Álvarez, 2011). Ces politiques répressives ont pour effet de renforcer la violence des gangs et mènent à une criminalisation des jeunes et à des emprisonnements arbitraires massifs²³⁴ (Cruz, 2010, 2011; Gutiérrez Rivera, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013). La Police nationale se remilitarise officieusement avec la création d'une unité

chortis, Ovidio Pérez et Cándido Amador Recinos, et d'une douzaine d'activistes autochtones non résolus et de punir leurs responsables (Anderson, 2007; Barahona, 2005; Locker, 2009; Metz, 2010; Mollett, 2006b; Graham, 2009).

²³³ Le 10 février 1998, Ernesto Sandoval Bustillo, coordonnateur régional du CODEH, est abattu par des individus non identifiés à Santa Rosa de Copán, après avoir reçu des menaces de morts des «justiciers de la nuit», un présumé escadron de la mort qui avait accusé dans une déclaration à la presse du 26 décembre 1997 les défenseurs des droits humains de défendre les délinquants et fourni une liste de 75 personnes à exécuter. Lorsqu'il est assassiné, Bustillo enquêtait sur le meurtre de Cándido Amador Recinos, le 12 avril 1997, et des délits commis par des militaires.

²³⁴ Dans les deux années suivant la réforme du Code pénal (2003-2004), les plus grandes opérations *antipandillas* dans l'histoire du Honduras, menées de manière conjointe par la police et l'armée, conduisent à l'emprisonnement de plus de 5400 jeunes (Mejía, 2004; Gutiérrez et al, 2012; Virginia Samayoa et al., 2011).

spéciale anti-*maras* formée de militaires, alors qu'on assiste à la conduite d'opérations conjointes des Forces armées et policières²³⁵ (Marín, 2016; Salomón, 2015; Barrachina Lisón, 2013).

Promus par le populisme punitif (Marín, 2016), ces changements participent à la transformation des *imaginaires de la violence*. Comme l'explique Leyva, (2013), la violence des *maras* et des *pandillas* est interprétée dans des imaginaires mettant en circulation des représentations de la violence privée qui suscitent la peur de ces groupes «marginiaux». Pour Huhn et al. (2007, 2009) et Pine (2008), y contribue la couverture médiatique qui publie des statistiques sur les taux d'homicides croissants, présente la vie des pauvres comme dispensable, diffuse des images de morts violentes liées aux affrontements entre gangs et stigmatise le rôle des *maras*, des *pandillas* et, plus largement des jeunes, dans la violence, légitimant leur persécution. Selon Pine (2008: 29),

[o]ne of the ways in which the public order is maintained in Honduras is through a continuous media bombardment of images and tales of bloody, brutal deaths. Honduran media, owned by the same families who own industrial parks and produce elected politicians, is a powerful force in shaping Honduran identity (e.g. as a "violent" people) and subjectivities.

En s'intégrant aux conversations quotidiennes, ces *imaginaires* créent un sentiment d'insécurité et incitent la population, en particulier des grandes villes, à éviter les espaces publics et à renforcer la sécurité des habitations (Pine, 2008; PNUD, 2006).

S'appuyant sur ce sentiment de peur, les réformes institutionnalisent des pratiques répressives plus larges, témoignant des difficultés à démilitariser les pratiques policières. Entre 1998 et 2004, les détentions illégales, la torture et des exécutions extrajudiciaires²³⁶ caractéristiques d'escadrons de la mort²³⁷ ciblent de présumés délinquants et des jeunes de la rue soupçonnés de commettre des délits ou d'appartenir à une *mara* ou une *pandilla*. Dénoncées par les organisations de droits humains, le Commissaire national des droits humains (CONADEH) et le ministère public, ces abus sont commis par des membres des nouveaux corps de police, des comités de vigilance et des groupes paramilitaires²³⁸ (Cruz, 2010, 2011; Leyva, 2013; ERIC, 2005; Virginia Samayoa et al.,

²³⁵ Entre 2003 et 2004, plus de 200 opérations conjointes sont menées dans les quartiers populaires de Tegucigalpa et San Pedro Sula. Depuis, plusieurs nouvelles opérations ont eu lieu (Virginia Samayoa et al., 2011; Mejía, 2015).

²³⁶ Entre 1998 et 2009, *Casa Alianza* enregistre 4999 morts violentes ou exécutions de personnes de moins de 23 ans.

²³⁷ Des pratiques associées aux escadrons de la mort des années 1980 se transforment. En janvier 1998, le CODEH rapporte que ceux-ci ont été réactivés et ont tué 701 personnes depuis 1990 dans des opérations de «nettoyage social» à l'encontre de présumés délinquants. Les voitures assassines («*carros asesinos*») parcourent désormais les rues en tirant sur des jeunes, en particulier ceux portant des vêtements et tatouages associés à la culture hip-hop. Plus généralement, elles sont associées aux méthodes d'assassinats ciblés par des tueurs à gages («*sicarios*») (Pine, 2008).

²³⁸ Dans les années 1990, se multiplient les firmes et les gardes de sécurité privés offrant des services de protection aux entreprises et aux quartiers aisés et de classe moyenne. Ces firmes participent à la reconversion de militaires et

2011). Des lynchages de présumés délinquants sont également rapportés après une réforme du Code pénal en 2005 accordant des mesures conservatoires aux personnes commettant un meurtre en situation de légitime défense (Virginia Samayoa et al., 2011). De plus, des massacres de prisonniers, dus à la négligence des autorités carcérales, occasionnent plusieurs centaines de morts en 1998, 1999, 2003 et 2004 (Leyva, 2013; Gutiérrez Rivera, 2012).

Outre leurs impacts sur les jeunes, les politiques de *mano dura* sont utilisées pour criminaliser la protestation sociale (Barahona, 2015). Entre autres, les accusations d'appartenir à un groupe criminel justifient des arrestations arbitraires d'activistes écologistes et de dirigeants paysans (Virginia Samayoa et al., 2011). Bien que la loi antiterroriste qui criminalisait les occupations de terres ait été abrogée en 1992; les paysans continuent d'être arrêtés, accusés et emprisonnés pour divers délits codifiés dans le Code pénal, en particulier pour usurpation de terre. En 2007, 150 membres de l'UNC occupent les bureaux de l'INA, demandant la libération de plus de 100 paysans emprisonnés sous des charges d'occupations illégales de terres (Phillips, 2011).

4.3.2 Mobilisations contre les politiques néolibérales et coalitions multisectorielles

À partir de 2002, un nouveau cycle d'action collective est lancé. Comme l'explique Almeida (2007; 2015c), les groupes populaires, réorganisés en coalitions, se mobilisent en réaction aux impacts d'une décennie de réformes néolibérales. Une hétérogénéité d'activistes de mouvements sociaux protestent contre la privatisation des services publics et la signature de l'Accord de libre-échange d'Amérique centrale (ALEAC)²³⁹; les syndicats enseignants revendiquent le respect du Statut de l'enseignement²⁴⁰; des mouvements régionaux et communautaires luttent pour la défense des ressources naturelles alors qu'une grève de la faim et des manifestations sont menées par des procureurs dissidents en protestation contre la corruption du ministère public (Sosa, 2015b).

de policiers formés dans les années 1980, qui deviennent leurs propriétaires et employés, menant à la réémergence de groupes paramilitaires. En 1994, des groupes de vigilance communautaire sont créés par la FUSEP et reçoivent un entraînement militaire, certains se convertissant en escadrons de nettoyage social. Avec la Loi organique de la police nationale de 1998, de nouveaux comités de sécurité sont créés, dont certains membres se retrouvent impliqués dans des cas d'homicides, de mauvais traitements et de détentions illégales, parfois en collaboration avec la police (Cruz, 2010, 2011; Kincaid et Gamarra, 1996; Gutiérrez Rivera, 2013; Castellanos, 2003; Luna Gutiérrez, 2005).

²³⁹ Des négociations à son adoption par le Congrès en mars 2005, les groupes populaires protestent contre l'ALEAC.

²⁴⁰ Suite à la répression des années 1980, les luttes des syndicats enseignants se réactivent au cours des années 1990, menant à l'adoption par le Congrès du Statut de l'enseignement le 11 septembre 1997. Toutefois, après l'ouragan Mitch, ces clauses économiques sont suspendues jusqu'en 2002 par un accord conclu avec le gouvernement Facussé (1998-2002). Sous Maduro (2002-2006), les moyens de pression pour leur application reprennent et se poursuivent jusqu'à la conclusion d'un accord en août 2006, sous la présidence de Zelaya (2006-2009) (Sosa, 2015b).

Ces actions contre les politiques néolibérales reposent sur la capacité de mobilisation de nouvelles coalitions multisectorielles où convergent les activistes de divers mouvements. Dans un effort de contrer la fragmentation des secteurs populaires et de coordonner leurs mobilisations, deux coalitions populaires, le Bloc populaire (BP)²⁴¹ (1999) et la Coordination nationale de résistance populaire (CNRP)²⁴² (2003), sont créées auxquelles participe le parti d'opposition de gauche, Unification démocratique (UD) (Almeida, 2015a; Sosa, 2015b)²⁴³. Entre 2000 et 2009, le BP et la CNRP mènent plusieurs campagnes d'opposition aux privatisations de l'éducation, de la santé, de l'électricité et de la gestion de l'eau, aux coupures des services sociaux, aux hausses des prix résultant des politiques économiques et à l'ALEAC (Almeida, 2015a; Sosa, 2010). Ces actions instaurent des pratiques de mobilisations conjointes et concertées entre diverses organisations communautaires, autochtones, paysannes, écologistes, syndicales, enseignantes, étudiantes et de femmes (Sosa, 2010). La privatisation des services de base et les hausses tarifaires sont décriées comme des atteintes aux droits humains des plus vulnérables. S'opposant aux accords de libre-échange, les groupes dénoncent leurs impacts environnementaux, l'érosion des droits des travailleurs et la répression des autochtones et afro-descendants (Phillips, 2011). D'ailleurs, en juin 2013, le COPINH crucifie symboliquement une centaine de ses membres en face du Palais présidentiel en rejet du Plan Puebla-Panama et de l'ALEAC (Sosa, 2010).

4.3.3 Conflits socio-environnementaux et coalitions multisectorielles pour la défense de la vie

Contrairement aux mobilisations antérieures, les conflits socio-environnementaux jouent un rôle central dans ce nouveau cycle d'actions collectives. Des actions et coalitions multisectorielles s'organisent en mouvements régionaux et nationaux défendant la vie contre la dégradation de l'environnement et les souffrances sociales (Kleinman et al., 1997) qu'engendrent les impacts sociaux, économiques et culturels négatifs de l'extraction minière, l'exploitation forestière et l'exploration pétrolière promues dans les politiques de développement. Outre ces *violences socio-environnementales*, des autochtones s'opposent à l'aménagement de réserves naturelles perpétuant leur *exclusion historique* et la *dépossession de leurs territoires ancestraux* (chapitre 1).

²⁴¹ Le BP regroupe en 1999 trois centrales syndicales (CGT, CUTH, CTH), des activistes lencas du COPINH, les enseignants affiliés à la COPEMH et COMPRUM, le Collège médical du Honduras, l'Association des chauffeurs de taxis, des groupes de consommateurs et des membres de communautés (Cruz et Espinoza, 2003).

²⁴² La CNRP allie plus de 30 organisations syndicales, paysannes, éducatives, étudiantes, autochtones et politiques.

²⁴³ L'UD s'est formée en 1993 en regroupant l'opposition de gauche, notamment des opposants à la militarisation des années 1980 qui s'étaient exilés à l'étranger et des membres des anciennes guérillas (Barry et Norsworthy, 1994).

Avec l'adoption de la Loi générale de l'industrie minière en 1998²⁴⁴, approuvée dans l'urgence de la relance économique post-Mitch après un seul débat au Congrès, près de 300 concessions minières sont octroyées entre 1999 et 2007, en réaction à une hausse du prix de l'or sur le marché mondial. La loi ouvre la porte à l'installation de deux mines industrielles à ciel ouvert opérées par des entreprises canadiennes utilisant la méthode de lixiviation au cyanure, la mine de San Andrés dans les montagnes de Copán et la mine de San Martín dans la vallée de Siria, qui donneront naissance au mouvement antimine (Martínez, 2011; Ortega, 2015; Middeldorp, 2016a, 2016b).

Débutant ses activités en 1999, la mine San Martín provoque, dans la décennie suivante, une chute de la production agricole, une migration vers Tegucigalpa et les États-Unis, l'assèchement des nappes phréatiques et la contamination des sols et des eaux souterraines par des métaux lourds, causant de graves problèmes de santé dans la population locale²⁴⁵. La vente spéculative des terres et la commercialisation de l'eau par des distributeurs locaux engendrent aussi des conflits, parfois violents²⁴⁶ (Middeldorp, 2016a). Dans la vallée, la résistance des communautés de San Ignacio, El Porvenir et Cedro, affectées par la mine, s'organise au sein du Comité environnemental de la vallée de Siria (CAVS), soutenue par des ONG locales, telles l'Association nationale des organismes non gouvernementaux (ASONOG), l'Association *Madre Tierra* et Caritas, attirant l'attention d'organisations internationales, tels *Rights Action*, Développement et Paix, l'Observatoire des conflits miniers en Amérique latine (OCMAL) et le Tribunal latino-américain de l'eau. Le CAVS demande l'annulation du permis environnemental et l'arrêt des activités de l'entreprise *Entre Mares*. Après la fin de ses opérations en 2008, le CAVS ainsi que le Procureur spécial de l'environnement entament des recours légaux en vue d'obtenir réparation pour la contamination et les problèmes de santé (Ortega, 2015; Middeldorp, 2014, 2016a, 2016b; Orellana, 2016; Aubé, 2009; Padilla Lobo et Contreras Veloso, 2007).

²⁴⁴ La loi réduit la taxation des entreprises minières étrangères à environ 2%, leur offre un accès quasi illimité à l'eau, autorise l'expropriation forcée des communautés paysannes et autochtones vivant sur des terres sous concession et impose peu de contraintes réglementaires en matière environnementale (Phillips, 2011; Middeldorp, 2014).

²⁴⁵ En 1999, l'entreprise *Entre Mares*, sous-traitant de la compagnie états-unienne Glamis Gold, entame ses activités dans la vallée. En 2006, elle est acquise par l'entreprise canadienne Goldcorp (Middeldorp, 2016a; Aubé, 2009).

²⁴⁶ Lors d'une réunion du CAVS dans une école primaire locale, des transporteurs d'eau sous-traitant d'*Entre Mares* encerclent l'école, menaçant de violer les femmes et de tuer les hommes. Un garde de sécurité employé par *Entre Mares*, anciennement membre du Bataillon 3-16, est suspecté d'avoir torturé et assassiné Rolando Gutiérrez, le frère d'un activiste notoire des droits humains, alors qu'il cherchait du travail à la mine. De même, des membres du CAVS ont reçu des menaces de morts et leurs bureaux sont volés en raison des brigades de santé et des travaux de recherche réalisés en collaboration avec l'Association *Madre Tierra* et certains ont été criminalisés (Middeldorp, 2016a).

Le cas de la vallée de Siria deviendra un exemple pour les luttes contre l'exploitation minière.²⁴⁷ Loin d'être uniques, ses impacts socio-environnementaux se reproduiront ailleurs, notamment dans les cas de contamination de la rivière Lara par la mine San Andrés exploitée par l'entreprise MINOSA²⁴⁸ ou du Lac de Yojoa due aux déversements de la mine El Mochito (Ortega, 2015). Le discours du CAVS de défense de l'eau, symbolisant la vie, contre l'industrie minière, associée à la mort, sera repris dans les *imaginaires* militants des luttes écologistes subséquentes (Aubé, 2009).

En réaction à ces impacts, un mouvement national se forme afin d'exiger la révision de la Loi de l'industrie minière. En 2001, des groupes paysans, autochtones, écologistes et de droits humains lancent la campagne internationale «le Honduras vaut plus que l'or» (Phillips, 2011). Mobilisés contre la mine de San Andrés²⁴⁹, l'ASONOG et Caritas forment en 2003 l'Alliance pour la réforme de la Loi de l'industrie minière, qui soumet un projet de loi en 2004 au président du Congrès, Porfirio Lobo Sosa²⁵⁰. En 2005, un recours devant la Cour suprême réussit à obtenir la déclaration d'inconstitutionnalité de 13 articles de la loi. Rassemblés en 2006 au sein de l'Alliance civique pour la démocratie (ACD)²⁵¹, divers groupes écologistes, autochtones, afro-descendants, religieux et populaires mobilisent des milliers de personnes lors de manifestations et de blocages de route, faisant face à la répression²⁵². L'Alliance obtient du président Zelaya un moratoire sur les nouvelles concessions et la création d'une commission qui rédige un projet de loi augmentant les impôts des minières, prohibant les mines à ciel ouvert et l'usage du cyanure et imposant une limite à l'utilisation de l'eau, mais son adoption est repoussée à août 2009 et interrompue par le coup d'État. En 2008 se créent de nouveaux réseaux, tels la Table nationale pour l'incidence dans

²⁴⁷ La vallée de Siria est utilisée dans les activités de formation et d'information du mouvement antimine comme illustration des impacts de l'exploitation minière et d'autres organisations visitent la région (Middeldorp, 2016a).

²⁴⁸ Le premier déversement documenté de cyanure a lieu en 2003. Environ 1 800 litres d'eau contaminée sont déversés dans la rivière Lara, entraînant la mort d'au moins 18 000 poissons et d'autres animaux (Middeldorp, 2014).

²⁴⁹ En raison de violations des droits humains commises par la MINOSA, l'ASONOG et le diocèse de Copán s'impliquent dans la lutte contre l'exploitation minière, menant des études environnementales indépendantes à la mine de San Andrés avec le soutien de *Mining Watch Canada* et *Rights Action*. L'ASONOG accompagne la communauté depuis 2001, facilitant les échanges avec les habitants de San Miguel et de la vallée de Siria.

²⁵⁰ Il proposait d'augmenter les impôts des entreprises, de permettre les consultations communautaires, d'interdire l'usage du cyanure et les mines à ciel ouvert, d'abolir la DEFOMIN et de charger le SERNA de la réglementation.

²⁵¹ Mise sur pied par le presbytère de Santa Rosa de Copán et l'ASONOG, l'ACD regroupe Caritas, le CAVS, la MNIGR, la Nouvelle Alliance, la CHAAC, l'EROC, la CNRP, l'OCDIH, le COPINH, l'OFRANEH, la COPA, le Red COMAL, l'APDI, le MAO, l'Association *Madre Tierra*, le Forum social de la vallée de Sula, la Coordination de la Société civile, le Réseau des commissions citoyennes de transparence, des municipalités du sud de Lempira et Intibucá et des communautés affectées par les mines de San Andrés, El Corpus, Minas de Oro et Olancho.

²⁵² Le 17 juillet 2006, la police réprime des manifestations pacifiques, causant 17 blessés, des centaines de personnes battues et 70 détenus dans la Colonia 6 de Mayo de Santa Barbará. Les actions répressives sont documentées par le CPTRT et le COFADEH et dénoncées à Amnistie Internationale et à la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

la gestion de risque (MNIGR)²⁵³ et le Réseau national des communautés affectées par l'exploitation minière (RENACAMIH)²⁵⁴ (Middeldorp, 2014, 2016a, 2016b; ACD, 2009).

Les luttes contre l'exploitation forestière contribuent aussi au rassemblement des mouvements sociaux au sein de mobilisations collectives et de coalitions multisectorielles. Entre 1990 et 2000, une moyenne de 100 000 hectares par an est déboisée, faisant perdre 10 % du couvert forestier. Reflétant l'échec de la COHDEFOR, cette déforestation est principalement due à l'exploitation forestière illégale²⁵⁵, facilitée par la corruption²⁵⁶, en particulier dans le département d'Olancho, où se trouve la moitié des forêts du pays (Sosa et Tinoco, 2007). En 2001, le Congrès adopte la Politique forestière, des aires protégées et de la faune sylvestre qui transfère des zones forestières appartenant aux territoires de communautés autochtones au contrôle du COHDEFOR et y autorise l'exploitation commerciale. Des permis d'exploitation à grande échelle sont alloués à des entreprises nationales et étrangères alors qu'augmentent les coupes illégales (Phillips, 2015).

Fort des expériences de luttes locales des années 1990 menées par les habitants de San Francisco de la Paz, de Guayape, de Salamá, de Gualaco et de Silca contre l'exploitation forestière, les scieries et la déforestation, le mouvement environnemental d'Olancho se rassemble. Afin de coordonner les actions, des groupes écologistes locaux, municipaux et régionaux²⁵⁷ surgissent au tournant des années 1990. Luttant pour la préservation des sources d'eau et l'interdiction de l'exploitation forestière dans la région, les habitants et écologistes réalisent en 2001 un premier *plantón* (occupation) à Pozo Zarco, où convergent les municipalités de Silca, La Unión et El Rosario, bloquant le transport du bois, puis des *plantones* simultanés à La Unión, El Rosario et Pozo Zarco. En mai 2002, un *plantón* et un jeûne sont réalisés durant 30 jours. Le mouvement commence alors à recevoir la visite d'organisations syndicales, autochtones et de droits humains, tels la SITRAINA, le COFADEH et le COPINH. En juin 2003, est organisée la Marche pour la vie, marche de 7 jours de 180 km qui rassemble 1 500 écologistes, universitaires, étudiants,

²⁵³ Accompagnées par l'ASONOG, les tables régionales se réunissent afin de former la MNIGR (Middeldorp, 2014).

²⁵⁴ Le RENACAMIH s'est formé à partir de la MNIGR, regroupant d'abord des communautés de la vallée de Siria, de San Andrés, puis des départements d'Olancho, El Paraíso, Comayagua, Santa Bárbara et La Paz (Middeldorp, 2014).

²⁵⁵ Selon Phillips (2011), une grande partie de la déforestation des années 2000 est due à l'exploitation opérée sans permis et par le recours à la corruption, à la menace ou à la complicité des autorités locales. Les accords de libre-échange et la demande croissante de meubles et de produits du papier bon marché incitent à l'exploitation illégale afin d'éviter les taxes. Les trois quarts de l'exploitation forestière est estimée illégale au Honduras.

²⁵⁶ La corruption dans l'octroi de permis d'exploitation forestière incite le MADJ, né d'une grève de la faim des procureurs en avril et mai 2008, à s'impliquer dans les luttes socio-environnementales (Sosa, 2015b).

²⁵⁷ Apparaissent des organisations tels la CEPAVEG (1998), le FANO (1999), le MAS (2000), le CPAGO (2002), le CAM (2003), le MAR et le MAGU (2006) (Sosa et Tinoco, 2007).

enseignants, paysans et habitants de Juticalpa et culmine à Tegucigalpa. La COFADEH publie des pamphlets présentant l'objectif et les revendications de la marche (Sosa et Tinoco, 2007).

La Marche pour la vie devient un symbole des luttes environnementales. Elle mène à la création en octobre 2003 du Mouvement environnementaliste d'Olancho (MAO), une coalition de paysans et de dirigeants de communautés rurales d'Olancho unis afin de défendre les forêts et les sources d'eau²⁵⁸. Animé par le père salvadorien José Andrés Tamayo, il reçoit l'appui de Caritas Olancho, du COFADEH et du Centre pour les politiques internationales (CIP). En juillet 2004, le MAO coordonne une seconde marche mobilisant 40 000 personnes de différents départements, puis, en 2008, une troisième marche. Ces marches, en rassemblant des paysans, écologistes, autochtones, afro-descendants, religieux et défenseurs de droits humains²⁵⁹, contribuent à allier les luttes environnementales du pays²⁶⁰ et à conscientiser les villageois lors d'assemblées et de messes célébrées par des prêtres locaux. En raison des manifestations, marches, occupations, blocages de routes, saisies de bois illégal et évictions des travailleurs et des machines lors d'opérations de coupe, les membres du MAO reçoivent des menaces de mort. 19 dirigeants ont fait face à des poursuites judiciaires et 3 ont été assassinés, crimes qui demeurent dans l'impunité (Sosa et Tinoco, 2007; Sosa, 2013b, 2015b; Padilla Lobo et Contreras Veloso, 2007; COFADEH, 2006).

D'autres coalitions surgissent afin de réunir les mouvements sociaux impliqués dans les conflits entourant l'exploitation forestière. Tout comme le MAO²⁶¹, l'Alliance pour la conservation et le

²⁵⁸ Le MAO développe un discours unissant l'écologie et la spiritualité afin de défendre les ressources naturelles et le territoire. La vie y est considérée comme le «don le plus sacré» fait par Dieu et dont on doit prendre soin, à travers la conservation de la nature et la vie en harmonie des créatures de la création (animaux, arbres, humains). La vérité, la paix et la justice sont des valeurs religieuses au centre de ses luttes, le MAO s'opposant à la corruption des institutions de l'État et promouvant la justice sociale et environnementale afin d'assurer un partage juste des ressources et leur transmission aux générations futures à travers des actions pacifiques (Sosa et Tinoco, 2007).

²⁵⁹ Participent à la commission nationale le COFADEH, Carita-Olancho, le CODDEFFAGOLF et l'OFRANEH, et à titre de conseillers, Celinda Villena et Clarisa Vega, ex-procureur de l'environnement. Participent également à la marche le COPINH, des environnementalistes de la vallée de Siria et de Danlí.

²⁶⁰ Lors de la seconde marche, les organisations réaffirment leur engagement dans la défense et la conservation de l'environnement, dénonçant la destruction des mangroves, des lagunes et de la biodiversité et les violations des droits humains par les fermes d'élevage de crevettes du Sud; les concessions de mines à ciel ouvert obtenues par la corruption qui emploient du cyanure et d'autres produits chimiques affectant les populations pauvres; la construction de barrages hydroélectriques dans des réserves forestières et les territoires autochtones et afro-descendants; la privatisation des côtes pour l'industrie touristique en violation de l'article 107 de la Constitution, la production thermique d'énergie à grande échelle et l'exportation de la faune sylvestre (Padilla Lobo et Contreras Veloso, 2007).

²⁶¹ Le MAO propose au gouvernement la mise en application des politiques forestières de la Politique de réduction de la pauvreté; la restructuration de la COHDEFOR; la protection et la gestion des forêts conformément à une nouvelle loi forestière, le renforcement des organismes de gestion et de vérification; la protection immédiate de la vie des défenseurs de l'environnement; le congédiement du personnel policier et militaire bénéficiant de l'exploitation forestière illégale et l'interdiction de l'exploitation forestière industrielle dans le département d'Olancho.

développement forestier du Honduras²⁶² revendique l'adoption d'une nouvelle loi forestière. De même, la Coalition pour la justice environnementale²⁶³ vise à renforcer les liens entre les groupes écologistes, autochtones et de droits humains. Outre son appui au MAO, elle dénonce les coupes forestières illégales dans la réserve de la biosphère de Río Platano et manifeste sa solidarité envers les luttes pour la réforme de l'industrie minière (Padilla Lobo et Contreras Veloso, 2007). En 2007, une nouvelle loi forestière est adoptée, plus favorable aux peuples autochtones.

Dans la région de la Mosquitia, des conflits apparaissent concernant l'exploration pétrolière et la création de réserves naturelles sur les territoires autochtones. D'une part, des concessions pour l'exploration de gisements pétroliers et de gaz naturel dans la bande côtière des Caraïbes sont accordées en 2005 sans la consultation des peuples Garifuna et Miskito dont le mode de vie, notamment la pêche traditionnelle, risque d'être affecté par les impacts écologiques. Avec l'appui d'*Oilwatch* mésoaméricain et international, une coalition s'organise ralliant *Alianza Verde*, la CONPAH, l'OFRANEH et la Fondation *Madre Tierra*. Celle-ci dénonce le processus d'octroi de permis mis en œuvre par le Secrétariat aux Ressources naturelles et à l'Environnement (SERNA) dans le cadre du Projet d'efficacité énergétique dans les secteurs industriels et commerciaux, contrevenant à la Convention 169 de l'OIT (Padilla Lobo et Contreras Veloso, 2007).

D'autre part, en 2005, une Coordination autochtone binationale, la MUIHKA²⁶⁴, est fondée lors de la Seconde rencontre binationale des indigènes, intégrant des organisations des peuples Miskito, Tawahka, Pech et Mayagna du Nicaragua et du Honduras afin de s'opposer à la création de la Réserve de la biosphère transfrontalière²⁶⁵ et au projet de Corridor biologique mésoaméricain, recevant l'appui d'ONG nationales et internationales écologistes et des droits humains. La coordination critique les gouvernements, la Banque mondiale et la Commission centre-américaine de l'environnement et du développement qui promeuvent la création et l'inscription à l'UNESCO de la réserve pour ne pas avoir consulté et incorporé aux structures de décision les peuples autochtones, ni réussi à freiner l'avancement de la frontière agricole et

²⁶² Constituée en février 2006, sous la direction de Caritas-Tegucigalpa, cette alliance est intégrée par une vingtaine d'organisations du pays faisant la promotion de l'adoption d'une nouvelle loi forestière.

²⁶³ Elle comprend le MAO, Caritas Olancho, la FITH, *Alianza Verde*, FUPNAPIB, REHDES, la Fondation Sans Frontière-CIP, MOPAWI et l'Association des journalistes environnementalistes et agroforestiers du Honduras.

²⁶⁴ La MUIHKA comprend au Nicaragua *Ademscum*, *Adepcimisujin*, *Kunaspawa*, *Makalahna*, *Masaka*, l'Organisation des femmes de *Kipla*, *Sinskul* et *Yakmasbu* et au Honduras, *Alianza Verde*, *Finzmos*, FITH, *Rayaka*, la Commission *Bamiasta*, *Bakinasta* et MASTA.

²⁶⁵ La Réserve aurait inclus les réserves de la biosphère de *Río Plátano* et de *Tawahka Asangni* et les parcs nationaux *Patuca* au Honduras et *Bosawas* au Nicaragua.

l'appropriation des territoires autochtones par les colons *mestizos*, notamment dans la réserve de Río Platano (Padilla Lobo et Contreras Veloso, 2007; Mollett, 2006a, 2006b, 2010, 2011, 2013).

Bref, en réaction aux violences socio-environnementales et à l'exclusion et la dépossession des autochtones et afro-descendants produites par les projets extractifs et de conservation promus afin d'assurer le développement suite à Mitch, la création de larges coalitions multisectorielles territorialisées se consolide en répertoire des conflits socio-environnementaux, s'intégrant au nouveau cycle d'actions collectives dénonçant la violence structurelle des politiques néolibérales.

4.4. 2009-2017: Recrudescence des violences et coalitions contre l'abandon: les effets de la remilitarisation et de l'extractivisme sur les conflits socio-environnementaux après le coup d'État

Alors que se rapprochait le président Zelaya des secteurs populaires dans la seconde moitié de son mandat, permettant certains gains dans ces conflits socio-environnementaux²⁶⁶, un coup d'État va relancer la répression ciblant les activistes des mouvements sociaux et des politiques de développement fondées sur l'exploitation des ressources naturelles (Sosa, 2014, 2015b). Cette fermeture du système politique institutionnel (McAdam, 1986) sera renforcée par l'alignement de la majorité des députés derrière le coup d'État, puis la formation d'un gouvernement d'unité nationale excluant les secteurs de la société civile opposés au coup et par la remilitarisation de la sécurité publique, contribuant à la militarisation des territoires contestés et à la criminalisation des activistes de tout horizon, incluant ceux engagés dans les conflits socio-environnementaux. Ce *tort partagé* (Rancière, 1995) de la violence politique symbolisée par le coup d'État favorisera la création de la résistance, coalisant des activistes de tous les mouvements sociaux honduriens et se répercutera dans la multiplication des coalitions traitant du tort de la violence et de l'impunité, bref de *l'abandon* (Agamben, 1998, 2003), dans les conflits socio-environnementaux.

4.4.1 Coup d'État, organisation du mouvement de résistance et répression militaire et policière

Le coup d'État du 28 juin 2009 marque l'aboutissement d'une crise politique institutionnelle. Celle-ci oppose le président José Manuel Zelaya Rosales (2006-2009) à la majorité du Congrès national, composé majoritairement de députés du Parti libéral et du Parti national, au ministère public, au Tribunal suprême électoral, au Procureur général de la République, à la Cour suprême

²⁶⁶ En plus du moratoire sur les nouvelles concessions minières et l'engagement d'adopter une nouvelle loi minière, la Loi forestière, des aires protégées et de la vie sylvestre, promulguée en 2007, reconnaît le droit des peuples autochtones et afro-honduriens sur les aires forestières des terres qu'ils possèdent.

de Justice, au Tribunal des contentieux administratifs et au Commissaire national des droits humains. L'opposition au président a aussi l'appui des Forces armées, en particulier des généraux et du chef de l'État major conjoint et d'une frange conservatrice de l'élite économique, du clergé catholique et des églises protestantes (CVR, 2011; CDV, 2012; Jacobsen, 2013; Rodríguez González, 2010; Ríos Vega, 2010). Malgré la diversité des motifs des partisans du coup, la crise est déclenchée en réaction à la tenue d'une consultation non juridiquement contraignante demandant à la population hondurienne si elle est en faveur d'inclure une quatrième urne aux élections générales du 29 novembre 2009 proposant la mise en place d'une assemblée nationale constituante afin de rédiger une nouvelle constitution (Menjívar Rosales, 2010; Ruhl, 2010).

C'est l'événement du coup d'État, déportant par la force Zelaya, qui mobilise une résistance pacifique, autodénommée d'abord Front national contre le coup d'État. Renommé plus tard Front national de résistance populaire (FNRP), il coalise divers mouvements sociaux apparus dans les décennies antérieures, des libéraux fidèles à Zelaya, des partis d'opposition de gauche, tels l'UD et le PINU-SD, et des citoyens autour de la défense de la démocratie, du retour de Zelaya et surtout, du projet de refondation du pays²⁶⁷. Divers groupes populaires, syndicaux, paysans, autochtones, afro-descendants, enseignants, étudiants, de jeunes, de femmes, féministes, LGBTI, environnementalistes, de droits humains, de juristes, de professionnels, d'artistes, de migrants, religieux, d'associations de quartier et de communautés rurales et de radios progressistes participent à la résistance. Cette coalition de mouvements s'organise à partir des expériences accumulées des militants et militantes, des efforts de collaboration et de réseautage des décennies précédentes et de la réactivation d'un cycle de protestation depuis 2002 qui se maintient jusqu'au coup d'État (Cálix, 2010; Sosa, 2015b; Almeida, 2015a; Phillips, 2015; Villeda, 2014).

Afin de freiner la contestation, le gouvernement *de facto*, présidé par Roberto Micheletti Baín de juin 2009 à janvier 2010, adopte des mesures d'exception et déploie une répression militaire et policière systématique de la résistance, provoquant une hausse des violations des droits humains, incluant des cas d'exécutions extrajudiciaires, de détentions arbitraires, de torture, de disparitions forcées, de coups et de lésions, de violences sexuelles, de séquestrations, de persécutions, d'intimidations, de menaces et de violations à la liberté d'expression, dont la fermeture et

²⁶⁷ Le projet de refondation promettait, grâce à la rédaction d'une nouvelle constitution, d'élargir la participation populaire à la politique et de corriger les inégalités sociales historiques envers divers secteurs populaires exclus, tels les peuples autochtones et afro-descendants, les paysans, les travailleurs, les femmes et les groupes LGBTI.

l'occupation des locaux et la destruction d'équipements de transmission des médias (CVR, 2011; CDV, 2012; Cálix, 2010; Ríos Vega, 2010; Mejía Rivera, 2010; Paredes et Sierra, 2010; Gervais et al., 2012). Dans ce contexte, les demandes de mesures conservatoires auprès de la CIDH connaissent une hausse importante²⁶⁸ (Aguiluz et Diego Obando, 2010; Jacobsen, 2013). Le coup d'État et les violations des droits de la personne incitent plusieurs États et organisations internationales²⁶⁹ à condamner le coup et conduisent à la suspension du Honduras à l'OEA en vertu de la Charte démocratique interaméricaine face aux contraventions à la Convention américaine des droits de l'homme (Ruhl, 2010, 2012; Mejía Rivera, 2010; Jacobsen, 2013, CVR, 2011).

Dans un contexte d'intimidation, de répression policière et militaire et de restriction à la liberté d'expression et de presse (Ríos Vega, 2010), Porfirio Lobo Sosa, candidat présidentiel du Parti national, est élu lors du scrutin de novembre 2009, malgré l'appel au boycott lancé par le FNRP (Ruhl, 2012). Suite à son investiture le 27 janvier 2010, les violences envers des membres de la résistance et plus généralement des activistes des mouvements sociaux se poursuivent, renforcées par une remilitarisation de la sécurité publique (CDV, 2012). Toutefois, la répression massive commise lors des manifestations cède la place à des violences sélectives et de basse intensité ciblant les cadres intermédiaires de la résistance (Mejía Rivera, 2010). De plus, la CIDH (2015c) rapporte des cas de détentions illégales, de torture, d'intimidation, de persécution, d'agressions, de disparitions, voire d'assassinats de juges, d'avocats, de journalistes et de défenseurs des droits de groupes sociaux marginalisés (LGBTI, paysans, femmes, autochtones, afro-descendants, travailleurs). La violence politique se manifeste lors des élections de 2013. Plusieurs homicides, menaces et attentats contre des activistes des partis, des candidats ou des membres de leur famille sont commis, ciblant en plus forte proportion des membres de LIBRE (IUDPAS, 2014).

Malgré la répression, la résistance maintient sous Micheletti des manifestations quotidiennes, puis de l'investiture de Lobo au retour de Zelaya en mai 2011, des mobilisations hebdomadaires.

²⁶⁸ Durant la période postérieure au coup d'État (2009-2016), la CIDH a reçu 154 demandes de mesures conservatoires, comparativement à 12 sous la présidence de Zelaya (2006-2009). De ce nombre, 98 mesures ont été accordées entre 2009 et 2016, comparativement à 27 entre 1999 et 2008 (CIPRODEH, 2016). Comme le note le CIPRODEH (2016: 59), ces données fournies par le Procureur général de la République divergent des données de la CIDH qui compte 44 mesures conservatoires entre 2009 et 2016 et 9 entre 2006 et 2008 (CIDH, 2019).

²⁶⁹ L'Allemagne, l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, l'Équateur, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Guatemala, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, le Royaume-Uni, le Salvador, le Venezuela, l'ALBA, la Communauté andine, le Parlement centre-américain, le G16, le Groupe de Rio, le Mercosur, l'UNASUR, l'Union africaine, l'Union européenne, le SICA, le SELA, l'OEA et l'ONU.

Toutefois, avec la création du parti Liberté et Refondation (LIBRE) en 2011²⁷⁰, un schisme va se créer avec la Convergence refondatrice, composée d'organisations autochtones, afro-descendantes et féministes préconisant le maintien d'un mouvement social plus large et une stratégie non électorale, affaiblissant le FNRP (Almeida, 2015a; Villeda, 2014; Cuisset, 2014).

4.4.2 Remilitarisation de la sécurité publique

Alors que se déploie la répression des opposants, les gouvernements de Micheletti (2009), Lobo (2009-2013) et Hernández (2013-...) qui se succèdent au pouvoir suite au coup d'État mettent en œuvre des politiques qui remilitarisent la sécurité publique et la société²⁷¹ (Marín, 2016).

D'une part, le coup d'État entraîne une réorganisation des forces de sécurité. Des responsables de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires et de persécutions des années 1980 sont placées à la direction de la Police nationale (Cruz, 2010). Des officiers militaires sont nommés titulaires d'institutions de l'État, dont plusieurs avaient été retirées du contrôle des Forces armées lors de la démilitarisation des années 1990²⁷² (Orellana, 2015). Avec la politique d'épuration de la Police nationale lancée par le président Lobo, le Congrès approuve en 2011 une réforme constitutionnelle permettant la réalisation d'opérations policières par les Forces armées à l'encontre des recommandations de la Commission de la vérité et de la réconciliation (Meza, 2015; Sosa, 2014). Les taux de crimes et d'homicides sont présentés par Lobo, puis Hernández, comme une menace à la sécurité nationale, la stabilité politique et économique et la souveraineté, justifiant les efforts conjoints, voire la conduite par l'armée des fonctions de police d'investigation criminelle dans la lutte contre le narcotrafic et la criminalité (Phillips, 2015; Salomón, 2015).

D'autre part, l'influence du président du Congrès d'alors, Juan Orlando Hernández, sur le Parti national, majoritaire au Congrès, et son investiture à la présidence de la République en 2014 mènent à l'adoption de 34 lois renforçant les pouvoirs des Forces armées en matière de sécurité publique entre juin 2010 et octobre 2014. En janvier 2012 est adoptée la *Loi spéciale pour valider l'intervention dans les communications privées* élargissant les pouvoirs de surveillance alors

²⁷⁰ Lors de l'assemblée extraordinaire du 26 juin 2011, le FNRP crée le Front ample de résistance populaire (FARP) afin de participer aux élections de novembre 2013, menant à l'incorporation de LIBRE (Sosa, 2016; Villeda, 2014).

²⁷¹ En mars 2014, est créé le programme Gardiens de la patrie par lequel des instructeurs militaires donnent des cours hebdomadaires sur des principes éthiques, moraux, civiques et spirituels à 25 000 jeunes des écoles primaires et secondaires, étendant l'influence de l'armée à la vie familiale, éducative et religieuse (Mejía, 2015; Phillips, 2015).

²⁷² Tels l'entreprise HONDUTEL, la Direction générale de la migration et des étrangers, la Direction générale de l'aéronautique civile et le Registre national des personnes.

qu'en avril 2013 est ratifiée la *Loi de renseignement national*. En 2012, la *Loi organique du Conseil national de la défense et de la sécurité* est adoptée, créant la Direction nationale d'investigation et de renseignement qui rassemble les fonctions de sécurité publique, de défense et de renseignement. De plus, des lois créent en 2013 la Troupe de renseignement et Groupes de réponse spéciale de sécurité (TIGRES) et en 2014 la Force de sécurité interinstitutionnelle nationale (FUSINA) dans le cadre d'une nouvelle stratégie interinstitutionnelle en sécurité. La *Loi de la Police militaire d'ordre public* (PMOP) de 2013 forme aussi un contingent de 1 000 policiers militaires et donne le pouvoir au Secrétariat de la Défense nationale d'augmenter la police militaire de 5 000 militaires additionnels si l'État le requiert. En juin 2014, le décret CNDS-069/2014 du Conseil national de défense et de sécurité exclut de l'accès à l'information publique les affaires, actes, contrats, documents, informations, données et objets dont la connaissance par des personnes non autorisées pourrait porter préjudice ou mettre à risque la sécurité et/ou la défense nationale, décret s'appliquant à une vingtaine d'institutions et d'agences gouvernementales (Sosa, 2014; Mejía, 2015; Meza, 2015; Orellana, 2015; Salomón, 2015).²⁷³

4.4.3 Militarisation, criminalisation et violences dans les conflits socio-environnementaux

Comme le soutient Sosa (2014), outre la remilitarisation, le coup d'État marque la relance d'un modèle de développement néolibéral fondé sur l'extraction et l'exploitation des ressources naturelles. En décembre 2009, sous la présidence *de facto* de Micheletti, le Congrès adopte la Loi générale des eaux qui permet la concession à des tiers privés des ressources hydriques du pays et un accord exécutif modifie le Règlement du système national d'évaluation d'impact environnemental en limitant ses exigences. En février 2010, un accord exécutif autorise l'adjudication de licences de projets hydroélectriques dans les aires protégées. Sous Lobo, le Congrès adopte, en septembre 2010, la Loi de promotion de l'alliance publique-privée mettant en place un cadre juridique pour la concession à des entreprises privées nationales et étrangères des entreprises et travaux publics. En février 2011, il approuve la Loi spéciale régulatrice des projets publics d'énergie renouvelable visant à accroître la capacité de production d'électricité, surtout par la construction de barrages, en vue d'alimenter les industries touristiques, des *maquilas*, de l'extraction et de l'exploitation minière et forestière. En janvier 2013, après un processus de consultation controversé, le Congrès réforme, avec l'appui de la Coopération canadienne, la Loi

²⁷³ Sur cette base, en août 2018, l'accord ministériel 1402-2018 classifie comme information réservée pour cinq ans le contenu des licences environnementales concédées à des entreprises extractives (CDH, 11 janvier 2019: 6).

de l'industrie minière, ignorant les principales demandes du mouvement antimine²⁷⁴. En septembre 2013, il adopte la Loi organique des Zones d'emploi et de développement économique permettant de créer des zones où est suspendue une grande part du cadre juridique, malgré le fait que la Cour suprême ait déclaré inconstitutionnelle la loi précédente, la Loi sur les Régions spéciales de développement. La Loi de promotion du développement et de reconversion de la dette publique, adoptée en décembre 2013, permet à l'État d'hypothéquer les actifs publics «inutilisés», tels les plans d'eau, les forêts, les terres non titrées et les minéraux, favorisant leur privatisation et exploitation. Ces nouvelles lois créent le cadre juridique pour l'octroi de nouvelles concessions, de permis d'exploration et d'exploitation minière, forestière et pétrolière, l'adjudication de terres et de ressources hydriques et la construction de barrages hydroélectriques, de centrales thermiques et de parcs éoliens²⁷⁵ (Sosa, 2014; Middeldorp, 2014, 2016b; PBI, 10 décembre 2014; Hale, 2011; Phillips, 2015; Landa, 2018; Ortega Flores, 2018).

La remilitarisation et la criminalisation entraînent une hausse des violations des droits humains envers une diversité de groupes sociaux, tels des avocats, des journalistes, des communicateurs sociaux, des personnes LGBTI, des paysans, des autochtones et des femmes (Sosa, 2014). Or, la redéfinition des politiques de sécurité lie le financement de celle-ci à la relance du modèle néolibéral de développement extractiviste²⁷⁶, institutionnalisant les relations déjà établies entre

²⁷⁴ En 2012, des consultations sont menées durant près de six mois. Toutefois, la table est abandonnée par les groupes environnementaux, alléguant qu'ils ne pouvaient que ratifier une loi déjà écrite et que leurs principales demandes, soit l'interdiction de l'usage du cyanure et des mines à ciel ouvert n'étaient pas prises en compte. (Middeldorp, 2014). Bien qu'elle accroît les taux d'imposition des entreprises minières et instaure une procédure de consultation, la loi n'impose aucune limite temporelle aux concessions, ne requiert pas de permis environnemental pour les activités d'exploration et les mines à petite échelle et artisanales (titre XV), - négociées directement avec la municipalité (art. 90) -, laisse aux entreprises le choix de leur méthodes d'extraction (art. 49) - autorisant ainsi les mines à ciel ouvert et la lixiviation au cyanure -, donne un droit d'usage illimité de l'eau dans les limites des concessions (art. 53c), empêche de déclarer de manière permanente un territoire libre d'exploitation minière (art. 49), limite le droit à la consultation à une seule municipalité dans le cas de mines situées dans plusieurs (art. 68) et limite pour une période de trois ans la décision de rejet d'un projet minier lors de consultations publiques (art. 67) (Middeldorp, 2016b). La loi permet l'expropriation de terres pour «utilité publique», même en territoire autochtone, et permet les activités extractives dans les aires protégées et les zones productrices d'eau (Landa, 2018; Mejía Rivera et Fernández, 2018).

²⁷⁵ En octobre 2011, 47 appels d'offre sont autorisés pour la concession de ressources hydriques sans la consultation des communautés affectées. Le CEHPRODEC répertorie en 2016 177 projets de barrages hydroélectriques, 60 d'énergie solaire, 39 de parcs éoliens, 26 de biomasse, 27 de centrales thermiques et 4 de centrales géothermiques. 538 concessions minières étaient en vigueur, dont 188 d'exploration et 267 d'exploitation et 83 non spécifiées.

²⁷⁶ La Loi de l'industrie minière de 2013 (art. 76) impose aux compagnies minières une taxe 2% de la valeur des exportations allouée à un budget de la sécurité administré par les forces de police et les Forces armées, menant plusieurs critiques à craindre que le déploiement des forces de sécurité ne serve à protéger les entreprises exploitant les ressources naturelles. Par exemple, suite à un blocage de route organisé par les communautés de La Florida dans le département d'Atlántida en opposition à la construction d'une mine d'oxyde de fer, dont la concession de 1000 hectares avait été octroyée le 12 juillet 2012 à l'entreprise Alutech, un poste de police permanent est établi, incluant quatre officiers de la force Cobras. De même, suite à l'octroi de la concession pour la construction du barrage *Agua*

les forces de sécurité étatiques et les entreprises d'exploitation et d'extraction des ressources naturelles. Plusieurs organisations de droits humains notent alors l'implication des forces de police, des militaires et d'agents de sécurité privés²⁷⁷ dans des violences survenues dans le cadre de conflits agraires et socio-environnementaux. De plus, les activistes menant des luttes pour l'accès à la terre, la protection de l'environnement et le contrôle territorial des ressources naturelles font l'objet de manière croissante de poursuites judiciaires, d'emprisonnement, de menaces, d'agressions, voire d'assassinats (Middeldorp et Le Billon, 2019; Phillips, 2015).

Ces formes de répression sont manifestes dans les conflits suscités par les récupérations des terres de la région du Bajo Aguán²⁷⁸. Entre avril 2010 et août 2012, plusieurs opérations militaires (Trueno, Tumbador, Xatruch II et III) sont déployées en réponse aux conflits. Elles impliquent les militaires au côté des policiers et des gardes de sécurité d'entreprises de palme africaine dans les expulsions des paysans cherchant à récupérer des terres perdues, qui avaient été accaparées lors de la contre-réforme agraire des années 1990. Ce conflit conduit à la réapparition d'escadrons de la mort et à plus d'une centaine d'assassinats, en majorité de paysans, mais également de policiers, militaires, gardes de sécurité et propriétaires terriens, en plus des nombreux cas de menaces de mort, de kidnappings, de disparitions forcées, de torture, de violences sexuelles, de déplacements forcés et de destruction des habitations et des champs cultivés sur les campements (Wolford, 2014; Mowforth, 2014; Kerksen, 2013; Phillips, 2015; OPDHA, 2014).

4.4.4 Coalitions multisectorielles contre l'abandon dans les conflits socio-environnementaux

Malgré son affaiblissement, la résistance contribue à renforcer les relations entre les organisations militantes d'une diversité de mouvements sociaux. Face à la relance du modèle économique

Zarca sur la rivière Gualcarque à l'entreprise Développement énergétique (DESA) en 2009, le Premier bataillon d'ingénierie de l'armée fournit des services de protection au site de construction (Phillips, 2015; Middeldorp, 2016b).

²⁷⁷ La firme Orión, employée par la compagnie Dinant afin d'assurer la sécurité sur ses plantations de palme africaine, est présumément impliquée dans des cas de séquestrations, de torture, d'assassinats de paysans du Bajo Aguán. Orión a aussi été employée par Alutech afin d'empêcher les habitants d'accéder au site de construction de sa mine de La Florida, certains semant la peur en tirant en l'air durant la nuit ou séquestrant et menaçant de mort des observateurs internationaux du Projet d'accompagnement international du Honduras. Le 18 novembre 2014, le chef de la sécurité de l'entreprise minière est condamné pour privation de liberté et coercitions (HRW, 2014; APRODEV et al, 2011; *Misión de Verificación Internacional*, 2011; Middeldorp, 2016b).

²⁷⁸ Diverses organisations ont été créées, tels le MCR, le MCV, le MCA, le MARCA, le MUCA, le MOCRA, le MCRNA, le MCVS, Luzón Palmeras-E.A.C. Unis nous lutterons, le Mouvement de Orica-E.A.C. Unis nous vaincrons, la Coopérative Buenos Aires, le Mouvement paysan Salado Lis Lis, le Mouvement fondateur Gregorio Chávez, l'Entreprise associative paysanne La Rigoreña, l'Entreprise associative paysanne premier de mai, l'Entreprise associative La Bolsa, Rigores et l'Entreprise associative paysanne *Campo Verde 1 y 2 La Danta*.

extractiviste et agroindustriel et la militarisation des conflits socio-environnementaux, celles-ci créent de nouvelles coalitions se mobilisant autour des enjeux de la violence et de l'impunité, de l'abandon (Agamben, 1998, 2003) qui se constitue en *tort partagé* dans les *imaginaires* militants.

Différents réseaux d'organisations apparaissent en réponse aux réclamations de justice du mouvement de récupérations de terre de la vallée du Bajo Aguán formulées en réaction à la répression militaire et policière et aux assassinats de paysans et paysannes qui s'intensifient après le coup d'État, tels la Plateforme agraire²⁷⁹, la Plateforme agraire régionale paysanne de l'Aguán (PARCA)²⁸⁰ et l'Observatoire permanent des droits humains de l'Aguán (OPDHA)²⁸¹. D'abord affaiblis par la perte de financement et la répression, forçant plusieurs activistes à abandonner le mouvement, voire le pays²⁸², les groupes écologistes, alliés à des petits producteurs agricoles, des groupes religieux et de droits humains, forment la Coalition nationale des réseaux et organisations environnementaux (CONROA)²⁸³ afin d'organiser la résistance des communautés aux projets de mines à ciel ouvert, de barrages hydroélectriques et de plantations de palme africaine (Middeldorp, 2014, 2016b). Afin de défendre les droits humains, territoriaux et culturels des peuples autochtones et afro-descendants, se forme en octobre 2010 l'Observatoire des droits humains des peuples indigènes et noirs du Honduras (ODHPINH)²⁸⁴, prolongeant les efforts

²⁷⁹ La Plateforme agraire est un réseau national d'organisations paysannes, autochtones, afro-descendantes, de droits humains et de développement, promouvant la souveraineté alimentaire et l'adoption et la mise en œuvre d'une Loi de transformation agraire intégrale présentée au Congrès en 2011. Elle regroupe l'ADROH, l'ANAFAR, le CEHPRODEC, la COMUCAP, la Forum agricole du Honduras, l'Association Madre Tierra, l'ODECO, le SITRAIN, l'AESMO, l'ASONOG, le CNTC, la COPA, la Fondation Popol Nah Tun, le MCA, l'OFRANEH, l'Association Solidarité, l'Alliance SARA, l'ONG Ayuda en Acción, le CODDEFFAGOLF, le COPINH, la Centrale des coopératives cafetière du Honduras, le MUCA, le Projet Heifer, l'UTC, l'ANACH, Bizilur, le CODIMCA, FIAN, la Vía Campesina, l'OCDIH, le Red COMAL et Vétérinaires sans frontière.

²⁸⁰ En plus du FNRP, la PARCA regroupe des associations, entreprises et fédérations paysannes du Bajo Aguán (MCA, MCR, MCLP, MCO, MCBA, MUCA, MARCA, MOCRA, MCRGC, MCLD, EACI, OAI CNTC, ANACH).

²⁸¹ L'OPDHA est créé en 2011 afin de recevoir les plaintes, apporter un soutien psychologique et légal aux victimes, enquêter et préparer des recours judiciaires concernant les violations des droits humains commises contre le mouvement paysan du Bajo Aguán. Il réunit les organisations paysannes de l'Aguán et la COPA et est accompagné par la Fondation San Alonso Rodríguez et FIAN Honduras (OPDHA, 2014).

²⁸² Le MAO, qui s'est rallié à la résistance, fait face à la répression, menant à l'expulsion vers le Salvador du père Tamayo. De même, avec la crise, plusieurs bailleurs de fonds de l'ACD se retirent du pays et certains de ses membres abandonnent l'organisation en raison de menaces, ce qui mène à son démantèlement (Middeldorp, 2014, 2016b).

²⁸³ La CONROA regroupe l'ANAFAR, l'Association Madre Tierra, le CAVS, les CDN, la CONFEREH, le MAS, le REDAMUCOP, le RENACAMIH, le Comité environnementaliste de La Venta Sur, le COPINH, le FUPNAPIB, l'APAGOLF, le CMA, le CEHPRODEC, l'ADEPZA, le MASS-VIDA, l'ADEPES, Caritas Choluteca, PECH, l'AJAAS, l'AJAASF, la Société civile de San José, l'AJAAP et l'entreprise associative paysanne Union et Force.

²⁸⁴ Lors de la Rencontre des peuples indigènes du Honduras du 2 et 3 octobre 2010, les membres de l'Assemblée des peuples indigènes et noirs décident de créer l'ODHPINH afin de veiller aux droits humains, territoriaux et culturels des peuples autochtones, de conseiller ceux-ci sur l'utilisation des instruments juridiques internationaux et de les

d'unification des autochtones et afro-descendants dans le cadre de l'Assemblée des peuples indigènes et noirs constituée²⁸⁵ suite aux divisions au sein de la CONPAH²⁸⁶ (Cuisset, 2014). Les organisations regroupées au sein des Féministes en résistance afin de s'opposer au coup lient la répression policière et militaire à l'enjeu de la violence envers les femmes, manifestant, au côté des organisations de défense des droits humains, leur solidarité envers les groupes paysans, autochtones et afro-descendants affectés par la violence politique, au sein desquels les femmes occupent de plus en plus des postes de direction (Villeda, 2014; Santiago, 2012). Ce renouvellement des dirigeants et dirigeantes se manifeste par la création d'organisations²⁸⁷ de femmes et de jeunes autochtones, garifunas et paysannes (Cuisset, 2014). Finalement, de nouveaux réseaux de défense de droits humains, tels le Réseau des défenseuses des droits humains du Honduras (RNDDH)²⁸⁸ et la Coalition contre l'impunité (CCI)²⁸⁹, rallient des

appuyer dans leurs revendications. Il comprend l'OFRANEH, l'OLAMUGAH, NANIGU, MIMAT, la FETRIPH, la CONIMCHH et l'Association des tribus indigènes tolupanes de la *Montaña de la Flor* (ODHPINH, 2014).

²⁸⁵ Lors de l'assemblée, tenue du 24 au 26 novembre 2007, est créée l'Assemblée des peuples indigènes et noirs du Honduras, une coalition regroupant l'OFRANEH, Gemelos de Honduras, COPINH, FONDIL, FETRIPH, Alianza Verde, FINZMOS, MIMAT, CONIMCHH et CICHNSA, afin de s'opposer au projet de Loi indigène promu par la Banque interaméricaine de développement (BID), à la création de bases militaires, aux réformes législatives privatisant l'eau et à l'exploitation des ressources naturelles par des projets découlant de l'ALEAC, du Plan Puebla-Panama, du Corridor biologique mésoaméricain, de barrages hydroélectriques ou de l'industrie minière et pétrolière.

²⁸⁶ Dès sa création, la CONPAH connaît plusieurs schismes. En 1993, la FITH se désaffilie en raison de désaccords concernant la convergence des mouvements autochtones et noirs. En 1999, l'ONILH, préférant négocier directement avec les agences gouvernementales et multilatérales les projets de développement, quitte la CONPAH. Le 15 mars 2002, MASTA, le CONIMCHH, l'ONILH, la FETRIPH, la FINAH créent un nouvel espace de coordination, le Conseil national indigène du Honduras (CNIH), excluant l'OFRANEH, le COPINH et NABIPLA, en raison de divergences sur les stratégies, accusant la CONPAH de servir uniquement l'OFRANEH et le COPINH et d'adopter des stratégies de confrontation plutôt que de négociation avec les agences gouvernementales. En retour, la CONPAH dénonce le CNIH d'adopter des positions pro-gouvernementales compromettant le mouvement. Ces tensions vont mener au départ de l'OFRANEH et du COPINH de la CONPAH. Malgré des tensions persistantes, les politiques ethniques adoptées suite au coup d'État vont faciliter un nouveau dialogue entre les fédérations ethniques, avec la participation de la CONPAH, de l'OFRANEH et du COPINH dans l'Assemblée (Anderson, 2007, 2012).

²⁸⁷ Tels la Coordinatrice nationale des femmes indigènes et noirs du Honduras (CONAMINH), l'Organisation Espoir des femmes garifunas du Honduras (OLAMUGAH), l'Association des femmes lencas Josefa Lastiri, l'Organisation nationale de jeunes garifunas (NANIGU), l'Organisation des femmes intibucanas Las Hormigas, la Coordinatrice des femmes paysannes de La Paz (COMUCAP), le Réseau des femmes rurales, le Conseil national des femmes indigènes lencas du Honduras (CONMILH), l'Organisation des femmes Miskitas (MIMAT), l'Association des femmes défenseuses de la vie (AMDV) et le Conseil national des femmes coopérativistes (CONAMUCOP).

²⁸⁸ Le RNDDH est un réseau d'organisations féministes de droits humains, créé en 2010, ayant pour objectif de défendre la vie, l'eau, les droits sexuels et reproductifs des femmes et les biens communs de la terre. Il regroupe le COPINH, le Forum des femmes pour la vie, le CEM-H, le CDM, le CESADEH, les réseaux des femmes de Santa Ana, Ojona, Choluteca, Santa María de la Paz, Santa Bárbara, Intibucá, *Divina Providencia*, les réseaux des jeunes femmes de Cortés, l'ADEPZA, le PST, les Féministes universitaires, JASS, le FREDECOPEMH, l'Unité de genre et de gestion culturelle de l'Université autonome d'agriculture, le MADJ, la CNTC de El Progreso.

²⁸⁹ La CCI regroupe l'Association LGBTI Arcoiris, l'Association des juges pour la démocratie (AJD), l'Association intermunicipale de développement et surveillance sociale du Honduras (AIDEVISH), ACI-Participa, le CDM, le CEM-H, le CIPRODEH, le Collectif *Gemas*, le Collectif *Unidad Color Rosa*, le COFADEH, le C-LIBRE, la Communauté Gay *Sampedrana*, la Convergence pour les droits humains de la zone nord-occidentale, *Crisálidas de*

organisations féministes, paysannes, autochtones, afro-descendantes, LGBTI, afin de dénoncer publiquement la militarisation, les violations des droits humains et l'impunité, bref l'abandon (Agamben, 1998, 2003) auquel sont exposés les activistes des conflits socio-environnementaux.

4.5. Conclusion

Depuis le retour aux gouvernements civils dans les années 1980, la violence a joué un rôle central dans la transformation des dynamiques d'engagement social, de mobilisation collective et de prise de parole des mouvements sociaux impliqués dans les conflits socio-environnementaux.

La mise en place d'une démocratie sous tutelle des Forces armées, appuyée par la stratégie régionale des États-Unis, contribue au renforcement du pouvoir politique et économique des militaires, qui militarisent les conflits sociaux et déploient une répression des groupes jugés «subversifs» dans la doctrine de la sécurité nationale. Cette doctrine diffuse un *imaginaire* de la violence arbitraire et indiscriminée, où les luttes de sens opposent la dénonciation de la répression politique à sa justification par les forces de sécurité afin de contrer la menace de «subversion».

Malgré ses impacts sur les violations de droits humains, cette violence incite les groupes populaires à se réorganiser, faisant apparaître une nouvelle génération d'activistes de droits humains, féministes, écologistes, autochtones et afro-descendants qui participeront aux conflits socio-environnementaux des décennies ultérieures. Dans les années 1990, la démobilisation des organisations paysannes et ouvrières sous l'effet des réformes néolibérales et la démilitarisation donnent une visibilité accrue aux revendications des fédérations autochtones et afro-descendantes mobilisées autour des politiques multiculturelles et de la défense de leur territoire et aux dénonciations des assassinats ciblant les activistes paysans, écologistes, autochtones et afro-descendants, devenus des martyrs des conflits socio-environnementaux dans l'*imaginaire* populaire.

Les activistes de divers mouvements sociaux convergent alors dans des mobilisations collectives et créent des coalitions multisectorielles, relançant dans les années 2000 un cycle de protestation contre les politiques néolibérales dans lequel occupent une place prééminente les conflits entourant l'exploitation minière, pétrolière et forestière, la création de réserves naturelles et la

Villanueva, l'ERIC-SJ, *Radio Progreso*, les Féministes universitaires, le Forum des femmes pour la vie, le Forum social de la dette externe et du développement du Honduras (FOSDEH), le MADJ, le Mouvement des femmes pour la paix Visitación Padilla, la Tribune des femmes contre les féminicides (TMCF), le RNDDH, le Réseau des jeunes femmes du Honduras et le Réseau des femmes Ramón Amaya Amador.

construction de barrages hydroélectriques. Ce cycle d'actions collectives met en lumière les violences sociales, culturelles et socio-environnementales affectant les communautés. Il prend place alors que le paradigme de la sécurité nationale cède la place à celui de la sécurité citoyenne et que des politiques de *mano dura* sont adoptées, transformant les modes de répression avec la criminalisation croissante des jeunes et des activistes des mouvements socio-environnementaux. Ces changements institutionnels sont facilités par les *imaginaires* de la marginalité et de la peur de la violence criminelle diffusés par les médias et le gouvernement.

Le coup d'État de 2009 va coaliser la diversité des mouvements sociaux au sein de la résistance, ce qui facilitera la convergence des activistes des conflits socio-environnementaux générés par la relance d'un modèle de développement fondé sur l'exploitation des ressources naturelles. De plus en plus affectés par la violence en raison de la répression, de la militarisation, de la criminalisation et de la prolifération des firmes de sécurité privées, les militants et militantes s'allient à de nouveaux réseaux. Ces réseaux lient les revendications des peuples autochtones pour la reconnaissance de leurs droits territoriaux, du mouvement paysan pour la réforme agraire et des écologistes pour la protection de l'environnement aux violences envers les activistes demeurant dans l'impunité, renforçant la solidarité des groupes de droits humains et féministes.

Bref, au-delà des engagements militants sectoriels, les pratiques de mobilisation et de prise de parole publique rassemblent progressivement autour du *tort partagé* de la violence, investi d'une multitude de *significations imaginaires*, une hétérogénéité de groupes sociaux et d'activistes au sein de conflits socio-environnementaux, établissant des rapports d'égalité malgré leurs identités spécifiques, processus caractéristique de la *subjectivation politique* (Rancière, 1995, 1998).

Comment se construit ce processus de subjectivation politique? C'est-à-dire comment s'ouvre un espace de luttes de sens permettant l'énonciation de discours divergents des imaginaires institués disant le-vrai et le-juste sur la violence affectant les militants et militantes et les communautés mobilisées dans les conflits socio-environnementaux? Comment s'établissent des rapports d'égalité entre l'hétérogénéité des groupes sociaux et des activistes de mouvements sociaux aux identités pourtant distinctes, rendant possibles leurs mobilisations conjointes et la formation de coalitions multisectorielles autour du tort de la violence? Finalement, comment ces imaginaires de la violence et ce processus de subjectivation politique influencent-ils la décision de s'engager socialement, de se mobiliser collectivement et de dire-le-vrai et le-juste sur la violence, et ce, parfois au risque de nouvelles violences? Ces questions feront l'objet des prochains chapitres.

CHAPITRE V

LES DISCOURS JOURNALISTIQUES D'ASSASSINATS DE DÉFENSEURS DE LA TERRE, DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

À travers la reconstruction historique des modes de répression et des dynamiques d'engagement, de mobilisation et de prise de parole depuis le retour à des gouvernements civils, le chapitre antérieur a mis en évidence le rassemblement progressif d'une multitude de groupes sociaux et de mouvements sociaux honduriens autour du tort de la violence. Se rassemblant au-delà de leurs «identités» respectives, une hétérogénéité de militants et militantes ont ainsi convergé au sein de mobilisations collectives et de coalitions multisectorielles afin de dénoncer le tort de la violence qui s'exerçait de manière croissante à l'encontre de membres de communautés et d'activistes de droits humains, féministes, écologistes, autochtones et afro-descendants mobilisés dans le cadre des conflits socio-environnementaux, processus caractéristique de la subjectivation politique.

Ce chapitre analyse les discours sécuritaires, mis en circulation par les autorités, entourant des cas d'assassinats d'activistes ou de membres de communautés qui étaient impliqués dans des conflits socio-environnementaux et les luttes de sens qui émergent en *contestation* de ces versions officielles afin d'obtenir la vérité et la justice. Émis dans les communiqués et les déclarations du président, de ministres et d'institutions de la sécurité publique, de la défense nationale et de la justice pénale, ces discours circulent dans la société grâce à leur diffusion dans les médias d'information, en particulier les journaux ayant une ligne éditoriale conservatrice, participant à (trans)former les imaginaires sociaux. L'analyse de la mise en scène de ces luttes de sens dans les dispositifs de la presse, participant à former la scène de représentation politique, montrera le *tort commun* de l'impunité dans les luttes pour dire-le-vrai et dire-le-juste face à la vague de violences survenue dans les conflits socio-environnementaux postérieurs au coup d'État de 2009.

5.1. Médias d'information: entre visées de vérité et relations de pouvoir

5.1.1. Médias d'information et pouvoir au Honduras: l'histoire d'un dispositif de savoir-pouvoir

Depuis l'arrivée de l'imprimerie en 1829, ayant servi dès 1830 à publier le journal officiel du gouvernement, *La Gaceta*, la presse hondurienne s'est organisée avant tout comme porte-voix des discours des élites politiques et économiques. Durant la seconde moitié du 19^e siècle, de petits ateliers de presse impriment des journaux, des magazines et des prospectus locaux défendant les

intérêts des *caudillos* ruraux, traitant de questions religieuses ou faisant la critique satirique des pouvoirs. À partir de 1888 apparaît un journalisme d'enclave faisant la promotion des intérêts économiques de l'industrie minière²⁹⁰, puis, dans les années 1930, des entreprises bananières²⁹¹, auquel fait contrepoids la presse ouvrière²⁹². Au 20^e siècle émergent les journaux des clans fortunés, véritables entreprises familiales les dotant d'un blason politique et culturel²⁹³. Dans les années 1930, l'organisation des partis modernes mène à l'apparition d'une presse partisane²⁹⁴. Toutefois, c'est dans les années 1960 qu'apparaissent les bases de la presse actuelle. Les commerçants et industriels ayant prospéré avec la diversification de l'économie d'enclave, le marché commun d'Amérique centrale et le soutien de l'Alliance pour le progrès, fondent alors des journaux qui se veulent des entreprises rentables cherchant à se professionnaliser, en particulier avec la création en 1969 de l'École de journalisme à l'UNAH. La profession de journaliste, représentée par l'Association de Presse hondurienne fondée en 1958, se voit alors de plus en plus réglementée, avec l'adoption en 1960 de la Loi sur l'émission de la pensée encadrant le droit à la liberté d'expression²⁹⁵, la presse écrite et la radiodiffusion (Meza, 2002; Murgueytio, 2012).

Comme le montrent Rockwell et Janus (2003) ainsi que Rockwell (2017), issues de familles de commerçants juifs, palestiniens, syriens, libanais et roumains arrivés lors des vagues migratoires du début du 20^e siècle, les familles fondatrices des médias actuels vont s'organiser en une oligarchie, utilisant leur contrôle de l'information afin de promouvoir les produits de leurs nombreuses firmes bancaires, commerciales, manufacturières, agroindustrielles, énergétiques, touristiques, de services et de télécommunications et d'influencer, voir d'accéder au pouvoir public. Outre les familles Sikaffy et Ferrari monopolisant les profits des marchés de la radio et de la télévision, trois familles fortunées, les Canahuati Larach, Rosenthal et Facussé, contrôlent les quatre seuls journaux papier nationaux. Or, comme l'affirme Rockwell (2017: 65-66), s'étant enrichies du commerce et de l'industrie, «*[t]hese prominent families took renewed advantage of a*

²⁹⁰ En 1888 est publié le premier numéro du *Honduras Progress*, bulletin promouvant les bénéfices de l'industrie minière et des investissements étrangers, se convertissant en 1891 en *Honduras Mining Journal* (Meza, 2002: 15).

²⁹¹ En 1933, durant le boom de l'enclave bananière, est fondée *El Diario Comercial*, défendant les valeurs et les intérêts des entreprises bananières de la côté nord du Honduras (Meza, 2002: 15).

²⁹² Ouvertement idéologiques et radicaux, ces journaux, tel *Vanguardia Revolucionaria*, sont distribués parmi les ouvriers de l'enclave bananière et visent à exprimer leurs intérêts face à la classe dirigeante (Meza, 2002: 18).

²⁹³ Ces journaux, tel *El Cronista* fondé en 1912 surveillent la gestion des pouvoirs publics, gardant une certaine indépendance face à ceux-ci, et distinguent plus nettement les contenus d'information et d'opinion (Meza, 2002: 18).

²⁹⁴ En 1933 est créé le journal du Parti national, *La Epoca*, et, en 1949, le journal *El Pueblo*, porte-parole reconnu du Parti libéral. Cette presse défend la vision des événements des partis et dénonce leurs adversaires (Meza, 2002: 16).

²⁹⁵ L'article 1 affirme qu'«aucune personne ne peut être inquiétée ou persécutée pour ses opinions. Les actions privées qui n'altèrent pas l'ordre public ou ne causent pas de préjudices à des tiers, seront en dehors de l'action de la loi».

wave of privatizations in the 1990s to diversify their economic positions and today they use their media properties to promote these diversified investments». Grâce à leurs relations tissées dans d'autres secteurs économiques et leurs positions au sein de l'État, elles obtiennent des contrats de publicité des institutions publiques, produisant un effet de démonstration auprès des intérêts commerciaux cherchant à placer leur publicité dans des médias ayant le sceau d'approbation du gouvernement. Elles utilisent aussi leurs relations politiques afin d'influencer la Commission nationale des télécommunications (CONATEL), agence responsable de l'application des lois et des politiques du secteur depuis la Loi-cadre du secteur des télécommunications de 1995. Leur pouvoir économique est renforcé par les liens intermariages, les alliances entre familles médiatiques (ex. Canahuati et Sikaffy) et leur regroupement au sein de l'Association des médias du Honduras ou de groupes d'investissement (Torres Calderón, 2009; Rockwell et Janus, 2003). Finalement, leurs journaux cadrent les débats publics en matière de politiques économiques souvent au profit de leurs investissements et de leurs alliés (Rockwell, 2017: 66).

Comme l'affirme Rockwell (2017: 59) *«elite families often used media properties that were clearly unprofitable as a subsidized means to amplify their voices in political systems, especially in Honduras, El Salvador and Guatemala»*. D'une part, leurs médias adoptent généralement une ligne éditoriale conservatrice justifiant et prônant des politiques qui renforcent les structures politiques et économiques derrière leur pouvoir (Rockwell, 2017: 59). D'autre part, ils servent souvent de plateformes afin de lancer les candidatures politiques de leurs propriétaires, de leurs directeurs et de leurs familles²⁹⁶, voire de leurs journalistes vedettes²⁹⁷ (Rockwell et Janus, 2003; Funes, 2002). Devant son succès, cette stratégie médiatique d'accès au pouvoir politique a été reprise par des politiciens visant une candidature à la présidence (Rockwell et Janus, 2003).

Ces relations entre élites politiques et économiques participent de relations de pouvoir pesant sur la production d'informations, les institutions de l'État, les propriétaires, les agences de publicité et

²⁹⁶ Jaime Rosenthal Oliva, propriétaire de *Diario Tiempo*, a été candidat aux élections internes du Parti libéral en vue de la présidence en 1985; nommé vice-président sous Azcona (1986-1990) et élu député de 2002 à 2006. Son fils, Yani Rosenthal, ancien directeur du journal, a été ministre de la Présidence de 2006 à 2007 sous Zelaya (2006-2009) (Murgueytio, 2012). En 1997, José Rafael Ferrari, propriétaire de *Emisoras Unidas*, *Televiscentro* et *Multivisión*, manœuvre afin d'être nommé candidat à la présidence pour le Parti libéral, mais échoue (Rockwell: 2017). Le cas le plus notoire est celui de Carlos Roberto Flores Facussé, ayant utilisé son journal *La Tribuna* afin de faire mousser sa campagne à la présidence et, une fois élu (1998-2002), promouvoir ses politiques et dénigrer ses adversaires (Funes, 2002). Sa fille, Mary Elizabeth Flores, chroniqueuse de 1997 à 2006 et présidente du conseil de *La Tribuna*, est aussi élue députée libérale en 2005 et occupe la vice-présidence du Congrès de 2006 à 2008 (Torres Calderón, 2009).

²⁹⁷ Tel Salvador Nasralla, fondateur du Parti anticorruption (PAC), journaliste sportif et présentateur de télévision qui se présente en 2017 comme candidat présidentiel pour l'Alliance d'opposition, regroupant le parti LIBRE et le PINU.

les supérieurs hiérarchiques des journalistes cherchant à contrôler, voire à censurer leur travail. En plus de la répression militaire et policière et de la violence des groupes criminels, les journalistes font l'objet de multiples pressions et tentatives de corruption de la part de la présidence, des ministères, des institutions décentralisées, des pouvoirs législatifs et judiciaires, des partis politiques, des firmes de relations publiques et des agences de publicité en vue de récompenser les articles favorables à leurs divers intérêts et de punir, voire de censurer ou même d'écarter par des licenciements les journalistes gardant leur indépendance (Funes, 2002).

Les régimes du général Juan Melgar Castro (1975-1978) puis, suite au coup de 1978, du général Policarpo Paz García (1978-1982) avaient créé au sein de l'administration publique leurs propres organes de diffusion d'informations.²⁹⁸ Au retour à la démocratie en 1982, ces relations de pouvoir se sont adaptées aux changements des modes de répression et de cooptation étatiques et des marchés médiatiques. Tel que vu au chapitre 4, la doctrine de la sécurité nationale au Honduras avait été mise en place sous des gouvernements élus démocratiquement dans le contexte du conflit centre-américain. Le retour à la démocratie était promu par le gouvernement des États-Unis afin de donner une image démocratique à son principal allié dans le conflit centre-américain et qui servira à stationner des troupes afin d'appuyer le gouvernement salvadorien contre le FMLN et la *contra* au Nicaragua. Ce retour débute par l'élection d'une assemblée constituante en 1980, puis une élection en 1981 qui conduit au premier gouvernement démocratique de Suazo Córdova en 1982. Le gouvernement de Suazo Córdova (1982-1986), soucieux de promouvoir une image de démocratie ouverte²⁹⁹ malgré l'influence militaire et la répression déployée sous la doctrine de la sécurité nationale, met en œuvre une stratégie à grande échelle de cooptation et de corruption de la presse et de censure des journalistes dissidents à travers le Secrétariat de la Presse. En 1982, il prohibe l'entrée au pays de matériel jugé subversif. Les Forces armées, à travers leurs projets militaires techniques disposant de moyens de diffusion de masse, mènent des opérations de guerre psychologique, élaborent le profil de journalistes jugés dangereux aux

²⁹⁸ Sous la direction du colonel Efraím González Muñoz depuis juillet 1975, le Secrétariat de la Culture, du Tourisme et de l'Information crée le Bureau central de l'Information couvrant les activités du gouvernement dans les bulletins journaliers envoyés aux médias. En mars 1976, est créée Radio Honduras, puis, en septembre, la Commission de télévision, dépendant toutes deux de ce bureau, dont les installations étaient situées à l'État major des Forces armées. Un bureau de culture publie la revue *Sectante* et le journal *Contracto Directo*, slogan du gouvernement de Melgar Castro. En août 1978, sont créés les secrétariats de Presse et Culture et de Tourisme (Funes, 2002: 61-63).

²⁹⁹ Sous le général Álvarez (1982-1984), période la plus intense de la répression, Carlos Flores Facussé est ministre de la Présidence et assume directement les relations avec les médias et journalistes. Ayant exercé la direction de *La Tribuna* et participé à la fondation du Collège des journalistes du Honduras, il use de ses contacts, voire de ses amitiés avec plusieurs journalistes afin de maintenir une image favorable du gouvernement (Funes, 2002: 66-67).

intérêts du gouvernement, plusieurs faisant l'objet de persécution³⁰⁰, et s'appuient sur un secteur de la presse afin de désinformer sur le conflit centre-américain, en particulier sur la présence de la *contra* en territoire hondurien. Malgré des réticences, ce patron d'interventions contre la liberté de presse est repris par le gouvernement Azcona (1986-1990) (Funes, 2002).

Néanmoins, la société civile, cherchant à convertir la presse en canal de dénonciation des inégalités sociales, des abus de pouvoir et de l'absence de l'État de droit, reçoit l'appui d'une minorité de journalistes qui bravent la censure. Comme le note Funes (2002: 66: traduction libre), «dans tous les médias, il y avait une “fuite” d'information non contrôlée par le pouvoir politique et militaire, avec des journalistes qui écrivaient des histoires en sa faveur et qui confrontaient la propagande officielle sur la réalité», générant des conflits avec les journalistes officialistes dans les salles de rédaction³⁰¹. Alors que des journalistes de *Diario Tiempo*³⁰² dénoncent les violations de droits humains et défendent la souveraineté nationale, certains de *Radio América* informent sur les affaires faites entre des militaires hauts gradés et la *contra* nicaraguayenne (ex. ventes d'armes), alertent sur les disparitions forcées et critiquent le service militaire obligatoire. Ces écarts face à la version officielle leur valent, en représailles, un attentat à la bombe, la visite d'auditeurs fiscaux et des difficultés, pour *Diario Tiempo*, d'importer du papier. Néanmoins, suite à la baisse de la répression sous Azcona, une presse d'opposition fleurit (Funes, 2002).

Avec la fin du conflit au Nicaragua en 1989, le retrait de l'appui militaire à l'armée salvadorienne et la démilitarisation entamés sous Callejas (1990-1994) (voir Chapitre 4), le gouvernement qui cherche à imposer ses mesures d'ajustement structurel de l'économie institutionnalise des mesures de contrôle et de censure indirecte s'appuyant sur les pressions des annonceurs, des propriétaires et de la direction de médias³⁰³, les contrats de publicité et la corruption de journalistes³⁰⁴. Il

³⁰⁰ «Entre 1982 et 1986, plusieurs travailleurs de la communication ont été l'objet de persécution et de harcèlement par les organismes de sécurité de l'État, et certains ont dû demander l'asile à l'étranger. Au moins 67 plaintes ont été déposées durant cette période pour des violations du droit à l'information» (Funes, 2002: 75, traduction libre).

³⁰¹ Les discussions des salles de rédaction sont d'ailleurs transmises aux autorités par des journalistes (Funes, 2002)

³⁰² Selon Funes (2002: 64: traduction libre), «[u]ne recherche a révélé que Tiempo a publié au moins 51% des informations qui dénonçaient les abus de l'application de la doctrine de sécurité nationale enregistrées par la presse écrite hondurienne durant la période du gouvernement de Roberto Suazo Córdova (1982-1986)».

³⁰³ Les pressions des autorités s'élargissent aux propriétaires de médias, annonceurs, éditeurs, chefs d'information, chefs de rédaction et directeurs afin de censurer les journalistes gardant leur indépendance. Entre autres, selon Funes (2002: 77, traduction libre), «certains propriétaires de médias ont bénéficié» «des affaires avec l'État, par le biais d'exonérations fiscales, de ventes d'entreprises publiques avec facilités de paiement, d'opérations bancaires créées par un groupe lié au président, d'achats de terrains et de locations, de services publicitaires, émission de lois, etc.».

³⁰⁴ Selon Mejía (2006: 27, traduction libre), une «politique de “récompense et punition” a été établie par des contrats publicitaires et des paiements directs aux communicateurs», dont «certains rédacteurs en chef [...] et “journalistes

organise même des groupes de journalistes favorables vendant leurs opinions, imposant l'agenda d'informations ou promouvant des campagnes financées par la présidence³⁰⁵. Plutôt que par la répression, le contrôle de la presse est désormais assuré par des mécanismes marchands³⁰⁶ adaptés à l'ère des réformes néolibérales et à la perte d'influence des militaires dans la démocratie hondurienne. La censure et l'autocensure sont moins motivées par des raisons idéologiques et les risques de répression, devenant des tactiques au sein de jeux d'influence visant à promouvoir les intérêts politiques et économiques du gouvernement, des partis, des propriétaires de médias, des agences publicitaires et des journalistes (Funes, 2002; Mejía, 2006; Salzman et Salzman, 2009).

Ces stratégies sont reprises, à des degrés variables, par les administrations successives. Malgré les réticences de Reina³⁰⁷ (1994-1998) dont la campagne avait été centrée sur la «révolution morale» et la lutte contre la corruption, son gouvernement poursuit la politique de cooptation des médias afin d'apaiser les pressions de journalistes corrompus, habitués à monnayer leur travail, qui décrient publiquement son administration. Sous Flores (1998-2002), les pressions des autorités se font directes, le président et certains de ses ministres appelant ou se réunissant avec les propriétaires de médias afin de dicter les titres de nouvelles, de censurer des journalistes, voire d'exiger leur démission, alors que le président utilise son journal *La Tribuna* afin de promouvoir ses politiques et dénigrer ses adversaires, incluant des journalistes³⁰⁸. Le réseau de professionnels de la presse rétribués s'élargit même aux photographes, aux caméramans, aux annonceurs et aux communicateurs ruraux. Poursuivant ces stratégies de cooptation, le gouvernement de Maduro (2002-2006) respecte néanmoins la presse indépendante. Finalement, sous Zelaya (2006-2009), la

clés” [...] Un autre mécanisme utilisé pour blanchir les fonds alloués aux journalistes était les postes [budgétaires] humanitaires et les dépenses confidentielles [de la présidence]. Cette période est connue comme “l'époque de la mallette”, où un fonctionnaire portait dans un portfolio des liasses de billets afin de censurer, via paiement, la presse». Des fonds étaient alloués pour services professionnels, canalisés par des contrats de publicité, suppléments et éditions spéciales ou versés dans des comptes de banque au nom de journalistes ou d'amis (Funes, 2002).

³⁰⁵ Sous Callejas, des groupes de journalistes influents, tels le Groupe des 13 ou les Quatre cavaliers de l'Apocalypse, plaçaient dans les médias l'information qui intéressait le gouvernement contre rétribution, se réunissant une fois par semaine avec Callejas afin de recevoir l'agenda d'actualités, d'entrevues et de réponses (Funes, 2002; Mejía, 2006).

³⁰⁶ Selon Funes (2002), un marché de services est créé entre le pouvoir politique et la presse, où des journalistes reçoivent des paiements et avantages afin d'occulter, d'omettre, de désinformer, d'exprimer une opinion, de questionner ou de se taire, en fonction de la faveur consentie, de leur influence et de la couverture du média.

³⁰⁷ Au début de son mandat, Reina a tenté d'expulser les journalistes du cinquième étage du Palais présidentiel afin de mettre fin à la vente d'informations officielles, générant des frictions et motivant d'autres sources de corruption à travers les bureaux administratifs, produisant une décentralisation du contrôle des journalistes (Funes, 2002).

³⁰⁸ Flores écrivait une chronique anonyme, baptisée les petites pillules («*Pildoritas*») lui servant à menacer, à calomnier et à diffamer ses critiques, incluant des journalistes, alors même qu'il était président (Funes, 2002: 80-81).

censure s'exerce notamment à travers l'octroi ou le retrait de contrats de publicité et des pressions pour faire fermer des émissions critiques du gouvernement (Funes, 2002; Mejía, 2006).

Bref, depuis ses origines, la presse hondurienne s'est constituée en un dispositif de savoir, sujet à diverses relations de pouvoir. En plus des pressions politiques, la visée d'information des médias, relevant d'un objectif de véridiction, doit, selon Charaudeau (2011), tenir compte des pressions des propriétaires et des agences de publicité dont la visée de captation du public poursuit un objectif de rentabilité commerciale. De plus, pour Tétu (2003), la légitimité des journalistes découle de leur prétention à dire-le-vrai et repose sur leur capacité à faire parler les autres, à appuyer leurs dires sur des sources jugées crédibles, donnant un poids aux sources officielles et aux agences de presse. Au Honduras, les sources gouvernementales sont privilégiées³⁰⁹ alors que les fonds limités dédiés à la production d'informations locales incitent les journaux à s'appuyer sur les agences de presse internationales (Funes, 2002; Rockwell, 2017). Finalement, en se professionnalisant, se réglementant, voire se pénalisant³¹⁰, la parole des journalistes est contrainte par un changement historique de régime de vérité, où, comme le soutient Tétu (2003), la presse passe du rôle de porte-parole à celui de miroir des événements ou écho de la voix des acteurs.

Pourtant, même dans une société comme le Honduras où les médias font l'objet de pressions visant à les contrôler, fonctionnant alors comme des dispositifs de pouvoir au sens de Foucault, comme l'explique Charaudeau (2011), ceux-ci doivent tout de même diffuser un savoir crédible afin de produire des effets de vérité et capter l'adhésion de leur public. Cette contrainte force les médias à mettre en scène la *parole des autres* (Tétu, 2003), ouvrant un espace à leur énonciation.

5.1.2. Imaginaires et régime de vérité dans le dispositif énonciatif de la presse

En fait, les médias fonctionnent comme un *régime de vérité* (Foucault, 2001b, 2001k) contraignant les actes de véridiction et de juridiction des différents individus qui s'y engagent. Ils départagent les discours y fonctionnant comme vrais, obligeant l'énonciation des journalistes à paraître neutre, objective et impartiale; des témoins, à attester l'authenticité de ce qu'ils ont vu, entendu, ressenti; des experts, à exposer leur savoir savant par leur langage spécialisé et des acteurs politiques et

³⁰⁹ Une analyse de 612 articles sur le pouvoir judiciaire publiés dans les quatre journaux nationaux en 2000 a montré que dans huit nouvelles sur dix, les journalistes ont consulté des sources gouvernementales (Funes, 2002: 55-56).

³¹⁰ Les États centre-américains, incluant le Honduras, criminalisent le libelle, la diffamation et la calomnie dans la presse. Bien que l'application de sanctions pénales pour ces motifs ait diminué dans la région, leur présence dans la législation expose les journalistes à la menace constante de leur utilisation selon Salzman et Salzman (2009: 54).

sociaux, à éprouver, par la confrontation de la pluralité des opinions, leur prétention au vrai et au juste. Afin d'opérer ce partage des sources crédibles et de prétendre dire-le-vrai, les médias soumettent les informations à des preuves de véracité ou, du moins, les mettent en scène. Ainsi, divers procédés de désignation (images, sons, citations) prouvent l'authenticité des faits. Leur reconstitution par des enquêtes, des témoignages et leur mise en récit selon des scénarios reconnus établissent leur vraisemblance. L'élucidation des motifs, des causes et des effets recourt aux explications de spécialistes et d'experts ou réfère à des preuves scientifiques et techniques alors que les interviews et les débats créent l'impression d'une mise en question des opinions. Ces techniques d'obtention de la vérité, différenciées selon les statuts des énonciateurs, produisent un type particulier de discours vrai, où le vrai est de l'ordre du «a été», de l'événement survenu sur lequel une connaissance d'expériences, acquise dans le temps court de l'actualité, doit servir à informer, à faire savoir dans l'urgence, par des récits vraisemblables. Selon Charaudeau (2011), le discours produit un effet de confirmation lorsque les sources se corroborent; de vérité moyenne, lorsque le public doit faire la part des opinions divergentes se disputant la prétention au vrai.

Pour que leur discours d'information produise ses effets de vérités, les médias, même contrôlés comme au Honduras, sont engagés dans des jeux de vérités «qui consistent à répondre aux différents imaginaires sociaux qui l[es] mettent en question» (Charaudeau, 2011: 73). À vrai dire, les *imaginaires sociaux* influencent tant les instances de production que de réception du discours d'information³¹¹. D'une part, celui-ci est produit en vue d'un public cible imaginé et des représentations sociales que lui prêtent les acteurs du dispositif médiatique et qui pourraient susciter l'adhésion du public. Entre autres, les preuves de véracité sont fondées sur «les représentations» que les groupes sociaux se donnent «quant à ce qui est susceptible d'apporter une garantie à ce qui est dit» (Charaudeau, 2011: 41), notamment des scénarios reconnus de récits vraisemblables et des conceptions de la crédibilité circulant dans les représentations sociales³¹² des acteurs de la salle de rédaction et du public s'informant à partir des journaux et des bulletins de radio et de télévision. D'autre part, la sémiotisation du monde nécessaire à la production du

³¹¹ Charaudeau (2011: 46) soutient que «la communication passe par le filtre des imaginaires qui caractérisent l'instance de production et l'instance de réception». Le fonctionnement des médias repose ainsi sur «les sens issus de la structuration du texte» qui sont interprétés à partir des «imaginaires sociodiscursifs» formés par «les discours de représentation qui circulent dans le lieu de production, ainsi que ceux qui caractérisent le lieu des conditions de réception» (Charaudeau, 2011: 19).

³¹² Les médias se fondent sur des «imaginaires qui circulent [...] dans la société comme celui de la performance (savoir être le premier sur l'information, avoir l'esprit de scoop), celui de la fiabilité (savoir vérifier l'information, avoir l'esprit d'archives), celui de la révélation (savoir découvrir ce qui est caché ou tenu secret, avoir l'esprit d'investigation)» (Charaudeau, 2011: 64).

discours d'information transforme le «monde à signifier» en «monde signifié»³¹³ (Charaudeau, 2011: 30). Or, comme le soutient Charaudeau (2011: 46), ces effets de sens auprès du public sont médiés par les imaginaires sociaux des groupes réinterprétant le discours des médias.

Ces contraintes des régimes de vérité des médias se répercutent dans les luttes pour l'accès à l'espace public et, ultimement, les discours des journaux. En rapportant les événements, les commentant ou en mettant en scène les débats entre la diversité des acteurs de la société, le discours d'information, vise, en principe, à dire-le-vrai afin de faire-savoir. Or, son contenu informatif est construit par les diverses instances de production et de réception intervenant dans le *dispositif énonciatif* des médias. Effet, selon Charaudeau (2006), bien que le discours des médias soit produit par ces instances de production, il l'est en fonction du *public cible* auquel celles-ci s'adressent en vue d'*effets de sens visés*. De plus, ce discours est reçu et interprété par un *public* différent de celui imaginé, chez qui il produit des effets de sens et de vérité. C'est afin que ce public adhère aux effets de sens visés que le discours médiatique cherche à être crédible.

La mise en scène de la parole des journalistes est centrale dans cette crédibilité. Pour Charaudeau (2006: 2), le «journaliste met en scène» son «discours d'information à l'adresse d'un destinataire imposé en partie par le dispositif et en plus imaginé et construit par lui»³¹⁴. Or, c'est cette mise en scène qui fonde la légitimité de sa parole. D'une part, la visée informative du discours lui attribue un savoir «ignoré» du public, lui conférant une autorité, celle d'exercer et d'accorder à leurs sources un pouvoir de dire³¹⁵. Afin de capter cette légitimité, les journalistes mettent en scène leur propre parole projetant une image de pourvoyeurs de faits, de révélateurs d'information cachée ou d'interprètes des événements (Charaudeau, 2011: 62). D'autre part, afin de prétendre dire-le-vrai, les journalistes doivent mettre en scène la parole des autres. Ils citent leurs sources afin de leur conférer une crédibilité ou, au contraire, s'en distancier ou bien transforment leurs récits, explications, argumentations et évaluations en informations narrées par leurs articles comme la

³¹³ La sémiotisation produite par tout discours structure le monde par des catégories exprimées dans des formes (ex. mots), en identifiant les êtres du monde en les nommant, leur assignant des propriétés en les qualifiant, décrivant leurs actions en narrant, fournissant leurs motifs en expliquant, argumentant ou les évaluant (Charaudeau, 2011: 30).

³¹⁴ Selon Charaudeau (2011: 106), il «est à la fois contraint et libre dans la mise en scène de son discours». Il doit tenir compte de la situation de communication imposée par le dispositif énonciatif - les informations et les paroles recueillies, le public cible ou les technologies servant à la transmission du discours -, mais peut user de diverses stratégies discursives afin d'agencer ces sources pour construire son récit, sa description et son explication des événements.

³¹⁵ Pour Charaudeau (2011: 48), «[i]nformer, c'est posséder un savoir ignoré de l'autre («savoir»), avoir l'aptitude qui permet de le transmettre à cet autre («pouvoir dire»), être légitimé dans cette activité de transmission («pouvoir de dire»)). Dès lors, «[t]oute instance d'information [...] exerce un pouvoir de fait sur l'autre».

«réalité des faits» de telle façon à produire des *effets de vérité*³¹⁶ ou de *réalité*³¹⁷ chez les lecteurs (Tétu, 2003). C'est cette mise en scène de ces paroles et/ou leur effacement derrière le récit journalistique des faits qui produit des effets d'authenticité, de vraisemblance et de dramatisation.

Or, comme il a été soutenu au chapitre 3 à la suite de Charaudeau (2011: 37), les effets de vérité et de réalité des discours circulant dans la société sont toujours produits dans le cadre de dispositifs énonciatifs spécifiques dans lesquels «chacun des partenaires de l'échange de parole essaye de faire adhérer l'autre à son univers de pensée et de vérité». Il y a donc, dans la société en général, des luttes de pouvoir pour que des prises de paroles soient considérées vraies et puissent accéder à l'espace public³¹⁸. Ces luttes existent aussi pour accéder aux médias. Dans le dispositif médiatique, c'est non seulement un jugement de crédibilité au fondement de la légitimité du discours d'information qui «détermine le “droit à la parole” [...] et les conditions de validité de la parole» des journalistes et des sources qu'ils rapportent (Charaudeau, 2011: 37), mais également la multiplicité des rapports de pouvoir faisant pression sur ceux-ci (voir section 5.1.1.).

En conférant des places différenciées aux prises de parole des journalistes, des experts, des politiciens, des témoins, des activistes, etc., les journaux distribuent de manière inégalitaire les voix dicibles dans leur *partage du sensible* (Rancière, 1995). D'une part, en sélectionnant les paroles autorisées à s'exprimer dans les journaux, le dispositif énonciatif médiatique en exclut certaines du droit à dire-le-vrai et dire-le-juste, créant des voix *sans-part* à la communauté. Comme nous le verrons plus loin, ces groupes de personnes qui ne peuvent être vues (section 5.2.3) et entendues (section 5.3.1), s'y trouvent systématiquement sous-représentés. D'autre part, le statut accordé aux paroles citées institue un rapport de pouvoir du journaliste sur leurs énonciateurs, à qui un pouvoir symbolique de dire le monde, de dire le réel, est concédé, mais au détriment d'une perte de contrôle sur leurs énoncés qui sont insérés dans la mise en scène du journal agençant les multiples voix recueillies et suscitées dans le dispositif énonciatif et dont il se prétend l'écho. Ces paroles sont introduites de manière différenciée dans les récits

³¹⁶ Contrairement à la *valeur de vérité*, statuant sur l'être vrai, l'effet de vérité, le croire vrai, consiste en l'adhésion du sujet à ce qui peut être jugé vrai dans le cadre de normes de reconnaissance du monde, d'un régime de vérité.

³¹⁷ Pour Tétu (2003), un *effet de réel* est produit par les journaux lorsque les paroles qui servent de sources à l'information sont effacées pour laisser place au récit des faits comme si ce récit s'appuyait directement sur la réalité.

³¹⁸ Charaudeau (2011: 121) souligne que des «jeux de manipulation [...] peuvent s'instaurer entre les médias et leurs sources. D'un côté, pression de la part des instances de pouvoir (État, gouvernement) ou des mouvements citoyens (syndicats, associations, manifestations) [afin d'informer, d'influencer ou de gagner une couverture dans les médias] ; d'un autre côté, pression des médias auprès de certaines de ces instances (officielles ou non) pour obtenir des renseignements.»

journalistiques, marquant l'adhésion du discours ou, au contraire, sa distanciation, voire sa disqualification des paroles rapportées (Tétu, 2003), bref, les départageant (Rancière, 1995).

5.1.3 Luites de sens et risques de violences contre la prise de parole dans les médias au Honduras

Or, le discours des médias ne diffuse pas qu'un seul imaginaire social. Au contraire, devant mettre en scène de multiples prises de parole de témoins, d'experts, de politiciens et d'acteurs sociaux afin de légitimer leur prétention au vrai, les médias «contribuent [...] à la réalisation du débat social en mettant en place [...] des dispositifs qui permettent surgissement et confrontation de paroles diverses» (Charaudeau, 2011: 158). Comme il sera montré, dans les récits des journaux au sujet des violences des conflits socio-environnementaux, certaines voix citées ne correspondent pas aux discours les citant, car celles-ci énoncent des imaginaires influencés, seulement en partie, par les discours sécuritaires et des droits humains des institutions repris par les journaux. La mise en scène médiatique des confrontations de ces diverses prises de parole cherchant à dire-le-vrai et dire-le-juste concernant les assassinats de défenseurs et de membres de communautés affectés par les conflits projettent ainsi sur une scène de représentation politique des luites de sens se jouant autour des écarts entre divers imaginaires sociaux (voir chapitre 2).

Néanmoins, avec la recrudescence des violations des droits humains suite au coup d'État de 2009, voire de la violence criminelle, notamment du *sicariato*, soit des assassinats ciblés commis par des tueurs à gages envers les journalistes indépendants³¹⁹, les défenseurs de droits et les membres de communautés impliqués dans des conflits socio-environnementaux, cette visibilité de discours s'écartant des imaginaires institués demeure précaire, risquée. Les personnes non autorisées à parler publiquement dans les médias ou y abordant des sujets non permis par certains groupes de pouvoir encourent des risques de violence (menaces, agressions, assassinats) et de criminalisation de leur parole (poursuite en diffamation, calomnie ou injure) visant à les censurer. Mettant en circulation à l'échelle nationale des récits locaux de violences, leurs prises de parole afin de réclamer la vérité et la justice pour les assassinats présumés liés aux conflits socio-environnementaux manifestent ainsi un engagement à dire-le-vrai et dire-le-juste au risque de subir de nouvelles violences en raison de leur choix de ne pas se taire (Foucault, 2009).

³¹⁹ Entre 2001 et 2017, 75 personnes liées aux médias (journalistes, communicateurs, photographes, caméramans, propriétaires) ont été tuées; 69 de ces crimes demeurent dans l'impunité, et seulement 7 avant le coup d'État de 2009.

5.2. Méthodologie

5.2.1. Médias d'information et circulation des nouvelles au Honduras

Au Honduras, le relief accidenté, la dispersion de la population et le mauvais état des voies de transport ont longtemps compliqué la distribution des journaux alors que l'analphabétisme et le pouvoir d'achat réduit par la pauvreté en a limité la consommation. La radio s'est, par conséquent, imposée comme média privilégié (Mastrini et Becerra, 2009; Salzman et Salzman, 2009).³²⁰ Durant les dernières décennies, la télévision³²¹ et, plus récemment, Internet ont progressé comme sources d'informations (Salzman et Salzman, 2009; Torres Calderón, 2009). Les enquêtes du *Latinobarómetro* indiquent cependant une baisse de consommation des nouvelles au Honduras³²², notable également en ce qui a trait à la politique, exception faite d'Internet et des médias sociaux.

Tableau 5.1: Pourcentage de personnes s'étant informées des nouvelles dans les journaux, à la radio ou à la télévision au moins une fois dans la dernière semaine, selon l'année (1996-2013)

Années	1996	1997	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2009	2010	2011	2013
Journaux	67%	61%	72%	41%	41%	35%	36%	36%	36%	46%	23%	42%	23%	35%
Radio	80%	70%	66%	57%	66%	55%	46%	58%	54%	73%	57%	52%	39%	N/D
Télévision	73%	70%	86%	60%	68%	65%	60%	56%	66%	79%	71%	74%	52%	N/D

Source: *Latinobarómetro* (2018).

Tableau 5.2: Pourcentage de personnes s'informant de la politique dans les médias d'information, selon l'année (1996-2017)

Années	1996	2000	2002	2008	2009	2010	2016	2017
Radio	59%	61%	74%	65%	65%	44%	32%	33%
Journaux	45%	63%	60%	29%	26%	27%	12%	11%
Télévision	52%	79%	76%	70%	75%	57%	68%	20%
Internet	-	-	-	8%	5%	10%	8%	8%
Médias sociaux	-	-	-	-	-	-	14%	65%

Source: *Latinobarómetro* (2018).

Malgré les habitudes de consommation d'autres médias, les journaux honduriens ont des effets primordiaux sur la diffusion des discours d'information à partir desquels s'informent les citoyens, influençant leurs imaginaires sociaux. D'une part, la presse écrite est fortement concentrée dans les quatre seuls journaux nationaux imprimés, dont les tirages quotidiens sont estimés entre

³²⁰ Ainsi, «[u]pwards of 90 percent of the population of Central America is exposed to radio on a daily basis» (Salzman et Salzman, 2009: 51), 98% des foyers honduriens possédant un poste de radio (Mastrini et Becerra, 2009).

³²¹ Selon Mastrini et Becerra (2009: 127), la télévision couvre 70% du territoire et rejoint 40% des foyers. La faible couverture des zones rurales et les coûts élevés des écrans dans la population pauvre limitent son développement.

³²² L'écoute des nouvelles à la radio aurait diminué de 65% à 46% entre 2000 et 2004 à Tegucigalpa et Choluteca, au profit d'émissions de musique - passant de 26% à 49% en raison de l'influence croissante de la télévision, de la perte de crédibilité des bulletins de nouvelles et de la diversification de la concurrence (Torres Calderón, 2009: 152-153).

150 000 et 200 000 exemplaires. Or, selon les normes internationales, chaque exemplaire est en moyenne lu par quatre personnes, ratio probablement plus élevé au Honduras en raison du coût prohibitif des journaux, incitant leurs acheteurs à les partager, et de l'analphabétisme, obligeant les personnes ayant des difficultés de lecture à se faire lire le journal par leurs proches. De plus, certains lecteurs consomment la version électronique de ces journaux (Torres Calderón, 2009). Au contraire, bien que les revenus, surtout publicitaires, des marchés de la radio et de la télévision soient très concentrés³²³, les stations de radios et, dans une moindre mesure, les chaînes de télévision sont nombreuses et variées³²⁴, réduisant le nombre d'auditeurs et de téléspectateurs de chaque émission. D'autre part, selon Rockwell et Janus (2003: 21), «*many Honduran radio and television news broadcast merely repeat items from the nation's newspapers*». Les journaux se constituent ainsi en sources des discours d'information radiophoniques et télévisuels. Dès lors, les rares journaux nationaux ont un impact bien au-delà de leur lectorat.

5.2.2. Journaux *La Prensa* et *El Heraldo* dans la presse écrite hondurienne

Au Honduras, quatre journaux sont publiés quotidiennement, *La Tribuna* et *El Heraldo*, édités à Tegucigalpa, la capitale; *La Prensa* et *Diario Tiempo*, imprimés à San Pedro Sula, la métropole économique. *La Prensa* est le seul journal à couverture nationale et a l'un des plus forts tirages journaliers, évalué en 2000 à 56 036 exemplaires. Basé à San Pedro Sula, 80% de son lectorat se concentre dans la région nord-occidentale. Fondé en 1964 par Jorge J. Larach, *La Prensa* est aujourd'hui détenu par son petit fils Jorge Canahuati Larach, qui possède également le journal *El Heraldo*. Constitué en 1979, celui-ci est imprimé à Tegucigalpa à environ 45 000 exemplaires et circule surtout auprès des lecteurs du centre et du sud-est du pays. Cette circulation des journaux crée des aires d'influence auprès de leur lectorat³²⁵. Malgré leurs concurrents, *La Prensa* et *El Heraldo*, dont la ligne éditoriale est similaire, accaparent plus de 60% des lecteurs du pays.

³²³ Selon Mastrini et Becerra (2009: 135, 137), bien qu'il existait en 2009 plus de 500 stations de radio, les quatre premières (HRN, *Radio América*, FM 107, *Satélite*) concentraient 54% du chiffre d'affaire du secteur. Pour la télévision, les quatre principales chaînes (TV 9-2 *Televiscentro*, TV 11 *SOTEL*, TV 7-4 *Telecadena*, 9-2 *VICA*) se partageaient 81% du chiffre d'affaire, dont 47,75% par les chaînes contrôlées par la famille Ferrari.

³²⁴ En 2018, la CONATEL a répertorié 626 opérateurs de services de télévision et de radio, dont 109 de télévision, 2 de télévision communautaire, 411 de radio, 11 de radio communautaire et 93 de services audiovisuels nationaux. Ces opérateurs possédaient 1 601 stations de radio ou canaux de télévision, dont 432 canaux télévisés, 93 stations audiovisuelles nationales, 244 stations de radio AM et 832 stations de radio FM.

³²⁵ Par exemple, une enquête de *El Heraldo* réalisé auprès de 506 000 consommateurs de Tegucigalpa et Choluteca, capitale du département du même nom situé dans le sud du pays, a révélé qu'en 2004, 28% étaient lecteurs fréquents de *El Heraldo*, 25% de *La Tribuna*, 4% de *La Prensa* et moins de 1% de *Diario Tiempo* (Torres Calderón, 2009: 151).

Historiquement, *La Prensa* et *El Heraldo* ont adopté une ligne éditoriale reflétant les positions de leur fondateur, Jorge J. Larach, puis de Jorge Canahuati Larach, représentant les intérêts et les valeurs du secteur entrepreneurial le plus conservateur du pays. Dans les années 1980, le conservatisme de Jorge L. Larach s'accroît à la suite d'une tentative d'enlèvement perpétrée par une guérilla coûtant la vie à son fils. Bien qu'il ne soit associé à aucun parti, après avoir hérité des journaux, Canahuati Larach conserve cette ligne éditoriale favorable aux discours sécuritaires des institutions policières³²⁶, militaires et pénales (Torres Calderón, 2009; Murgueytio, 2012). D'ailleurs, en 2009, *La Prensa* et *El Heraldo* nient l'existence du coup d'État, de la répression et justifient comme une «succession constitutionnelle» la remise de la présidence à Micheletti suite à la déportation par l'armée du président Zelaya. Ils accusent ce dernier de vouloir se perpétuer au pouvoir illégalement avec la quatrième urne et d'implanter des politiques nuisant à l'économie et livrant le pays au narcotrafic, au «chavisme» vénézuélien, avec l'entrée à l'ALBA et la signature de l'accord *Petrocaribe*, voire au «communisme» cubain (Murgueytio, 2012; CVR, 2011).

5.2.3. Corpus d'étude: couverture des assassinats d'activistes dans *La Prensa* et *El Heraldo*

C'est dans les deux journaux *La Prensa* et *El Heraldo* que ce chapitre analysera les discours entourant les assassinats d'activistes et de membres de communautés impliqués dans des conflits socio-environnementaux, violences en recrudescence depuis le coup d'État de 2009. Pour ce faire, tous les articles traitant de cas répertoriés par des rapports de droits humains ont été recueillis.

Comme on le voit dans le Tableau 5.3, de 2009 à 2017, 147 assassinats potentiellement liés à des conflits socio-environnementaux ont été identifiés à partir de rapports d'ONG de droits humains. Parmi les victimes, on compte (a) des dirigeants communautaires ou d'organisations paysannes, autochtones, afro-descendantes et écologistes; (b) des activistes de base de ces mêmes types d'organisations; (c) des paysans, autochtones et afro-descendants habitant des communautés affectées par ces conflits; (d) deux journalistes ayant couvert ces conflits; (e) un avocat ayant défendu des activistes criminalisés et fourni une aide juridique aux revendications du MARCA et un juge de paix, fils du fondateur du MUCA; (f) une ex-candidate garifuna-miskita de LIBRE, (g) un étudiant assassiné après une manifestation en réaction à la mort de Berta Cáceres et, finalement, (h) trois membres de la famille de dirigeants ou de militants paysans et autochtones et

³²⁶ Jaime Canahuati Larach aurait d'ailleurs représenté une entreprise italienne d'armement intéressée à approvisionner la police nationale (Torres Calderón, 2009: 173).

une connaissance d'un journaliste assassiné. La vaste majorité sont des hommes (132), bien que les victimes incluent treize femmes. Les paysans (96), soit des dirigeants et des activistes de fédérations, d'associations et de coopératives paysannes, leur famille ou des habitants du Bajo Aguán³²⁷, et les dirigeants, les militants et les membres des peuples Lenca, Tolupan, Miskito et Pech (38)³²⁸ constituent les groupes sociaux les plus ciblés par les assassinats. On trouve aussi des *leaders* et des membres de communautés garifunas (3), des militants écologistes (2) et des dirigeants de *patronatos* (2), de *juntas de agua* (1) ou de *cofradía* (1).

Ces cas correspondent à ceux dont les noms des victimes ont pu être identifiés. En fait, le nombre d'assassinats est vraisemblablement plus élevé. Seulement dans le Bajo Aguán, l'Observatoire des droits humains de l'Aguán (2014) répertorie entre 2009 et 2013³²⁹ 87 paysans, une paysanne et douze victimes collatérales ou représentants légaux assassinés, surpassant de dix-neuf personnes les données recueillies, en plus de deux paysans disparus. De plus, de 2009 à 2013, un militaire, un policier, un propriétaire terrien et neuf gardes de sécurité sont décédés et quatre, disparus.

Tableau 5.3: Victimes d'assassinats selon l'appartenance à un mouvement ou un groupe social et la position sociale (2009-2017)

	Paysan	Autochtone	Afro	Écologiste	Communal	Média	Étudiant	Total
Dirigeant d'organisation	10	7		1				18
Dirigeant communautaire		6	1		4			11
Militant de base	76	8		1				85
Participant à une action collective							1	1
Membre de communauté	6	14	2					22
Entrepreneure sympathisante		1						1
Journaliste						2		2
Avocat ou juge	2							2
Candidate de parti politique		1						1
Famille ou connaissance	2	1				1		4
Total	96	38	3	2	4	3	1	147

Source: Élaboré à partir de *Global Witness* (2018a, 2017, 2016, 2015b, 2014b), *Rights Action* (2013) et APRODEV et al. (2011).

³²⁷ Outre des paysans non affiliés, les victimes incluent des militants et des dirigeants de coopératives et d'entreprises associatives du département de Cortés, tels *Bella Vista* (2) ou *Las Ventanas* (1), ou qui sont affiliés aux principaux mouvements paysans du Bajo Aguán, soit le MUCA (39), le MCA (13), le MARCA (13), le MOCRA (7), le MCRNA (7), le MCRGC (3), ou la coopérative Coapalma (3).

³²⁸ Les victimes autochtones incluent des dirigeants, militants ou sympathisants lenca (15) du COPINH (10), de MILPAH (3), du CINPH (1) ou d'un conseil indigène (1); des dirigeants ou des membres de communautés tolupanes (13), dont trois membres du MADJ; des habitants de communautés miskitas (4), un fondateur pech de la Confédération indigène PECH et du CONPAH et une ex-candidate garífuna-miskita de LIBRE.

³²⁹ L'OPDHA répertorie entre 2008 et 2013 123 assassinats et six disparus, incluant 90 paysans (dont deux disparus), une paysanne, un militaire, un policier, quatorze gardes de sécurité (dont quatre disparus), sept propriétaires terriens, quinze victimes collatérales ou représentants légaux. Les données de 2008 ont cependant été exclues dans le texte.

Comme on le voit dans le tableau 5.4 qui suit, dans *La Prensa* et *El Heraldo*, la couverture de ces cas diffère de celle des ONG. En premier lieu, ces deux journaux ne rapportent que 73 cas sur les 147 répertoriés. En second lieu, les décès de dirigeants communautaires et d'organisations paysannes, autochtones et communales, bien que moins fréquents, sont plus systématiquement et amplement traités que la mort de militants de base. À ce titre, l'assassinat de Berta Cáceres, coordonnatrice du COPINH tuée dans la nuit du 2 au 3 mars 2016, s'est transformé en véritable *moment discursif* (Moirand, 2007), étant mentionné dans 528 articles. Dans le cas des paysans, les activistes des associations et des coopératives du Bajo Aguán sont peu couverts: seuls 27 cas sur 76 assassinats sont rapportés par la presse dans 21 articles, les journaux couvrant plus les paysans non affiliés à un groupe paysan (4/6 cas dans 18 articles). Cette différence est moins marquée entre les militants (4/8 cas dans 34 articles) et les membres de communautés autochtones (8/14 cas dans 11 articles). Finalement, des personnalités connues qui appartiennent à des professions libérales, en l'occurrence deux journalistes, deux juristes (avocat, juge) ou une entrepreneure, malgré leur nombre réduit, font l'objet d'un nombre important d'articles, soit respectivement 32, 24 et 21. Bref, la couverture médiatique exclut et départage les corps visibles dans son *partage du sensible* (Rancière, 1995) en reproduisant des inégalités sociales entre d'une part, dirigeants et «notables», et d'autre part, militants de base et membres de communautés³³⁰.

Tableau 5.4: Nombre d'articles¹ et de cas de victimes d'assassinats mentionnées dans *La Prensa* et *El Heraldo* (2009-2017)

	Paysan	Autochtone	Afro	Écologiste	Communal	Média	Étudiant	Total ²
Dirigeant d'organisation	46 / 8	530 / 2		0 / 0				565 / 10
Dirigeant communautaire		9 / 5	0 / 0		9 / 3			18 / 8
Militant de base	21 / 27	34 / 4		1 / 1				55 / 33
Participant à une action collective							0 / 0	0 / 0
Membre de communauté	18 / 4	11 / 8	11 / 2					18 / 14
Entrepreneure sympathisante		21 / 1						21 / 1
Journaliste						32 / 2		35 / 2
Avocat ou juge	24 / 2							24 / 2
Candidat de parti politique		2 / 1						2 / 1
Famille ou connaissance	4 / 1	2 / 1				1 / 1		7 / 3
Total ²	102 / 42	572 / 22	11 / 2	1 / 1	8 / 3	35 / 3	0 / 0	712 / 73

1. Certains articles mentionnent plus d'un cas et un même cas peut être mentionné dans plusieurs articles. De même, certains articles de *La Prensa* sont les mêmes que ceux de *El Heraldo*, journaux appartenant au même propriétaire.

2. Certains articles mentionnent parfois des cas de plusieurs catégories. Ceci explique le fait que le nombre total d'articles des colonnes et des lignes du tableau soit parfois inférieur à la somme des catégories.

³³⁰ À ce sujet, Pine (2008: 30-31), étudiant la violence dans les médias au Honduras, remarque: «there is an awareness among the poor that their lives are thought of as dispensable. [...] While both poor and rich express similar embodied fears, the media and stratified practices of everyday violence reinforce the sense that only rich bodies count.»

5.3. Analyse des discours journalistiques entourant les assassinats

5.3.1. Mise en scène différenciée des paroles dans le dispositif de la presse

Dans *La Prensa* et *El Heraldo*, les paroles recueillies dans le cadre de leur dispositif énonciatif sont mises en scène différemment selon que les articles ont été écrits par leur équipe de rédaction ou transcrits et/ou traduits à partir des dépêches d'agence de presse ou de médias étrangers. Le corpus de presse analysé, constitué de 712 articles totalisant 412 591 mots, comprend 581 articles (329 862 mots) rédigés par des journalistes de *La Prensa* (286 articles, 150 624 mots) ou *El Heraldo* (295 articles, 179 238 mots) et 131 (82 729 mots) composés à partir de textes achetés à des agences de presse, telles que l'Agence France-Presse, *Associated Press* et l'agence EFE, ou à des journaux étrangers, tels *BBC News*, *El Diario*, *The New York Times* et *The Guardian*.

Tableau 5.5: Nombre d'articles du corpus selon la source d'informations

Sources	Rédaction	AFP	AP	EFE	EFE/AFP	Agences	BBC	Diario	NY Times	Guardian	Total
<i>La Prensa</i>	286	26	0	62	1	1	0	0	0	0	376
<i>El Heraldo</i>	295	28	9	0	0	0	1	1	1	1	336
Total	581	54	9	62	1	1	1	1	1	1	712

L'analyse textométrique du nombre de mots correspondant aux citations et aux paraphrases, selon le type d'énonciateurs, permet de repérer des différences dans les groupes qui sont autorisés à prendre la parole et dont les discours circulent dans les médias nationaux et étrangers.

Afin de prétendre dire-le-vrai, les journaux nationaux et les médias étrangers rapportent la parole de leurs sources en les citant (27,8%; 26,6%), les paraphasant (27,9%; 38,4%) ou, au contraire, narrent les faits en effaçant cette parole (44,3%; 35,0%) afin de créer un *effet de réalité* (Tétu, 2003). Or, ces organes de presse priorisent des sources différentes afin de construire leurs récits.

Les quotidiens nationaux privilégient les sources étatiques (29,6% des citations; 41,3% des paraphrases), soit les membres du gouvernement (8,3%; 9,5%), en particulier le président et ses ministres de la Sécurité, des Relations extérieures, des Droits humains et de la Justice ou de la Défense, le ministère public (7,4%; 9,3%), les cours de justice (3,2%; 3,2%) et le CONADEH (1,7%, 2,4%), avec près de 5,6% des citations et 11,8% des paraphrases de policiers ou militaires. En second lieu, ils rapportent les paroles des victimes, de leurs familles, amis, collègues ou avocats et des témoins (17,5%; 18,5%). Dans le cas de «morts à impact élevé» ayant suscité une réaction de personnalités publiques (4,3%; 2,1%), de médias étrangers (2,9%; 1,3%) et d'acteurs

internationaux (17,6%; 15,2%)³³¹, les journaux rapportent les discours de gouvernements étrangers (9,0%; 6,4%), surtout des États-Unis, d'organisations internationales (6,7%; 6,5%) et, dans une moindre mesure, d'ONG (1,4%; 1,4%) ainsi que de la société civile de pays étrangers (0,5%; 0,8%). Les paroles de membres d'associations honduriennes (11,1%; 11,7%)³³², de personnes mobilisées (1,9%; 2,5%) et de citoyens ou d'habitants (0,7%; 0,3%) sont plus rarement rapportées. De plus, les paroles d'activistes sont en majorité visibles sur les photos de pancartes, de banderoles et de vêtements prises lors d'actions collectives (57,4%) plutôt que citées dans le corps du texte des articles par les journaux (42,6%). En fait, la priorité accordée aux institutions de la sécurité publique et de la justice pénale et aux victimes, à leurs familles, à leurs proches et à leurs représentants légaux est caractéristique du genre du journalisme judiciaire, centré sur les récits des enquêtes et des procédures judiciaires, formant la majorité de la couverture médiatique. S'y intègrent les experts (6,6%; 1,8%) en criminologie et en médecine légale et les suspects de crime, leur famille et les avocats de la défense (1,5%, 1,1%) ainsi que des entreprises (4,0%; 3,1%) liées aux conflits socio-environnementaux, voire présumément à des assassinats.

Les sources priorisées par les agences et les journaux étrangers diffèrent. Ceux-ci accordent une primauté aux acteurs internationaux (43,2%; 47,9%), surtout aux OIG (14,6%; 17,6%) et ONG de droits humains (11,9%; 11,4%) et à la société civile de pays étrangers (8,9%; 7,3%) ainsi qu'à la société civile hondurienne (22,3%; 14,8%)³³³, soit aux membres d'organisations militantes (18,7%; 13,4%), aux participants et participantes à des actions collectives (3,3%; 1,4%) et, accessoirement, aux citoyens et citoyennes (0,3%, 0,0%). À l'inverse, les acteurs étatiques (16,9%; 13,5%), soit les représentants de l'exécutif (10,4%; 5,3%), des institutions policières et militaires (3,1%; 3,3%), du ministère public (1,9%; 3,7%), des pouvoirs judiciaires (1,2%; 0,9%) et législatifs (0,2%; 0,2%) et du CONADEH (0,2%; 0,03%), et les experts (0,8%; 1,6%) sont beaucoup moins rapportés que par les journalistes nationaux alors que les victimes, leurs familles

³³¹ Tels Berta Cáceres, les membres du COPINH, Nelson García et Tomás García, les journalistes Nahúm Palacios et Héctor Francisco Medina, l'avocat Antonio Trejo Cabrera, les dirigeants paysans José Ángel Flores et Silmer Dionisio George, le paysan Gregorio Chávez, les miskitos Emerson Martínez, Juana Jackson, Candelaria Prats et Hasked Brooks Wood, l'entrepreneure sympathisante du COPINH Lesbia Yaneth Urquía Urquía et les dirigeants communautaires Orlando Orellana, José de los Santos Sevilla et Manuel de Jesús Aguilar Mayorquín.

³³² Soit des organisations autochtones (28,8%), paysannes (16,0%), patronales (15,0%), de droits humains (11,0%), religieuses (7,7%), écologistes (6,1%), de femmes ou féministes (5,0%), syndicales (2,7%), populaires (2,5%), d'enseignants (1,3%), de presse ou de journalistes (1,1%), professionnelles (1,0%), communales (0,6%), culturelles (0,4%), afro-descendantes (0,4%), étudiantes (0,1%) et multiples (0,4%).

³³³ Soit des organisations de femmes ou féministes (38,1%), autochtones (18,8%), écologistes (16,1%), de droits humains (9,5%), afro-descendantes (6,2%), populaires (2,1%), religieuses (1,5%), professionnelles (1,4%), paysannes (0,7%), syndicales (0,7%), patronales (0,5%), communales (0,2%), multiples (3,8%) et inconnues (0,3%).

et leurs avocats y occupent une place similaire (12,0%; 17,1%). Finalement, comme dans les écrits des équipes de rédaction, les personnalités publiques (1,7%; 1,8%), les accusés et leurs avocats (0,0%; 0,7%) ainsi que les entreprises occupent une place marginale (1,7%; 2,2%).

Les paroles rapportées diffèrent également selon les cas traités. L'assassinat de Berta Cáceres³³⁴, constituant le sujet de 68,4% et 91,8% des corpus de journaux nationaux et de médias étrangers, a suscité de nombreuses réactions de personnalités publiques, dont des femmes ayant remporté le prix Nobel de la paix et des artistes honduriens et étrangers; des actions collectives en solidarité à l'étranger et des pressions d'organisations internationales³³⁵ et de gouvernements étrangers³³⁶. Plusieurs membres de la famille, soutenus par le COPINH et d'autres organisations militantes³³⁷, ont alimenté cette pression par leurs prises de parole publiques lors de conférences de presse, d'entrevues ou de la divulgation de rapports de mission d'enquête indépendante (GAIPE, 2017; Oxfam et al, 2017). La pression internationale a incité les entreprises DESA, FMO et Voith Hydro impliquées dans le projet de barrage hydroélectrique *Agua Zarca*³³⁸ ainsi que les ministres et les porte-paroles des secrétariats de la Sécurité, de la Défense, des Relations extérieures ou des Droits humains et de la Justice, même le président Hernández, à se prononcer sur l'assassinat, le processus d'enquête et les procédures judiciaires. De plus, le crime a mené à des arrestations et des poursuites pénales contre neuf inculpés³³⁹ contrairement à la majorité des cas demeurant impunis. Dès lors, des représentants des corps policiers et de l'Agence technique d'investigation criminelle (ATIC)³⁴⁰, des procureurs du ministère public, la directrice de la médecine légale, des

³³⁴ Dans la nuit du 2 au 3 mars 2016, Berta Cáceres a été abattue par deux hommes armés à son domicile, tandis que le témoin Gustavo Castro, de l'organisation écologiste mexicaine *Otros Mundos*, a été blessé par balle.

³³⁵ Soit des représentants de l'OEA, de l'ONU, de l'Union européenne et de la Mission internationale du G16.

³³⁶ Soit des représentants de l'Allemagne, du Canada, du Costa Rica, des États-Unis, l'Espagne, de la France, du Guatemala, du Mexique, du Nicaragua, de la Suède, du Vatican et du Venezuela.

³³⁷ Les médias citent ou publient des photos de manifestations d'organisations paysannes, autochtones et afro-descendantes, de droits humains, artistiques, écologistes, d'enseignants ou féministes.

³³⁸ Depuis 2012, afin de défendre le territoire lenca, le COPINH s'est engagé dans une lutte contre le projet de construction du barrage hydroélectrique *Agua Zarca* qui menaçait de déplacer des communautés, comme celle de Río Blanco; d'accaparer le bassin hydrographique de la rivière Gualcarque, considéré comme sacré dans la vision du monde lenca; d'empêcher l'accès aux ressources naturelles utilisées dans la vie quotidienne par les habitants et de détruire les forêts. L'opposition au projet a fait valoir qu'il avait débuté sans consultations adéquates ni consentement des communautés locales, en violation de la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail.

³³⁹ Étant parmi les rares cas judiciairisés, l'assassinat de Berta Cáceres et la tentative d'assassinat contre Gustavo Castro ont mené à des accusations criminelles. De plus, des accusations de trafic d'influence et d'abus d'autorité ont été portées contre un ex-ministre de l'environnement et le maire d'Intibucá pour l'octroi illégal de la concession. et de fabrication de preuves contre deux policiers. Finalement, une enquête a été ouverte sur une juge assignée au dossier.

³⁴⁰ L'ATIC, unité du ministère public chargé d'enquêter sur les délits de haut impact, a été créée en 2015 afin de professionnaliser les services d'enquête pénale, de fournir une formation spécialisée à son personnel et de moderniser les services et les technologies de la Direction de médecine légale.

juges, les avocats de la défense et de la famille ainsi que les personnes suspectées du crime et leurs familles ont tous pris la parole dans les médias. Principalement couvertes par les journalistes nationaux, les nouvelles sur les décès d'autochtones (4,4%, 1,2%) et d'afro-descendants (1,5%, 0,0%) citent des sources similaires à l'exception des acteurs internationaux.

Les articles traitant des paysans assassinés, surtout dans le Bajo Aguán, sont davantage couverts par la presse nationale (10,9%) qu'internationale (2,1%). Ils citent le président Lobo et certains ministres, des militaires et des policiers, dont plusieurs impliqués dans les opérations, puis les forces Xatruch (voir Chapitre 4), des dirigeants et des militants d'organisations paysannes³⁴¹, négociant parfois avec l'Institut national agraire (INA), des membres des familles de victimes, des habitants vivant près de fermes occupées et des commerçants locaux réagissant à la militarisation de la région. De même, le propriétaire terrien Miguel Facussé possédant l'entreprise de palme africaine Dinant et ses représentants légaux - firme rapportée dans des rapports de droits humains (HRW, 2014) pour la présumée implication de ses gardes de sécurité dans le décès et la disparition de paysans - sont cités à plusieurs reprises. Lorsque la presse (5,3%, 0,3%) couvre des juristes³⁴² associés au mouvement paysan, s'y ajoutent des associations professionnelles.³⁴³

Tableau 5.6: Couverture médiatique des cas d'assassinats selon les médias étrangers ou les journaux nationaux en nombre de mots et pourcentage

Cas	Médias étrangers		Journaux nationaux		Couverture totale	
	Mots	Pourcentage	Mots	Pourcentage	Mots	Pourcentage
Berta Cáceres	75 974	91,83%	225 538	68,37%	301 512	73,08%
Paysans	1 770	2,14%	35 790	10,85%	37 560	9,10%
Journalistes	996	1,20%	19 041	5,77%	20 037	4,86%
Juristes	222	0,27%	17 379	5,27%	17 601	4,27%
Autochtones	1028	1,24%	14 622	4,43%	15 650	3,79%
Autres	560	0,68%	9 136	2,77%	9 696	2,35%
Afro-descendants	0	0,00%	5 175	1,57%	5 175	1,25%
Communales	1 471	1,78%	3 181	0,96%	4 652	1,13%
Multiples	708	0,86%	0	0,00%	708	0,17%
Total	82 729	100,00%	329 862	100,00%	412 591	100,00%

De manière distinctive, les articles traitant des journalistes tués (5,8%; 1,2%) citent des médias nationaux et étrangers (*New York Times*, *Radio HRN*), des collègues, des associations de presse et de journalistes³⁴⁴, des OIG³⁴⁵ et des ONG³⁴⁶ défendant la liberté d'expression et le CONADEH.

³⁴¹ Le MUCA, le MARCA, le MCRGC, l'ANACH, le CNTC, le CODIMCA, la Plateforme agraire et *Via Campesina*.

³⁴² Antonio Trejo Cabrera, avocat du MARCA et Lenín Adolfo Castañeda, juge de paix, fils du fondateur du MUCA.

³⁴³ Soit l'Association des avocats Justice en Action et l'Association des juges pour la démocratie.

³⁴⁴ Soit le Collège des journalistes du Honduras et l'Association de presse hondurienne.

Finalement, les nouvelles dans les médias nationaux et internationaux (1,0%, 1,8%) de morts violentes de membres d'associations communales (*patronatos, juntas de agua* etc.) sont centrées sur la parole des familles, des collègues, des connaissances et des voisins, à l'exception d'Orlando Orellana, président du *patronato* de la *colonia* Cerrito Lindo à San Pedro Sula qui était détenteur de mesures conservatoires et a suscité des réactions de congressistes états-uniens et de la CIDH.

Ainsi, alors que les médias étrangers couvrent quasi exclusivement l'assassinat de Berta Cáceres, donnant une place plus importante à la voix des acteurs internationaux et de la société civile hondurienne, les journaux honduriens rapportent des cas d'assassinats plus diversifiés (ex. paysans, journalistes, juristes, autochtones, afro-descendants, *leaders* communautaires, etc.), accordant toutefois une priorité aux paroles des autorités judiciaires et de la sécurité publique. En conférant des places différenciées à ces prises de parole, les journaux nationaux et étrangers distribuent inégalement les voix dicibles dans leur *partage du sensible* respectif (Rancière, 1995).

5.3.2. Dire-vrai et dire-juste dans le régime de vérité de l'enquête et de la justice pénale

Comme il a été mentionné plus haut, les dispositifs médiatiques fonctionnent comme un *régime de vérité* contraignant les actes de véridiction et de juridiction des individus qui s'y engagent. Les paroles des énonciateurs sont mises en scène différemment, marquant l'adhésion du récit journalistique ou, au contraire, sa distanciation, voire sa disqualification des paroles rapportées.

Comme mentionné au chapitre 3, ceci est notable par l'analyse des verbes introducteurs et du vocabulaire spécifique des citations. Dans la prochaine section, les verbes introducteurs spécifiques à chaque catégorie d'énonciateurs ont été mis en italiques afin d'illustrer leurs prises de parole. Afin de les comparer, un sous-corpus de toutes les citations et les paraphrases a été constitué et celui-ci a été partitionné en catégories d'énonciateurs. Un index regroupant l'ensemble des verbes a ensuite été produit sur lequel a été appliqué un calcul de spécificité³⁴⁷. Des verbes

³⁴⁵ Soit le Rapporteur spécial pour la liberté d'expression de la CIDH et l'UNESCO.

³⁴⁶ Soit *Campaña Emblema de Prensa*; Reporters sans frontières et la Société interaméricaine de presse.

³⁴⁷ Pour chacun des mots regroupés dans une catégorie d'énonciateur, l'indice de spécificité calcule, à partir du modèle hypergéométrique, la probabilité ($1/10^x$) que la surreprésentation de ce mot dans ces extraits comparativement à tous les autres soit due au hasard compte tenu de leur fréquence totale dans l'ensemble du sous-corpus. Par exemple, dans le sous-corpus qui regroupe toutes les citations et les paraphrases, si le mot «confirmer» est surreprésenté dans les citations et les paraphrases de policiers et de militaires avec un indice de 4,78, cela signifie qu'il a une chance sur $10^{4,78}$, soit 1 chance sur 60 256 que cela soit un hasard. La probabilité est donc faible. Les mots retenus avaient un indice supérieur ou égal à 2, soit moins d'une chance sur 100 que ce soit dû au hasard. Toutefois, l'analyse s'est surtout centrée sur les mots ayant un indice supérieur ou égale à 3, soit moins d'une chance sur 1 000.

spécifiques à chaque type d'énonciateurs ont été extraits les verbes de parole qui introduisent les citations et les paraphrases. Afin de comparer le vocabulaire spécifique des citations, la même méthode a été employée à partir d'un sous-corpus de l'ensemble des citations partitionné avec les mêmes catégories d'énonciateurs. Le sens des verbes introducteurs et du vocabulaire a été interprété par une relecture des extraits y correspondant dans le texte original en espagnol. Les termes ont été traduits de l'espagnol au français pour la présentation du chapitre.

Dans les articles écrits par des journalistes nationaux, les récits se centrent sur les enquêtes des autorités policières, militaires ou judiciaires et sur les procédures devant les cours de justice.

La parole des autorités policières et militaires s'énonce dans des actes de véridiction typiques d'une enquête, *identifiant* des suspects ou des victimes, les *reliant* aux crimes et à leurs mobiles, *confirmant* ou *révélant* des faits, *écartant* des versions des événements, marques d'un dire-vrai montrant l'adhésion des journaux à la version officielle. Leur parole met l'accent sur les circonstances des décès (lieux, temps, objets, personnes) dévoilant le modus operandi des crimes et sur la procédure d'enquête, rapportant les pistes d'enquête, le travail d'investigation réalisé afin de recueillir des «preuves scientifiques» «irréfutables» et de s'assurer que les crimes ne resteront pas impunis, tout en réaffirmant la complexité des cas. Elle construit des récits de la lutte contre la criminalité et du rétablissement de l'ordre, relatant, par exemple, un affrontement armé lors d'une opération antidrogue de la Force navale, des opérations contre la délinquance commune ou l'expulsion de paysans occupant des terres du Bajo Aguán ou de manifestants du COPINH.

Pour leur part, les représentants du ministère public, de l'ATIC et de la Direction de la médecine légale *informent* ou *révèlent* des détails aux journalistes sur les résultats d'enquête ou les preuves déposées aux tribunaux, ou au contraire, maintiennent leur réserve et *se limitent à informer* sur l'ouverture d'une enquête. De plus, leur parole, employant des temps futurs, fait des prédictions ou annonces sur la résolution des enquêtes et des procédures judiciaires devant mener à la vérité (*révélera, résoudra*). Ils tiennent un discours sur la criminalité, identifiant des membres de gangs par leurs alias et traitant des délits et des chefs d'accusation, en particulier des cas d'homicides, d'assassinats, d'exécutions et de tentatives d'assassinats. Ils construisent aussi des récits des arrestations, des perquisitions, des incarcérations, des accusations pénales et des procès, mettant l'accent sur la réussite des autorités à capturer les délinquants, à recueillir des preuves fiables afin de trouver la vérité et à porter des accusations formelles permettant d'obtenir une punition

exemplaire. Le temps court de leurs récits met en scène l'efficacité de l'enquête et la rapidité des arrestations. D'ailleurs, tout un vocabulaire autour de la compétence, de la preuve scientifique et des techniques rationnelles d'investigation vise à montrer l'objectivité et l'efficacité des enquêtes.

Le discours des tribunaux rapporté dans la presse s'énonce moins par des actes de véridiction - en l'absence de sentence, les tribunaux se font avarés de détails sur les affaires -, que des actes de juridiction, utilisant une modalité déontique. Ceux-ci *interdisent* la sortie de dossiers, *édicte*nt des ordres de prison préventive pour les accusés ou le début des procédures formelles, *déterminent* les dates de l'audience initiale ou leur champ de compétence ou *déclarent* sans fondement un recours d'appel ou une requête; inadmissible, une accusation déposée, ou inconstitutionnelle, une loi. Le vocabulaire des citations est typique d'un discours de la justice pénale, référant au Code pénal et à son code de procédure, aux actes d'accusation, aux étapes, aux lieux et aux événements marquant les procès (audiences initiales, salles, témoignages, résolutions, etc.) ainsi qu'aux différents noms de cours de justice, aux juridictions et aux centres de détention des prévenus.

Dans la presse, ces discours policiers, militaires et judiciaires sont appuyés par les autorités gouvernementales. Leurs actes de véridiction renvoient à la divulgation d'informations (*notifier, informer, révéler, détailler, fournir* une date, une information ou des détails) ou à sa rétention (dire ne pouvoir *donner* plus de détails). Les autorités font aussi des promesses (*assurer, promettre*) d'enquêter afin d'éclaircir les crimes, d'arrêter les coupables et ne pas laisser dans l'impunité les assassinats. Elles *sollicitent* le gouvernement des États-Unis, la Mission d'appui contre la corruption et l'impunité au Honduras (MACCIH)³⁴⁸ et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) afin de les accompagner dans leur enquête sur l'assassinat de Berta Cáceres. Leurs discours insistent sur l'efficacité des enquêtes, mettant en exergue le professionnalisme des équipes spécialisées, la renommée internationale des juristes, l'imposante mobilisation d'agents judiciaires y œuvrant, les preuves et les témoignages recueillis et la promptitude des résultats, notamment des arrestations. Le processus d'enquête, jugé transparent, doit ainsi mener à la justice et à la fin de l'impunité.

Pour leur part, réagissant aux assassinats, surtout au décès de Berta Cáceres, les gouvernements étrangers manifestent leur appui aux enquêtes ou, au contraire, leur doute à leur égard, exerçant

³⁴⁸ La MACCIH a pour objectif d'appuyer la lutte à la corruption et à l'impunité au Honduras. Mise en place par une convention entre l'OEA et l'État hondurien le 19 janvier 2016, elle travaille à la lutte et la prévention de la corruption, la réforme de la justice pénale, du système politique et électoral et du système national de sécurité publique.

des pressions diplomatiques. Alors que les représentants de divers États étrangers *condamnent* l'assassinat³⁴⁹, le gouvernement des États-Unis *demande* une enquête «complète», «profonde», «fiable» et «exhaustive», *s'engageant* à travailler avec le Honduras afin de garantir que les responsables de ces crimes soient traduits devant les tribunaux. Il *offre* d'ailleurs l'assistance du FBI et de l'ambassade, *réitérant* à plusieurs reprises cet engagement en *rappelant* qu'il poursuivra son appui à l'enquête. D'autres pays, tel le Vatican, *demandent* une enquête indépendante et impartiale; la Suisse proposant même un accompagnement international. À ce sujet, divers sénateurs et représentants du Congrès des États-Unis ont *envoyé des lettres exhortant* le secrétariat d'État afin que la CIDH, ayant une expérience en matière d'investigation de violations de droits humains, participe à l'enquête, *sollicitant* une suspension de l'aide économique et une évaluation de l'aide en matière de sécurité et des efforts afin de garantir la liberté d'expression, l'État de droit et des enquêtes adéquates dans les cas de violations des droits humains.

Il est notable que les paroles des suspects, de leur famille et des représentants d'entreprises liées aux conflits socio-environnementaux s'inscrivent dans les contraintes énonciatives du journalisme judiciaire, bien qu'ils contestent leur culpabilité ou leur responsabilité. Malgré leur caractère polémique, leurs vérifications et juridictions renvoient au champ discursif de la justice pénale.

D'une part, la parole des suspects appréhendés est rapportée à travers la mise en scène d'actes de vérification contradictoires. Ainsi, dans le cas de l'assassinat de Berta Cáceres, un suspect aurait *confessé* sa participation au crime, confession *révélée* par une source anonyme³⁵⁰, alors qu'un autre accusé clame son «innocence» et dénonce l'enquête, les accusations et le procès, qualifiés de «grossièreté», d'«injustice», de «spectacle monté par la police», «sans preuve», mais reposant sur l'«arbitraire», de «faux témoignages» et la «manipulation de preuves». Ces discours de dénonciation, prononcés au «je» et interpellant les gens par des marques de familiarité (ex. «Amies et amis»), met l'accent sur la probité de l'accusé - ayant élevé sa fille en disant la vérité et ayant des valeurs familiales ou d'honnête travailleur - et sur la souffrance vécue par la famille. Les familles des suspects tiennent des discours similaires afin de disculper leurs proches.

³⁴⁹ L'assassinat de Berta Cáceres a été condamné par le ministre des relations étrangères de la France, Romain Nadal; l'ambassadeur des États-Unis au Honduras, James Nealon, le président du Venezuela, Nicolas Maduro et le ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume d'Espagne, José Manuel García-Margallo.

³⁵⁰ Rosier (2005: 106) note que la protection des sources journalistiques est considérée comme l'un des fondements de la liberté de presse et permet d'éviter de rapporter les intermédiaires-relais du discours en les occultant.

Pour leur part, les firmes impliquées dans des conflits cherchent à désamorcer les controverses suscitées par les violences. Suite à l'assassinat de Berta Cáceres, puis de Nelson García, les partenaires du projet *Agua Zarca émettent des communiqués*, le FMO *annonçant* son retrait du pays et la suspension du financement du projet et Voith Hydro, des livraisons d'équipement pour la construction du barrage. DESA *annonce* qu'elle suspend le projet, mais poursuit ses investissements sociaux, *expliquant* qu'il s'agit d'un «geste de bonne volonté» afin de réduire les tensions (AFP, 10 juillet 2017). L'entreprise défend le projet «d'énergie propre et renouvelable», *alléguant* qu'il ne cause pas de dommages environnementaux et apporte aux communautés des emplois et des bénéfices sociaux. Dans le Bajo Aguán, les représentants de Dinant *annoncent* la vente de terres à des paysans occupant des fermes suite à un accord avec le gouvernement.

Ces prises de parole participent aux litiges entourant l'obtention de la vérité et de la justice, le FMO *faisant un appel* aux autorités pour une enquête exhaustive alors que DESA se *dissocie* du crime après l'arrestation d'un de ses dirigeants et *dit avoir confiance* que «la justice hondurienne trouvera les véritables coupables» (EFE, 12 mai 2016, traduction libre). Tout en affirmant cette confiance dans la justice pénale, les entreprises suspectées par les ONG et les militants d'être à l'origine des violences s'opposent aux revendications de vérité et de justice et participent aux dynamiques de criminalisation des militants autochtones et des paysans. Un communiqué de DESA *indique* les «actions violentes» qui auraient été commises par le COPINH à l'encontre de son personnel et de ses biens alors que les dirigeants de Dinant *formulent l'accusation* à l'encontre de groupes paysans de recourir à la «violence» pour «envahir» leurs fermes et obtenir leur vente «par la force» et lancent un *appel* au gouvernement pour rétablir l'ordre devant les «invasions» de terre.

De son côté, le gouvernement répond à cet appel à l'ordre, justifiant le renforcement de la sécurité publique (ex. militarisation et désarmement du Bajo Aguán, renforcement des prisons, contrôle des frontières, arrestations de criminels et de membres de gangs) afin de lutter contre le crime organisé, stratégie qui diminuerait la violence, les homicides, les délits et la criminalité. Face aux critiques, le président et ses ministres défendent néanmoins le bilan du pays en matière de protection des droits humains. À cette fin, ils mettent l'accent sur les lois, les politiques et les plans d'action adoptés en réponse aux recommandations des OIG de droits humains ou l'application des mesures conservatoires de la CIDH, démontrant que le Honduras est un État de droit.

5.3.3. Dire-le-vrai et dire-le-juste dans les discours de droits humains

Outre ces actes d'énonciation typiques des enquêtes policières et des procédures judiciaires, les journaux, surtout les médias étrangers, mettent en scène des prises de parole afin de dire-le-vrai et dire-le-juste qui s'inscrivent dans un discours de droits humains qui politise les assassinats³⁵¹. Afin de mettre en évidence leurs prises de parole, vérifications et juridictions, cette section a employé la même méthode que la section précédente: l'analyse des verbes introducteurs et du vocabulaire spécifique à leurs discours rapportés dans les médias (voir Chapitre 3). Les verbes introducteurs ont été mis en italique afin de rendre leurs prises de parole.

Par leurs actes de vérification et de juridiction, les prises de parole des victimes, de leurs familles, proches et connaissances, des organisations militantes de la société civile hondurienne ainsi que des OIG et des ONG internationales de droits humains énoncent des torts (Rancière, 1995, 1998) et contestent la véracité des discours officiels. Pour ce faire, ils emploient des verbes performatifs polémiques (ex. dénoncer), des modalités déontiques (ex. exiger), des marques de négation (ex. ne pas croire) et des marques axiologiques et affectives dénotant l'injustice (voir Chapitre 3).

Les journaux rapportent les témoignages des victimes et de leur entourage (*raconter, dire, etc.*) lors d'entrevues. Énoncé au «je» et au «nous», ces témoignages emploient des marques affectives³⁵² afin d'exprimer leurs sentiments (*dire* ou *admettre* sa peur, *extérioriser* leur amour, *dire* comment ils se sentent, *exprimer*), de commémorer et de rendre hommage aux défunts ou de remercier les gens pour la solidarité et les marques d'amour reçu³⁵³. Les paroles rapportées des familles, en particulier celle de Berta Cáceres, dérogent parfois au discours officiel, faisant des

³⁵¹ Un *homicide* est le fait de tuer une personne volontairement ou non; un *meurtre*, un homicide volontaire et un *assassinat*, un meurtre avec préméditation. Le *modus operandi* de la majorité des cas semble indiquer qu'il s'agit d'assassinats, à la limite, de meurtres. Demeurant pour la plupart dans l'impunité, il est difficile de déterminer hors de tout doute le statut juridique de ces crimes. Toutefois, le terme assassinat est employé ici. Comme nous le verrons à la section 5.3.5, il y a des luttes de sens entre les discours militants employant les termes «assassinats» ou «violations de droits humains» afin de lier les motifs de ces violences à l'activisme des victimes et les discours sécuritaires les qualifiant de «crimes» ou de «délits» afin de les traiter comme des crimes de droit commun non politiques.

³⁵² Les marques affectives peuvent prendre la forme de surnoms (*Bertita*), de désignations familières (*mami, papá*), du tutoiement, expression de l'amour (chéri, amour, etc.), de marques d'affections corporelle (prendre dans ses bras).

³⁵³ Des personnalités publiques (inter)nationales *écrivent* et *postent* sur les réseaux sociaux des messages ou lui dédient une chanson ou un poème *réagissant avec émotion*, afin de manifester leur tristesse et *consternation*, de *déplorer* la mort de Berta Cáceres, d'*honorer* ses contributions courageuses pour la défense de la terre, des rivières et des peuples autochtones et de soutenir les luttes écologistes. À ce titre, le rappeur *Residente* du groupe *Calle 13* (René Pérez) poste sur Twitter un message affirmant: «Ils veulent arrêter l'incendie qui se propage, mais il y a des feux qui ne s'éteignent pas avec de l'eau. L'assassinat de Berta Cáceres multipliera la lutte» (*El Heraldo*, 4 mars 2016a, traduction libre). De même, les prix Nobel de la paix, Shirin Ebadi et Tawakkol Karman soutiennent les luttes pour la justice, la liberté d'expression et la démocratie des femmes honduriennes, notamment les membres du COPINH.

déclarations ou *manifestant* leur parole afin de *dénoncer* les violences et d'*exiger* l'annulation de la concession d'*Agua Zarca* et la mise sur pied d'une commission d'enquête internationale indépendante et impartiale afin d'éclaircir la vérité et d'obtenir justice, insistant sur les mobiles politiques de l'assassinat et leurs soupçons envers ses auteurs matériels et intellectuels. En particulier, les journaux rappellent les dénonciations d'assassinats d'activistes du COPINH et de menaces de mort, de séquestration et de harcèlement sexuel reçues par Berta Cáceres et sa famille avant sa mort, violence qui serait motivée par leur opposition au projet *Agua Zarca*. Les journaux marquent l'incertitude de ces récits, les présentant comme des croyances (*croire, supposément*), alors que les proches des victimes expriment qu'ils *ne croient pas* à la version officielle.

Les luttes pour l'obtention de la vérité et de la justice entourant les assassinats sont au cœur des prises de parole polémiques dans les médias par les activistes et les personnes mobilisées lors d'actions collectives, tant nationales qu'internationales³⁵⁴. Ils énoncent des revendications, *exigeant* ou *demandant* que cessent les morts violentes, notamment les décès de défenseurs des communautés et de l'environnement et les féminicides, que soient éclaircis les assassinats de Berta Cáceres, de militants autochtones, de paysans du Bajo Aguán et d'Antonio Trejo Cabrera³⁵⁵ ou que des enquêtes soient ouvertes pour les meurtres de journalistes et de juristes afin que ces crimes ne restent pas dans l'impunité et que soient condamnés leurs auteurs matériels et intellectuels. Une multitude de personnes appartenant à divers groupes et mouvements sociaux prennent la parole publiquement afin d'*exiger* justice et de *dénoncer* la violence. Par exemple, des organisations de droits humains *dénoncent* la violation des droits humains et des garanties procédurales de Gustavo Castro³⁵⁶; le MADJ et le COPINH, les attentats commis contre les personnes luttant pour la défense de l'environnement et les assassinats de dirigeants autochtones; le MUCA, le MARCA et la Plateforme agraire, leur exposition au risque d'être victimes des «sicarios» du Bajo Aguán; le COFADEH, les morts de paysans dans les disputes pour la terre ou ACI-Participa, l'assassinat

³⁵⁴ Des manifestations, marches, cortèges funèbres ont eu lieu dans différentes villes du Honduras, du Guatemala, du Salvador, du Nicaragua, du Mexique, du Chili, des États-Unis ou d'Allemagne en protestation à la mort de Cáceres.

³⁵⁵ Antonio Trejo Cabrera était un activiste de droits humains et l'avocat du MARCA, un mouvement paysan du Bajo Aguán. Il a été abattu de cinq balles à la sortie d'une église où se célébrait un mariage le 23 septembre 2012. Son assassinat est survenu un mois avant son témoignage devant la CIDH concernant le conflit agraire du Bajo Aguán.

³⁵⁶ Outre l'expression de l'indignation à l'égard de l'assassinat de Berta Cáceres et les *hommages rendus* pour sa vie de luttes, les associations mexicaines, centre-américaines et sud-américaines et étrangères *signent des communiqués* ou *envoient des lettres* afin de dénoncer les violences dont sont victimes les opposants aux grands projets d'exploitation des ressources naturelles, de *demande* la protection de la famille Cáceres et des défenseurs de droits (ex. Gustavo Castro), de *convoquer* les militants à surveiller sa situation alors que Castro est interrogé par les autorités et de *demande* que les assassinats de Berta Cáceres ou de journalistes ne restent pas dans l'impunité et que cesse la violence.

de défenseurs de droits humains. Les activistes du COPINH, du CODEH, d'ACI-Participa ou du MUCA *responsabilisent* le gouvernement, les forces armées et policières et les institutions publiques, ayant failli à leur devoir de protection des défenseurs de droits humains et des biens communs de la nature, ainsi que les propriétaires terriens et les entreprises concessionnaires exploitant les ressources naturelles pour la persécution, les menaces de mort et les assassinats.

Ces prises de parole *protestent* lors de manifestations ou de marches funèbres dans lesquelles une diversité d'activistes et de manifestants de groupes et de mouvements sociaux variés (autochtone, afro-descendant, féministe, paysan, étudiant, syndical, droits humains, etc.) *crient, scandent* ou *chantent* des *slogans* exigeant la justice et réaffirmant leur persévérance dans la lutte malgré les morts. La figure de Berta Cáceres sert alors de symbole des martyrs populaires auxquels s'identifient les manifestants, affirmant qu'elle vit au-delà de sa mort, dans les luttes qui fleurissent et se multiplient en son nom, amalgamant ainsi un discours militant et religieux.

Dans les médias, les vérifications des ONG internationales, tels Amnistie internationale, *Global Witness*, OXFAM ou *Rights Action*, documentent (*recueillir des informations, des données*) et montrent par leurs *affirmations* la vague de menaces, de poursuites judiciaires, de campagnes de diffamation, d'attaques et d'assassinats contre des défenseurs de l'environnement, de la terre, du territoire et des droits humains, les autochtones, les afro-descendants et les paysans. Ils *alertent* sur les risques de mort que courent les activistes. Leurs actes de juridiction *dénoncent* la violence ayant converti le Honduras en «zone interdite» aux activistes, étant devenu l'un des pays les plus dangereux dans le monde, les «lacunes judiciaires» et l'enquête «honteuse» entourant l'assassinat de Berta Cáceres ainsi que l'approbation et l'octroi illégaux de concessions de projets hydroélectriques. Contrairement aux médias étrangers, les journalistes d'*El Herald*o et de *La Prensa* se distancient parfois ouvertement des ONG, se réappropriant des rumeurs les accusant de mener des *campagnes de déstabilisation* contre le Honduras.³⁵⁷

³⁵⁷ Les ONG sont accusées d'aviver le conflit dans le Bajo Aguán en lançant une campagne d'informations fausses sur les forces armées, déstabilisant la région. *La Prensa* (16 juillet 2014, traduction libre) affirme: «La co-directrice de l'ONG *Rights Action*, Annie Bird, **accusée de lancer une campagne de déstabilisation** dans le Bajo Aguán, a récemment publié un article dans lequel elle souligne que le chef de la Force de sécurité interinstitutionnelle nationale (FUSINA), le colonel Germán Alfaro paie des pots-de-vin à des journalistes et à des témoins protégés pour qu'ils témoignent contre des dirigeants paysans», reprenant plus loin ces accusations: «Bird affirme, dans le cadre de sa **campagne contre le Honduras**, “on a coordonné une formation pour des journalistes locaux en amenant par voie aérienne des journalistes colombiens dans les avions de la Corporation Dinant”».

Ces discours militants sont appuyés par les déclarations et communiqués de hauts fonctionnaires des OIG³⁵⁸. Ceux-ci *condamnent* les assassinats, *faisant part de leur préoccupation* devant le fait que les activistes écologistes et autochtones, les journalistes, les paysans et les juristes continuent d'être l'objet d'abus, de violences, de détentions arbitraires et d'homicides. Ces condamnations s'accompagnent de pressions envers l'État afin qu'il enquête et sanctionne les responsables et garantisse le droit à la vérité, à la justice et à la réparation des victimes³⁵⁹. En plus de ces *exhortations*, les OIG *demandent* ou *invitent instamment* les autorités à garantir la protection des défenseurs et des autochtones qui protestent pacifiquement contre le pillage de leurs terres et ressources en mettant fin à «l'usage illégitime de la force par les corps de sécurité, dans certains cas, “en complicité” avec le crime organisé» (EFE, 30 mars 2016, traduction libre) et en se conformant aux mesures conservatoires de la CIDH.³⁶⁰ Les journaux rapportent cependant que divers organes des Nations Unies reconnaissent les avancées dans l'enquête, la détention et les accusations contre les suspects des assassinats de Berta Cáceres et du journaliste Héctor Francisco Medina Polanco.

5.3.4. Récits journalistiques des assassinats dans l'imaginaire sécuritaire

C'est à partir de ces paroles suscitées, recueillies, agencées et mises en scène dans les dispositifs énonciatifs médiatiques que se construisent les récits journalistiques des assassinats. En adhérant aux discours sécuritaires et judiciaires des sources officielles, les journaux nationaux attribuent à leurs prises de parole des *effets de vérité* distincts (Tétu, 2003).

D'un côté, les autorités bénéficient des procédures d'enquête et judiciaires, leur donnant le poids de la «preuve», afin d'asseoir leur crédibilité. Bien qu'aucun jugement n'ait été rendu en cour, les journaux nationaux privilégient leurs discours lorsqu'il s'agit d'affirmer des preuves ou de traiter de la sécurité publique et des politiques y afférant. Ceci est notable dans les verbes introducteurs accordant à leur parole un statut de vérité, *révélant*, *informant* ou *confirmant* la vérité ou au

³⁵⁸ Telles que la CIDH ou la MACCIH de l'OEA; les rapporteurs spéciaux, les organes de droits humains et les institutions spécialisées de l'ONU ainsi que le Parlement européen et sa sous-commission des droits de l'homme.

³⁵⁹ Ainsi, les OIG *exhortent* les autorités à ouvrir des espaces de dialogue avec les victimes pour assurer leur accès à la justice, à enquêter sur les violences afin de parvenir à la vérité, à faire comparaître leurs auteurs devant la justice, à coopérer dans l'enquête du cas Cáceres avec une commission indépendante d'experts de la CIDH, à réaliser une enquête concernant le vol de son dossier judiciaire et à combattre l'impunité «inacceptable» entourant ces crimes.

³⁶⁰ La CIDH *recommande* l'implantation de la Loi de protection pour les défenseurs et défenseurs des droits humains, les journalistes, les communicateurs sociaux et les opérateurs de justice adoptée en avril 2015; l'ONU, la démilitarisation de la sécurité publique; le CEDAW, la décriminalisation des protestations sociales et des réunions pacifiques et l'OIT, l'application de la Convention 169 dans un climat libre de violence.

contraire, *écartant* les versions non officielles. Partant, les dispositifs médiatiques contribuent à former un régime de vérité en s'articulant aux paroles énoncées dans d'autres dispositifs, en l'occurrence les corps spécialisés de la sécurité publique et d'enquête policière et judiciaire, les tribunaux et, plus marginalement, les institutions (inter)nationales de droits humains.

Au contraire, les journaux nationaux se distancient des témoignages des victimes, sur lesquels des doutes sont émis, ou des dénonciations des activistes et des ONG, dont la parole est représentée dans un registre polémique (*protester, dénoncer, exiger, responsabiliser*, etc.). Leurs affirmations sont tenues à distance, voire criminalisées, les qualifiant de campagnes de déstabilisation contre le Honduras. D'ailleurs, plus de la moitié des victimes répertoriées par les ONG ne sont pas rapportées dans les journaux, créant des sans-part invisibilisés dans le partage du sensible, en particulier lorsqu'il ne s'agit pas de dirigeants populaires ou de «notables» qui attirent l'attention des médias étrangers et des OIG (section 5.2.3). Puisqu'elles ne se conforment pas aux contraintes énonciatives du régime de vérité du journalisme judiciaire, les paroles des activistes nationaux et étrangers et des ONG sont sous-représentées dans les journaux nationaux (section 5.3.1). Dans ces conditions, leurs paroles trouvent des appuis auprès des OIG et des médias étrangers, plus ouverts à relayer leur discours dénonçant les violations des droits humains dont ils sont l'objet. Toutefois, ces médias concentrent leur attention quasi exclusivement sur la mort de Cáceres (91,8%) survenue en 2016, créant un véritable *moment discursif* (Moirand, 2007). Autrement, les assassinats sont couverts par le journalisme judiciaire des médias nationaux.

Ces places inégales dans la prise de parole mènent les journaux honduriens à construire, sur la base des sources policières, militaires, judiciaires et politiques, des récits des assassinats dans un imaginaire sécuritaire de la criminalité. Celui-ci se distingue de l'imaginaire des droits humains, davantage véhiculé par les acteurs internationaux et la société civile hondurienne qui est repris dans les dépêches des médias étrangers. Dans les deux prochaines sections, les écarts de sens autour des violences permettront de délimiter cet imaginaire sécuritaire et cet imaginaire de droits humains. Ces écarts ont été comparés par une approche contrastive du vocabulaire spécifique (voir Chapitre 3) des médias nationaux et étrangers, en mettant l'accent sur les différences des termes désignant la violence. De plus, les mécanismes discursifs produisant des effets de vérité ou de réel par la reformulation de l'interdiscours (section 5.3.5) ou, au contraire, leur contestation par des marques de discours polémique (section 5.3.6) ont été examinés (voir Chapitre 3). Afin

de mettre en évidence le vocabulaire spécifique des récits, celui-ci a été mis en italique. Des extraits sont aussi utilisés afin d'illustrer les récits des violences et leurs mécanismes discursifs.

Les médias mettent en circulation des discours qui façonnent des imaginaires distincts de la violence. Comme le synthétise le vocabulaire spécifique du tableau 5.7, les articles écrits par des journalistes honduriens se partagent entre les genres du fait divers³⁶¹ et du journalisme judiciaire.

Tableau 5.7: Vocabulaire spécifique des journaux nationaux (en lemmes) (Spécificité ≥ 3)³⁶²

Sources		connaître	4,2	supposé	6,3	Atilio	4,2	Lieu	
rédaction	21,3	invasion	4,1	Bustillo	6,2	Polanco	4,2	national	12,4
HERALDO	6,8	parole	3,9	Bertha	6,2	gérant	4,2	ferme	10,0
Objet/corps		résolution	3,8	Díaz	5,8	Francisco	4,1	Aguán	9,1
lempiras	7,3	juger	3,8	avocat	5,8	jeune	4,1	Colón	7,7
preuve	5,5	sortir	3,7	Trejo	5,7	Barrow	4,1	logement/maison	6,4
cas	5,7	dossier	3,6	Medina	5,6	Ricardo	4,1	Morazán	6,0
corps	4,6	résultat	3,5	frère	5,6	Valle	4,0	Yoro	5,8
véhicule	4,1	participation	3,5	Muca	5,5	Armando	4,0	village (<i>aldea</i>)	5,8
Actions		faire	3,5	Lesbia	5,4	police	3,9	secteur	5,8
capture	12,9	communication	3,3	Douglas	5,2	CSJ	3,9	vallée	5,2
délit	11,5	déterminer	3,3	Eusebio	5,2	INA	3,9	zone	5,2
fait	8,5	manifester	3,3	Héctor	5,2	Refondation	3,8	Sula	5,1
audience	7,4	ordonnance	3,2	parti	5,2	Ramón	3,8	Ceiba	4,8
initial	7,4	problème	3,2	Armées	5,1	visage	3,7	Pedro	4,8
entrer	7,3	(procès, appel, action) pénal	3,0	Antonio	5,1	Navale	3,7	agraire	4,6
Jaguar	6,7			Procureur	5,0	matériel	3,6	municipalité	4,6
trouver	5,9	opération	3,0	Sergio	5,0	Ramírez	3,5	Iriona	4,5
déménager	5,8	crime	3,0	Chávez	5,0	Pouvoir	3,4	Trujillo	4,2
réaliser	5,7	informer	3,0	Spécial	5,0	Cardona	3,4	Francisco	4,1
exécuter	5,6	Actants		Pedro	4,8	Acosta	3,4	San	3,9
capturer	5,0	ATIC	17,4	García	4,8	renseignement	3,3	Marcala	3,7
préjudice	4,9	paysan	14,5	père	4,8	porte-parole	3,2	centre	3,6
confirmer	4,8	Rodríguez	13,7	technique	4,7	Force	3,1	Paso	3,5
élément	4,7	Facussé	10,2	ministre	4,7	procureur	3,0	Marco	3,4
action	4,7	National	9,6	Miguel	4,6	Temps		situé	3,4
donner	4,7	Meza	9,5	(bande, groupe)		hier	12,3	municipal	3,3
contracter	4,7	capturé	9,0	criminel	4,5	déjà, maintenant	8,5	Bajo	3,3
révéler	4,6	inculpé	8,5	Pineda	4,5	am	6,0	quartier	3,2
(fait, attentat, acte, action) criminel	4,5	José	8,0	López	4,5	heure	5,2	résidentiel	3,2
mettre fin au jour	4,4	DPI	7,8	magistrat	4,4	matin	5,1	base	3,2
aller	4,4	Duarte	7,4	Urquía	4,3	après-midi	4,9	rive	3,1
accuser	4,4	MP	6,6	Mariano	4,3	2011	4,8	rue	3,0
former	4,3	Libre	6,4	cour	4,2	jusqu'à	4,5	prison	3,0
		Forces	6,3	Public	4,2	juillet	4,4	(centre) pénal	3,0

³⁶¹ Selon Grzmil-Tylutki (2009: 56), «[l]e fait divers est [...] un genre journalistique à but informatif, mais aussi séduisant et divertissant par sa dramaturgie. Il thématise le motif sensationnel et la situation actualisée. Sa scénographie, descriptive et non narrative, consiste à rapporter des faits opposés par une causalité aléatoire et une coïncidence ordonnée qui fait infraction à la norme. Le fait divers est un genre clos où les événements se stéréotypent mais ils sont fort axiologisés. C'est un genre dont le sens est construit par la rédaction du journal.»

³⁶² Le vocabulaire spécifique est l'ensemble des mots qui sont surreprésentés dans les journaux nationaux. L'indice de spécificité indique la chance (1/10^x) que cette surreprésentation soit due au hasard.

Essentiellement descriptive, la scénographie des faits divers décrit dans un temps court de l'actualité (*hier, maintenant*) et des espaces de proximité de la vie quotidienne (*fermes, zones résidentielles, quartiers, villages, municipalités*) les *faits* circonstanciels entourant les assassinats: l'identité des victimes, des témoins ou des suspects et de leurs familles (noms propres, *frère, père, époux*), les armes utilisées, les lieux et les moments précis du décès ou de la découverte des «corps» (*am, pm, matin, après-midi, jour, mois et heures*) ou les modes opératoires des auteurs matériels du crime (*voitures assassines, entrée par effraction*) typiques des *sicariatos*. Les assassinats y sont décrits comme des actes criminels (*délit, crime, fait, action, acte ou attentat criminel*) et sont attribués, par la police et les journaux, aux bandes et groupes *criminels*. L'extrait suivant illustre cette scénographie typique des faits divers dans l'imaginaire sécuritaire.

Manuel de Jesús Aguilar Mayorquín, 42 ans, président depuis plusieurs années du *patronato* de la *colonia* Paz Barahona, à Cofradía, a été assassiné par des tueurs à gages [*sicarios*] hier à huit heures du matin dans son kiosque de vente de légumes et de viande. Les rapports préliminaires font état de l'arrivée de deux hommes sur une motocyclette, qui sont entrés dans le commerce du défunt et l'ont criblé de balles à cet endroit même. Puis ils se sont enfuis (*La Prensa*, 10 octobre 2009, traduction libre)

Généralement brefs, les faits divers sont couverts par peu d'articles, ce qui ne permet pas de suivre la progression des enquêtes et des procédures judiciaires, produisant un effet de succession imprévisible de violences demeurant impunies. Ce genre est caractéristique de la couverture médiatique des meurtres d'activistes communautaires, écologistes, paysans et autochtones.

Dans ces récits, une première stratégie discursive employée par les autorités policières consiste à écarter des pistes d'enquêtes, parfois avant même qu'elles ne soient entamées ou menées à terme, les mobiles liés à l'activisme ou au travail de défense des droits des victimes. Les autorités les traitent plutôt comme des *crimes* de droit commun, avançant l'hypothèse d'un vol à main armée ou des motifs personnels (disputes d'héritage, crimes «passionnels», rivalités entre militants, etc.). Dans les extraits suivants, un *acte de véridiction* permet à la police d'«écarter» le mobile d'un assassinat lié au conflit agraire, par un autre de présenter comme certaine («il a été établi», «nous avons établi») l'«hypothèse sur [s]a mort», soit que c'est «un fait de la délinquance commune».

La police **écarte** que les **crimes** contre les dirigeants paysans **aient à voir avec le conflit agraire**. (*La Prensa*, 23 août 2011, traduction libre)

Par rapport aux **hypothèses sur la mort** des dirigeants paysans, la police **signale que**, en ce qui concerne le premier événement dans lequel est décédé le président du Mouvement authentique revendicateur des paysans de l'Aguán, MARCA, Secundino Ruiz, il **a été établi** qu'il a été assassiné après le **vol de l'argent** qu'il venait de retirer d'une banque locale. «**Nous avons établi** les motifs et c'est un fait de la **délinquance commune**», a

manifesté Espinal [commandant de la Force Xatruch]. Sur la mort du vice-président du MUCA et de son épouse, l'officier a affirmé qu'elle était due à des **affaires personnelles**. (*La Prensa*, 24 août 2011, traduction libre)

Lorsque la nouvelle dépasse le fait divers, elle est traitée dans le genre du journalisme judiciaire, qui met l'accent sur la narration des enquêtes, des opérations policières (*Opération Jaguar, capture, police*) et, dans le cas Cáceres ayant mené à des accusations criminelles, des procédures judiciaires *pénales* (*audience, accuser, cours, juger, dossier*), ce qui se reflète dans le tableau 5.7.

Les récits annoncent alors les arrestations effectuées par les corps spécialisés de la *Police nationale* (DPI) ou du *ministère public* (ATIC, *procureur*) et l'incarcération des suspects dans des *centres pénaux* de détention ou des *prisons*. Avec l'avancement des enquêtes et la judiciarisation des crimes, les noms des *inculpés* sont *révélés* par les journalistes, s'informant auprès de sources policières ou judiciaires, accompagnés d'une brève description biographique (groupe social d'appartenance, profession, lien avec la victime, etc.), leur assignant une identité médiatique. De plus, les pistes d'enquêtes, notamment les mobiles du crime, se précisent par l'élimination des hypothèses des corps policiers. Le journalisme judiciaire, construit ainsi en parallèle aux enquêtes policières et judiciaires, une enquête journalistique qui dédouble l'effet d'éclaircissement des «faits cachés» et de «révélation de la vérité» des versions des autorités. Cet *effet de vérité* est produit par un mécanisme discursif où une série d'*actes de véridiction* (en gras) permet aux journaux de se réapproprier la *révélation* qui leur est faite et de la *révéler* à leur tour, comme l'illustrent ces deux extraits tirés d'*El Heraldo* dans le cas de l'assassinat de Berta Cáceres.

Dans cette action [l'Opération Jaguar de l'ATIC] a été capturé le gérant environnemental de l'entreprise Développement énergétiques S.A. (DESA), Sergio Rodríguez, qui selon des **révélations faites à EL HERALDO**, aurait initié l'opération ayant abouti à l'exécution de Cáceres. (*El Heraldo*, 6 mai 2016a, traduction libre)

Selon ce qui **a été révélé hier en exclusivité par El Heraldo**, le gérant environnement de l'entreprise Développement énergétiques SA (DESA), Sergio Rodríguez, a été celui qui a initié cette opération qui a abouti à l'exécution de Cáceres. (*El Heraldo*, 5 mai 2016, traduction libre)

Dans le cas de Berta Cáceres, *El Heraldo* et *La Prensa* *révèlent* ainsi, en s'appuyant surtout sur des sources policières ou judiciaires, le nombre, le nom et l'identité des personnes arrêtées et suspectées d'avoir participé à l'assassinat, leur rôle dans sa planification et son exécution, les preuves recueillies par les autorités (ex. arme, écoutes téléphoniques) ainsi que le montant payé afin de la faire assassiner et sa répartition entre les présumés auteurs matériels et intellectuels.

De nouvelles **révélations** indiquent que les assassins, au moins quatre [personnes] et d'autres collaborateurs, ont encaissé 1,2 million de lempiras, qu'ils ne se sont pas divisés également. La semaine dernière, **il a été**

porté à la connaissance qu'un militaire accusé d'avoir tué Cáceres a reçu 500 000 lempiras pour planifier le crime, desquels il a remis 200 000 aux quatre tueurs qu'il a embauchés. Le militaire a **confessé** qu'il a reçu le paiement, selon ce qu'ont **informé** des sources. (*La Prensa*, 10 mai 2016, traduction libre)

Un autre mécanisme discursif permet de produire un *effet de réalité* (Tétu, 2003) par l'*effacement énonciatif* des sources d'information. Dans ce mécanisme, les paroles des sources citées et/ou paraphrasées sont réappropriées par les récits des journalistes afin de narrer la «réalité des faits». En suivant la *chaîne de reformulations* (voir Chapitre 3), il est possible de constater quelles paroles reçoivent une crédibilité au point de devenir les faits structurant les récits journalistiques. Ainsi, la presse nationale, en reprenant les discours d'autorités de la sécurité publique, en particulier du ministre de la Sécurité, de la directrice de la médecine légale, des procureurs du ministère public ainsi que des porte-parole, des hauts officiers et des enquêteurs des corps de police ou de l'ATIC, construisent des récits des enquêtes policières et des procédures judiciaires. Dans l'extrait suivant, cet *effacement énonciatif* à travers une *chaîne de reformulation* - dont les deux éléments repris sont indiqués soit en gras, soit soulignés - est observable. La source originale du journal, la citation, est paraphrasée et reprise dans un discours direct (non rapporté) dans le titre. Lorsqu'une affaire est couverte durant un certain temps, les sources du journal s'effacent au fil des nouvelles et le récit des autorités devient le récit des événements «réels».

[Récit du journal]: La quantité d'**indices retrouvés dans le corps sans vie de Berta Cáceres** a permis que les enquêtes aient du succès et que l'on arrive jusqu'aux auteurs matériels du crime.

[Paraphrase]: La titulaire de la Direction générale de médecine légale, Julissa Villanueva, a révélé qu'ont été **retrouvé dans le cadavre de la défunte dirigeante indigène Berta Cáceres les ogives de balle** qui ont produit sa mort dans l'attentat perpétré le 3 mars dernier, par conséquent **son corps sans vie a parlé**.

[Citations]: “Le **corps de doña Berta a parlé**, je l'ai toujours dit, il l'a dit avec certitude, il l'a gardé, dans son corps ont été retrouvées les balles qui lui ont donné la mort, nous avons réussi à récupérer des indices balistiques qui nous ont permis immédiatement d'établir la cause, la manière de la mort et de chercher l'instrument meurtrier” a-t-elle déclaré.

La fonctionnaire a ajouté que “de la révision de la scène jusqu'à l'entrée du **corps de doña Berta Cáceres à la médecine légale**, [ces preuves] ont été fondamentales pour trouver un **argument scientifique** qui permette aussi aux enquêteurs, à l'Agence technique d'investigation criminelle - ATIC - d'arriver et d'avoir les résultats dont nous sommes en train de parler” (*El Herald*, 9 mai 2016, traduction libre).

Lorsque les nouvelles gagnent en visibilité nationale, voire internationale, comme dans le cas de l'assassinat de Berta Cáceres et d'autres membres du COPINH, tel Nelson García, de meurtres de journalistes, de décès de Miskitos et de Garifunas tués lors d'opérations antinarcoïques ou bien de disparitions, de massacres ou d'assassinats ciblés de paysans du Bajo Aguán, les discours des familles, des ONG et des activistes des mouvements paysans, autochtones, afro-descendants,

féministes et de droits humains contestent la version officielle de faits (voir section 5.3.4). Ne pouvant plus nier sans résistance la nature politique des violences, les récits journalistiques tendent alors à clore le sens des assassinats, à travers deux autres stratégies discursives, soit en attribuant au crime organisé les violations de droits humains ou en criminalisant leurs victimes.

Dans la deuxième stratégie discursive, les récits des journaux se réapproprient par un mécanisme d'*effacement énonciatif* de leur source le discours mis en circulation par le CONADEH qui fait de la lutte contre la criminalité un enjeu de droits humains et associe la violence au risque de couvrir des nouvelles sur le «crime organisé», le «trafic de drogue» ou «la corruption» et à une menace au droit à l'information. Toutefois, alors que le CONADEH mentionne les «violations de droits humains», les journaux éliminent cette référence, se limitant à attribuer les attaques à des motifs criminels ou à l'*«intolérance gouvernementale»* comme l'illustrent ces extraits.

Cette institution signale depuis plusieurs années que la **violence continue contre les journalistes** est une **menace très grave pour l'exercice du droit à l'information**, particulièrement contre ceux qui couvrent et dénoncent des problèmes sociaux tels que **le crime organisé, le trafic de drogue, les violations de droits humains et les actes de corruption»** (*El Heraldo*, 15 août 2014, traduction libre).

Au cours des deux dernières décennies, **l'intolérance gouvernementale, le trafic de drogue, la corruption et le crime organisé** ont converti le Honduras en une terre hostile pour les propriétaires de médias, les journalistes, les communicateurs, les photographes, les caméramans et les annonceurs; violence comparée internationalement à rien de moins que la brutalité que vit la presse mexicaine» (*El Heraldo*, 24 mai 2017b, traduction libre).

Les récits entourant la mort de journalistes et de juristes soulignent la systématicité des attaques contre les travailleurs des médias et les opérateurs de justice (menaces, agressions, assassinats), dressant à maintes reprises des listes ou comptabilisant les victimes. La systématicité des attaques est soulignée par ces *énumérations* des morts et des *formules* récurrentes (*un autre, au moins, plus de, parmi*) (en gras) qui suggèrent qu'il s'agit d'un dénombrement minimal des victimes.

Au moins 30 journalistes ont été victimes de la vague de violence qui continue à sévir au Honduras, selon le Commissaire national aux droits humains du Honduras (Conadeh). [...]

Parmi les journalistes **assassinés**, figurent: Bernardo Rivera Paz - 9 juillet 2009; Nicolás Asfura - 17 février 2010; Josep Hernández 1 mars 2010, David Meza Montecinos - 11 mars 2010; Nahúm Palacios - 14 mars 2010; Víctor Manuel Jesús Juárez - 26 mars 2010; José Bayardo Mairena - 26 mars 2010; Luis Chévez - 11 avril 2011, Georgino Orellana - 20 avril 2010; Luis Mondragón - 15 juin 2010; Gabriel Fino Noriega - 2 juillet 2010, Israel Zelaya 24 août 2010; Henry Suazo - 28 décembre 2010; Héctor Medina - 11 mai 2011; Luis Ernesto Mendoza - 19 mai 2011; Adán Benítez - 4 juillet 2011; Nery Jeremía Orellana 14 juillet 2011; Medardo Flores - 8 septembre 2011; Luz Marina Paz - 6 décembre 2011; Saira Fabiola Almendares - 1 mars 2012; Fausto Elio Hernández - 11 mars 2012; Noel Valladares Escoto - 24 avril 2012; Erick Martínez Ávila 7 mai 2012; Alfredo Villatoro - 15 mai 2012. (*El Heraldo*, 10 juillet 2013, traduction libre)

Alors que la majorité des récits d'*El Heraldo* et de *La Prensa* évitent d'employer un vocabulaire de droits humains - dont les mots typiques ont des indices de spécificité négatifs élevés³⁶³ -, ces journaux se montrent moins réfractaires à endosser le discours d'ONG de droits humains, tels Reporters sans frontières (RSF), lorsque les victimes sont des journalistes.

Le dernier rapport de Reporters sans frontières situe le Honduras au deuxième rang des pays les plus dangereux d'Amérique latine pour les journalistes après le Mexique. Jusqu'à cette date, aucun des crimes n'a été éclairci par les autorités. (*La Prensa*, 26 mars 2010, traduction libre).

Toutefois, lorsqu'il ne s'agit pas de faits divers ne statuant pas sur les mobiles des *crimes* comme dans l'extrait précédent, leurs récits amalgament le discours des droits humains, qui met en évidence la systématicité des violences (attaques, assassinats) envers les groupes vulnérables (opérateurs de justice, journalistes), au discours sécuritaire, attribuant ces *crimes* au crime organisé. Par exemple, *La Prensa* intitulait une de ces nouvelles «Des juges et des journalistes parmi les 78 [personnes] assassinées par un des “Cachiros”» affirmant que

[d]es fonctionnaires, des journalistes, des avocats et d'autres personnalités connues ainsi que des rivaux font partie de la liste des 78 [personnes] assassinées sous les ordres de Rivera Maradiaga, un des dirigeants du cartel de “*Los Cachiros*” (*La Prensa*, 20 mars 2017, traduction libre).

De plus, les faits divers énumèrent une série de crimes violents aux auteurs inconnus, puisque demeurant dans la majorité des cas dans l'impunité, mais tout de même typiques du *sicariato*. Dans l'extrait suivant, le nouveau renvoie ces assassinats à une «attaque de la criminalité» et énumère 17 opérateurs assassinés, procédé discursif qui «met en évidence la vulnérabilité» des «opérateurs de justice» en raison de la systématicité de la violence criminelle.

Les juges, les défenseurs publics, les procureurs, les détectives antidrogue et légistes se trouvent sous **attaque de la criminalité**. Au total, **17 opérateurs de justice ont été assassinés** au cours des dernières années, ce qui **met en évidence la vulnérabilité** dans laquelle ils se trouvent.

Olga Marina Laguna, juge de l'enfance de Tegucigalpa, a été assassinée par deux personnes qui conduisaient une moto dans la capitale, qui ont intercepté le véhicule dans lequel elle conduisait. Le crime a été commis le 3 mars 2007. (*El Heraldo*, 26 octobre 2014, traduction libre)

L'*effet de sens visé* (Charaudeau, 2006) produit par cet amalgame est de légitimer l'appel des journaux à renforcer les organismes de la sécurité publique afin d'enquêter, de traduire en justice et de punir les criminels et ainsi combattre l'impunité entourant les atteintes à la liberté

³⁶³ Les indices de spécificité négatifs indiquent les mots qui sont statistiquement sous-représentés. Les mots «droit», «humain» ou «violation» sont sous-représentés dans les journaux nationaux avec des indices élevés. Étant donné que le corpus n'est partitionné qu'en deux parties (journaux nationaux, médias étrangers), les indices de spécificité positifs des médias étrangers correspondent aux indices de spécificité négatifs des journaux nationaux (voir Tableau 5.10).

d'expression³⁶⁴. Le discours sécuritaire subvertit ainsi le discours des droits humains dont les violations sont réduites aux atteintes à la liberté d'expression commises par le crime organisé. Par la même occasion, les journaux diffusent le discours des autorités qui écarte, de manière récurrente, que les crimes puissent être motivés politiquement ou liés au travail journalistique entourant des conflits socio-environnementaux. Par exemple, dans l'extrait suivant, le chef départemental de la Direction nationale d'investigation criminelle de Yoro, Pablo Gonzales se prononce sur l'assassinat du journaliste Héctor Francisco Medina Polanco, qui avait dénoncé des menaces de mort pour avoir fait état de présumées anomalies dans la municipalité de Morazán, d'abus de la part d'éleveurs bovins et de coupes forestières illégales, dans une déclaration typique de ces dénégations:

“En premier lieu, il a été mentionné que l'attentat criminel **pouvait être** lié à des informations qu'il a traitées dans le programme susmentionné [bulletin de nouvelles du Canal 9 *Omega Visión*], **mais** nous avons vérifié que son espace [diffusait] de la musique et **non** des nouvelles, nous **ne voyons donc pas** comment il **aurait pu** toucher à des sujets qui ont dérangé de **supposés** propriétaires terriens et éleveurs bovins dans la région, comme on l'a dit” (*La Prensa*, 13 mai 2011, traduction libre).

Cette dénégation des autorités est récurrente dans le cas des militants, caractérisant même les vérifications policières qui *écartent* des pistes d'enquêtes les hypothèses liant les assassinats à leur travail ou activisme (voir section 5.3.2). Elle emploie divers procédés discursifs (en gras). Alors que le *conditionnel* et la *modalité de l'incertitude* (pouvait être, aurait pu, supposés) mettent en doute les motifs des crimes, les *négations* (non, ne voyons donc pas) et d'*argumentation* (mais) réfutent l'hypothèse d'un assassinat motivé par le travail journalistique de Medina Polanco.

Lorsqu'un conflit socio-environnemental s'intensifie, une troisième stratégie discursive est employée: la criminalisation des groupes sociaux affectés par la violence. Le conflit agraire du Bajo Aguán (voir Chapitre 4) met en lumière cette stratégie. Malgré l'attention portée par les OIG et les ONG à la vague d'assassinats dans cette région, le discours des droits humains est absent de la couverture d'*El Heraldo* et de *La Prensa*. Les récits des violences tendent plutôt à criminaliser les paysans, leurs dirigeants et les ONG les défendant en s'appropriant le discours des propriétaires terriens auxquels s'opposent les groupes paysans.

³⁶⁴ Par exemple, *El Heraldo* rapporte que «[s]elon le Secrétariat des droits humains et de la justice, **seulement six de ces cas ont été judiciairisés**», commentant «ce qui démontre qu'il faut faire des efforts plus importants». Il poursuit plus loin son raisonnement en paraphrasant la ministre: «Pineda a **exigé des résultats effectifs dans l'enquête** sur les morts violentes de journalistes et a **exhorté** les institutions créées pour enquêter et poursuivre en justice à **travailler pour obtenir justice**, car l'univers de morts violentes envoie un **message d'impunité élevée**» (*El Heraldo*, 24 mai 2013, traduction libre). Dans cet extrait, le constat de la faible judiciairisation («seulement six des cas ont été judiciairisés»), amène le journal à soutenir, par un verbe déontique («il faut»), l'exigence («a exigé») de résultats et l'exhortation («a exhorté») aux unités d'enquête du ministre pour obtenir justice et éviter le «message d'impunité élevée».

Ainsi, le propriétaire terrien Miguel Facussé et son représentant légal, Roger Pineda, dénoncent les «invasions» d'une vingtaine de fermes en invoquant le respect de la loi, notamment des titres de propriété assurant la «sécurité juridique» et s'opposent aux accords conclus entre l'Institut national agraire (INA), le MUCA et le gouvernement pour la redistribution de terres afin de mettre fin au conflit. Ils qualifient d'«invasions» de fermes les occupations par le MARCA, le MUCA-MI et le MCRGC, après qu'un jugement de la cour ait reconnu que l'achat de terres des coopératives paysannes réalisé par Dinant avait été frauduleux et leur en a restitué la propriété.

Roger Pineda, directeur des relations corporatives et bancaires de Dinant, a déploré les actes violents et a dit que la situation dans la zone continue d'être extrêmement compliquée et que les terrains en pleine production continuent d'être **envahis** par les groupes paysans. [...] "Ils ont fait une **action légale frauduleuse** [...] ont surpris les autorités judiciaires, qui ont émis un jugement en leur faveur ordonnant notre expulsion et annulant le titre de propriété, mais à la Cour d'appel nous avons renversé cette action, bien que nous n'ayons pas encore pu sortir les gens qui **ont pris la ferme**" a assuré Pineda. (*El Heraldo*, 9 juillet 2012, traduction libre)

De plus, dans cet extrait, les recours judiciaires des paysans sont qualifiés d'«action légale frauduleuse». Adolfo Facussé, président de l'Association des industriels du Honduras (ANDI) dénonce aussi les expropriations, puisqu'elles affectent les investissements sur des terres en production, vont contre la «sécurité juridique» et accuse les paysans d'être des «hors-la-loi» (*forajidos*) et le directeur de l'INA d'avoir des convictions communistes.

Les journaux honduriens reprennent ces dénonciations par un *effacement énonciatif*. Ils attribuent le conflit agraire aux occupations de 4 000 hectares de terres relancées par près de 3 500 familles en décembre 2009. Ils reprennent le terme «invasions», même lorsque les institutions, tel l'INA, affirment qu'il s'agit de récupérations légales de terres. Le directeur de l'INA est d'ailleurs accusé d'inciter aux «invasions armées». La responsabilité des morts est aussi attribuée aux «affrontements» et «embuscades» «causés» par les «invasions de terres» des paysans «armés» de AK-47³⁶⁵ face auxquels les gardes de sécurité fuient ou se défendent. Tout un vocabulaire (en gras) dénote la nature illégale, criminelle ou violente des occupations et des paysans occupant les fermes: invasions, incendies, attaques, usurpations, affrontements, s'approprier, se saisir, attaquer, envahir, envahisseurs, hors-la-loi, délinquants, etc. comme l'illustre l'extrait suivant:

Les **faits violents** ont commencé le samedi soir, avec la **mort** du garde de sécurité, José Modesto Suárez, sur la ferme La Trinidad, propriété du propriétaire terrien René Morales, postérieurement, le dimanche matin, une autre

³⁶⁵ L'acquisition et l'usage de AK-47 fait partie du délit de fabrication et de trafic de matériel de guerre, d'armes et de munitions du Code pénal. Les paysans occupant des terres ont aussi été accusés d'usurpation, d'association illicite, de dommage à la propriété ou à l'environnement, de vol de fruits, de vol qualifié, d'incendie, de sédition, de terrorisme, de menace et de tentative d'assassinat contre des gardes de sécurité, les journaux participant à cette criminalisation.

fusillade a été enregistrée sur la ferme Suyapa, où des présumés paysans sont arrivés pour tendre une **embuscade** aux gardes, qui ont **repoussé l'action**, dans laquelle sont survenus trois **morts** et cinq **blessés** [...] “À titre préliminaire, il s'agit d'un cas dans lequel ils ont voulu **usurper** des terres, puisque les paysans sont arrivés dans une auto à l'endroit où étaient les gardes de sécurité qui ont **répondu à l'attaque**” a soutenu l'officier [Luis Guzmán, sous-inspecteur de la police de Tocoa] (*La Prensa*, 7 juin 2011, traduction libre).

De plus, comme le montre l'extrait ci-dessous, la chronologie des récits des affrontements débute par l'«invasion violente» des paysans et se poursuit par la réaction des gardes de sécurité apeurés, «se défendant» par des tirs. Cette évocation de la légitime défense tend à les disculper d'une responsabilité pour les décès et à attribuer celle-ci aux paysans. D'ailleurs, le propriétaire et le représentant légal de Dinant dénie toute responsabilité dans la violence et demandent des enquêtes³⁶⁶. Au contraire, reprenant le discours du respect de la propriété privée des entrepreneurs, les récits journalistiques mettent l'accent sur le vol et la destruction des fermes par les paysans «vandales», volant des tracteurs et des fruits, vandalisant, voire incendiant les *haciendas*. Ces discours sur les «invasions» «par la force» sont mis en circulation par les propriétaires terriens, les autorités policières et le ministre de la Sécurité, mais sont réappropriés par les médias.

Le groupe paysan Gregorio Chávez a eu recours à la **violence** pour **envahir** une ferme dans le Bajo Aguán et que **par la force** elle leur soit vendue. L'accusation a été formulée par Roger Pineda, [dirigeant] exécutif de la Corporación Dinant, après qu'on ait appris il y a quelques jours que cette organisation agraire avait **incendié** le ranch où est cultivée la palme africaine appelé Paso Aguán. (*La Prensa*, 17 juillet 2014, traduction libre)

Par cette responsabilité des violences qui leur est attribuée, les groupes de paysans mobilisés et les associations du mouvement paysan sont criminalisés. D'une part, après qu'en août 2011 14 personnes soit mortes et 16 blessées, incluant des gardes de sécurité, des paysans et des dirigeants paysans, une nouvelle opération Xatruch II est déployée dans l'Aguán. Son chef, Julio Espinal, ravivant le spectre des guérillas des années 1980, allègue que les paysans sont infiltrés par des Nicaraguayens et des Vénézuéliens, s'arment et s'entraînent en vue de créer le désordre, ce qui est dénié par le chef de l'armée nicaraguayenne. Les autorités déclarent d'ailleurs avoir découvert une stratégie d'«invasion de masse», les occupations constituant selon Facussé un problème «insurrectionnel». Pour le ministre de la Sécurité, Oscar Álvarez, 6 gardes de sécurité seraient morts dans un affrontement avec un groupe se dédiant à voler les fruits et à déstabiliser la zone. Au contraire, le MUCA, le MCA et le MARCA nient avoir participé à cet affrontement, le

³⁶⁶ Par exemple, le propriétaire terrien, Miguel Facussé, dit rechercher des accords avec le MUCA et le gouvernement et respecter les lois et affirme que les Honduriens ne sont pas amants de la violence. Pour sa part, le représentant légal de Dinant, Roger Pineda, qualifie les dénonciations de la responsabilité de l'entreprise dans les morts violentes comme des accusations irresponsables faites en l'absence de preuve, soutenant qu'elle ne règle pas ses différends par la violence, se conforme à la loi et espère que les autorités enquêtent pour trouver les responsables.

ministre de l'INA appuyant leur version. D'autre part, en juillet 2012, Roger Pineda, représentant de Dinant, et un rapport de renseignement des corps militaires et policiers accusent les dirigeants paysans du Bajo Aguán de s'enrichir illégalement par le vol et la vente des fruits des plantations, engrangeant des millions lorsqu'ils occupent des fermes. Finalement, les morts de paysans et l'intimidation de la population locale sont attribués aux divisions et aux affrontements entre groupes paysans, les journaux soulignant leur dangerosité en mettant en scène la méfiance des habitants eux-mêmes. À ce sujet, deux témoins protégés par le ministère public accusent les dirigeants du MUCA d'armer et d'entraîner les paysans et de payer des *sicarios* afin de commettre les assassinats, tel celui de Matías Valle, afin d'avoir le contrôle des profits. Les dirigeants paysans sont accusés d'être des «agitateurs», «manipulant» les paysans, organisant des «groupes armés» et semant le «chaos» et la «terreur» par la violence, «déstabilisant» la «paix» de la région.

“Il y a des noms de dirigeants qui sont les **agitateurs** et sèment la **terreur**; parmi eux se trouvent Juan Galindo, le Commandant Pedro Estrada, Luis Flaco Escobar qui **ont tiré** sur la patrouille de l'opération Relámpago. On suit leurs pistes. Ce sont eux qui **manipulent** les groupes”, selon le rapport d'enquête fait par la police. La **peur** est vécue même parmi les habitants qui jouxtent les fermes prises, pour qui la **paix est perdue** depuis deux ans (*La Prensa*, 28 juillet 2012, traduction libre).

En relayant les discours des autorités policières, militaires et judiciaires, les récits journalistiques construisent une scénographie où les plantations de palmes africaines sont représentées comme des lieux dangereux. Ils mettent l'accent sur les «effusions de sang» et la «peur» provoquées par les morts, instaurant un «climat de terreur» dans le Bajo Aguán, poussant la population à fuir la région. Cette peur gagnerait même les autorités, les militaires et les policiers n'intervenant plus par peur des embuscades, rendant difficile d'assurer la sécurité, alors que les autorités judiciaires (ministère public, médecine légale) seraient forcées de se retirer des fermes ou de déplacer les dépouilles des victimes pour l'identification, empêchant les enquêtes sur les scènes de crimes.

C'est sur la base de ces discours sur les invasions, la déstabilisation et l'insécurité que s'appuient les appels des habitants, du Conseil hondurien des entreprises privées (COHEP), de la Fédération nationale des agriculteurs et des éleveurs bovins du Honduras (FENAGH) et de Dinant à une intervention des autorités afin de contrôler le conflit agraire et de rétablir la paix, justifiant la militarisation du Bajo Aguán sous les opérations, puis les forces Xatruch. Répondant au discours sécuritaire du rétablissement de l'ordre du président Lobo (voir l'extrait ci-dessous), les forces Xatruch devaient imposer l'ordre, arrêter les délinquants et mettre un frein aux morts dues aux affrontements. Dans ce discours, la militarisation des fermes est présentée comme la solution aux

conflits agraires devant réduire l'incertitude, assurer la sécurité de la population locale, mettre fin à la violence et ramener la paix, la normalité et la tranquillité. Toutefois, il justifie, sur la base d'ordre des tribunaux³⁶⁷, les expulsions «pacifiques» ou «par la force» des paysans occupant des terres et leur arrestation de même que le désarmement des paysans «délinquants»³⁶⁸, dont le port illégal d'armes («AK-47») constituerait un «problème» de «sécurité nationale».

“La réaction de la maison présidentielle est positive, un message fort, parce qu'elle reconnaît le **problème dans l'Aguán**, [à savoir] qu'il y a des forces étrangères que nous dénonçons depuis deux ans” a exprimé Roger Pineda, représentant de Dinant à propos des déclarations de Lobo cette semaine lorsqu'il a assuré que “personne ne va nous prendre pour des idiots dans l'Aguán ... des **paysans n'ont rien à faire avec des AK-47** ..., c'est maintenant une **question de sécurité nationale** et c'est **ainsi que nous allons les traiter.**” (*La Prensa*, 28 juillet 2012, traduction libre)

Dans le cadre d'opérations antinarcotiques dans la Mosquitia et sur la côte caraïbe, territoires ancestraux des Garifunas et Miskitos, les morts violentes dues aux agents de la DEA et aux soldats ou policiers honduriens font l'objet de tentatives de disculpation. Les forces de sécurité construisent des récits associant les victimes à des narcotrafiquants et les accusant d'avoir ouvert le feu. Ces versions se seraient révélées fausses après enquêtes des départements de la justice et d'État des États-Unis ou du ministère public. Ce dernier a d'ailleurs déposé des accusations criminelles d'homicides contre des policiers et des soldats honduriens. Face aux protestations en face du palais de justice de Trujillo et à Iriona en appui à la famille de deux Garifunas tués³⁶⁹, les autorités de la base navale de Puerto Castilla criminalisent la population locale en leur attribuant des *significations liées à la criminalité et à la violence*, affirmant que:

la zone est considérée “**chaude**” en ce qui concerne le **trafic de drogues** et qu'il y a un groupe de personnes liées aux **activités illicites** qui **manipulent** et incitent la population d'Iriona, Colón, à **affronter les autorités** qui remplissent la mission de garantir l'ordre et la sécurité dans le secteur (*El Herald*, 21 décembre 2015, traduction libre).

Les journaux honduriens participent à la criminalisation, mettant l'accent sur l'incendie d'un camion militaire lors de manifestations, de blocages de route et de l'occupation d'un édifice des forces navales. Par contre, dans d'autres cas, ils n'adhèrent pas aux discours de criminalisation, mais reprennent les versions des rapports d'enquêtes, du procureur spécial des droits humains, du

³⁶⁷ Par exemple, cent ordres de capture pour invasions de terres de propriété privée et vol de fruits seraient en possession du Bataillon Xatruch, ordres sur la base desquels il procéderait aux expulsions et arrestations des paysans.

³⁶⁸ Le désarmement n'incluait pas les armes possédées légalement et utilisées par les gardes de sécurité.

³⁶⁹ Les meurtres de Joel Palacios Lino et Elvis Armando García par la Force navale font l'objet de luttes contestant la militarisation des territoires afro-descendants et la criminalisation dont ils font l'objet dans le cadre des opérations de lutte contre le narcotrafic. Les parents des victimes, des membres et des organisations de la communauté garifuna d'Iriona «indignés» demandent l'éclaircissement des faits, réclament justice et exigent au gouvernement l'expulsion des militaires du territoire, dénonçant le harcèlement permanent des militaires instillant la peur dans la population.

ministère public, des témoins et des victimes, qualifiant ces violences d'usages disproportionnés de la force ou de violations graves aux droits humains. Dans l'exemple suivant, cette dissociation du discours sécuritaire est notable par les *marques de véridiction* soulignant la «fausseté» de la version officielle (faux, dissimulation, allégué) et de *négation* (ne portait d'armes ni de drogues).

Un membre de la DEA a ordonné de mitrailler le canot (pipante), sur la supposition qu'il transportait des stupéfiants, ce qui était absolument **faux**. En fait, aucun des passagers **ne portait pas d'arme ni de drogue**. Dans un désir de **dissimulation**, il a été **allégué** qu'ils avaient tenté de récupérer un chargement de drogue récemment confisqué et qu'ils avaient initié un tir croisé (*El Heraldo*, 24 mai 2017a, traduction libre).

5.3.5. Discours des droits humains et luttes de sens autour des assassinats

La section précédente a permis de dégager un imaginaire sécuritaire à l'œuvre dans les récits des journaux honduriens. *Au plan des significations de la violence*, celui-ci représente les assassinats comme des crimes de droit commun non motivés par l'activisme des victimes, leur travail ou leur défense des droits. Ces actes criminels seraient l'œuvre de délinquants et du crime organisé. *Dans les récits*, les faits divers établissent une scénographie typique des *sicariatos* (assassinats de tueurs à gages) et le journalisme judiciaire met en scène les actions et la parole des organismes de la sécurité publique (policiers, militaires) et de la justice pénale (ministère public, cours de justice). *Au plan des régimes de vérité*, les récits dédoublent leurs déclarations concernant les enquêtes et les procès produisant un *effet de vérité* ou effacent progressivement les traces de leurs paroles afin que leur discours rapporté devienne le récit journalistique de la «réalité». *L'effet de sens visé* (Charaudeau, 2006) est alors de justifier la militarisation et le renforcement des forces de sécurité comme moyens de protéger la sécurité des citoyens et d'arrêter, d'accuser, d'incarcérer et par cette voie, de punir les criminels et de combattre l'impunité.

Les journaux et les discours rapportés de leurs sources militaires, policières, judiciaires, gouvernementales, entrepreneuriales, même des suspects, présentent comme indiscutable cet imaginaire sécuritaire. De là découlent les mécanismes visant à faire taire et clore le sens des violences en les ramenant au sens institué dans cet imaginaire, celui de «crime non politique». Afin de faire taire les voix discordantes, les journaux et les sources officielles emploient *trois stratégies discursives*. Ils 1) nient ou démentent les versions narratives divergeant des récits officiels qui affirment que les morts sont dues à des motifs politiques liés à l'activisme ou au travail des victimes, 2) ils attribuent au crime organisé les meurtres de juristes et de journalistes, même s'ils reconnaissent ces violences comme des «violations de droits» ou 3) ils criminalisent

les groupes victimes de violences et les organisations les soutenant (ex. ONG) lorsque le discours ne peut plus nier de manière crédible le rapport entre les violences et les conflits socio-environnementaux; c'est le cas des paysans du Bajo Aguán. Ces stratégies sont des mécanismes de raréfaction des discours au sens de Foucault, qui cherchent à clore le sens des violences en évitant que des versions divergentes n'aient droit de cité. Dans une logique ensidique³⁷⁰, cet imaginaire institué ramène le discours aux significations «correctes» de la violence qui doivent avoir un sens univoque et cohérent par des renvois de significations se répétant à l'identique, et rejette comme extérieures au sens, comme non-sens, les significations autres³⁷¹. Les violences doivent être comprises comme des crimes de droit commun non politiques liés à la criminalité, sinon elles doivent être présentées comme «non-sens» et fausses dans le régime de vérité.

Dans cette section, cet imaginaire sera contrasté avec les discours de droits humains qui circulent dans les médias étrangers à partir de leur vocabulaire spécifique. La comparaison de leurs *écarts de sens* de même que l'analyse des marques polémiques (négation, connecteurs argumentatifs, verbes performatifs d'opposition), de distanciation (verbes, adjectifs et adverbes introduisant un doute), de dissensus (préposition «contre», verbes d'opposition dans les récits) ou bien désignant des torts (préposition «sans», préfixes de négation, marques axiologiques péjoratives) (voir Chapitre 3) permettront de dégager des luttes *contestant* l'imaginaire sécuritaire. Des extraits illustreront ces mécanismes discursifs contestant les significations de la violence (en gras).

Par cette contestation, ces paroles mettent en doute, manifestent leur désaccord, remettent en question sa véracité et dénoncent l'injustice de cet imaginaire. La contestation permet de destituer, de «dé-signifier» (Doran, 2016: 52) le sens institué des violences. Plus spécifiquement, ces luttes contestent le sens des morts violentes qui, dans l'imaginaire sécuritaire, sont conçues non comme des crimes motivés par l'activisme ou le travail de défense des droits, mais plutôt comme des crimes de droit commun commis par la délinquance et le crime organisé et nécessitant des mesures de sécurité publique et de justice pénale. Cette contestation ne se fait pas

³⁷⁰ C'est-à-dire une logique de stricte détermination des choses ayant des identités et des relations logiques univoques.

³⁷¹ Comme il a été avancé au chapitre 2, une fois institués, les imaginaires sociaux servent à la construction de systèmes de normes, de valeurs, d'orientations, de finalités de la vie individuelle et collective, bref de l'ensemble des institutions à partir desquelles les sociétés s'organisent (Castoriadis, 1996: 191). Comme le note Decary-Secours (2016: 89), pour le philosophe, la fonctionnalité des institutions est «asservie à un **système de significations, à un imaginaire social, source de ce qui se donne chaque fois comme sens indiscutable et indiscuté** et donne à la fonctionnalité de chaque système institutionnel son orientation spécifique».

au sein de l'imaginaire sécuritaire, mais à partir de discours de droits humains qui se positionnent à l'extérieur de cet imaginaire et qui donnent des significations différentes aux violences.

Comme le montre le Tableau 5.9, le vocabulaire spécifique (en italique) et les récits de ces nouvelles sont caractéristiques d'un discours des droits humains. Les récits mettent en circulation des représentations des *violences* comme *violations de droits humains* résultant de la *répression* des groupes sociaux (*lencas, femmes, autochtones, ethnies*) et des *défenseurs de droits* et de *l'environnement* mobilisés dans les conflits socio-environnementaux³⁷². Ces discours soulignent les *risques* qu'ils encourent, ayant été victimes de *menaces*, de *harcèlement*, de *criminalisation*, d'*attaques*, et dans le cas de Cáceres et de Gustavo Castro, *dirigeant environnentaliste mexicain* de *Otros Mundos Chiapas*, d'un *assassinat* par balle (*tir, tirer, tireur*) et d'une *tentative d'assassinat*. Couvrant en vaste majorité le cas de Berta Cáceres (91,8% du sous-corpus), *EFE*, *AFP*, *AP* ou la *BBC* retracent l'histoire de ses *luttres s'opposant aux concessions* accordées à *l'industrie minière* et au *projet de construction de barrage hydroélectrique Agua Zarca* par *l'entreprise DESA* en *défense* de la *rivière Gualcarque*, de la communauté de *Río Blanco*, de *l'environnement* et du *territoire ancestral lenca*³⁷³. Ces médias rappellent que Cáceres bénéficiait de *mesures conservatoires* de la *CIDH* en raison de *menaces* reçues suite au *coup d'État* de 2009.

Afin de construire ce récit, les médias étrangers citent des entrevues et *communiqués* de familles de victimes, d'organisations écologistes, féministes³⁷⁴ ou de droits humains, des *rapports* émis par des *ONG*, tels *Oxfam* et *Amnistie internationale*, reprenant le titre d'un rapport de *Global Witness* affirmant que le *pays* est le plus *dangereux* dans le *monde* pour les *défenseurs* de *l'environnement*. Ils mettent en scène les pressions d'OIG de droits humains, notamment des rapporteurs spéciaux de l'ONU (*Christof Heyns, Michel Frost*), du président de la *CIDH* (James Cavallaro), de gouvernements étrangers (France, États-Unis) et de leurs *ambassades*, de *sénateurs*

³⁷² Telles la dirigeante féministe Gladys Petrona Lanza, la coordinatrice et cofondatrice du COPINH, Berta Cáceres, ayant reçu le prix prestigieux de la Fondation Goldman, ou l'activiste autochtone du MILPAH Ana Mirian Romero, ayant reçu le prix de Front Line Defenders, une ONG soutenant les défenseurs de droits humains à risque pour sa lutte en défense du droit à la terre de sa communauté contre l'expansion du projet hydroélectrique Los Encinos.

³⁷³ Les récits relatent la campagne d'opposition, notamment le blocage de la voie d'accès au site de construction par la communauté lenca de Río Blanco qui a permis de suspendre le projet et entraîné le retrait de Sino-Hydro, compagnie chinoise, en 2013, victoire pour laquelle Cáceres a reçu le prix Goldman pour l'environnement en 2015.

³⁷⁴ Les médias étrangers rapportent les exigences des activistes, publiant les photos de mobilisations réclamant justice pour Berta Cáceres, notamment de pancartes du CEM-H émettant une alerte rouge pour les femicides et exigeant la punition des coupables, ou les campagnes en défense de la terre lancées suite à son assassinat.

états-unien³⁷⁵ de même que les pressions, les *cérémonies* ou les *manifestations* de solidarité au Guatemala, au El Salvador, en Équateur, à Washington, à Managua ou à Paris par une diversité d'entités religieuses, écologistes et de défense des droits humains.

Tableau 5.8: Vocabulaire spécifique des médias étrangers (en lemmes) (Spécificité ≥ 3)

Sources		assassinat	13,3	concession	3,3	Civique	6,3	Karman	3,0
EFE	62,4	protection	12,7	attaque	3,3	populaire	6,2	Temps	
AFP	49,8	assassiné	12,2	autoriser	3,1	Sénat	6,0	mars	9,3
communiqué	7,2	protéger	10,3	coup	3,1	sénateur	5,9	aujourd'hui	4,7
AP	5,4	tir	9,5	risque	3,1	extérieur	5,7	2015	3,8
archive	4,9	entrer	9,3	alerter	3,1	Heyns	5,6	Lieux	
texte	3,4	fémicide	8,7	retour	3,1	armée	5,6	hondurien	29,5
Associated	3,4	punition	8,6	financement	3,1	global	5,5	Honduras	22,9
Press	3,4	enquêter	7,4	mobilisation	3,0	Unies	5,5	Guatemala	18,5
BBC	3,4	menace	7,3	garantir	3,0	Mirian	5,4	rivière	16,4
Objets		souligner	6,6	Actants		comité	5,3	interaméricain	15,5
droit	41,0	construction	6,5	CIDH	44,7	DESA	5,2	ouest	14,6
humain	40,7	dénoncer	6,5	activiste	45,8	gouvernant	5,2	centraméricain	11,6
prix	18,0	opposer	6,3	hondurien	29,5	Durbin	4,9	Gualcarque	11,0
rapport	15,6	exhorter (urgir)	6,3	défenseur	27,3	Michel	4,9	international	10,9
hydroélectrique	15,6	défendre	5,6	Cáceres	24,3	Line	4,9	ronde	10,3
projet	13,5	violation	5,5	ONU	17,5	Front	4,7	pays	10,1
minier	12,5	ajouter	5,5	organisation	17,3	compagnie	4,6	km	9,4
mesure	12,0	(alerte) rouge	5,5	indigène	16,9	coupable	4,6	Washington	8,9
conservatoire	11,5	exhorter (instar)	5,5	commission	16,8	gouvernemental	4,5	étatsuniens	8,3
Nobel	10,9	contribuer	5,2	AI	16,2	ethnie	4,4	France	6,6
Goldman	9,5	aide	5,1	femme	14,9	entreprise	4,3	Mexico/Mexique	6,4
barrage (represa)	9,2	sanctionner	5,0	Berta	14,5	Cruz	4,3	territoire	5,7
environnemental (medioambiental)	8,0	cérémonie	5,0	lenca	12,0	Lanza	4,3	nord-ouest	5,7
environnemental (ambiental)	8,0	signaler	4,9	Amnistie	11,2	MILPAH	4,2	Chiapas	5,1
environnement (medioambiente)	7,6	démander	4,5	CEM-H	10,0	Petrona	4,2	nord-est	4,7
environnement (ambiente)	7,1	attenter	4,4	rapporteur	10,0	entité	4,2	Équateur	4,7
industrie minière	5,6	améliorer	4,4	État	9,7	centre	4,1	(pays) dangereux	4,7
barrage (presa)	5,5	harcèlement	4,3	ONG	9,1	initiative	4,1	occidental	4,5
naturel	5,0	menacer	4,3	gouvernement	8,6	Conseil	4,1	monde	4,2
aquatique	4,9	lutte	4,3	tireur	8,5	organisme	4,0	Managua	4,2
prestigieux	4,9	violence	4,0	Frost	8,4	DEA	3,9	Dublin	4,2
situation	4,6	organiser	3,8	Carrillo	8,4	ambassade	3,7	péruvien	3,8
ancestral	4,5	exiger	3,8	Fondation	8,4	Sabillón	3,6	ville	3,8
bateau/canot	4,2	répression	3,8	Acuña	8,4	Icaza	3,5	département	3,7
taxi	4,1	empêcher	3,7	étude	8,1	Encinos	3,5	communauté	3,7
manque	3,4	Vive	3,5	mexicain	7,8	constructeur	3,4	Paris	3,5
Actions		blocage	3,5	Cavallaro	7,3	Oxfam	3,4	chinois	3,5
défense	14,3	organiser	3,5	Witness	7,0	Defenders	3,4	salvadorien	3,4
		diffusé	3,4	coordonnateur	6,8	Romero	3,4	région	3,3
		campagne	3,4	Nations	6,5	cofondatrice	3,2	Genève	3,1
		affirmer	3,4	environnementaliste	6,4	dirigeant	3,0	(Río) Blanco	3,1

En construisant ces récits, les médias étrangers ouvrent un espace aux *luttas de sens* contestant les versions des autorités. Comme nous l'avons vu, ces versions alternatives peinaient à devenir le

³⁷⁵ À Washington, des *sénateurs* démocrates du Sénat des États-Unis ont demandé une enquête sur la mort et la suspension de l'aide au Honduras jusqu'à ce que soient punis les *coupables*.

récit «véridique» dans les articles écrits par des journalistes honduriens. Avant 2016, seuls 8 articles des médias étrangers traitaient des conflits socio-environnementaux. La mort de Berta Cáceres en 2016 a provoqué un véritable *moment discursif*³⁷⁶ dans la presse étrangère. Celle-ci s'est emparée de la nouvelle et a publié 117 articles (sur 131) y référant - constituant 91,8% des occurrences - et a ouvert la voie à la couverture internationale d'autres cas. Afin de maintenir leur crédibilité, les journaux honduriens ont été contraints de faire une place à ces articles et, de ce fait, à leurs sources différentes et aux discours des droits humains qu'elles véhiculent. C'est dans ces prises de parole des familles des victimes, des activistes d'organisations militantes, des ONG et des OIG de droits humains désormais rapportées dans les journaux qu'on retrouve des traces de luttes de sens cherchant à contrer l'impunité en réclamant la vérité et la justice. Ces luttes de sens se jouent autour de quatre enjeux ou «points nodaux» (Corten, 2009; Doran, 2016).

i. Le sens des morts violentes: des violations de droits humains motivées politiquement

Premièrement, les discours des droits humains *contestent la dénégation des motifs politiques des violences* ciblant les activistes et les journalistes couvrant des conflits socio-environnementaux par le discours sécuritaire, soutenant au contraire qu'il s'agit de *violations de droits humains* motivées par leur activisme, leur défense des droits ou leur travail journalistique.

Ainsi, dans le cas des journalistes, face au rejet par les autorités que les meurtres puissent être liés à leurs reportages, leurs collègues, le Collège des journalistes du Honduras (CPH) et la Rapporteuse spéciale pour la liberté d'expression de la CIDH rappellent les menaces reçues à ce sujet. En appui aux dénonciations, le sénateur démocrate Tim Kaine critique la minimisation des menaces et des attaques perpétrées contre les journalistes au Honduras. Pour la Rapporteuse spéciale, RSF et le CONADEH, ces violences constituent des attaques à la liberté d'expression, de presse et d'information qui visent à censurer les journalistes et les constituent en groupe vulnérable, à risque de *violations de droits humains*. Plutôt que des règlements de compte criminels, les violences visent à empêcher les journalistes de dire-le-vrai, étant un mécanisme de censure ou incitant à l'autocensure. Dans l'extrait suivant, cette contestation est manifestée par la *marque de négation* (ne tue pas) d'un slogan scandé lors d'une manifestation de journalistes. Cette

³⁷⁶ Un *moment discursif* se caractérise par «la diversité des productions discursives qui surgissent [...] dans les médias, à propos d'un fait du monde réel qui devient *par* et *dans* les médias un “événement”» laissant des «traces à plus ou moins long terme dans les discours produits ultérieurement à propos d'autres événements» (Moirand, 2007: 4).

marque de négation, qui souligne que ces assassinats n'arriveront pas à taire la vérité, renforce un présupposé du slogan: les journalistes sont tués parce qu'ils disent la vérité.

“On **ne tue pas** la vérité en tuant des journalistes” est le slogan qui a prévalu ce vendredi dans les rues des principales villes (*El Heraldo*, 24 mai 2012, traduction libre).

Pour leur part, les paysans du Bajo Aguán contestent le discours sécuritaire qui leur attribue la responsabilité des meurtres. Dans l'extrait suivant, le porte-parole du MUCA, Vitalino Álvarez, par ces *actes de véridiction* «dément catégoriquement» la véracité des déclarations faites par deux témoins protégés à l'effet que les dirigeants du MUCA seraient les auteurs intellectuels des assassinats de paysans, soutenant plutôt, par des *marques péjoratives* (débitées, absurde, jeu sale, éloignées de la vérité) et de *négation* (sans aucun fondement) que ces déclarations participent d'une campagne de «persécution» du mouvement visant à «discréditer» sa lutte. Au contraire, par un *acte de juridiction*, il «dénonce» l'intimidation dont il fait l'objet (individus armés). *La Prensa*, prend toutefois ses *distances*, notant qu'il s'agit de «sa version» «argumentée» des événements.

Un groupe de paysans donne **sa version** sur ce qui se passe dans [le département de] Colón.

Vitalino Álvarez, secrétaire des relations publiques du Mouvement unifié paysan de l'Aguán (Muca), **dément catégoriquement** les déclarations qui lient les dirigeants aux assassinats de paysans dans l'Aguán.

Vitalino **argumente** que les **déclarations débitées** par des témoins protégés font partie d’“une **campagne** qui leur cause beaucoup de problèmes et **de persécution**”.

Il a même **dénoncé** qu'il a reçu un appel de l'une de ses filles lui commentant que “**deux individus armés de pistolets 9 mm** étaient arrivés à sa maison à Colinas del Carmen de San Pedro Sula le demandant”.

“Ce sont des **déclarations absurdes, sans aucun fondement, éloignées de la vérité**.”

Je suis allé identifier Matías Valle et la majorité des corps de camarades qui ont été assassinés et cela me fait de la peine dans l'âme parce qu'ils ont marché avec moi en menant cette bataille qui n'a pas été facile et cela me fait beaucoup de peine que la femme du camarade Braulio (Díaz), doña Alicia, se prête à **ce jeu sale** pour **discréditer** cette lutte du mouvement paysan. [...]” (*La Prensa*, 24 avril 2013, traduction libre)

Les dirigeants paysans contestent les récits sécuritaires de la violence présentant les décès comme le résultat de «luttues intestines» ou de la «légitime défense» des gardes face aux «attaques» et «embuscades» d’«envahisseurs». Au contraire, par des *verbes performatifs d'opposition* (dénonçons), ils responsabilisent les groupes «paramilitaires» (escadrons de la mort) commettant des «assassinats» ciblés envers les dirigeants, les «gardes de sécurité» des entreprises de palme africaine jugés derrière les «massacres» et les disparitions ainsi que les «autorités» militaires et policières déployées dans le Bajo Aguán. Pour eux, il s'agit d'une «stratégie pour liquider les dirigeants paysans», une forme de répression politique visant à contrer la lutte pour la terre.

“Nous **dénonçons** depuis des années l'**escadron de la mort** qui opère dans le Bajo Aguán, le monde le connaît déjà. Il y a une **stratégie pour liquider les dirigeants paysans**. À l'interne des organisations paysannes, il y a des **paramilitaires** qui ont des **liens avec les autorités** et qui **assassinent nos camarades**” a dénoncé Jhony Rivas, ex-président du MUCA, en montrant des photographies aux médias locaux des supposés responsables de ce double crime. (*La Prensa*, 19 octobre 2016, traduction libre)

La porte-parole du MUCA, Victalino Álvarez, a dit que ces **citoyens innocents** ont été confondus par des **gardes de sécurité au service de Facussé**, qui les ont pris pour des **paysans** et ont décidé de **venger le massacre** du dimanche. (*La Prensa*, 20 août 2011, traduction libre)

Les activistes sont appuyés par les ONG, qui considèrent que les violences ciblent les «activistes» et les «défenseurs». Dans cet extrait, par des *marques péjoratives* (brutaux, tragédie, imparable), Amnesty internationale réagit aux assassinats de José Ángel Flores, président du MUCA, et de Silmer Dionisio George, un dirigeant paysan communautaire, abattus le 18 octobre 2016 par des hommes inconnus à Tocoa, soulignant qu'ils font partie d'une «vague [...] d'attaques mortelles», convertissant «le Honduras en une zone interdite pour les défenseurs des droits humains».

Les **assassinats brutaux** de deux activistes des droits à la terre au Honduras hier en soirée sont les dernières **tragédies** d'une **vague imparable d'attaques mortelles**, convertissant le Honduras en une zone interdite pour les défenseurs des droits humains” a dit AI dans un communiqué (EFE, 19 octobre 2016, traduction libre).

Emblématiques de ces contestations, les luttes de sens se jouant autour de l'assassinat de Berta Cáceres s'opposent à la dénégation par les autorités des mobiles politiques des violences ciblant les activistes, dénonçant les menaces³⁷⁷ et la complicité des autorités policières, militaires et judiciaires et des entreprises exploitant les ressources naturelles dans les persécutions. Les médias étrangers rapportent les paroles de Berta Cáceres, notamment son discours lors de la remise du prix Goldman³⁷⁸ où elle dénonçait la persécution envers elle et sa famille, une conférence de presse donnée une semaine avant sa mort où elle rappelait l'assassinat de quatre dirigeants du COPINH et les menaces reçues par ses militants et une entrevue où elle racontait le harcèlement de militaires, policiers, gardes de sécurité et *sicarios* durant le blocage des installations d'*Agua Zarca*. À ce sujet, *Global Witness* rapporte que trois militants lencas ont été assassinés durant cette campagne (BBC, 3 mars 2016). En raison de ces menaces, la CIDH a octroyé à Cáceres, sa famille et des membres du COPINH des mesures conservatoires, ce qui n'a pas fait cesser les

³⁷⁷ Ainsi, son frère Gustavo Cáceres affirme que «Berta a reçu des milliers de menaces» (*El Herald*, 3 mars 2016a, traduction libre), la BBC insistant sur les menaces de mort, de viol, de lynchage, d'attaque de sa mère et de séquestration de ses filles (BBC, 3 mars 2016).

³⁷⁸ En 2015, elle a remporté le prix Goldman pour avoir réussi à arrêter le projet *Agua Zarca* contre la transnationale chinoise Synohydro, la banque FICOHSA, la société de construction DESA et la Banque mondiale. Toutefois, en octobre 2015, la construction du barrage a été reprise par DESA sur un nouveau site de la rivière Gualcarque, avec le soutien financier de la Banque néerlandaise de financement du développement FMO et du Finnfund.

menaces³⁷⁹. Le COPINH et Berta Cáceres avaient signalé à diverses occasions l'intimidation de deux des inculpés, l'ex-militaire et vice-chef de la sécurité de DESA, Douglas Geovanny Bustillo, et son directeur des affaires sociales, de l'environnement et des communications, Sergio Rodríguez Orellana. Dans l'extrait suivant, le COPINH responsabilise «l'armée», «la police», le «maire» de la zone du barrage *Agua Zarca* et «l'entreprise DESA» des violences (menaces, tirs).

“[D]urant les derniers six mois Berta a reçu des **menaces constantes** dont l'intensité allait en augmentant, des **tirs sur sa voiture**, des **messages** et des **menaces verbales** directes de la part de **l'armée**, de la **police**, du **maire** (de la zone du barrage) Raúl Pineda et de **l'entreprise DESA**” (*El Herald*, 4 mars 2016b, traduction libre).

Après l'assassinat de Berta Cáceres, Gustavo Castro, sa famille et le COPINH remettent ainsi en question les pistes d'enquêtes mises de l'avant de prime abord par les autorités policières. Après que les autorités aient confirmé qu'ils détenaient en garde à vue un «suspect du crime» qui serait une «personne de confiance» de la défunte, se référant à un membre du COPINH, Aureliano Molina Villanueva³⁸⁰, son frère Gustavo Cáceres et le COPINH remettent en question, par un *acte de véridiction de distanciation* («prétendent») la véracité de la version narrative d'un «crime passionnel» -, accusant les autorités policières de «fabriquer des preuves»:

“ils **prétendent** l'accuser de commettre un **crime passionnel** (...) en plus de **fabriquer des preuves** pour signaler d'autres membres du COPINH comme coupables ou complices du crime” (*El Herald*, 4 mars 2016b, traduction libre).

Cette situation est dénoncée par l'avocat de la famille Cáceres, Víctor Fernández, qui rappelle l'obligation de l'État d'enquêter sur les causes potentiellement liées à ses activités de défenseuse (AFP, 9 mars 2016). Sa fille, Laura Zúñiga Cáceres, se plaint également que les autorités aient mentionné comme mobiles possibles des conflits passionnels ou des querelles entre membres du COPINH³⁸¹ en dépit du fait que sa mère ait reçu au moins 33 menaces de mort depuis 2013 (AP, 23 mars 2016). En fait, pour la famille et les activistes, il s'agit d'un «crime politique» planifié visant à la faire taire et à nuire à sa lutte pour la défense de la Terre mère. Ainsi, en conférence de presse, ses enfants opposent, par un *acte de véridiction* prenant la forme d'un *verbe performatif*

³⁷⁹ En raison des menaces dont elle a été l'objet suite au coup d'État de 2009, Berta Cáceres a reçu des mesures conservatoires de la CIDH (MC-196/09). Le 5 mars 2016, après son assassinat, des mesures ont été accordées aux membres de la famille et du COPINH et à Gustavo Castro, puis étendues à leurs avocats le 23 mars (MC-112-16).

³⁸⁰ Le jour de l'assassinat les policiers ont perquisitionné une arme chez le frère de Molina, qui a été analysée par la Direction de la médecine légale. De même, les enquêteurs ont pris les empreintes des souliers de Tomás Gómez Membreno, coordonnateur du COPINH alors que le ministère public l'avait convoqué pour donner sa déclaration.

³⁸¹ De même, Gustavo Castro relate que les policiers lui auraient montré des photographies de marches du COPINH afin qu'il identifie l'assassin et réalisé un portrait-robot correspondant à Aureliano et non à sa description, cherchant ainsi à appuyer la piste de conflits internes (*El Herald*, 2 septembre 2016; 7 mars 2016).

d'opposition (démentons catégoriquement), à la version policière d'un «crime passionnel» un *acte de véridiction* (c'est) affirmant qu'il s'agit d'un «crime politique», appuyant leur version narrative alternative sur les «menaces systématiques» de l'entreprise DESA dénoncées.

C'est un crime politique, on l'a dit et nous **démentons catégoriquement** qu'il s'agisse d'un **crime passionnel**. Elle a toujours **dénoncé des menaces systématiques** de la part de l'entreprise DESA (*La Prensa*, 5 mars 2016, traduction libre).

Ces discours militants attribuent ainsi le motif des assassinats à l'activisme. Par exemple, Gustavo Castro soutient que Berta «**“n'a pas** donné sa vie, **mais** on lui a arraché” **pour avoir défendu** les droits humains, la vie et les rivières des peuples indigènes» (EFE, 18 avril 2017, traduction libre). À un discours qui efface la responsabilité des auteurs du crime et son motif politique, cet extrait oppose par des *marques de négation* (n'a pas) et *d'argumentation* (mais) son mobile: «on lui a arraché» «pour avoir défendu les droits humains, la vie et les rivières des peuples indigènes».

Cette version narrative permet de contester les politiques de développement énergétique et de militarisation des territoires autochtones, litiges s'intensifiant avec l'arrestation de suspects liés à l'entreprise DESA et aux Forces armées pour son assassinat, puis de politiciens et de fonctionnaires pour corruption, abus d'autorité et autorisation de concessions illégales³⁸².

D'une part, suite à la mort de Berta Cáceres, ses enfants avertissent «nous **n'allons pas** permettre que sa mort se convertisse en un vide et **nous voulons** que les entreprises minières et les projets hydroélectriques s'en aillent du Honduras» (*El Heraldo*, 8 mars 2016, traduction libre). Dans cet extrait, ils s'opposent, par une *marque de négation* (n'allons pas), à un discours qui affirmerait qu'il faut se démobiliser (vide) et exigent, par un *verbe performatif*, le retrait des «entreprises minières et des projets hydroélectriques», tenus responsables des violences. Sa fille, Berta Isabel Zúñiga Cáceres, exige d'ailleurs de freiner «les projets électriques de mort» (*El Heraldo*, 4 mars 2016c, traduction libre), la famille demandant l'annulation de la concession d'*Agua Zarca*. Cette expression crée un *renvoi de signification* responsabilisant les «projets» pour sa «mort». Cette exigence repose sur des dénonciations des violences qui perdurent malgré la mort de Cáceres³⁸³

³⁸² La concession aurait été accordée sans étude d'impact environnemental préalable en contravention de la législation environnementale et sans consultation préalable, libre et informée en contravention de la Convention 169 de l'OIT.

³⁸³ Ses filles dénoncent le harcèlement dont la famille est victime depuis sa mort, dont deux attentats (AP, 23 mars 2016; EFE, 1 juillet 2017) alors que Tomás Gómez, nouveau coordonnateur du COPINH, de même qu'un autre membre du COPINH, Alexander García rapportent avoir été victimes d'un attentat par balle (AFP, 11 octobre 2016).

et responsabilisent le gouvernement et les entreprises privées ayant reçu des concessions pour la réalisation de projets éoliens, hydroélectriques ou miniers en territoires autochtones.

Les slogans des manifestations incitent à ne pas se démobiliser malgré son décès. Ils réaffirment la persévérance des luttes («La lutte continue et continue»), soulignent sa présence («Berta Cáceres présente dans la lutte»), voire dénie sa mort³⁸⁴, par des *marques de négation* («Berta **n'est pas** morte, Berta vit», «Berta **n'est pas** morte, elle s'est multipliée»), celle-ci continuant à vivre dans les luttes qui fleurissent et se multiplient en son nom («Berta vit, la lutte continue, continue», «Qu'ils l'entendent au Honduras: Berta Cáceres vit et fleurira!»). Sa mort, symbolisée par le sang, la transforme en martyr des luttes populaires devant mener à la liberté («Sang de martyrs, semence de liberté») à laquelle peuvent s'identifier les personnes mobilisées («Nous sommes tous Berta»). Typiques des *interférences diaphasiques*, ces slogans mélangent un discours militant à un discours religieux évoquant les martyrs, la résurrection et des éléments naturels de la cosmovision lenca (semences, fleurs) afin de contester la mort de Berta Cáceres et de symboliser l'affirmation de la vie, associée à la lutte, qu'ils opposent aux «projets de mort».

Adhérant à cette version narrative sur les «projets de mort», les activistes s'engagent dans des luttes contre l'extractivisme et la dépossession des territoires autochtones, ce qui se reflète dans les *marques de dissensus* (contre) de leurs prises de parole. Par exemple, dans un communiqué, le comité organisateur de la *Rencontre internationale des peuples Berta Cáceres vit* affirme que la réunion «construira des stratégies **contre** le modèle extractiviste et de dépossession des territoires des communautés indigènes» (AFP, 13 avril 2016, traduction libre). Ce discours sur la dépossession des territoires par les entreprises est repris par d'autres organisations militantes (ex. OFRANEH), les ONG de droits humains, les communautés locales et les médias étrangers.

En s'imposant, cette version narrative renforce la légitimité de la parole de Berta Cáceres qui dénonçait les impacts des projets énergétiques et extractifs. La BBC rapporte ces dénonciations des impacts du projet *Agua Zarca*, tels que le déplacement forcé, les dommages environnementaux, la baisse de la production agricole, la privatisation de la rivière Gualcarque, le rejet du projet par les communautés et la négation de la consultation libre, préalable et informée.

³⁸⁴ Strijker (2017: 36) rapporte que des Lencas de La Esperanza et Intibucá considèrent que, bien que Berta ne soit pas physiquement présente, son esprit est toujours présent parmi les Lencas, celle-ci étant la gardienne spirituelle de la rivière Gualcarque. Son esprit est régulièrement invoqué et célébré dans des réunions et des cérémonies.

Le barrage d'*Agua Zarca* “aurait signifié des **déplacements** et **aurait empêché la communauté de développer ses activités agricoles**. Non seulement on **privatise** la rivière, mais aussi plusieurs kilomètres aux alentours” a dit Cáceres à la BBC. [...] Le projet hydroélectrique **nie**, selon Cáceres, **le droit à la consultation libre, préalable et informée** garanti dans la Convention 169 de l'OIT sur les peuples indigènes, ratifiée par le Honduras. (BBC, 3 mars 2016, traduction libre)

Dans cet extrait, les *marques de dissensus* (aurait empêché, nie), ont pour effet de contredire le discours de «développement» de DESA - qui souligne la création d'emploi, les investissements sociaux en santé, en éducation et en infrastructures (ponts, routes, électrification) et le respect de l'environnement - ainsi que l'appui et la consultation des communautés locales.

Cette critique permet aux dirigeants lencas et aux participants à des marches en hommage à Berta Cáceres et pour la défense de la vie d'exiger le respect de leurs territoires (EFE, 15 mai 2016) et de leurs droits, qui seraient, selon les peuples autochtones, vulnérabilisés par les projets d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles (EFE, 21 février 2017).

Ces luttes et les pressions internationales produisent des effets, forçant les autorités à changer leur version narrative. L'ATIC en vient à reconsidérer ses pistes d'enquête. Dans l'extrait ci-dessous, à sa première piste de «motifs personnels», elle oppose par une marque argumentative (mais) une nouvelle version dans laquelle le «crime» est dû à son «activité environnementaliste». En juin, elle «confirme» que «Cáceres a été éliminée en raison de sa lutte environnementale contre le projet polémique» d'*Agua Zarca* (*El Heraldo*, 24 juin 2016, traduction libre). Selon l'agence :

«le **crime** n'a pas été [dû] à des **motifs personnels**, mais à l'**activité environnementaliste** qu'elle menait» (*El Heraldo*, 3 mai 2016, traduction libre).

D'autre part, la mort de Cáceres permet de contester la militarisation en responsabilisant les militaires dans les violences. Ainsi, pour le COPINH et la famille de Cáceres, «la présumée participation de militaires actifs et retraités liés à l'entreprise DESA semblerait démontrer l'implication d'agents étatiques dans l'assassinat» (*El Heraldo*, 2 mai 2016, traduction libre). Des luttes de sens se jouent alors autour de la responsabilité de l'institution militaire. Cherchant à disculper les Forces armées, Francisco Isaías Álvarez, chef de l'État major conjoint, affirme avoir été informé de l'implication du militaire Mariano Díaz Chávez seulement lors de son arrestation:

nous **n'avons pas d'information** (de la participation du militaire [*del uniformado*] dans le crime de Berta Cáceres) parce que nous **n'avons pas la faculté d'enquêter** (...) nous **sommes des êtres humains** qui **faisons des erreurs**, mais l'institution est une **institution propre** (*La Prensa*, 2 mai 2016, traduction libre).

Dans cet extrait, les *marques de négation* (n'avions pas, n'avons pas) et d'argumentation (mais) visent à contrer une version qui affirme que l'assassinat est une stratégie de répression concertée des militaires, en y opposant l'image d'une «institution propre» constituée d'«êtres humains» qui font des «erreurs». Le secrétariat d'État de la Défense nationale publie aussi un communiqué où il annonce le congédiement du militaire, réitérant que l'institution est soumise à des «principes», «à la loi et au respect des droits humains». La *négation* (ne sera pas) vise à contrer un discours qui soutiendrait que «ce type d'actes» est «permis», cherchant ainsi à éviter que l'implication d'un militaire dans l'assassinat «nuise à l'image de l'État ou de l'institution».

[L]es Forces armées du Honduras, afin de **maintenir toujours intacts les principes** sur lesquels elles reposent, Honneur, Loyauté et Sacrifice, continueront de **soumettre leurs actions à la loi et au respect des droits humains** conformément à la législation nationale et aux dispositions contenues dans les conventions et traités desquels l'État du Honduras est signataire. En garantissant que **ne sera pas permis ce type d'actes** qui nuisent à l'image de l'État ou de l'institution en particulier (*La Prensa*, 11 juin 2016, traduction libre).

Afin de contrer ces disculpations, Berta Isabel Zúñiga Cáceres se réfère à un témoignage d'un ex-soldat, le sergent Rodrigo Cruz, publié par *The Guardian* affirmant que circulait au sein de la FUSINA une liste noire d'activistes à assassiner. Par des *actes de véridiction* invoquant ce reportage comme preuve (montre) d'une «politique d'État» reposant sur des «escadrons de la mort» au sein des Forces armées responsables de «violations de droits humains», elle affirme:

Ceci nous **montre** que des **escadrons de la mort** opèrent dans les Forces armées, qui sont utilisées pour se défaire des plans de gouvernement de l'opposition. Il nous **montre** que les **violations de droits humains** sont une **politique de l'État** du Honduras (*El Heraldo*, 22 juin 2016, traduction libre).

Ces allégations sont appuyées par Vitalino Álvarez, porte-parole du MUCA et Annie Bird, directrice de l'ONG *Rights Action*. Elles sont toutefois démenties, par un *acte de véridiction*, par Samuel Reyes, ministre de la Défense qui qualifie de «complètement faux» l'article. Elles contribuent néanmoins à alimenter l'appui international à la *Loi Berta Cáceres sur les droits humains au Honduras* prévoyant la suspension de l'aide économique et militaire pour la sécurité accordée par les États-Unis jusqu'à ce que soient éclaircies et cessent les violations des droits humains par les policiers et militaires au Honduras, loi proposée au Congrès des États-Unis par 60 congressistes. Réagissant au projet de loi, divers représentants de l'État hondurien défendent la politique de militarisation de la sécurité publique et dénoncent les risques d'un retrait de l'aide états-unienne³⁸⁵. Pour le président Hernández, le ministre de la Sécurité, Julián Pacheco, et les

³⁸⁵ Óscar Chinchilla, Procureur général de la République, avertit des conséquences économiques d'un retrait de l'aide étrangère; Tomás Zambrano, président de la commission de sécurité du Congrès, met en garde du risque d'affaiblir la

journaux conservateurs, ces politiques servent à combattre le crime organisé et améliorent la situation de violence, réduisant les taux d'homicides. Au contraire, les OIG, tels le Comité contre la torture de l'ONU, le HCDH ou la CIDH, convaincus par les discours militants, déplorent la persistance de la violence généralisée au Honduras, voire l'implication de militaires dans les violations de droits humains, et recommandent la démilitarisation de la sécurité publique.

ii. Des campagnes de criminalisation des défenseurs

Deuxièmement, c'est à partir de ces discours de droits humains qui soulignent la complicité des institutions de l'État dans les persécutions que les militants dénoncent le durcissement de la justice pénale et les poursuites judiciaires injustifiées. Face aux accusations de «criminels», de «délinquants», d'«envahisseurs» ou de «déstabilisateurs», ils affirment que ces déclarations participent à une *stratégie politique de répression criminalisant* les activistes et les journalistes³⁸⁶ en raison de leur travail ou de leur défense des droits. Contrairement au discours sécuritaire, ils attribuent un sens différent à leurs actions collectives, travail et militantisme, ce qui leur permet de remettre en question les *significations de violence* qui leur sont attribuées par ce discours.

Chez les paysans, cette contestation s'exprime par l'opposition aux significations d'«invasions violentes» attribuées par le discours sécuritaire aux occupations de terres qui sont *re-signifiées* comme des «récupérations» légitimes et pacifiques. Dans l'extrait suivant, le porte-parole du MUCA rejette, par une *marque de négation* (ne faisons pas), l'accusation de faire la «promotion» des occupations afin de faire des profits. Il y oppose un récit alternatif: ce serait les «enfants des paysans» des «coopératives» dont les «entrepreneurs» se sont «emparés» qui les «récupèrent».

“Nous autres du Muca, **nous ne faisons pas** la promotion de cela, ce sont les enfants des paysans qui faisaient partie des 84 coopératives desquelles se sont **emparés** ces entrepreneurs en 1994 et qui sont disposés à [les] **récupérer**”, a exprimé Álvarez. (*El Herald*, 24 juillet 2012, traduction libre)

Dans le cas des restitutions légales par les tribunaux, la récupération est soutenue par l'INA, ce que les journaux n'intègrent pas à leur récit, maintenant paradoxalement le terme «invasions».

lutte contre le narcotrafic; Robert Herrera Cáceres, commissaire national des droits humains, prévient des effets négatifs sur la lutte à la corruption et à l'impunité de toute restriction de la coopération internationale; Julián Pacheco, ministre de la Sécurité, défend la Police militaire et assure qu'elle continuera à exister et travailler; Ebal Díaz, conseiller présidentiel, la qualifie de «proposition idéologique», réaffirmant que le gouvernement continue à croire que les militaires doivent participer à la sécurité du pays alors que le président Hernández accuse les ONG de fournir aux sénateurs et aux congressistes des États-Unis des informations provenant d'Honduriens déformant la vérité.

³⁸⁶ La Rapporteuse spéciale et l'ONG *Campaña Emblema de Prensa* dénoncent les actions pénales pour diffamation et injures ou les campagnes d'intimidation et de discrédit contribuant à leur criminalisation, alors que l'Association de presse hondurienne (APH) exige la dérogation de l'article 335-B du Code pénal pénalisant l'apologie du terrorisme.

Cette contradiction permet au journal de *re-signifier* les «récupérations de terres» - un signifiant qui est attribué aux paroles du conseiller juridique de l'INA - en «invasions de paysans».

Le conseiller juridique de l'INA assure que les **invasions de paysans** sur la ferme de Paso Aguán sont des **récupérations de terres** obtenues à travers les tribunaux de justice (*El Heraldo*, 10 juillet 2012, traduction libre).

Pour le mouvement paysan, l'expropriation légale des terres acquises de manière frauduleuse et les récupérations des terres des coopératives de la réforme agraire appropriées par les propriétaires terriens lors de la contre-réforme des années 1990 corrigent cette injustice passée et permettraient que cessent les violences, libérant les paysans de la menace des gardes de sécurité des entreprises de palme africaine. Dans un éditorial, l'historien Mario R. Argueta affirme ainsi que «[l]e **bain de sang** dans le Bajo Aguán **ne cessera pas tant qu'on n'arrivera pas un jour à la justice agraire**» (Argueta, 27 novembre 2011, traduction libre). La *négation* (ne cessera pas tant qu') permet de s'opposer à la stratégie de militarisation qui cherche à faire cesser la violence (bain de sang) sans rétablir la «justice agraire», synthétisant la critique paysanne de la solution sécuritaire.

Outre ces discours criminalisant, les activistes et leur famille remettent aussi en question l'impartialité du système judiciaire qui participe à la criminalisation des défenseurs. Par exemple, dénonçant la complicité des autorités, la mère de Berta Cáceres, Berta Flores López rappelle que

L'État du Honduras a **criminalisé** ma fille en utilisant la **supposée institutionnalité** pour **monter deux procès** distincts à son encontre, pour le fait d'accomplir un travail de défenseure des biens communs naturels et des droits des peuples indigènes et noirs du Honduras (*El Heraldo*, 2 avril 2016, traduction libre).

Dans cet extrait, l'*adjectif* «supposée» introduit un *doute* sur l'«institutionnalité» de la justice, son fonctionnement dans le cadre des normes de l'État de droit, alors que le *verbe péjoratif* «monter» dénonce la caractère infondé des deux poursuites entamées contre Berta Cáceres et des membres du COPINH dont ils ont été disculpés faute de preuves³⁸⁷, attribuant leurs motivations politiques à une forme de criminalisation ciblant ceux qui accomplissent «un travail de défenseure».

Les militants adhèrent à cette version narrative. Ainsi, Miriam Miranda, coordonnatrice de l'OFRANEH, considère qu'il existe «une campagne de discrédit et de criminalisation envers le

³⁸⁷ Selon *Front Line Defenders*, le 24 mai 2013, à Agua Caliente, la voiture de Berta Cáceres et de Tomás Gómez Membreño a été inspectée par des militaires, qui ont appelé en renfort des policiers, qui sont arrivés dans des voitures appartenant à DESA. Berta et Tomás ont alors été détenus, puis accusés de port d'arme illégale. L'avocat de la défense a soutenu que l'arme avait été déposée par les policiers ou militaires pour criminaliser les accusés. Faute de preuves, ils ont été acquittés le 10 février 2014. D'autre part, le 20 septembre 2013, des accusations d'usurpation de terres, de coercition et de dommages de plus de 3 millions \$ causés à DESA ont été déposés contre Berta Cáceres, Aureliano Molina et Tomás Gómez Membreño, mais le 9 janvier 2014, la Cour d'appel de Comayagua les a acquittés.

COPINH» en raison de leur défense des biens de la nature et de la vie (EFE, 18 octobre 2016, traduction libre). Pour les activistes, cette criminalisation vise à empêcher la protestation sociale des mouvements opposés à l'extractivisme et aux monocultures des entreprises transnationales.

iii. La responsabilité de l'État pour la situation d'*indefensión* des défenseurs

Troisièmement, des luttes de sens se jouent autour de la responsabilité de l'État dans la mort des activistes. Ces luttes responsabilisent l'État pour la situation d'*indefensión* (sans défense) des défenseurs des droits humains, de la terre et de l'environnement due à l'absence de protection par les organismes de la sécurité publique malgré l'octroi de mesures conservatoires par la CIDH.

Le COFADEH souligne ainsi, par des *préfixes de négation*, la situation d'*in*-defensión et d'*in*-sécurité des journalistes dont certains, bénéficiaires de mesures conservatoires, ont été assassinés.

“La mort de Suazo reflète le climat d'**insécurité** et l'état **d'indefensión** dans lequel vit la profession journalistique dans le pays et la population en général”, ont commenté à AFP des activistes du Comité des familles de détenus et disparus du Honduras. (*La Prensa*, EFE, AFP, 28 décembre 2010, traduction libre)

Cette «situation de risques» est généralisée à tous les «défenseurs des droits de la terre» par Gustavo Castro qui s'oppose, à travers des *marques de négation* (n'est pas) et d'*argumentation* (mais), à un discours qui ferait du Honduras un cas isolé, non lié aux causes profondes de ces risques, soit les «intérêts des pouvoirs et des grandes entreprises internationales» extractives.

La **situation de risque que vivent les défenseurs des droits de la terre** et leur criminalisation [...] **n'est pas** qu'une situation concrète du Honduras, **mais** se vit dans toute l'Amérique latine, où les activistes sont confrontés aux **intérêts des pouvoirs et des grandes entreprises internationales** (EFE, 4 avril 2016, traduction libre).

Dénonçant cette absence de protection, les familles de victimes, les journalistes, les étudiants en journalisme, l'APH, le CPH et diverses associations civiles revendiquent que soient appliquées les mesures de la CIDH afin que cesse la violence et que puisse s'exercer la liberté d'expression.

Comme pour les journalistes, les activistes paysans et de droits humains responsabilisent les organismes de la sécurité publique pour les morts, ayant manqué à leur *devoir* de protection découlant des mesures accordées par la CIDH ou la Cour interaméricaine. Pour ce faire, ils emploient divers mécanismes discursifs. En plus d'*actes de juridiction* sous forme de *verbes d'opposition* (condamnons, condamne, dénonçons, a déploré) et de *marques péjoratives* (tragique, lamentables) qui servent à condamner les assassinats, les activistes ont recouru à des *marques déontiques* (doit, devait, devraient, due) afin d'affirmer le devoir de protection de l'État qu'ils

opposent, par des *marques argumentatives* (mais) et de *négarion* (ne les a jamais, ne nous ont pas, ne pas), à son absence, ce qui les met à risque d'être victimes de «tueurs à gages paramilitaires».

“Nous **condamnons** cet **assassinat** et **l'État doit répondre** de ces **événements lamentables**” **condamne** Leonel George, membre de la Coordination des organisations populaires de l'Aguán (Copa). José Ángel Flores avait des mesures de protection de la Cour interaméricaine de droits humains (Cidh) “**Mais l'État ne les a jamais exécutées. L'État devait le protéger**” a **déploré** le dirigeant populaire. (*La Prensa*, 18 octobre 2016, traduction libre)

“Les **mesures de protection devaient être** pour ceux qui ont des mesures conservatoires, **mais ils ne nous ont pas donné de sécurité**. Nous sommes **exposés à être victimes de tueurs à gages paramilitaires** qui opèrent dans la zone” a assuré Vitalino Álvarez, qui est porte-parole du Mouvement unifié paysan de l'Aguán (Muca) et secrétaire de la Plateforme agraire. (*La Prensa*, 17 novembre 2016, traduction libre)

“Nous **condamnons** ce **tragique assassinat** et **dénonçons** la **responsabilité de l'État du Honduras** pour **ne pas avoir apporté la protection due** à José Ángel Flores malgré qu'il ait été bénéficiaire de mesures conservatoires” dit un communiqué [de la FIDH, de l'OMCT et du COFADEH]. (*El Heraldo*, 11 octobre 2016, traduction libre)

Cette critique de l'*indefensión* permet aux paysans de remettre en question la militarisation de la région. Comme le montrent les deux extraits suivants, les dirigeants paysans formulent des *doutes* (supposément) sur l'objectif de «surveillance» de la zone de l'opération Xatruch II, suspectant qu'elle vise moins à faire cesser les violences (morts, homicides, attentats) qu'à réprimer leur mouvement. Ils accusent de «complicité» la «police», l'«armée» et l'«État» parce qu'ils «ne protège[nt] pas» les paysans. Les *négarions* (ne pas, non plus) et les marques d'argumentation (alors même que) opposent les risques avérés de violences et l'inaction des autorités publiques.

Mejía [porte-parole du MUCA] a ajouté qu'il y a une **indignation** dans les bases et en même temps une **préoccupation** pour ce qui est en train de se passer, quand **deux dirigeants paysans sont morts** entre samedi et dimanche **alors même** que la Police et les Forces armées avaient plus de 600 hommes, **surveillant supposément la zone** dans le cadre de l'opération Xatruch II. (*La Prensa*, 23 août 2011, traduction libre)

“Ceux-ci sont des **homicides stratégiques contre les paysans**. José Ángel Flores avait **dénoncé** qu'il **allait le tuer, déjà ils avaient commis un attentat contre lui et on ne lui a pas donnée la sécurité**, bien qu'il avait des mesures conservatoires octroyées par la Cour interaméricaine des droits humains (CIDH), de même qu'en ont **120 autres dirigeants de plus**, que l'on **ne protège pas non plus**, et ceci est de la **complicité de la part des autorités**, tant du **ministère public** [*Fiscalía*] que de la **Police**, de l'**Armée** et de l'**État**” a affirmé Cabrera [coordonnateur de la Plateforme agraire]. (*La Prensa*, 31 octobre 2016, traduction libre)

C'est en réaction à ces dénonciations que les ONG et les OIG, telles Amnistie internationale ou la Mission internationale du G16, exercent des pressions pour que l'État protège les défenseurs de la terre du Bajo Aguán et applique la nouvelle loi de protection des défenseurs.

Dans le cas de l'assassinat de Berta Cáceres, ces luttes de sens vont forcer les autorités à changer leurs versions narratives et à reconnaître timidement leur responsabilité. De prime abord, les versions des autorités se contredisent. D'un côté, le ministre de la Sécurité, Julián Pacheco, et le

ministre de la Coordination générale du Gouvernement, Jorge Ramón Hernández Alcerro, assurent que Cáceres recevait des «mesures de protection permanentes» des autorités policières. Puis, se ravisant, Pacheco, de même que Sergio Paz Bueso, commissaire de police de La Esperanza, soutiennent qu'elle avait refusé les mesures de sécurité et changé de domicile sans le signaler aux autorités. Ces deux récits sont repris par les journalistes d'*El Heraldo* et *La Prensa*, mais sont contestés par la famille et Gustavo Castro. Par exemple, pour la mère de Berta Cáceres,

“[l']État du Honduras avait assumé la responsabilité de garantir les mesures conservatoires pour assurer la vie de ma fille et l'État **n'a pas rempli** cet engagement international” (*El Heraldo*, 2 avril 2016, traduction libre).

Dans cet extrait, la *négation* (n'a pas) permet d'opposer la «responsabilité de garantir les mesures conservatoires» assumée par l'État au non-respect de cet «engagement». Sur cette base, la mère de Cáceres considère que «[l]e gouvernement est le responsable de cette grande *indefensión*» (AFP, 3 mars 2016, traduction libre). Sa fille, Berta Isabel Zúñiga Cáceres rappelle que les 80 plaintes déposées contre le projet *Agua Zarca* «**n'ont pas été** enquêtées» (Lagos, 6 mai 2016, traduction libre). Dans l'extrait ci-dessous, elle oppose, par des *marques d'argumentation* (cependant) et de *négation* (n'ont pas, n'ont pas, non plus, ni) l'absence de mesures de protection, d'enquête et d'écoute de la «voix du peuple lenca» aux «dénonciations» des «persécutions» qui étaient «publiquement connues».

“[T]ous les faits de **persécution** à notre encontre ont été **dénoncés**, [étaient] **publiquement connus**, **cependant** des **mesures effectives de protection n'ont pas été adoptées**, **ils n'ont pas fait non plus** l'objet d'enquête ni d'une volonté politique d'écouter la voix du peuple lenca qui demande le respect de son territoire (Berta Isabel Zúñiga Cáceres citée dans *La Prensa*, 9 mars 2016, traduction libre).

Suite à ces démentis, Pacheco change le récit officiel, reconnaissant que l'État et le secrétariat de la Sécurité ont échoué à fournir des mesures de protection adéquates, invoquant, sur un ton euphémique, que «diverses erreurs» ont été commises (*El Heraldo*, 8 juillet 2016). Cette situation d'*indefensión*, démontrant l'incapacité des autorités à protéger les activistes menacés, est dénoncée par la famille, les ONG et OIG de droits humains et des activistes de la société civile hondurienne et étrangère. Tous exercent des pressions pour que soient protégés les défenseurs et soit reconnu leur rôle légitime. Face à ces pressions, Ricardo Cardona réitère l'engagement du gouvernement envers le respect et la défense des droits humains (*El Heraldo*, 6 juillet 2017).

iv. L'impunité et les luttes pour l'obtention de la vérité et de la justice

Finalement, dans ce contexte de violences et d'impunité généralisées, la méfiance envers les enquêtes et les procédures judiciaires avive les luttes pour l'obtention de la vérité et de la justice.

Se jouent alors des luttes de sens autour de la justice pénale et des enquêtes policières. D'un côté, les discours sécuritaires valorisent le professionnalisme des corps policiers, des unités d'enquêtes et des procureurs du ministère public, de la direction de médecine légale ou des cours de justice, fondant leur légitimité sur le poids de la preuve judiciaire fonctionnant comme un régime de vérité et leur capacité d'appliquer des peines exemplaires avec toute la force de la loi. De l'autre, les discours de droits humains opposent à cet imaginaire la persistance de l'impunité et le manque de justice en raison de la partialité du système judiciaire en faveur des groupes d'intérêts puissants et en défaveur des défenseurs et des sans-part, ce qui empêche l'égalité des droits.

Le jour du décès de Berta Cáceres, le président Hernández affirme qu'il s'agit d'«un crime contre le Honduras» (*El Heraldo*, 3 mars 2016b, traduction libre), promettant d'enquêter et de traduire les responsables en justice. Le président et les secrétariats des Relations extérieures et de la Coordination générale du Gouvernement insistent alors sur le professionnalisme, la diligence et l'expertise scientifique des enquêteurs de la PNH, de l'ATIC, de la DPI et du ministère public devant mener promptement à l'éclaircissement de la vérité, à des arrestations et à des poursuites judiciaires. En opposition à cette version narrative, Gustavo Castro, la famille de Berta Cáceres et le COPINH critiquent l'altération de la scène de crime³⁸⁸, le manque de transparence des autorités, la faiblesse des preuves risquant d'être réfutées lors du procès et les irrégularités dans l'enquête. Ces critiques sont appuyées par Amnistie internationale, qui considère que l'enquête ne suit pas les pistes minimales en matière de violations de droits humains, les enquêteurs n'interrogeant pas les présumés auteurs de menaces (*El Heraldo*, 4 mars 2016d). De même, la Mission internationale Justice pour Berta Cáceres constate que l'enquête a été orientée à ses débuts afin d'incriminer des proches de Cáceres (AFP, 19 mars 2016). Face à cette situation,

[I]a famille de Cáceres se **méfie des enquêtes officielles, parce qu'elle** assure que "l'institutionnalité hondurienne qui **prétend** maintenant **réaliser l'enquête** est la même qui **l'a poursuivie**", [raison] pour laquelle ils ont demandé au gouvernement d'accepter qu'une commission indépendante dirigée par la CIDH accompagne les enquêtes (EFE, 4 avril 2016, traduction libre).

Dans cet extrait, la «méfiance» de la famille envers les «enquêtes officielles» est justifiée, par une *marque d'argumentation* (parce qu') et une *marque de doute* (prétend) sur son impartialité, puisque les corps enquêtant font partie de la «même» «institutionnalité» qui «l'a poursuivie».

³⁸⁸ D'ailleurs, deux policiers, Juan Carlos Cruz et Miguel Arcangel Rosales ont été arrêtés et accusés du délit d'avoir altéré les preuves et présenté de fausses preuves afin de faire dévier l'enquête (*El Heraldo*, 20 novembre 2017).

Une fois les procédures judiciaires entamées contre les inculpés, des nouvelles soulèvent des doutes sur la compétence et l'indépendance des autorités judiciaires³⁸⁹. Un scandale éclate lorsqu'une juge assignée au procès sort le dossier judiciaire et se fait voler sa voiture où il se trouvait. Une enquête est alors ouverte afin de déterminer s'il s'agit d'un cas de négligence ou d'une action délibérée. Melvin Duarte, porte-parole du pouvoir judiciaire, et Rolando Argueta, président de la Cour suprême de Justice, tentent de minimiser l'affaire, édictant une directive interdisant la sortie des dossiers judiciaires, soulignant qu'aucune preuve n'a été perdue puisqu'il existait des copies du dossier, assurant que le vol de voiture ne cherchait pas à s'emparer de la preuve et alléguant que la controverse cherche à nuire à l'image du Honduras.

Cependant, cette version officielle est contestée. Des discours mettent alors en doute, par des *marques de négation*, d'*incertitude* et des *préfixes de négation* (en gras), l'indépendance judiciaire et le professionnalisme de l'enquête. Ainsi, l'ex-inspectrice générale adjointe des juges et des tribunaux du pouvoir judiciaire, Marlene Suyapa Pérez, affirme: «**il n'est pas certain** qu'il y a une indépendance du Pouvoir judiciaire et la perte du dossier de Berta Cáceres en est une preuve» (*La Prensa*, 10 octobre 2016, traduction libre). Pour la fille de Cáceres, Olivia Zúñiga Cáceres, «le vol du dossier à la magistrate qui menait l'enquête sur l'affaire **n'est seulement qu'un** échantillon de l'**impunité** et des **irrégularités** de l'enquête» (*El Herald*, 28 octobre 2016, traduction libre). La famille demande de participer au procès et critique les retards, l'absence de transparence et d'informations divulguées à la famille et leur exclusion des procédures, malgré leurs droits en tant que victimes. Finalement, Amnistie internationale critique qu'il n'y ait pas de mécanisme efficace pour protéger les témoins (*La Prensa*, 27 février 2017).

Ces critiques de l'enquête et des procédures judiciaires s'intègrent à des luttes plus larges contre l'impunité. Bien que la revendication d'une fin de l'impunité soit partagée par les différents énonciateurs, le tort de l'impunité s'intègre à des discours sécuritaires ou de droits humains qui lui attribuent des *significations divergentes*, mettant en lumière des luttes de sens. D'un côté, les discours sécuritaires, énoncés par les représentants du gouvernement du Honduras et des États-Unis, du ministère public et de la MACCIH ainsi que par le secrétaire général de l'OEA, réaffirment leur confiance que les enquêtes policières et les procédures judiciaires assureront que le crime «ne restera pas impuni», mettant l'accent sur la «punition exemplaire» des coupables et

³⁸⁹ Le directeur des procureurs, José Arturo Duarte, a dû se retirer du dossier après que l'avocat de la famille Cáceres ait révélé un conflit d'intérêts, celui-ci ayant déjà représenté légalement l'entreprise DESA par le passé.

sur l'application de «toute la force de la loi» afin de dissuader les crimes et de mettre fin à l'impunité.

[L]'État a assuré que la mort de l'environnementaliste **ne restera pas impunie** et qu'à cette fin, il continuera à donner son soutien total aux enquêtes (*El Heraldo*, 3 mars 2016c, traduction libre).

“Espérons que ce soit plus tôt que tard, **mais** au final nous **parviendrons à la vérité** et à la **punition exemplaire** pour ceux qui ont fait cela [...]” (Óscar Chinchilla, Procureur général, *El Heraldo*, 18 mars 2016, traduction libre).

“[C]e cas a été un **cas exemplaire pour la fin de l'impunité** dans ce pays et nous espérons qu'il le soit avec **toute la force de la loi**” (Juan Jiménez Mayor, porte-parole de la MACCIH, *La Prensa*, 11 mai 2016, traduction libre).

Dans les extraits ci-dessus, les *marques de négation* (ne restera pas) et d'*argumentation* (mais) visent à contrer les critiques militantes qui affirment que l'assassinat restera impuni. Elles visent à assurer que les autorités policières et judiciaires sont compétentes pour punir les coupables.

Au contraire, les organisations internationales de droits humains mettent l'accent sur le manque de justice et la persistance de l'impunité au Honduras, en particulier concernant les violences ciblant les activistes des droits humains, de la terre et de l'environnement, ce qui contribue à un climat de peur. Ainsi, Amnistie internationale cite un rapport d'ACI-Participa qui calcule que 90% des homicides et des abus contre les défenseurs de droits humains demeurent impunis (EFE, 21 février 2017). Pour le coordonnateur de l'Alliance pour la paix et la justice, Omar Rivera,

la mort de Berta Cáceres est un **exemple paradigmatique des conséquences de vivre dans un état d'impunité**, dans lequel les **[personnes] violentes se sentent habilitées à commettre des crimes horribles** comme celui qui a enlevé la vie à la défenseuse des droits humains (*El Heraldo*, 3 mars 2016d, traduction libre).

Dans cet extrait, plus que la punition, l'impunité révèle la situation d'*indefensión*, de risque pour leur vie, dans laquelle doivent vivre les activistes. Les violences sont présentées comme une «conséquence» de l'impunité, qui légitime («habilitées») aux yeux de personnes «violentes», leurs crimes «horribles», *marques péjoratives* renforçant leur caractère condamnable.

De plus, contrairement aux discours sécuritaires ayant confiance dans les autorités judiciaires, les discours internationaux de droits humains attribuent l'impunité à la faiblesse du système de justice et au refus du gouvernement de remédier à l'absence de l'État de droit. Les ONG et les OIG de droits humains mettent l'accent sur ces faiblesses institutionnelles et recommandent des réformes des corps policiers, du ministère public et du système judiciaire et l'implantation de mécanismes efficaces de protection des droits humains. Elles exhortent l'État à enquêter, à garantir les droits des victimes à la vérité et à la réparation et à sanctionner les responsables.

Toutefois, ces demandes de sanction convergent avec les discours sécuritaires sur la punition. Christof Heyns, rapporteur spécial de l'ONU sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraire, affirme: «La communauté internationale restera en attente et donnera un “suivi attentif” pour qu'on enquête sur le cas et qu'on **punisse** les responsables de la mort de Cáceres» (EFE, 27 mai 2016, traduction libre). Pour Stávros Lambrinídis, représentant spécial des droits humains de l'Union européenne, «la seule voie pour mettre fin à la violence est de lutter efficacement contre **l'impunité**» (*El Herald*o, 6 juin 2016, traduction libre).

Le discours des droits humains des ONG, des OIG et des familles est ambigu sur cette question de la sanction. Ceux-ci adhèrent à l'idée sécuritaire de la punition afin de dissuader des violences, mais en soulignant que la justice doit s'appliquer à tous - contestant que c'est le cas - afin de protéger les défenseurs et les groupes marginalisés et discriminés par le système de justice.

Adhérant à cette idée de dissuasion, la famille de Cáceres, les ONG et les militants en appellent à punir les auteurs matériels et intellectuels de l'assassinat. Malgré cette exigence demandant que le crime ne reste pas impuni, le COPINH et la famille remettent en question, par des *négations* et *marques d'argumentation*, la volonté des institutions à arrêter les coupables, en particulier les auteurs intellectuels s'ils font partie de groupes d'intérêts puissants, et insistent sur la *négation* du droit à la justice et à la vérité par l'État, qui est influencé par ces intérêts. Cette critique de la négation de la vérité et de la partialité du système judiciaire sera développée au chapitre 7.

As-tu confiance en la justice au Honduras? ai-je demandé à Berta Isabel. “**Non, nous n'avons pas** confiance, **parce qu'elle** a été un appareil **inefficace** dans l'enquête”, m'a-t-elle assuré. “**Mais aussi parce que** l'institutionnalité hondurienne avait des **forts intérêts à ne pas vérifier** qui sont **pour vrai** derrière son assassinat.” C'est pourquoi elle demande que se soit la Commission interaméricaine des droits de l'homme, avec des experts indépendants, qui enquêtent la mort de sa mère. (Jorge Ramos, 25 avril 2016)

Se sont déjà écoulés 55 jours depuis l'assassinat de notre chère Berta et l'État du Honduras continue de nous **nier** l'accès à la justice, à la vérité” (Famille de Berta Cáceres citée dans AFP, 26 avril 2016).

Ils lancent des appels à la solidarité internationale et à la mobilisation afin d'exercer des pressions pour que soit écoutée leur demande de justice. Les journaux rapportent ainsi plusieurs manifestations regroupant une diversité de groupes sociaux et d'activistes (écologistes, étudiants, femmes, autochtones, garifunas, travailleurs, droits humains) exprimant leur solidarité envers la famille. Les slogans exigent, par des *actes performatifs*, justice pour Berta Cáceres («Justice, justice», «Nous exigeons justice pour Berta Cáceres»), mais aussi pour les femmes, les autochtones, les paysans et les défenseurs des droits humains, et de l'environnement.

Les paysans exigent aussi justice, revendication s'inscrivant dans une lutte contre l'impunité et pour la fin de la violence, appuyée par le discours international des OIG et des gouvernements étrangers³⁹⁰. Ces exigences s'énoncent par des *actes de juridiction* prenant la forme de *verbes performatifs* (exigeons, ont exigé) qui s'opposent, par des *négations* (ne reste pas), au tort de «l'im-punité». Ainsi, le fils de José Ángel Flores déclare à *La Prensa*: «Nous **exigeons** justice et que cesse la violence» (*La Prensa*, 31 octobre 2016, traduction libre). De même, «[d]es dirigeants paysans et des habitants du Bajo Aguán **ont exigé** que les crimes de cette nouvelle vague de violence dans la zone **ne restent pas impunis**» (*La Prensa*, 23 août 2011, traduction libre).

Toutefois, malgré les prétentions des autorités de rechercher la vérité sur les paysans disparus en réalisant des «enquêtes scientifiques» et en exhumant des corps retrouvés dans des cimetières clandestins³⁹¹ sur les fermes propriétés de Miguel Facussé, les paysans ne font pas confiance aux enquêtes. Ainsi, Vitalino Álvarez, porte-parole du MUCA, dénonce que «les assassinats et les morts de paysans continuent dans la zone **sans obtenir une réponse** des autorités qui répondent aux intérêts économiques de Facussé» (*El Heraldo*, 10 juillet 2012, traduction libre). Ces conflits s'expriment dans les *marques de dissensus* du récit suivant (en gras). Les paysans dénoncent l'obstruction des gardes de sécurité envers les familles cherchant à enquêter par elles-mêmes sur leurs proches disparus ou posant des actions collectives afin de protéger la scène de crime.

Depuis cette date - par peur qu'on puisse contaminer la zone de la découverte [des ossements d'une personne enterrée] ou manipuler les preuves - les habitants **ont encerclé la zone** et **ont établi une surveillance permanente** durant plus de 20 jours. (*La Prensa*, 26 avril 2013, traduction libre)

Face à l'impunité des agressions et des assassinats, les ONG tels *Global Witness* et Amnistie internationale qualifient le Honduras de pays le plus dangereux dans le monde pour les activistes des droits de la terre et de l'environnement, cette dernière soulignant «“l'augmentation de la stigmatisation, des menaces, des attaques et des homicides ainsi que le **manque de justice**” auxquels sont confrontés les opposants de l'industrie minière, de l'extraction forestière et de la production d'énergie hydroélectrique» (AFP, 1 septembre 2016, traduction libre).

³⁹⁰ La COPA ou le MUCA exigent une enquête. Ils sont appuyés par la mission internationale du G16, l'ambassadeur des États-Unis et l'ambassadrice de l'Union européenne dans le cas de José Ángel Flores et de Dionisio George.

³⁹¹ Les articles couvrant les assassinats de paysans du Bajo Aguán - à l'exception des dirigeants des mouvements paysans - sont souvent accompagnés de photographies des corps des personnes abattues, voire dans le cas des exhumations, de leur cadavre et énumèrent plusieurs noms de défunts sans s'attarder à décrire leur biographie, participant à leur déshumanisation. En fait, selon Pine (2008: 31), «much of the immediate bodily violence experienced by the poor is portrayed fleetingly and impersonally in the media. [...] violence done to the poor is shown in gory color images of dehumanized bodies, reported on but not individualized or remembered except by relatives and neighbors».

Bien qu'il ne soit pas surprenant que les activistes et victimes contestent les discours sécuritaires, le fait qu'ils parviennent à mener cette contestation au sein des journaux conservateurs réfractaires à leurs discours de droits humains l'est. Ils entrouvrent ainsi des espaces à la remise en question de l'imaginaire sécuritaire, qui s'amplifieront avec les luttes de sens visant à capter la légitimité du discours de droits humains (Chapitre 6) et à en transformer le sens afin de se rassembler autour de torts communs (Chapitre 7).

5.4. Conclusion

Depuis le retour à la démocratie, les journaux honduriens ont été au cœur de relations de pouvoir résultant des marchés médiatiques, de la répression et de la cooptation étatique, les constituant en dispositifs de savoir et de pouvoir (Foucault, 2001e). Ces pressions, en influençant le droit à la parole des journalistes et de leurs sources, se répercutent dans des luttes pour dire-le-vrai et dire-le-juste dans l'espace public façonnant les récits des journaux. Afin de fonder la légitimité de leur parole, les journalistes mettent en scène, dans les récits qu'ils construisent, la parole des autres (Tétu, 2003), citant leurs sources afin de leur conférer une crédibilité ou s'en distancier ou effaçant celles-ci derrière leurs récits des «faits», produisant des effets de vérité et de réalité.

Dans le cas de *La Prensa* et *El Heraldo*, ceci conduit à exclure et à départager les victimes dans leur *partage du sensible* (Rancière, 1995) couvrant de manière inégale les dirigeants d'organisations, journalistes, juristes et entrepreneure comparativement aux militants de base et membres de communautés paysannes, autochtones et afro-descendantes. De plus, les dispositifs médiatiques accordent aux prises de parole mises en scène des places et des valeurs de vérité inégales. Ainsi, les articles de journaux qui construisent des récits s'inscrivant dans l'imaginaire sécuritaire tendent à adhérer aux discours des autorités de la sécurité publique et de la justice pénale, accordant à leur parole un statut de vérité alors qu'ils se distancient des discours des victimes, des ONG et des activistes, dont la parole, jugée polémique, est parfois mise en doute, voire criminalisée. En s'articulant aux versions officielles des assassinats fournies par ces autorités, dont la crédibilité bénéficie des enquêtes policières et des procédures judiciaires leur donnant le poids de la «preuve», les dispositifs médiatiques forment un régime de vérité qui confère des places différentes à ces voix dans leur *partage du sensible* (Rancière, 1995)

C'est sur la base de ces prises de parole différenciées que se construisent les récits journalistiques des assassinats, en effaçant, au fil des nouvelles, leurs sources d'information afin de narrer la «réalité des faits». Souscrivant aux stratégies discursives des autorités, les récits des journalistes honduriens s'inscrivent dans un imaginaire sécuritaire. Alors que dans les faits divers, ils relatent les morts violentes comme des crimes de droit commun adhérant aux discours policiers qui écartent d'emblée des mobiles politiques; dans le journalisme judiciaire, ces récits dédoublent les déclarations des autorités concernant les enquêtes et les procès, produisant un effet de vérité de révélation des faits cachés. Finalement, lorsque ces versions officielles sont contestées, les récits tendent à clore le sens des morts, attribuant au crime organisé les violations de droits humains envers les juristes et les journalistes ou criminalisant leurs victimes (ex. paysans du Bajo Aguán).

Bien que cet imaginaire sécuritaire soit prédominant dans les journaux honduriens, la mort de Berta Cáceres a provoqué un *moment discursif* dans les médias étrangers, forçant les médias nationaux à s'ouvrir aux nouvelles écrites par les agences de presse et les médias étrangers, priorisant la voix des acteurs internationaux et de la société civile. Les activistes et les familles des défunts ont ainsi investi cet espace afin de mener des luttes de sens remettant en question l'imaginaire sécuritaire, réemployant un discours de droits humains qui donne une crédibilité à leur parole. Ces luttes leur permettent de mettre en doute la «véracité» des récits sécuritaires et la «justice» des solutions proposées autour de quatre enjeux. 1) Elles contestent la dénégaration par les autorités des mobiles politiques des morts violentes, affirmant qu'il s'agit de «violations de droits humains» participant à la répression politique des activistes et des journalistes résultant des politiques extractives et de militarisation des territoires, en complicité avec les autorités et les entreprises exploitant les ressources naturelles. 2) Elles dénoncent la criminalisation en contestant les récits sécuritaires qui leur imputent les violences. 3) Elles responsabilisent l'État pour la situation d'*indefensión* des défenseurs. 4) Enfin, elles critiquent l'indépendance judiciaire et le professionnalisme des enquêtes et exigent d'obtenir la vérité et la justice qui leur sont déniées. Dans le cas de Berta Cáceres, toutes ces luttes de sens autour de la violence et de l'impunité convergent, faisant d'elle une figure emblématique de la situation d'abandon (Agamben, 1998).

Bien que marginaux dans la presse hondurienne, ces discours créent des écarts de sens autour des significations de la violence, de la justice et de l'impunité, divergeant des discours institutionnels adhérant à l'imaginaire sécuritaire. Ces derniers confient aux autorités policières et judiciaires le

rôle d'éclaircir la vérité et de punir les criminels et privilégient la militarisation de la sécurité publique afin de lutter contre la criminalité et de réduire les taux d'homicides. Au contraire, pour circuler dans les journaux, les exigences de vérité et de justice des victimes et des militants doivent s'inscrire dans des discours de droits humains, de lutte contre l'impunité et de protection des défenseurs de droits diffusés par les ONG et OIG et repris par la presse étrangère, mettant en relief les risques de violences et la situation d'*indefensión* causés par les politiques d'État, bref, l'abandon. Ce sont ces discours de droits humains qui seront abordés dans le prochain chapitre en traitant des dispositifs nationaux, régionaux et internationaux des droits humains.

CHAPITRE VI

CONFLITS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX DANS LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Le chapitre précédent a mis en lumière la mise en circulation dans la société hondurienne, par le biais des dispositifs journalistiques, d'un imaginaire sécuritaire dans le cadre duquel les autorités policières, militaires, judiciaires et gouvernementales déploient des efforts afin de clore le sens des assassinats de défenseurs de la terre, du territoire et de l'environnement. Malgré cette clôture du sens, au sein des articles d'agences de presse et de médias étrangers repris par les journaux honduriens s'expriment des luttes de sens qui contestent l'imaginaire sécuritaire en construisant des récits ancrés dans des discours de droits humains afin de dire-le-vrai et de dire-le-juste concernant ces morts, soulevant le tort commun de la violence, de l'impunité et de l'*indefensión* caractérisant la condition d'abandon (Agamben, 1998) à laquelle les activistes sont exposés.

Le présent chapitre analyse cet imaginaire des droits humains circulant dans les dispositifs nationaux et internationaux de protection des droits humains et les luttes de sens qui s'y jouent afin de dire-le-vrai et dire-le-juste concernant les violences survenant dans les conflits socio-environnementaux. Avec l'imaginaire sécuritaire, cet imaginaire du droit forme l'un des deux pôles du dicible acceptable, soit ce qui dans les régimes de vérité peut apparaître comme vrai et juste, imaginaires institués où s'inscrit la topographie des discours institutionnels sur la violence au Honduras. Comme le montrera ce chapitre, les efforts des autorités afin de clore le sens des violences en déniaient une responsabilité étatique pour les violations des droits humains, voire en criminalisant leurs défenseurs, se heurtent aux prises de parole des familles, proches et amis des victimes, des activistes de la société civile et des ONG se posant en porte-parole de ces sans-part. Ceux-ci *investissent* les discours du droit en y introduisant de nouvelles significations élargissant les violences dicibles afin de les faire reconnaître comme «violations de droits».

6.1. Dispositifs nationaux et internationaux des droits humains

Comme tout dispositif à la fois juridique et (quasi) judiciaire, les systèmes nationaux, régionaux et internationaux de prévention et de protection des droits humains mis en place depuis les années 1980 au Honduras forment un ensemble de *dispositifs* (Foucault, 2001m: 299) qui arriment la production d'un savoir sur la situation des droits humains à des effets de pouvoir, se manifestant

dans des décisions produisant des effets juridiques, c'est-à-dire créant, reconnaissant, transférant ou éteignant des droits et des obligations ayant une valeur potentiellement contraignante.

6.1.1. Dispositifs et circulation des discours dans les systèmes de protection des droits humains

Selon Mejía Rivera et Canchari Canchari (2018: 31, traduction libre) «ces systèmes de droits humains sont formés de deux composants essentiels: les instruments de protection et les mécanismes de protection». D'une part, «[l]es instruments de protection constituent le cadre normatif où sont reconnus les droits humains que les États s'engagent à garantir dans leurs juridictions respectives» (Mejía Rivera et Canchari Canchari, 2018: 31, traduction libre). Ils comprennent les normes conventionnelles (pacte, traité, convention, charte, protocole) ayant un caractère obligatoire pour les États qui y sont parties et les normes non conventionnelles (déclaration, principe, règle, résolution) non juridiquement contraignantes, mais dotées d'une force politique persuasive. D'autre part, les mécanismes de protection sont mis en œuvre par les divers organes des systèmes nationaux, régionaux et internationaux des droits humains établis afin de veiller au respect des obligations découlant des instruments juridiques. Ainsi, l'effet juridique est produit non seulement à travers l'élaboration de normes juridiques nationales et internationales auxquelles les États se sont engagés à travers l'adoption de constitutions, la promulgation de lois et de règlements, la signature et la ratification de traités, de pactes, de chartes et de protocoles ou l'émission de déclarations et de résolutions, mais il est aussi réitéré dans leur mise en œuvre à travers les mécanismes de protection des droits humains.

Toutefois, contrairement à une perspective juridique axée sur l'interprétation des normes, l'étude des régimes de vérité et des actes de juridiction et de véridiction dans les dispositifs nationaux et internationaux de droits humains que nous souhaitons déployer dans ce chapitre nécessite de tenir compte de la multitude de prises de parole dans la mise en œuvre de ces mécanismes de protection et de la mise en circulation des discours que ces paroles produisent. Or, ces prises de parole afin de dire-le-vrai et dire-le-juste, loin de se limiter à l'interprétation des normes, portent également sur l'exposition des faits, leur qualification juridique³⁹² et, éventuellement, l'adoption de décisions allant de la recommandation non contraignante au jugement obligatoire. Encadrés par un ensemble de procédures variant selon les différents mécanismes de surveillance des droits

³⁹² La qualification juridique consiste à déterminer le régime juridique qui s'applique à une situation factuelle en rattachant les faits à une catégorie juridique de manière à appliquer la règle de droit correspondante (Cumyn, 2011: 369).

humains, ces prises de parole produisent à la fois un savoir factuel sur la situation de droits humains et des effets juridiques de pouvoir.

6.1.2. Constitution de 1982 et création du Commissaire national des droits humains

Au Honduras, des systèmes de protection ont été mis sur pied à partir de l'adoption de la constitution de 1982. Celle-ci établit que les traités internationaux ratifiés font partie du droit interne et que l'État s'engage à exécuter les décisions arbitrales et judiciaires de caractère international ainsi qu'à réformer les lois et la constitution en conformité avec les conventions, qui ont primauté. Elle reconnaît aussi une série de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. De plus, une réforme constitutionnelle (2001) a introduit le contrôle de conventionalité, réforme complétée par l'adoption de la Loi sur la justice constitutionnelle (2004) développant les garanties constitutionnelles³⁹³ reconnues (Padilla Eveline et Mejía Álvarez, 2018; Landa, 2018).

Outre ces avancées normatives, des mécanismes institutionnels ont été mis en place au fil des années. Dans les années 1980, la stratégie contre-insurrectionnelle limite fortement l'application des normes de droits humains. Toutefois, les négociations diplomatiques en vue des accords de paix centre-américains vont se concrétiser par la mise en place de mesures de protection, d'abord avec la création de la Commission nationale de réconciliation (CNR) en novembre 1987³⁹⁴, puis la création du Bureau du Commissaire national de protection des droits humains en juin 1992 devant veiller au respect des droits humains (Sánchez Cubas, 2000; Cálix Martínez, 2002).

Dès 1993, la dépendance de ce Bureau envers le pouvoir exécutif est mise en évidence et le commissaire fait pression avec l'appui de la société civile et de la coopération internationale en faveur d'une loi garantissant son autonomie. Les décrets 191-94 et 2-95 adoptés en décembre 1994 et février 1995 réforment l'article 59 de la constitution afin d'élever au rang constitutionnel le Commissaire et le doter d'une indépendance fonctionnelle. En novembre 1995, sa Loi organique est adoptée par le Congrès, puis en novembre 1996 est promulgué le Règlement général de la loi, établissant les bases légales de son fonctionnement (Sánchez Cubas, 2000; Cálix Martínez, 2002).

³⁹³ Ces garanties sont l'*habeas corpus*, l'*habeas data*, la révision des conflits de compétences entre les pouvoirs, le contrôle de constitutionnalité et les recours de protection (*amparo*) et d'inconstitutionnalité.

³⁹⁴ Les accords de paix d'Esquipulas invitaient les gouvernements signataires à créer des commissions de réconciliation nationale. Au Honduras, la CNR, dirigée par Monseigneur Enrique Santos, a recommandé la démilitarisation de la sécurité publique et la modernisation de l'État, notamment la création d'un commissaire des droits humains. Elle a servi de corps consultatif et fourni un soutien politique à la mise sur pied du bureau du commissaire, proposant une liste de candidats à partir de laquelle a été choisi le premier commissaire, Leo Valladares (Dodson, 2000).

Depuis sa création, le CONADEH a été dirigé par trois commissaires: Leo Valladares (1992-2002), Ramón Custodio López (2002-2014) et Roberto Herrera Hernández (2014-...).

Le CONADEH a pour mission de garantir les droits et libertés reconnus par la constitution et les traités ratifiés³⁹⁵. Il est habilité à déterminer si les actes de l'administration publique respectent les traités de droits humains ratifiés. Il enquête sur les plaintes de citoyens, sollicite des informations auprès des autorités, y compris classifiées, et procède à des inspections. À travers ses enquêtes, il recueille les témoignages des victimes, témoins et auteurs présumés de violations de droits humains et des documents des autorités publiques, à partir desquels il produit des rapports de cas individuels n'ayant pas de valeur contraignante. Néanmoins, il a le pouvoir de rendre publics ses rapports sur les cas individuels si aucune réponse satisfaisante n'est donnée par les autorités. Le savoir factuel produit à travers ces enquêtes - concernant les plaintes, leur qualification et leur classification parmi les modalités de violations de droits humains ou les obligations juridiques de l'État hondurien - est systématisé et fait l'objet de rapports annuels et spéciaux, présentés au Congrès, où le CONADEH fait des observations et émet des avis et des recommandations.

Ce savoir est à la base de ses activités d'information, de prévention et d'éducation. en vertu desquelles le CONADEH publie des communiqués, donne des conférences de presse, offre des formations aux citoyens, à son personnel, à des ONG, à des organisations de la société civile et au personnel de l'administration publique, des municipalités et de la police. Il sert de mécanisme gratuit et direct de médiation entre l'État et les citoyens afin de trouver une solution pacifique lors de conflits sociaux (Núñez Rivero et Fernández Aller, 2010; Cálix Martínez, 2002).

Ses attributions sont complémentaires aux pouvoirs du ministère public et des tribunaux³⁹⁶. Bien que le CONADEH n'ait pas de pouvoir judiciaire, si des conduites ou des faits présumés criminels sont portés à sa connaissance, il doit en avertir le Procureur général et le ministère public peut éventuellement entamer des poursuites pénales sujettes à des sanctions. En ce qui à trait aux relations avec les tribunaux, Cálix Martínez (2002: 269, traduction libre) note:

³⁹⁵ Le CONADEH joue le rôle d'ombudsman (Núñez Rivero et Fernández Aller, 2010). Des ombudsmans ont aussi été créés dans d'autres pays d'Amérique latine : (Guatemala en 1985, Colombie et Salvador en 1991, Mexique, Honduras et Costa Rica en 1992, Argentine et Pérou en 1993, Bolivie en 1994, Nicaragua en 1995, Panama en 1997, Équateur en 1998, Venezuela en 1999, Paraguay en 2001 et en Uruguay en 2008) (González Volio. 2009; Moreno et Witmer, 2015).

³⁹⁶ L'article 26 de la Loi organique stipule que le CONADEH n'examinera pas les plaintes qui sont en attente d'une résolution judiciaire, l'article 42 qu'il ne pourra pas modifier ou annuler les jugements des tribunaux ou les actes administratifs, mais veille à la célérité et au libre accès aux organes juridictionnels.

En raison de l'organisation déconcentrée de l'institution, les délégués et les représentants du Commissaire national dans les différentes régions et départements ont de forts liens avec les juges et les tribunaux. Cependant, ces liens n'interfèrent pas avec l'indépendance que doivent maintenir ces deux figures.

De plus, les entraves aux enquêtes du CONADEH peuvent faire l'objet d'accusations pour outrage au tribunal. Le CONADEH est chargé de veiller à ce que les citoyens aient librement accès aux organes juridictionnels et que les juges exercent leurs fonctions avec diligence et dans les délais impartis (Dodson, 2000). En cas de lenteur ou de retard dans l'administration de la justice - tant de la part du ministère public que des cours de justice -, le CONADEH est autorisé à enquêter sur d'éventuelles violations des garanties procédurales (Cálix Martínez, 2002).

Outre le CONADEH, le coup d'État de 2009 va attirer l'attention des systèmes internationaux de protection, en particulier de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et des Nations Unies, qui vont assurer un examen et un suivi de la situation plus serrés qu'auparavant.

6.1.3. Système interaméricain de protection des droits humains

Comme le remarquent Mejía Rivera et Canchari Canchari (2018: 38: traduction libre), s'appuyant sur une série d'instruments juridiques³⁹⁷, «[l]e système interaméricain se caractérise par sa double structure institutionnelle qui découle de la Charte de l'Organisation des États américains [...] et de la Convention américaine» des droits de l'homme. Cette dernière octroie le pouvoir à la CIDH et à la Cour interaméricaine des droits de l'homme (Cour IDH) de superviser le respect par les États de leurs obligations en matière de droits humains. La CIDH exerce sa compétence consultative en publiant des rapports thématiques ou de pays et sa compétence contentieuse en recevant, traitant et enquêtant sur les plaintes qui lui sont soumises et en octroyant des mesures conservatoires. La Cour peut traiter tout cas relatif à l'interprétation et l'application de normes qui lui est soumis lorsque l'État reconnaît sa compétence. Elle exerce une compétence consultative, émettant des opinions, et une compétence contentieuse, allouant des mesures provisoires et prononçant des jugements obligatoires, après transmission du cas par la CIDH, dans lesquels elle détermine la responsabilité des États et les mesures de réparation. Au Honduras, tant la CIDH que la Cour ont compétence, l'État ayant ratifié en 1977 la Convention américaine et accepté en 1981 celle de la

³⁹⁷ Outre la Charte de l'OEA, la Convention américaine et son protocole additionnel, le système interaméricain repose sur divers instruments spécifiques, tels le Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'homme concernant l'abolition de la peine de mort et les conventions interaméricaines pour la prévention et la répression de la torture; sur la disparition forcée des personnes; pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes handicapées et pour prévenir, punir et éliminer la violence à l'égard des femmes.

Cour. Toutefois, leur compétence a un caractère subsidiaire, les requérants devant épuiser les recours judiciaires internes avant de soumettre une plainte auprès de la CIDH, permettant une exception dans les cas où le système judiciaire n'est pas jugé fonctionnel.

Depuis le coup d'État en 2009, le Honduras a fait l'objet d'un examen accru de la part de la CIDH et de la Cour IDH. Entre 2009 et 2017, la CIDH a reçu 230 nouvelles dénonciations de violations de droits humains³⁹⁸ et 182 demandes de mesures conservatoires, dont 47 ont été octroyées. La Commission a aussi réalisé cinq visites au Honduras, publié trois rapports de pays et 97 communiqués de presse portant sur le Honduras. De 2009 à 2013, elle a inclus le Honduras dans son rapport annuel considérant que le pays faisait face à une grave crise institutionnelle portant atteinte aux droits humains. Finalement, sept cas, ayant fait l'objet de rapports sur le fond, ont été envoyés à la Cour IDH. Cette dernière a prononcé huit jugements entre 2009 et 2017 impliquant l'État du Honduras, dont cinq concernent des conflits socio-environnementaux, et a assuré la supervision du respect des jugements dans neuf cas. Elle a aussi accordé des mesures provisoires de protection dans cinq cas, refusant une demande (CIDH, 2019, Ortega, 2008).

Lorsque la CIDH reçoit une plainte, elle la transmet à l'État afin qu'il émette ses observations. Elle peut alors demander aux plaignants des informations additionnelles. Par la suite, la CIDH décrète la recevabilité ou l'irrecevabilité de la plainte, en vérifiant si elle remplit les critères l'autorisant à connaître l'affaire³⁹⁹. Une fois admise, la CIDH analyse l'information factuelle et l'argumentaire juridique soumis par l'État et le pétitionnaire afin de déterminer sa compétence, la nature des faits reprochés et leur qualification comme violations de droits à la lumière des normes interaméricaines. Si les parties ne parviennent à aucun règlement à l'amiable, la CIDH élabore un rapport exposant les faits dénoncés, ses observations et recommandations et le transmet à l'État afin qu'il remédie à la situation. En cas contraire, elle peut le publier ou envoyer le cas devant la Cour IDH. Dans ce dernier cas, les parties soumettent par écrit leurs demandes, argumentaires et preuves à la Cour, puis sont convoquées à une audience afin de présenter leurs positions. La Cour détermine alors sa compétence, analyse la preuve au regard des normes interaméricaines et rend un jugement déclarant la responsabilité ou non de l'État pour des violations de droits, assorti, le

³⁹⁸ Entre 2009 et 2017, 137 demandes ont fait l'objet d'une décision d'ouverture, 112 étant refusées et 25 ouvertes. De ces 25, trois ont mené à la publication d'un rapport concluant à l'irrecevabilité de la plainte, 20 à sa recevabilité et deux arrivant à un règlement amiable entre les parties. Six anciens cas ont fait l'objet d'un archivage, fermant la plainte.

³⁹⁹ Soit que les recours internes aient été épuisés, que la plainte ait été présentée dans un délai de six mois après leur épuisement et que l'affaire ne soit pas traitée ou en attente devant une autre procédure de règlement international.

cas échéant, de mesures de réparations. Finalement, l'octroi de mesures conservatoires et provisoires afin de prévenir la violation des droits humains fait l'objet d'une procédure expéditive dans laquelle, après avoir examiné l'information fournie par les demandeurs et l'État, la CIDH ou la Cour IDH détermine si les faits rapportés constituent une situation grave et urgente pouvant causer des dommages irréparables aux personnes et rend une décision sur les mesures à adopter.

C'est sur la base du savoir produit par ces mécanismes et des informations recueillies auprès des autorités, de la société civile et des organisations internationales lors d'audiences publiques et des visites *in loco* que sont produits les rapports annuels, thématiques ou de pays de la CIDH.

6.1.4. Système de protection des droits humains des Nations Unies

Le système des Nations Unies repose sur des normes conventionnelles et extraconventionnelles. D'une part, un ensemble de traités et de protocoles constituent les assises juridiques du système conventionnel. Chaque traité crée un organe formé d'experts indépendants veillant au respect des obligations étatiques dérivées du traité et pouvant user de divers mécanismes allant de l'émission d'observations générales à la réception de plaintes, l'enquête sur des violations de droits humains généralisés et la production de rapports périodiques à partir des rapports fournis par l'État et la société civile. D'autre part, le Conseil des droits de l'homme (CDH)⁴⁰⁰ est créé en 2006 afin d'examiner la situation des droits humains dans le monde, de développer de nouvelles normes et de veiller à leur respect par les États. En se fondant sur la compétence générale des Nations Unies en matière de droits humains établie dans la Charte et la Déclaration universelle des droits de l'homme, le CDH a mis en place l'examen périodique universel (EPU), un mécanisme de révision basé sur un dialogue avec l'État, ou a conservé les procédures spéciales par lesquelles un rapporteur spécial ou un groupe de travail composé de cinq membres enquête sur la situation des droits humains dans un pays ou sur des questions thématiques. Ces mécanismes bénéficient du soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) qui leur fournit un appui logistique (Mejía Rivera et Canchari Canchari, 2018, Pineda Hernández, 2018).

L'État du Honduras a ratifié la majorité des traités internationaux en matière de droits humains et divers organes de traités des Nations Unies y ont examiné la situation des droits humains,

⁴⁰⁰ En vertu de l'article 68 de la Charte des Nations Unies, le Conseil économique et social a établi en 1946 la Commission des droits de l'homme, remplacée par le Conseil des droits de l'homme en 2006. Il est composé de 47 États élus de manière directe, par vote secret, par la majorité des membres de l'Assemblée générale. Il a pour mandat de renforcer la promotion et la protection des droits humains dans le monde (Mejía Rivera et Canchari Canchari, 2018: 33).

produisant des rapports.⁴⁰¹ Depuis 2009, le Honduras a participé à deux EPU (1^{er} au 12 novembre 2010; 5 au 15 mai 2015) dans lequel le Groupe de travail de l'EPU a examiné les rapports soumis par l'État, le CONADEH, le Mécanisme national de prévention contre la torture (MNP-CONAPREV), la CIDH, des organisations et des réseaux de la société civile hondurienne et des ONG internationales. Finalement, le pays a été visité par plusieurs rapporteurs spéciaux qui ont publié des rapports. Ceux-ci ont émis cinq communiqués de presse s'ajoutant aux 42 du HCDH.

Les organes de traités émettent des observations générales développant la jurisprudence et servant de guide aux États parties dans l'interprétation des droits et des obligations énoncés dans leurs traités respectifs. De plus, ils produisent périodiquement des rapports sur la base de la documentation fournie par l'État, les institutions spécialisées des Nations Unies et autres OIG de droits humains, les ONG et la société civile, où ils expriment les aspects positifs et leurs préoccupations concernant la mise en œuvre des traités et formulent des recommandations afin de promouvoir leur application (Bolaños Vargas, 2018; Méndez Izquierdo, 2018; Solá, 2018; Lozano, 2018; Siliézar Turcios et Figueroa Herrera, 2018). Réalisé dans un cycle de quatre ans, l'EPU débute par la préparation, la rédaction et la soumission d'un rapport par l'État, établissant, suite à une consultation de la société civile et des institutions exerçant un mandat en matière de droits de la personne, les faits concernant la situation des droits humains et les mesures adoptées (loi, politique, règlement, programme, action). S'y ajoutent des rapports des Nations Unies, de la CIDH et des mécanismes nationaux de protection (CONADEH, MNP-CONAPREV) de même que des rapports alternatifs de la société civile et d'ONG. Durant une audience publique, l'État présente son rapport, répond aux questions des États membres et fournit des informations supplémentaires. Les organisations de la société civile et les ONG peuvent comparaître devant le CDH afin d'observer le déroulement de l'examen et influencer les États examinateurs afin qu'ils intègrent leurs points de vue. Le Groupe de travail de l'EPU est chargé de la rédaction des listes de questions et des orateurs, d'un rapport préliminaire et du rapport final. Le processus se clôt par les déclarations finales de l'État concernant les recommandations qu'il accepte et refuse, des États

⁴⁰¹ L'État a soumis, entre le 28 juin 2009 et 1^{er} janvier 2018, des rapports ou reçu la visite d'un organe de traité, faisant l'objet d'un examen de la part du Comité contre la Torture (CAT) (26 août 2016), du Sous-comité pour la prévention de la torture (SPT) (rapport de visite, 10 février 2010), du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) (12 mars 2014), du Comité des droits de l'enfant (CRC) (2 juillet 2015), du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) (10 juillet 2016), du Comité des travailleurs migrants (CMW) (3 octobre 2016), du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (18 novembre 2016), du Comité des droits des personnes handicapées (CRPD) (4 mai 2017) et du Comité des droits de l'homme (CCPR) (22 août 2017).

membres et observateurs⁴⁰², du CONADEH, de la société civile et des ONG. La mise en œuvre des recommandations fait l'objet d'un suivi, les organisations pouvant soumettre des rapports durant l'examen de mi-parcours (Pineda Hernández, 2018). Finalement, en plus d'émettre des communiqués, les rapporteurs spéciaux et les groupes de travail du CDH recueillent lors de leurs visites les témoignages, les opinions et la documentation d'autorités publiques, de représentants de la société civile, d'institutions des droits humains ainsi que de victimes et de groupes vulnérables afin de produire un rapport de visite, présenté à la prochaine session du CDH, sur la situation des droits humains entrant dans leur mandat et contenant leurs recommandations (Fernández Molina; 2018; Grijalva Eternod, 2018; Galeano, 2018; Olvera, 2018).

6.1.5. La création du Système national de protection des défenseurs de droits humains

Les recommandations, le suivi de leur implantation et l'assistance technique fournie par la CIDH et les diverses instances du système des Nations Unies ont entraîné des réformes institutionnelles en matière de droits humains au Honduras, renforçant l'arrimage des mécanismes nationaux de protection au système interaméricain et à celui des Nations Unies.

Ainsi, en vertu de l'accord Tegucigalpa/San José conclu en octobre 2009 dans le cadre du dialogue Guaymuras, un effort de médiation de l'OEA entre des représentants de l'ex-président Zelaya et du président *de facto* Micheletti visant à restaurer l'ordre constitutionnel et à favoriser la réconciliation nationale (Sosa, 2015) suite au coup d'État, l'État hondurien s'est engagé à mettre sur pied une Commission de la vérité et de la réconciliation (CVR) afin d'être réadmis au sein de l'OEA. Celle-ci est créée le 13 avril 2010. Elle a pour mandat d'«éclaircir les faits survenus avant et après le 28 juin 2009 au Honduras afin d'identifier les actes qui ont conduit à la situation de crise et de proposer au peuple du Honduras des éléments pour éviter que ces faits ne se répètent dans le futur» (CVR, 2011: 48, traduction libre). Dès sa création, la CVR est critiquée par les groupes de droits humains puisqu'elle a été établie sans la consultation des victimes et des membres de la résistance, avant le retour à l'ordre constitutionnel et dans un contexte d'impunité favorisée par une loi d'amnistie et des décisions judiciaires disculpant les participants au coup et criminalisant ses opposants. On reproche à son mandat de ne pas se conformer aux normes internationales en matière de commission de vérité, de ne pas accorder suffisamment

⁴⁰² Les États examinateurs donnent leurs opinions sur les résultats de l'examen et les progrès accomplis, demandent des clarifications, expriment leurs préoccupations devant le refus de recommandations ou incitent l'État à mettre en œuvre les recommandations, pouvant à l'occasion offrir leur soutien à l'État.

d'importance aux violations de droits humains, d'exclure celles commises sous le président Lobo et de ne pas inclure l'attribution de responsabilités (Mejía, 2010; Nuño et Aguiluz, 2010; Jacobsen, 2013). Répondant à ces critiques, la Plateforme des droits humains met sur pied la Commission de vérité (CDV), une commission indépendante qui mène ses travaux entre juin 2010 et août 2011 (Jacobsen, 2013). Malgré les critiques, le rapport de la CVR, publié le 7 juillet 2011, formule 84 recommandations dont 24 visant à améliorer la protection des droits humains qui feront l'objet d'un suivi par l'Unité de suivi des recommandations, la CIDH et différents organes et rapporteurs des Nations Unies et seront partiellement implantées⁴⁰³ (Jacobsen, 2013).

Dans ce contexte, l'État procède à diverses réformes institutionnelles. Comme le note Jacobsen (2013: 55), en septembre 2010 «*the government created the Secretariat for Justice and Human Rights to promote, coordinate, craft, harmonize, implement and evaluate policies in the area of justice and human rights*». Bien que le Honduras ait pris l'engagement lors de l'EPU de 2010 de lui fournir des ressources financières et humaines suffisantes, en 2014, il est rétrogradé au rang de sous-secrétariat du Secrétariat des Droits Humains, de la Justice, de la Gouvernance et de la Décentralisation (SDHJGD) dans une restructuration visant à améliorer l'efficacité financière, ce qui réduit son influence et son autonomie. Néanmoins, en septembre 2017, la structure est séparée du SDHJGD afin de créer le Secrétariat des Droits Humains (SEDH) qui initie ses activités en 2018. En 2013 sont adoptés la première Politique publique et le plan national d'action en matière de droits humains 2013-2022 incorporant les recommandations de la CVR et pilotés par le Secrétariat. Celui-ci veille également au respect des engagements internationaux en matière de droits humains, coordonnant l'élaboration de rapports auprès des instances des Nations Unies.

Depuis l'adoption de la Loi de protection pour les défenseurs des droits humains, journalistes, communicateurs sociaux et opérateurs de justice par le Congrès en avril 2015, le Secrétariat est responsable de la Direction générale du système de protection (DGSP). La loi établit un système national de protection (SNP), créant le Conseil national de protection (CNP), un organe consultatif et délibératif exerçant la surveillance, le contrôle, le suivi et l'évaluation du SNP, et la DGSP, un organe exécutif ayant le mandat de transmettre les demandes de protection des victimes, les mesures provisoires et conservatoires du système interaméricain et les mesures de

⁴⁰³ Selon le second rapport de l'USCVR (2013: 37), en 2013, sur 84 recommandations, 37 avaient été remplies, 32 étaient en voie de réalisation et 15 n'avaient fait l'objet d'aucune action. Toutefois, alors que la CVR recommandait de réviser la Loi organique des forces armées afin de retirer leurs fonctions policières, la révision de la loi afin de renforcer ces fonctions est présentée comme une recommandation en voie de réalisation par l'USCVR (2013: 48).

sécurité décrétées par les tribunaux. Un Comité technique du mécanisme de Protection (CTMP) est chargé de réaliser l'analyse de risque et de décider des mesures à adopter. La loi habilite diverses institutions, notamment le Secrétariat de la Sécurité dont dépendent les corps de police, à offrir des mesures de protection aux défenseurs en situation de risque⁴⁰⁴. En 2016, un protocole de transfert des mesures du système interaméricain est approuvé puis, en août, le Règlement général de la loi. Un budget de plus de 11 millions de lempiras est alloué en 2016, augmentant à un peu moins de 25 millions en 2017 et 2018. La mise en place du SNP reçoit l'assistance technique du Bureau du HCDH du Honduras, ouvert en novembre 2016 (CDH, 9 février 2017, 11 avril 2017; SEDH, 2018; Soledad Pazo, 2018). Avec l'implantation du SNP, les demandes de protection et les mesures octroyées croissent de 2015 à 2018, tel qu'on peut le voir dans le tableau suivant.

Tableau 6.1: Demandes de protection admises
par le Système national de protection (2015-2018)

Bénéficiaires	2015	2016	2017	2018	Total
Opérateurs de justice	0	6	8	18	32
Communicateurs sociaux	0	3	8	31	42
Journalistes	1	8	24	18	51
Défenseurs de droits humains	7	31	69	81	188
Total	8	48	109	148	313

Source: SEDH, 2018: 12.

6.1.6. Violations de droits humains, mesures de protection et risques de la prise de parole

Malgré la mise sur pied de mécanismes de protection, les violations des droits humains persistent à des niveaux élevés, le nombre de plaintes reçues par le CONADEH s'accroissant même de 2009 à 2014 (voir Tableau 6.2). En moyenne, 45% des plaintes dénoncent les autorités publiques. En 2017, 6 145 plaintes (63,82%) concernaient des groupes en condition de vulnérabilité, dont certains groupes impliqués dans les conflits socio-environnementaux, tels les défenseurs des droits humains (143), les paysans (10), les autochtones (28) et les afro-descendants (11). Le nombre réduit de plaintes au CONADEH par ces groupes contraste avec les 147 assassinats potentiellement liés à des conflits socio-environnementaux entre 2009 et 2017 (voir Chapitre 5).

⁴⁰⁴ Le SNP prévoit des mesures de prévention (instructions de sécurité, cours d'autodéfense, ligne d'urgence, agent de liaison avec les forces policières, suivi régulier des mesures, accompagnement), de protection (téléphonie cellulaire, radio ou satellite, installation de caméras, serrures et lumières, gilets pare-balles, détecteurs de métal, surveillance, affectation de policiers pour la protection personnelle) et d'urgence (évacuation, relocalisation temporaire ou définitive à l'intérieur ou hors du pays, voitures blindées, escortes de corps spécialisées) (CDH, 28 mars 2013: 9-10).

Tableau 6.2: Nombre de plaintes total et contre les autorités au CONADEH (2004-2017)

Année	Plaintes	Autorités	%	Année	Plaintes	Autorités	%
2004	11 500	4 525	39,35%	2012	10 998	5 361	48,75%
2005	9 061	3 811	42,06%	2013	10 889	5 183	47,60%
2006	9 239	4 104	44,42%	2014	12 068	4 244	35,17%
2007	9 906	4 456	44,98%	2015	11 189	ND ⁴⁰⁵	ND
2008	9 535	4 881	51,19%	2016	10 769	ND	ND
2009	10 601	5 262	49,64%	2017	9 629	ND	ND
2010	10 178	4 923	48,37%	Total	146 011	ND	ND
2011	10 449	4 904	46,93%	Moyenne	10 429	4 696	45,03%

Source: CONADEH (2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018)

Face à l'absence de protection auprès des institutions nationales, plusieurs personnes à risque de violations de droits humains se sont adressées à la CIDH⁴⁰⁶. De 2006 à 2017, la CIDH a accordé 56 mesures conservatoires à des personnes ou des groupes au Honduras, dont 47 entre 2009 et 2017 (CIDH, 2019), bénéficiant à de nombreux paysans, autochtones et militants écologistes.⁴⁰⁷ En novembre 2016, 18 de ces bénéficiaires avaient été assassinés et deux étaient portés disparus. Entre 2006 et 2016, 34 bénéficiaires de mesures conservatoires de la CIDH, de mesures provisoires de la Cour IDH ou de mesures de sécurité de l'État ont été tués, dont 33 entre 2009 et 2016, alors qu'entre 2006 et 2013, sept ont été assassinés pendant qu'étaient traitées leurs demandes de protection. Parmi les 34 bénéficiaires de mesures de protection assassinés, 23 étaient des personnes mobilisées ou ayant pris publiquement la parole dans des conflits socio-environnementaux. De même, six des sept personnes tuées qui étaient en attente de mesures étaient impliquées dans de tels conflits (ACI-Participa, 2016; CIPRODEH, 2016).

Comme le souligne Mejía Rivera (2018: 19-20), devenu depuis 2010 l'un des pays les plus dangereux pour les défenseurs de l'environnement, du territoire et de la terre, le Honduras a été inclus par l'ONU dans une liste de 29 pays exerçant des représailles contre les personnes travaillant à la défense des droits humains et où les attaques sont perpétrées ou consenties par des autorités publiques. Cette décision était aussi motivée par le rapport du Secrétaire général adjoint

⁴⁰⁵ À partir de 2015, le CONADEH cesse de comptabiliser les plaintes pour violations des droits humains par les autorités, développant plutôt une typologie axée sur les droits violés et les groupes vulnérables affectés, invisibilisant ainsi la responsabilité étatique dans un nombre important de violations attestées dans les années antérieures.

⁴⁰⁶ ACI-Participa (2016: 5) note qu'avant le coup d'État de 2009, les organisations des droits humains se chargeaient de répondre aux dénonciations apportant un certain niveau de protection aux victimes sans recourir au système interaméricain, mais devant la situation de violence institutionnelle, d'impunité et d'absence de protection, les organisations de la société civile se sont adressées à la CIDH par crainte que les morts dues au coup n'augmentent, les mesures conservatoires devenant le principal moyen de contrer les violations des droits humains.

⁴⁰⁷ Entre 2009 et 2015, une étude d'ACI-Participa (2016: 31) compte 426 bénéficiaires appartenant à des groupes jugés vulnérables, dont 147 paysans, 59 autochtones, 28 écologistes et 72 journalistes ou communicateurs sociaux.

qui identifiait le Honduras comme l'un des pays où des représailles sont exercées contre des personnes qui collaborent avec le système des Nations Unies. Ainsi, dans ses recommandations de 2017, le Comité des droits de l'homme exprimait ses préoccupations pour les déclarations réalisées dans les médias par des fonctionnaires visant à discréditer le travail des défenseurs en raison de leur collaboration au second examen périodique du comité, considérant que ces déclarations augmentaient le risque d'atteinte à leur intégrité. De même, la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme déplorait les actes de représailles contre des défenseuses et défenseurs qui ont participé au second EPU (Galeano, 2018: 159-160).

Les prises de parole confrontent donc les défenseurs à des dilemmes. Afin de dénoncer les violences, ceux-ci doivent porter plainte auprès des systèmes internationaux de protection. Or, la collaboration avec ces systèmes les expose à des représailles. Dans ce contexte, les activistes semblent autant motivés par le désir de dire le juste et le vrai sur les violences afin de leur donner une visibilité internationale et de les faire reconnaître comme violations de droits humains, sinon plus, que d'obtenir des mesures de protection. D'autant plus que la mise en œuvre de ces mesures par les autorités est jugée inefficace par la majorité des bénéficiaires⁴⁰⁸ (voir Introduction), voire servirait aux policiers à les surveiller⁴⁰⁹. En ce sens, ACI-Participa (2006: 60, traduction libre) conclut son étude auprès des bénéficiaires de mesures conservatoires en affirmant:

La véritable importance des mesures de protection que ce soit les [mesures] conservatoires de la CIDH ou celles provisoires de la Cour IDH est qu'elles servent à mettre en évidence la situation réelle des défenseuses et défenseurs des droits humains au Honduras.

6.2. Méthodologie: documentation sur la situation des droits humains au Honduras

Ce chapitre analyse l'imaginaire des droits humains circulant dans les dispositifs nationaux et internationaux des droits humains et les luttes de sens s'y jouant afin de dire le vrai et le juste sur les violences des conflits socio-environnementaux. Pour ce faire, un corpus a été constitué composé (1) des rapports annuels et des communiqués de presse du CONADEH; (2) des rapports

⁴⁰⁸ Des bénéficiaires affirment que les mesures conservatoires «leurs sont peu ou pas utiles, puisque [...] les attaques, agressions, attentats, menaces et assassinats continuent de se produire sans que les responsables de leur sécurité ne fassent rien pour eux. En raison de l'inefficacité des mesures, afin de préserver leur vie, plusieurs de leurs dirigeants bénéficiaires de mesures conservatoires ont dû quitter leur territoire» (ACI-Participa, 2016: 40, traduction libre).

⁴⁰⁹ Des bénéficiaires de mesures conservatoires de la CIDH affirment qu'elles sont utilisées par les corps de sécurité de l'État afin d'exercer une surveillance concernant leur travail de défense des droits. De surcroît, le Secrétariat de la Sécurité et les corps policiers chargés de leur mise en œuvre ont été régulièrement dénoncés pour des violations des droits humains, suscitant la méfiance de bénéficiaires concernant l'authenticité de la volonté de l'État de les protéger exprimée par des membres de la communauté de Nueva Esperanza, de la *colonia* Cerrito Lindo ou de la tribu tolupan de San Francisco de Locomapa affectés par des conflits socio-environnementaux (ACI-Participa, 2016: 39-40, 60).

de visite et des communiqués de presse de la CIDH et (3a) des rapports produits par l'État, (3b) la société civile et les ONG et (3c) les organes de traités ainsi que des communiqués de presse du HCDH, des rapporteurs spéciaux et des groupes de travail des Nations Unies entre le coup d'État de 28 juin 2009 et le 1^{er} janvier 2018, marqué par la plus importante crise politique depuis 2009 suite à la réélection du président Hernández dans un contexte d'allégations de fraude électorale, de contestation de la légalité de la réélection présidentielle et de répression des protestataires.

Rédigé surtout en espagnol, ce corpus comprend des textes de réseaux et d'organisations de la société civile, d'ONG, de la CIDH et des Nations Unies publiés en anglais et en français. Hormis l'analyse des citations et paraphrases qui a porté sur l'entièreté du corpus (section 6.3.1), l'analyse quantitative du vocabulaire s'est limitée aux textes espagnols pour des raisons de comparabilité. L'analyse qualitative a pris en compte la totalité du corpus, mettant l'accent sur les discours sur la violence, les violations de droits humains et les conflits socio-environnementaux.

Tableau 6.3: Nombre de mots du corpus selon la langue et la source (2009-2017)

Sources	Espagnol	Anglais	Français	Total
CONADEH ¹	1 673 467	0	0	1 673 467
CIDH ²	867 084	1 722	0	868 806
ONU ³	375 025	53 426	0	428 451
État ⁴	457 778	0	0	457 778
Société civile et ONG ⁵	286 572	124 810	1 145	412 527
Total	3 659 926	179 958	1 145	3 841 029

1. Inclus les textes publiés par le CONADEH, ses commissaires et son personnel et ceux publiés avec le HCDH, le Tribunal suprême électoral et l'Association de sœurs missionnaires de San Carlos Borromeo.
2. Inclus les textes de la CIDH, de ses rapporteurs spéciaux pour la liberté d'expression, sur les droits des personnes privées de liberté et des textes publiés conjointement avec le HCDH.
3. Inclut les textes du HCDH, de sa représentante adjointe, de son bureau au Honduras, de l'Assemblée générale, des organes de traités, des groupes de travail sur l'EPU et sur l'utilisation de mercenaires et des rapporteurs spéciaux.
4. Inclus les textes de l'État du Honduras, du Secrétariat de la coordination générale du gouvernement, du SDHJGD, de la Coordination interinstitutionnelle anticorruption et du président de la Cour suprême de justice.
5. Inclus tous les textes d'organisations et de réseaux de la société civile hondurienne et étrangère et d'ONG ayant soumis des rapports alternatifs aux organes de traité ou à l'EPU des Nations Unies.

L'analyse repose sur les mêmes méthodes quantitatives et qualitatives que celles employées au chapitre 5 afin d'analyser (1) les dispositifs énonciatifs et les modes de circulation des discours (section 6.3.1), (2) les actes de vérification et de juridiction (section 6.3.2), (3) les significations associées à la violence (section 6.3.3) et (4) les luttes de sens (section 6.3.4). Toutefois, certaines ont dû être adaptées en raison des spécificités du nouveau corpus étudié. En comparaison avec les journaux, les discours fonctionnent et circulent différemment au sein des systèmes de protection des droits humains. Afin de pouvoir énoncer leur voix, les sujets parlants doivent s'inscrire dans

des contraintes énonciatives propres à ces systèmes en ce qui a trait à l'exposition des faits, leur qualification juridique et la formulation de recommandations. Leurs discours sont produits par et diffusés auprès de nouvelles communautés discursives, allant des témoignages recueillis lors de visites *in loco* ou déposés par les institutions ou les organisations nationales de droits humains jusqu'à leur diffusion au sein de rapports produits par des experts internationaux et présentés devant d'autres États, en passant par le traitement des plaintes où peuvent argumenter l'État et les requérants. Ces contraintes incitent les sujets à déployer des stratégies discursives différentes produisant des effets de vérité distincts. Finalement, contrairement aux journaux où l'imaginaire sécuritaire était prédominant, ces systèmes de protection accordent une place privilégiée au discours des droits humains, ouvrant un espace plus grand aux voix divergentes du discours sécuritaire et influençant les significations de la violence et les luttes de sens qui s'y jouent.

6.3. Analyse des discours dans les dispositifs de droits humains au Honduras

Les rapports produits dans le cadre des dispositifs de droits humains constituent un *genre de discours*. Celui-ci marie un compte rendu de la situation des droits humains - sous forme de descriptions et de récits dressés à partir de l'information tirée des plaintes et des dénonciations reçues par le CONADEH, la CIDH ou les Nations Unies et des réponses de l'État - à une évaluation des faits rapportés au regard des normes juridiques nationales et internationales afin de formuler des recommandations ou des décisions devant être respectées par les dirigeants gouvernementaux et les institutions publiques de l'État. Selon Née et al. (2017), cette double visée d'informer/décrire et d'évaluer/prescrire des rapports varie selon les sphères d'activité qui définissent l'objet sur lequel porte l'évaluation, dans le cas présent les droits humains, mais aussi le circuit énonciatif et le dispositif institutionnel dans lesquels sont produits les rapports. De plus,

[p]our Andrew Brown (2003), la relation des faits mêmes [c'est-à-dire leur récit] engage des régimes de vérité qui fournissent les prémisses et sous-tendent les raisonnements mis en œuvre dans la prise de décision: la hiérarchisation et la présentation des témoignages, l'interprétation des données techniques servent et accréditent une version autorisée de l'événement (Née et al., 2017: 19).

6.3.1. Prises de paroles et circulation du discours dans les dispositifs de droits humains

Fonctionnant comme dispositifs énonciatifs, les systèmes nationaux, régionaux et internationaux des droits humains départagent les voix pouvant s'y exprimer. Selon Née et al. (2017: 15), les rapports institutionnels manifestent «un positionnement qui constitue un arbitrage implicite entre les prises de positions exprimées dans les débats». Comme dans les journaux (Chapitre 5), ces

rapports, en agencant ces multiples voix, mettent en scène ces débats. Par contre, contrairement aux journaux qui tendent à effacer leurs sources afin de créer un effet de réel, les rapports internationaux cherchent à documenter leurs sources, mettant en scène les circuits empruntés par les discours afin de leur parvenir. Selon Rosier (2004: 65), «pour être [...] en circulation, un discours doit avoir fait l'objet de plusieurs transmissions». Cette circulation forme des *chaînes d'énonciateurs* correspondant aux circuits empruntés par le discours. Ceux-ci sont mis en scène lorsqu'on multiplie les énonciateurs auxquels est attribué le discours rapporté (E1 dit que E2 dit que E3). Cette circulation du discours au sein des communautés discursives intervenant dans les systèmes de protection participe à la production d'*effets de vérité*. En effet, le partage d'un savoir entre les membres de ces communautés apparaît comme une «preuve de sa vérité» (Muñoz, Marnette et Rosier, 2010: 11). Ces effets de vérité peuvent être produits par la mise en scène d'une multitude de voix dont les discours convergent, produisant un *effet de corroboration*, ou, au contraire, par la clôture et la circularité du discours créant en *effet de cohérence* (Oger, 2003). Des circuits différents produisent des effets différents. Dans la section qui suit, l'analyse quantitative des types d'énonciateurs cités ou paraphrasés, correspondant respectivement aux deux pourcentages entre parenthèses, et des circuits empruntés par les discours rapportés mis en scène dans les rapports et les communiqués permet d'observer ces stratégies discursives⁴¹⁰.

i. Le CONADEH et l'État: un effet de cohérence produit par la clôture et circularité des discours

Comme le montrent les types d'énonciateurs cités ou paraphrasés synthétisés dans le Tableau 6.4 et qui sont détaillés dans le texte de cette section, les rapports et les communiqués du CONADEH et de l'État se caractérisent par la clôture et la circularité de leurs discours. Selon Oger (2003: 81-82), la «clôture discursive» renvoie aux procédés d'exclusion des voix divergeant d'un discours afin d'éliminer les conflits et les contradictions dans un champ discursif. Le discours institutionnel, en puisant presque exclusivement aux sources officielles, tend à relayer son propre discours. Cette pratique d'unification du discours permet aux institutions de contrôler leurs discours à travers des formes de circularité qui produisent un effet de cohérence et de redondance entre leurs messages. Ce mode de circulation, privilégié par le CONADEH, divergera cependant de celui de la CIDH, de l'ONU, de la société civile et des ONG, comme on le verra plus loin.

⁴¹⁰ Plusieurs milliers de citations ou de paraphrases ont été codées afin d'indiquer l'énonciateur dont la parole est rapportée, puis regroupées au sein de catégories. Les chaînes d'énonciateurs ont été comparées à partir de tableaux de toutes les citations et paraphrases de plus de trois énonciateurs comprenant, en lignes, les catégories des énonciateurs 2 et, en colonnes, les énonciateurs 3 pour chacune des cinq catégories d'énonciateurs 1 (CONADEH, État, ONU, CIDH, société civile/ONG).

Tableau 6.4: Pourcentage des citations et des paraphrases du CONADEH, de la CIDH, de l'ONU, de l'État du Honduras et de la société civile et des ONG selon le type d'énonciateurs

Type d'énonciateurs	CONADEH		CIDH		ONU		État		Société civile et ONG	
	Cit.	Par.	Cit.	Par.	Cit.	Par.	Cit.	Par.	Cit.	Par.
Acteurs institutionnels	69,42	72,88	28,40	25,86	14,11	28,38	7,35	20,04	9,32	17,48
Inst. juridiques/politiques	18,26	8,77	22,01	12,35	17,09	11,46	84,55	56,60	20,51	18,31
Acteurs internationaux	6,05	5,88	26,69	20,70	64,42	41,88	6,48	8,92	48,62	29,47
Société civile	1,23	3,24	7,32	17,03	2,61	9,20	0,31	0,76	14,53	17,70
Victimes	0,79	3,61	8,25	11,77	0,31	3,69	0,00	0,21	0,47	0,95
Experts	0,22	1,95	1,26	0,67	0,00	1,27	0,16	10,70	1,79	7,53
Médias	1,14	0,92	0,39	1,08	0,07	0,43	0,00	0,00	3,40	3,90
Forces de sécurité	0,35	0,94	2,23	0,95	0,33	0,32	0,00	0,07	0,22	0,57
Suspects	0,31	0,24	1,34	1,05	0,17	0,18	0,00	0,03	0,78	0,05
Entreprises	0,12	0,26	0,19	0,09	0,77	0,75	0,03	0,00	0,00	0,39
Autres	0,71	0,28	0,00	0,01	0,00	1,14	0,00	0,00	0,00	0,30
Multiples	1,40	1,03	1,92	8,45	0,12	1,31	1,11	2,67	0,36	3,35
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

D'un côté, le CONADEH cite et paraphrase en grande majorité des acteurs institutionnels (69,42%, 72,88%) qui sont presque exclusivement des autocitations (66,89%) ou des paraphrases (64,07%) d'extraits de rapports du CONADEH et de conférences de presse de ses commissaires. Ces derniers sont les autorités centrales de l'institution et jouent le rôle de porte-parole officiels. Plus rarement, le CONADEH rapporte les déclarations de ses délégués régionaux et départementaux, de ses défenseurs spéciaux et de ses employés. Il (18,26%, 8,77%) réfère aussi au contenu des normes juridiques fournissant les bases légales de son fonctionnement, surtout l'article 59 de la Constitution, sa Loi organique et son règlement, des politiques dans le cadre desquelles s'inscrivent ses actions (Plan de Nation 2010-2022, Vision du pays 2010-2038, Plan d'action Avant-garde de la dignité) et de divers accords de médiation et de coopération conclus par celui-ci. Parfois, le CONADEH se prononce sur des lois et des décrets ou invoque des normes internationales (pacte, convention, traité, déclaration, résolution, principe, etc.). Il rapporte aussi les discours des acteurs internationaux (6,05%, 5,88%), principalement des OIG (5,32%, 4,21%).

À l'inverse, malgré les 10 429 plaintes reçues en moyenne par année (voir Tableau 6.2), le CONADEH laisse peu d'espace à la parole des citoyens (0,66%, 1,25%), des participants à des actions collectives (0,08%, 0,21%), des victimes, de leurs proches et représentants légaux (0,79%, 3,61%) ou des organisations et des représentants de la société civile (0,49%, 1,78%) et des ONG (0,13%, 0,60%) se portant à leur défense. Il les exclut ainsi de son partage du sensible.

Cette clôture discursive s'opère également à travers la circularité du discours. Afin de mettre en circulation d'autres discours, le CONADEH puise paradoxalement surtout dans ses propres publications (190/244). Le CONADEH (E1) se réfère ainsi à ses propres documents et aux déclarations de ses commissaires (E2) qui, eux-mêmes, rapportent avant tout des lois, des politiques et des discours étatiques (président, secrétariat, tribunal, congrès, ministère public, administration publique, mairie, etc.) (E3). Ce mécanisme de contrôle fait taire les voix «autres» et potentiellement divergentes. Il clôt le discours sur lui-même en organisant sa *circularité*. Sa redondance assure ainsi l'aptitude de l'institution à «parler d'une seule voix» (Oger, 2003: 88).

Bref, le CONADEH crée une clôture discursive à travers 1) l'auto-citation et l'auto-paraphrase assurant la circularité de son discours 2) l'exclusion des voix potentiellement divergentes et contradictoires et 3) la circularité des circuits empruntés par les discours pour lui parvenir.

Comme le CONADEH, le discours de l'État hondurien construit une clôture à travers sa circularité, quoique celle-ci ne se limite pas à une institution particulière, mais aux institutions de l'État. En fait, l'État cite et paraphrase - correspondant aux deux chiffres entre parenthèses - surtout des instruments juridiques et des politiques publiques (84,55%, 56,60%), principalement à l'échelle nationale (Constitution, loi, règlement, décret exécutif, accords exécutif et ministériel, convention de coopération, stratégie, programme, plan d'action) et plus marginalement internationale, ainsi que des acteurs institutionnels (président, secrétariat, direction, ministre) (7,35%, 20,04%) en répondant aux questions formulées par les organes des Nations Unies (6,48%, 8,92%). Le discours institutionnel de l'État valorise ainsi ses propres réformes légales et actions administratives en faveur des droits humains par lesquelles il dit répondre aux recommandations des OIG et se conformer aux normes internationales. De plus, il s'appuie de manière importante sur des instituts d'experts, principalement l'Institut national de statistiques (INE) et l'Observatoire national de la violence de l'UNAH, citant les statistiques officielles afin de démontrer l'amélioration de la situation des droits humains et des conditions de vie (ex. réduction du taux d'homicide ou de pauvreté, accès aux services publics de base, etc.)⁴¹¹.

De plus, bien que l'État soutienne que ses rapports aux Nations Unies ont été rédigés après consultation de la société civile, ces documents marginalisent leurs voix (0,31%, 0,76%), que ce

⁴¹¹ L'Observatoire national de la violence, mis en place par l'Institut universitaire sur la démocratie, la paix et la sécurité de l'UNAH, produit des statistiques sur les homicides au Honduras à partir des données fournies par la Direction nationale d'investigation criminelle, la Police nationale préventive et la Direction de la médecine légale.

soit celles des groupes militants (0,06%, 0,57%), des citoyens (0,14%, 0,19%), des participants aux actions collectives (0,11%, 0%), des ONG internationales (0%, 0,21%), de la société civile étrangère (0%, 0,02%) ou des victimes (0%, 0,21%), contribuant à taire leurs paroles.

Avec le CONADEH (1,24%), l'État du Honduras compte le pourcentage le plus faible (0,64%) d'extraits manifestant une circulation discursive, soit comptant au moins 3 énonciateurs (ex. E1 cite E2 qui cite E3...) (voir Tableaux 6.5). Ceci signifie qu'ils mettent moins en scène la manière dont les discours ont circulé par l'intermédiaire de différents sujets parlants afin de se rendre à eux et pouvoir être rapportés dans leurs discours. Ils effacent plutôt ces circuits du discours. Ceci contraste avec les rapports de la CIDH (6,37%) ou de la société civile et des ONG (3,98%) qui cherchent plus à étayer l'origine précise de leurs sources en mettant en scène cette circulation.

Tableau 6.5: Pourcentage des corpus du CONADEH, de la CIDH, de l'ONU, de l'État du Honduras et de la société civile et des ONG selon la longueur de la chaîne d'énonciateurs

Source	Texte	Citation	Par. 2é	Par. 3é	Par. 4é	Par. 5é	Par. 6é	Par. 3é +
CONADEH	52,55	9,51	36,70	1,20	0,04	0,00	0,00	1,24
CIDH	49,45	10,95	33,23	5,39	0,93	0,05	0,01	6,37
ONU	57,46	3,10	38,07	1,37	0,00	0,00	0,00	1,37
État du Honduras	53,39	8,39	37,58	0,64	0,00	0,00	0,00	0,64
Société civile et ONG	59,06	5,53	31,43	3,79	0,16	0,00	0,03	3,98

De surcroît, dans la majorité de ces extraits, l'État (E1) rapporte les discours du gouvernement (19/43) et d'institutions de l'État (10/43), tels que le ministère public, des organismes décentralisés (ex. CONATEL), le CONADEH ou les tribunaux (E2). Ces discours rapportés se réfèrent eux-mêmes prioritairement aux lois et aux politiques nationales, aux discours de l'exécutif et des institutions judiciaires (ministère public, tribunaux) et policières (E3).

Bref, cette *circularité* des discours de l'État et du CONADEH, en excluant les voix potentiellement divergentes et contradictoires, produit un *effet de cohérence*.

ii. La CIDH, l'ONU et la société civile: un effet de corroboration des multiples voix

Au contraire, la CIDH, les Nations Unies ainsi que la société civile et les ONG mettent en scène la diversité des voix qui entrent en conflits afin de dire-le-vrai et dire-le-juste sur la situation des droits humains et cherchent à *corroborer* les faits en mettant en scène la convergence d'une multitude de sources (ex. témoignages, rapports, statistiques, journaux, experts, etc.).

Ainsi, recevant des plaintes de victimes, de leurs familles et représentants légaux (8,25%, 11,77%) ou d'organisations de la société civile (7,32%, 17,03%) et d'ONG (0,45%, 1,95%) s'adressant en leur nom, la CIDH confère une place plus importante à leurs prises de parole. Les victimes et leurs porte-parole rapportent les menaces reçues des forces de sécurité (policiers, militaires, gardes de sécurité, paramilitaires) (2,23%, 0,95%) et des auteurs présumés de violations de droits humains (1,34%, 1,05%). En vertu de sa compétence contentieuse, la CIDH accorde un droit de réponse à l'État (28,40%, 25,86%). Afin d'accorder des mesures conservatoires ou de prendre une décision, la CIDH qualifie juridiquement les faits en se référant aux instruments juridiques internationaux (22,01%, 12,35%), spécialement la Déclaration américaine et la Convention américaine, ainsi qu'à la doctrine et à la jurisprudence développées par les OIG (26,21%, 18,43%), en particulier la CIDH (9,67%, 11,50%) et la Cour IDH (10,15%, 4,64%), et, plus marginalement, les organes des Nations Unies. La CIDH référence aussi chaque fait relaté par de multiples sources (1,92%, 8,45%) (témoignages de victimes et d'accusés en cour, médias d'information, rapports d'ONG, de la société civile et d'OIG, etc.) dans une logique quasi judiciaire visant à renforcer la crédibilité des faits rapportés et leur niveau de preuve.

À travers ses rapports, la CIDH met en scène trois *pratiques discursives*. Ainsi, la circulation du discours est réglée à la fois 1) par la procédure d'examen des plaintes permettant aux parties en litige, soit les victimes, leurs familles et représentants légaux ainsi que les organisations de la société civile et les ONG auxquels s'oppose l'État, d'argumenter et de contre-argumenter leurs positions; 2) par la nature quasi judiciaire de ses décisions qui s'assure de la traçabilité des sources d'informations fondant ses décisions en les référant de manière précise⁴¹² et 3) par le souci de fonder la qualification juridique des faits sur la base des normes juridiques et de la jurisprudence du système interaméricain⁴¹³. La circulation des discours que génèrent ces

⁴¹² Par exemple, la CIDH (E1) dans un rapport sur l'assassinat du défenseur environnemental Carlos Antonio Luna López, se référant au sein du mémoire des pétitionnaires (E2) au dossier du procès pénal en annexe (E3), rapporte l'ordonnance d'un juge (E4) requérant la déposition d'un témoin en raison des déclarations faites au journal El Heraldo (E5) par ce dernier (E6). «Le 19 février 2001, [E4] la Cour de première instance a ordonné d'office [E6] qu'Oscar Aurelio Rodríguez Molina dépose une déclaration en vertu des déclarations que celui-ci avait faites [E5] au journal "El Heraldo" les 17 et 18 février de 2001, dans lesquelles il a désigné Jorge Chávez comme auteur intellectuel et deux autres personnes comme auteurs matériels¹¹² [...] 112. [E2] Annexe 74 [au mémoire des représentants du 14 janvier 2003]. [E3] Dossier judiciaire du procès pénal interne, folios 265 et 266.» (CIDH, 22 juillet 2011: 19, traduction libre).

⁴¹³ Par exemple, afin de fonder sur la jurisprudence le droit de propriété collectif des peuples autochtones, la CIDH (2012: 57-58, traduction libre) soutient: «Comme l'ont affirmé la CIDH et la Cour interaméricaine, la préservation de la connexion particulière entre les communautés autochtones et leurs terres et ressources est liée à l'existence même de ces peuples et, pour cette raison, "mérite des mesures spéciales de protection". [...] la CIDH a indiqué que "la relation que chaque communauté autochtone maintient avec ses terres et ressources se trouve protégée par d'autres droits

stratégies permet de fonder la position des parties, de même que les sources attestant des faits rapportés et enfin les assises juridiques fondant son interprétation du droit et ses décisions.

Pour leur part, les rapports des Nations Unies citent et paraphrasent les rapports, résolutions et déclarations d'OIG (64,39%, 31,96%), principalement le HCDH, les organes de traités ainsi que le CDH, ses rapporteurs spéciaux et groupes de travail, et, plus rarement, des institutions spécialisées (Banque Mondiale, OIT, FAO) ou des programmes des Nations Unies (PNUD, HCR, UNICEF). Dans une logique interactionnelle inverse à celle de la CIDH où les litiges sont initiés par les plaignants qui reçoivent ensuite une réponse de l'État, l'ONU traite prioritairement les rapports et les réponses de l'État (14,11%, 28,38%) aux questions et aux préoccupations des organes de traités et des groupes de travail de l'EPU, auxquels réagissent les contre-discours des groupes militants (2,61%, 9,20%), des ONG (0%, 3,80%) et des victimes (0,31%, 3,69%). Ceux-ci critiquent les mesures adoptées par l'État et dénoncent les violations de droits humains, la criminalisation et leur exclusion de la participation à la production des rapports nationaux. En plus de s'y rapporter, l'ONU publie intégralement les rapports de l'État (457 778 mots) et les rapports alternatifs de la société civile et des ONG (412 527 mots), laissant une très large place aux prises de parole de ces dernières (voir Tableau 6.3).

En ce qui a trait à la circulation discursive, l'ONU (E1), en plus de relayer d'autres discours par le biais des déclarations et des résolutions d'OIG (E2), met en scène les circuits que suivent les discours en conflit afin de parvenir à ses instances. D'un côté, l'État (E2) se réfère à des normes juridiques et des politiques, au système national de protection et à des OIG (E3). De l'autre, la société civile et les ONG (E2) invoquent des instruments juridiques internationaux et citent les déclarations et rapports des OIG afin de contester le discours de l'État (E3). De plus, l'ONU (E1) accède, par le biais des rapports de rapporteurs spéciaux et de ceux du ministère public et du CONADEH (E2), aux témoignages des victimes et de leurs familles (E3). Finalement, la société civile, les citoyens, les victimes, le système national de protection et la Mission internationale Justice pour Berta Cáceres Flores (E2) lui rapportent les menaces, les insultes et les messages d'intimidation de militaires, policiers, gardes de sécurité et auteurs présumés d'abus (E3).

énoncés dans la Convention américaine, tels que le droit à la vie, à l'honneur et à la dignité, la liberté de conscience et de religion, la liberté d'association, la protection de la famille et le droit de circulation et de résidence”».

Finalement, de leur côté, les rapports alternatifs des ONG et de la société civile citent et paraphrasent davantage la société civile hondurienne (14,53%, 17,70%) et étrangère et les ONG (3,67%, 5,61%). Ils opposent à l'État une contre-argumentation en se référant à ses déclarations et rapports (9,32%, 17,48%) ainsi qu'aux lois nationales afin de les contester. Inversement, ils cherchent à capter la légitimité des discours du droit international en citant, dans leur argumentation juridique, les normes juridiques internationales de même que les rapports et les déclarations des OIG (42,51%, 22,67%). De plus, ces rapports alternatifs cherchent à étayer les faits rapportés sur des avis d'experts (1,79%, 7,53%) - tel l'Observatoire national de la violence, des études universitaires, des instituts internationaux de recherche universitaire et indépendante liés aux réseaux d'ONG et de la société civile ou des missions internationales d'experts mandatées par la société civile - et sur des reportages des médias (3,40%, 3,90%) - tant des journaux commerciaux et indépendants nationaux qu'internationaux - afin de gagner en crédibilité.

Comme la CIDH et l'ONU, la société civile et les ONG mettent en circulation une plus grande variété de discours. Ces organisations (E1) accèdent à ces discours par l'entremise (E2) des rapports d'OIG, des médias, d'autres organisations de la société civile hondurienne et étrangère, des ONG, des publications d'experts, des témoignages de victimes et de citoyens, et plus rarement, par le biais des rapports des institutions du système national de protection (CONADEH, MNP-CONAPREV). Les témoignages de victimes, de leurs familles et représentants légaux (E3) sont recueillis directement ou à travers les rapports d'OIG, d'ONG, d'organisations de la société civile et des médias. Les discours du gouvernement et d'institutions publiques (E3) sont tirés des publications gouvernementales, du MNP-CONAPREV et du CONADEH. Certains témoignages de victimes et de citoyens, reportages des médias et rapports d'ONG rapportent (E3) les menaces d'agresseurs et des propos racistes d'autres citoyens.

6.3.2. Dire-vrai et dire-juste dans les régimes de vérité des rapports

Les régimes de vérité à partir desquels sont narrés et décrits les faits rapportés dans les rapports et qui sous-tendent les raisonnements juridiques fondant les recommandations et les décisions, varient aussi entre les rapports de l'État, du CONADEH, de la CIDH, des Nations Unies et de la société civile, leurs dispositifs cadrant différemment les actes de véridiction et de juridiction qui s'y énoncent. Alors que, dans les journaux, la parole des acteurs était uniquement rapportée par des citations ou des paraphrases, les systèmes de protection permettent à l'État et aux militants de

déposer leurs propres rapports dans lesquels ils énoncent directement des actes de véridiction et juridiction. Par conséquent, dans cette section, leurs actes de véridiction seront analysés à partir de leur vocabulaire spécifique (mis en italique) employant des modalités aléthiques (ex. probablement, présumé, etc.) ou épistémiques (ex. certain, croire, juger, sans doute, fiable, objectif, allégué, etc.), renvoyant au dévoilement/déguisement de la vérité (ex. vrai, faux, vérité, éclaircir, mensonge, etc.) ou à la connaissance de la réalité (ex. réel, réalité, etc.) et invoquant différentes procédures afin de fonder la «véracité» de leur dire (ex. examen, données, études, statistiques, témoignages, preuve, expertise, observation, analyse, enquête, collecte d'information, etc.). De même, leurs actes de juridiction seront analysés à partir du vocabulaire associé à la justice (ex. juste/injuste, partial/impartial, etc.) et les modalités déontiques (ex. doit, il faut, subjonctif, impératif, etc.) afin d'exprimer des recommandations ou des exigences (Chapitre 3).

i. Le CONADEH

D'abord, les rapports du CONADEH adoptent un registre descriptif présentant des statistiques (*nombre, moyenne, taux, %, total, fréquence journalière ou mensuelle, graphique, tableau*) de sources étatiques officielles⁴¹⁴ ou de son système de plaintes. Plutôt que de citer les témoignages des plaignants comme le feront la CIDH, l'ONU ou la société civile et les ONG, ce langage statistique lui permet de dresser un portrait national de la situation et des tendances en matière de droits humains différencié géographiquement et en fonction d'une typologie des modalités de violations et des groupes vulnérables affectés et d'avancer des *explications* sur leurs *causes*. Le CONADEH met l'accent sur les *vérifications* que ses employés mettent en œuvre afin de s'assurer de la véracité et du bien fondé des plaintes qu'ils reçoivent et sur leur *enregistrement*.

À partir de ce savoir statistique, le CONADEH énonce des actes de véridiction dans une modalité assertive. Ces rapports décrivent les *faits* dans un lexique montrant sa connaissance de la *réalité* nationale⁴¹⁵. Le CONADEH souligne aussi *l'objectivité* et la transparence dont il fait preuve dans l'exercice de son mandat et la *fiabilité* des informations reçues par son système de plaintes,

⁴¹⁴ Soit l'Institut national de statistiques, les secrétariats des finances, de la sécurité, de la santé, de l'éducation, du travail et de la sécurité sociale, la Banque central du Honduras, le Système statistique policier en ligne, le ministère public, la Médecine légale, la Direction nationale d'investigation criminelle et l'Observatoire national de la violence.

⁴¹⁵ Différentes expressions renvoient à la connaissance de la réalité par le CONADEH (en réalité, dans la réalité, devant cette réalité, met plus en évidence la réalité, expose la réalité, on aperçoit la réalité, réellement), en particulier de la situation nationale du Honduras (notre réalité, réalité nationale, hondurienne ou du Honduras, réalité de la vie nationale, réalité du pays), de la vie de la population (réalité de la majorité de la population hondurienne, réalité quotidienne), ou des réalités sociales vécues par celle-ci (réalité sociale, politique, économique, migratoire etc.).

exhortant les enquêtes des corps policiers et du ministère public et les cours de justice à faire de même afin de mettre fin à l'impunité. En ce sens, en 2015, il accueille d'un bon œil la MACCIH qui pourra lutter contre la corruption et l'impunité avec *impartialité*, *objectivité* et efficacité. D'ailleurs, l'*injustice sociale* - seul terme renvoyant à la justice que le CONADEH sur-emploie de manière spécifique - est, selon lui, aggravée par la corruption et l'impunité et alimente la délinquance, le crime organisé et la violence délictueuse. Dans son discours, la justice renvoie uniquement au fonctionnement et à l'accès au système judiciaire⁴¹⁶.

Le CONADEH met en scène les déclarations de ses commissaires qui expliquent les conclusions des rapports, traitent des efforts de médiations lors de conflits sociaux et défendent les actions de l'institution, en adoptant une modalité déontique (*doit*, *devons*, *il faut*) et un ton polémique employant des marques argumentatives d'opposition (mais, tandis, plutôt, en revanche) et la négation (personne, rien, ni, aucun, ne pas, jamais). Ce ton caractérise surtout les prises de parole du commissaire Ramón Custodio López qui critique la CIDH, l'OEA et l'ONU, les accusant d'être biaisés et de *mentir* sur la situation des droits humains postérieure au 28 juin de 2009, qui selon lui «ne fut pas un coup d'État contre la démocratie» (CONADEH, 1 juillet 2009, traduction libre), mais la restitution de l'«ordre constitutionnel» (CONADEH, juillet 2009). Par exemple,

Ramón Custodio, a assuré que les membres d'une mission internationale d'observateurs ont **menti** dans un rapport qu'ils ont rendu sur la situation des droits humains au Honduras (CONADEH, mars 2010, traduction libre).

Que veuille l'entendre **ou non** la communauté internationale, le peuple hondurien a exercé son droit à l'insurrection, ce **ne fut pas** un coup d'État au style latino-américain, **mais** ce fut **plutôt** pour restituer l'ordre constitutionnel (Ramón Custodio López, cité dans CONADEH, juillet 2009, traduction libre).

Par des marques d'argumentation, de négation et aléthiques (en gras), le CONADEH et son commissaire démentent la répression, les prisonniers politiques et l'état d'exception, qui contredisent les plaintes reçues, les inspections des prisons réalisées et l'analyse des décrets. Ils criminalisent les membres de la résistance au coup d'État, taxés d'être des «vandales» ou des «terroristes»⁴¹⁷, détruisant l'«image du pays» par des «mensonges» et «fausseté».

⁴¹⁶ Par exemple, les expressions les plus récurrentes sont: accès à la justice (116), opérateurs de justice (96), système de justice (43), droit à la justice (16), tribunaux de justice (13), impartition de la justice (12), administration de la justice (8), application de la justice (11), organes de justice (4), fugitif de la justice (7) ou retard de justice (3).

⁴¹⁷ Suite au coup, puis aux élections de novembre 2009, le CONADEH criminalise la résistance en l'associant à une «conduite violente et antisociale» de «gens violents et irrespectueux des autres» et au «terrorisme» contre les médias, provoquant la peur (CONADEH, 5 novembre 2009). Il criminalise aussi les manifestations contre le coup d'État parlant de «méthodes violentes de protestation» (CONADEH, juillet 2009), de «manifestations violentes», de «troubles causés par la violence des manifestants», de «manifestation violente avec du vandalisme», les associant

Il [Ramón Custodio] a reconnu qu'**aucune** société **ne** vit à l'abri de la violence **ni** de la violence criminelle, **mais** qu'il y a, en ce moment, une campagne de désinformation pour **faire croire** au monde qu'après les événements survenus le 28 juin dernier, il existe au Honduras une répression politique sans précédent et que sont commises des violations flagrantes aux droits humains» (CONADEH, 14 juillet 2009, traduction libre).

[L]es Honduriens, nous devons cesser de **brûler des bus**, d'**assaillir des commerces**, de pratiquer le **vandalisme**, de mener des campagnes pour détruire l'image du pays sur la base de **mensonges** et de **fausseté** (Ramón Custodio López cité dans CONADEH, août 2009, traduction libre).

Dans un discours d'autodétermination du peuple hondurien, le commissaire dénonce l'ingérence de la communauté internationale, notamment l'envoi de missions de la CIDH et de rapporteurs spéciaux de l'ONU.⁴¹⁸ Il récuse par des verbes performatifs et des négations (en gras) les témoins et les défenseurs s'adressant aux systèmes de protection internationaux ou rapportant, avec les médias étrangers, les violations des droits humains dont les «faux» témoignages opposés à la «vérité» sont présentés comme une «déformation malveillante des faits», «intéressée» politiquement.

“Ici on oublie que dans ces cours et ces instances internationales, comme la Cour interaméricaine des droits de l'homme, ce **n'est pas** avec de **faux** témoins **ni** de **faux** témoignages qu'on réussit les choses”, a-t-il déclaré. [...] Il a indiqué que certaines activités des droits humains ou d'autres activistes politiques oublient que nous avons l'obligation de s'attacher à la **vérité**» (Ramón Custodio López, cité dans CONADEH, 3 décembre 2013, traduction libre).

[I]l **déplore** la **déformation malveillante des faits** par certains médias internationaux, qui ont couvert les événements avec une **partialité malveillante et intransigeante**, et paraissent déçus que le peuple hondurien n'ait pas transformé son destin dans le spectacle sanglant d'autres peuples (Ramón Custodio López, 9 juillet 2009, traduction libre).

Afin que la «vérité» libère du «mensonge» et de la «manipulation des faits» de ces campagnes visant à «détruire l'image du pays» à l'étranger, le CONADEH appuie la mise sur pied de la CVR.

[P]ar mandat de conscience et par vocation testimoniale, le CONADEH a apporté son appui inconditionnel à la Commission de Vérité et Réconciliation, **parce que** la **vérité** peut nous libérer du **mensonge** et de la **manipulation des faits** (CONADEH, 2011: 5, traduction libre).

Ce démenti de la répression et des violations de droits humains, qualifiés de «mensonges», la stigmatisation, voire la criminalisation de la parole des défenseurs et la promotion d'une image respectable d'État de droit vont marquer les stratégies discursives ultérieures du CONADEH dans les conflits socio-environnementaux (voir section 6.3.4). Elle va aussi inciter l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI) à rétrograder à la catégorie B

ainsi au vandalisme ainsi qu'aux injures et aux menaces proférées envers le commissaire par une «minorité violente», appelant une enquête afin de punir les responsables du «chaos» dans le pays (CONADEH, mars 2010).

⁴¹⁸ Se référant à la révocation de son visa par le département d'État des États-Unis en raison de son soutien au coup afin de dénoncer la nature inquisitoriale des missions internationales, Custodio ironise: «Ici, nous devons maintenir la porte ouverte, pour que viennent tous ceux qui veulent venir, avec visa ou sans visa, même avec une Mastercard, au nom des droits humains et d'autres noms mêmes inhumains, dans des poses inquisitoriales ridicules, parce qu'ici nous parlons avec des faits et non seulement avec des mots» (Ramón Custodio López, 18 septembre 2009, traduction libre).

l'accréditation du CONADEH⁴¹⁹ en 2011 et susciter une perte de confiance auprès des défenseurs de droits, qui vont s'adresser prioritairement à la CIDH et au système des Nations Unies.

ii. La CIDH

Contrairement à ce partage net et polémique de la vérité et du mensonge, les rapports de la CIDH s'énoncent dans la modalité épistémique du doute, ceux-ci employant fortement des verbes conditionnels alors que les marques d'argumentation et de négation polémique servent à mettre en scène l'argumentation des plaignants et la contre-argumentation de l'État. Dans ses rapports en recevabilité et de mesures conservatoires, la CIDH emploie un vocabulaire lié au doute caractéristique de sa compétence contentieuse quasi judiciaire, traitant des faits *allégués* par les *présumées* victimes qui peuvent lui soumettre des *informations*, *témoignages* et *preuves* afin d'attester de *présumés* délits, violations de droits ou irrégularités *apparemment* commis par de *présumés* auteurs, agresseurs, suspects, coupables ou responsables afin qu'elle décide *impartialement* sur la responsabilité *présumée* de l'État, en raison de la *présumée* participation d'agents de l'État, ou qu'elle octroie, sur la base de critères de gravité, de dommages irréparables et d'urgence, des mesures conservatoires. Ainsi, on peut voir cela dans l'extrait suivant, qui traite du cas du Mouvement indigène Lenca indépendant de La Paz (MILPAH):

la Commission estime que l'exigence de gravité est remplie, au regard des **supposés** actes de violence, de menaces et de harcèlement qu'**affronteraient** continuellement les dirigeants du Conseil indigène San Isidro et du Mouvement indigène Lenca indépendant de La Paz (MILPAH). Spécifiquement, **l'information fournie suggère** que la **présumée** situation se **serait** produite en représailles aux actions que les dirigeants et dirigeantes **auraient** réalisées pour la reconnaissance des territoires autochtones et leur position concernant des projets qu'on **souhaiterait présumément** implanter dans la région. **Selon l'information fournie**, durant les mois de septembre, octobre et novembre 2015, se **serait** produite une série de **présumés** actes de violence contre plusieurs membres des organisations susmentionnées, dans lesquels **auraient supposément** participé des groupes civils armés et des agents de sécurité de l'État. En particulier, les requérants soulignent les **prétendus** événements survenus dans les domiciles de Rosario Vásquez Garcia et d'Ana Miriam Romero. Dans le cadre des faits **allégués**, on **aurait** frappé Mme Mirian Romero, actuellement enceinte, et ses enfants mineurs. Lors du dernier épisode **préssumé** de violence, **supposément** survenu le 2 novembre 2015, des civils armés **auraient** tiré plus de quinze coups de feu sur la résidence d'Ana Miriam Romero. Dans ce scénario, la CIDH observe que les derniers faits **allégués** par les requérants se **seraient** produits suite aux dénonciations présentées à propos de plusieurs des **supposés** faits auxquels les dirigeants **auraient** été confrontés récemment, dans lesquels ils **auraient** fourni leur témoignage sur la **présumée** participation d'agents de sécurité publique et de groupes de civils armés dans les actes **allégués** de violence. (CIDH, 24 novembre 2015: 3-4, traduction libre)

Cette modalité permet à la CIDH d'éviter de statuer sur les affaires avant que celles-ci ne fassent l'objet d'un examen sur le fond et, dans le cas où seraient prouvés les faits rapportés, que le cas

⁴¹⁹ Créée en 1993, la GANHRI regroupe les institutions nationales des droits humains du monde entier afin de les promouvoir et de les renforcer pour qu'elles soient conformes aux Principes de Paris.

soit transféré à la Cour IDH, comme dans les cas des communautés de Punta Piedra et Triunfo de la Cruz. Le seul terme spécifique associé à la justice renvoie aux plaintes pour congédiements ou aux retards *injustifiés* dans les procédures judiciaires nationales. La CIDH évalue aussi ces retards *injustifiés* du système judiciaire afin d'accorder une exception à l'épuisement des recours internes. Dans ces rapports de pays, elle emploie un vocabulaire lié aux missions d'observation qui doivent *enquêter*, *observer*, recueillir des *informations* et *analyser* (*analyse*, *causal*) les faits rapportés afin d'*éclaircir* la situation des droits humains au Honduras et produire des rapports.

iii. L'ONU

Ce vocabulaire est aussi caractéristique des rapports produits dans les procédures d'*examen* des Nations Unies. Chargés d'*observer* et d'*examiner* la situation des droits humains, les *experts* indépendants réunis en comités ou les rapporteurs spéciaux recueillent l'*information* fournie par l'État, la société civile et les ONG et des témoignages de victimes lors de visites in situ. Ces informations, *systématiquement* comparées, permettent alors de dresser un *rapport exhaustif* des violations des droits humains. Généralement, les rapports, après avoir pris note des améliorations et mesures positives adoptées par l'État, expriment leurs «préoccupations» sur les violations de droits humains et problèmes institutionnels soulevés par les rapports de la société civile et des ONG et les «plaintes» recueillies lors de visites, formulant une série de *recommandations* s'inspirant parfois de celles formulées dans les rapports alternatifs. Les Nations Unies utilisent le verbe *recommander* suivi de verbes au subjonctif ou le verbe *devoir* au conditionnel et au futur afin d'exprimer ces recommandations, montrant leur caractère non contraignant.

La Rapporteuse spéciale [sur la situation des défenseurs de droits humains] **observe** avec **préoccupation** qu'une attention égale n'est pas accordée aux différentes voix qui s'élèvent dans ces communautés. Elle a **reçu des plaintes** de défenseurs des droits humains [allant] dans le sens que leurs demandes n'avaient pas été prises en compte, spécialement dans les cas où c'étaient des sociétés transnationales qui vulnérabilisaient leurs droits. La Rapporteuse spéciale **recommande** que le dialogue **soit renforcé** avec toutes les communautés (CDH, 13 décembre 2012, traduction libre).

Soumis au sein des mécanismes des Nations Unies, les rapports de l'État, de la société civile et des ONG mettent en scène leurs disputes afin de dire-le-vrai et dire-le-juste.

iv. L'État du Honduras

D'un côté, l'État invoque des *données* de l'INE, des *études* et surtout une connaissance technique des lois et des règlements nationaux, des politiques publiques et des programmes

gouvernementaux afin de démontrer les efforts déployés en vue de diminuer la violence, les taux de délits, la pauvreté ou l'exclusion sociale et leurs résultats. Cette connaissance technique est mise en avant par un procédé discursif d'*énumération* des lois, politiques, programmes et mesures adoptés et des structures institutionnelles créées, mettant ainsi l'accent sur les multiples actions mises en œuvre, comme l'illustre l'extrait ci-dessous.

Dans ce qui suit, sont **énumérés** quelques décrets législatifs et exécutifs pertinents pour surmonter la situation de vulnérabilité dans laquelle se sont vus soumis les peuples indigènes et afro-descendants: 1) Loi de propriété (voir section sur le droit à la terre); b) Loi cadre de l'eau et de l'assainissement; c) Loi forestière des aires protégées et de la vie sylvestre; d) Code de santé; e) Décret législatif N.º 330-2002 qui déclare le mois d'avril comme "Mois de l'héritage africain au Honduras"; [...] g) Ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, à travers le Décret législatif N°61-2002; h) Création de la Commission nationale contre le racisme au Honduras, par le biais du Décret exécution N.º002-2004 i) Approbation du Décret exécutif N.º09-2007, pour favoriser et appuyer la population afro-hondurienne, en exécutant des actions orientées à favoriser son développement économique, politique, social, culturel et environnemental; j) Création du Secrétariat d'État dans les Affaires des Peuples indigènes et afro-honduriens, à travers le Décret législatif N° 203-2010 [...] (Estado de Honduras, 13 mars 2013: 9-10, traduction libre).

Par ce discours autoréférentiel, l'État cherche à dépolitiser la situation des droits humains, effaçant les conflits en ignorant les discours adverses de la société civile et des ONG avec lesquels il évite d'argumenter ou de s'opposer. Ce phénomène de «neutralisation discursive» (Oger, 2013) ou de dépolitisation (Cussò et Gobin, 2008) est observable par la sous-représentation systématique des marques argumentatives d'opposition et de concession ou de négation au sein des publications de l'État. Ainsi, toutes les marques repérées ont des indices de spécificité négatifs. Finalement, l'État réfère de manière spécifique à la *Justice* en majuscule, puisque son discours met l'accent sur les institutions judiciaires et les secrétariats de la justice.⁴²⁰

v. La société civile et les ONG

Au contraire, les rapports de la société civile et des ONG cherchent à mettre en scène ces luttes, opposant au portrait dressé par l'État leurs propres données tirées d'*observatoires*, des *rapports* d'ONG et d'OIG ou d'*études* indépendantes afin d'en contester la véracité et de montrer, au contraire, des patrons «*systématiques*» de violations des droits humains et une augmentation de la violence et de la criminalisation, en raison notamment de la militarisation de la sécurité publique,

⁴²⁰ L'État met de l'avant ses structures institutionnelles, tels le Secrétariat des Droits humains, de la Justice, de la Gouvernance et de la Décentralisation, le Secrétariat de la Justice et des Droits humains ou la Direction générale des Mécanismes de Protection pour les Défenseurs de Droits humains, Journalistes, Communicateurs sociaux et Opérateurs de Justice, les institutions judiciaires, telle la Cour suprême de Justice, ou des lois, telle la Loi de Justice constitutionnelle. En espagnol, les titres officiels de ces institutions et de ces lois comportent des majuscules.

du dysfonctionnement du système judiciaire favorisant l'impunité et des politiques sociales et de développement économique inadéquates de l'État, comme l'illustre l'extrait suivant.

Les peuples indigènes et noirs du Honduras, à travers de l'**Observatoire** des droits humains, nous présentons le rapport alternatif suivant, avec l'objectif de signaler les violations **systématiques** de la Convention pour l'élimination du racisme et de la xénophobie, lesquelles sont en **recrudescence** dans les dernières années, spécialement à partir de l'année 2009 lorsqu'au Honduras est survenu un coup d'État contre le pouvoir exécutif (ODHPINH, 2014: 2-3, traduction libre).

Contrairement aux exigences de justice clamées lors de mobilisations au Honduras (voir Chapitre 5), aucun terme associé à la justice n'est spécifique au discours de la société civile et des ONG. Celles-ci emploient fréquemment le terme *justice* afin de critiquer la discrimination ou la persécution par les opérateurs de justice, le manque d'accès à la justice ou son inapplication menant à l'impunité, mais ne le sur-emploient pas significativement en comparaison aux autres organisations. Cette critique militante du système de justice sera approfondie au chapitre 7. Les groupes militants utilisent surtout des formulations au subjonctif (ex. Que l'État ou le comité + verbe subjonctif) afin de formuler diverses recommandations en faveur de la protection des droits humains. Ces formulations reprennent les formes du discours juridique international, cherchant à capter sa légitimité. Selon Charaudeau et Maigne (2002: 93-94), cette stratégie discursive de «captation consiste à transférer sur le discours réinvestisseur l'autorité attachée [...] au genre source», en l'occurrence le genre des rapports des Nations Unies.

Bref, d'un côté, le CONADEH et l'État invoquent un savoir statistique, technique et juridique «objectif» sur la situation des droits humains et les mesures adoptées afin d'effacer les discours adverses ou d'en contester la véracité. De l'autre, les militants imitent les rapports des OIG en corroborant leurs témoignages, données, rapports et études montrant la systématicité des violations et en formulant des recommandations afin d'en capter la crédibilité et l'effet juridique contraignant. Les rapports des Nations Unies, de la société civile et des ONG se caractérisent aussi par une modalité déontique, absente du discours de l'État qui met plutôt de l'avant les efforts qu'ils déploient afin de se conformer aux recommandations, ce qui est contesté par la société civile. Par souci d'impartialité, la CIDH évite quant à elle de statuer sur le fond trop rapidement.

6.3.3. Violences dans les discours du droit: entre crimes et violations de droits humains

Comme au chapitre 5, cette section fait une analyse contrastive du vocabulaire spécifique associé à la violence et aux violations de droits humains dans les discours de l'État, du CONADEH, de

l'ONU, de la CIDH et de la société civile (voir chapitre 3)⁴²¹. Contrairement aux journaux qui traitaient tous d'assassinats, ces rapports et communiqués traitent de violations de droits humains plus larges. Afin de saisir cette diversité, tous les mots supérieurs à 10 occurrences renvoyant à des violences ou violations de droits, les adjectifs suivant le terme «violence» et les noms précédant l'adjectif «violent» ont fait l'objet d'un calcul de spécificité afin de dégager les contrastes entre leur manière de nommer la violence ou les violations de droits humains. Dans la section qui suit, les mots spécifiques à chacun ont été mis en italique afin de les rendre explicites.

Le CONADEH use plutôt de termes renvoyant à la délinquance et la criminalité afin de signifier des violences. Le CONADEH traite spécifiquement des *morts violentes*⁴²² survenant au Honduras. Il dresse un portrait statistique des *homicides* commis en grande majorité par *armes à feu*⁴²³, et de manière moins fréquente par *arme blanche* ou *asphyxie par étranglement*, des *morts violentes* par *accidents* de la route ou des *suicides*. Il rédige des résumés des circonstances des décès ou des lieux où a été retrouvé le corps des défunts. En raison du taux élevé d'homicides, le CONADEH qualifie d'«*épidémie*» la *vague de violence, de morts, d'insécurité et de criminalité* sévissant au Honduras. Cette *violence meurtrière prévalente* dans la société, ayant un caractère *généralisé, systématique et extrême* (ex. *tant de violence, violence croissante, beaucoup de violence, plus grande violence*), créerait une situation générale d'*insécurité publique*, les citoyens vivant dans la *peur*, en subissant même les conséquences physiques et psychologiques sur leur santé. Portant son attention sur les responsables des violences (*victimarios*), le discours insiste sur l'impunité de leur crime, appelant à un renforcement de la *sécurité publique* face à l'incapacité du gouvernement de lutter contre la criminalité organisée. Ces *homicides* sont imputées aux activités des narcotrafiquants, des *maras* et des tueurs à gages (*sicarios*), à la *délinquance* et la *violence juvénile* des *pandillas* qui commettent des crimes économiques (*assauts armés, vols, enlèvements, extorsions, impôts de guerre*) et participent aux *fusillades, tueries, massacres* et assassinats ciblés (*sicariatos*), à la *violence interne* des centres pénitenciers, et plus marginalement, aux *violences*

⁴²¹ «L'une des façons d'étudier ces écarts de sens consiste à adopter une approche contrastive de corpus hétérogène, mesurant la distance entre des discours énoncés par des sources distinctes (ex. vocabulaire spécifique [...]). Dans le cas des discours litigieux entourant les violences survenant dans les conflits socio-environnementaux au Honduras, cette approche permet de contraster les significations associées à la violence» (Chapitre 3: 15)

⁴²² Le CONADEH soutient que le Honduras est une *société violente* ou que les *Honduriens sont violents*, ce qui se reflète dans le taux d'homicides et la violence de la délinquance commune et organisée. Il met ainsi l'accent sur les statistiques des «morts violentes» - qualifiés de *faits violents*, parlant des personnes *perdant la vie* ou *mourant* dans des *circonstances violentes*, de *manière violente* -, en particulier les *homicides*.

⁴²³ Face à la prolifération et au port illégal d'armes à feu, le CONADEH prône un meilleur contrôle des armes prohibées.

sociales ou *interpersonnelles* contre des groupes vulnérables⁴²⁴. Pour le CONADEH, cette situation généralisée de *violence criminelle, délinquante* ou *délictuelle* est la principale cause des déplacements forcés. En ce qui a trait aux *groupes vulnérables*, le CONADEH traite des attentats et des meurtres de journalistes, *violences extrêmes* perpétrées contre ceux qui couvrent des nouvelles sur le crime organisé, le narcotrafic, la corruption, les violations de droits humains ou qui critiquent les autorités publiques. Il reconnaît l'existence de *violence politique*. Toutefois, plutôt que la répression, cette dernière renvoie à une *conduite antisociale* de *confrontation intransigeante* entre les acteurs des conflits sociaux ou à la *violence électorale*.

Cependant, le CONADEH aborde les abus de manière plus large que la violence, parlant des *maux publics* affectant la société hondurienne. Il traite des inégalités de revenus, d'accès à l'emploi et aux services publics (santé, éducation, électricité, etc.) - iniquités aggravées par la *corruption* et la malversation de fonds publics -, en mettant l'accent sur les *mauvais traitements* (ex. *mauvaise pratique, mauvais soins, négligence, déni de services*), l'*absence de services* appropriés (ex. médicaments, électricité, eau potable, etc.) ou la *tarification illégale et induue* pour des services publics. Ces maux résultent de l'*exercice illégitime, arbitraire, abusif, défectueux, négligent* ou *discriminatoire* de la prestation de services publics. Ils provoquent des inégalités constituant des *injustices* et des formes de *discrimination* subies par les groupes défavorisés ou en condition de vulnérabilité⁴²⁵. Le CONADEH traite également de la *misère* et de l'*insécurité alimentaire* (ex. *faim*) dans lesquelles vit une grande partie de la population hondurienne.

L'État du Honduras traite beaucoup moins de violences, mais lorsqu'il le fait il utilise surtout un vocabulaire associé aux *délits* et aux *crimes* de droit commun plutôt qu'aux droits humains⁴²⁶. Il impute ces crimes et ces délits aux activités du crime organisé, en particulier le taux élevé de *morts violentes* exacerbé par les *phénomènes criminels*, l'*exploitation sexuelle* des enfants et des

⁴²⁴ À ce titre, le CONADEH traite de la violence *physique, sexuelle, psychologique, économique* et *patrimoniale* contre les femmes, en particulier la *violence familiale* et *domestique* et, plus marginalement, des violences s'exerçant contre d'autres groupes vulnérables, notamment les enfants et adolescents, les personnes LGBTI et les migrants.

⁴²⁵ Dans le discours du CONADEH, les groupes vulnérables comprennent les enfants, adolescents et jeunes, les personnes âgées, défavorisées, handicapées, LGBTI ou vivant avec le VIH/SIDA, les groupes ethniques et les détenus.

⁴²⁶ L'État traite des mesures prises afin de contrer la violence envers les femmes (*fémicide, domestique, familiale, sexuelle*) (ex. Loi contre la violence domestique, formation sur la violence domestique, soins envers les victimes de violence domestique) et les enfants et adolescents (ex. violence *physique, sexuelle*), qui constituent des formes de *violence structurelle* affectant les *secteurs les plus vulnérables*, qui sont aussi victimes de la *violence criminelle*; de prévention et de réduction de la *violence juvénile* et de la *délinquance*, qui avec la *criminalité organisée* contribue à la *violence communautaire*, violence *généralisée* ou *publique* provoquant le déplacement forcé de populations. Il traite aussi de l'enregistrement et du contrôle des armes afin de diminuer les indices élevés de *violence létale*.

adolescents (ex. *pornographie* et *prostitution infantile*), la *traite* et le *trafic de personnes* (ex. femmes, migrants, enfants, adolescents) ainsi que le *recrutement forcé* de mineurs afin qu'ils participent aux activités illégales des gangs. L'État met aussi l'accent sur les statistiques de *morts violentes* de femmes, de garçons et de fillettes ou de journalistes, et, plus marginalement, de personnes LGBTI, traitant très peu des décès liés aux conflits socio-environnementaux. Afin de combattre l'impunité, il met de l'avant ses politiques sécuritaires visant à punir les *crimes*, tout en améliorant les conditions de détention dans les centres pénitenciers, en particulier suite aux *morts violentes* survenues dans les incendies d'établissements pénitenciers. L'État met également en valeur les mesures adoptées afin de contrer l'*exploitation économique*, en particulier le *travail forcé infantile*, et les réformes du Code pénal promulguées afin de créer les nouvelles infractions criminelles de *torture*, de *discrimination* et de *fémicides*. Finalement, l'État met en valeur ses politiques de développement économique et ses programmes sociaux visant à améliorer les conditions de vie et à réduire les *inégalités*, la *pauvreté*, la *malnutrition* et l'*analphabétisme*.

Contrairement au discours sécuritaire du CONADEH et de l'État, la société civile et les ONG traitent préférentiellement des *violations* des droits humains résultant de *violences politiques et sociales* (*répression*, *agression*, *assassinat*, *coup*, *torture*, *disparition forcée*, etc.) ainsi que de la *stigmatisation* et de la *criminalisation* dont font l'objet les journalistes et les défenseurs des droits de divers groupes sociaux (LGBTI, autochtones, afro-descendants, écologistes, femmes, paysans, défenseurs de droits humains, syndicalistes, jeunes). En raison de leur protestation, de leur travail ou de leur condition sociale, ceux-ci sont victimes de *campagnes diffamatoires*, *haineuses*, de *discrédit* ou de *criminalisation*, situation qui s'aggrave avec la *militarisation* de la sécurité publique et de la société hondurienne. Les *morts violentes* résulteraient ainsi de la *répression* d'État et des *attaques violentes* tolérées par les autorités contre les défenseurs de droits, des *abus violents* des autorités policières contre la communauté LGBTI, des *exécutions extrajudiciaires* des jeunes de la rue ou des *traitements violents et discriminatoires* de détenus. Ces violations des droits humains, rarement judiciairisées, demeuraient massivement dans l'*impunité*. Dans les conflits socio-environnementaux, les rapports de la société civile et des ONG signalent la *dépossession* des peuples autochtones et afro-descendants de leurs terres et territoires de même que les *expulsions forcées* et les accusations pénales contre des paysans impliqués dans des actions de récupération de terres (ex. *usurpation*). Ces déplacements forcés seraient soutenus par la *répression* policière et militaire, les *agressions* des gardes de sécurité privées et les *assassinats*

de *sicarios* résultant en *morts violentes*, voire en *massacres*. De plus, ils dénoncent les formes de *violence*, de *discrimination*, d'*exclusion*, d'*inégalités* ou de *déni* de droits et d'accès aux services publics vécues par les autochtones et afro-descendants (ex. *racisme*, *xénophobie*), les personnes LGBTI (ex. *discrimination*, *stigmatisation*, discours *haineux*), les femmes (ex. *féminicides*, *pénalisation* de l'avortement et des contraceptifs) et les personnes vivant avec un handicap ou le VIH/SIDA. Ils critiquent finalement l'*exploitation* et les *mauvaises conditions* de travail des travailleurs agricoles et des *maquilas* ainsi que la *pauvreté*, le *chômage* et la *précarité* générés par les politiques de développement et affectant la majorité de la population hondurienne.

Qualifiant peu la violence et traitant surtout de la situation de *violence persistante, constante, latente, prévalente, imminente* ou *généralisée*, la CIDH emploie de préférence un vocabulaire associé aux *violations* de droits humains. Elle souligne les *restrictions* aux droits et aux libertés d'expression, de circulation et d'association ainsi que la *répression* policière et militaire des manifestations lors du coup d'État de 2009, de la crise postélectorale de 2017 et du mouvement des indignés. Elle traite aussi des *congédiements* arbitraires contre des fonctionnaires et des juges opposés au coup d'État ou dans le cadre de l'épuration du personnel de la Police nationale. Son discours accentue les *assassinats*, *attaques*, *agressions*, *menaces* et actes d'*intimidation*, de *harcèlement* et de *persécution* contre des personnes appartenant à des groupes vulnérables, notamment la *violence policière* contre les personnes LGBTI, les *violences politiques* contre les défenseurs de droits humains, et les *violences physiques, verbales et psychologiques*⁴²⁷ contre les journalistes, les manifestants, les opérateurs de justice, les syndicalistes, les femmes, les étudiants et les enfants, adolescents et jeunes. La CIDH souligne le *déni de justice* par les autorités judiciaires, notamment les *retards injustifiés*, les *irrégularités* et les *omissions* dans les enquêtes, arrestations, poursuites et décisions judiciaires, créant une situation d'*impunité*, de *non-protection* et de *risque* élevé pour l'intégrité et la vie des victimes. Elle souligne finalement les *perquisitions illégales*, les *détentions arbitraires* et les *accusations pénales* participant à la *persécution judiciaire* ainsi que les *mauvaises conditions de détention* affectant les détenus. Toutes ces *violations* sont exercées contre des militants et dirigeants paysans, autochtones, afro-descendants

⁴²⁷ Ces violences incluent les *coups de matraque* et de *bâtons*, les tirs de *balles* et de *balles de caoutchoucs*, les *bombes de gaz lacrymogène*, les *détentions arbitraires* dans de *mauvaises conditions*, la *destruction* du matériel des médias, les *assassinats*, les *menaces*, la *persécution*, l'*intimidation* et le *harcèlement*. La CIDH rapporte les *violences sexuelles* contre des manifestantes opposées au coup d'État, des représentantes d'associations paysannes du Bajo Aguán, des détenues LGBTI et des fillettes, adolescentes et femmes (*violence domestique* et *familiale* ou par les *maras*).

et écologistes ainsi que des défenseurs des droits humains en *représailles* à leur implication dans des conflits socio-environnementaux, auxquels s'ajoutent la *destruction de cultures* des paysans et l'*invasion* par des tiers des territoires autochtones et afro-descendants.

Enfin, l'ONU, recueillant les informations contenues dans les rapports de l'État et les rapports alternatifs de la société civile et des ONG, traite de la violence à la fois en termes de *violations* de droits humains et de *délits*⁴²⁸. D'une part, influencée par les rapports alternatifs, elle met l'accent sur les *morts violentes* et *assassinats* de personnes vulnérables en raison de leur travail, défense des droits ou condition sociale, notamment les femmes (ex. *féminicides*), les enfants et adolescents - victimes d'*exécutions violentes* -, les personnes LGBTI, les paysans du Bajo Aguán, les détenus, les journalistes et les professionnels de la communication. Elle souligne aussi les *attaques violentes* contre les défenseurs de droits humains et les opérateurs de justice. Lors de *crises violentes*, telles que le coup d'État de 2009, elle rapporte l'utilisation de *moyens violents* par la police et l'armée afin de disperser des *manifestations pacifiques et non violentes* - bien que les autorités aient invoqué la *nature violente des manifestations* afin de justifier la *répression*.

Comme l'État et le CONADEH, elle souligne que la *prolifération des armes*, le *narcotrafic* et les *gangs violentes* contribuent au niveau élevé de violence de la société. Toutefois, les instances des Nations Unies critiquent les politiques sécuritaires de l'État, traitant notamment de leurs difficultés à faire face au problème de la délinquance, notamment aux *délits violents*, en raison de la corruption policière; recommandant d'améliorer les conditions de *détention* et de réduire les *délits violents* dans les prisons ou exprimant leur préoccupation devant la création de la Police militaire de l'ordre public afin d'assurer un contrôle des *quartiers violents* et de procéder à des arrestations. L'ONU félicite l'État pour ses réformes visant à créer de nouveaux *délits* au sein du Code pénal (ex. *discrimination*, *torture*, *féminicide*, *disparition forcée*) ou d'enrayer les *délits contre la vie* et les *délits de haut impact*, mais exprime ses préoccupations devant la persistance des violations des droits humains et de leur *impunité*. Comme la société civile et les ONG, elle

⁴²⁸ L'ONU traite plus des violences «domestiques», «intrafamiliales», «physiques» et «sexuelles» s'exerçant contre les femmes, les fillettes et adolescentes,, qualifiées de violences «sexistes». Elle traite aussi de la «violence généralisée» dans la société hondurienne, résultant de l'augmentation de la délinquance organisée («*maras*», «*pandillas*», etc.), du trafic de drogue et des violations commises par les forces policières et militaires et les entreprises privées de sécurité. La violence «urbaine» «délictuelle» (*delictiva*) et l'insécurité qui en résulte seraient les causes du déplacement interne au Honduras. Toutefois, contrairement à l'État qui adopte une approche répressive de la «violence juvénile», l'ONU prône une politique de prévention et de protection de l'enfance. L'ONU est également critique des mauvaises conditions de détention, ce qui inclut des formes de «violence intracarcérale» (abus, extorsions, assassinats).

déplore l'utilisation abusive de divers *délits* prévus dans le Code pénal (ex. usurpation, injures, calomnie, diffamation, incitation à causer des dommages à la propriété privée) par le ministère public et les autorités judiciaires afin de *criminaliser* les journalistes et les défenseurs des droits.

Bref, bien que tous partagent un discours sur les «groupes vulnérables» et les «morts violentes», les formes de violence rapportées, leurs victimes et leurs principaux auteurs divergent entre les rapports qui départagent différemment les corps visibles dans leur partage du sensible (Rancière, 1995). Comme il a été montré, alors que la société civile et les ONG soulignent les motifs politiques des *violations de droits humains*, ciblant les activistes et les défenseurs de droits en raison de leur travail ou activisme, l'État et le CONADEH dépolitisent au contraire les violences, attribuant ces *crimes* à la délinquance commune, à la criminalité organisée ou aux violences sociales interpersonnelles «privées». Ces discours contradictoires cherchent ainsi à capter la légitimité de discours distincts du droit, inscrivant les violences dans l'imaginaire des droits humains des OIG qui abordent celles-ci en termes de *violations* des droits ou, au contraire, dans l'imaginaire sécuritaire du droit pénal traitant des *crimes* et des *délits* de droit commun.

En fait, le discours sécuritaire de l'État invoque les mécanismes pénaux nationaux afin de contrer sa responsabilité internationale. Le droit international a reconnu deux motifs pour tenir les États responsables en matière de droits humains, soit le devoir de leurs agents de respecter les droits humains et l'obligation de prévenir ou de réprimer les violations commises par des tiers. La CIDH a reconnu cette double responsabilité dans des conflits générés par des projets extractifs. En qualifiant les violences de délits de droit commun, l'État hondurien cherche à dissocier ses agents des violations et à invoquer les enquêtes policières et les procédures judiciaires afin d'affirmer qu'il répond à son obligation de prévenir et de réprimer celles commises par des tiers.

6.3.4. Luites de sens entourant les conflits socio-environnementaux

Cette section analyse les luites de sens entourant les conflits socio-environnementaux. Pour ce faire, le vocabulaire spécifique de l'État, du CONADEH, de la CIDH, de l'ONU, de la société civile et des ONG, associé aux questions environnementales, autochtones, afro-descendantes et paysannes, a été contrasté sur le plan quantitatif. Dans les extraits correspondants, les luites de sens ont été analysées à partir de *marques polémiques*, de *distanciation*, de *dissensus* ou *désignant des torts* servant à contester des discours adverses ou bien de *marques de captation* ou

de *subversion* des significations établies dans des imaginaires institués en y insérant de nouvelles provenant d'imaginaires auxquels leurs énonciateurs adhèrent (ex. interférences diaphasiques).

Dans le cadre des conflits socio-environnementaux, les multiples prises de parole investissent les imaginaires sécuritaire et des droits humains afin de donner des significations contradictoires aux violences y survenant, participant à mettre en circulation des discours en lutte de sens qui sont rapportés par les publications des systèmes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits humains. D'un côté, les autorités étatiques, incluant le CONADEH, cherchent à clore le sens de ces violences en niant l'existence de violations de droits humains motivées politiquement, en attribuant leur responsabilité à la délinquance commune et la criminalité organisée, voire en criminalisant les défenseurs de la terre, du territoire et de l'environnement. De l'autre, les victimes, leurs familles, proches et amis et les activistes parlant en leur nom tentent d'élargir les violences dicibles en leur attribuant d'autres significations afin de les faire reconnaître comme des «violations de droits humains» causées par les politiques de développement et les modes de répression des conflits socio-environnementaux. Nous allons voir dans les sections qui suivent comment ces différences se manifestent en abordant les quatre enjeux les plus récurrents où se manifestent des luttes pour le sens, puis nous concluons quant à l'effet des luttes pour le sens.

i. Les politiques de développement et de protection de l'environnement

Dans une optique de développement durable, l'État et le CONADEH louent leurs propres efforts afin de préserver l'environnement, de faire face aux désastres naturels découlant des changements climatiques et de redistribuer des terres aux paysans et aux peuples autochtones et afro-honduriens, traitant très peu de l'exploitation de ressources naturelles par l'industrie extractive promue par les politiques de développement économique.⁴²⁹ Ce discours «conservationniste», axé sur la protection des forêts, des sols, de l'air et de l'eau, attribue les dommages environnementaux à une diversité de causes naturelles et humaines, n'incriminant les activités extractives que lorsqu'elles contreviennent aux lois environnementales (ex. exploitation illégale et irrationnelle des forêts ou des mines). Par ce discours, l'État met en valeur les politiques mises en place afin de prévenir et d'atténuer les impacts des changements climatiques, les mécanismes de gestion de

⁴²⁹ Le CONADEH préconise un *développement durable, inclusif et équitable local*, centré sur l'être humain, fondé sur une croissance économique utilisant de manière durable et rationnelle les ressources naturelles, notamment en ce qui a trait à l'exploitation forestière, à l'agriculture, et produisant une énergie abordable, fiable, durable et moderne. Cette approche de développement durable doit assurer le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable.

risques visant à prévenir et à atténuer les effets néfastes des catastrophes naturelles et les efforts déployés en vue de la conservation de la biodiversité, de la faune, la flore et des écosystèmes⁴³⁰.

En 2010, le Secrétariat d'État dans les affaires de l'énergie, des ressources naturelles, de l'environnement et des mines (MIAMBIENTE) a créé la Direction nationale du changement climatique en élaborant la Stratégie nationale de changement climatique du Honduras, on a approuvé le Plan d'action de lutte contre la désertification et la sécheresse au Honduras (PAN-LDC) 2014-022, la Stratégie nationale pour la conservation des tortues marines au Honduras et la Loi du changement climatique. (État du Honduras, 18 novembre 2015, 5: traduction libre)

Domaine stratégique 3: "Dans le cadre des droits économiques et des conventions environnementales, contribuer à un Honduras productif, générateur d'emplois dignes, qui profite de manière durable et intégrée de ses ressources naturelles et réduit les risques de désastres dérivés de la vulnérabilité environnementale." (État du Honduras, 4 septembre 2014: 41, traduction libre)

L'État signale aussi les mesures prises afin d'assurer le développement intégral et durable des communautés rurales devant bénéficier aux populations autochtones et afro-descendantes, telles que l'octroi de titres de propriété sur de grandes étendues de terres, parfois dans les zones culturelles des aires protégées, la mise en œuvre du Projet d'aménagement territorial communal et de protection de l'environnement de Río Plátano ou du Projet de gestion des ressources naturelles et des bassins versants du Corridor biologique méso-américain dans l'Atlantique hondurien et la signature d'un contrat de partenariat avec l'ONG autochtone Alliance verte pour la mise à jour du plan de gestion de la Réserve de Río Plátano.

De 2010 à juin 2015, l'Institut de la propriété (IP) et l'Institut national agraire (INA) ont octroyé des titres de 1 033 198,41 hectares en faveur de 27 communautés de peuples indigènes et afro-honduriens (PIAH). Est en attente de livraison un titre de propriété délivré par l'Institut pour la conservation et le développement forestier, des zones protégées et de la faune (ICF) pour 65 344 hectares et en cours de titrage 404 717,34 (État du Honduras, 18 novembre 2015: 3, traduction libre).

Finalement, l'État promeut des microprojets d'élevage (volailles, porcs, bovin), de culture agricole (café, canne à sucre, céréales, légumes) et de fours écologiques afin de lutter contre la malnutrition et d'assurer la sécurité alimentaire. Il met en valeur les services d'assainissement des eaux résiduelles et d'approvisionnement en eau potable, sans discrimination, aux habitants des zones rurales isolées et éloignées, notamment autochtones. Ces services de base et microprojets s'intègrent aux objectifs de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie.

Des projets productifs ont été développés spécialement avec la population tolupan à Yoro, pour l'artisanat d'aiguilles de pin à Yorito, dans la municipalité de Yoro. L'approbation de six projets pour cette même

⁴³⁰ En particulier, l'État met de l'avant la création d'aires protégées, la protection des bassins versants et des ressources hydriques, l'encadrement de l'exploitation forestière par l'Institut national de conservation et de développement forestier, des aires protégées et de la vie sylvestre (ICF), des initiatives de conservation des espèces menacées ou visant à prévenir la contamination de l'environnement, le projet d'énergie renouvelable pour le développement rural durable et la création d'espaces verts accessibles afin de promouvoir une nouvelle culture verte.

population (différentes tribus ou organisations) visant un logement sain est en cours: construction d'éco-fourneaux, amélioration des planchers, toitures, latrines, eau potable et sécurité alimentaire avec des jardins familiaux et des cultures de céréales de base (État du Honduras, 28 décembre 2012: 107, traduction libre).

Ces politiques publiques de développement et de protection de l'environnement promues par l'État font l'objet de multiples luttes de sens. En opposition au discours de l'État qui élude l'existence de conflits socio-environnementaux, la société civile et les ONG attirent l'attention internationale sur les conflits résultant de l'approbation par le Congrès et le gouvernement de projets miniers, forestiers, agro-industriels, touristiques et d'énergie renouvelable affectant les terres, les territoires et les ressources naturelles des paysans et des peuples autochtones et afro-descendants. Ainsi, la Plateforme EPU Honduras (2016) souligne qu'une série de lois et de décrets exécutifs ont permis l'accaparement et la concentration des terres ou favorisé par des exonérations fiscales l'expansion des monocultures d'exportation d'agrocarburants et la génération d'énergie électrique renouvelable. En plus de la Loi des régions spéciales de développement, l'Observatoire des droits humains des peuples indigènes et noirs du Honduras (ODHPINH) (2014) et l'Organisation de développement ethnique communautaire (ODECO) (2014) rappellent que la Loi pour la promotion du développement et la reconversion de la dette publique⁴³¹, la Loi de l'industrie minière, la Loi des hydrocarbures, la Loi générale des eaux et la Loi des zones d'emplois et de développement économique ont ouvert les territoires lencas, tolupans et garifunas à la concession de rivières et de projets miniers et hydroélectriques sans consultation préalable des communautés affectées, certains projets bénéficiant de fonds provenant du mécanisme de développement propre (MDP) du fond de carbone des Nations Unies. Dans les extraits suivants, typiques de ces luttes de sens, l'ODHPINH (2004) met en *doute* («supposé», «supposément», guillemets) les protections accordées aux peuples autochtones et afro-descendants dans ces lois et les promesses de développement des politiques publiques, leur reprochant, par des marques de *négation* («sans», préfixe de négation) et d'*argumentation* («bien qu'», «encore moins»), d'avoir été adoptées sans consultation préalable, libre et informée (CPLI) et sans tenir compte des conséquences sur ces peuples, notamment la «dépossession territoriale» et les «violations des droits humains».

Les droits des peuples indigènes et noirs continuent d'être **violés** de manière systématique, à diverses occasions les politiques publiques sont destinées à favoriser un **supposé “développement”**, **sans** tenir compte des conséquences possibles pour les peuples indigènes et **encore moins** les consulter de manière préalable, libre et informée. (ODHPINH, 2004: 3-4, traduction libre)

⁴³¹ Pour *Franciscans International* (2014), cette loi abdique le contrôle sur les ressources naturelles en échange de l'élimination de la dette externe au détriment de l'environnement et des droits humains des communautés affectées.

Bien qu'il existe une série de lois, lesquelles **supposément** protègent les peuples indigènes et noirs du Honduras, certaines d'entre elles ont été rédigées **sans consultation** [*de forma inconsulta*], déformant le *pacta sunt servanda*, générant une **dépossession territoriale** et des **violations des droits humains** des peuples indigènes. (ODHPINH, 2014: 5, traduction libre)

Du même coup, l'ODHPINH *se réapproprie* le discours des droits humains, notamment le droit collectif à la CPLI de la Convention 169 de l'OIT et de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, afin d'accuser l'État de «déformer» le principe du respect des traités («*pacta sunt servanda*»). Ces lois sont associées («en raison») au «colonialisme» et au «racisme», parce qu'elles «affectent la possession» des territoires. Cette *interférence diaphasique* entre les discours autochtones et des droits humains - c'est-à-dire des fragments mélangeant différents types ou genres de discours - vise à faire reconnaître la dépossession comme une expression du «racisme» et la cause de «violations des droits humains» protégés par la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Les peuples indigènes et noirs du Honduras ont souffert pendant des siècles des effets du **colonialisme externe et interne**, et dans la dernière décennie, il y a eu une intensification du **racisme** et des **violations des droits humains en raison** de l'application des lois émises par l'État du Honduras à partir de l'année 2002. Certaines de ces lois **affectent la possession collective des territoires** et ont même proposé la remise de franges du pays habitées par des peuples indigènes pour la création de cités-États contrôlées par des investisseurs étrangers. (ODHPINH, 2014: 3, traduction libre)

Alors que l'État (13 mars 2013: 9, traduction libre) inclut certaines de ces lois dans «les décrets législatifs et exécutifs pertinents pour surmonter la situation de vulnérabilité dans laquelle ont été soumis les peuples indigènes et afro-honduriens», les militants considèrent, au contraire, que ces mesures accroissent leur «vulnérabilité sociale et environnementale», comme on le voit ici:

Les peuples indigènes et afro-honduriens montrent leur préoccupation concernant l'approbation de lois telles que la Loi de l'industrie minière, celle des hydrocarbures, la Loi générale des eaux, celle des villes modèles, la concession de rivières et de barrages, **ces mesures accroissent notre vulnérabilité sociale et environnementale**. (ODECO, 2014: 26, traduction libre)

Cette contestation s'étend aux projets extractifs⁴³², mais également aux projets hydroélectriques et d'énergie «verte» ou «propre». Par, exemple, la Plateforme EPU Honduras (2016) souligne la lutte du COPINH contre le projet *Agua Zarca*, qui affecterait l'accès des habitants lenca à la rivière Gualcarque et son débit et note l'augmentation des projets éoliens à grande échelle concédés sur le territoire lenca dans le cadre du MDP. Selon l'ODHPINH,

⁴³² Par exemple, l'ODHPINH (2014) dénonce la signature d'un accord avec l'entreprise *British Gaz*, approuvé par le Congrès, pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbure sur la plateforme continentale de la Mosquitia ainsi que l'industrie minière et la déprédation des forêts par l'exploitation forestière illégale affectant les communautés tolupans.

[l']émission d'une série de licences environnementales, accompagnées d'innombrables décrets de production d'«énergie propre», a concédé de nombreux bassins versants à des entreprises tant honduriennes qu'étrangères (ODHPINH, 2014: 8, traduction libre).

La licence la plus controversée concerne le projet Patuca III, une série de barrages hydroélectriques sur la rivière Patuca, affectant les Tawahkas et les Miskitos qui y résident ainsi que le système hydrique et de zones humides de la Mosquitia où habitent les Pechs et les Garifunas. Dans l'extrait ci-dessus, cette contestation emploie des *guillemets polémiques* pour marquer sa distance avec la notion d'«énergie propre» utilisée afin de qualifier les barrages.

Ce mécanisme discursif est récurrent. Par ce procédé, la société civile met en question le discours de l'État sur les «villes modèles», la «consultation», qualifiée de farce puisque les communautés sont consultées après l'approbation des projets et les assemblées qui les refusent sont ignorées, le «développement» qui ne tient pas compte des conséquences sur les peuples autochtones et leurs cosmovisions, l'énergie «propre» ou «verte» des barrages, la «propriété» des ressources naturelles, contrastée avec les biens communs de la nature, ou les «titres» de propriété accordés par l'État qui ne correspondent pas aux territoires historiques des communautés. Dans l'extrait suivant, l'ODHPINH se distancie de la stratégie de «développement» des mégaprojets touristiques, la qualifiant plutôt d'«offensive» contre les territoires autochtones. Les projets promus dans la Baie de Tela auraient mené au «saccage incessant» du territoire garifuna avec la «démolition» de la communauté de Río Negro afin de construire le port et le centre touristique *Banana Coast* ou l'incendie de la radio *Faluma Bimetu* en représailles à sa défense du territoire.

L'offensive territoriale sur les territoires indigènes a été présentée par l'État comme une stratégie de **«développement»** qui inclut l'implantation de mégaprojets touristiques. Le territoire du peuple garifuna a été l'objet dans les dernières décennies d'un **saccage incessant**, devant les multiples projets touristiques qui étaient en gestation depuis les débuts de la décennie des années 1990 dans la Baie de Tela et qui se sont aggravés [...] dans les mois postérieurs au coup d'État, quand a été **démolie** la communauté de Río Negro, Trujillo à la demande de l'entrepreneur canadien Randy Jurgenson, celui qui a construit un quai et un centre touristique dénommé *Banana Coast*. (ODHPINH, 2014: 5)

Ces projets auraient des impacts sociaux, environnementaux et sanitaires néfastes. À ce titre, le Réseau des organisations contre les projets extractivistes au Honduras (2014) rappelle les luttes du Comité environnemental de la vallée de Siria (CAVS) contre la minière *Entremares* afin d'obtenir réparation pour les victimes des dommages environnementaux et des problèmes de santé en résultant. Les marques de *négation* (préfixe de négation, «manque», «sans») visent alors à faire reconnaître les «délits environnementaux» de l'entreprise demeurant dans l'impunité.

Les habitants affectés se sont organisés autour du Comité environnemental de la vallée de Siria (CAVS). Parmi les dénonciations et les exigences du comité, ils ont souligné depuis leurs débuts l'**illégalité** dans l'octroi de la concession; les **décharges** de substances toxiques dans les sources d'eau; le **manque** de mesures de protection et d'atténuation pour éviter les impacts sur la santé et l'environnement; en même temps, ils exigeaient à la société minière d'indemniser les victimes et de poursuivre pour **délits environnementaux**.

Ces demandes promues depuis 14 ans **n'ont pas** reçu de réponse de l'État du Honduras, et ironiquement, il continue d'accorder des concessions **sans qu'il** existe une consultation véritable et légitime des communautés. De même, **il manque** d'études d'impact environnemental réalisées de manière indépendante. [...]

La société Entremares a fermé ses opérations en 2008 **sans** qu'on lui exige de respecter les accords contenus dans le plan de fermeture déjà limité et **insuffisant** et [sans] sanctionner les crimes et délits commis contre l'État du Honduras et les victimes pour les dommages causés par la contamination. (*Redes de organizaciones contra proyectos extractivistas en Honduras*, 2014: 2)

À l'opposé de l'État qui dit adopter des mesures d'atténuation des risques, les militants soulignent les «risques» environnementaux des projets qu'il promeut. Le Centre de recherche et de promotion des droits humains (CIPRODEH), *FundAmbiente* et la Grande Alliance pour Omoa (2010) dénoncent l'ouverture en 2006 d'un mégaterminal de décharge, de stockage et de distribution de gaz de pétrole liquéfié dans le centre urbain d'Omoa par la transnationale *Gas del Caribe-TOMZA* ayant causé de graves impacts sur les écosystèmes, tels la destruction de la lagune de Centeno et l'érosion de plages. Ils déplorent que le Secrétariat aux Ressources naturelles et à l'Environnement (SERNA) lui permette de poursuivre ses opérations malgré l'expiration de ses licences environnementales et le non-respect des mesures d'atténuation dictées. La Plateforme EPU Honduras rappelle les «effets négatifs» des contaminants et des substances toxiques utilisés par l'agriculture et l'industrie⁴³³ mettant en «danger» la santé et la vie des travailleurs et des habitants des zones «affectées», demandant des lois afin de les protéger. Afin de *capter la légitimité* du discours international, elle formule ses critiques en reprenant le langage des «préoccupations» du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR).

Dans sa première évaluation, le Comité a exprimé ses **préoccupations** pour les **effets négatifs** des contaminants et substances toxiques utilisés dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, qui constituent un **danger** pour la santé et la vie des ouvriers et des personnes qui vivent aux alentours des zones affectées (Plateforme EPU Honduras, 2016: 32, traduction libre).

La société civile considère inadéquates les mesures de conservation et les stratégies d'adaptation au changement climatique mises de l'avant par l'État. Ainsi, ci-dessous, l'ODHPINH met en *doute*

⁴³³ Différents effets néfastes sont rapportés. La Plateforme (2016) note que l'expansion des monocultures commerciales de la palme africaine et de la canne à sucre dans les régions les plus fertiles du pays ont remplacé les cultures de subsistance des populations rurales et érodé la biodiversité et la souveraineté alimentaire des paysans, autochtones et garifunas. De plus, l'introduction de semences transgéniques par des entreprises agrocommerciales dans le territoire du peuple Tolupan, aurait contaminé et détruit la biodiversité de leur culture agricole. Pour le CEJIL (2010), la pêche commerciale indiscriminée du homard a aussi provoqué un déséquilibre écologique sur la côte atlantique.

(«supposée») la stratégie de protection de la biodiversité et le Plan Puebla-Panama auxquels elle oppose par un acte de *véridiction* («il est indubitable») et des *marques d'argumentation* («tandis que») leurs contradictions. La stratégie de protection de la biodiversité promue par le Corridor biologique méso-américain de la Banque mondiale rend possible l'octroi de titres de propriété sur des territoires autochtones à des fins de conservation de la nature et le projet Plan Puebla Panama promu par la BID prévoit la construction de plus de 500 barrages, l'interconnexion des réseaux électriques et des voies navigables et d'autres infrastructures favorisant les entreprises extractives et risquant de détruire les bassins versants. De plus, les zones d'exclusion des aires protégées⁴³⁴ dédiées à la conservation se superposent aux territoires des peuples autochtones et afro-descendants alors que l'exploitation des ressources par l'industrie extractive s'y poursuit.

La stratégie de **supposée** protection de la biodiversité par des corridors biologiques a été promue par le projet de la Banque mondiale connu comme le Corridor biologique méso-américain (CBM). Ultérieurement, au début du XXI^e siècle, la Banque interaméricaine de développement (BID) a promu le projet connu comme le Plan Puebla Panamá, dénommé Projet méso-américain, lequel implique la construction de plus de 500 barrages hydroélectriques, l'interconnexion électrique, des voies navigables et d'autres projets d'infrastructure. **Il est indubitable** qu'il existe une énorme contradiction entre le CBM et le projet méso-américain, ayant pour conséquence dans le cadre du CBM d'invalidier l'octroi possible de titres de territoires autochtones en vue de la conservation environnementale, **tandis que** le projet méso-américain promeut la destruction des bassins hydrographiques, en plus de promouvoir les entreprises extractives qui mettent en péril la survie des peuples. (ODHPINH, 2014: 10, traduction libre)

L'ODHPINH critique aussi, par des *marques de négation*, la Stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique qui «ignore» les peuples autochtones, promeut des barrages situés sur leurs territoires et ne prévoit aucune mesure afin de remédier à la disparition des communautés vivant sur les littoraux et les deltas de rivières. Elle conteste ainsi le discours sur les microprojets mis de l'avant par l'État qui réduiraient leur «vulnérabilité».

La dimension des phénomènes météorologiques et le nombre de victimes infligés démontrent l'énorme **vulnérabilité** des peuples qui habitent spécialement l'environnement de la mer caraïbe. L'État du Honduras a

⁴³⁴ Alors que les peuples côtiers garifunas et miskito ont vu leur territoire maritime inclus dans les aires protégées, imposant des restrictions à la pêche et au droit à l'alimentation, l'exploration d'hydrocarbures concédée au Groupe British Gas se déroule en partie dans l'aire d'influence du système de récif mésoaméricain. À ce titre, JASS, le CDM, le CEM-H, le Forum des femmes pour la vie et le RNDDH (2014) ainsi que le Réseau des organisations contre les projets extractivistes au Honduras (2014) soulignent l'abrogation par le gouvernement de Micheletti de décrets ministériels qui interdisaient les projets hydroélectriques et miniers dans des aires protégées. De plus, la définition des zones d'exclusion de la Loi de l'industrie minière adoptée en 2013 laisserait sans protection 90% des aires protégées du pays. Celle-ci permet que les entreprises minières utilisent l'eau qui se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur de la concession et extraient des minéraux dans les zones productrices d'eau et les réserves naturelles lorsqu'elles ne sont pas déclarées et enregistrées dans le Catalogue du patrimoine public de la forêt inaliénable et à l'Institut de la Propriété immobilière. Par exemple, le Réseau indique que l'entreprise Aurora intervient depuis 2007 dans des communautés autochtones et des aires protégées en tant que fournisseur d'eau aux municipalités. De plus, les zones déclarées par les communautés exemptes d'exploitation minière ne le sont pas de manière permanente, le vote devant être renouvelé à tous les trois ans alors qu'aucune limite temporelle n'est imposée aux concessions de mines à ciel ouvert.

émis une Stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, qui **ignore** pratiquement les peuples indigènes. À ce jour, il **n'existe pas** de projets concrets qui essaient de remédier à la menace de disparition des communautés, en particulier celles qui se trouvent sur les cordons littoraux et les deltas de rivières. (ODHPINH, 2014: 12, traduction libre)

Dans cette optique, l'ODECO (2014) réclame que l'État protège les ressources marines et côtières et adopte des programmes atténuant les effets du changement climatique en portant une attention à l'exploitation pétrolière dans la Mosquitia et à ses effets sur la vie et le développement des peuples Miskito, Tawahka, Garifuna, Pech et Créole. Pour la Plateforme EPU Honduras (2016), bien que les projets éoliens, hydroélectriques et forestiers conçus dans le cadre du MDP visent officiellement à atténuer et réduire les changements climatiques, il s'agit de «projets lucratifs» qui font partie du «modèle extractiviste» ayant un «impact négatif» sur les droits des paysans et autochtones sur leurs territoires. Cette critique emploie les *marques de doutes* et d'*argumentation*.

Au Honduras, on observe aussi une augmentation des projets concédés sous le “**mécanisme de développement propre**” (MDP) - l'énergie éolienne, les [centrales] hydroélectriques et les forêts feront aussi partie des mesures de “**vente d'oxygène**”. **Bien qu'ils visent, supposément**, à atténuer et à réduire le changement climatique, ce sont des projets lucratifs qui s'inscrivent dans un modèle extractiviste et ont un grand impact négatif sur les droits des paysans, des paysannes et des indigènes dans les territoires. (Plateforme EPU Honduras, 2016, traduction libre)

Enfin, les groupes militants contestent le racisme sous-jacent aux politiques de développement. À ce sujet, l'ODECO critique par une *négation* la non-reconnaissance du racisme par l'État et cherche à *subvertir* sa signification en l'étendant au «racisme institutionnalisé», soit l'«abandon», l'«exclusion» et la «marginalisation» produite par les politiques de l'État qui «invisibilent» les peuples autochtones et afro-descendants et réduisent à la «léthargie» leur développement.

La **non acceptation** de l'existence du **racisme**, de la **discrimination raciale** et de l'intolérance est un problème en soi, qui s'étend jusqu'aux institutions de l'État (**racisme institutionnalisé**) [...]

Les peuples indigènes de même que [le peuple] afro-hondurien livrent des batailles pour la revendication de leurs droits, exécutent des actions pour lutter contre le **racisme** et la **discrimination raciale**, dont le [racisme] structurel qui a comme conséquence l'abandon de l'État. L'**exclusion** et la **marginalisation** sont seulement le produit des politiques gouvernementales qui les maintiennent dans l'**invisibilisation** et dans la **léthargie** leurs processus de développement (ODECO, 2004: 14, 25, traduction libre).

Pour l'ODHPINH, l'absence d'indépendance du système judiciaire et le racisme des opérateurs de justice et des fonctionnaires étatiques mettent les peuples autochtones dans un état d'*indefensión*, «méconnaissant» les conventions et déclarations internationales et «dédaignent» leurs différences culturelles et pratiques ancestrales. Ces torts sont indiqués par des *préfixes de négation*.

L'**absence de défense** [*indefensión*] des peuples devant l'**inopérabilité** du système de justice, totalement érodé par l'**absence d'indépendance** du pouvoir judiciaire, est une énorme menace pour la survie de nos

peuples. D'autre part, il existe un **racisme enraciné** parmi les opérateurs de justice et les fonctionnaires étatiques, lesquels **dédaignent** les différences culturelles et pratiques ancestrales de nos peuples. [...]

La conduite des opérateurs de justice est de plus imprégnée de **racisme** par une **méconnaissance** systématique des conventions et déclarations en faveur des peuples autochtones. (ODHPINH, 2014: 3, 25, traduction libre)

Selon l'ODHPINH, *Cultural Survival et Grassroots International*, ce racisme a été exprimé par l'État devant la Cour interaméricaine en déniait le statut de «peuple autochtone» aux Garifunas et en les racialisant comme «noirs» afin de nier leurs droits, notamment au CPLI. De plus, ces organisations critiquent l'absence de loi pour protéger les autochtones contre le racisme. Leurs luttes de sens contestent ainsi, par des *négations*, le discours de l'État sur le «multiculturalisme».

*No legislation has been established to protect the rights of Indigenous Peoples from **racism**. Congress still has **not** passed an Amendment to Article 6 of the Constitution that will further establish Honduras as a **multicultural and multilingual state**. If passed, this would be a step towards protecting the land rights of Indigenous Peoples. In fact, the state of Honduras has argued in front of the Inter-American Court that the Garifuna people **do not** qualify as Indigenous Peoples, **denying** their heritage as both Native Carib and African, which is recognized as Intangible Cultural Heritage by UNESCO. The state has tried to define the Garifuna first as **Black**, **prioritizing their race** over their Indigenous Arawar Carib culture and language as an excuse to **deny** them the right to free, prior, and informed consent over development projects and all other rights that they are due under the UNDRIP.* (ODHPINH, *Cultural Survival et Grassroots International*, 2014: 9-10).

ii. Les violences dans les conflits socio-environnementaux

Outre par la promotion des politiques de développement durable tout en gardant le silence sur la contestation de l'extractivisme, le CONADEH et l'État cherchent à clore le sens des violences survenant dans ces conflits à travers deux stratégies discursives: 1) la dénégation des violations des droits humains et 2) la criminalisation des défenseurs. Toutefois, ces tentatives incitent les militants de la société civile et des ONG à dire-le-vrai et dire-le-juste sur les violences afin de les faire reconnaître comme des «violations de droits humains», menant à diverses luttes de sens.

Remettant en question la véracité des dénonciations de violations de droits humains («supposées»), l'État dépolitise les décès d'environnementalistes impliqués dans des conflits socio-environnementaux, soutenant que les enquêtes prouvent («il a été vérifié») qu'il s'agit de délits communs résultant de la délinquance et de la criminalité organisée. Ainsi, l'État affirme:

D'autres dénonciations de **supposées violations de droits humains** font actuellement l'objet d'enquêtes et sont traitées au sein des organes du système interaméricain et national, [cas] correspondant à différentes périodes de gouvernement. Il convient de signaler que, dans un nombre indéterminé de **dénonciations basées originellement sur des violations de droits humains**, une fois conclues les enquêtes, **il a été vérifié** qu'elles étaient liées à la délinquance commune et au crime organisé (23 août 2010, traduction libre).

Dans le cas des autochtones et des paysans, l'État dément les conclusions du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires des Nations Unies en affirmant:

En lien avec le paragraphe 54, on affirme que les dirigeants indigènes, les défenseurs des droits de la terre et les paysans sont aussi victimes d'attaques, d'homicides, d'intimidation et de menaces de manière disproportionnée, spécialement ceux qui défendent leurs territoires et ressources naturelles dans le contexte de projets de développement. Ces graves violations des droits humains sont attribuées à des gardes de sécurité privée embauchés par les entreprises détentrices de terres, aux forces policières et à l'armée. **Affirmation qui est éloignée de la réalité** étant donné que les **enquêtes** dans plusieurs des cas ont signalé que les morts **n'étaient pas** reliés à leur travail comme défenseurs de droits humains, **au contraire** plusieurs des cas ont été commis par des délinquants communs, qui ont été capturés et placés sous les ordres des autorités compétentes. (État du Honduras, 29 mai 2017, traduction libre)

Cette réfutation, notable par les *marques de négation* («n'étaient pas»), *d'argumentation* («au contraire») et de *véridiction* («affirmation» «éloignée de la réalité»), s'oppose aux discours des défenseurs attribuant les violences à de «graves violations de droits humains» commises par des «gardes de sécurité» des «entreprises», les «forces policières» et l'«armée». Au contraire, l'État réinscrit ces violences dans l'imaginaire sécuritaire attribuant leur responsabilité aux «délinquants communs». Afin de fonder son dire-vrai, l'État souligne l'efficacité des enquêtes ayant prouvé qu'il s'agit de crimes de droit commun, motivés par des raisons économiques et non politiques, et ayant conduit à des arrestations, poursuites et sanctions. Dans les cas où la participation d'agents de l'État ne peut être déniée ou bien où la responsabilité de l'État a été reconnue par la CIDH et la Cour, l'État invoque la complexité des affaires afin de rejeter sa responsabilité (cas Escalera⁴³⁵ et Luna López⁴³⁶) ou la reconnaît après des années à avoir ignoré le jugement (cas Kawas⁴³⁷).

⁴³⁵ En 2014, la CIDH a conclu que l'État n'a pas réagi efficacement à l'assassinat de Carlos Escaleras, puisque les autorités policières et judiciaires et les procureurs n'ont pas suivi les procédures minimales conformes aux normes interaméricaines. L'État n'a pas mené d'enquête sérieuse et exhaustive concernant les indices indiquant la participation de trois agents de l'État ni enquêté sur tous les auteurs intellectuels possibles. Au cours de l'enquête, il y a eu des graves représailles et pressions sur les personnes y participant, sans qu'aucune enquête ne soit menée sur ces pressions. Le délai de 17 ans depuis le décès constitue selon la CIDH une violation du délai de garantie raisonnable et reflète une situation générale d'impunité des actes criminels perpétrés contre les défenseurs de l'environnement.

⁴³⁶ En 2011, la CIDH a conclu que le harcèlement et les menaces envers Carlos Antonio Luna López et sa famille et son assassinat avaient pour objectif de l'empêcher de remplir son mandat de conseiller municipal et d'intimider les défenseurs de l'environnement déposant des plaintes pour non respect de l'environnement et corruption. Au contraire, l'État a argumenté que sa mort était un délit commun pour lequel il avait cherché à punir les coupables, arrêtant deux personnes. Toutefois, la CIDH conclut à des manquements dans l'enquête, la poursuite et la sanction des responsables, les autorités n'ayant pas protégée la scène de crime ni procédé à une autopsie adéquate, ni tenu compte du travail de la victime comme défenseur. Des poursuites ont été entamées contre des auteurs présumés du crime, mais un des auteurs matériels a été tué en prison après avoir déclaré craindre pour sa vie pour avoir identifié ses auteurs intellectuels. Plusieurs témoins, amis et membres de la famille ont été harcelés et menacés et des juges se sont départis de l'affaire. L'État n'a ouvert aucune enquête sur les indices de participation d'agents de l'État. L'État n'a pris aucune mesure de protection, n'a ouvert aucun dossier, ni enquêter sur les faits, ni donner un suivi malgré les menaces réitérées et les plaintes déposées, se contentant de concilier les parties en conflit. La CIDH estime que le manque de diligence a alimenté un contexte d'impunité entourant les violences commises contre les défenseurs des

Après l'adoption de la Loi de protection pour les défenseurs des droits humains, journalistes, communicateurs sociaux et opérateurs de justice, l'État met de l'avant les efforts déployés par le système national de protection afin de protéger les défenseurs de droit. Il soutient qu'un processus ample de consultation et de validation auprès de la société civile aurait permis d'obtenir un consensus entourant l'élaboration de la Loi et que celle-ci se conforme à diverses résolutions des Nations Unies et recommandations de l'EPU⁴³⁸. Finalement, il affirme que l'allocation budgétaire, l'élaboration de son règlement, la formation des fonctionnaires chargés de son application, l'accréditation des institutions et des associations civiles formant le CNP et la réalisation d'un plan de divulgation lui permettent d'assurer une protection efficace des droits humains.

Outre cette stratégie de négation, l'État et le CONADEH criminalisent les défenseurs lorsque les violences des conflits socio-environnementaux ne peuvent être niées, en particulier dans le cas du conflit agraire du Bajo Aguán. Ainsi, lorsqu'il aborde ce conflit, le CONADEH stigmatise les paysans qui «envahissent» les fermes, parfois en possession d'«armes» illégales, saccagent et détruisent les fermes, volent des fruits de la palme africaine et incendient des entrepôts, comme l'illustre l'extrait ci-dessous. Dès lors, les ordres d'expulsion des autorités judiciaires face à ces «délinquants» justifient les expulsions forcées des paysans de leurs campements par les autorités militaires et policières, sur la demande des entreprises de palme africaine. De plus, le CONADEH met en équivalence les violences affectant de part et d'autre les propriétaires terriens, policiers, militaires, gardes de sécurité ainsi que les paysans, les membres et les dirigeants d'organisations paysannes, malgré la grande disproportion des assassinats et des disparitions forcées de paysans.

Un groupe de paysans maintient **envahie** la ferme Los Laureles de la Corporation Dinant, malgré les tentatives d'expulsion effectuées par la police et les militaires. Les paysans **lourdement armés** ont **sorti de force** les gardes qui surveillaient cette ferme adjacente à la *colonia* Aurora. (CONADEH, 2013: 77, traduction libre)

L'État évite de traiter des violences ciblant les paysans, mettant plutôt l'accent sur les mesures adoptées afin d'améliorer le «climat de sécurité» dans la région, en particulier: 1) la mise sur pied

droits humains et de l'environnement au Honduras. Afin de rejeter sa responsabilité, l'État objecte qu'une enquête est en cours afin de sanctionner les auteurs, expliquant les délais de 13 ans par la complexité de l'affaire.

⁴³⁷ Suite au jugement de la Cour interaméricaine, l'État a reconnu sa responsabilité internationale pour l'assassinat de Blanca Jeannette Kawas Fernández, le 6 février 1995 par un acte public célébré le 10 juin 2011 dans lequel le Président Lobo a présenté ses excuses à la famille Kawas et à la société hondurienne et reconnu sa lutte pour la défense de la protection et la conservation de l'environnement, en créant le Parc national Jeanette Kawas à Punta Sal.

⁴³⁸ Selon l'État, la loi aurait été élaboré avec l'accompagnement du CODEH, du CPTRT, du CIPRODEH, du Collège des avocats du Honduras, de l'Association de Presse hondurienne, du Collège des journalistes du Honduras, de l'USCVR et de la Commission des droits humains du Congrès.

en 2011 de la Force tactique conjointe Xatruch II⁴³⁹, menant diverses activités, telles que des saisies d'armes⁴⁴⁰, des patrouilles, des barrages routiers, les détentions sous mandats d'arrêt, le démantèlement de gangs criminels et l'expulsion de paysans occupant des fermes ordonnée par les «autorités judiciaires compétentes», tout en «priviliégiant le dialogue» avec les organisations paysannes et les entrepreneurs agroexportateurs; 2) la conclusion d'accords avec le MUCA, le MARCA et les entreprises agroexportatrices en 2010 et 2011 concédant des prêts de banques privées, garantis par l'État, pour le rachat des terres⁴⁴¹; 3) la création en 2014 du Comité interinstitutionnel de prévention et la résolution alternative des conflits dans une perspective de droits humains, sous la coordination du SDHJGD, qui a implanté la stratégie d'approche intégrale de la conflictualité agraire et sociale du Bajo Aguán ayant pour objectif de poser les bases pour une solution durable du conflit et 4) la mise sur pied en 2015 de l'Unité des morts violentes dans le Bajo Aguán, ayant entamé des poursuites dans 14 cas de délits commis dans la région en lien avec la terre. Bref, mariés au «dialogue» et aux accords de redistribution de terres, la militarisation de la sécurité publique mise en place afin de lutter contre le narcotrafic et le renforcement des unités d'enquête du ministère public constitue la stratégie privilégiée afin de «pacifier» le conflit agraire, criminalisant et expulsant les paysans pour usurpation de terre, dommage à la propriété ou port d'armes illégal au même titre que les «gangs criminels».

Appuyant cette stratégie, le CONADEH tend à associer les attaques contre la Force Xatruch à la violence et l'insécurité sévissant sur les fermes occupées par des paysans. Cette violence et cette insécurité sont imputées à des représailles contre les paysans dénonçant les «irrégularités» commises par les dirigeants des mouvements. Dans ces récits, le CONADEH, les militaires et les policiers de la Force Xatruch protègent la vie et l'intégrité physique des paysans contre leurs dirigeants corrompus, alors que d'autres groupes de paysans entravent les enquêtes et protègent les personnes violentes, le CONADEH déplorant alors que ces cas ne soient pas judiciairisés.

Au mois de novembre, un groupe de dix militaires de la Force tactique conjointe Xatruch “3” a été **attaqué** par des personnes inconnues alors qu'ils patrouillaient dans la même ferme, blessant trois soldats, dont le chef de l'opération. Il y a aussi de la **violence** à la ferme La Aurora, prise [par les paysans] à plusieurs reprises,

⁴³⁹ La Force tactique conjointe Xatruch II doit son nom au général Florencia Xatruch Villagra, un héros militaire ayant lutté contre les invasions de flibustiers en 1856. Cette référence historique participe de la criminalisation, présentant les occupations comme des «invasions» des groupes paysans suspectés d'être infiltrés par le crime organisé.

⁴⁴⁰ Le décret 117-2012 procède à une réforme de l'article 37 de la Loi de contrôle des armes à feu, munitions, explosifs et autres articles similaires contenant un article qui interdit le port d'armes dans des lieux publics ou son transport dans des véhicules dans le département de Colón, même si l'arme est enregistrée ou qu'il y a un permis de port d'armes.

⁴⁴¹ L'État met en valeur l'attribution de titres, en 2013, de 872 578,77 hectares de terre de propriété de l'État, adjugés aux paysans du secteur réformé qui n'avaient pas de terre, à des producteurs individuels qui s'en trouvent en possession pacifique depuis plusieurs années et à des communautés indigènes et afro-honduriennes, surtout misquitas.

près de Tocoa et au campement de La Confianza, où la **situation de danger a fait fuir** plusieurs membres. [Il faut] souligner l'effort du CONADEH en coordination avec la Force Xatruch "3" pour **protéger la vie et l'intégrité d'un groupe de paysans** du campement La Confianza, dans lequel plusieurs paysans ont dénoncé de nombreuses **irrégularités survenues dans les conseils d'administration de ces campements et mouvements paysans**. Les actions ont été un succès, car, avec peu de ressources et de nombreux efforts, on a réussi à **sauver la vie de ces personnes**. **Malheureusement, ces cas n'ont pas été judiciairisés**. Un suivi est fait de chaque **acte de violence** et, au contraire, certains groupes de paysans **entravent l'enquête et protègent les personnes violentes**. (CONADEH, 2014: 67, traduction libre)

Plutôt que l'absence d'enquête et le dysfonctionnement du système judiciaire dénoncés par la société civile, les ONG et les OIG, l'impunité dans le Bajo Aguán est attribuée à l'obstruction de la justice par les paysans eux-mêmes et les défenseurs des droits humains.

Il [Ramón Custodio López] a déclaré qu'afin d'enquêter dûment sur les violations des droits humains qui se commettent dans le Bajo Aguán, il est important que les personnes qui certifient d'actes d'irrégularité de part et d'autre donnent leur témoignage. Il a admis avoir reçu des rapports sur de supposés actes de torture commis contre deux ou trois mineurs, mais, a-t-il déploré, les mêmes institutions dénonciatrices **occultent les témoins** pour ensuite, de manière **malveillante, dénoncer devant les Nations Unies qu'au Honduras, nous ne faisons rien**. (CONADEH, 28 septembre 2011, traduction libre)

Le CONADEH impute aux défenseurs de droits humains étrangers enquêtant sur les violations dans le Bajo Aguán d'occulter leur travail parce qu'ils seraient impliqués dans des occupations illicites ou feraient preuve de mauvaise foi, usant de la liberté d'expression et d'information afin de défier l'État et déformer la réalité, appelant à réviser leur statut migratoire et à les expulser.

Selon Custodio, ce qu'il faut faire avec les étrangers qui **défient** les institutions de l'État hondurien, c'est **réviser leur statut juridique migratoire** afin de déterminer s'ils sont venus comme touristes ou pour effectuer d'autres types de travail. Il a ajouté que seules la **mauvaise foi** et l'**occupation dans des choses illicites** peuvent amener quelqu'un à **se cacher** et **ne pas divulguer ce qu'il fait**. [...] À cet égard, le défenseur des droits de l'homme considère que lorsqu'on **utilise la liberté d'expression et d'information pour déformer la réalité**, on fait un **mauvais usage** d'un des attributs les plus importants de la citoyenneté. (CONADEH, 25 octobre 2013, traduction libre)

En réaction à la dénégarion étatique des violations de droits humains, la société civile et les ONG soulignent les risques auxquels sont confrontés les défenseurs de droits, n'étant pas protégés par les autorités policières malgré l'adoption de la Loi sur la protection des défenseurs, ainsi que l'impunité qui prévaut concernant leurs demandes de justice pour les violations de droits humains.

Pour le COFADEH; ACI-Participa; *Casa Alianza*, ALTER-ECO (2014) et la Plateforme EPU Honduras (2016), les défenseurs et les dirigeants autochtones, paysans et écologistes exercent un travail hautement dangereux, faisant l'objet d'assassinats, de disparitions, d'attaques, de menaces, de harcèlement, d'intimidation, de persécutions, de criminalisation et de détentions illégales en raison de leur travail de défense des droits. Dans l'extrait suivant, la Plateforme évoque ainsi le cas de l'assassinat de Berta Cáceres, usant d'une *négarion* afin de contrer le discours de l'État à

l'effet qu'il s'agirait d'un cas isolé, *argumentant* («puisque») plutôt que «celui-ci **n'est pas** un cas isolé **puisque** le Honduras est un des pays les plus dangereux pour les défenseurs et défenseuses des droits humains» (*Plataforma EPU Honduras*, 2016: 20, traduction libre). Cette affirmation, reprise par la Coalition contre l'impunité (2016) repose sur un rapport de *Global Witness* qui indique que le Honduras a le taux le plus élevé d'assassinats de défenseurs de la terre et de l'environnement. Pour cette raison, selon l'AJD, le COFADEH, l'ERIC-SJ et le CEJIL (2014), les écologistes font désormais partie des groupes en situation de vulnérabilité.

Cette situation serait masquée par le discours sécuritaire de l'État. Par exemple, par des *marques péjoratives* («pires des cas») adjointes aux *véridictions* attribuées aux autorités («créditent»), les défenseurs soutiennent que le discours des autorités vise à «masquer» les violences envers les défenseurs en attribuant les violences à la délinquance et au crime organisé et à criminaliser leur travail en «insinuant» un règlement de compte, contribuant ainsi à l'«impunité».

Depuis 2010, mais plus fréquemment ces dernières années, on utilise la situation de violence extrême et la criminalité dans le pays pour **masquer** les attaques, menaces et assassinats contre des personnes défenseuses des droits humains. Avant d'amorcer toute enquête, les agents de police **créditent** la responsabilité de l'attaque au crime organisé ou à la délinquance commune et, dans le pire des cas, la **créditent** à un règlement de compte, **insinuant** que le défenseur ou la défenseuse est impliqué dans des activités illicites. Avec cette qualification du fait, ils mettent fin à l'enquête sur l'attaque et le fait reste dans l'impunité. (COFADEH, ACI-Participa, *Casa Alianza Honduras*, ALTER-ECO, 2014: 11, traduction libre).

Contrairement à ce qu'affirme l'État, ces violences impliqueraient les forces de sécurité de l'État, des gardes de sécurité privés, voire des tueurs à gages (*sicarios*) à la solde des entreprises⁴⁴². Pour JASS, le CDM le CEM-H, le Forum des femmes pour la vie et le RNDDH (2014), la concession de territoires à des entreprises transnationales privatisant les ressources des communautés s'est effectuée de manière violente, étant accompagnée de la militarisation, d'expulsions forcées, de conflits et de persécutions au sein des communautés ainsi que de menaces, de détentions arbitraires et d'assassinats de dirigeants communautaires, mettant à risque la vie et la dignité des

⁴⁴² Le CEJIL (2010: 2, traduction libre) cite la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires qui a reçu des informations sur «des cas d'écologistes et d'activistes indigènes assassinés à la demande de puissants propriétaires terriens et hommes d'affaires [...] qui, dans la majorité des cas, [...] bénéficiaient d'une immunité pratiquement de fait due à leur statut social et à leurs contacts politiques». Pour la Rapporteuse, cette violence cible les personnes qui réalisent des activités contre les projets des entreprises reliées aux barrages hydroélectriques, à l'industrie minière et au tourisme et, dans de nombreux cas, est exercée par des agents de police et des gardes de sécurité embauchés par des entreprises privées. Ainsi, les Réseaux des organisations contre les projets extractivistes au Honduras (2014) rapportent que les policiers assignés à la surveillance des installations et des zones d'exploitation minière et hydroélectrique et les gardes de sécurité privés participent aux menaces et au harcèlement des membres de comités environnementaux, tandis que la Plateforme EPU Honduras (2016) souligne que les défenseurs de la terre du Bajo Aguán subissent des agressions physiques, verbales et psychologiques par des policiers et militaires.

femmes jouant un rôle actif dans la défense des territoires. Selon le COFADEH, ACI-Participa, *Casa Alianza* et ALTER-ECO (2014), l'exploitation minière génèrerait des affrontements entre les communautés, les forces de sécurité et les gardes de sécurité privés des entreprises, conflits à la source des violences contre les défenseurs. Dans l'extrait suivant, la *marque de négation* «sans» permet d'opposer au discours de l'État et des entreprises concernant les bénéfices de l'exploitation minière, la «violence» et la «mort» générées par ces conflits et ces affrontements.

Un des secteurs générateurs de **violence** contre les défenseurs de l'environnement est celui de l'industrie minière qui emporte les ressources **sans bénéfices** pour la population et cause des **dommages environnementaux** aux alentours. [...] Chaque exploitation minière génère des **conflits** et des **affrontements** des communautés avec les forces de sécurité de l'État et la sécurité privée des compagnies minières. Des **affrontements** comme celui qui a provoqué la **mort** de trois membres de l'ethnie Tolupan à Locomapa, Département de Yoro, en août 2013 (COFADEH, ACI-Participa, *Casa Alianza* et ALTER-ECO, 2014: 10, traduction libre).

iii. L'absence de protection et la condition d'*indefensión*

Face à ces violences, les militants et militantes contestent le discours de l'État voulant qu'il accorde une protection aux défenseurs des droits. Des luttes de sens se jouent ainsi autour des mesures conservatoires accordées par la CIDH qui n'ont pas empêché les assassinats. Dans l'extrait suivant, des groupes féministes responsabilisent l'État pour la mort de Margarita Murillo, une activiste paysanne, à partir de *marques d'argumentation* («puisque») et de *négation*, l'État ne l'ayant pas protégée malgré les mesures conservatoires. Le cas sert alors aux activistes féministes à illustrer le «risque de vie» d'être une «défenseuse des droits humains».

Être défenseuse des droits humains est un **risque de vie**, le récent assassinat de la défenseuse Margarita Murillo criblée de balles par des hommes cagoulés alors qu'elle était en train de récolter la terre pour laquelle elle a lutté durant plus de 40 ans, est un autre assassinat où l'État **n'a pas** assumé sa responsabilité de la protéger **puisque** elle disposait de mesures conservatoires (JASS, CDM, CEM-H, *Foro de Mujeres por la Vida* et RNDDH, 2014: 8, traduction libre).

Le chapitre de la terre et du territoire de la Plateforme CEDAW (2016) soulève que plusieurs des défenseurs assassinés ou ayant fait l'objet d'agressions et de menaces étaient bénéficiaires de mesures conservatoires octroyées par la CIDH, ce qui n'a pas empêché les violences. Pour sa part, la Coalition contre l'impunité soutient, par des *marques d'argumentation* et de *négation*, que les mesures de la CIDH ne sont pas efficaces parce que l'État ne les implante pas adéquatement.

Dans plusieurs de ces cas, la CIDH a dicté des mesures conservatoires en faveur des victimes dans une tentative de protection. **Cependant**, celles-ci **n'ont pas** été efficaces, **car** l'État **ne** les a **pas** implantées adéquatement. (*Coalición contra la Impunidad*, 2014: 10, traduction libre)

Selon la Plateforme EPU Honduras, cette situation démontre que les mécanismes de protection au Honduras sont inadéquats, incluant la récente Loi pour la protection des défenseurs et des défenseuses de droits humains, journalistes, communicateurs sociaux et opérateurs de justice.⁴⁴³ À ce titre, l'AJD, le COFADEH, l'ERIC-SJ et le CEJIL (2014) rappellent que la Cour IDH a ordonné dans le cas Carlos Luna López l'implantation d'une politique publique intégrale de protection des défenseurs des droits humains et environnementaux et que la loi doit respecter les critères établis par la Cour dans ce jugement, en particulier le devoir de l'État de légitimer les défenseurs des droits et de s'abstenir d'action de criminalisation et de stigmatisation. Or, la Loi ne respecte pas les normes internationales. Pour cette raison, des amendements ont été suggérés par la société civile. Cependant, le COFADEH, ACI-Participa, *Casa Alianza* et ALTER-ECO (2014) soulignent que les propositions afin d'assurer l'autonomie et l'indépendance du mécanisme, de garantir la protection des défenseurs par des mesures préventives, de reconnaître leur travail et de sanctionner les attaques n'ont pas été reprises dans les discussions au Congrès ni incorporées à la Loi. *Franciscans International* argumente («en fait») que la Loi représente le rejet du projet de loi élaboré par la société civile, recommandant que le Congrès reprenne le projet original, s'assure que la Loi respecte la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme et les recommandations de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et mette en œuvre un processus de consultation significatif⁴⁴⁴ de la société civile, en particulier des groupes travaillant sur les causes des risques. L'ONG se *distancie* aussi de la nature «policière» du projet, se disant préoccupée par la «militarisation».

L'avant-projet mentionné ici et cité par le gouvernement comme exemple de sa mise en œuvre des recommandations dans ce domaine est, **en fait**, un rejet du projet de loi élaboré par les organisations de droits

⁴⁴³ Selon la Plateforme EPU Honduras (2016), la Loi établit une période de quatre semaines pour procéder à un examen du risque, ce qui est trop long pour une personne qui est en danger potentiel, ne comporte pas de sanctions administratives ou disciplinaires pour les fonctionnaires qui ne se conforment pas à ses dispositions et se limite à imposer des sanctions pénales. Pour le chapitre de la terre et du territoire de la Plateforme CEDAW (2016), la loi est dépourvue d'une perspective de genre. Pour *Franciscans International* (2014), les mesures prises pour la protection des défenseurs de l'environnement ou de la terre dans le contexte des industries extractives et de projets de construction et de développement sont faibles et ne respectent pas pleinement les obligations de l'État et les recommandations reçues lors de l'EPU. Pour plusieurs organisations, la militarisation et le caractère policier des mesures constituent une préoccupation majeure de même que l'inclusion des opérateurs de justice, qui ont contribué dans de nombreux cas à la criminalisation des défenseurs des droits humains et à l'impunité des violences commises à leur encontre. À ce titre, selon le COFADEH, ACI-Participa, *Casa Alianza* et ALTER-ECO (2014), la loi ne garantit pas des normes adéquates de protection des défenseurs puisque le mécanisme sera géré par des institutions remises en question, tel le Secrétariat de la sécurité, dans un contexte d'inachèvement du processus d'épuration de la Police nationale.

⁴⁴⁴ L'OPDHA et la FSAR (2015) revendiquent aussi que la Loi incorpore les apports de la société civile alors que la Plateforme EPU Honduras (2016) demande un processus ouvert de consultation et de participation avec la société civile et l'allocation de ressources suffisantes à l'application de la loi.

humains. Une grande **préoccupation** est la **militarisation** et la nature “**policrière**” des mesures actuellement envisagées dans l'avant-projet. (*Franciscans International*, 2014: 3, traduction libre)

iv. L'impunité des violences contre les défenseurs

Des luttes de sens se jouent également autour de l'impunité entourant les violences contre les défenseurs. Ainsi, la Plateforme EPU (2016) déplore que la majorité des cas de violations de droits humains dans les conflits socio-environnementaux demeurent dans l'impunité. ANDE-H, *Casa Alianza*, *Cattrachas*, le CDM, le CEM-H, le CIPRODEH, C-Libre, le CPTRT, le CUTH, le Front des avocats contre le coup d'État et l'Observatoire œcuménique des Églises (CLAI) (2010) resituent les crimes contre les environnementalistes et autochtones pour le droit à la terre et aux ressources dans le cadre de l'impunité historique qui affecte les disparitions forcées de la Guerre froide dans les années 1980 et les exécutions extrajudiciaires des enfants et des adolescents depuis les années 2000. De même, la COIPRODEN (2010: 4, traduction libre) rappelle, en se basant sur un rapport d'Amnistie internationale, que «le pire problème» qu'affrontent les peuples autochtones et afro-descendants est «la répression impunie dont jouissent les tueurs à gages à la solde des propriétaires terriens», soulignant que dans les années 1990, 25 dirigeants autochtones sont morts parce qu'ils défendaient les intérêts sociaux de ces peuples. Dans l'extrait ci-dessous, elle dénonce, par des marques de *négation* («sans») et *péjoratives* («grave»), ce tort de l'impunité. Les plaintes d'assassinats de dirigeants écologistes, ethniques, paysans, syndicaux et populaires sont déposées «sans» que le système judiciaire n'entame de poursuites pénales. La COIPRODEN oppose («contraste») alors au discours de l'État tablant sur l'adoption de lois et niant les violations des droits le «tableau de graves violations des droits humains» permises par cette impunité.

De la même manière sont déposées des dénonciations d'assassinats de dirigeants environnementalistes, ethniques, paysans, syndicaux et populaires, **sans** que le système judiciaire n'engage de poursuites pénales. Dans ce contexte, le Honduras présente un tableau de **graves** violations des droits humains qui **contraste** avec le discours et la législation actuels en la matière. (COIPRODEN, 2010: 9, traduction libre)

v. La criminalisation des victimes de violations de droits humains et des défenseurs

Finalement, la société civile et les ONG cherchent à faire reconnaître par la CIDH et les instances des Nations Unies la criminalisation des victimes de violations de droits humains et de leurs dénonciateurs par les autorités publiques. Entre autres, selon le Mouvement des femmes et féministes du Honduras membres de la Plateforme CEDAW (2016), les femmes paysannes, autochtones et afro-descendantes sont particulièrement ciblées par la criminalisation, étant

régulièrement expulsées, accusées et incarcérées pour usurpation de terres. Se référant aux registres de C-Libre, la Coalition contre l'impunité (2014: 10, traduction libre) affirme que, de novembre 2010 à décembre 2014, «la répression juridique a augmenté contre les journalistes et les défenseurs des ressources naturelles». Pour ANDE-H, *Casa Alianza, Catrachas*, le CDM, le CEM-H, le CIPRODEH, C-Libre, le CPTRT, la CUTH et le Front des avocats contre le coup d'État et l'Observatoire œcuménique des Églises (CLAI) (2010) les dirigeants paysans et les membres des communautés ethniques font l'objet de persécution judiciaire politique lors de manifestations sociales à travers des poursuites pénales à outrance, des ordonnances de prison et de prison préventive. De même, l'Observatoire permanent des droits humains de l'Aguán (OPDHA) et la Fondation San Alonso Rodríguez (FSAR) (2015) ont déposé une plainte au CONADEH contre le chef de la FUSINA pour des déclarations publiques où il a accusé un dirigeant du Mouvement paysan Gregorio Chávez d'être lié à des gangs criminels armés, le mettant dans une situation de risque élevé. Ces déclarations discriminatoires émises par des fonctionnaires contre des dirigeants et dirigeantes paysannes participeraient à leur criminalisation et génèreraient un climat de rejet social. Pour les Réseaux des organisations contre l'extractivisme au Honduras (2014), l'utilisation de mécanismes légaux afin d'immobiliser des dirigeants communautaires est fréquente⁴⁴⁵. Dans l'extrait qui suit, cette contestation de la criminalisation sert à contrer, par des *marques de négation et d'argumentation*, le discours de l'État voulant qu'il protège les défenseurs.

L'État hondurien **ne** protège **pas** les personnes qui défendent les droits fondamentaux. **Au contraire** ont été donnés de nombreux cas de persécution et de criminalisation des défenseurs des droits humains et des organisations paysannes et indigènes. (GIDHS, *Cátedra UNESCO en Sostenibilidad*, EdPAC, FIAN Honduras, *La Via Campesina Honduras*, 2014: 4, traducton libre)

Cette reconnaissance de la criminalisation sert alors à justifier des réformes afin de l'enrayer. Ainsi, l'OPDHA et la FSAR (2014) recommandent que soient renforcés l'indépendance et le financement des bureaux d'enquête des plaintes du CONADEH afin d'assurer la protection des droits fondamentaux devant l'augmentation de la criminalisation discriminant les défenseurs des droits humains et les dirigeants paysans qui promeuvent et défendent le droit à la terre et à l'alimentation. Pour sa part, la Coalition contre l'impunité (2014) «recommande» au Groupe de travail de l'EPU d'«exhorter l'État» afin que le système judiciaire freine les expulsions des

⁴⁴⁵ Les ordonnances des tribunaux imposent des mesures de précaution entraînant des dépenses élevées pour les accusés, tel que l'obligation de signer régulièrement un registre devant le tribunal afin de prouver leur disponibilité, tribunal souvent situé à grande distance des communautés, ou l'interdiction de s'approcher du lieu en litige alors qu'il s'agit du territoire où les défenseurs mènent leurs activités et leur travail.

communautés paysannes, autochtones et garifunas et mette fin à la persécution et criminalisation de leurs dirigeants, notamment à travers la Loi de protection des défenseurs. Cette stratégie discursive, employant des *verbes performatifs* («exhorter»), des *formules au subjonctif* («freine», «arrête», «propose»), des *modalités déontiques* («nécessairement»), vise à *capter la légitimité* du genre des rapports internationaux de droits humains et ainsi, gagner en crédibilité auprès des Nations Unies afin de se faire reconnaître et d'inciter l'ONU à faire pression sur l'État.

Recommandations. **Exhorte** l'État à [...] XII. Garantir l'approbation d'une loi de protection des défenseur(e)s des droits humains dans laquelle ceux-ci (celles-ci) comme sujet de protection soient dûment écouté(e)s et dans laquelle on aborde **nécessairement** la **criminalisation** comme une menace à l'exercice du droit à défendre les droits humains et qu'il **propose** des actions pour éliminer cette pratique.

XIII. Que le système de justice hondurien **freine** les expulsions de communautés paysannes, indigènes et garifunas et **arrête** la persécution, la criminalisation des dirigeants et dirigeantes indigènes et afro-honduriens. (*Coalición contra la Impunidad*, 2014, traduction libre)

6.3.5 Effets des luttes de sens: reconnaissance des violations des droits et des groupes vulnérables

Accordant une place plus importante aux luttes de sens menées par la société civile et les ONG dans leurs modes de circulation du discours (voir section 6.3.1), les systèmes internationaux de droits humains vont progressivement construire leurs savoirs sur les violations ciblant les défenseurs de la terre, du territoire et de l'environnement. Ainsi, de 2009 à 2017, l'ONU et la CIDH ont de plus en plus produits de publications faisant référence aux victimes des conflits socio-environnementaux, élargissant leur représentation des groupes vulnérables aux paysans, autochtones, afro-descendants et environnementalistes (voir Tableaux 6.6 et 6.7).

Tableau 6.6: Nombre de mots de l'ONU sur les conflits socio-environnementaux

Victimes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Coup d'État (Pa)	484	11481								11965
Opérateurs de justice (Pa)				856						856
Multiples (Af; Au; Dé; En; Pa)				13994			12766	30938	46943	104641
Paysans					12553					12553
Afro-descendants; autochtones; journalistes					11957					11957
Afro-descendants; autochtones						9612	18577	14723		42912
Femmes (Af; Au; En; Pa)						3086		46821		49907
Enfants, adolescents et jeunes (Af; Au)							16769			16769
Déplacés internes (Af; Au; Pa)							3559	15952		19511
Autochtones								3661		3661
Autochtones; environnementalistes								1906		1906
Défenseurs (Au; Pa)									664	664
Personnes handicapées (Af; Au; Pa)									11525	11525
Total	484	11481	0	14850	24510	12698	51671	114001	59132	288827

Af: Afro-descendants; Au: Autochtones; Dé: Défenseurs de droits humains; En: Environnementalistes; Pa: Paysans

Tableau 6.7: Nombre de mots de la CIDH sur les conflits socio-environnementaux

Victimes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Autochtones	11557				844		3650	7171	4609	27831
Afro-descendants		7253		75228	45000	9517				136998
Environnementalistes			43012		7331	788	3848		1856	56835
Paysans				667		8260	3679	7211		19817
Multiplés						2479	137550	3272		143301
Journalistes du Bajo Aguán								3837		3837
Défenseurs de DH								835		835
Défenseurs communautaires								5263		5263
Autochtones; défenseurs de DH									636	636
Total	11557	7253	43012	75895	53175	21044	148727	27589	7101	395353

Les plaintes et les demandes de mesures conservatoires reçues par la CIDH vont déterminer l'ouverture progressive de son discours aux conflits socio-environnementaux. D'abord centré sur les cas d'assassinats d'environnementalistes de la fin des années 1990⁴⁴⁶, la CIDH va de plus en plus traiter des conflits socio-environnementaux entourant les territoires ancestraux revendiqués et occupés historiquement par des communautés garifunas⁴⁴⁷, puis, reconnaissant l'existence d'un patron systématique de violations de droits humains⁴⁴⁸, accorder des mesures conservatoires afin de prévenir les violations des droits humains d'écologistes, de paysans et d'autochtones impliqués dans les conflits du Bajo Aguán et contre des projets forestiers, miniers et hydroélectriques. Cette ouverture va mener à la reconnaissance de diverses formes de violations des droits humains.

Premièrement, la CIDH va reconnaître la *dépossession* des territoires garifunas. Cette plainte, introduite par l'OFRANEH en 2010 pour la communauté de Punta Piedra, puis de nouveau en 2012 pour celles de Cayos Cochinos, Punta Piedra et Triunfo de la Cruz, va progresser jusqu'à deux jugements de la Cour IDH concernant les cas Punta Piedra et Triunfo de la Cruz. Reconnaisant comme cause des conflits cette dépossession, le discours de la CIDH préconise la délimitation, la démarcation, l'octroi de titres de propriété et la réhabilitation par l'État des terres

⁴⁴⁶ La CIDH traite des cas de Jeannette Kawas, de Carlos Antonio Luna López et de Carlos Escaleras.

⁴⁴⁷ La CIDH traite des plaintes de l'OFRANEH pour la récupération de terres et de territoires par les communautés de Triunfo de la Cruz, Punta Piedra, de San Juan, de Cayos Cochinos et de Tornabé, mettant l'accent sur les ventes et transferts légaux et illégaux de terres par les municipalités et des particuliers, la colonisation par des non-autochtones de leurs terres qualifiée d'invasions ou d'intrusions illégales et les violences commises afin d'usurper leurs terres et de les obliger à déménager des zones vendues, ayant contribué à la dépossession de leurs territoires ancestraux.

⁴⁴⁸ De 1995 à 2005, des actes d'agressions, des menaces et des exécutions de divers défenseurs de l'environnement au Honduras ont été rapportés à la Cour interaméricaine, la CIDH soulignant que ces persécutions et assassinats étaient commises en représailles à leur travail. Dans les cas qui lui sont soumis de 2009 à 2017, tel que le cas Luna López, se rangeant à l'avis des familles des victimes, la CIDH en déduit qu'il existe au Honduras un patron systématique de violations des droits humains et d'impunité à l'encontre des défenseurs de l'environnement, contrairement à ce qu'affirmait l'État, à savoir «qu'il n'existe pas de patron systématique de violations des droits humains des défenseurs de l'environnement qui soit toléré ou encouragé par ses autorités» (CIDH, 22 juin 2011: 1, traduction libre).

et des territoires afro-descendants en accord avec leurs droits coutumiers, valeurs, usages et coutumes afin qu'ils puissent exercer leur droit à la propriété collective. L'OFRANEH tentera d'élargir le sens du «territoire» et du «droit à la vie», compris comme un lien à l'«espace vital» des communautés, afin d'inclure les plages et la mer, mais la CIDH, comme la Cour, évitera de se prononcer, soulignant les assises juridiques du droit de propriété collective des «terres» dans la Loi de la propriété du Honduras et la Convention américaine⁴⁴⁹. La protection des terres, des territoires ancestraux et des droits de possession des communautés à travers la mise en œuvre de la consultation préalable, libre et informée prévue par la Convention 169 de l'OIT et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, est aussi mise de l'avant afin d'éviter la situation d'insécurité juridique dans laquelle leurs membres se retrouvent et les conflits socio-environnementaux en découlant, qui seraient la source des violences.

En second lieu, les mécanismes de protection des Nations Unies, traitant d'abord marginalement de la persécution des paysans du Bajo Aguán suite au coup d'État de 2009, vont progressivement intégrer le discours de la société civile et des ONG. À partir de 2012, le HCDH puis Margaret Sekaggya, Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits humains, vont se montrer préoccupés par les allégations d'implication de firmes de sécurité dans les violences, ce qui va entraîner la visite du Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires, publiant un rapport le 5 août 2013, puis de Christof Heyns, Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires, qui publie son rapport le 27 février 2016. Selon Heyns (ACNUDH, 27 mai 2016), lorsque les défenseurs s'opposent aux activités d'entreprises de l'agro-industrie de la palme africaine, celles-ci font appel aux services de firmes de sécurité privée pour protéger leurs propriétés et projets. Utilisant des armes à feu prohibées en l'absence de contrôle effectif par les autorités et participant aux expulsions de paysans conjointement aux forces policières et

⁴⁴⁹ Ainsi, la CIDH (7 novembre 2012: 13, traduction libre) réfère à un témoignage d'une Garifuna affirmant le lien de la mer à la Terre Mère, symbole de la vie, et à l'identité garifuna afin de s'opposer, par des *négations*, à la dépossession de la terre et de la mer. Au contraire, la CIDH élude de son discours la référence à la mer: «Pour le peuple Garifuna la **terre** est fondamentale à sa survie, il y a un vécu permanent avec la terre en relation harmonieuse avec les ressources naturelles de son territoire. Cette relation étroite se reflète dans la croyance des Garifunas que “[l]a **terre** est la **mère**, est la **vie**, [...] le Garifuna **sans terre n'est pas** Garifuna, le Garifuna **sans mer n'est pas** Garifuna”». L'OFRANEH *argumente* pourtant que «[l]es communautés garifunas situées le long de la côte atlantique se voient menacées d'être **dépossédées** de leur **espace vital**, sous le prétexte d'exécuter des projets de développement touristique dans la zone où elles sont installées, **bien qu'il** soit certain que de tels projets génèrent des bénéfices économiques pour le pays, les conséquences au niveau ethno-social [sont] **imprévisibles** si **ne sont pas** pris en compte le **droit à la vie** et le respect de l'habitat ancestral desdites communautés» (CIDH, 7 novembre 2012: 45, traduction libre).

militaires, ces firmes ont été associées à des violations de droits humains⁴⁵⁰. C'est sur la base du rapport du Groupe de travail que la CIDH (2015) recommande à l'État d'aborder les causes structurelles de la violence affectant le Bajo Aguán. Cette attention va conduire à la reconnaissance du *rôle des entreprises privées* dans la *destruction des cultures*, les *expulsions forcées* et les *violations des droits humains*, soulevant l'enjeu de leur responsabilité en droit international alors que celui-ci est habituellement centré sur la responsabilité de l'État.

Troisièmement, la *criminalisation* va progressivement être intégrée dans la liste des violations des droits humains ciblant les activistes des conflits socio-environnementaux. Alors qu'entre 2009 et 2013, la CIDH et les Nations Unies soulignent uniquement la criminalisation de la protestation sociale, en particulier de l'opposition au coup d'État, à partir de 2014 et 2015, ils intègrent respectivement la notion de la criminalisation de la lutte agraire ou des manifestations pacifiques autochtones pour la défense de la terre, puis en 2015 et 2016, des défenseurs et des dirigeants des peuples autochtones opposés aux projets miniers, forestiers et hydroélectriques.

Finalement, l'impunité concernant les violations des droits humains survenues dans les conflits socio-environnementaux va apparaître dans le discours de la CIDH en 2010 concernant l'assassinat de l'écologiste Carlos Antonio Luna López survenu en 1998, puis du Garifuna Félix Ordóñez Suazo en 2013, des paysans du Bajo Aguán assassinés ou disparus en 2014, et enfin, de l'assassinat de Berta Cáceres en 2016. Avec l'assassinat de Cáceres, ces récits, provenant des activistes, vont se consolider aux Nations Unies et à la CIDH. Comme l'affirme Victoria Tauli-Corpuz (CDH, 21 juillet 2016), Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, son assassinat va attirer l'attention internationale⁴⁵¹ sur les assassinats, les

⁴⁵⁰ Selon Victoria Tauli-Corpuz, Christof Heyns et le CDH, des agents de police, des membres actifs ou retraités des forces armées et le personnel d'entreprises de sécurité ou exploitant les ressources naturelles participent à ces actes de violence et d'intimidation en représailles au travail des défenseurs environnementalistes, autochtones, paysans, afro-descendants impliqués dans les conflits entourant la défense de la terre, du territoire et des ressources naturelles. Dans certains cas, tels celui de Berta Cáceres ou d'un dirigeant tolupan et de quatre paysans de Locomapa, des tueurs à gage sont embauchés afin de commettre des assassinats pour des intérêts économiques locaux. À ce titre, Victoria Tauli-Corpuz se dit préoccupée par les témoignages sur la connivence des forces policières et militaires avec des entreprises privées et le crime organisé dans des terres autochtones, ce qui aggrave la violence et l'impunité (CDH, 21 juillet 2016).

⁴⁵¹ Victoria Tauli-Corpuz souligne l'usage indu du système de justice par des particuliers et les autorités contre les autochtones manifestant pacifiquement afin de défendre leurs terres et ressources naturelles. Des dirigeants ont ainsi été poursuivis pour des délits d'usurpation de terres et de dommages à la propriété privée, renforçant la méfiance envers le système de justice (CDH, 21 juillet 2016). Le CEDAW (25 novembre 2016) exprime sa préoccupation devant la discrimination contre les femmes rurales, autochtones et afro-descendantes participant à des manifestations pacifiques qui sont victimes de la pénalisation. Le CDH (22 août 2017) se dit préoccupé par le recours excessif à l'accusation de diffamation et la stigmatisation par des responsables du gouvernement contre les personnes exerçant leur liberté

agressions, les menaces, l'intimidation et la criminalisation de dirigeants tolupans, garifunas, lencas, chortis et pechs qui défendent leurs terres et s'opposent aux projets d'investissement extractifs et énergétiques adoptés sans CPLI, tel le barrage *Agua Zarca*.

Selon Heyns (CDH, 11 avril 2017), citant un rapport de *Global Witness*, 111 écologistes ont été assassinés de 2002 à 2014, faisant du Honduras le pays le plus dangereux d'Amérique latine pour ces activistes, région déjà la plus affectée par les exécutions de défenseurs des droits humains (CDH, 2020). Les défenseurs des droits humains, autochtones, paysans et afro-descendants font ainsi partie des «groupes vulnérables» à des «violations» du «droit à la vie». De plus, ces cas demeurent en majorité dans l'impunité. Diverses instances des Nations Unies soulignent ainsi que les mesures de protection adoptées sont insuffisantes afin de protéger les défenseurs des droits alors que Christof Heyns (ACNUDH, 27 mai 2016) note la tendance de l'État à ne pas rapporter la violence contre les défenseurs des droits humains et de l'environnement.⁴⁵² Par conséquent, plusieurs comités et rapporteurs spéciaux des Nations Unies demandent de manière répétée que soient renforcées les mesures de protection et que le Honduras intensifie «ses efforts pour mettre fin au climat d'impunité et d'insécurité pour les défenseurs des droits humains, les dirigeants autochtones et les écologistes» (ACNUDH, 11 avril 2016, traduction libre). Afin de prévenir que l'absence d'une consultation préalable, libre et informée n'engendre de conflits dégénérant en violences, la Rapporteuse Tauli-Corpuz va inviter l'État à bonifier son projet de loi sur la CPLI. Finalement, la CIDH incite l'État à renforcer son système de protection, à reconnaître le travail des défenseurs, à cesser leur criminalisation et à mener des enquêtes et des procès afin de combattre l'impunité des assassinats, des agressions et des menaces dont ils font l'objet.

6.4. Conclusion

Ce chapitre a mis en lumière les luttes de sens qui se jouent autour de la véridiction et de la juridiction concernant les violences survenant dans les conflits socio-environnementaux dans les

d'expression, de réunion et d'association. Le DESC (11 juillet 2016) et le CAT (26 août 2016) soulignent d'ailleurs les déclarations de hauts fonctionnaires et du gouvernement disqualifiant ou stigmatisant le travail des défenseurs, voire les criminalisant, mettant ainsi à risque leur intégrité physique, qui ont été qualifiés, selon Margaret Sekaggya, de membres de la résistance, de guérilleros, de terroristes, d'opposants politiques et de délinquants (CDH, 13 décembre 2012). Des défenseurs des ressources naturelles (forêts, terres, eau) ont aussi été détenus de manière répétée.

⁴⁵² Selon le Rapporteur spécial, des 109 cas de défenseurs des droits humains et environnementaux assassinés entre 2010 et 2015, seul huit ont été rapportés publiquement. De même, le Secrétariat de la sécurité l'aurait informé de seulement trois des onze assassinats de défenseurs de droits humains répertoriés en 2016 dans le Bajo Aguán. En l'absence d'information, le CDH (22 août 2017) recommande que l'État recueille des données ventilées sur les agressions et les assassinats dont sont victimes les défenseurs de droits humains, les écologistes et les autochtones.

dispositifs énonciatifs des systèmes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits humains. En l'absence de protection des autorités publiques, les défenseurs des droits de la terre, du territoire et de l'environnement ont recours à ces mécanismes afin de rendre visibles, par leur dire-vrai et dire-juste, les violences et la criminalisation dont ils font l'objet et ainsi les faire reconnaître comme «violations des droits humains». Alors que leurs vérifications cherchent à produire un *effet de corroboration* afin de faire reconnaître comme des faits les violences subies, leurs actes de juridiction visent à qualifier celles-ci de «violations de droits humains» en contravention au droit international des droits humains afin de formuler des recommandations et ainsi faire pression sur l'État. Dans les contraintes énonciatives des systèmes internationaux de protection, la *jus-tice* est ainsi comprise dans le langage *juri-dique* du droit (*jus*).

Toutefois, à travers la circularité de leur discours, le silence gardé sur les conflits socio-environnementaux, la dénégaration de l'existence de «violations des droits humains» dans ces conflits et la marginalisation, la stigmatisation, voire la criminalisation des voix divergentes des défenseurs et des victimes, l'État et le CONADEH cherchent à clore le sens des violences. Leurs discours statistiques, juridiques et techniques réinscrivent les violences dans l'imaginaire sécuritaire du droit pénal afin de justifier les politiques de sécurité publique, de conservation de la nature et de développement économique «durable» et extractif mises de l'avant par l'État.

Malgré cette police censurant les voix des sans-part (Rancière, 1995), ceux-ci parviennent à mettre en circulation leur discours au sein des systèmes régionaux et internationaux de protection, ouvrant l'imaginaire des droits humains à de nouvelles significations associées aux violences des conflits socio-environnementaux. Cette ouverture s'opère par 1) la contestation du discours officiel de l'État, 2) la captation du genre et du vocabulaire du discours international des droits humains et 3) les tentatives d'élargir les types de violations des droits humains, leurs causes⁴⁵³, leurs responsables⁴⁵⁴ et les groupes vulnérables. Alors que dans les médias étrangers, l'exigence de justice visait à contester le discours sécuritaire des enquêtes policières et des procédures judiciaires entourant les assassinats, dans les systèmes internationaux, l'enjeu tourne surtout

⁴⁵³ Les droits à la vie, à la propriété collective des terres et/ou de la mer, au développement, à un environnement sain ou à l'autodétermination seraient violés par les lois, projets et politiques extractivistes, l'absence de CPLI, les projets hydroélectriques ou éoliens d'énergie «verte» et la création d'aires protégées sur les territoires autochtones, l'octroi de titres de propriété ne respectant pas les territoires historiques des communautés et leurs cosmovisions ou les «délits», des dommages environnementaux des entreprises ou le racisme sous-jacent aux politiques de développement de l'État.

⁴⁵⁴ Les responsables identifiés incluent au-delà des agents de l'État (policiers, militaires, fonctionnaires), les dirigeants et le personnel des entreprises, les gardes de sécurité privés et les *sicarios* qui travailleraient à leur solde.

autour de la reconnaissance de situations et de violences comme «violations de droits» afin d'exercer une pression sur l'État. Les actes de véridiction prennent alors une importance plus grande et les actes de juridiction prennent la forme d'une qualification juridique des «violations de droits humains». Les luttes de sens des activistes entourant les projets d'investissements extractifs, énergétiques et touristiques, les violences, la dépossession et la criminalisation affectant les paysans, autochtones et afro-descendants, l'absence de protection étatique efficace et l'impunité entourant les demandes de justice visent ainsi à faire reconnaître les défenseurs de la terre, du territoire et de l'environnement comme nouveaux «groupes vulnérables». Dans le prochain chapitre, ce sont ces discours militants qui seront au cœur de l'analyse.

SECTION INTERMÉDIAIRE

Jusqu'à présent, la thèse a montré la manière dont, au Honduras, (H1) des luttes de sens se jouent autour des actes de véridiction et de juridiction concernant les violences des conflits socio-environnementaux (H2) en contestant ou en subvertissant leurs significations instituées (voir les hypothèses au Chapitre 2). Les chapitres 5 et 6 visaient ainsi à analyser la manière dont s'ouvre un espace de luttes de sens permettant l'énonciation de discours divergeant de ces significations.

Pour Charaudeau (2005: 162-163), la force de vérité des imaginaires politiques, leur capacité de persuasion, réside dans leur pouvoir de produire un *effet de vérité*. Dans notre perspective, cet effet de vérité est produit dans la mesure où les imaginaires s'inscrivent dans des *régimes de vérité* (Foucault, 2001b, 2012b) qui imposent des contraintes énonciatives aux actes de véridiction et de juridiction pouvant légitimement être énoncés dans des dispositifs énonciatifs et fixent les normes permettant de départager le vrai du faux, le juste de l'injuste. La remise en question des imaginaires institués demande donc un travail de *véridiction* et de *juridiction polémique* questionnant la véracité des imaginaires institués et dénonçant leur injustice. En plus de cette remise en question, pour rompre la *clôture du sens* des imaginaires institués qui tendent selon Castoriadis (2000) à imposer un sens univoque et cohérent aux violences et à rejeter comme extérieures au sens, comme non-sens, les significations autres, des luttes de sens doivent aussi en altérer les significations, en faire surgir de nouvelles par des *écarts de sens*.

C'est ce que font les luttes de sens entourant les violences des conflits socio-environnementaux en questionnant les représentations instituées de la violence. Ainsi, les deux chapitres précédents ont analysé les luttes de sens se jouant dans les dispositifs de la presse écrite et des systèmes de protection des droits humains entre les multiples voix prenant la parole afin de dire-le-vrai et de dire-le-juste concernant les violences survenant dans les conflits socio-environnementaux. Ces chapitres ont permis de mettre en évidence des *écarts de sens* entourant les violences, constituant les traces des *relations interdiscursives polémiques* entre des *communautés discursives*⁴⁵⁵ qui

⁴⁵⁵ Une communauté discursive est «la communauté de ceux qui produisent, font circuler» un «discours, se rassemblent en son nom, se reconnaissent en lui» (Maingueneau, 1991: 188). Il s'agit des groupes ou des réseaux qui produisent et diffusent les textes relevant d'une formation discursive (Maingueneau, 1991: 190). Elle s'étend à ceux qui participent à l'élaboration ou à la diffusion des textes (oraux ou écrits) et à la gestion de ces discours (Maingueneau, 2009b: 29).

appartiennent à des *formations discursives*⁴⁵⁶ distinctes et véhiculent deux *imaginaires institués* de la violence: l'imaginaire sécuritaire et celui des droits humains.

L'imaginaire sécuritaire est mis en circulation par les institutions policières, militaires, judiciaires et gouvernementales de l'État hondurien et relayé par les journaux nationaux conservateurs, tels *La Prensa* et *El Heraldo*, qui transforment au fil des nouvelles de morts violentes leurs récits en faits, produisant un *effet de réel*. Cet imaginaire sécuritaire est aussi véhiculé par les rapports et les réponses de l'État et du CONADEH auprès de la CIDH et du système des Nations Unies. Il se caractérise par des *renvois de signification* associant les violences à des crimes de droit commun et repose sur des actes de véridiction et de juridiction participant des *régimes de vérité* 1) de la preuve judiciaire, fournie par les enquêtes policières et du ministère public et les procès criminels, 2) du portrait statistique des morts violentes, en particulier des homicides et de la valorisation technico-juridique des politiques de sécurité publique comme moyens de protéger la sécurité des citoyens grâce à la militarisation, au renforcement des forces de sécurité et des unités d'enquête du ministère public, aux mesures policières des mécanismes de protection des défenseurs de droits ainsi qu'aux arrestations, aux accusations pénales et aux incarcérations des criminels.

En opposition à cette représentation des violences, les victimes et les activistes de la société civile et des ONG investissent les dispositifs de la presse étrangère dont les dépêches et les articles sont repris par les journaux honduriens, mais surtout les systèmes régionaux et internationaux de protection des droits humains afin de rendre audibles leur voix et visibles les violences survenant dans les conflits socio-environnementaux. Leurs stratégies discursives varient en fonction des contraintes énonciatives des régimes de vérité. À l'échelle nationale, afin d'*exiger justice* pour les assassinats, les militants *contestent* la véracité et l'injustice de l'imaginaire sécuritaire véhiculé par les autorités, les entreprises et les journaux conservateurs honduriens dans un *régime de la preuve judiciaire*, soit leur dénégarion des mobiles politiques des morts violentes, la criminalisation qui leur impute les violences, l'indépendance judiciaire et le professionnalisme des enquêtes, responsabilisant l'État pour la situation d'*indefensión* des défenseurs. À l'échelle

⁴⁵⁶ Chez Foucault (1969: 53), la formation discursive désigne un système de dispersion des discours dans lequel il est possible de repérer une régularité des objets, des thèmes, des concepts et des modalités d'énonciation. Selon Peñafiel (2008: 111), elle est une «régularité dans la dispersion [...] permettant la convergence stratégique de positions contradictoires». Elle ne véhicule pas un seul sens, mais permet la convergence de diverses positions énonciatives autour d'enjeux qui font l'objet de luttes de sens. Selon Doran (2016: 22), ces luttes ébranlent, déplacent, défont ou renforcent les frontières politiques, transformant les systèmes de sens, ce que nous appelons les imaginaires institués.

internationale, les discours militants *captent* la légitimité du discours du *régime des procédures d'examen des droits humains* et *subvertissent* certaines de leurs significations afin d'en élargir le sens. Ils cherchent par là à faire *reconnaître la vérité* des impacts néfastes des projets de développement, les violences en tant que «violations de droits» et la situation de risque, de non-protection et d'impunité, bref d'abandon (Agamben, 1998) à laquelle ils sont exposés, et ainsi produire des pressions et des contraintes juridiques sur l'État. Grâce à leurs multiples plaintes et témoignages convergents qui produisent un *effet de corroboration*, les défenseurs de la terre et de l'environnement sont alors reconnus par la CIDH et l'ONU comme nouveau «groupe vulnérable».

Or, face à ces écarts de sens qui remettent en question certaines «réalités» ou «évidences»⁴⁵⁷ des régimes de vérité sur lesquels s'appuie l'imaginaire sécuritaire, le discours sécuritaire «construit ses frontières et expulse à l'extérieur» de lui-même «les éléments pouvant subvertir ces frontières» (Doran, 2016: 22). Ainsi, les représentants étatiques cherchent à clore le sens des violences par diverses stratégies, soit 1) en imposant le silence sur les conflits environnementaux et les violences à travers la *circularité des discours institutionnels* excluant les voix divergentes des victimes, de la société civile et des ONG, 2) en *déniant leur qualification juridique* comme «violations des droits humains» motivées politiquement ciblant les défenseurs afin de les faire taire et d'empêcher leur travail ou leur activisme, affirmant qu'il s'agit plutôt de crimes de droit commun perpétrés par des délinquants ou le crime organisé ou 3) *en discréditant, en stigmatisant, voire en criminalisant les voix discordantes* des victimes et des défenseurs afin d'entacher la crédibilité de leurs prises de parole au sein des journaux et des organisations internationales.

Malgré ces tentatives d'imposer une *clôture discursive* (Oger, 2003, Doran, 2016)⁴⁵⁸, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, les luttes de sens des activistes permettront à la diversité des groupes et mouvements sociaux de converger autour de torts communs rendus visibles par ces luttes, au premier chef la condition d'abandon (Agamben, 1998). Ce processus de subjectivation politique (Rancière, 1995, 1998) influencera l'éthique de la *parrêsia* (Foucault, 2009) qui motive les activistes à s'engager, se mobiliser et prendre la parole malgré les risques.

⁴⁵⁷ Pour Peñafiel (2008: 118), le rôle politique des imaginaires se trouve précisément «dans les écarts et les transformations, les déplacements, les apparitions et les disparitions de certaines “réalités” ou évidences (régimes de vérité ou d'acceptabilité) engendrés par la confrontation de deux ou plusieurs discours ou formations discursives».

⁴⁵⁸ Chez Oger (2003), la clôture discursive renvoie aux procédés d'exclusion des voix divergeant d'un discours afin d'éliminer les conflits et les contradictions dans un champ discursif. Pour Doran (2016: 183), «la clôture du politique désigne la réaction de la formation discursive dominante face à la montée d'une nouvelle articulation hégémonique qui provoque le déplacement des frontières du politique autour de thèmes que le discours politique ne peut plus évacuer en les resignifiant».

CHAPITRE VII

DISCOURS MILITANTS ENTOURANT LES CONFLITS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX

Bien qu'investissant l'imaginaire des droits humains avec ses références obligées aux normes juridiques et à la jurisprudence du droit international afin d'en capter la légitimité et de faire reconnaître la situation de violence, d'*indefensión* et d'impunité sévissant au Honduras (Chapitre 6), les prises de parole des militants et militantes et les discours de leurs organisations participent en fait à la mise en circulation de discours véhiculant des représentations de la violence puisées dans des discours populaires distincts des imaginaires sécuritaire ou des droits humains. Ce chapitre analyse ces discours circulant dans les cercles militants et les communautés mobilisées afin de mettre en lumière la manière dont se construisent des communautés discursives autour du partage de torts communs, au-delà des distinctions «identitaires» des divers groupes et mouvements sociaux participant aux conflits socio-environnementaux au Honduras.

7.1. Subjectivation politique dans les conflits socio-environnementaux au Honduras

Au Honduras, comme l'a montré le chapitre 4, les conflits socio-environnementaux émergent de la convergence au sein de mobilisations collectives et de réseaux militants d'une nouvelle génération d'activistes de droits humains, féministes, écologistes, autochtones et afro-descendants s'étant d'abord réorganisés en réaction à la répression des années 1980, puis ayant dénoncé les politiques néolibérales des années 1990, en particulier en ce qui a trait à l'exploitation minière, pétrolière et forestière, la construction de barrages, l'expansion de l'agro-industrie de la palme africaine et de l'industrie touristique ainsi que la création de réserves naturelles. En réponse à l'augmentation des menaces, des agressions et des assassinats survenant dans ces conflits, qui sont dénoncés dès les années 1990, divers groupes et mouvements se coalisent autour des torts communs de la violence, de l'impunité et de l'absence de protection et contestent, suite au coup d'État de 2009, les versions officielles de la violence, processus qui est caractéristique de la subjectivation politique. Comment cette mise en commun des torts et ce rassemblement s'opèrent-ils dans les discours?

7.1.1. Discours de l'action collective et genres des discours militants

Comme le note Grinshpun (2013: 1), les mouvements sociaux sont indissociables d'une production discursive. Ceci s'explique, selon Orkibi (2015: 4), par le fait que «les mouvements

d'action collective sont amplement dépendants de la communication verbale et symbolique» afin de mener leurs actions. Ne disposant pas des mêmes moyens que les institutions en ce qui a trait à l'autorité reconnue, aux compétences bureaucratiques, aux ressources financières et aux capacités organisationnelles, ceux-ci emploient la production et la diffusion de discours comme principal moyen afin d'exister dans l'espace public, mobilisant leurs sympathisants et militants, réagissant aux discours de leurs adversaires et revendiquant ou résistant à des changements sociaux. Les actions collectives, loin de se réduire aux modalités d'action et aux ressources non langagières mobilisées par une collectivité afin de transformer ou de résister aux changements, comportent une dimension symbolique, jouant un rôle dans la transformation des manières de penser et de parler de la «réalité» sociale, d'exprimer des valeurs ou de questionner des idées reçues (Orkibi, 2015: 4). En fait, comme le rappelle Krieg-Planque (2012: 16), «[u]n certain nombre d'actions permettant aux personnes de s'engager sur une cause sont profondément langagières: signer une pétition, rédiger une lettre ouverte ou un appel, produire une profession de foi, écrire un manifeste», etc. De même, certains répertoires d'actions collectives, telle la manifestation de rue, permettent des engagements multiples et variables dans l'action et la prise de parole, allant

«de la préparation active des slogans et de banderoles avant la manifestation, jusqu'au suivi plus passif du cortège (induisant néanmoins jusqu'à un certain point la souscription aux énoncés proférés par le collectif), en passant par des formes plus ou moins improvisées de reprise et de réappropriation des chants et des slogans au cours de la manifestation. Ainsi, de nombreux répertoires d'action et aspects des mobilisations sociales ont recours à des moyens langagiers.» (Krieg-Planque, 2012: 16)

Par ailleurs, la capacité des personnes à s'engager et de leurs prises de parole à être reconnues comme légitimes et crédibles suppose la maîtrise de genres (slogans, chants, manifestes, tracts, pétitions, communiqués, lettres ouvertes, etc.) apportant la preuve de leur compétence discursive et sémiotique et de leur «littératie» militante (Krieg-Planque, 2012: 17). Ainsi, les mouvements sociaux produisent un grand nombre de discours dans la sphère publique, permettant la mise en circulation de leurs paroles (chants, déclarations publiques, témoignages, entretiens médiatiques, prises de parole lors des assemblées, etc.) et de leurs écrits (tracts, manifestes, pancartes et banderoles brandies par les manifestants, graffitis faits lors de manifestations, écrits sur les corps de manifestants, lettres d'opinion dans la presse, *posts* sur les médias sociaux, etc.).

Afin de cartographier les discours sur l'action collective, Orkibi (2015) distingue les *discours de l'action collective* des *discours suscités par l'action*. Les discours de l'action collective comprennent d'abord les *discours de mobilisation*, soit «l'ensemble des énoncés, textes écrits et

oraux, produits par l'action collective durant l'action, et au service de l'action, des premières étapes de son émergence et jusqu'à sa dispersion finale» (Orkibi, 2015: 5). Ceux-ci sont animés par un souci de persuasion et de mobilisation tel que diffuser des arguments, répondre aux adversaires ou motiver les militants (appels, déclarations, mots d'ordre, slogans, etc.). En second lieu, ils incluent les *discours constitutants*, soit les discours qui donnent sens aux actes de la collectivité et qui offrent sa raison d'être au mouvement (textes de fondation comme les manifestes ou les chartes, liste de revendications, programme politique, etc.). Finalement, l'action collective fait l'objet de *discours rétrospectifs* énoncés après coup par des dirigeants et des militants afin de décrire ou d'analyser leur mobilisation, participant à la construction de son sens. Comme le note Orkibi (2015: 5), en se référant aux travaux réunis par Reading et Katriel,

la négociation – sinon la lutte – autour du sens d'une action continue bien après qu'elle ait pris fin, surtout lorsque cette action devient l'objet d'un travail de mémoire et de commémoration qui détermine l'héritage historique, social et culturel des mouvements passés.

Pour leur part, les *discours suscités par l'action collective* renvoient aux discours qui interagissent avec les discours de l'action collective, soit les discours des groupes opposés à un mouvement, les discours institutionnels visant à restreindre «l'agitation sociale» ou, au contraire, à en reconnaître les revendications, les dénonciations ou les propositions, ou bien les discours qui façonnent son image publique, par exemple dans les médias d'information (Orkibi, 2015: 6).

Jusqu'à présent, l'attention a été portée sur les *discours suscités* par les conflits socio-environnementaux, que ce soient les récits des morts violentes dans les journaux, les rapports et les communiqués des systèmes nationaux et internationaux de protection des droits humains ou bien les rapports et les déclarations publiques des autorités policières, militaires, judiciaires et gouvernementales en réaction aux violations de droits y survenant. Ce chapitre examinera les *discours de l'action collective* mis en circulation par les militants et militantes honduriens et leurs organisations qui ont déjà été esquissés dans l'analyse des luttes de sens menées par les victimes, leurs familles et leurs proches et les activistes de la société civile hondurienne et des ONG.

À travers leur parole protestataire et dissidente, ces discours militants font entendre des voix dissonantes à l'égard des discours institutionnels et journalistiques véhiculant les imaginaires sécuritaire et/ou de droits humains afin de changer le monde dans lequel les citoyens et citoyennes vivent, contribuant ainsi à la vie démocratique (Orkibi, 2015: 1). Ces discours se caractérisent par un ton critique, voire polémique, visant moins à persuader ou à convaincre leurs

adversaires qu'à convertir la population afin de la rallier à sa cause ou, au contraire, à vaincre ses opposants en les discréditant, en condamnant leurs actions ou en dénonçant les torts commis (rejet, critique, dénonciation, condamnation, opposition, etc.) (Orkibi, 2015: 10). Pour Bernard Barbeau (2015: 7), ces actes de condamnation contestent la légitimité de leurs adversaires, de leurs statuts, actions et croyances et visent à persuader la population d'entretenir des sentiments négatifs «contre» leurs opposants, à l'amener à joindre le mouvement et la mobilisation ou à faire revenir les autorités sur leurs décisions. Les discours militants s'énoncent aussi régulièrement dans des actes de langage directifs, lançant des appels à l'action ou à la solidarité envers leurs propres sympathisants, militants, dirigeants, organisations ou réseaux (appels à la mobilisation, convocations à des assemblées, mots d'ordre en vue de manifestations) ou formulant des demandes envers les autorités et leurs opposants (propositions, demandes, requêtes, exigences, pétitions, revendications, réclamations) (Bernard Barbeau, 2015: 7). Afin de polariser le monde entre «nous» et «eux» (Orkibi, 2015: 10) et de rallier les personnes à mobiliser au-delà de la diversité de leurs groupes sociaux et de leurs appartenances militantes, les discours protestataires ont ainsi recours à diverses prises de parole afin de dire le vrai et le faux et de dire le juste et l'injuste, questionnant les régimes de vérité et de justice au fondement des imaginaires institués.

7.1.2. Subjectivation politique et communautés discursives de groupes mobilisés hétérogènes

Comme le note Geneviève Bernard Barbeau (2015), les participants aux manifestations, loin de former un groupe homogène, font souvent montre, à divers degrés, de dissensions, l'auteur parlant de division, voire de conflit, dans la solidarité. Selon celle-ci:

les manifestations, lieux par excellence de la construction d'un discours revendicateur, constituent un prétexte à la mise en avant d'une multitude de demandes, des plus au moins liées à la cause initiale, qui peuvent être vues comme une volonté d'élargissement du débat et d'alliance entre diverses causes (Bernard Barbeau, 2015: 6)

Les groupes manifestants sont ainsi constitués d'une multitude de sous-groupes ne partageant pas les mêmes valeurs, aux revendications parfois divergentes, sinon opposées, employant des moyens diversifiés afin de mobiliser les militants ou de faire agir autrement leurs opposants. À ce sujet, Grinshpun (2013: 2) parle de la «construction d'une communauté de conviction transitoire» qui n'existe «que le temps de la manifestation» afin de caractériser ces manifestations qui sont fondamentalement hétérogènes et intègrent à la fois des groupes et des individus.

Selon Bernard Barbeau (2015: 10), cette hétérogénéité serait typique de nombreux mouvements sociaux. Entre autres, comme le montre Almeida (2015d), en situation de risque élevé, notamment de répression sous les régimes autoritaires latino-américains, les activistes de divers mouvements sociaux ont formé des coalitions multisectorielles d'opposition regroupant de manière fluide de multiples groupes sociaux, favorisant la participation à des actions collectives malgré les risques⁴⁵⁹. Comment expliquer le rassemblement de cette multitude allant au-delà de la diversité des groupes et des mouvements sociaux auxquels les participants peuvent s'identifier?

Les théories de l'action collective ont expliqué le recrutement à des campagnes de protestation à risque élevé et le niveau d'intensité des actions collectives par la convergence des mobilisations autour d'une «identité» de mouvement (Almeida, 2015d). Bien que les travaux empiriques observent des identifications instables, multiples, fluctuantes et fragmentées entre les participants à ces mouvements, attestant de leur nature construite, contingente et constamment négociée dans le cadre des conflits sociaux, les théories de l'action collective persistent à utiliser le concept d'«identité collective», renvoyant pourtant à une permanence et une homogénéité des identifications à une collectivité, comme motif au fondement de l'action collective (Brubaker, 2001) et comme enjeu et objectif de la mobilisation collective servant de ciment et de référence nécessaire à l'émergence de nouvelles causes (Cefaï 2007). Face à l'ambiguïté analytique et l'élasticité du concept d'«identité collective», Brubaker (2001: 83) appelle à dépasser le langage identitaire afin de «spécifier d'autres types de connexité, d'autres idiomes d'identification, d'autres styles d'autocompréhension, d'autres manières d'évaluer la localisation sociale» et de mieux conceptualiser l'hétérogénéité sociale observée. Ceci est d'autant plus nécessaire que le schème de l'identité collective peine à rendre compte des modes de regroupement hétérogène et des engagements variables caractérisant de plus en plus les réseaux militants (Cefaï, 2007: 516). Pour Brubaker (2001: 84), ce paradigme «empêche de voir toute une série de possibilités d'action politique autres que celles qui s'enracinent dans une identité supposément partagée».

C'est dans cette optique qu'a été proposé au chapitre 3 le concept de subjectivation politique afin de rendre compte des processus polémiques et discursifs de désidentification aux «identités»

⁴⁵⁹ Depuis le coup d'État de 2009, l'explication d'Almeida s'applique au Honduras. Avec la tendance à la militarisation et la répression qui en découle, les détournements de fonds publics pour financer la campagne électorale du Parti national de 2013, la possible fraude électorale de 2017 et la tendance à la criminalisation de l'activisme, le Honduras se rapproche d'un régime hybride que Levitsky et Way (2010) appellent «l'autoritarisme compétitif».

imposées et de vérification de l'égalité *entre* les diverses formes d'identification collective face à des torts permettant le rassemblement d'une hétérogénéité de groupes sociaux et de militants et militantes d'horizons divers au sein des mobilisations collectives, des prises de paroles conjointes et de réseaux multisectoriels d'organisations participant aux conflits socio-environnementaux. Plutôt que de chercher une «identité de mouvement multisectorielle» qui unirait au sein de ces coalitions (Almeida, 2015d: 72) une multitude de personnes s'auto-identifiant pourtant de manière multiple, changeante et parfois divergente, voire même conflictuelle, cette perspective propose plutôt de repérer les communautés discursives qui se forment dans les litiges à travers le partage de discours sur les torts subis par une diversité de membres de communautés, de groupes sociaux et/ou d'activistes affectés par les conflits socio-environnementaux. Comme le rappelle Provenzano (2015: 2), chez Rancière, la subjectivation politique implique une désidentification aux «identités», les prises de parole refusant l'identification sociale pleine et univoque et brouillant les sources énonciatives qui demeurent partagées *entre* une multitude d'«identités». Ainsi, comme le note Guevara (2015: 3), plutôt qu'un discours désignant et distinguant de manière univoque une identité collective unifiée dans un «nous» et des adversaires, source d'une injustice, désigné par un «eux»⁴⁶⁰, c'est plutôt «l'ambiguïté à propos des agents et des agencements, non leur clarté, qui conduit à l'engagement des participants». Les multiples points d'équivocité des discours leur permettent d'être interprétés de diverses façons par les personnes mobilisées et ainsi de rassembler des acteurs hétérogènes au sein des mêmes mobilisations collectives.

Les communautés discursives se construisent à travers la production, la diffusion et la réception de discours, selon divers modes de circulation, à partir desquels se construit une adhésion à

⁴⁶⁰ « Pour Guevara (2015: 2), «[e]n cherchant à comprendre les processus de construction du sens et des identités des mobilisations collectives, la sociologie des mouvements sociaux s'est surtout intéressée aux éléments discursifs qui permettent “de repérer, de percevoir, d'identifier et d'étiqueter” (Snow & Benford 1992: 137) les événements et les acteurs impliqués dans une mobilisation. Avec le développement paradigmatique de la perspective des cadres (*frames*) et de l'analyse des processus de cadrage de l'action collective, l'attention a donc été surtout portée aux éléments explicites contenus dans les discours de l'action collective : processus discursifs d'association et de dissociation (Hunt & Benford 1994), de typification (Benford & Hunt 1992), de comparaison (Klandermans 1988 ; 1997), de catégorisation et d'étiquetage (Klandermans 1992), vocabulaires, thèmes de la lutte sociale et expressions de l'injustice (Gamson & Modigliani 1989 ; Gamson 1992). Selon l'approche des “cadres”, [...] sans cadrage efficace de la part des porte-parole militants, sans principe interprétatif explicite qui permet d'aligner les schèmes d'interprétation que les participants apportent avec eux dans l'interaction, toute mobilisation serait impossible. En partant d'une conception instrumentale de la langue, la maîtrise de celle-ci, la capacité à produire un discours clair et percutant, ainsi qu'une série d'outils discursifs permettant de délimiter précisément la source d'une “injustice”, de différencier qui appartient au camp du “nous” et du “eux”, apparaît comme une “compétence” essentielle des militants. La capacité mobilisatrice des “cadres” tiendrait donc à la clarté, à l'absence d'ambiguïté, à la précision des opérations de désignation des acteurs, de leurs intentions et de l'efficacité de l'activité protestataire».

l'imaginaire qu'ils véhiculent. Ces communautés partagent des savoirs, des croyances et des jugements dans lesquels leurs membres se reconnaissent et dont témoignent les discours circulant parmi ceux-ci. Les communautés discursives impliquent donc une convergence autour du partage de significations imaginaires - par exemple, des représentations de la violence -, de savoirs à partir desquels se partagent le vrai et le faux et de jugements distinguant le juste et l'injuste. Elles peuvent traverser différents champs discursifs ou sphères d'activités (politique, juridique, militant, médiatique, etc.) et rassembler des groupes hétérogènes appartenant à des catégories sociales variées (genrée, ethnique, «racialisée», de classe, etc.), assumant divers engagements (sympathisants, personnes mobilisées, militants, membres d'une organisation, dirigeants, etc.) au sein de mouvements sociaux variés (féministe, paysan, autochtone, afro-descendant, écologiste, des droits humains, etc.). À travers la circulation du discours, elles tendent toutefois à construire un sens commun, soit «l'ensemble des manières de dire et des savoirs propres aux acteurs d'une même communauté de sens» (Sarfati, 2005: 110). Dans ce chapitre, nous allons voir comment ces communautés de sens se construisent dans les discours militants au Honduras.

7.2. Méthodologie: les discours militants des conflits socio-environnementaux au Honduras

Cette section présente le corpus de discours militants analysé dans le cadre du chapitre. L'énonciation et la circulation des discours militants reposent sur des dispositions juridiques, des supports matériels et des technologies discursives qui conditionnent leurs dispositifs énonciatifs, autorisant et/ou facilitant la diffusion de discours ou, au contraire, la restreignant.

7.2.1. Prises de parole et circulation discursive dans les dispositifs énonciatifs militants

La Constitution de 1982 reconnaît la liberté d'expression. À cet effet, elle prohibe la censure et les restrictions ou les entraves à la communication et à la circulation des idées et des opinions (art. 72), protège les médias contre les saisies, les confiscations, les fermetures et les interruptions de services (art. 73) et interdit sa restriction par voies indirectes, telles que des contrôles officiels ou particuliers abusifs du matériel d'impression des journaux, des fréquences, des équipements ou des dispositifs utilisés pour diffuser des informations (art. 74). De même, la Constitution garantit les libertés d'association et de réunion (art. 78), le droit de se réunir pacifiquement et sans armes dans des manifestations publiques ou des assemblées (art. 79), le droit de toute personne ou association de présenter des pétitions aux autorités (art. 80) et le droit de circuler librement, d'entrer et de demeurer sur le territoire national (art. 81). Ces droits accordent des garanties légales afin

de protéger les citoyens et citoyennes s'organisant collectivement, créant des associations civiles et employant divers moyens de communication afin d'exprimer publiquement leur pensée et de diffuser leurs discours, que ce soit à travers les médias ou lors de manifestations publiques.

Toutefois, ces droits civils font aussi l'objet de restrictions, facilitant la répression et la criminalisation des activistes se mobilisant et prenant la parole en public dans le cadre de conflits sociaux. Ainsi, la Constitution prévoit que la liberté d'expression pourra faire l'objet de censure afin de protéger les valeurs éthiques et culturelles de la société conformément à la Loi sur l'émission de la pensée (art. 75). De même, les libertés d'association et de réunion peuvent être restreintes lorsqu'elles sont «contraires à l'ordre public et aux bonnes moeurs» (art. 78) et les manifestations ou les réunions politiques peuvent être assujetties à des permis spéciaux afin de garantir l'ordre public (art. 79). En vertu de l'article 187 de la Constitution⁴⁶¹, des décrets exécutifs peuvent être adoptés afin de suspendre des garanties constitutionnelles, mesures qui ont été utilisées suite au coup d'État de 2009⁴⁶² et à la crise électorale de 2017⁴⁶³. Finalement, le Code pénal contient divers délits qui ont servi à plusieurs reprises depuis 2009 afin de criminaliser les citoyens exerçant leurs droits d'association (associations illicites), d'expression (diffamation, injure, calomnie), de réunion ou de manifestation (réunions ou manifestations illicites). Dans ce dernier cas, la police procède à des arrestations et le ministère public à des accusations sur la base de délits contre l'existence et la sécurité de l'État (trahison), la sécurité intérieure de l'État (rébellion, sédition, attentat, terrorisme), l'administration publique (désobéissance), la propriété (dommages, incendies, vols, usurpations, etc.), l'intégrité physique (lésions) ou la liberté personnelle et de circulation des personnes (coercition, séquestration, rétention illégale).

⁴⁶¹ L'article 187 autorise la suspension de la liberté d'expression (art. 72), d'association et de réunion (art. 78), de circulation (art. 81), du droit à la propriété privée (art. 103) et de la liberté personnelle (art. 69), notamment de l'habeas corpus (art. 71), contre les arrestations (art. 84), les détentions (art. 93) et les perquisitions (art. 99) illégales en cas d'invasion du territoire national, de perturbation grave à la paix, d'épidémie ou de toute autre calamité générale, par décret du président, en accord avec le Conseil des ministres et sous révision du Congrès.

⁴⁶² Le décret PCM-M-016-2009 suspendait pour 45 jours les garanties constitutionnelles de la liberté personnelle, d'association, de réunion, de circulation et d'expression. Il prohibait les publications qui, par voie orale, écrite ou télévisuelle, offensent la dignité humaine, les fonctionnaires publics ou portent atteinte à la loi, aux résolutions du gouvernement ou à la paix et à l'ordre public. Il autorisait les Forces armées à participer à des opérations de maintien de l'ordre et de la sécurité et la CONATEL, par le biais de la Police nationale et des Forces armées, à suspendre toute station de radio, chaîne de télévision ou système de télévision par câble qui ne modifiait pas sa programmation afin de s'y conformer. Il interdisait les réunions publiques non autorisées par les autorités policières et militaires et restreignait le droit de circulation, imposant un couvre-feu et ordonnant l'arrestation de toute personne l'enfreignant.

⁴⁶³ Le décret PCM-084-2017 suspendait pour une durée de 10 jours les garanties constitutionnelles liées à la libre circulation (art. 81) durant le couvre-feu, soit de 6:00 pm à 6:00 am. Il ordonnait aussi la détention de toute personne y contrevenant et l'expulsion des manifestants des installations publiques et privées, autoroutes ou ponts occupés.

Ces dispositions légales soumettent ainsi les discours militants à des rapports de pouvoir qui varient selon les situations d'énonciation, les supports matériels et les technologies discursives permettant leur circulation ainsi que les divers genres qui caractérisent leurs dispositifs énonciatifs. En premier lieu, selon Grinshpun (2013: 2), les manifestations constituent un «espace de production et de “monstration” d'énoncés oraux et écrits». Dans le corpus d'étude, ces *discours manifestants*, soit «l'ensemble de la production sémiotique (verbale ou iconique) d'une manifestation ou d'une série de manifestations» (Grinshpun, 2013: 3) produisent une multitude d'énoncés manifestants empruntés à un répertoire varié de genres: inscriptions corporelles employées par les militantes féministes faisant du corps un *flyers* (Paveau, 2014); vêtements (t-shirt, chapeaux, casquettes, etc.) arborant des slogans, des effigies de personnes décédées ou disparues ou des noms et des logos d'organisations militantes⁴⁶⁴, chants⁴⁶⁵ et slogans scandés par les participants à la manifestation⁴⁶⁶, pancartes, affichettes individuelles et banderoles collectives⁴⁶⁷, graffitis⁴⁶⁸, murales artistiques⁴⁶⁹ et inscriptions éphémères sur les routes, trottoirs, murs ou objets symboliques (ex. croix, cercueil, chandelles, torches, etc) utilisés lors de performances (ex. théâtre de rue⁴⁷⁰, procession funèbre, marche silencieuse, veillée à la torche, etc.).

⁴⁶⁴ Selon Phillips (2015: 175), les T-shirts sont devenus au Honduras une forme populaire d'expression abordable afin de célébrer des événements importants (ex. mémoire des victimes des assassinats politiques et des disparitions forcées des années 1980; journée internationale, etc.) ou de publiciser des organisations populaires (ex. logos). Dans le corpus, les vêtements, comme les inscriptions corporelles, participent d'une incorporation du discours militant. Le manifestant montre son corps à tous lors de la marche et l'utilise afin de véhiculer une signification supplémentaire liée à la violence: papier collé sur la bouche où il est écrit «censurée», costume de la Faucheuse portant une pancarte où il est écrit «Mon vote est X l'impunité», femmes couvertes de «sang» symbolisant les féminicides, etc.

⁴⁶⁵ Phillips (2015: 172-173) note qu'au Honduras, des chansons commémorent les injustices des luttes populaires, tel le massacre de El Astillero. Ces chansons servent à exprimer des critiques du pouvoir et à conserver la mémoire des luttes et violences, en particulier des paysans et habitants ruraux, qui demeurent autrement dans l'anonymat.

⁴⁶⁶ Le slogan est une «formule concise dont le signifié et le signifiant ont une forme prégnante, destinée à être scandée oralement et de manière collective» (Grinshpun, 2013: 3). Il existe aussi des slogans scripturaux qui sont écrits sur des pancartes, affichettes, banderoles, vêtements, etc., mais ne sont pas scandés (Grinshpun, 2013: 4).

⁴⁶⁷ Les pancartes et affichettes sont portées par une seule personne et sont généralement attachées à un bâton tenu à la main ou parfois attachées au corps des manifestants. Les banderoles collectives sont «un long morceau de tissu ou de papier porté par un ensemble de personnes qui appartiennent au même groupe» (Grinshpun, 2013: 7).

⁴⁶⁸ Les graffitis politiques sont apparus au Honduras dans les années 1980 afin d'exprimer une affiliation partisane ou d'émettre une critique politique ou sociale (Phillips, 2015: 176). Surpassés par les tags associés aux maras dans les années 1990-2000, ils sont réapparus comme pratique de résistance avec le coup d'État de 2009 (Leyva, 2010).

⁴⁶⁹ Selon Phillips (2015: 176), les murales des organisations militantes au Honduras servent à commémorer et à inspirer les groupes ou à représenter leur identité. Ainsi, dans le corpus, une murale de Fanny Aïshaa, intitulée «Berta Cáceres n'est pas morte, elle s'est multipliée!» représente un portrait de Berta Cáceres et d'une femme lenca debout sur la rive fleurie de la rivière Gualcarque, où nage des poissons et les trois *niñas* la protégeant et survolent des colibris et des toucans, qui brandit une pancarte où il est inscrit: «Berta Cáceres reviendra et sera des millions».

⁴⁷⁰ Selon Phillips (2015: 178), le théâtre populaire, que ce soit des sketches ou des pièces de groupes locaux, fait partie des fêtes et des célébrations publiques au Honduras, comme la fête nationale ou des fêtes autochtones. Bien que souvent dépourvu de critiques, il formule parfois une critique des conditions sociales ou de personnalités politiques.

Les supports matériels de ces discours manifestants conditionnent les modes de circulation des énoncés. Ceux-ci circulent d'abord en suivant le trajet des marches. Les corps, les vêtements, les pancartes, les banderoles, les graffitis et autres inscriptions doivent être vues, ce qui requiert une proximité, alors que les chants et les scansions sont limités par la portée de la voix des manifestants, pouvant être assistés de mégaphones ou de matériels d'amplification. Généralement éphémères, ces énoncés peuvent acquérir une permanence au-delà des manifestations par leur inscription dans l'espace (ex. graffitis, murales), être capturés en photos et/ou rapportés (citations, paraphrases) dans les communiqués et les nouvelles faisant le récit des événements ou bien être réitérés dans des actions collectives ultérieures (ex. inscriptions corporelles, vêtements, pancartes, banderoles, graffitis, slogans, chants) lorsqu'ils ont été préparés plutôt qu'improvisés. Plusieurs pancartes, banderoles et vêtements sont d'ailleurs imprimés plutôt qu'écrits, alors que les slogans et les chants sont souvent composés à l'avance. Des affiches et banderoles sont parfois réutilisées dans d'autres événements publics des groupes militants (assemblées, réunions, conférences de presse, etc.) ou décorent leurs locaux. Pouvant toutes faire l'objet d'une criminalisation et d'une répression, certaines pratiques discursives militantes, comme les graffitis, sont en soi pénalisées, incitant leurs auteurs à se couvrir le visage afin de conserver leur anonymat contrairement à d'autres écritures populaires⁴⁷¹ (ex. pancartes) et artistiques (ex. murale). Étant conscientes de ces risques, les organisations déploient leurs membres le long du parcours et forment les militants afin d'assurer la sécurité et de désamorcer les situations violentes (Phillips, 2015: 181-182).

En amont et en aval de ces discours manifestants, les activistes, leurs organisations et réseaux produisent des discours de mobilisation, lançant des appels à l'action collective (ex. occupation, manifestation, marche, sit-in, etc.), à exercer des pressions par écrit (ex. signature de pétitions, envois de lettres, campagne sur les réseaux sociaux, etc.) ou convoquant à des événements (ex. assemblée, réunion, conférence, etc.), et des discours rétrospectifs donnant sens aux événements dans le cadre desquels s'intègrent les mobilisations. Ces discours emploient différents genres, s'inscrivent dans des supports matériels distincts et sont transmis par des technologies discursives qui influent sur leur circulation. Genre le plus fréquent, les communiqués⁴⁷² peuvent être

Ainsi, le Théâtre Alas a présenté la comédie «Farce et justice du Corréridor» mettant en scène les conséquences subies par le peuple de la manipulation des lois et de la justice par les autorités (Avila, 1 août 2014).

⁴⁷¹ L'écriture populaire est employée par opposition à l'écriture institutionnelle (Bernard Barbeau, 2015: 13).

⁴⁷² Les communiqués comportent divers sous-genres correspondant à des macro-actes de langages distincts, que ce soit des convocations à des événements publics, des notes de deuil exprimant les sympathies aux familles et proches de personnes décédées, les *pronuncimientos* (déclarations) dans lesquels sont dénoncés des événements,

imprimés, permettant leur distribution auprès des sympathisants et des militants au sein des communautés mobilisées, ou retranscrits sur les sites web, les blogues et les réseaux sociaux des organisations militantes (ex. Facebook). Cette écriture électronique facilite leur diffusion et leur reprise par la presse écrite et électronique et d'autres organisations militantes à travers leurs propres sites et blogues ou leur partage sur leurs pages Facebook⁴⁷³. Ces communiqués électroniques intègrent des photos de manifestations, de performances symboliques, d'assemblées publiques ou de conférences de presse - de même que de la répression dont les actions collectives font l'objet -, des affiches convoquant à des événements publics, réclamant justice ou dénonçant les violences, des logos d'organisation, etc., remettant en circulation les discours manifestants (ex. pancartes, banderoles, inscriptions corporelles, vêtements, graffitis, etc.). Faisant l'objet d'une préparation, parfois par les responsables de la communication des organisations, ces écrits donnent une plus grande permanence aux discours militants, étant conservés dans leurs archives, celles des journaux les reproduisant dans leurs articles - éventuellement par leurs lecteurs - et les serveurs web hébergeant leurs sites, blogues ou réseaux sociaux.⁴⁷⁴ Finalement, certaines organisations possèdent des radios communautaires diffusant des émissions, parfois sur le web, et/ou des journaux alternatifs électroniques diffusant des articles sur l'actualité⁴⁷⁵.

Bien qu'elles ne soient pas produites lors d'actions collectives, ces pratiques discursives font aussi l'objet de répression et de criminalisation. D'une part, les rédacteurs des écrits et les organisations les diffusant peuvent faire l'objet d'accusations de diffamation (art. 160), d'injure (art. 157), de calomnie (art. 155), d'incitation à la désobéissance (art. 415.2), à la rébellion ou à la sédition (art. 340) ou à la divulgation de fausses nouvelles pouvant causer un danger pour l'ordre public ou un

responsabilisées les autorités, exigées diverses revendications et/ou appelés à se mobiliser les sympathisants et les militants ou les convocations officielles à des assemblées regroupant divers organisations et groupes.

⁴⁷³ Les «posts» publiés sur le journal de la page Facebook des organisations comprennent de courts messages commentant l'actualité, des photos des événements publics (ex. assemblées, conférences de presse, manifestations) ou de la répression, des retranscriptions ou images des communiqués en plus des commentaires des «followers». En plus des publications des organisations, leur page partage des «posts» d'autres organisations ou militants.

⁴⁷⁴ L'archivage web est sujet à la disparition des discours passés avec l'actualisation des sites web des organisations. Ils peuvent néanmoins être parfois récupérés à travers des outils comme Wayback Machine du site Internet Archive ou à travers l'archivage des moteurs de recherche, tels Google. Ces deux outils ont d'ailleurs été utilisés afin de récupérer un maximum de publications passées d'organisations militantes dans le cadre de cette thèse. Pour leur part, les messages sur le réseau social Facebook peuvent être récupérés depuis l'ouverture du compte par les organisations, mais leur lecture est axée sur les événements récents, ceux-ci étant indexés du plus récent au plus ancien.

⁴⁷⁵ Le COPINH (radios *La Voz Lenca*, *Guarajambala*, *La Voz de Gualcarque*, *Puca Opalaca*), l'OFRANEH (radios *Brisas del Mar*, *Durugubuti*, *Faluma Bimetu*, *Sugua*, *Waruguma*, *Lamalali Bajama*, *Lumalali Giriga*), l'ADEPZA (radio *La Voz de Zacate Grande*), le RNDDH (*La Red Radio*), la COPA (*Radio popular del Aguán*), le MADJ (*radio Dignidad*) et *Radio Progreso* diffusent des émissions radios communautaires. *Radio Progreso* et *Defensores en línea*, le journal électronique du COFADEH, publient des nouvelles sur des questions de droits humains.

préjudice aux intérêts et à la réputation de l'État (art. 415.1). D'autre part, les médias alternatifs font l'objet de répression, certaines radios ayant été victimes d'incendies criminels, de sabotages, de perquisitions illégales et/ou de destruction de leurs équipements⁴⁷⁶. Les radios communautaires ont également dû composer avec la restriction des fréquences radios leur étant accordées par la Commission nationale des télécommunications (CONATEL). Des organisations (ACI-Participa, CIPRODEH) ont finalement été victimes de cyberpiratage, certaines se tournant vers les réseaux sociaux – plus sécurisés que leur site web - afin de diffuser leurs messages.

7.2.2. Corpus d'étude

Afin d'analyser les discours militants, un corpus a été constitué en rassemblant des publications d'organisations militantes honduriennes mobilisées dans les conflits socio-environnementaux et mises en ligne sur leurs sites web, blogues et pages Facebook entre le coup d'État du 28 juin 2009 et le 1^{er} janvier 2018. Outre leur accessibilité, les sources ont été choisies afin de refléter la diversité des mouvements (autochtone, afro-descendant, paysan, écologiste, féministe, droits humains, populaire, ONG) participant à ces conflits, de leur échelle d'action (locale, nationale ou régionale) et de leur mode d'organisation (groupe ou réseau), tel que mis en évidence au chapitre 4.

Tableau 7.1: Nombre de mots du corpus selon la source

Droits humains		Environnementalistes		Autochtones et afro-descendants	
ACI-Participa	346 827	CAVS	5 262	COPINH	412 359
Coalition contre l'impunité	54 043	CEHPRODEC	130 671	CINPH	37 046
CODEH	220 281	IDAMHO	193 757	MASTA	84 201
COFADEH ¹	3 836 428	MAS	94 764	ODECO	308 072
MADJ	271 350	CAC	28 873	OFRANEH	294 949
<i>Radio Progreso</i>	2 524 452	M4	73 613	ODHPINH	24 280
Paysannes		Féministes		Populaires	
Plateforme Agraire	109 198	CDM	144 998	PMSPH	44 111
MUCA	66 110	CEM-H	67 434	APHBC	9 599
<i>Via Campesina</i>	110 135	RNDDH	681 171	ONG	
				ASONOG	127 800

1. Les publications du COFADEH ont été tirées de son journal en ligne *Defensores en línea* qui diffuse un très grand nombre d'articles sur la situation des droits humains de même que des communiqués d'organisations militantes.

⁴⁷⁶ Lors du coup d'État, plusieurs journaux, chaînes télévisées et radios ont été fermés et occupés par des militaires, incluant des radios du COPINH (*Radio Guarajambala*), de l'OFRANEH (radio *Faluma Bimetu*) ou de l'ADEPZA (*La Voz de Zacate Grande*). Des émissions de droits humains (Voix contre l'oubli du COFADEH) ou féministes (Temps de parler du CDM, *Entre Chonas* du MFPVP) ont été retirées des ondes. La radio garifuna *Faluma Bimetu* de la communauté de Triunfo de la Cruz a été victime d'un vol d'équipement et incendiée en janvier 2010, les radios *Guarajambala* et *La Voz Lenca* du COPINH ont été victimes de sabotage en janvier 2011 et avril 2012 et l'antenne de diffusion de Tegucigalpa de *Radio Progreso* a été sabotée lors de la crise électorale de décembre 2017 (Palacios, 29 janvier 2013; Meza, 17 octobre 2009; Radio Progreso, 13 décembre 2017, CLADEM, 30 septembre 2013).

Dans le tableau 7.1, l'appartenance des organisations à des mouvements sociaux a été déterminée par la documentation entourant leur histoire exposée au chapitre 4, leur autodénomination ou leur énoncé de mission. Cette catégorisation ne vise pas à marquer des oppositions, mais à s'assurer de prendre en compte la plus grande diversité de groupes militants.

Les publications militantes du corpus sont foncièrement hétérogènes. Outre leurs propres publications et celles de leurs médias alternatifs, les groupes militants rediffusent celles d'autres organisations, principalement militantes, mettant en circulation les prises de parole de plusieurs milliers de locuteurs. Un nombre élevé de communiqués est publié conjointement par plusieurs individus ou organisations regroupés de manière temporaire (pétitions, déclarations lors d'assemblées, etc.) ou permanente au sein de réseaux. De plus, ces publications reflètent la diversité des genres de discours militants expliquée précédemment. Afin de les analyser, les énoncés manifestants (pancartes, banderoles, vêtements, graffitis, inscriptions corporelles, murales, etc.) visibles sur les photographies contenues dans ces publications ont été retranscrits.

7.3. Analyse des discours des organisations militantes

Le présent chapitre amorce l'analyse du processus de subjectivation politique à l'œuvre dans les discours militants. Il reprend les méthodes d'analyse quantitative et qualitative des chapitres précédents en les adaptant afin de prendre en compte les spécificités du fonctionnement des discours militants et de saisir quatre dimensions de la subjectivation politique. L'analyse portera sur (1) les actes polémiques de véridiction et de juridiction (section 7.3.1), (2) les luttes de sens qui se jouent autour de la désidentification à des «identités» assujettissantes (section 7.3.2), (3) la formation de communautés discursives vérifiant l'égalité entre les divers groupes en montrant la co-énonciation, l'expression de la solidarité envers d'autres groupes et l'expression d'un «nous» qui met en scène le rassemblement de la diversité des mouvements ou groupes (section 7.3.3) et (4) la mise en commun de torts, au premier chef la violence et l'impunité (section 7.3.4). Comme au chapitre 6, la section d'analyse se terminera par la présentation des effets de ces pratiques discursives, notamment sur les mobilisations autour du deuil collectif (section 7.3.5).

7.3.1. Dire-vrai et dire-juste polémiques dans les prises de parole des discours militants

Comme aux chapitres 5 et 6, cette section analysera les prises de parole, plus spécifiquement les actes de véridiction à partir de marques aléthiques ou épistémiques (ex. convictions), renvoyant au dévoilement ou au déguisement de la vérité ou de la réalité (vérité, mensonge, éclaircir,

manipuler, occulter ou maquiller les faits, etc.) ou invoquant des procédures afin de fonder la «véracité» de leur parole (ex. preuves, documents, témoignages, informations, observations, etc.). Les actes de juridiction seront analysés à partir des expressions liées à la justice ou à l'injustice (ex. juste/injuste, partial/impartial, etc.). Toutes ces marques sont mises en italique.

Les discours militants s'énoncent à travers de multiples actes de langage prononcés au «nous», se présentant en porte-parole de collectivités, dans un ton polémique. Comme le montre le Tableau 7.2, ces prises de parole consistent en prises de position, revendications, dénonciations, appels à la mobilisation, manifestations de solidarité et engagements à poursuivre la lutte. Ces manières de dire sont partagées par la diversité des activistes, des organisations et des réseaux autochtones, afro-descendants, écologistes, paysans, féministes, religieux, populaires et/ou de droits humains.

Tableau 7.2: Fréquence des verbes performatifs au «nous» (Fréquence $\geq$ 50)

Revendications	exigeons (2420); voulons (1580); espérons (543); demandons (<i>demandamos</i>) (454); demandons (<i>pedimos</i>) (421); sollicitons (351); réclamons (217); recommandons (135); proposons (119); rêvons (99); exhortons (98); engageons (les autorités) à (97); désirons (86); avertissons (84) ; nous nous dirigeons (68)
Engagements à poursuivre la lutte	poursuivons (649); défendons (impératif) (339); luttons (285); poursuivrons (273); affrontons (198); défendons (présent) (197); allons (continuer, lutter, défendre, affronter) (179); continuons (153); maintenons (88); continuons (impératif) (83); assumons (76); vaincrons (76); nous nous engageons (70); continuerons (66); redoublons la lutte (60); luttons (impératif) (51)
Dénonciations	dénonçons (827); condamnons (724); rejetons (333); responsabilisons (291); déplorons (187); alertons (133); questionnons (95); opposons (85); ne reconnaissons pas (71)
Prises de position	considérons (380); manifestons (313); réitérons (275); exprimons (266); déclarons (263); disons (209); prononçons (130); décidons (119); réaffirmons (110); informons (105); communiquons (90); (n')acceptons (pas) (83); signalons (72); ratifions (66); convenons (55)
Appels à la mobilisation	lançons ... appel (629); devons (849); appelons (205); invitons (222); réveillons-nous (61); sortons ... (rue, protester) (100); convoquons (72); mobilisons (58)
Manifestations de solidarité	partageons (302); remercions (206); reconnaissons (197); solidarisons (175); célébrons (154); appuyons (121); rallions (120); saluons (119); unissons (99); accompagnons (95); honorons (94); joignons (50)

Ces actes de langage reposent sur l'affirmation de savoirs et de croyances partagés de même que des jugements sur la justice et l'injustice formant la base des convictions et des critiques des activistes qui s'énoncent dans des actes de vérité et de juridiction. Ces actes participent de luttes pour l'obtention de la vérité et de la justice. En effet, depuis le coup d'État de 2009, la vérité⁴⁷⁷ est devenue «un enjeu de luttes éthiques et politiques, poursuivi parfois au risque de la violence» (Longtin, 2020: 175). L'exigence de vérité y est indissociable d'une critique des

⁴⁷⁷ Comme l'indique Phillips (2015: 166), le rapport *La voix la plus autorisée est celle des victimes* de la Commission de vérité de la société civile mise en place suite au coup d'État a introduit l'idée que la recherche permanente de la vérité mettant en valeur l'expérience et l'expression des gens est une partie intégrante de la résistance.

versions officielles entourant les violences. Les discours militants critiquent les prétentions à la vérité du discours sécuritaire des médias et des autorités policières, militaires et judiciaires, du CONADEH et du gouvernement. Aux accusations de *déformer la vérité* formulées par des officiers, des hauts fonctionnaires, des ministres, voire le président contre des défenseurs, les activistes rétorquent qu'elles participent aux campagnes de discrédit, de disqualification, de diffamation et de stigmatisation qui visent, au même titre que les campagnes d'intimidation, de harcèlement, de criminalisation et de répression (menaces, agressions, assassinats, etc.) dont ils font l'objet, à faire taire leur voix en leur faisant peur, quitte à les tuer pour avoir *dit la vérité*.

Ces accusations participent plus largement à des formes de *désinformations* visant à *occulter la vérité* à travers la *distorsion des faits, de l'information et de la réalité* par les médias et les autorités. Les versions officielles des événements sont ainsi qualifiés de *manipulation médiatique* ou *politique*, recourant aux *mensonges*, alors que les consultations publiques entourant la Loi de l'industrie minière, les réparations des victimes de violations de droits humains, les accords de redistribution de terres aux paysans, les réunions avec les communautés garifunas afin de respecter les jugements de la Cour interaméricaine, le processus d'épuration policière, la lutte contre la corruption et la criminalité constitueraient un *spectacle médiatique et politique*, voire même un *cirque médiatique* contredit par les mesures effectives adoptées par les institutions publiques et le gouvernement (ex. expropriation des terres et expulsion des paysans, non-respect des jugements de la Cour, absence de reconnaissance et de réparation effective des victimes, etc.). Sur ces bases, plusieurs qualifient d'ailleurs les actions gouvernementales de *farces* et le Honduras de *parodie* ou de *caricature* de pays, d'État de droit ou de démocratie.

Cette mise en scène de l'«humour» des autorités et des médias, dont les *farces*⁴⁷⁸, la *parodie* et la *caricature*⁴⁷⁹ ne font pas rire ou plutôt provoquent un rire jaune, un rire forcé devant l'*ironie* et le *grotesque* de la situation de violence, agit néanmoins comme démasquage du *mensonge*, levant

⁴⁷⁸ Sont qualifiés de *farces* 1) le processus d'adoption de la Loi de l'industrie minière, 2) la consultation de communautés affectées par des projets miniers, pétroliers ou hydroélectriques, 3) la promotion d'une industrie minière «moderne et responsable», 4) les projets d'«énergie propre ou verte», 5) l'évaluation des impacts environnementaux des projets touristiques, 6) la certification écologique des entreprises de palme africaine, 7) les décisions des tribunaux et du ministère public en faveur de l'expulsion d'une communauté garifuna, 8) les négociations afin de «démocratiser» le spectre radiophonique affectant les radios garifunas, 9) la couverture médiatique de la destruction des fermes attribuée aux paysans, la redistribution de terres par des grands propriétaires terriens ou leurs prétentions d'être les propriétaires des terres habitées par les paysans, 10) la loi pour la protection des défenseurs et des défenseuses de droits humains et 11) la stratégie de militarisation du Bajo Aguán.

⁴⁷⁹ Comme le note Phillips (2015: 187-188), au Honduras, les médias populaires regorgent de caricatures, sous forme de *cartoons*, révélant l'absurdité, la fausseté et l'ironie des politiques, des déclarations des autorités et des situations.

les masques de la comédie. Cette forme populaire de dire-vrai risqué démystifie sous les discours officiels des puissants les pratiques oppressives comme le souligne Phillips (2015: 187):

Laughter can be related to critique of oppression - mocking, exaggerating, or “making fun of” the ideology and practices of oppression and the oppressor. The power of this lies in unmasking the false and hinting at the truth, the demystification of the ideology and practice of oppressive control. Laughter generated in this way can also provide a small example of risk and freedom in speaking truth to power in dangerous times, and in dismantling a bit of the fear that often acts as an instrument of control

Sur la base de ces dénonciations du *mensonge* des autorités et des médias, les activistes *réclament le droit à la vérité* afin d'alimenter les luttes contre l'impunité. Ce droit à la vérité est d'abord l'affirmation du droit à la *véridiction*, du droit des victimes, des habitants des communautés et des défenseurs à *dire* ou à *raconter la vérité*, à la dénoncer, sur la base des *preuves*, des *documents*, des *témoignages* et des *informations* recueillis ou de leurs *convictions* et *observations*, sans être victimes de violences, de criminalisation et de stigmatisation. En soulignant ces risques, en se montrant *engagés envers la vérité* et en affirmant *parler avec la vérité*, les militants manifestent un dire-vrai parrésiasique. Cette pratique de la *parrésia*, traitée au chapitre 8, est illustrée par les marques polémiques de *véridiction* (en gras) dans le témoignage suivant d'une défenseure:

“Nous avons en notre possession les douilles des balles que cette femme [Nidia Marisol Sevilla Flores, procureur auxiliaire de la municipalité de Yuscarán] a tirées contre les paysans, qui était même accompagnée par 3 agents de la Direction nationale d'investigation criminelle (DNIC) parmi lesquels j'ai seulement **identifié** Juan Bautista Guzmán, **je parle de la vérité et si pour la vérité ils vont nous tuer, et bien au moins nous l'aurons dite**, pour que cela reste en **preuve**, pour que demain **on ne dise pas que ces cas ne furent pas dénoncés**” a soutenu Iris Patricia Eguigure. (Palacios, 10 décembre 2014, traduction libre)

Ce droit à la vérité est ensuite une *exigence de vérité*, une demande d'*éclaircissement de la vérité*, devant faire *sortir à la lumière la vérité*. Cette demande des défenseurs des droits est adressée aux autorités policières et judiciaires, dont les *enquêtes* sur les violations des droits humains et des lois environnementales doivent *conduire à la justice et à la vérité*. La *détermination* ou l'*établissement de la vérité* est alors conçu comme l'aboutissement d'une *recherche* et d'une *découverte* par les familles, amis et proches des victimes, les organisations les défendant et leurs représentants légaux les accompagnant dans leurs démarches au sein des procédures judiciaires. Toutefois, comme le montre l'extrait précédent, devant l'implication de la police et des procureurs dans la répression, les activistes doivent «dénoncer» les faits, exercer une pression par leur dire-vrai, afin de forcer les autorités à ouvrir des enquêtes et que les indices (ex. «douilles de balles») et leurs observations (ex. agent «identifié») deviennent une «preuve», ceux-ci suspectant la partialité des enquêtes, des accusations et des procès risquant de conduire à l'impunité.

En effet, les militants formulent une critique de la *partialité* du système judiciaire qui *ferme les yeux sur les injustices*, les violations des droits humains et la souffrance des plus pauvres (paysans, autochtones, afro-descendants, etc.) et *fait la sourde oreille* sur leurs plaintes concernant des abus d'autorité et des dommages environnementaux, alors qu'il *criminalise* les victimes et les défenseurs des droits. Cette critique soulève le tort de l'inégalité dans l'application de la justice, malgré l'égalité des droits des citoyens. Dans leurs récits des *injustices du système judiciaire*, les militants attribuent la partialité des corps de police, des procureurs du ministère public et des juges à leur *perte* ou leur *manque d'indépendance* face aux autorités politiques et à leur *corruption, complicité, collusion* ou *favoritisme* envers les puissants (ex. familles influentes, entreprises extractives, énergétiques ou touristiques, propriétaires terriens), véritables groupes de pouvoir de facto exerçant grâce à leurs connexions et leur pouvoir économique et politique un *trafic d'influence*. Le système judiciaire hondurien fonctionnerait de manière à *garantir des privilèges*. Influencé par ces *forces occultes* qui *maquillent* la répression et les actes illégaux commis à partir des pouvoirs d'État et orchestrent des campagnes de criminalisation⁴⁸⁰, ce système serait *complice d'injustices*, protégeant les riches, les corrompus (politiciens, fonctionnaires, juges, procureurs, etc.) ainsi que les policiers et les militaires responsables de violations de droits humains sous le *manteau de l'impunité*⁴⁸¹, alors qu'il demeurerait *aveugle* devant les *humiliations des plus pauvres*, voire *punirait* ceux-ci par diverses formes de *harcèlement* et de *persécution judiciaires*.⁴⁸² Les opérateurs de justice seraient d'autant plus partiaux que leur manque de volonté, leur désintérêt ou leur peur les retiendraient de faire enquête et de poursuivre les puissants, assurant leur impunité, alors que la volonté du ministère public de gagner et d'obtenir une condamnation inciterait à criminaliser et à condamner injustement les plus pauvres, malgré leur innocence. Finalement, leur partialité serait due à un

⁴⁸⁰ Les militants attribuent aux *campagnes médiatiques de manipulation*, orchestrées par de grands propriétaires terriens, les forces de sécurité (ex. Force Xatruch), les hauts fonctionnaires et les politiciens, et visant à discréditer les défenseurs des droits, les mouvements sociaux et les participants à des actions collectives une influence sur la répression policière, les accusations portées par le ministère public et les décisions des tribunaux criminalisant la protestation sociale, les mouvements sociaux et le travail de défense des droits humains et environnementaux.

⁴⁸¹ Entre autres, le COFADEH s'inquiète de la création d'une juridiction spéciale de la Police militaire de l'ordre public (PMOP) qui la soustrait à d'éventuelles accusations par le bureau du procureur spécial des droits humains, ces agents ne pouvant être accusés et jugés que par les procureurs et les juges l'accompagnant dans leurs opérations. Or, leur manque d'indépendance et d'impartialité à l'égard de la PMOP risquerait d'instaurer une situation d'impunité.

⁴⁸² Cette *politisation du système judiciaire* est qualifiée de *sicariato judiciaire*, puisque les juges ne dicteraient de sentences que sous les ordres «venant d'en haut» à des fins de *persécution judiciaire* tels des *tueurs à gages* (*sicarios*) *judiciaires* obéissant à leurs commanditaires. Ainsi, de multiples renvois de sens associent les décisions judiciaires à des actes criminels (ex. *abus d'autorité, corruption, complicité, collusion*) ou à des actes et des attitudes manifestant de la violence (ex. *répression, lynchage, terrorisme* ou *hostilité judiciaires, acharnement de la justice*).

biais à l'encontre des paysans mobilisés dans les conflits agraires ou des autochtones et des afro-descendants, victimes de racisme⁴⁸³.

Cette partialité se reflèterait par de nombreuses *irrégularités* dans les enquêtes des corps policiers et du ministère public et dans les procédures administratives et judiciaires, contribuant à la fois à l'impunité des puissants et à la criminalisation des paysans, des autochtones, des afro-descendants et des défenseurs des droits humains et environnementaux. Premièrement, les *irrégularités administratives* entourant l'accès à l'information, les évaluations environnementales et les inspections des sites d'exploitation minière ou des barrages hydroélectriques favoriseraient l'impunité des pratiques illégales des entreprises extractives et énergétiques.⁴⁸⁴ Deuxièmement, ces pratiques illégales de même que les agressions, menaces et assassinats survenant dans les conflits socio-environnementaux ne feraient pas l'objet d'enquête, de poursuite et d'arrestation, les autorités faisant fi des plaintes, négligeant leur transmission, imposant un silence officiel sur les affaires, permettant la contamination des scènes de crime en ne les sécurisant pas, voire manipulant les preuves, alors que les paysans, les autochtones et les afro-descendants défendant l'environnement seraient victimes de profilage orientant dans les enquêtes policières la recherche de suspects en vue des les criminaliser. Troisièmement, le ministère public porterait des accusations et les policiers arrêteraient ou expulseraient en faisant un usage abusif de la force des activistes et des communautés mobilisés dans les conflits socio-environnementaux sur la base d'ordres du tribunal biaisés⁴⁸⁵, en l'absence d'enquête sérieuse, voire même sans ordre

⁴⁸³ Pour l'OFRANEH, le racisme existant dans la société hondurienne serait également partagé par de nombreux opérateurs de justice. Il s'exprimerait par des arguments juridiques niant l'existence des Garifunas comme peuple autochtone, les représentant plutôt comme des étrangers. Sur cette base, le système judiciaire s'oppose à l'application de la jurisprudence et des conventions internationales, notamment la Convention 169 de l'OIT et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, créant un état de non-protection (*desprotección*) juridique.

⁴⁸⁴ Ainsi, les anomalies dans les procédures administratives (ex. absence permis, d'évaluation environnementale, de consultation préalable, libre et informée des communautés affectées, violation de la confidentialité des informations, etc.) et les dommages environnementaux faisant l'objet de plaintes seraient tolérées sans fait l'objet d'accusation par le procureur spécial de l'environnement. De même, l'Institut hondurien de géologie et des mines (INHGEOMIN) et le SERNA, au lieu d'exercer leur rôle de régulation de l'industrie extractive, en feraient plutôt la promotion. Pour sa part, le CONADEH garderait le silence sur ces cas de violations des droits humains (ex. santé) et environnementaux.

⁴⁸⁵ Par exemple, l'expulsion des coopératives *El Despertar*, *La Trinidad* et *San Isidro* affiliées au MARCA de terres qui leur avaient été restituées par les tribunaux, après 19 ans de démarches judiciaires, est dénoncée par plusieurs organisations paysannes et de droits humains. Le tribunal qui était en vacances a été ouvert et a accédé à la plainte de grands propriétaires terriens afin de préparer, de manière accélérée, en quelques jours, un ordre d'expulsion, renversant ainsi le jugement antérieur alors que les juges qui siégeaient n'avaient de compétence qu'en matière pénale. De même, le MADJ rapporte que malgré sept plaintes déposées contre l'entreprise HIDROCEP pour des dommages environnementaux, aucune accusation n'a été portée, alors qu'en moins de 24 heures, les tribunaux ont autorisé l'expulsion du Campement digne pour l'eau et pour la vie, l'arrestation de quatre participants et des mandats

d'expulsion, de mandat d'arrestation ou de perquisition. Finalement, les procès comporteraient de nombreuses irrégularités, que ce soit l'accès partiel à la justice des moins bien nantis ou la partialité des juges en faveur du ministère public, faisant fi des preuves qui contredisent les actes d'accusation et acceptant la recevabilité des témoignages de témoins en conflit d'intérêts, malgré leurs contradictions, leurs faux témoignages et le changement de leurs versions des faits. Ceci nierait les droits des accusés à un procès en bonne et due forme, à la présomption d'innocence, à la défense et à l'égalité devant la loi. Ces *distorsions juridiques* mèneraient à la condamnation d'innocents, en l'absence d'arguments juridiques ou de preuves, et à des jugements en défaveur des communautés par des cours n'ayant pas la compétence juridictionnelle pour se prononcer, ce que les militants qualifient de *sentences* et de *jugements fallacieux, injustes, illégaux* ou *politiques* au cours de procès jugés *politiques, biaisés, truqués, arbitraires, illégaux* ou *injustes*.

Cette impunité des puissants et, inversement, cette criminalisation des défenseurs des droits, de la terre et de l'environnement conduisent à une absence de protection de jure («desprotección») et de facto («indefensión») des personnes mobilisées dans les conflits socio-environnementaux. Pour les groupes autochtones, afro-descendants et paysans, cette situation, due à l'effondrement du système de justice, faciliterait la persistance des violations de droits humains, le pillage des ressources naturelles, la dépossession des territoires ancestraux des peuples autochtones et afro-descendants ainsi que les expulsions violentes des paysans et des habitants des communautés rurales, conduisant à des déplacements forcés. De plus, la criminalisation de la protestation sociale, de la défense des droits, des luttes pour la terre, le territoire et l'environnement et des mouvements qui y sont impliqués ferait partie d'une politique répressive de l'État, les militants et militantes emprisonnés étant considérés comme des *prisonniers politiques*. Cette politique répressive prendrait diverses formes: détention illégale sans mandat d'arrestation et au secret, détention préventive au-delà du délai prescrit par la loi⁴⁸⁶, prison préventive par les tribunaux comme moyen de chantage afin de forcer les compromis des communautés avec les entreprises extractives⁴⁸⁷, ordres d'expulsion, d'arrestation ou de perquisition arbitraires afin d'intimider et de

d'arrestation contre douze autres. Ces cas font dire aux militants que le système judiciaire est biaisé, réagissant rapidement pour criminaliser la protestation sociale, mais lentement ou pas du tout pour défendre les droits humains.

⁴⁸⁶ Le paysan José Isabel Morales Lopez («Chabelo») a été détenu durant plus de 5 ans avant sa première condamnation alors que la Code de procédure pénale prévoit un délai maximal de 2 ans.

⁴⁸⁷ Suite à l'arrestation de 17 écologistes du Comité environnementaliste de la vallée de Siria (CAVS) accusés d'entrave à un plan de gestion forestière, un activiste, Carlos Amador, affirme que «les communautés ne sont pas disposées à céder leur forêt pour qu'elle soit détruite et l'ordre de détention contre les dirigeants de la vallée de Siria

commettre des violences⁴⁸⁸, mesure substitutive à la prison préventive comme moyen de contrer la mobilisation des militants, de censurer leur liberté d'expression et de limiter leurs recours juridiques internationaux⁴⁸⁹, poursuites pour des déclarations faites dans les médias dénonçant les arrestations abusives et violentes commises par la police contre des paysans et paysannes manifestant pacifiquement, etc. Pour les militants, ces accusations, détentions, mesures substitutives et moyens de répression visent à les faire taire, à empêcher leur dénonciation, constituant une menace à leur liberté d'expression, ainsi qu'à les démobiliser, servant de message contre leur engagement dans les luttes pour la *justice sociale, économique, agraire, alimentaire, environnementale, climatique, hydrique ou intégrale* et contre de multiples *injustices sociales et environnementales*: racisme, discrimination, inégalités sociales et économiques, pauvreté, usurpation des terres, expulsion des terres et des territoires, déplacements forcés, contamination des mines à ciel ouvert, pillage des biens communs de la nature, etc.

Face à cette *insécurité juridique* et cette *partialité* du système judiciaire, prenant la forme de *privations injustes de liberté*, de *restrictions injustes* des activités des défenseurs et d'*accusations*, de *poursuites*, de *condamnations* et d'*incarcérations injustes*, les activistes exigent des *enquêtes indépendantes*, des *jugements justes et impartiaux*, le *respect de la loi* et des *droits* des citoyens, *l'accès à la justice*, son *application prompte* et la *libération* des prisonniers politiques détenus illégalement afin d'assurer un système de *justice indépendant, impartial, transparent, efficace, rapide et accessible*. Devant la fermeture de la justice hondurienne à l'égard de leurs

démontre seulement qu'il s'agit d'un chantage pour essayer d'obtenir une conciliation avec les communautés et que les Urrutia Raudales aient la voie libre pour faire disparaître la forêt» (Meza, 2 août 2011, traduction libre).

⁴⁸⁸ Ainsi, le dirigeant paysan Santos Marcelo Torres Ruiz, président du MCRGC, aurait été arrêté, accusé et astreint à la prison préventive sur la base d'un mandat d'arrestation émis pour une autre personne, malgré que la police, les procureurs et le juge aient constaté que ses papiers d'identité ne correspondaient pas à la personne recherchée, et sur un ordre d'expulsion qui concernait d'autres propriétés que celles détenues par l'accusé (COFADEH, 15 mai 2015).

⁴⁸⁹ Dans le cas du CAVS, le juge a ordonné à 17 écologistes de demeurer à distance de la famille Urrutia Raudales ayant développé le plan de gestion et a interdit à l'écologiste Carlos Amador de parler de l'affaire dans son émission de radio (Meza, 2 août 2011). De même, les tribunaux ont imposé à des habitants de Coyolito, des communicateurs et des directeurs de la radio La voix de Zacate Grande de ne pas sortir du pays et de ne pas s'approcher du plaignant, de ses travailleurs ou de ses terrains, lieux où se situent les locaux de la radio. De plus, le ministère public a demandé au juge qu'il interdise que les accusés déposent des plaintes au niveau international (Rodríguez, 12 mai 2011). Des paysans du MUCA, du MARCA et de l'ANACH ont reçu des mesures substitutives à la prison préventive, leur interdisant de participer à des manifestations publiques (Trucchi, 24 août 2012). En 2013, Berta Cáceres a été détenue en prison préventive et Tomás Gómez et Aureliano Molina ont été obligés de respecter des mesures substitutives (Rodríguez, 26 septembre 2013). Ces mesures visent à empêcher la mobilisation en interdisant les manifestations, l'accès aux lieux en litige, aux moyens de communication (ex. radio), voire aux instances internationales (ex. CIDH, Cour IDH, Nations Unies). Dans tous ces cas, les juges ont ordonné aux accusés de signer chaque semaine ou deux fois par mois un registre au tribunal, souvent situé à distance de leur lieu de résidence, occasionnant des coûts de transport et de nourriture et des pertes de revenus importants étant donné leur pauvreté.

dénonciations, ils considèrent que les seuls recours leur restant sont de continuer leurs actions collectives (manifestations, occupations, etc.) ou bien de déposer des plaintes à la CIDH et à la Cour IDH, réaffirmant la *justice* de leurs *causes* et de leurs *luttés* pour une *société plus juste*. Finalement, en opposition aux machinations qui pèsent sur le système judiciaire, les activistes élèvent leur voix contre le déni, l'oubli et le silence afin d'obtenir justice. Ils opposent alors la *lumière* de la vérité à l'*ombre* de l'impunité, couvrant de son *manteau* les *intérêts*, les *tractations* et les *alliances obscurs* et *cachés* des élites politiques et économiques - qualifiées d'oligarchie - et des milieux criminels, véritables *forces* ou *pouvoirs de facto obscurs*.⁴⁹⁰ S'articule ainsi la pratique de la *parrésia* (voir le chapitre 8) à la critique du système judiciaire, critique à partir de laquelle peut s'énoncer une *exigence de vérité et de justice* afin de *mettre fin à l'impunité*.

7.3.2. Désidentification aux «identités» assujettissantes et luttes autour de la criminalisation

Cette section analyse les stratégies de désidentification aux «identités» assujettissantes mises en œuvre par les discours militants. Cette désidentification est observable par la *négation polémique* d'une appartenance aux «identités» sociales (ex. «nous ne sommes pas») assignées de l'extérieur et qui constituent des formes d'*altérisation péjorative* (Chapitre 3). Elle participe aux luttes de sens s'opposant à l'imaginaire sécuritaire exposées aux chapitres 5 et 6. Surtout, en se désidentifiant, les activistes amorcent un processus de subjectivation politique (Rancière, 1995) qui aboutit à leur autodénomination comme «défenseurs de la vie», catégorie les réunissant au-delà d'appartenances «identitaires», comme nous le verrons à la fin de cette section.

Dans leurs luttes pour dire-le-vrai et dire-le-juste, les activistes emploient des *formules* tels que «je ne suis pas» ou «nous ne sommes pas» afin d'opérer une désidentification polémique à l'égard des «identités» qui leur sont imposées par ce qu'ils qualifient de *campagnes de discrédit*, de *stigmatisation*, de *discrimination*, de *disqualification*, de *diffamation* ou de *criminalisation* des médias et des autorités policières, militaires, judiciaires et gouvernementales. Ces stratégies discursives visant à disqualifier les activistes varient selon les catégories «identitaires» qu'elles cherchent à leur imposer. Nous verrons donc successivement la désidentification opérée par les paysans, les autochtones et les afro-descendants et finalement, les défenseurs de droits humains.

⁴⁹⁰ Différents slogans associent la prise de parole, la voix, à ces luttes contre l'oubli, le silence et pour la justice, telles les formules «Les voix contre l'oubli», «Ni oubli, ni pardon!» du COFADEH, «Nous cherchons les voix qui font taire le silence» de l'ODECO ou «Avec la force ancestrale de Berta, Lempira, Mota, Icelaca et Etempica s'élèvent nos voix remplies de vie, de justice, de liberté, de dignité et de paix» du COPINH.

Cette désidentification cherche d'abord à contrer la criminalisation dont les paysans, autochtones, afro-descendants et défenseurs des droits humains sont victimes dans le cadre des conflits socio-environnementaux par le biais de la judiciarisation pénale et des discours les criminalisant.

En particulier, les dirigeants d'organisations paysannes dénoncent une campagne systématique du colonel Germán Alfaro Escalante, chef de l'opération Xatruch III et des propriétaires terriens, à travers *La Prensa*, criminalisant la lutte pour la récupération de terres afin de continuer impunément les assassinats et les massacres des paysans organisés dans le Bajo Aguán - qualifiés de «bain de sang» - et de faire pression sur le système judiciaire pour qu'il rende des jugements en leur faveur. Ils rejettent, par des formules telles que «nous ne sommes pas des envahisseurs de terre», «des usurpateurs», «des groupes criminels organisés», «des délinquants», «des groupes armés» ou «des gens violents», les déclarations des autorités, des propriétaires et du journal ainsi que ce qu'ils qualifient de «fausses vidéos» ou «photographies» et de «montages photo» associant les paysans à des groupes armés, criminels ou guérilleros, en les accusant de posséder des armes de gros calibres (AK-47, M-16), d'envahir les fermes en faisant du vandalisme, voire de commettre des assauts contre la Force Xatruch, alors que ces photographies montreraient des groupes armés sous le commandement de chefs paramilitaires à la solde des propriétaires terriens (PARCA, 3 avril 2013)⁴⁹¹. Cette campagne justifierait les expulsions forcées violentes menées par les forces de sécurité (FUSINA, Force Xatruch, Forces armées, corps de police) et la pénalisation des paysans sous différents chefs d'accusation, notamment d'usurpation. Pour *La Vía Campesina*, plus de 5 000 paysans et paysannes feraient face à des procès pour avoir exigé le droit à la terre (*Radio Progreso*, 27 mars 2015). Entre autres, le cas de José Isabel Morales Lopez, surnommé Chabelo⁴⁹², clamant son innocence devant des accusations et des condamnations sans

⁴⁹¹ Pour Ramón Navarro, président de l'ANACH, cette campagne de criminalisation est une stratégie typique de la doctrine de la sécurité nationale qui avait cours durant la guerre froide, durant laquelle les actions de protestation des paysans étaient qualifiées de «subversives» ou «communistes». Les dénonciations de «groupes armés» ou de «criminels» permettraient que des paysans soient tués, que des armes soient placées après coup sur leurs corps et que leurs assassinats soient ainsi justifiés. Pour Yoni Rivas, secrétaire général du MUCA, cette stratégie journalistique-militaire de criminalisation permettrait de justifier les massacres des campements paysans comme une forme de défense contre des groupes armés (Palacios, 3 avril 2013). Ces craintes se fondent sur des récits de telles pratiques de fabrication de preuves qui auraient été mises au jour lors du massacre de *El Tumbador*. Ainsi, selon Grec McCain (31 août 2015), suite au massacre par des gardes de sécurité et des militaires armés de AK-47, M-16 et R-15, ayant ouvert le feu sur les paysans qui fuyaient, l'armée aurait planté ses propres fusils sur les corps des victimes, insinuant que les paysans étaient des insurgés usurpateurs de terres, alors que le ministère public et la police locale auraient démenti cette version, indiquant que les paysans avaient seulement des machettes et d'autres outils de travail.

⁴⁹² José Isabel Morales Lopez, membre du MCA, a été accusé puis arrêté en 2008 pour des chefs d'accusations de dix assassinats, d'un homicide, d'une tentative d'assassinat et d'incendie et de vol aggravé pour des faits survenus durant un affrontement entre des paysans et des gardes de sécurité privés du propriétaire terrien Henry Osoiro Canales,

preuve pour des délits qu'il n'a pas commis, est devenu emblématique⁴⁹³ des luttes pour dire-le-vrai et dire-l'injustice concernant l'utilisation des mécanismes pénaux afin de criminaliser les paysans. Dans l'extrait suivant, les marques de *négation*, de *véridiction* et de *juridiction* (en gras) contestent cette criminalisation («délinquant», «assassin») jugée sans «preuve» et «injuste».

“Je peux **démontrer** à l'État qu'en vérité **je suis un paysan**, que **je ne suis pas** un assassin, que **je ne suis aucun[ement]** un délinquant, je paie un délit **injustement** ici”, a exprimé Chabelo Morales.

“Ils **n'ont pas de preuves pour me condamner**, je le demande aux procureurs, je le demande aux juges de me présenter des **preuves solides**, telles que les **preuves** ou l'arme avec laquelle ils disent que j'ai tué cette personne et **ils ne l'ont pas, ils n'ont rien**, car le jour où ils m'ont capturé, ils **n'ont même pas trouvé une aiguille** et j'ai déjà passé [en prison] 6 ans **sans jugement**”, a-t-il assuré. (*Defensores en línea*, 7 août 2014, traduction libre)

Le cas de Chabelo symbolise les souffrances, les humiliations, les mauvais traitements et les tortures⁴⁹⁴ subis par les paysans lors de leur arrestation ou leur emprisonnement, souffrance qui est contrastée avec son innocence («je suis une personne innocente», «je ne suis pas un assassin»).

“Ce sont dix jours d'audiences où je dois aller et c'est cela qui **me fait souffrir**, parce que combien d'**humiliations** de plus dois-je subir pour qu'il me laisse en liberté, quand je leur ai démontré que **je suis une personne innocente**, que **je ne suis pas** un assassin.” [...]

“Ce sont des choses qui **m'ont fait mal** parce que **je ne suis pas** un assassin de sorte qu'ils m'auraient traité de cette manière, parce qu'en vérité j'ai passé six mois **à ne pas sentir le bout de mes doigts**, en raison de la façon dont **ils m'ont attaché les menottes**” a confié Morales. (*Defensores en línea*, 25 août 2015, traduction libre)

Afin de contrer les discours de criminalisation, les personnes s'autoidentifient parfois comme des paysans cherchant à récupérer leurs terres accaparées par des moyens légaux et illégaux par les propriétaires terriens afin de les travailler. L'affirmation d'une «identité» paysanne joue alors un rôle stratégique visant à contrer la criminalisation et l'accaparement de terres. Ces discours revendiquent le droit d'accès à la terre qui serait constitutif de la vie paysanne.

Nous ne sommes pas des oiseaux qui vivent de l'air, **nous ne sommes pas** des poissons qui vivent de l'eau, **nous sommes** des paysans et paysannes qui avons besoin de vivre de la terre (MUCA, 28 mars 2013, traduction libre).

également chef de police de Silín. Après deux jugements l'ayant condamné à 20 ans, puis 17 ans de prison, il a été innocenté en 2015 lors d'un troisième procès et libéré, après avoir passé sept années au pénitencier de La Ceiba.

⁴⁹³ Le récit des accusations, des procès criminels et des conditions d'incarcération et l'exigence de liberté pour Chabelo sont repris par des organisations de droits humains (Coalition contre l'impunité, COFADEH, *Radio Progreso*, OPDHA), féministes (CDM, RNDDH), paysannes (Plateforme agraire) et populaires (PMSPH).

⁴⁹⁴ Des témoignages de ces mauvais traitements et de cette torture sont parfois rapportés: «En raison du conflit, la CIDH a sollicité des mesures conservatoires pour 123 dirigeants et dirigeantes du Bajo Aguán, mais cela n'importe pas parce que, même moi, ils m'ont mis dans la cage d'une patrouille, ils **m'ont attaché** et **m'ont torturé** seulement pour être un militant de la terre, ils **nous suivent** et **nous traitent** comme si nous étions des **guérilleros**, des **délinquants** ou [faisons] partie d'un **groupe organisé**, a dénoncé Cárcamo» (Rodríguez, 10 février 2016, traduction libre).

Bien que moins fréquentes qu'au sein du mouvement paysan, la désidentification aux catégories de «délinquants» et de «criminels» imposées par le discours sécuritaire et la dénonciation de la criminalisation des luttes sociales et de la défense des droits sont aussi à l'œuvre dans les discours d'activistes écologistes, autochtones, afro-descendants et plus largement, des droits humains.

Pour les paysans, autochtones et afro-descendants, la criminalisation se superpose à des discours de stigmatisation et de discrimination qui déprécient leurs appartenances sociales et culturelles et participent à leur marginalisation. D'un côté, *La Via Campesina* et la Plateforme agraire dénoncent par des *négations* les injustices vécues par les femmes rurales, dont l'existence est invisibilisée et non prise en compte dans les politiques rurales, celles-ci étant exclues de l'accès à la justice, au crédit et à la terre, injustices auxquelles s'ajoutent la criminalisation dont elles font l'objet en raison de la défense de leurs droits. Des pancartes et des banderoles affirment «**Nous ne sommes pas invisibles!**» (*Plataforma Agraria*, 23 octobre 2013, traduction libre) ou bien

La Via Campesina. Défenseurs de la Terre Mère. # Il **n'y a pas** de justice pour les femmes rurales. Nous **n'avons pas** accès la justice. Nous **n'avons pas** accès à la terre. Nous **n'avons pas** accès au crédit. Il **n'y a pas** de budget pour le développement rural des femmes. **Nous ne sommes pas** prises en compte dans les plans de développement. Nous sommes assassinées et criminalisées pour défendre nos droits (*Plataforma Agraria*, 25 novembre 2016, traduction libre)

Pour leur part, les organisations autochtones et afro-descendantes contestent le racisme, la discrimination et la haine raciale dont leurs peuples font l'objet dans la vie quotidienne, les médias et les déclarations de fonctionnaires à travers des rapports complexes de désidentification.

Premièrement, pour l'Organisation de développement ethnique communautaire (ODECO), le racisme s'exprime dans un discours identitaire excluant de la nation les personnes d'origine africaine à travers divers mécanismes d'*altérisation péjorative*.⁴⁹⁵ Pour l'Organisation fraternelle noire hondurienne (OFRANEH) (3 octobre 2010, 26 janvier 2017, 8 août 2017), ce racisme nie la condition de peuple autochtone aux Garifunas, considérés par l'État comme des «étrangers» dans leur propre pays ou catégorisés comme «minorités ethniques» afin de dénier leurs droits ancestraux consacrés dans la Convention 169 de l'OIT, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la jurisprudence interaméricaine.

⁴⁹⁵ Ces discours marquent l'altérité des «noirs» en lien avec leur moralité («ces noirs mal élevés»), la couleur de leur peau («je ne suis pas noir», «mon épouse n'est pas noire, elle est blanche»), la culture («c'est leur culture, non la nôtre»), leur origine «étrangère» («les noirs sont venus comme esclaves, ce n'est pas qu'ils ont généré une culture au Honduras»), de la descendance («Nous ne sommes pas descendants d'aucun noir») ou de l'association du drapeau aux «blancs» («La bande blanche est blanche»). La dénégation même du racisme participe d'un discours légitimant ces préjugés discriminatoires («Ce n'est pas du racisme, c'est du réalisme») (Alvarez, 30 janvier 2012, traduction libre).

Deuxièmement, les activistes de diverses organisations, telles l'Observatoire des droits humains des peuples indigènes et noirs du Honduras (ODHPINH), le Conseil national indigène maya chorti du Honduras (CONIMCHH) ou celles réunies autour de la Déclaration de Rayaka pour l'unité des peuples autochtones et noirs pour la décolonisation et le respect de nos droits⁴⁹⁶, se désidentifient, par des *néglations*, des représentations dévalorisantes des luttes autochtones et afro-descendantes, dont les peuples ont été historiquement stigmatisés comme «guerriers», «violents» ou «paresseux» dans les discours racistes au Honduras (Mollett, 2011: 47-48, Anderson, 2009: 65-66, Graham, 2009: 190).

Nous sommes des peuples en résistance historique et millénaire, **nous ne sommes pas** des peuples violents, nous contribuons à la vie et à l'équilibre, nous sommes des peuples anciens qui construisons le présent et le futur, nous sommes des peuples qui mison sur une société juste, digne et sans violence. (Déclaration de Rayaka, citée dans *Defensores en línea*, 13 août 2012, traduction libre)

[B]ien que nous ayons été marginalisés, nous croyons en notre lutte, **nous ne sommes pas** un peuple paresseux, nous n'allons pas dans les rues parce que nous n'avons rien à faire, nous le faisons parce que nous avons besoin de nos terres, pour notre travail, pour l'alimentation de nos fils et filles et pour un meilleur avenir. (Vicente Agustín du CONIMCHH cité par Rodríguez, 21 septembre 2012, traduction libre)

Troisièmement, les activistes revalorisent la dignité des peuples autochtones comme porteurs de droits, de besoins et de demandes légitimes en s'opposant, par leurs *argumentation* et *néglation*, au racisme sous-jacent à la «commercialisation» de leurs «cultures», «corps» et «territoires» par l'industrie touristique. Dans la Déclaration de la IIe rencontre des femmes autochtones lencas, la Coordination indigène du pouvoir populaire du Honduras (CINPH) affirme:

nous faisons un rappel à l'État du Honduras de sa dette historique vis-à-vis de nous, les femmes autochtones, nous leur rappelons notre existence, non seulement pour promouvoir le tourisme à travers la commercialisation de nos cultures, de nos corps et territoires, ou seulement lorsqu'ils ont besoin de notre vote, nous leur rappelons que **nous ne sommes pas** des espèces exotiques de zoo, **mais** des femmes dignes, avec des droits, avec des besoins et des demandes particuliers en raison de notre condition de genre et notre appartenance ethnique. (CINPH, 21 janvier 2015, traduction libre)

Enfin, les défenseurs des droits humains s'opposent à la criminalisation de leur travail en revalorisant leur contribution à la société et en exposant les risques auxquels ils sont exposés. Par exemple, la campagne de sensibilisation «Halte au risque» lancée par une alliance de 22 organisations sous l'initiative du Comité des familles des détenus disparus du Honduras (COFADEH), du Centre hondurien de promotion pour le développement communautaire (CEHPRODEC) et de *FoodFirst Information and Action Network* (FIAN) vise à «effacer du

⁴⁹⁶ Soit l'Association des communautés indigènes de la Montaña de la Flor, des représentants des communautés et de la tribu de San Francisco Locomapa (Tolupan), des représentants des communautés pechs, le CONIMCHH (Maya Chorti), l'OFRANEH (Garifuna), le COPINH (Lenca), MIMAT, MASTA et Rayaka (Miskito).

langage public et du discours officiel [l]es expressions péjoratives, criminalisantes et apologistes de la haine, qui ont été la cause de morts physiques de personnes plaignantes et de défenseures des droits humains» (*Defensores en línea*, 26 février 2015, traduction libre). Elle souhaite ainsi «promouvoir un environnement favorable pour agir sans criminalisation et visibiliser la contribution importante [des défenseurs] à la société et à l'État, minimiser les risques et restituer les droits violés» (*Defensores en línea*, 26 février 2015, traduction libre). De même, faisant face au risque d'être «incarcérés» pour des «accusations injustes», les défenseurs dénoncent leur caractère diffamatoire, critiquant la partialité du système judiciaire qui criminalise les défenseurs, mais laisse dans l'impunité les «délinquants» et les «corrompus». Ceci est illustré dans l'extrait suivant où une militante met en scène son engagement à poursuivre la lutte en assumant ces «risques» sans «peur», tout en récusant par une *négation* l'accusation d'être une «délinquante».

Ils m'ont **incarcérée et accusée pour avoir défendu l'eau, comme si c'était un délit**. Je m'indigne quand je pense que dans ce pays **les délinquants et les corrompus se promènent librement et ceux qui défendent l'eau ils nous traitent de délinquants**. Mais [c'est] pour cela aussi [que] je lutte, parce que nous avons besoin de transformations profondes, pour faire que tout cela change un jour. [...] Qu'ils **n'aient pas de peur**, parce qu'elle paralyse et intimide. Quand j'ai initié cette lutte, **je savais que ça n'allait pas être facile, mais j'ai assumé tous les risques** et maintenant aussi **j'assume les accusations** [littéralement, signalements] **injustes. Je ne suis pas** une délinquante. (Albertina López citée dans MADJ, 28 août 2017, traduction libre)

La criminalisation des défenseurs s'appuie sur des discours de diffamation, de discrédit et de disqualification de leur travail. D'une part, les lignes éditoriales des médias et les discours des autorités étatiques véhiculeraient des propos diffamatoires imputant aux défenseurs de couvrir les délinquants en défendant leurs droits, de tremper dans des délits ou d'agir en «ennemis de la patrie» en donnant une mauvaise image du pays à l'étranger.⁴⁹⁷ D'autre part, dans leur travail, les défenseurs reçoivent des réponses des autorités policières, militaires ou gouvernementales qui déprécient, par des *négations*, leur valeur et leur dignité en leur «manquant de respect» en tant que personne afin de les «intimider», comme l'illustre l'exemple suivant.

Entre-temps, Marta Arnold, qui exerce la fonction de coordinatrice de l'Observatoire permanent des droits humains de l'Aguán (OBPDHA), a commenté que les défenseures et défenseurs des droits humains font face à des **persécutions**, de l'**intimidation** de la part des autorités gouvernementales et des menaces.

Dans le cas [considéré], Arnold s'est plainte du **traitement** qu'ils reçoivent de la part du commandant de la Force tactique Xatruch III, le colonel Jovel Martínez, qui nous a dit que "**nous ne sommes personne**, que

⁴⁹⁷ La campagne Halte au risque rapporte de tels propos diffamatoires: «[l]es droits humains sont ceux des délinquants, les défenseurs de droits sont des [personnes] couvrant les voyous, les personnes qui défendent les délinquants font partie d'eux et s'ils reçoivent des coups et [subissent] des agressions c'est parce qu'ils trempent aussi dans quelque chose. Et ce qu'ils font à l'extérieur du pays c'est pour mettre à mal le nom des institutions comme des ennemis de la patrie et des [gens] vivant de la coopération internationale» (*Defensores en línea*, 26 février 2015, traduction libre).

nous sommes les mêmes paysans voyous et que **nous n'avons pas de personnalité juridique**".

"Cet homme utilise ces phrases pour nous **intimider**, nous **faire sentir mal** en face de ses subalternes et devant les juges qui exécutent les expulsions et même nous **manquer de respect**, en disant que **nous ne sommes personne**, alors qu'un défenseur est un défenseur en tout lieu", a soutenu Arnold. (Palacios, 17 décembre 2014, traduction libre)

Dans les moments de crise, les pouvoirs déploieraient des campagnes de discrédit des défenseurs et défenseuses des droits humains afin de nuire à leur travail, comme le soutient le RNDDH.

Le Réseau national des défenseuses des droits humains au Honduras, préoccupé par la **campagne de discrédit** montée par le régime, en collusion avec tout l'appareil médiatique, religieux et ses forces policières et militaires pour placer dans l'idée des majorités que ceux qui défendent les droits humains, quel qu'il soit, défenseuses et défenseurs **nous ne sommes pas des personnes dignes**, mais plutôt **les provocateurs de la situation actuelle de crise** que nous vivons comme société (RNDDH, 15 avril 2015, traduction libre).

Finalement, la criminalisation s'appuierait sur des discours disqualifiant les défenseurs des droits en leur enlevant le crédit nécessaire à l'accomplissement de leur travail, invoquant leur manque de qualification professionnelle (ex. titre d'avocat), académique (ex. diplôme en droit) ou juridique (ex. statut juridique de leur organisation, accréditation comme défenseur) pour exercer leur travail. Sur ces bases, les autorités policières, carcérales, militaires, administratives ou du ministère public refuseraient leur présence sur les lieux de manifestations et d'occupations, leurs inspections des sites de projets énergétiques ou extractifs ou leurs visites de détenus⁴⁹⁸. En opposition à cette disqualification, les activistes *argumentent* («mais») que le rôle de «défenseurs des droits» s'étend à «toutes les personnes» qui défendent leur propre «vie ou celle des autres».

Et c'est qu'au Honduras, pour les autorités étatiques, policières et militaires, il semble que ce soit un délit d'appartenir à un réseau de défenseurs et de défenseuses des droits humains, qu'exercer la défense soit un crime si nous n'avons pas une carte, une personnalité juridique ou un titre académique, **mais** aujourd'hui, nous soulignons que **toutes les personnes, nous sommes des défenseurs des droits humains en défendant notre vie ou celle des autres** (*Defensores en línea*, 9 décembre 2014, traduction libre).

Loin d'être une «identité», une identification permanente à une collectivité s'autodésignant par un *nous* et se différenciant d'un *eux* par des caractères communs, les rôles multiples de «défenseurs» des droits humains, de la terre, du territoire, de l'environnement, de la nature (ou Terre Mère), des communautés, des paysans, des peuples autochtones ou afro-descendants (ex. Lenca, Garifuna, etc.), et plus généralement, de la vie est et doit, selon les militants et militantes, s'étendre à toutes

⁴⁹⁸ Une défenseure se défend ainsi d'une telle pratique de disqualification: «Eguigure a exposé que les défenseurs et défenseuses de El Paraíso ont été victimes de persécution, de détention et de discrimination, "parce que quand nous avons exprimé que nous sommes des défenseuses des droits les autorités nous ont répondu que, si nous ne sommes pas des avocates pour exercer ce droit et que si ce n'est pas ainsi, il n'y a rien à discuter. [...] Moi, comme défenseure, j'ai apostrophé la procureure et je lui ai demandé: mais qu'est-ce que vous faites? Et elle m'a répondu: et vous êtes une avocate?, je lui ai dit: je ne le suis pas, mais je n'ai pas besoin de l'être pour défendre mes gens» (Palacios, 10 décembre 2014, traduction libre).

les personnes dès lors qu'elles s'engagent, se mobilisent ou prennent la parole publiquement dans les luttes populaires afin de défendre la vie des personnes, la vie naturelle ou les modes de vie des habitants de communautés affectées par des problèmes environnementaux provoqués par l'extractivisme. En ce sens, Miriam Miranda, coordonnatrice de l'OFRANEH, affirme:

Je crois qu'être défenseur et défenseure dans un pays avec une violence et une criminalité élevées, où il y a plus de vulnérabilité, nécessite de collectiviser la lutte, **tous et toutes nous devons nous convertir en défenseur et défenseure** (*Radio Progreso*, 10 février 2017, traduction libre).

De même, la féministe Jessica Mariela Sánchez Paz (5 septembre 2017, traduction libre) soutient:

tous et toutes nous pouvons être défenseurs et défenseures. À plus d'un, il nous a été donné par choix ou à notre regret de défendre quelqu'un, ceci fait de nous des défenseurs et nous implique dans la lutte contre cette violence à notre encontre.

La catégorie «défenseur» participe ainsi à la subjectivation. De plus, comme le note Doran (2015: 229), cette autodénomination comme défenseurs constitue une subversion par les discours populaires de la notion de défenseurs des droits issue de l'imaginaire des droits humains, subversion renversant la justification de l'État comme protecteur de la population véhiculée par les discours sécuritaires sur la violence délictuelle. Leur défense des droits, de la vie et de la nature qui offre une protection aux personnes vulnérables est alors opposée, par des marques de *négation* et d'*argumentation*, à l'absence de protection et d'application des mesures conservatoires par l'État⁴⁹⁹, voire à la criminalisation et à la perpétration des violences contre les défenseurs.

Nous ne sommes pas des criminels, nous défendons la vie et la nature. MASS-VIDA (photo d'une pancarte du MASS-VIDA publiée par le RNDDH, 17 mai 2017, traduction libre)

Nous faisons la grève parce que **nous ne sommes pas des terroristes, mais des défenseures de la vie** (Plateforme 25 novembre, diffusé par le CEM-H, 8 mars 2017, traduction libre).

7.3.3. Subjectivation politique autour de torts communs au-delà des «identités» et des différences

Plutôt qu'un processus de construction «identitaire», le rassemblement de personnes appartenant à divers groupes sociaux et/ou participant à des mouvements sociaux distincts dans le cadre des actions collectives et des prises de parole des luttes socio-environnementales prend la forme d'un processus de subjectivation politique, soit d'une vérification polémique de l'égalité *entre* les «identités» dans le traitement de torts partagés (Rancière, 1995, 1998). Ce processus est notable à travers diverses stratégies discursives déployées lors des mobilisations et dans les publications,

⁴⁹⁹ Marvin Palacios du journal *Defensores en línea* (8 décembre 2011, traduction libre) rappelle que la CIDH a soutenu que «lorsqu'on attaque un défenseur ou une défenseure, demeurent sans protection toutes les personnes pour lesquelles le défenseur ou la défenseure travaille».

soit la désignation au «nous» de groupes sociaux hétérogènes sans que soit désignée une «identité» commune, les verbes performatifs exprimant un rapport de solidarité avec des groupes «autres» et la diversité sociale caractérisant diverses formes de co-énonciation (voir Chapitre 3). Dans cette section, nous verrons ce rassemblement de la diversité des mouvements autour de torts communs qui favorise sur le plan sociologique la subjectivation. Ces torts seront analysés à la section 7.3.4.

i. Mobilisations conjointes et co-signatures de groupes et mouvements sociaux hétérogènes

Dans les communiqués, les nouvelles et les publications Facebook, les récits rétrospectifs et les photographies d'actions collectives et d'événements publics mettent en scène la présence conjointe de sympathisants, de militants et de dirigeants d'organisations appartenant à divers groupes ou mouvements sociaux. Dans le cas des récits d'actions protestataires, la diversité des organisations militantes signataires des pancartes, des banderoles et des discours de mobilisation mélangeant un vocabulaire de droits humains, écologiste, féministe, autochtone, etc. atteste de cette convergence des mouvements au sein des luttes socio-environnementales. Dans la section 7.3.4, le vocabulaire de la violence employé par ces divers mouvements sera analysé.

Cette convergence est visible dans les manifestations exigeant la justice face à l'impunité entourant la mort violente de défenseurs et défenseuses de la terre et du territoire. En particulier, l'assassinat de Berta Cáceres a mobilisé une grande diversité d'activistes de mouvements sociaux distincts, comme le manifestent les pancartes et les banderoles lors de la *Rencontre internationale Berta Cáceres vit* tenue à Tegucigalpa, comportant des slogans ou des signatures de groupes de droits humains, LGBTI, syndicaux, féministes, écologistes, autochtones, afro-descendants, paysans, étudiants, artistiques, populaires ou politiques honduriens et latino-américains.

Ainsi, lors de cet événement, les énoncés manifestants renvoient à des organisations ou à des slogans écologistes («MADJ / L'eau, l'air, la forêt et la terre sont aux peuples», «Santa Barbara / Non à l'industrie minière / MAS [Mouvement environnementaliste Santa Barbara]», «Réseau des **environnementalistes** communautaires du El Salvador»). D'autres soulignent des thèmes chers aux droits humains, comme la «justice» et la «dignité» humaine («Nous avons soif de **dignité** et faim de **justice**»). Plusieurs banderoles renvoient à la culture, à la spiritualité, aux territoires et à des symboles autochtones ou afro-descendants de la vie naturelle («semence», «maïs», «rivière», «Terre») auxquels sont opposés les «projets de mort» («COPINH / S'élèvent nos voix remplies de vie / Berta Cáceres / **Semence, identité, culture**, solidarité des peuples /

COPINH», «Plus de banques finançant les **projets de mort** / Articulation populaire hondurienne / ODHPINH», «La municipalisation de l'éducation, de l'eau et du **territoire indigènes** est une privatisation», «Le pouvoir des **esprits des niñas** de la rivière Gualcarque te donne la liberté et la lumière / Berta», «CInPH», «L'eau, le **maïs** et la **Terre** sont nôtres», «Berta vit! Parce que je suis la **vie**, je suis la **terre**, je suis la **rivière**, je fais partie du chemin. Je suis l'histoire, le présent et la lutte / AEH»). Des énoncés manifestent la présence des mouvements étudiants («Non à la criminalisation de la protestation **étudiante**», «Mouvement ample **universitaire**»), syndical («STIBYS»), paysan («Mouvement authentique revendicateur **paysan** de l'Aguán / MARCA», «Pour nos morts ni une minute de silence toute une vie de lutte! “Réveille-toi, réveille-toi humanité, il n'y a plus de temps! Berta Cáceres / *La Vía Campesina*») et populaire («FNRP / Maison du **peuple**», «Gustavo Castro: victime traitée comme criminel / PMSPH / Articulation **populaire** Berta Cáceres»). Plusieurs slogans cadrent les luttes du COPINH ou de Berta et son assassinat dans une perspective féministe («COPINH / Ils nous tuent! Les **femmes** nous résistons / COPINH», «Aucun **fémicide** sans punition», «Pour Berta Cáceres! Justice, justice, justice / Tribune des femmes **contre les féminicides** / TMCF», «♀ Berta, lutte **antipatriarcale** / **Rébellion féministe radicale**»). Finalement, certaines banderoles expriment la diversité interne de leur mouvement («Je suis **homosexuel travailleur hétérosexuel paysan artisans** et [...] **transsexuel ethnique bisexuel lesbienne** / J'ai simplement le droit à l'éducation / Je suis MAU») (Photos publiées dans *Radio Progreso*, 15 avril 2016; PMSPH, 14 avril 2016, 16 avril 2016, traduction libre).

De même, ces activistes manifestent conjointement contre les industries extractives minières, forestières et énergétiques ainsi que la criminalisation et les violences subies par les militants et militantes s'y opposant. Entre autres, les enjeux environnementaux, telle l'opposition à l'adoption de la Loi de l'industrie minière de 2013, aux mines à ciel ouvert et aux barrages hydroélectriques, mobilisent une diversité de groupes au sein des mêmes manifestations, incluant des organisations et des réseaux écologistes, autochtones, de droits humains, paysans ou populaires et d'ONG honduriennes de même que des habitants parlant au nom de leur communauté, municipalité ou département dans le cadre du mouvement des municipalités libres de l'exploitation minière ou de barrages hydroélectriques⁵⁰⁰. Des organisations *co-signent* parfois des banderoles, joignant leur

⁵⁰⁰ Ce mouvement organise des référendums se prononçant contre les concessions minières ou hydroélectriques sur le territoire municipal, stratégie reflétée par plusieurs slogans de pancartes, tels «La Paz libre de concessions minières et hydroélectriques» (CEHPRODEC, 19 mai 2015, traduction libre), «Les peuples pechs contre l'industrie minière et les [barrages] hydroélectriques» (CEHPRODEC, 8 juillet 2015, traduction libre), «San Francisco dit non aux [barrages]

voix dans des slogans communs affirmant leurs dénonciations, revendications et positions communes. Ainsi, lors d'un sommet organisé contre la militarisation (opposition en gras) du Bajo Aguán en solidarité avec ses habitants, une banderole est co-signée par un parti de gauche (SOBPST) et des organisations paysannes (MUCA), autochtones (COPINH), afro-descendantes (OFRANEH), féministes (CODEMUH), artistiques (AenR), populaires (*Insurrección Autónoma*, *Espacio Refundacional*, FNRP Colón, CBMH) et de droits humains (ERIC, MADJ).

En solidarité avec le Bajo Aguán / L'Aguán **n'est pas une caserne, dehors l'Armée** de celui-ci / Pour la vie, la dignité et la justice, **fin à la répression** [littéralement, «**plus de répression**»] / **MUCA, FNRP Colón, COPINH, AenR, Insurrección Autónoma, CODEMUH, CBMH, SOBPST, ERIC MADJ, OFRANEH, Espacio Refundacional** (Photo publiée dans *Defensores en línea*, 1^{er} octobre 2011, traduction libre).

De même, la criminalisation dont font l'objet les paysans, les écologistes et les autochtones donne lieu à des manifestations conjointes. Par exemple, les pancartes et les banderoles brandies lors de manifestations en solidarité à Berta Cáceres, Tomás García et Aureliano Molina, poursuivis en justice en 2013, montrent la présence d'organisations écologistes («MAS»), féministes (Réseau national des défenseuses de droits humains au Honduras, Réseau contre la violence envers les femmes d'Intibucá), autochtones (COPINH) et religieuses (INEHSCO).

[Banderole 1] Mouvement environnementaliste de Santa Barbara [Banderole 2] Défendant le droit à défendre / Réseau national des défenseuses de droits humains au Honduras [Pancarte 3] Le réseau contre la violence envers les femmes d'Intibucá nous appuyons la camarade Berta Cáceres [Pancarte 4] Nous exigeons le respect de la vie et de la nature [Pancarte 5] COPINH [Pancarte 6] Assez de persécution judiciaire et de répression contre le COPINH / INEHSCO (RNDDH, 12 septembre 2013, traduction libre).

Cette convergence d'activistes de divers mouvements s'observe aussi dans les événements centrés sur la prise de parole publique. Dans une conférence de presse organisée par *La Vía Campesina* afin d'exiger l'accès à la terre et la fin de la violence dans le Bajo Aguán, sont présents des groupes représentant les paysans, les femmes, les jeunes, les autochtones et les afro-descendants.

Furent présents à la conférence de presse, des représentants du Mouvement paysan de San Manuel Cortés (MOCSAM), de la Plateforme agraire régionale paysanne de l'Aguán (PARCA), de l'Association nationale des paysans honduriens (CNTC), de l'Union paysanne et autochtone du Honduras (UCIH), du Conseil pour le développement intégral de la femme paysanne (CODIMCA), du Front national de la jeunesse paysanne, autochtone et afro-descendante et de *la Vía Campesina* (Palacios, 5 février 2013, traduction libre).

Les formations, les rencontres et les forums organisés par des groupes de droits humains, tels le COFADEH ou la Plateforme des droits humains, concernant les enjeux de la défense des droits et les risques de violences et de criminalisation encourus par les paysans, les autochtones, les afro-

hydroélectriques sur la rivière Cuyamel» (CEHPRODEC, 26 juillet 2017, traduction libre) ou «Les municipalités de Choluteca nous disons non à la contamination minière» (CEHPRODEC, 13 août 2015, traduction libre).

descendants, les écologistes et les défenseurs des droits humains impliqués dans les conflits socio-environnementaux regroupent régulièrement des défenseurs et défenseuses de différentes régions du pays appartenant à divers réseaux militants ainsi que des membres de communautés mobilisées afin de partager leurs expériences de luttes et de la répression.

Finalement, divers forums, rencontres, assemblées et sommets réunissent des militants de diverses affiliations autour de torts liés à la violence, la criminalisation, la militarisation et la défense de la nature, de la terre, des territoires, des peuples et des communautés contre l'extractivisme, les projets énergétiques et la crise agraire⁵⁰¹, événements pour lesquels les activistes produisent des communiqués, des déclarations ainsi que des banderoles conjointes.

Ainsi, dans le corpus d'étude, 791 pétitions, déclarations ou communiqués conjoints ont été répertoriés, alliant jusqu'à 56 militants, intellectuels, membres de familles de victimes, ONG et/ou organisations et réseaux militants honduriens et étrangers pouvant appartenir jusqu'à 17 mouvements sociaux différents⁵⁰². Cette pratique discursive de *co-signature* permet à des groupes hétérogènes de dénoncer des torts communs et d'émettre des revendications les rassemblant par-delà leurs identifications à différents groupes sociaux ou appartenances militantes. Ces relations

⁵⁰¹ Ont été entre autres organisés le Forum: Crise agraire et alimentaire, la Rencontre centraméricaine sur les négociations climatiques, le Sommet des peuples et des communautés en lutte contre l'extractivisme, la Rencontre régionale des communautés et des peuples indigènes contre les industries extractives «Redoublons la lutte», le Forum régional «Impact de l'industrie minière et de l'extractivisme comme expression de la dépossession», le Forum international «Entreprises minières en Més-Amérique: Développement durable ou menace à la souveraineté?», la Rencontre latino-américaine pour la défense des ressources naturelles et la vie des peuples, l'Assemblée constituante des peuples indigènes et noirs, l'Assemblée des peuples de la terre et de la mer, la II Assemblée nationale «Avec unité nous avançons vers l'action et la lutte nationale», la Rencontre contre la militarisation, la répression et l'occupations du Honduras, la II Rencontre hémisphérique face à la militarisation, la III Rencontre nationale des défenseurs de droits humains «Pour le droit à défendre les droits humains aujourd'hui et tous les jours», l'Assemblée des organisations de la société civile défenseuses des droits humains, la Rencontre nationale des militants et militantes, l'Assemblée des mouvements sociaux et populaires de la région de Occidente, l'Assemblée nationale des mouvements populaires honduriens, la Première et la seconde assemblée de l'articulation «Berta Cáceres vit» ou l'Assemblée nationale «Martys pour la dignité et la souveraineté».

⁵⁰² Qu'il s'agisse d'associations de paysans, de pêcheurs, d'artisans, autochtones, afro-descendants, de droits humains, de développement, de promotion de la démocratie, du secteur de l'éducation, de la protection des droits des enfants, adolescents et jeunes, de personnes vivant avec un handicap, environnementalistes, étudiantes, de jeunes, féministes, LGBTI, de personnes vivant avec le VIH-SIDA, de travailleurs et travailleuses du sexe, des médias, de protection des migrants, religieuses, professionnelles, syndicales, communautaires ou populaires, de réseaux regroupant une diversité d'associations, de partis politiques, d'ONG et d'organisations étrangères ou internationales, de réseaux de solidarité internationale ou d'individus (membres de famille de victimes, activistes, intellectuels, etc.).

de collaboration se formalisent parfois, menant à la création de réseaux d'organisations sectorielles et multisectorielles⁵⁰³ qui énoncent aussi collectivement leur voix.

ii. Actes de langage exprimant la solidarité envers des groupes «autres»

Le rassemblement d'activistes de diverses affiliations au sein de mobilisations collectives, d'événements de prise de parole publique et de réseaux apparaît facilité par divers facteurs structurels, notamment les réseaux personnels (amis, famille, etc.) et organisationnels liés à l'activisme. Entre autres, certains militants et militantes sont membres de plusieurs organisations, que ce soit à différents moments de leur biographie militante ou simultanément, et, parfois même, s'engagent dans différents mouvements sociaux⁵⁰⁴. De plus, certaines organisations sont membres de réseaux et/ou revendiquent la participation à de multiples mouvements sociaux⁵⁰⁵. Toutefois, loin d'être une variable strictement «objective» ou bien le résultat d'un processus de construction «identitaire» comme dans les études sur l'activisme en contexte de risque élevé (voir Chapitre 2), ces réseaux font l'objet de pratiques discursives, de prises de parole cherchant à établir, renforcer et consolider les relations établies entre groupes et mouvements sociaux hétérogènes.

En particulier, des actes de langage expriment la solidarité des activistes ou de leurs organisations envers 1) les victimes de violences, de la criminalisation et des impacts socio-environnementaux des projets extractifs, énergétiques, agroindustriels et touristiques; 2) leurs familles, proches et amis; 3) les organisations dont ces victimes sont ou étaient membres, 4) leurs groupes sociaux (femmes, autochtones, afro-descendants, paysans, étudiants, etc.) ou 5) leurs mouvements d'appartenance (défenseurs de droits humains, de la terre et du territoire, écologistes, syndicalistes, féministes, etc.) au-delà de leurs propres identifications sociales et militantes.

⁵⁰³ Parmi les 122 réseaux répertoriés, ont compte le RNDDH, la PMSPH, la CCI, la CONROA, le FNRP, IM-Defensoras, la COPA, la PARCA, la Plateforme agraire, Mésoaméricaine en résistance pour une vie digne - Honduras, l'ASONOG, Féministes en résistance, la Plateforme EPU-Honduras, la Plateforme des droits humains, etc.

⁵⁰⁴ Les hommages rendus par les membres de la famille, les amis et les proches ainsi que par des «camarades de luttes» de leurs organisations d'affiliation, d'organisations militantes se mobilisant dans des actions conjointes ou d'organisations sympathisantes lors de décès d'activistes retracent souvent le parcours de vie des militants et militantes et leur implication. Ces pratiques discursives participent à l'enseignement de la *parrèsia* (voir Chapitre 8).

⁵⁰⁵ Par exemple, le COPINH est membre de réseaux de défense des droits humains des peuples autochtones et afro-descendants (ODHPINH), féministes (RNDDH) et écologistes (CONROA), de plateformes populaires (PMSPH) et de médias alternatifs (Réseau méso-américain des radios communautaires indigènes, garifunas et féministes du Honduras et du Guatemala) et participe à des réseaux populaires latino-américains, tels le Réseau latino-américain contre les barrages (REDLAR), la Convergence des mouvements des peuples des Amériques (COMPA), l'Articulation continentale des mouvements sociaux vers l'ALBA ou le Cri des exclu/es continental.

Nous manifestons notre solidarité, en ce moment, avec les luttes que mènent les organisations du corps enseignant national, le syndicat de l'université nationale (SITRAUNAH), les villages de San Francisco de Opalaca et de Nacaome contre la construction de barrages et la lutte pour la terre du Mouvement paysan unifié de l'Aguán; **nous nous solidarisons** avec Manuel Zelaya Rosales et le Père Andres Tamayo, et d'autres Honduriens et Honduriennes exilés, produit de la persécution politique et nous exigeons que soient respectés leurs droits d'entrer sur le territoire national. De la même manière, **nous nous solidarisons** activement avec les prisonniers et persécuté(é)s politiques et nous exigeons la libération immédiate de 10 paysans prisonniers en raison de la défense de la terre. (Commission Coordinatrice de la II^e Réunion nationale pour la Refondation du Honduras (COPINH, MADJ, FER), 14 mars 2010, traduction libre)

Ainsi, des groupes autochtones, paysans, afro-descendants, féministes ou de droits humains «se solidarisent», «expriment leur appui» ou «offrent leur collaboration» envers d'autres activistes ou organisations participant aux conflits socio-environnementaux, affirmant «faire siennes» leurs dénonciations de torts subis (ex. violence, criminalisation, impacts socio-environnementaux, etc.) et leurs réclamations pour la justice, la vérité, la fin de la violence et de la criminalisation et le respect des droits à la terre et au territoire des communautés rurales, des paysans et des peuples autochtones et afro-descendants. Ils affirment «partager» leur douleur, leurs préoccupations, leurs risques, participant parfois à des rencontres afin de «partager» leurs expériences. Sur la base de ces torts partagés, les activistes disent «s'unir», «se rassembler» ou «se joindre» aux autres. Dans le cas des groupes et réseaux de droits humains, ceux-ci fournissent un «accompagnement» aux activistes, communautés ou organisations victimes de violations de droits humains.

Cette solidarité des activistes des mouvements socio-environnementaux s'exprime aussi envers les luttes d'autres mouvements sociaux (ex. étudiants, féministes, mouvement des indignés, etc.) auxquels ils ne participent pas directement. En retour, ils reçoivent l'appui d'organisations militantes non mobilisées dans les conflits socio-environnementaux, appuis pour lesquels ils expriment leurs remerciements. Aussi, cette solidarité se manifeste par des marques affectives de fraternité («nos frères»), de sororité («nos sœurs»), de camaraderie («nos camarades (de lutte)»), d'actes de convivialité, prenant la forme de remerciements («nous remercions», «nous célébrons l'engagement et l'appui ... solidaire»), de salutations («nous saluons»), d'accueil («nous donnons la bienvenue»), de reconnaissance («nous valorisons») ou d'hommages envers les activistes et les défunts pour leur engagement («nous honorons», «nous célébrons la vie de ...»).

C'est sur cette base de solidarité au-delà des «identités» respectives que les activistes célèbrent conjointement des dates anniversaires d'événements marquants des luttes populaires (naissance d'organisations, victoires, etc.), des journées symboliques (journées mondiales ou internationales,

fêtes nationales, etc.) ainsi que des événements publics les rassemblant (sommets, etc.). C'est également sur cette base qu'ils intègrent ou forment des coalitions et des réseaux multisectoriels.

iii. Un «nous» maintenant la diversité des «identités» réunies autour de torts communs

Contrairement aux théories de l'action collective qui considèrent le renforcement d'une «identité» commune homogène autour d'un «nous» univoque comme un facteur de rassemblement des groupes au sein des mouvements sociaux, le «nous»⁵⁰⁶ des discours militants est contextuel, changeant au fil du texte et entre les publications, et multiple, voire agglutine les multiples «identités» présentes lors d'un même événement ou au sein d'un réseau, d'une organisation ou d'un mouvement. Les discours militants maintiennent explicitement la diversité des groupes s'autodésignant par ce «nous», tel que l'illustre l'exemple suivant.

Nous et nous [au féminin en espagnol], communautés paysannes, indigènes, garifunas, féministes, groupes de femmes, universitaires, membres de la diversité sexuelle, habitants et habitantes, réunis dans le Premier sommet des peuples et des communautés **en lutte contre l'extractivisme**, tenu dans la ville de Tegucigalpa du 13 au 15 novembre, dans laquelle ont été présentes plus de 400 communautés avec 800 délégués et déléguées de régions distinctes du pays

Nous nous réunissons pour promouvoir des stratégies nationales de défense des biens communs de la nature, pour rendre publiquement visible la **gravité de l'extractivisme** dans nos territoires, et pour promouvoir l'unité communautaire et territoriale, la mobilisation et la résistance permanente. En tant qu'actrices et acteurs de la lutte territoriale [...] **contre le modèle extractiviste**, nous sommes **choqués** par les **graves dommages** à la Terre Mère, aux familles et aux communautés, causés par l'imposition de projets extractifs [...]. Ces projets sont développés **au prix de la violation des droits humains**, la **violation de la Convention 169 de l'OIT**, la **stigmatisation** et la **criminalisation** des organisations, la **division des communautés**, la **judiciarisation** des défenseurs des droits humains et l'**assassinat** de camarades qui ont affronté ce modèle de **dépossession** qui, afin d'extraire nos biens communs pour répondre aux demandes des grands capitaux, **appauvrit** les communautés (PMSPH, diffusé par le RNDDH, 28 novembre 2016, traduction libre).

Cette autodésignation maintient l'intervalle entre les «identités» et vise à démontrer l'égalité de ces «identités» malgré la reconnaissance de leurs différences, énonciation caractéristique du processus de subjectivation politique chez Rancière (1995). Surtout, cette égalité repose sur le partage de torts communs faisant l'objet des dénonciations et des revendications énoncées dans

⁵⁰⁶ Différentes identifications collectives sont autodésignées par le «nous», soit 1) comme victimes, 2) membres de leur famille, 3) membres d'organisations; 4) organisations membres de réseaux; 5) militants, habitants de communautés ou membres d'organisations réunies lors d'un événement (ex. assemblée) 6) organisations participant à un mouvement social, au mouvement populaire ou à la société civile; 7) voisins, habitants ou membres de communautés; 8) communautés ou tribus; 9) membre d'un groupe social simple (paysans, étudiants, femmes, pauvres, journalistes, etc.) ou intersectionnel (femmes paysannes, paysans autochtones, jeunes afro-descendants, femmes lesbiennes, etc.); 10) peuples autochtones ou afro-descendants; 11) peuple en général 12) Honduriens et Honduriennes; 13) citoyens et citoyennes, 14) signataires d'un accord entre des parties en litige de même que 15) sur la base d'un engagement militant au sein de mouvements sociaux spécifiques (syndicalistes, féministes, défenseurs de droits humains, de l'environnement, etc.) ou intersectionnels (ex. jeunes afro-honduriens représentants des communautés) ou 16) du degré d'implication dans des organisations militantes (représentants, dirigeants, etc.).

les communiqués conjoints - dans l'exemple précédent, les torts produits par l'«extractivisme» (en gras) indiqués par les *marques d'opposition* («en lutte», «contre») et *péjoratives* («graves», «gravité», «choqués») - réunissant ces multitudes hétérogènes dans des luttes communes.

Ce processus de subjectivation prend également la forme d'une identification selon une *logique paratactique* (nous le sommes *et* nous ne le sommes pas) (Rancière, 1995) aux noms propres des personnes assassinées ou criminalisées dans les conflits socio-environnementaux, à travers des formules telles «Nous sommes tous Berta Cáceres», «Margarita Murillo», «Magdalena Morales», «Leodan Macias», «Tomás Gómez» ou «Aureliano Molina», afin de revendiquer la justice.

Plus d'impunité # Justice pour Berta # **Nous sommes toutes Berta** (*Plataforma Agraria*, 9 mars 2016, traduction libre).

Cette identification impossible (Rancière, 1995) - les militants ou les organisations prononçant ces formules n'étant pas à proprement parler la personne à laquelle ils s'identifient - permet d'exprimer le partage de torts et a pour corollaire les autodésignations comme victimes («nous sommes victimes de») ou objets de persécutions, violences, menaces, etc. («nous sommes l'objet de») et les dénominations des victimes à partir de torts vécus nominalisés (ex. «les assassinés», «les criminalisés», «les torturés», «les expulsés», «les dépossédés», etc.). Ces figures de victimes expriment l'*injustice* commune d'*indefensión* face à la violence et de *desprotección*, voire de criminalisation par le système judiciaire, situation d'abandon à laquelle sont exposées des milliers de personnes impliquées dans les conflits socio-environnementaux, à l'instar de Chabelo.

Isabel Morales est aussi le visage de milliers de paysans victimes de ce système d'impunité, lorsqu'il n'existe pas de véritable réforme agraire qui amoindrirait tout le conflit entre paysans et propriétaires terriens dans les plus riches vallées du pays, il y a déjà des **centaines de morts** et aussi **les [personnes] poursuivies injustement** [faisant] toujours partie des paysans. [...]

Aidé Saravia, de la Coordination des organisations populaires de l'Aguán (COPA) a exprimé en prenant connaissance du jugement que **c'est une réalité que vivent des milliers de paysans honduriens, à qui à n'importe quel moment il peut leur arriver ce qui est arrivé à Chabelo. La justice s'acharne contre les militants pour la terre, on a vu clairement la forme dans laquelle ils ont condamné Chabelo, ça peut nous arriver à n'importe qui.** (*Radio Progreso*, 7 février 2014, traduction libre)

Bref, le processus de rassemblement consolide des communautés discursives qui varient selon les mobilisations, parfois éphémères (ex. «nous» du sommet contre l'extractivisme), parfois plus durables (ex. «nous» de la Coalition contre l'impunité), énonçant dans des discours conjoints des torts communs (ex. extractivisme, impunité, violence) sans partager une «identité» commune.

7.3.4. Violence et torts communs dans les récits militants des conflits socio-environnementaux

C'est à partir d'une critique de l'exposition des activistes et des communautés à de multiples violences et de l'absence de vérité et de justice que sont dénoncés des torts communs rassemblant la diversité des mouvements populaires au-delà de leurs différences. Cette section analyse différentes marques discursives (préposition «sans», préfixe de négation, expressions «plus de» ou «non à», verbe performatif d'opposition) servant à désigner ces torts. L'analyse compare aussi quantitativement le vocabulaire associé à la violence spécifique aux divers mouvements sociaux.

Comme le montre le Tableau 7.3, les *préfixes de négation* servent très fréquemment à désigner l'abandon auquel sont exposés les militants, et plus généralement, les Honduriens. Cette situation est caractérisée par l'absence de justice (impunité, injustice), de légalité (illégalité, irrégularité, non-respect, inconstitutionnalité), de sécurité (insécurité, *indefensión*) et d'égalité (inégalité) devant les cours de justice, plongeant les citoyens dans un sentiment d'incertitude et de méfiance envers les autorités qui demeureraient indifférentes à leurs sorts, voire seraient intolérantes.

Tableau 7.3: Occurrences des lemmes contenant un préfixe de négation (Fréq $\geq$ 200)

Mots	Fréq.	Mots	Fréq.	Mots	Fréq.	Mots	Fréq.	Mots	Fréq.
impunité	7359	inégalité	652	irrégularité	407	illégalité	314	indifférence	287
illégal	2028	injustice	608	illégalement	397	méfiance	309	incertitude	255
insécurité	984	impuni	521	<i>indefensión</i>	370	non-respect	292	intolérance	254

En second lieu, la *préposition «sans»* indique différents torts sous la forme de l'absence, de la privation ou de la négligence. Premièrement, elle sert à dénoncer l'absence de consultation, de prise en compte de l'opinion et d'obtention du consentement préalable, libre et informé de la part des communautés, en particulier autochtones et afro-descendantes, lors de l'implantation de projets extractifs, énergétiques et touristiques; les irrégularités administratives des projets initiés sans les autorisations et les permis environnementaux requis de même que l'indifférence des autorités concernant les impacts sociaux et environnementaux des projets. Deuxièmement, la préposition «sans» décrit les multiples privations entourant l'accès aux ressources naturelles, en particulier l'accès à l'eau potable, aux terres, aux aliments et aux services publics de base (éducation, santé, habitation) dont souffrent les citoyens les plus défavorisés. Troisièmement, la préposition permet de revendiquer le droit à défendre les droits «sans» faire l'objet de violences, de menaces, de persécutions ou de discriminations en guise de représailles, mettant ainsi en

lumière l'absence de sécurité actuelle dans laquelle les activistes militent. Finalement, elle met en relief l'absence de justice et de vérité entourant les cas de violences impunies, qui ne mènent souvent à aucune enquête ou à aucun procès ni jugement de même que l'absence de transparence entourant les procédures judiciaires et la douleur des proches des victimes décédées ou disparues de ne pas savoir ce qui est arrivé ou de ne pas être écoutées par le système de justice.

Finalement, diverses marques de dissension, tels la préposition «contre», les expressions débutant par «plus de» ou «non à» et des verbes performatifs (ex. «dénonçons», «répudions», etc.) introduisent les torts faisant l'objet de dénonciations comme le montre le Tableau 7.4.

Tableau 7.4: Fréquence des syntagmes suivant l'expression «plus de» (PD) ou «non à» (NA)

Mots	PD	NA		PD	NA
Impunité, illégalité et injustice			Extractivisme et dommages environnementaux (suite)		
impunité	113	76	destruction		3
corruption	14	3	déforestation		2
fraude		5	extraction		2
manipulation de la justice ou de la CPLI		4	vente (du Honduras, de nos biens communs de la nature)		2
crimes	2	1	entreprises minières		1
violations à la Convention 169	3		monocultures	1	
violations (des droits humains, de nos droits)	1	1	permis	1	
abus	1		pillage		1
entorses aux lois	1		contamination		1
retard dans l'application de la justice	1		mega-agriculture		1
délits		1	modèle néolibéral		1
Violence			or		1
violence	72	3	parc touristique		1
fémicides	17	1	usine d'énergie thermique		1
assassinats	15	1	prospection		1
morts	12	3	secteur minier		1
persécutions	11		Criminalisation		
expulsions	9	1	criminalisation	18	14
coups	2	7	détentions	2	
répression	6	1	prison		2
deuil	3		prisonniers	1	
femmes assassinées, disparues et/ou violentées	3		Militarisation		
<i>sicariato</i>		3	militarisation	4	6
pactes pour contrôler et tuer les femmes	2		École des Amériques ou d'assassins	7	
peur	2		militaires	4	1
souffrances	1		guerre	4	
agression	1		armées	2	
armes	1		militarisme	1	
expulsés	1		argent au ministère des policiers et soldats	1	
séquestrations	1		argent pour les militaires et la police	1	
martyrs	1		police militaire		1
terrorisme	1		course à l'armement		1
paysannes assassinées	1		entraînement de leurs troupes		1
défenseurs des droits humains assassinés	1		politique répressive et militarisée		1
déplacement		1	Discrimination		
Extractivisme et dommages environnementaux			discrimination	5	5
industrie minière	2	51	commentaires qui incitent à la haine	2	
projets (miniers, énergétiques, extractifs, de mort, etc.)	2	22	discours et actes de haine	2	
barrage		23	racisme	1	1
exploitation (minière, pétrolière, de la forêt)	2	11	apologie de la haine	1	
concessions	3	8	langage de violents	1	

privatisation de l'eau		9	violation de la vie institutionnelle des peuples	1	
saccage	1	6	lois arbitraires et excluantes	1	
remise (de territoires)		5	exclusion		1
villes modèles		4	Manipulation ou occultation de la vérité		
financement de projets de mort	3		manipulation	2	
mines	1	2	secret	1	
colonialisme vert		3			

Ces marques établissent des rapports d'opposition aux projets miniers, forestiers, pétroliers, hydroélectriques et de monocultures en raison de la privatisation des rivières, de la pollution, de la déforestation ou bien de l'expulsion et de la dépossession des communautés paysannes, autochtones et afro-descendantes de leurs terres et territoires. Les militants s'opposent aussi à la violence et à la criminalisation générées par la répression des opposants aux projets, situation renforcée par la militarisation de la sécurité publique et la discrimination, voire le racisme, envers les paysans, les afro-descendants et les autochtones. Au-delà de tout autre tort, ils dénoncent l'impunité entourant les violations des droits humains perpétuant l'absence de vérité et de justice. Ainsi, le terme «impunité» est employé 7359 fois dans le corpus (voir Tableau 7.3) et est le plus fréquent des slogans («Non à l'impunité» (76 fois), «Plus d'impunité» (113 fois)) (voir Tableau 7.4), avec l'opposition à la «violence» («Plus de violence» (72 fois)).

Les multiples violences dont font l'objet les activistes et les membres de communautés affectées par les projets sont exprimées dans un vocabulaire riche. Comme le montrent les fréquences (F) du Tableau 7.5 ci-dessous, la majorité des expressions de la violence est partagée par la diversité des organisations militantes, malgré certaines spécificités (cases grises du tableau). En effet, des expressions associées aux discours féministes (fémicide, viol)⁵⁰⁷, autochtones (dépossession)⁵⁰⁸, afro-descendants (discrimination, racisme, dépossession)⁵⁰⁹, religieux (martyrs)⁵¹⁰, paysans

⁵⁰⁷ Le discours féministe met l'accent sur les violences physiques, psychologiques et sexuelles faites aux femmes (*fémicides, agressions, coups, viols, harcèlement*) et sur la *discrimination* et l'*oppression* de genre.

⁵⁰⁸ En plus du *racisme*, les discours autochtones dénoncent la *répression*, la *persécution*, la *surveillance*, la *criminalisation* et la *militarisation* participant à la *dépossession* de leurs territoires et au *saccage* des ressources naturelles, en particulier l'*assassinat* de dirigeants et de militants, véhiculant des images associées à la mort (*mort, assassinat, sicariato, martyr*).

⁵⁰⁹ Alors que l'ODECO lutte contre l'*exclusion*, la *discrimination* et le *racisme* vécus par les peuples afro-descendants et «noirs», l'OFRANEH dénonce la *dépossession* du territoire garifuna en raison de l'*invasion*, de l'*usurpation* et de l'*accaparement* de leurs terres par des étrangers (ex. propriétaires fonciers, complexes touristiques, etc.), la *destruction* des communautés, le *saccage* des ressources naturelles et l'*expulsion* forcée de leur territoire de même que la violence commis dans le cadre de la *guerre* contre la drogue par les forces de sécurité honduriennes et états-uniennes (ex. *massacre* d'Ahuas).

⁵¹⁰ Les discours religieux influencés par la théologie de la libération et véhiculés par *Radio Progreso* ou par l'Observatoire œcuménique international des droits humains réfèrent plus à la violence structurelle (*pauvreté, misère, précarité, inégalité, abandon*), aux *martyrs* populaires victimes de la violence et aux *déplacements* forcés des migrants qualifiés d'«exode».

(accaparement de terres, expulsion forcée)⁵¹¹, écologistes (destruction, contamination)⁵¹² ou de droits humains (violations de droits, déplacements forcés, disparition forcée)⁵¹³ sont régulièrement employées par des activistes et des organisations n'appartenant pas à ces mouvements sociaux. Ainsi, sur les 76 termes du Tableau 7.5, 59 sont énoncés par huit mouvements différents, onze par sept mouvements, quatre par six d'entre eux et deux par seulement cinq. Le vocabulaire de la violence est donc largement partagé. D'ailleurs, autour du discours des droits humains, qui sur-emploie le plus fortement des termes associés à la violence (37) (cases grises), convergent les divers mouvements afro-descendant, autochtone, féministe, paysan et écologiste, comme le soulignait Phillips (2011). Cet échange de vocabulaire participe à construire un sens commun.

Tableau 7.5: Fréquence et indice de spécificité du vocabulaire de la violence selon les types de mouvements sociaux (Fréquence (F) ≥ 150)

	Total	Afro		Autochtone		DH		Religieux		Écologiste		Féministe		Populaire		Paysan	
Mots	F	F	Sp	F	Sp	F	Sp	F	Sp	F	Sp	F	Sp	F	Sp	F	Sp
violence	9664	254	-53	220	-22	2447	-151	2618	28	117	-54	1809	1000	68	-3	217	-1
assassinat	7279	207	-35	592	54	2770	0	1205	-34	221	-4	427	-1	184	28	328	24
mort	6532	188	-30	415	18	2960	34	1189	-16	208	-2	427	1	90	3	135	-2
coup d'État	6453	480	6	238	-1	3393	126	663	-141	61	-46	180	-33	81	2	243	10
violation	5768	240	-9	240	0	3059	120	651	-104	154	-6	192	-20	55	-0	99	-4
menace	5523	126	-38	388	24	2669	56	961	-19	159	-4	283	-3	48	-1	70	-9
crime	4953	268	-1	221	1	2090	10	1115	0	57	-30	262	-2	55	1	84	-4
délit	3712	58	-40	47	-23	1790	37	748	-3	73	-10	364	19	29	-1	89	-0
répression	3586	70	-31	358	52	1550	10	473	-44	59	-14	250	2	60	4	160	12
persécution	2984	64	-23	188	8	1624	74	298	-69	70	-5	148	-2	45	2	111	5
criminalisation	2371	27	-32	167	11	798	-5	303	-32	72	-2	395	73	63	11	135	18
attaque	2195	22	-32	63	-3	1338	105	200	-60	45	-6	143	1	30	1	27	-4
expulsion (<i>desalojo</i>)	2193	125	-0	116	3	1065	24	244	-41	39	-8	161	2	39	3	124	16
disparition (forcée)	2036	51	-13	14	-20	1413	182	182	-57	13	-19	48	-14	4	-5	9	-12
agression	2011	26	-25	154	13	823	3	193	-50	32	-8	459	135	29	2	19	-6
détention	1696	13	-28	63	-1	999	68	169	-40	30	-6	130	2	31	3	38	-0
torture	1689	2	-41	28	-8	1049	89	185	-33	33	-5	52	-8	12	-1	10	-8
abus	1655	45	-9	53	-1	826	23	319	-3	40	-3	76	-2	4	-3	19	-4
pauvreté	1626	109	1	18	-12	358	-42	642	54	78	2	63	-4	8	-2	74	6
guerre	1586	178	15	47	-2	579	-1	281	-5	45	-2	68	-3	19	1	17	-4
harcèlement (<i>hostigamiento</i>)	1457	18	-19	82	3	816	44	93	-61	29	-4	138	7	18	1	34	-0
militarisation	1428	46	-6	102	7	464	-5	337	1	28	-4	86	0	29	4	17	-3
fémicide	1414	0	-38	14	-11	350	-25	122	-42	7	-15	578	315	24	2	42	1
discrimination	1410	267	62	31	-4	433	-8	122	-42	34	-3	181	21	3	-3	7	-8
homicide	1372	58	-3	15	-10	621	8	343	2	14	-10	152	12	3	-3	6	-8

⁵¹¹ Le mouvement paysan dénonce la *répression*, les *assassinats* commis par les gardes de sécurité des entreprises de palmiers africaines de même que la *stigmatisation*, les campagnes de *discrédit* et la *criminalisation* des paysans et de leurs dirigeants, justifiant les *expulsions* forcées des campements visant à récupérer les terres *accaparées* par les grands propriétaires fonciers.

⁵¹² Les discours écologistes sur-emploient uniquement les mots *destruction* et *contamination* afin de désigner les dommages environnementaux commis par les entreprises extractives et énergétiques, étant le mouvement qui traite le moins de violence.

⁵¹³ Le discours des droits humains met l'accent sur les *violations* causées par la *répression* de groupes sociaux, de personnes mobilisées ou de défenseurs des droits par les forces de sécurité, en particulier les violences physiques (*exécutions*, *homicides*, *attentats*, *attaques*, *expulsions*, *séquestrations*, *détentions*, *réclusions*, *torture*, *abus*, *tirs*, *coups*) et psychologiques (*menaces*, *harcèlement*, *surveillance*, *stigmatisation*, *diffamation*, etc.) occasionnant des *morts*, des *disparitions* forcées ou la *terreur*.

attentat	1055	17	-12	52	1	594	33	114	-22	20	-4	34	-5	28	5	46	4
accusation	952	28	-5	62	4	388	1	227	1	14	-5	33	-4	16	2	15	-1
sang (effusion de)	914	30	-4	72	7	344	-0	185	-1	19	-3	55	0	7	-0	48	6
destruction	897	164	37	55	3	148	-44	107	-15	215	103	36	-2	14	1	19	-1
usurpation	878	79	4	35	-0	486	25	75	-27	12	-5	61	1	16	2	32	2
dépossession	803	188	59	64	6	108	-53	180	0	38	1	63	2	36	13	14	-1
coup de feu	766	5	-14	52	4	511	58	62	-25	9	-5	9	-11	7	-0	26	1
terreur	747	30	-2	52	4	376	12	94	-11	26	-0	25	-3	9	1	30	2
massacre	729	81	7	27	-0	265	-1	180	1	9	-5	22	-4	5	-1	12	-1
saccage	724	110	18	93	21	189	-11	144	-1	25	-0	21	-4	11	1	7	-2
intimidation	708	9	-9	36	1	357	11	66	-19	16	-2	80	7	12	1	10	-1
inégalité	649	18	-4	18	-1	125	-24	280	31	20	-1	45	1	4	-1	21	1
séquestration	634	4	-12	12	-3	378	28	99	-5	11	-3	16	-5	9	1	9	-1
mauvais traitement	614	9	-7	10	-3	348	20	83	-8	14	-2	49	2	3	-1	5	-3
coup	608	1	-15	11	-3	403	45	53	-18	6	-5	69	6	11	1	8	-1
harcèlement (<i>acoso</i>)	595	20	-3	14	-2	267	4	41	-24	12	-2	78	10	5	-0	6	-2
exclusion	570	93	18	16	-1	152	-8	147	2	17	-1	18	-3	0	-2	7	-2
martyr	528	5	-8	38	3	212	1	188	12	9	-2	4	-9	1	-1	13	0
terrorisme	492	8	-6	7	-3	275	15	64	-7	11	-1	8	-6	6	0	3	-3
surveillance	452	1	-11	36	4	301	34	14	-31	6	-3	17	-2	3	-0	3	-2
déplacement (forcé)	437	61	9	17	-0	110	-8	150	8	18	0	14	-2	2	-1	9	-0
viol	424	6	-5	16	-0	122	-4	46	-9	0	-7	178	100	0	-2	0	-5
exécution	405	10	-3	1	-6	278	35	60	-4	1	-6	5	-6	1	-1	3	-2
contamination	387	22	-0	10	-1	86	-11	66	-2	141	95	3	-7	7	1	6	-1
misère	378	14	-1	12	-1	87	-9	148	13	16	0	21	-0	1	-1	4	-1
stigmatisation	372	0	-10	15	-0	210	13	36	-10	8	-1	25	1	4	0	0	-4
représailles	346	8	-3	3	-3	218	21	32	-10	2	-4	4	-5	1	-1	1	-3
discrédit	345	3	-6	19	1	137	1	45	-5	5	-2	49	8	7	1	20	3
extorsion	343	4	-5	0	-6	68	-12	237	75	3	-3	5	-5	1	-1	0	-4
incendie	342	5	-4	6	-2	145	1	131	11	15	0	9	-3	0	-1	3	-1
diffamation	341	6	-4	12	-0	168	5	31	-10	8	-1	59	12	1	-1	5	-1
filature	326	3	-5	14	0	254	48	7	-26	1	-4	5	-4	5	1	1	-3
cadavre	312	7	-3	9	-1	198	19	45	-4	6	-1	6	-3	1	-1	4	-1
expulsion (<i>expulsión</i>)	311	60	15	11	-0	110	-1	63	-1	0	-5	19	0	6	1	1	-2
invasion	276	58	16	51	19	67	-6	28	-7	15	1	12	-1	2	-0	3	-1
assaut	266	27	2	5	-1	118	2	62	0	4	-2	3	-4	2	-0	9	1
affrontement	247	3	-4	9	-0	100	1	50	-1	5	-1	16	0	4	1	15	3
exil	242	1	-5	5	-1	171	24	14	-12	0	-4	3	-4	8	3	0	-3
abandon	236	9	-1	4	-1	44	-10	116	19	6	-1	9	-1	0	-1	11	1
tir	232	2	-4	9	-0	130	8	46	-1	4	-1	10	-1	0	-1	7	0
judiciarisation	225	1	-5	9	-0	53	-5	17	-9	17	2	90	49	7	2	0	-2
oppression	211	2	-4	28	7	68	-1	33	-2	4	-1	35	7	2	-0	1	-1
génocide	200	13	0	13	1	103	4	13	-9	5	-1	6	-1	2	0	0	-2
privation	197	1	-4	1	-3	108	6	35	-1	2	-2	7	-1	5	1	0	-2
précarité	172	3	-2	2	-2	27	-10	109	30	0	-3	12	0	0	-1	0	-2
brutalité	165	1	-3	2	-1	98	8	20	-3	2	-1	16	1	1	-0	2	-1
réclusion	155	5	-1	1	-2	79	3	35	0	0	-3	8	-0	0	-1	3	-0
<i>sicariato</i>	155	2	-2	16	3	53	-1	34	-0	0	-3	8	-0	7	3	6	1
accaparement	151	23	4	6	-0	37	-3	29	-1	11	2	1	-3	0	-1	19	8
incarcération	150	5	-1	12	2	74	3	19	-3	3	-1	5	-1	2	0	9	2

Ce vocabulaire est partagé par la diversité des mouvements et dénote une diversité d'influences. Ainsi, plusieurs termes (dépossession, fémicide, nécropolitique, racisme, etc.) sont issus des sciences sociales critiques d'inspiration marxiste, féministe ou postcoloniale et de la pensée d'intellectuels latino-américains, caribéens et africains auxquels les publications font parfois

référence. La notion de nécropolitique provient du philosophe africain Achille Mbembe (2003), la distinction entre fémicide et féminicide de la pensée féministe nord-américaine (Carcedo, 2010; Lapalus, 2015), l'expression «accumulation par dépossession» du géographe marxiste David Harvey (2003) alors que le racisme est appréhendé par l'ODECO à partir de la pensée postcoloniale caribéenne et africaine (ex. Fanon, Césaire, Senghor, Cabral, Lumumba, etc.). D'autres proviennent de la terminologie juridique internationale des droits humains (violations de droits humains, disparitions forcées, exécutions extrajudiciaires, déplacements forcés) (Weiss et Korn, 2006). Leur emploi participe à la stratégie de captation de ce langage afin de faire reconnaître les violences comme des violations des droits humains mise en évidence au chapitre 6. Néanmoins, ces termes juridiques sont régulièrement employés de pair avec des expressions véhiculées dans la mémoire discursive des violences passées au Honduras, en particulier des escadrons de la mort (Bataillon 3-16) responsables de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires dans les années 1980 sous la doctrine de la sécurité nationale, puis sous les politiques de *mano dura* des années 2000, présentées au chapitre 4. Dans le cas des assassinats du Bajo Aguán, ceux-ci sont interprétés à la lumière de la théologie de la libération⁵¹⁴ et de la mémoire des «martyrs» populaires passés, notamment à travers la commémoration de massacres célèbres de paysans, de prêtres et de délégués de la parole durant les luttes pour la réforme agraire⁵¹⁵. Pour sa part, l'expression «projets de mort», employée afin de désigner les projets extractifs et énergétiques en raison de leurs impacts sur la vie des personnes, des êtres vivants et des esprits de la Terre Mère ainsi que les cultures et les modes de vie des peuples autochtones et afro-descendants, renvoie à leurs savoirs entourant la vie et la mort et dénote l'influence de la

⁵¹⁴ Au lendemain de la Conférence épiscopale de Medellín en 1968 ayant adopté l'option préférentielle pour les pauvres, la théologie de la libération s'est répandue en Amérique latine à travers la création de communautés ecclésiales de base (CEB) où se réunissaient les fidèles pour lire et réfléchir sur les Évangiles à la lumière de leur réalité quotidienne. Selon Phillips (2015), au Honduras, ces communautés se sont développées dans les années 1960 et 1970, parallèlement à la mise en place de réseaux de délégués de la parole, laïcs dirigeant les services religieux dans les communautés. Les CEB et les délégués ont joué un rôle dans l'organisation des mouvements paysans, écologistes (ex. MAO) ou de droits humains (ex. *Radio Progreso*), joignant la foi religieuse à la résistance populaire et mettant en leur cœur la «dignité des enfants de Dieu». Leur discours ont contribué à «une politisation et une historicisation du théologique», qui selon Doran (1996: 107), caractérise la théologie de la libération.

⁵¹⁵ Les morts de paysans dans le Bajo Aguán, tels les massacres de Silín (2008) et de El Tumbador (2010), sont l'occasion de commémorer les massacres de El Jute (1965), de Santa Clara (1972), de Los Horcones (1975) et de El Astillero (1991) survenus dans le cadre des luttes pour la réforme agraire au Honduras de même que les assassinats de prêtres de la théologie de la libération (Oscar Romero, Guadalupe Carney) et les massacres de Sumpul (1980), de El Mozote (1981), El Calabozo (1982) ou Las Hojas (1983) au Salvador lors des guerres centres-américaines.

théologie d'Abya Yala, la Terre Mère⁵¹⁶. Selon Gorski (1998: 9), cette théologie auto-dénominée autochtone («*india*»), ayant surgi en Amérique latine dans les années 1990, vise à élaborer une nouvelle expression de la foi chrétienne basée sur la redécouverte, l'appropriation et la valorisation des expériences et des expressions religieuses et culturelles des peuples autochtones.

Finalement, certains termes (ex. crimes, délits, assassinats, homicides, etc.) provenant du Code pénal et d'autres (ex. *sicariato*) des discours institutionnels et populaires sur la criminalité attestent des rapports dialogiques de contestation ou de subversion du vocabulaire typique de l'imaginaire sécuritaire. En ce sens, les organisations militantes, en particulier l'OFRANEH, énoncent un contre-discours de criminalisation des autorités, les accusant de corruption, d'être infiltrés par le crime organisé et d'embaucher les *sicarios* afin de mener leur «nécropolitique». Ce contre-discours fait partie de la critique des pouvoirs *de facto* «manipulant» dans l'«ombre» les médias et la justice. Cette expression renvoie à des groupes économiques (ex. entreprises, familles puissantes, groupes criminels, etc.) exerçant leur pouvoir de manière «occulte». Ils sont qualifiés de pouvoirs *de facto* (de fait) par opposition aux pouvoirs *de jure* (de droit) qui s'exercent dans le cadre de la légalité et qui sont les pouvoirs formels de l'État. De cette manière, l'OFRANEH dénonce le caractère «caché» des coupables en s'appuyant sur la révélation des scandales de corruption, de malversation de fonds publics ou d'implication de politiciens et d'entrepreneurs du secteur extractif dans le narcotrafic afin d'éclaircir les «véritables» auteurs intellectuels des crimes représentant des intérêts économiques et politiques puissants et de mettre fin à l'impunité. Plusieurs critiquent aussi les statistiques «manipulées» par le gouvernement attestant d'une réduction du taux d'homicide, statistiques émises afin de «minimiser» le nombre d'homicides et ainsi justifier la participation des militaires aux opérations policières.⁵¹⁷

⁵¹⁶ Dans une rencontre internationale sur la théologie d'Abya Yala, tenue en 1991, sont opposés aux «projets de mort» imposés par les projets modernisateurs de l'État aux pauvres et aux autochtones, la résistance des peuples autochtones, dont les racines embrasseraient la Terre Mère, à partir de leurs expériences religieuses et culturelles populaires, porteuses d'un «projet de vie» valable pour tous les êtres peuplant la planète (*Asociación Ecuémica de Teólogos del Tercer Mundo*, 1992: 21, 57, 65, 70).

⁵¹⁷ Contrairement au discours sécuritaire, les organisations soulignent qu'il n'existe pas d'information crédible sur les auteurs des homicides lorsqu'il n'y pas d'enquête ou de procès, qu'il n'y a pas de registre des homicides commis par des forces publiques ou privées de sécurité, que les statistiques ne distinguent pas les morts attribuables à la délinquance commune, à la persécution politique ou aux conflits socio-environnementaux (ex. conflit agraire) et que ces statistiques sont produites par les forces policières sous la responsabilité du Secrétariat de la Sécurité, dont la méthodologie excluait les homicides dont l'autopsie n'a pas été pratiquée ou concluante. De plus, les activistes opposent au discours officiel la persistance de taux élevés d'homicides, de criminalité et d'insécurité dans la population et les violations des droits humains commises par les militaires, notamment dans le cadre de la répression des défenseurs des droits humains, de la terre et des territoires et des opposants politiques.

Au fil des récits, ces expressions d'origines différentes se donnent mutuellement sens à travers de multiples *renvois de signification*, tel que l'illustre l'exemple ci-dessous.

En 2011, l'ex-maire Martiniano Domínguez, agissant au service des intérêts de l'entreprise DESA, a autorisé le permis de construction du projet hydroélectrique *Agua Zarca* en **violation directe de la volonté du peuple Lenca de Río Blanco** qui a exprimé son refus total du projet et **le droit à ce que soit réalisée une consultation libre, préalable et informée, comme le requiert la Convention 169 de l'OIT**. Le COPINH responsabilise l'ex-maire et les autres fonctionnaires qui ont autorisé de manière illégale le développement du projet *Agua Zarca* pour le **dommage** énorme qu'a souffert le peuple Lenca à cause de l'imposition de ce **projet de mort**, qui a installé un appareil de **terreur** dans la zone nord d'Intibucá, causant de graves **destructions de la rivière Gualcarque, des forêts et des cultures à proximité**, ainsi que des **agressions** et des **assassinats**, incluant celui de notre coordonnatrice générale Berta Cáceres (COPINH, 5 septembre 2016, traduction libre).

Ces *interférences diaphasiques*, en mélangeant les types de discours autochtone («projet de mort»), écologiste («destructions de la rivière», «des forêts») ou de droits humains («violation», «Convention 169 de l'OIT»), contribuent à l'hybridation de ces discours au sein d'un nouvel imaginaire de la violence émergeant au Honduras. Elles permettent à des groupes d'échanger des représentations du monde distinctes liées à leurs cosmovisions, confessions religieuses, appartenances à des mouvements sociaux, occupations, métiers et professions, éducation et formation différentes (droit, science sociale, savoirs autochtones et afro-descendants, etc.) leur donnant accès à des discours différenciés. Finalement, les mêmes violences peuvent recevoir diverses significations, équivocité permettant leur réappropriation multiple, tel le meurtre de Berta Cáceres qualifié de «fémicide», de «crime politique», d'«assassinat écologique» ou de «terrorisme d'État» ou faisant d'elle une «martyre écologiste» ou «autochtone».

Ces échanges mettent en circulation des représentations de la violence qui deviennent partagées entre les activistes de différents mouvements sociaux, consolidant un nouvel imaginaire de la violence (Castoriadis, 1975) opposant la défense ou la protection de la vie par les défenseurs à une «culture de la mort». Cette opposition est notable dans les diverses expressions faisant des *renvois de signification* à la mort ou à la vie. Dans les discours militants, cette «culture de la mort», reflétée par la prolifération des armes et les taux élevés d'homicides, d'impunité et d'insécurité prévalents dans la société hondurienne⁵¹⁸, renvoie d'abord à la dépréciation et à la perte de respect de la vie par les militaires, les policiers, les membres du crime organisé et les

⁵¹⁸ Pour *Radio Progreso* (2 novembre 2016), la mort fait partie de la quotidienneté des gens au Honduras. Divers intellectuels qualifient même le Honduras de «pays cercueil», «pays silence» ou de «pays en veille éternelle» afin d'imager son omniprésence, affirmant que «le pays [...] s'est transformé [d'un pays] agricole et semi-industriel en un des métiers les plus tristes: services de surveillance privée, services médicaux, d'urgence, d'ambulance, de morgue, d'industrie de cercueil, de médecine légale, de fossoyeurs et de cimetière. Au Honduras prévaut le Luminol, produit chimique avec lequel on détecte le sang des scènes de crimes» (Moreno et al., 4 juillet 2016, traduction libre).

gardes de sécurité privée perpétrant les violences (menaces de mort, agressions, assassinats, etc.) qui sont diversement qualifiés d'«escadrons», de «messagers», d'«assassins», d'«auteurs matériels», d'«accusés», de «complices» ou de «coupables de la mort». Les auteurs matériels des violences sont soupçonnés d'être à la solde de groupes d'intérêts de l'industrie minière, forestière ou agricole, qualifiés d'«industrie», de «*palmeros*», de «*mineros*», d'«entreprises minières» ou de «transnationales de la mort», dont les projets sèmeraient la mort («projets extractifs», «barrages de la mort», etc.). Ceux-ci coûteraient non seulement la vie aux opposants aux projets⁵¹⁹, mais détruiraient également la vie naturelle par la contamination de l'environnement générée de même que les modes de vie des habitants affectés par la dépossession des terres et des territoires due à l'expansion des monocultures et à l'implantation des projets miniers ou hydroélectriques. La résistance aux «projets de mort», associant l'extraction minière, la coupe forestière et la construction de barrage à la mort⁵²⁰, prend la forme de la défense de l'eau, de la terre et des arbres comme symboles de la vie⁵²¹, moyens de «prendre soin» des biens communs de la nature qui soutiennent la biodiversité de la faune et de la flore et les pratiques quotidiennes des communautés (cultures agricoles, chasse, pêche, coupe de bois de chauffage, médecine artisanale, etc.). Finalement, les autorités ignorerait les crimes de ces groupes, assurant leur impunité, et privilégieraient un modèle de développement extractiviste et des politiques de militarisation⁵²² et

⁵¹⁹ Pour l'ASONOG (19 octobre 2016), la défense des territoires coûte la vie aux défenseurs de la Terre Mère, expliquant ainsi l'assassinat de José Ángel Flores, de Silmer Dinisio George et de près de 150 personnes du Bajo Aguán. Dans le cadre de sa campagne «Défendre pour vivre et vivre bien», le RNDDH (3 juillet 2017, traduction libre) affirme «nous voulons continuer à défendre la vie et nos droits, sans mourir dans la tentative».

⁵²⁰ Selon Strijcker (2017: 63-64), dans les communautés lencas opposées au barrage *Agua Zarca*, l'expression «projets de mort» fait référence aux assassinats des opposants aux «projets de développement», mais aussi au blocage du flot naturel des eaux qui tue la rivière Gualcarque, en empêchant sa «libre circulation» qui dans leur cosmovision est associée à la circulation du sang maintenant la vie de la Terre Mère. De plus, l'usage de dynamite et les turbines pollueraient la rivière alors que celle-ci devrait demeurer «pure» afin de donner la vie.

⁵²¹ Plusieurs slogans associent la vie à l'eau, aux arbres, à la nature ou au territoire qu'il faut défendre et l'opposent à la mort provoquée par l'extractivisme: «La nature est la vie» (IDAMHO, juillet-août 2009: 3, traduction libre), «L'eau est la vie. C'est l'eau, non l'industrie minière» (CEHPRODEC, 8 juillet 2015, traduction libre), «Un cri contre l'industrie minière est un cri pour la vie» (*Radio Progreso*, 15 août 2015, traduction libre), «En protégeant nos territoires nous protégeons la vie» (Plataforma Agraria, 6 septembre 2016, traduction libre), «L'eau et les minerais ne sont pas des marchandises ... Rivières pour la vie et non pour la mort» (MAS, 13 octobre 2012, traduction libre), «Non à l'exploitation minière, oui à la vie» (ASONOG, 30 mars 2017, traduction libre), «Non à la concession de nos biens naturels. L'eau et la vie valent plus que l'or» (ASONOG, 9 novembre 2016, traduction libre), «Prenons soin de nos forêts, d'elles nous dépendons tous, notre eau, notre oxygène, pratiquement notre vie!!!» (CAC, 21 mars 2017, traduction libre).

⁵²² Des slogans, tels que «Pas davantage de militaires, plus de vie», diffusés par le MAS opposent la militarisation des territoires des communautés, ayant causé des violences, à la défense de la vie (MAS, 16 juin 2016, traduction libre). Les communautés miskitas affiliées au MASTA ont d'ailleurs déclaré *persona non grata* la présence militaire hondurienne et nord-américaine sur le territoire de la Mosquitia, dénonçant l'attitude «inhumaine», «violente» et «indiscriminée» des membres de forces armées ne respectant pas la vie humaine après le massacre d'Ahuas, laissant

de répression, qui généreraient les violences, raisons pour lesquelles est parfois employée l'expression «gouvernement de la mort»⁵²³. Cette propension à représenter la violence par la figure paroxystique de la mort s'étend même à la criminalisation, lui transférant cette charge de violence répréhensible, tel que l'illustre l'exemple suivant:

“Être prisonniers c'est comme être **presque morts**, c'est comme être **à l'intérieur d'une tombe** dont on ne peut sortir [...]” a exprimé Abel (Abel Santos, membre de l'ADEPZA en prison préventive pour usurpation, dommages et menaces, cité par Rodríguez, 19 juillet 2016, traduction libre).

En opposition à cette culture de la mort, les activistes poursuivent une cause commune, la «défense de la vie», qui les unit au-delà de leurs différences, tel que l'affirme le MADJ:

À côté d'elles et avec elles [défenseurs de la vie] nous luttons depuis les communautés, **en défendant les territoires qui contiennent la vie et les biens naturels qui soutiennent nos vies. Avec elles nous faisons cause commune, hommes et femmes de n'importe quel âge ou occupation**, en nous intégrant dans des **organisations populaires de tout type, de toute croyance religieuse et de tout humanisme** qui fait de l'être humain le gardien d'une terre qui nous reçoit à la naissance et nous multiplie en diversités sans limites. (MADJ, 8 mars 2017, traduction libre)

L'opposition entre la «défense de la vie» et la «culture de la mort» permet de concilier des significations de la violence provenant de différents discours, en particulier des significations véhiculées par les discours séculiers des droits humains⁵²⁴ ou écologistes⁵²⁵ avec des significations ancrées dans la religiosité populaire influencée par la théologie de la libération ou les cosmovisions autochtones et afro-descendantes. Au Honduras, les discours religieux héritiers de la théologie de la libération sont souvent mariés aux discours de droits humains sur l'inviolabilité du droit à la vie, formant une théologie de la vie ou des droits humains (Celis, 2016) opposant la

dans le deuil les familles des défunts et semant le chaos, la peur et la désolation dans les communautés. L'opposition entre vie et militarisation reposait aussi sur la critique des bombardements des territoires autochtones, endommageant les travaux agricoles et les habitats (rivières, lagunes, etc.) des espèces en danger d'extinction alors que les Miskitos seraient un peuple pacifique «vivant» de la nature et en harmonie avec celle-ci (Palacios, 17 mai 2012).

⁵²³ Pour l'OFRANEH, le gouvernement pratique la nécropolitique - ou une politique de la mort -, une stratégie des élites de pouvoir utilisant la violence comme forme de contrôle social et politique qui augmente la vulnérabilité de la population qui se trouve totalement sans défense. C'est dans ce cadre qu'est critiquée la politique de militarisation de la sécurité publique. Pour l'organisation, la guerre contre la drogue serait un prétexte afin de militariser le Honduras. Elle conduirait à l'occupation militaire et à la dépossession des territoires autochtones et afro-descendants du nord du Honduras, au déplacement des communautés miskitas et garifunas et au renforcement des forces de sécurité responsables de violations de droits humains, comme dans le cas du massacre de Ahuas, qui servirait à la persécution des opposants aux politiques extractivistes (ex. répression de la résistance, guerre contre le peuple, etc.).

⁵²⁴ Ainsi, les déplacements forcés des communautés garifunas sont présentés comme un «exode» par l'OFRANEH.

⁵²⁵ *Radio Progreso* (3 juillet 2015) fait référence à l'encyclique sur le soin de la création du Pape François qui dénonce comme des péchés la destruction de la diversité biologique de la création divine par les êtres humains qui dégradent l'intégrité de la terre, la dénudent de ses forêts naturelles, détruisent les zones humides, contaminent l'eau, le sol et l'air et contribuent au changement climatique et appelle à protéger notre maison commune à travers la recherche d'un développement humain, durable et intégral. La radio (4 mai 2017) interviewe Alirio Cáceres Aguirre sur le rôle de l'Église catholique face à l'extractivisme qui parle d'une théologie écologique ou écothéologie. C'est dans ce cadre que *Radio Progreso* lance la campagne «Terre Mère, notre maison commune. Défendons-la».

dignité de la vie à la condition d'abandon et de déshumanisation qui accompagne les morts violentes. Un éditorial de *Radio Progreso* souligne, par des marques d'*argumentation* («mais») cette opposition entre la dignité de la vie et la déshumanisation des morts violentes:

Au Honduras, lorsqu'on parle de violence, la plus grande perte n'est pas la vie, **mais** la dignité. Mourir dans la symbologie chrétienne est un gain, **mais** le faire dans les conditions qui surviennent au Honduras [...] fait mal dans la dignité, la perte de l'honneur, la déshumanisation de la vie comme passage préalable pour arriver à la mort. (Hector Flores, 8 février 2017, traduction libre)

Phillips (2015: 160) explique ainsi ce discours religieux des droits humains:

Religion has been an aspect of Honduran life in which the concept of human rights is expounded, usually embedded within a more theologically grounded discourse that emphasizes the sacredness of each person as a "child of God." Because such religious discourse with its symbolism has become so integrated into Honduran culture and life, it has become a vehicle for familiar expressions of what human rights can mean, and it gives human rights the added power of legitimacy of a divinely ordained mandate.

Dans les discours militants, l'opposition à la déshumanisation découlant de l'abandon, c'est-à-dire la mort violente en toute impunité, prend entre autres la forme d'une dénonciation des cimetières clandestins. En ce sens, *Radio Progreso* (13 février 2015, traduction libre) affirme que le «Honduras s'est converti en une immense fosse clandestine», parlant de l'existence de milliers de fosses dans le pays. Ce discours critique le manque de respect dans la disposition des cadavres par les autorités médico-légales et leur désintérêt afin d'identifier les défunts et de permettre aux familles de leur accorder un enterrement digne selon leurs croyances religieuses.⁵²⁶

Cette opposition crée une association forte entre la mort et l'impunité. Ainsi, *Radio Progreso* (2 novembre 2016, traduction libre) rappelle que la majorité des décès au Honduras découle «d'une société organisée par la violence et la loi des plus forts», rendant «impossible de célébrer le jour des Morts sans associer la mort à l'inefficacité de l'État, l'absence de justice et l'impunité imposée par les forts», d'autant plus lorsque l'enterrement a lieu alors que les auteurs du crime demeurent inconnus. L'impunité est d'ailleurs présentée par le COFADEH comme un moyen d'«enterrer» la vérité, la justice et la mémoire historique des disparitions forcées et des assassinats politiques, une «occultation de la vérité par les fossoyeurs du passé» (*Defensores en línea*, 14 juillet 2011, traduction libre). Par contraste, le rassemblement des gens dans les cimetières en mémoire et dévotion à leurs êtres chers exprimerait leur amour pour la vie (*Radio Progreso*, 2 novembre 2017).

⁵²⁶ On reproche aux autorités d'utiliser des sacs à ordures afin de transporter les cadavres; d'enterrer les cadavres non identifiés dans des fosses communes sans respecter le délai d'au moins 3 mois à la morgue afin de permettre aux familles qui cherchent leurs proches de réclamer leur corps et d'exhumer de manière intempestive les corps de victimes à des fins d'autopsie sans l'autorisation de la famille ou sans la présence de leurs représentants légaux.

Dans les conflits socio-environnementaux, cette revendication d'une sépulture digne face à la déshumanisation fait l'objet de luttes. D'une part, le peu d'importance qu'aurait le droit à la vie pour les autorités serait illustré, selon *Radio Progreso* (8 juillet 2014), par la suspension des recherches des mineurs pris sous les décombres après l'effondrement de la mine de San Juan Arriba et la déclaration officielle de leur mort, bafouant le droit des familles à leur offrir une sépulture digne afin de faire leur deuil. D'autre part, plusieurs conflits sont survenus entourant le déplacement de cimetières communautaires afin de permettre l'expansion de projets miniers ou la construction de barrages hydroélectriques ou de complexes touristiques, provoquant un sentiment chez les habitants d'être «dépossédés de leurs morts».⁵²⁷ Finalement, des luttes⁵²⁸ opposent le droit des familles à enterrer leurs proches dans des cimetières selon leurs rites (ex. sépulture chrétienne) et la découverte de «cimetières clandestins» ou de «fosses communes» sur des fermes du Bajo Aguán détenus par l'entreprise DINANT où des cadavres de paysans ont été exhumés.

D'autre part, dans une logique *parrésiasique* qui sera approfondie au chapitre 8, la croyance dans la vie de l'esprit des défunts après leur mort physique, voire leur «résurrection», sert à réaffirmer l'espoir et la persévérance malgré les assassinats, leur esprit continuant de transmettre leur force, leur conviction et leur exemple aux activistes et aux membres des communautés mobilisés.

Le nom de Tomas [García] a été écrit dans le ciment de sa tombe, où **il continuera à donner de la force** à la communauté dans sa lutte pour la vie, contre les corporations qui ont envahi ses terres, veulent privatiser sa rivière, détruire ses récoltes et qui ont apporté la violence et la mort à sa communauté. **Son esprit continuera de les guider dans la lutte** pour vivre avec dignité et défendre la terre et les rivières desquelles ils dépendent et prennent soin pour survivre. (SOAW en Honduras, 25 juillet 2013, traduction libre)

⁵²⁷ Depuis 2013, des habitants d'Azacualpa ont initié une lutte afin de freiner l'exhumation de plus de 250 ossements dans le but de permettre l'extraction de l'or de la colline où est situé un cimetière local depuis plus de 200 ans par l'entreprise *Minerales de Occidente S.A.* (Minosa). De même, à Chinda, le cimetière serait à risque d'être inondé en raison de l'installation du deuxième plus grand barrage hydroélectrique du pays sur la rivière Ulúa. Finalement, la communauté de Playa Blanca dans la péninsule de Zacate Grande a dénoncé la volonté d'un député de s'approprier l'Île des Morts qui depuis 100 ans est utilisée comme cimetière municipal afin d'y construire un complexe touristique (Club de Coyolito), ses travailleurs ayant jeté les croix dans l'océan argumentant que l'île était sa propriété.

⁵²⁸ Ainsi, le Mouvement paysan refondation Gregorio Chávez (MCRGC), créé en l'honneur du paysan assassiné, a occupé, avec l'appui des organisations de la vallée de l'Aguán (PARCA), la ferme Paso Aguán où sa dépouille et celle de José Antonio López Lara avaient été découvertes lors de deux exhumations menées avec l'accompagnement d'organisations de droits humains (COFADEH, OPDHA, PROAH, OEIDH, *Derechos en Acción*), populaires (COPA), paysannes (MUCA) et syndicales (SITRAINIA) et d'une équipe d'anthropologie médicale guatémaltèque. Sur cette base, les habitants accusent les gardes de sécurité de l'entreprise DINANT d'y enterrer les corps de paysans dans des cimetières clandestins et d'interdire l'accès au site, les empêchant de retrouver leurs proches et leur permettant de «manipuler» les preuves. Ils considèrent que la zone est utilisée afin de tuer et de faire disparaître leurs camarades, accusations démenties par DINANT. Ils espéraient aussi y retrouver le corps de Francisco Pascual López, un paysan disparu. Les paysans ont été expulsés de la ferme par la Force Xatruch et la police nationale.

Un slogan affirme, par une marque d'*argumentation* («mais»), cette croyance dans la vie de l'esprit après la mort: «Ils ont assassiné ton corps, **mais** ton esprit vit parce que ceux qui meurent pour la vie ne peuvent pas être appelés morts» (Zúniga, 5 février 2014). De même, à de nombreuses reprises, la mort est qualifiée de «physique» afin de souligner la continuité de la vie spirituelle. La diversité des croyances religieuses et spirituelles entourant l'âme influence la façon de représenter cette vie post mortem. Entre autres, dans les discours autochtones, les esprits des défunts sont représentés comme vivant dans les rivières, les montagnes ou les champs de maïs.

Aujourd'hui, Justo est **vivant dans le vent, dans les champs de maïs**, dans ses frères et sœurs, dans son papa et sa maman, dans ses fils et ses filles et dans tous les êtres qui l'aiment, unis dans la lutte pour la construction d'une société plus juste et plus humaine» (Zúniga, 5 février 2014, traduction libre).

Je dis que Paula, notre sœur lenca, **est devenue rivière dans le lit sacré de la rivière Gualcarque**, je dis qu'elle est **devenue montagne**, qu'elle s'est **faite semence** et a été **semée dans les territoires** où son peuple - notre peuple - exerce le droit à exister et à décider (Claudia Koral de Pañuelos en Rebeldía, diffusé par le COPINH, 14 mai 2013, traduction libre).

Dans les discours influencés par la théologie de la libération, les activistes tués sont d'ailleurs qualifiés de «martyrs» (autochtones, du Bajo Aguán, pour la terre, de la lutte, etc.), conférant à leur mort le sens d'un sacrifice fait dans le cadre des luttes pour le bien des communautés et une société plus juste. Dans les discours autochtones, la spiritualité sert à affirmer le caractère sacré des biens communs de la Terre Mère⁵²⁹ - par exemple, de la rivière Gualcarque chez les Lencas - et la croyance que les esprits de la terre la protègent⁵³⁰, auxquels se joignent les esprits des ancêtres et des militants et militantes décédés, tel que l'illustre le cas de Berta Cáceres.

Berta disait que le peuple lenca est le protecteur ancestral des rivières et que les **esprits des niñas** [esprits féminins de la rivière] les entourent quotidiennement. (*Radio Progreso*, 3 mars 2016, traduction libre)

Pour les peuples indigènes et noirs, Berta n'est pas morte, **son esprit vit dans toutes les rivières** du Honduras et du monde (Rodríguez, 18 mars 2016, traduction libre).

⁵²⁹ Pour les Lencas, la Terre est représentée comme une mère généreuse qui maintient la vie (Chapman, 1985: 97-98).

⁵³⁰ Selon Strijcker (2017: 51-52, 63), pour les Lencas, la construction du barrage *Agua Zarca* perturberait les *niñas*, les esprits féminins habitant la rivière, considérée sacrée, et pour lesquelles les habitants feraient des *composturas*, des rituels d'offrande en paiement aux esprits lorsqu'ils utiliseraient des ressources naturelles (semences, récoltes, coupes de bois de chauffage, etc.) ou traverseraient la rivière. Selon Chapman (1985), ces *composturas* se caractérisent par la relation de réciprocité entretenue avec les esprits de la terre - aussi appelés *dueños* (littéralement propriétaires). Outre les *niñas*, divers *dueños* existent, que ce soit les *dueños* des montagnes (aussi appelés «*tacayos*»), des lagunes (nommée «*Managua*»), des cascades, des marais, des sources, des ruisseaux ou les *duendes* d'animaux sauvages. En l'absence de tels paiements, la croyance veut que les *dueños* puissent provoquer la perte des récoltes, des famines, des ouragans, des incendies ou la mortalité infantile (Wells et Davis-Salazar, 2008: 195, Longtin, 2019: 154). Ces pratiques sont appuyées par des récits mythiques racontant, par exemple, qu'à l'époque de la colonisation, la montagne pleurait du sang lorsqu'on la défrichait et que Dieu dit à Saint Isidore, Saint Antoine et Saint Nicolas de faire un paiement de copal, de cacao et de bougie afin qu'elle ne pleure plus (Chapman, 1985: 95).

le peuple Lenca sait que **l'esprit de Berta est dans la rivière, spécialement dans la rivière Gualcarque**, à laquelle elle a dédié sa vie. (*Defensores en línea*, 08 mars 2016, traduction libre)

Comme les ancêtres du peuple Lenca, l'esprit de Berta Cáceres Flores accompagne sa famille et le peuple Lenca dans leur lutte pour leurs territoires et leur autonomie (Palacios, 2 septembre 2016, traduction libre).

Bref, comme l'a montré cette section, le partage de vocabulaire entre les divers mouvements construit, à travers un processus d'hybridation, un nouvel imaginaire de la violence permettant d'énoncer des torts communs, au premier chef la violence en toute impunité, c'est-à-dire l'abandon. C'est à partir de cet imaginaire que les activistes s'opposent à la «mort», devenue le symbole d'une diversité d'institutions de la société (armée, police, firmes de sécurité, justice, politique de développement et projets extractifs, etc.) au nom de la «défense de la vie».

7.3.5. Subjectivation politique, solidarité dans le deuil et mémoire des défunts

Les pratiques de mémoire (Phillips, 2015) des organisations militantes et des participants aux mobilisations entourant les décès d'activistes ou de membres de leurs familles leur confèrent le sens d'un tort commun à la diversité des militants et militantes, voire des Honduriens et Honduriennes, celui de l'exposition sans défense (*indefensión*) à la mort en toute impunité, bref l'abandon (Agamben, 1998). Comme l'ont montré Butler (2004: 22-23) et Das (2007: 216-217), à travers l'expression du deuil collectif, les activistes extrapolent cette expérience de vulnérabilité à la vulnérabilité vécue par d'autres, leur permettant de s'engager et de se solidariser dans le débat public sur le sens de ces violences. Sur cette base, les discours et les pratiques symboliques de deuil intégrés aux dynamiques d'engagement, de prises de parole et d'actions collectives jouent un rôle central dans les processus de subjectivation politique des conflits socio-environnementaux.

En premier lieu, les notes de deuil émises par les organisations militantes servent à offrir leurs «sympathies» et «sincères condoléances» aux familles et proches des défunts, à annoncer qu'elles les accompagneront dans les cérémonies funéraires (veillée et cortège funèbres, messe corps présent, enterrement) et à décréter des jours de deuil ou des minutes de silence en l'honneur des disparus. Ces notes servent à se solidariser avec les personnes endeuillées, deuil partagé exprimé par diverses *marques* d'affliction («douleur», «tristesse», «perte irrémédiable», etc.), d'affection («notre cher», «bien-aimé»), d'amitié («amis»), de camaraderie («camarade») et de fraternité ou de sororité («nos frères et sœurs») envers le défunt. Lorsqu'il s'agit d'une mort naturelle, les notes se limitent à témoigner leurs «regrets» aux familles, affirmant qu'elles «partagent leur douleur» et

«leur tristesse» devant «la perte irrémédiable» de leurs êtres proches, adoptant une attitude de recueillement et de «résignation» devant la mort. Par exemple, une note de deuil affirme:

Premièrement: Le Comité pour la défense des droits humains (CODEH) **déplore profondément la perte irréparable** [de] Luis Odilver Nuñez Funez. Deuxièmement: manifester nos **profondes marques de condoléances**, en les accompagnant dans la **douleur** que produit cette **perte irréparable**, spécialement à ces filles et autres membres de la famille. Troisièmement: remettre le présent accord de deuil à ses filles. Que le Seigneur créateur de l'univers la reçoive en son sein, et avec son infinie miséricorde accorde la paix et le repos à son âme et la **résignation chrétienne** à son honorable famille. (23 décembre 2015, traduction libre)

Toutefois, s'il s'agit d'un assassinat, la solidarité s'élargit de la famille aux «camarades de lutte», aux organisations militantes ou aux mouvements sociaux dans lesquels étaient impliquées les personnes décédées, à leur communauté ou à leur peuple d'appartenance, voire au peuple hondurien en deuil. Elle déborde même parfois les frontières entre groupes et mouvements sociaux. À titre d'exemple, une fédération lenca, tel le COPINH, exprime, par des *verbes performatifs*, sa solidarité envers des organisations écologistes (MADJ), d'autres peuples autochtones (Tolupan), le mouvement étudiant, des militantes féministes et paysannes (Margarita), de droits humains (*Radio Progreso*) ou des activistes du mouvement syndical (Emo).

Le COPINH **se solidarise** avec les familles, avec la tribu de Locomapa, avec le peuple Tolupan et avec le Mouvement ample pour la dignité et la justice MADJ qui aujourd'hui souffrent la perte de ces frères et sœurs. (COPINH, 26 août 2013, traduction libre)

Nous exprimons les plus sincères marques de regret et **de solidarité** pour la perte irrémédiable du camarade Emo, tant à sa famille, ses amis, comme au peuple hondurien qui aujourd'hui pleure la mort de celui qui a gagné, dans la lutte libertaire permanente, la nationalité hondurienne. (COPINH, 7 septembre 2011, traduction libre)

Le COPINH, devant l'assassinat du camarade Carlos Mejía, frère militant dans les causes justes et dignes, membre de l'équipe de *Radio Progreso* - ERIC - Compagnie de Jésus, **manifeste** ce qui suit: 1. **Sa profonde solidarité** à la famille du camarade Carlos Mejía, à ses amis, à *Radio Progreso*, à l'Équipe de Réflexion, Investigation et Communication ERIC - Compagnie de Jésus, qui aujourd'hui ont été frappé par ce tragique événement. (COPINH, 13 avril 2014, traduction libre)

Le COPINH **se solidarise** avec les familles et le mouvement étudiant et nous les encourageons, malgré cette douleur et perte irréparable, à continuer d'aller de l'avant avec espoir, en portant haut la mémoire et l'exemple de ces jeunes assassinés. (COPINH, 26 mars 2015, traduction libre)

Depuis ces terres de Lempira, où nous nous trouvons plongées et plongés dans la douleur, **nous exprimons** notre plus profond regret et **solidarité** envers la camarade Margarita, sœur et guide spirituelle, sa compagne, ainsi que ses fils et filles et autre famille, organisation et à son peuple pour cette perte irrémédiable. (COPINH, 19 janvier 2014, traduction libre)

En retour, à la mort de Berta Cáceres, une grande diversité d'organisations populaires, paysannes, autochtones, afro-descendantes, écologistes, étudiantes, féministes, de droits humains et d'ONG internationales ont exprimé leur deuil dans des communiqués et participé aux mobilisations. Cette

identification à la défunte s'est exprimée par des slogans récurrents tels «Berta n'est pas morte, elle s'est multipliée» à travers lesquels les militants et militantes affirment poursuivre sa lutte⁵³¹.

À l'occasion, des poèmes sont rédigés en l'honneur des défunts, permettant de personnifier, en mélangeant symboliquement les cosmovisions autochtones et les croyances religieuses sur la vie après la mort, le deuil de la Terre Mère, de la nature et des peuples face aux décès des défenseurs et défenseuses de l'environnement, tel que l'illustre ce poème en hommage à Berta Cáceres.

La nature est en deuil / pleurent la Terre Mère / les montagnes, les rivières et ruisseaux / le murmure du vent transmet le deuil / est triste le chant des oiseaux / dans l'environnement il y a la douleur / S'éveillait le jour, rempli d'illusions, de rêves / et de luttes chargées d'espoirs / aimant ton peuple, tes territoires / la Terre Mère, les rivières et ruisseaux / Était jeune le jour, comme jeune ta vie / à la Terre Mère ses rivières et ruisseaux / libres de ravisseurs précurseurs de la mort / **Se sont éveillés en deuil la terre, le ciel et le sol** / est arrivée la mort tant de fois annoncée / et dénoncée, s'est accomplie la menace / Ils ont éteint ta voix, mais non ta parole / **ta mort te rend plus présente / dans les luttes, dans ton peuple, dans les rivières et ruisseaux** / ainsi tu t'éveillais tous les jours / [avec] le désir de voir ton peuple / qui avec ton sang fut irrigué / tu es partie du peuple Lenca, **maintenant tu es universelle / Pleurent les montagnes, les rivières et ruisseaux / pleurent les peuples**, peuples que pour toujours nous écouterons / Réveille, réveille peuple / l'énergie de ta voix / Il n'y a plus de temps / **Berta Cáceres, présente** (Manuel Suarez, promoteur social de ERIC et *Radio Progreso*, publié par *Radio Progreso*, 14 mars 2016, traduction libre)

En second lieu, cette solidarité entre groupes et/ou mouvements sociaux distincts face à la mort contribue à la mobilisation d'une diversité d'activistes et de membres de communautés au sein d'actions collectives organisées en réaction aux assassinats de militants et militantes impliqués dans les conflits socio-environnementaux. Ceci s'observe sur les pancartes et les banderoles brandies lors des obsèques. Dans le cas de Berta Cáceres, des milliers de personnes provenant de différentes régions du pays, appartenant à différents peuples autochtones et afro-descendants (Lenca, Tolupan, Pech, Miskito, Garifuna) et à diverses organisations autochtones (COPINH, FETRIX, FETRIPH, MASTA, OFRANEH), écologistes (MAS, CEHPRODEC, CONROA), populaires (ADEPZA), paysannes (MUCA), de droits humains (MADJ), syndicales et groupes de femmes marchent lors du cortège funèbre. De même, des organisations militantes et politiques ainsi que des prêtres de la région soutenant les luttes des communautés autochtones organisent des veillées funèbres et des messes corps présent, érigent des autels en sa mémoire et coordonnent la célébration œcuménique en son honneur (*Radio Progreso*, 4 mars 2016;

⁵³¹ Ismael Moreno explique ainsi ce slogan: «Une personne peut être grandiose, comme c'est le cas de Berta Cáceres, mais l'histoire est active, l'histoire est dynamique, l'histoire est vive et les leaderships ne se consomment ni ne se terminent avec une personne. Là, demeurent les communautés organisées du COPINH, les peuples tolupanes, les peuples garifunas, continue la paysannerie hondurienne, continuent les nouvelles générations de la jeunesse, est là la famille, les trois filles de Berta Cáceres, est là son fils, sont là beaucoup d'autres gens qui se sont sentis si bouleversés par la mort de Berta Cáceres comme cela a été bien dit à ses funérailles: Berta n'est pas morte, mais commence à se multiplier dans de nombreuses autres personnes» (*Radio Progreso*, 11 mars 2016, traduction libre).

Rodríguez, 4 mars 2016).⁵³² Cette participation hétérogène à la procession et à la veillée funèbre survient également dans le cas de la mort de militants et de dirigeants du mouvement paysan, tel le décès de l'avocat du MUCA, Antonio Trejo, ayant réuni des organisations défenseuses des droits humains (COFADEH) ou de la sécurité alimentaire (FIAN), syndicales (STIBYS) et populaires (FNRP) (Meza, 23 septembre 2012). Cette participation aux cérémonies funèbres d'activistes assassinés constitue un engagement militant parfois risqué, les participants aux veillées étant à l'occasion l'objet d'arrestations, d'accusations de diffamation pour les déclarations faites lors de l'événement, voire d'assassinats.⁵³³ De plus, la participation aux funérailles est au cœur de conflits concernant la politisation partisane de la mort des défunts⁵³⁴.

Comme le soutient *Radio Progreso* (29 août 2014) lors des funérailles de l'activiste paysanne Margarita Murillo, les cortèges et les veillées funèbres se convertissent en actes de protestation devant la répression, la criminalisation et l'assassinat de militants et militantes. À vrai dire, les organisations militantes lancent régulièrement des appels à la mobilisation afin de manifester l'indignation et de demander justice suite à l'assassinat d'activistes⁵³⁵. Les anniversaires commémoratifs des décès sont ainsi l'occasion de dénoncer l'impunité et de demander justice

⁵³² Des autels ont été érigés et une veillée tenue dans les bureaux du parti LIBRE, puis du Syndicat des travailleurs de l'industrie des boissons et produits similaires du Honduras (STIBYS), alors qu'un programme spécial est organisé par des dirigeants des organisations environnementalistes du Guatemala, du Salvador, du Nicaragua et du Honduras. De même, le prêtre jésuite Ismael Moreno, directeur de *Radio Progreso*, et le prêtre diocésain Fausto Milla, de l'Institut œcuménique de services à la communauté (INEHSCO) président à l'office religieux, accompagné de rituels garifunas, lencas et miskitos (*Defensores en línea*, 5 mars 2016; Trucchi, 8 mars 2016).

⁵³³ Samuel Edgardo Martínez López, dirigeant paysan lenca de La Paz et président de l'entreprise paysanne 9 juillet a été arrêté pour des charges d'usurpation de terres lors de funérailles d'un membre de sa famille (Rodríguez, 26 juin 2017, 6 juillet 2017). De même, Mario Pérez, secrétaire du Congrès, a annoncé qu'il déposerait une plainte pour diffamation et calomnie contre Berta Cáceres pour une déclaration faite par celle-ci en entrevue lors des funérailles de Moisés Durón Sánchez, dirigeant communautaire du COPINH assassiné dans le cadre d'un conflit agraire à l'effet que le secrétaire et d'autres fonctionnaires publics seraient de présumés complices du crime (IM-Defensoras, 26 mai 2015). Finalement, Pedro Salgado, vice-président du MUCA, et son épouse, Reina Mejía, ont été assassinés à leur domicile après avoir assisté à la veillée funèbre en mémoire de Secundino Ruiz, président de la Coopérative San Isidro du MARCA, assassiné la veille (Meza, 21 août 2011).

⁵³⁴ Alors que les médias conservateurs critiquent la politisation de la mort de Cáceres en dénonçant la participation de LIBRE aux funérailles, les organisations militantes dénoncent sa réappropriation par le président Juan Orlando Hernández, le Parti national et la presse nationale qui promouvaient, de son vivant, les projets extractifs auxquels elle s'opposait (Moreno, 12 avril 2016). Suite à l'assassinat de José Ángel Flores et de Silmer Dionisio George, président et membre du MUCA, Jorge Vásquez, coordonnateur de la Plateforme agraire de la vallée de Sula affirme: «Aujourd'hui, nous devons pleurer nos camarades, enterrer nos martyrs et il n'est pas juste que dans ce gouvernement d'exclusion, de persécution, de criminalisation, d'harcèlement, d'enterrement et d'exil, on continue à dire que le Honduras est en train de changer [slogan du Parti national]» (Rodríguez, 19 octobre 2016, traduction libre).

⁵³⁵ Ainsi, suite à la mort de Berta Cáceres, la PMSPH (3 mars 2016, traduction libre) lance l'appel à la mobilisation suivant: «Nous faisons un appel à toutes les organisations sociales et populaires du Honduras à honorer la lutte de notre camarade Berta et à sortir dans les rues en exprimant massivement notre indignation et répudiation devant ce vil assassinat et en demandant justice et punition des assassins.»

pour les activistes et les dirigeants populaires assassinés lors de manifestations, faisant l'objet de nombreux slogans tels que: «À un an de l'assassinat de Margarita Murillo, ASONOG se joint à la demande citoyenne pour la cessation de l'impunité» (ASONOG, 27 août 2015, traduction libre) ou «À un an de son assassinat, nous continuons d'exiger justice pour Berta!» (CCI, 2 mars 2017, traduction libre). Afin de lutter contre l'oubli et l'impunité, de nombreux participants aux manifestations cherchent à garder dans la mémoire les personnes disparues et/ou assassinées, brandissant des pancartes avec l'effigie des défunts, la date de leur décès ou disparition, les circonstances de leur mort et une croix. Les militants revendiquent également que cessent les violences, qu'ils soient protégés par les autorités et que justice soit faite (ex. demandes d'enquêtes, de procès, de punition des responsables, etc.), se réunissant régulièrement autour des palais de justice ou des bureaux du Ministère public afin d'exprimer leurs revendications. Ces manifestations en répudiation aux assassinats sont l'occasion, pour la diversité des organisations autochtones, afro-descendantes, paysannes, féministes, écologistes, étudiantes, de droits humains, etc. de se solidariser avec les demandes de justice des proches et des camarades de lutte. Dans les discours militants, l'esprit de Berta Cáceres convoque même, dans la tradition lenca du *guancasco*⁵³⁶, à la solidarité entre la diversité des luttes populaires afin de faire face aux torts communs de l'extractivisme et de la violence et aux souffrances que ceux-ci provoquent.

Ces jours-ci a lieu un événement massif qui n'aurait jamais été convoqué sans la force et la mémoire de Berta Cáceres. Beaucoup de gens du pays et de nombreuses latitudes de la planète se rencontreront comme dans un rite de Guancasco pour discuter sur comment promouvoir la lutte solidaire. [...]

Surtout, l'esprit de Berta Cáceres convoque à une vision unitaire de la lutte populaire. Elle a été dans toutes les instances et les efforts d'articulation qui ont été promus au cours des deux dernières décennies. La dispersion affaiblit et expose les luttes et les dirigeants à des menaces et à un plus grand danger devant les forces répressives de l'État et des multinationales. [...]

L'esprit de Berta Cáceres nous pousse dans une lutte contre l'extractivisme qui, se tenant debout très ferme dans l'engagement de base, ouvre la voie pour s'articuler dans les régions et au niveau national, et qu'à partir du national soient recherchées les articulations internationales pour que les luttes soient beaucoup plus amples et solidaires.

La rencontre solidaire des peuples qui a lieu ces jours-ci a laissé l'esprit de Berta continuer de souffler en faveur d'une vision authentique de la lutte populaire, et que finalement Berta réalise le grand miracle: que les dirigeants éprouvent le besoin d'une véritable articulation sans calculs et sans protagonisme, laissant le sentiment et les souffrances des gens les plus pauvres marquer finalement le rythme du processus de lutte. (*Radio Progreso*, 13 avril 2016, traduction libre)

⁵³⁶ Le *guancasco* est un rituel traditionnel lenca d'échanges entre communautés afin d'établir une alliance de paix qui s'est transformé en une fête patronale entre deux villages (Ochoa et Midence, 2001: 15; Graham, 2009, 440-441).

7.4. Conclusion

Ce chapitre a mis en évidence le processus de subjectivation politique à l'œuvre dans les discours militants, construisant par un dire-vrai et dire-juste polémique des communautés discursives autour du partage de torts communs au-delà des différences et des «identités» multiples des groupes et mouvements sociaux mobilisés dans le cadre des conflits socio-environnementaux.

Comme le soutient Rancière (1995; 1998), la subjectivation politique constitue une vérification polémique de l'égalité *entre* les «identités» dans le traitement de torts partagés. Dans les discours militants, ce caractère dissensuel prend la forme d'une énonciation polémique (dénonciations, revendications, appels à la mobilisation, etc.) servant de base à une critique de la «manipulation» du discours sécuritaire des médias et des autorités publiques et à une critique du déni d'égalité de droit menant à une application partielle de la justice criminalisant les «sans-part» (ex. autochtones, afro-descendants, paysans) tout en perpétuant l'impunité des «pouvoirs de facto» (ex. familles, entreprises ou politiciens influents) dans les conflits socio-environnementaux. Cette critique constitue une pratique de la *parrêsia*, comme dire-vrai et dire-juste risqué dans le cadre de litiges.

Elle s'accompagne d'une désidentification aux «identités» imposées par les discours criminalisant les paysans, les autochtones, les afro-descendants, les environnementalistes et les défenseurs des droits humains qui s'appuient sur des discours de discrimination, de stigmatisation, de discrédit ou de disqualification. Selon une logique d'émancipation égalitaire, les activistes s'autodésignent plutôt comme «défenseurs» de droits, de la terre, du territoire, de la nature et de la vie, catégorie à laquelle toute personne peut et doit «s'identifier» dès lors qu'elle s'engage, se mobilise ou prend la parole afin de défendre la vie de la nature, la vie des personnes et leurs modes de vie.

Le «nous» militant relève ainsi d'un processus qui rassemble la diversité des groupes et des mouvements sociaux non pas autour d'une «identité» commune, mais de torts communs. Ce processus de vérification de l'égalité face au traitement d'un tort malgré la reconnaissance des différences se manifeste dans 1) la coprésence de groupes hétérogènes dans des actions collectives; 2) leur co-énonciation de banderoles ou de pancartes communes lors de mobilisations et de communiqués conjoints dénonçant des torts communs; 3) l'énonciation d'un «nous» maintenant la diversité *entre* les «identités» réunies autour de torts communs; 4) l'expression de

la solidarité au-delà des appartenances à des groupes et/ou mouvements sociaux spécifiques; et, 5) finalement, l'identification paratactique à la figure des personnes assassinées ou criminalisées.

Ce rassemblement passe par la constitution d'un langage commun (Rancière, 1995) contribuant à la création d'un nouvel imaginaire de la défense de la vie (Castoriadis, 1975) partagé par la diversité des groupes. Malgré la multitude de torts dénoncés dont les expressions sont influencées par divers discours, la circulation discursive des expressions de la violence entre les groupes et les multiples *renvois de signification* les reliant dans les récits permettent l'hybridation de ces multiples discours menant à un partage progressif des représentations de la violence par la diversité des militants et militantes, les constituant en torts communs. L'opposition entre la mort et la vie, au centre de ce nouvel imaginaire, permet de concilier la diversité des discours écologistes, religieux, cosmogoniques, de droits humains, etc.; de donner sens à l'engagement militant pour la «défense de la vie» contre la «culture de la mort»; de dénoncer la déshumanisation découlant des morts violentes et l'égale exposition des défenseurs et de toutes les personnes à l'abandon (Agamben, 1998), soit l'exposition à la mort violente en toute impunité, et d'assumer les risques de l'activisme, pouvant aller jusqu'à la mort (voir Chapitre 8).

La centralité de la mort dans ce nouvel imaginaire se reflète par les pratiques de mémoire des militants et militantes assassinés et par l'expression collective du deuil, à travers les notes de deuil, la participation aux cérémonies funéraires et aux manifestations en l'honneur des disparus et des défunts. Ces discours et ces pratiques symboliques servent aux activistes à se solidariser dans le débat public sur le sens de ces violences, et à revendiquer, grâce à leur dire-vrai et dire-juste, que justice soit rendue, participant ainsi aux processus de subjectivation politique.

CHAPITRE VIII

PRISE DE PAROLE DANS LES DISCOURS MILITANTS: ENTRE ENGAGEMENT PARRÈSIASTIQUE ET POLICE DES DISCOURS

Le chapitre précédent a montré comment, à travers la circulation des discours sur la violence entre les diverses positions énonciatives au sein des cercles militants mobilisés dans le cadre de conflits socio-environnementaux émergent des communautés discursives allant au-delà de la diversité des «identités» sociales afin de dénoncer des torts communs, participant ainsi au processus de subjectivation politique (voir aussi la sous-hypothèse H3 au Chapitre 2). Qu'elles se forment l'instant d'une manifestation ou d'un événement public ou s'organisent en réseaux permanents, ces communautés ne reposent pas sur une «identité» commune, mais plutôt sur le partage d'un sens commun concernant les torts subis, au premier chef, la violence et l'impunité, bref l'abandon. Les significations variées de la violence font ainsi l'objet de multiples appropriations par la diversité des organisations militantes alors que les renvois de significations les reliant au fil des récits font émerger un nouvel imaginaire politique dont la cohérence repose sur la valorisation de la «défense de la vie» par les défenseurs contre une «culture de la mort».

Au centre de ce processus, se trouvent des prises de parole polémiques et critiques reposant sur un engagement à dire ce que les activistes croient vrai ou faux et juste ou injuste concernant ces torts (ex. impacts néfastes de l'extractivisme, violence, criminalisation, impunité, etc.), assumant les risques de cette prise de parole, qui peuvent parfois aller jusqu'à la mort, afin d'exiger vérité et justice. Cet engagement à dire-le-vrai et dire-le-juste et l'évaluation de ce risque, intimement lié aux représentations de la violence, de la vie et de la mort, est au cœur des décisions des militants et militantes de se mobiliser collectivement et de prendre la parole dans le cadre des conflits socio-environnementaux. Ce chapitre analysera donc la façon dont, dans les discours militants, la décision de se mobiliser et de prendre la parole s'articule à la pratique de la *parrêsia* comme manière d'assumer les risques d'un dire-vrai et dire-juste contrevenant à la *police* des discours.

8.1. *Parrêsia* et police des discours dans les discours militants

8.1.1. Généalogie de la parole militante parrésiastique

Chez Foucault (2008, 2009, 2017), la *parrêsia* est un mode de véridiction polémique et agonistique dans lequel le sujet s'engage envers lui-même et les autres au risque de sa vie à dire-

vrai et dire-juste à l'égard des autres. Cet engagement politique et éthique implique le courage de la vérité, soit la résolution de dire publiquement et de manière franche ce que le sujet juge vrai et juste au risque d'offenser ses interlocuteurs et de subir des représailles, pouvant aller jusqu'à la mort. L'engagement parrésiasique est donc à la fois une obligation prise par le sujet envers soi-même et envers les autres au nom de ses convictions⁵³⁷ et une pratique de liberté dangereuse, où celui qui parle a moins de pouvoir que ceux qui l'écoutent et se met en danger en se liant à l'énonciation de la vérité. En effet, en raison de son franc-parler, le parrésiasique exerce sa liberté de dire tout ce qu'il pense⁵³⁸ et ce, de manière critique, même envers les puissants, malgré les risques⁵³⁹. Alors que le contenu de sa parole est «dangereux» pour ceux qui font l'objet de cette critique - puisque les dénonciations les exposent au scandale -, c'est l'acte de parler qui met le parrésiasique en danger de représailles. Ces représailles cherchent à «faire taire» cette voix gênante, alors qu'au contraire, la *parrêsia* oblige le sujet à ne pas se taire, à parler, malgré les risques de violence.⁵⁴⁰ C'est ce jeu dangereux du dire-vrai dans le domaine politique à travers lequel la prise de parole participe aux polémiques entourant des conflits et affronte ses adversaires malgré les risques qui constitue la dimension agonistique de la *parrêsia*. S'exerçant principalement par des prises de parole publiques, la *parrêsia* implique également un style de vie en rupture avec les conventions, mais fondé plutôt sur les convictions et le principe éthique de la conformité du discours avec la manière de vivre, vie qui devient un exemple à suivre. La *parrêsia* comprend donc des pratiques de soi, de subjectivation, servant d'incorporation du dire vrai, de témoignages de la sincérité des convictions et de mises à l'épreuve concrètes des principes du courage de la vérité. Ces pratiques de soi font l'objet d'un enseignement et d'un entraînement (*paraskeuê*) guidés par les autres.

Bien que les travaux de Foucault se centrent sur l'étude de la *parrêsia* à l'époque de l'Antiquité tardive et des premiers siècles du christianisme en Europe, il est possible de dresser une brève généalogie la reliant aux figures contemporaines du militantisme et des martyrs populaires en Amérique centrale. Pour Foucault (2009: 161), le cynisme antique constitue l'exemple

⁵³⁷ Selon Foucault (2017: 124-125), la *parrêsia* était liée dans la culture de soi païenne de l'Antiquité aux convictions. Les discours vrais devaient transformer le sujet par une appropriation contrôlée de la vérité. Une fois profondément enracinés, ces discours vrais devenaient une conviction, une croyance ferme servant de règle effective à la conduite.

⁵³⁸ Selon Foucault (2017: 225), «étymologiquement parrêsia est pan-rêsia, ce qui veut dire la possibilité, la liberté de dire tout ce que l'on pense». Elle est une éthique du franc-parler.

⁵³⁹ Pour Foucault (2017: 230), «la parrêsia est [...] la liberté de critiquer même le maître».

⁵⁴⁰ Cet engagement à parler malgré les risques fait partie de l'éthique du courage de la vérité. Il oblige non seulement le sujet lui-même à ne pas se taire, mais justifie aussi les critiques adressées aux autres parce qu'ils se taisent malgré leur connaissance de la vérité, tel que l'illustre l'exemple, présenté par Foucault (2009: 70), de Solon critiquant devant l'Assemblée les citoyens qui se taisent devant la création d'une garde personnelle du tyran.

paradigmatique d'un mode de vie éthique entièrement orienté par la *parrësia*, les cyniques cherchant à exercer dans leur vie et par leur vie le «scandale de la vérité». Ceci se traduit par une rupture avec les conventions, rendant le sujet libre de toute attache afin de pouvoir dire-vrai, de manifester la vérité par sa forme d'existence, par ses gestes, par son corps, par sa manière de s'habiller et par sa manière de se conduire et de vivre (Foucault, 2009: 157-159). Toutefois, Foucault esquisse une généalogie de la tradition cynique, faisant apparaître d'autres figures de la *parrësia* dans l'histoire occidentale. D'une part, selon Foucault, les pratiques et les institutions de l'ascétisme chrétien auraient été le véhicule du mode d'être cynique à travers l'Europe au Moyen Âge. Entre autres, Foucault (2009: 167) note «la proximité extrême entre la pratique du dépouillement cynique comme témoignage, martyr de la vérité, et l'ascèse chrétienne comme témoignage aussi de la vérité». La pratique du dépouillement⁵⁴¹ perpétuera le mode de vie cynique dans le monachisme et les ordres mendiants de différents mouvements spirituels du Moyen Âge, tels les franciscains ou les dominicains⁵⁴², ordres religieux qui ont été à la base de l'évangélisation en Amérique latine. À ce titre, Agamben (2013) note l'importance accordée dans les pratiques des monastères franciscains à l'observance de la vie du Christ, des apôtres et des saints comme exemples d'une forme de vie exemplaire envers autrui, les moines devant vivre selon l'exemple de pauvreté et de la croix du Christ. Au sein de cette postérité chrétienne, les martyrs constituent selon Foucault (2009: 302) les parrésiasites par excellence, exemples du courage de faire valoir et de témoigner de la vérité en dépit de toutes les menaces et les persécutions au nom de leur foi et du sacrifice pour les autres. D'ailleurs, en Amérique latine, la diffusion de la théologie de la libération dans les années 1970, puis l'apparition d'une théologie de la vie (Celis, 2016) liée au mouvement des droits humains ont contribué à raviver cette tradition des martyrs populaires qui, à l'image du Christ portant la Croix⁵⁴³, se sacrifient pour le bien des communautés et offrent des

⁵⁴¹ Foucault (2009: 168) note que le «thème [...] suivre nu la nudité du Christ, suivre nu la nudité de la Croix [...] a été extrêmement important dans toute cette spiritualité chrétienne et [...] réfère, au moins implicitement, à ce qu'a été cette fameuse nudité cynique, avec sa double valeur d'être en même temps un mode de vie de dépouillement complet et la manifestation, en pleine nudité, de ce qu'est la vérité du monde et de la vie.»

⁵⁴² Selon Foucault (2009: 168), «les ordres mendiants - ces gens qui, se dépouillant de tout, prenant le vêtement le plus simple et le plus grossier, s'en vont pieds nus pour appeler les hommes à veiller à leur salut et les interpellent dans des diatribes dont la violence est connue - reprennent de fait un comportement qui est le mode de vie cynique. Les franciscains avec leur dépouillement, leur errance, leur pauvreté, leur mendicité, sont bien, jusqu'à un certain point, les cyniques de la chrétienté médiévale. Quant aux dominicains, [...] ils s'appellent eux-mêmes les *Domini canes* (les chiens du Seigneur)». De plus, les prédicateurs franciscains et dominicains vont marier la modalité prophétique du dire-vrai à la *parrësia*, disant franchement aux fidèles leurs fautes et en quoi ils doivent changer leur mode d'être devant l'annonce de l'imminence menaçante du Jugement dernier (Foucault, 2009: 28-29).

⁵⁴³ Selon Celis (2016: 77), «[t]he theology of life established a parallel between the crucified Jesus and the martyrdom of communities and their leaders. [...] Jesus' martyrdom inspired action, martyrdom as witness, for

exemples de vie par leur engagement en faveur de la justice. D'ailleurs, certains de ses penseurs, parmi lesquels le prêtre jésuite salvadorien Jon Sobrino⁵⁴⁴, revalorisent explicitement la *parrësia* comme pratique de dire-vrai des martyrs populaires dans un contexte de conflits violents et d'abandon.

Le militantisme révolutionnaire, et plus largement, l'attitude moderne critique à l'égard des pouvoirs constitueraient une seconde filiation de la *parrësia* antique. D'une part, pour Foucault (2009: 29), le discours philosophique moderne qui apparaît à la Renaissance, puis les Lumières, en remettant en question le dogme des autorités ecclésiastiques, comme «critique de tout ce qui peut, soit dans l'ordre du savoir soit dans celui de la morale, déborder les limites de la finitude humaine, joue bien un peu le rôle de la *parrësia*». Cette philosophie critique va donner naissance au discours scientifique moderne, qui «comme critique des préjugés, des savoirs existants, des institutions dominantes, des manières de faire actuelles, [...] joue bien ce rôle parrésiasique» (Foucault, 2009: 29-30). D'autre part, la figure parrésiasique du conseiller du prince, guidant ce dernier par son franc-parler, ayant traversé l'Antiquité et le Moyen Âge, aurait disparu avec l'apparition aux 18^e et 19^e siècles du parlement et de la presse, consacrant la liberté d'expression et élargissant la pratique de la critique des pouvoirs d'État aux citoyens et citoyennes (Foucault, 2017: 236). Néanmoins, avec le développement du militantisme révolutionnaire au 19^e siècle, serait réapparue, dans les pratiques politiques, «l'idée d'un mode de vie qui serait la manifestation irruptive, violente, scandaleuse de la vérité» (Foucault, 2009: 169). Foucault avance ainsi que:

Ce style d'existence propre au militantisme révolutionnaire, et assurant le témoignage par la vie, est en rupture, doit être en rupture avec les conventions, les habitudes, les valeurs de la société. Et il doit manifester directement, par sa forme visible, par sa pratique constante et son existence immédiate, la possibilité concrète et la valeur évidente d'une autre vie, une autre vie qui est la vraie vie (Foucault, 2009: 170).

progressive believers. Thus, for example, reference to the Beatitudes provides meaning to suffering and encourages resistance to repression in the service of justice».

⁵⁴⁴ Sobrino (2007) développe une réflexion théologique sur les martyrs populaires en Amérique latine à partir de la théologie de la libération. Pour les martyrs, le salut et l'histoire seraient des réalités reliées. Le salut implique pour les martyrs actifs de dire la vérité au nom des voix du peuple, au nom des martyrs passifs et anonymes des structures économiques et politiques qui subissent sans défense les souffrances qu'elles engendrent, telles des personnes crucifiées portant la croix, de promouvoir la justice et ainsi, de renverser l'histoire, quitte à se sacrifier pour leur engagement envers le peuple et leur foi, à l'exemple du Christ. Dans cette interprétation, la croix signifie la mort qui résulte de la défense des opprimés et de la lutte contre les oppresseurs, mais aussi toutes les souffrances que cette lutte génère (harcèlement, diffamation, persécution, exil, incarcération, torture, etc.) et plus largement, toutes les injustices subies. Pour Sobrino, les chrétiens doivent demeurer critiques et exercer la *parrësia*, le courage de parler devant l'adversité. Sans la volonté de s'impliquer dans les conflits, de faire des sacrifices, il n'y a pas de salut. Les martyrs sont donc des exemples de vie et invitent, en tant que personne ressuscitée ayant vaincu la négativité et la mort, à vivre comme une église ressuscitée dans l'histoire portant la croix pour les majorités pauvres.

Loin de se réduire à cette figure historique, la *parrësia*, comme manifestation de la vérité en vue de transformer le monde par son dire-vrai et son mode de vie conforme à des convictions, s'est incarnée dans les formes modernes de militantisme et de la critique. Ainsi, pour Hastings,

la *parrësia* constitue la matrice originelle des différentes expériences du dire vrai en politique, le creuset où se forment les multiples expressions du “courage de la vérité”, où se noue enfin la longue chaîne des diverses figures de la critique publique qui ont toutes en commun de s’obliger à la vérité et de s’obliger par la vérité. (Hastings, 2009: 38)

À partir de cette hypothèse, l'auteur (2009: 38-39) propose d'élargir les descendants du parrésiasite à tous les libellistes, satiristes, caricaturistes⁵⁴⁵, libertins, pamphlétaires et autres polémistes qui ont pris la parole et clamé publiquement leur indignation en dénonçant les puissants (monarques, princes, élites, etc.) et en risquant parfois leur vie au nom du pouvoir de tout dire. Ceci l'amène à constater que l'esprit de la *parrësia* parcourt des siècles, chaque époque construisant son dire-vrai, sa manière de manifester le scandale de la vérité et ses témoins indignés, dressant une longue tradition du courage de la vérité. Référant aux travaux de Sloterdijk sur le cynisme moderne, Hasting (2009: 44-46) avance aussi qu'avec la démocratisation politique des sociétés, l'indignation solitaire du parrésiasite se serait convertie en un sentiment de colère à faire partager, base sur laquelle auraient fleuri les formes de militantisme et de critique dans les mouvements sociaux - en particulier, le mouvement ouvrier - au tournant des 19^e et 20^e siècles. En partie héritiers de cette tradition militante, à travers l'influence de la pensée critique occidentale (ex. marxisme, féminisme, etc.), les mouvements sociaux mobilisés dans les conflits socio-environnementaux au Honduras perpétuent cette pratique critique et militante de la *parrësia*.

8.1.2. Police des discours: prescrire l'(in)dicible et l'(in)visible

Si la *parrësia* consiste à ne pas se taire et à dire-vrai de manière polémique et critique face aux puissants malgré les risques encourus, bref, à transgresser l'ordre de ce qui peut être dit sans risquer de s'exposer à des violences, les représailles à l'égard des parrésiasites visent, au contraire, à «faire taire» leurs voix discordantes, constituant une forme de *police* des discours au sens de Rancière.

⁵⁴⁵ Foucault avance une troisième filiation du mode de vie cynique dans la culture européenne qui se serait affirmée dans l'art. Il souligne que «[l]a satire, la comédie ont été souvent traversées de thèmes cyniques, et mieux encore elles ont, jusqu'à un certain point, constitué un lieu privilégié d'expression pour les thèmes cyniques» (Foucault, 2009: 172). L'art articule un mode de vie en rupture avec les normes ordinaires, à une manifestation de la vérité qui est de l'ordre de la mise à nu de l'existence, du refus polémique des canons culturels et de critiques des pouvoirs, que ce soit par la satire et la comédie antiques, les pratiques carnavalesques médiévales ou les caricatures modernes.

Chez Rancière (1995: 51), la police renvoie à «l'ensemble des processus par lesquels s'opèrent l'agrégation et le consentement des collectivités, l'organisation des pouvoirs, la distribution des places et fonctions et les systèmes de légitimation de cette distribution». Pour le philosophe, la police consiste en un partage du sensible où chaque individu se voit attribuer des «identités» lui désignant les places, les fonctions et les espaces qu'il peut légitimement occuper et auxquels il doit se conformer. Cette distribution des parts de la communauté, imposée tant par les relations sociales que les dispositions étatiques légales ou administratives, s'accompagne de systèmes de légitimation qui s'actualisent dans des discours et qui consistent à faire concorder les modes d'être, les modes du faire et les modes de dire qui «conviendraient» à chacun⁵⁴⁶. Pour Rancière,

La police est ainsi d'abord un ordre des corps qui définit les partages entre les modes du faire, les modes d'être et les modes du dire, qui fait que tels corps sont assignés par leur nom à telle place et à telle tâche; c'est un ordre du visible et du dicible qui fait que telle activité est visible et que telle autre ne l'est pas, que telle parole est entendue comme du discours et telle autre comme du bruit (Rancière, 1995: 52)

Pour Rancière (1997: 43), l'ordre policier, qui peut user de la répression afin de «faire taire», de «faire disparaître» de l'espace public et de ramener à «leur» place ceux dont les voix et les corps visibles, par exemple lors d'une manifestation, dérogent au partage du sensible des systèmes de légitimation - bref les sans-part - est d'abord «une forme d'intervention qui prescrit le visible et l'invisible, le dicible et l'indicible». Au contraire, la politique consiste en une série d'actes, telles les prises de parole lors de mobilisations, qui refigurent l'espace où les parts et l'absence de parts se définissaient, en déplaçant un corps du lieu qui lui était assigné afin de faire voir ce qui n'avait pas lieu d'être vu et faire entendre comme discours ce qui n'était entendu que comme du bruit, c'est-à-dire un discours dévalorisé comme inapte à énoncer le vrai et le juste et indigne d'écoute (Rancière, 1995: 52-53). À partir de cette conception, il est alors possible d'examiner la manière dont les militants donnent sens aux risques de leurs prises de parole et aux formes de censure, de menace, de violence et de criminalisation cherchant à les invisibiliser et faire taire leurs voix.

⁵⁴⁶ Rancière (2007: III-IV) développe la notion de police à partir d'une critique du marxisme influencé par Althusser, dans lequel les «dominés», en l'occurrence la classe ouvrière, ne peuvent pas sortir par eux-mêmes du mode d'être, de faire et de pensée et de la place dans la société que le système de domination leur assigne et ne doivent pas perdre leur «identité» ouvrière et leur culture en cherchant à s'appropriier la culture et la pensée des autres. Au contraire, l'émancipation ouvrière consistait d'abord, en un écart par rapport à l'univers sensible imposé par leur condition, «à prendre, sur le lieu où l'on travaillait pour le compte d'un autre, le temps d'un regard à soi qui s'éloigne de la direction imposée aux bras et s'approprie l'espace du travail "dépossédé", à gagner sur la nuit destinée à reproduire la force de travail le temps de lire, d'écrire ou de parler: d'écrire ou de parler non point en ouvrier, mais comme tout autre. Les ouvriers qui, dans les années 1830, créaient journaux et associations, écrivaient des poèmes ou rejoignaient les groupes utopiques revendiquant la qualité d'êtres parlants et pensants à part entière» (Rancière, 2007: V-VI).

8.2. Méthodologie

Ce chapitre reprend le corpus de discours militants décrit au chapitre précédent afin d'analyser la manière dont les activistes représentent leur décision de parler malgré les risques et, inversement, les multiples formes que prend la *police* des discours cherchant à «faire taire» leur voix. Ces deux angles d'analyse permettent d'articuler la pratique de la *parrêsia*, comme mode de subjectivation propre au militantisme dans un contexte de risque élevé de violence, à l'évaluation de ce risque par les militants et militantes selon le sens qu'ils et elles attribuent aux formes de censure, de stigmatisation, de disqualification, de criminalisation, d'intimidation, de menaces et, finalement, de violence cherchant à les invisibiliser, les démobiliser, les «faire taire», voire «disparaître».

La méthode a donc consisté en une analyse qualitative, d'une part, des marques discursives de subjectivation, de véridiction et de juridiction où s'affirme un engagement à dire-vrai et dire-juste malgré les risques et d'autre part, des renvois de significations faits entre ces risques, les représentations de la violence et leurs «visées» et/ou effets sur la décision de parler ou de se taire.

8.3. «Taire» et «faire taire» les voix: les multiples formes de police des discours

Cette section analyse les expressions utilisées par les discours militants afin de désigner la police des discours visant à taire et faire taire leurs voix. Pour ce faire, toutes les expressions renvoyant à la voix des activistes ou, au contraire, à l'imposition du silence ont été répertoriées. Dans les extraits correspondants, celles-ci ont été analysées en portant attention aux renvois de signification entre des représentations de violence identifiées dans les chapitres précédents et leurs effets sur ces prises de parole. Les expressions ont été mises en italique afin de les rendre explicites.

Les militants représentent de diverses façons la manière dont les discours officiels *taisent*, invisibilisent et passent sous silence les torts et les violences que subissent les activistes et les membres de communautés affectées par des conflits socio-environnementaux ainsi que les multiples représailles, allant du discrédit jusqu'aux assassinats, cherchant à *faire taire* leurs voix.

Trois stratégies visant à imposer le silence sur les conflits socio-environnementaux et à *taire* les voix dissidentes à l'égard du discours des autorités publiques et des médias conservateurs peuvent être distinguées dans les discours militants. Outre les stratégies des discours officiels - dont la prétention à la vérité fait l'objet des critiques militantes (voir la section 7.3.1. du chapitre 7) -

cherchant à *désinformer*⁵⁴⁷ sur les conflits socio-environnementaux et à *nier*⁵⁴⁸ les violations des droits humains, ceux-ci imposeraient le *silence officiel* en faisant la *sourde oreille* aux revendications et aux dénonciations, en demeurant *aveugles* aux humiliations et aux torts vécus par les communautés et en restant *muets* sur les violences subies par les activistes. Cette stratégie d'*invisibilisation* consisterait ainsi à *ignorer les voix* des activistes dénonçant des situations, à *ne pas écouter la voix des gens, du peuple, des victimes, des autochtones, des afro-descendants, des paysans, des femmes, des communautés*, etc., bref *des sans voix*, faisant sentir à ceux-ci qu'ils *n'ont pas de voix*, que les autorités *ne les tiennent pas en compte*, des militantes féministes se disant «lasses et fatiguées de demander à un État aveugle, muet et sourd» (*Defensores en línea*, 14 septembre 2017, traduction libre). Face au *silence officiel* et au *mutisme* des cours de justice perpétuant l'impunité, les cours d'eau, les fermes où sont enterrés clandestinement les paysans assassinés et les territoires ancestraux autochtones sont qualifiés par les militants de *témoins muets* des assassinats, des massacres, de la répression et des violations de droits humains alors que se produisent *l'expulsion et la dépossession silencieuses* des communautés en raison des projets de développement. En somme, cette stratégie produit des *sans-part* au sens de Rancière (1995, 1998), des personnes qui sont mises hors du compte de la participation à la communauté politique par leur exclusion du partage du sensible, puisque leurs voix ne sont pas écoutées, que leurs corps sont rendus invisibles et que le silence est imposé sur les torts qu'elles subissent.

Réagissant à cette mise hors compte des sans-part, les organisations militantes affirment *donner la voix aux sans voix*. En particulier, les noms et les slogans des médias alternatifs et des radios communautaires font référence à ce rôle de porte-parole des communautés, des exclus, des gens ordinaires, du peuple et des défenseurs. Ainsi, *Radio Progreso* se présente comme la *voix des sans voix*, la *voix d'un peuple en marche*, la *voix qui est avec vous*; *La Voix Lenca*, une radio du Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras (COPINH), comme la *voix du peuple*; la Radio garifuna *Faluma Bimetu* de l'Organisation fraternelle noire hondurienne (OFRANEH), comme la *voix de notre peuple* et *La Red Radio* ou *La Rojita* du Réseau des défenseuses des droits humains du Honduras (RNDDH), comme la *voix des défenseuses au Honduras* ou la *voix féministe*. Pour sa part, *Radio Dignidad* du Mouvement ample pour la dignité et la justice (MADJ) dit avoir été créée afin que soit écoutée *la voix des communautés*.

⁵⁴⁷ La désinformation est décrite par divers actes de véridiction, tels que la manipulation médiatique ou politique, la déformation de la vérité, la désinformation, le mensonge, la distorsion des faits, de l'information ou de la réalité, etc.

⁵⁴⁸ La dénégaration est décrite par divers actes de véridiction, tels que nier, démentir, dénier, rejeter, réfuter, etc.

Plusieurs noms de radios les présentent aussi comme les porte-parole des villes et villages, telle *La Voix de Zacate Grande*. Cette revendication de porte-parole des organisations militantes et des médias alternatifs qu'elles emploient afin d'*amplifier leurs voix*, reposerait sur leur capacité à *recueillir*, à *écouter*, à *prendre en compte*, à *faire entendre* et à *donner la voix* aux sans voix, à *porter la voix* des communautés, voire même à *se convertir en la voix* des victimes de violations de droits humains et à *être la voix* de ceux qui n'en ont pas ou ne sont pas écoutés. Ce rôle de porte-parole ne se borne pas aux distinctions identitaires entre groupes et mouvements sociaux, mais vérifie en pratique l'égalité de la voix des sans-part, participant aux dynamiques de subjectivation politique (Chapitre 7). Par exemple, *La Red Radio*, une radio féministe de droits humains, diffuse une émission nommée *La voix des tambours rebelles* où l'on peut écouter *les voix de la population de Vallecito*, une communauté garifuna. Les médias alternatifs se veulent ainsi les porteurs de la voix et de la mémoire populaire face aux discours officiels imposant le silence par l'exclusion, ce qu'illustre l'émission radiophonique *Les voix contre l'oubli* du Comité des familles des détenus disparus du Honduras (COFADEH) ou le slogan de l'Organisation de développement ethnique communautaire (ODECO) affirmant: «Nous cherchons des voix qui font taire le silence», faisant référence aux luttes des communautés afro-honduriennes, du peuple garifuna et des autres organisations afro-descendantes «pour avoir une voix, être consultées, participer, être respectées et vivre avec dignité». (Alvarez, 2 février 2016, traduction libre)

Outre les stratégies des discours officiels (désinformation, dénégaration, invisibilisation) pour *taire* les torts subis par les sans-part et les défenseurs en maintenant un silence officiel, lorsque leurs voix s'expriment de manière autonome, collective, diverse, critique et polémique⁵⁴⁹, transgressant ce qui peut être dit sans risque, elles s'exposent à des représailles visant à les *faire taire*. Différents moyens de *censure* et d'incitation à l'*autocensure* sont dénoncés par les discours militants⁵⁵⁰, faisant des renvois à diverses significations de la violence et de la criminalisation.

Ces représailles ciblent notamment les médias alternatifs et les radios des organisations militantes de même que les journalistes indépendants couvrant les conflits socio-environnementaux afin de

⁵⁴⁹ Une variété d'adjectifs qualifie les voix des activistes, soulignant leur ton critique et polémique (*voix rebelles, combatives, défenseuses, critiques, dissidentes, dissonantes, transgressives, alternatives*), leur engagement ferme envers leurs convictions (*voix fermes, fortes, puissantes, intenses, énergiques*), leur nature collective et diverse (*voix collectives, populaires, communautaires, solidaires, diverses*) ou leur courage devant les risques (*voix courageuses*).

⁵⁵⁰ Cette dénonciation de la censure prend des formes symboliques lors des manifestations. Ainsi, en dénonciation du sabotage de l'antenne de diffusion de *Radio Progreso*, des journalistes ont fait un sit-in («*plantón*») devant les locaux de la radio, se couvrant la bouche avec du ruban adhésif où était inscrit le mot «censuré».

les *censurer* en les privant ou en restreignant leur accès aux moyens de communication et en imposant ou en demandant le retrait de contenu informatif diffusé par ceux-ci. D'une part, la Commission nationale des télécommunications (CONATEL) envoie des notes, effectue des appels ou des visites afin d'imposer aux radios communautaires des publicités pro-gouvernementales, de retirer des messages qualifiés de «rumeurs» ou de «spéculations», qui «s'opposent au développement» ou incitent au «désordre» et à la «déstabilisation». D'autre part, la CONATEL intervient afin de suspendre l'octroi ou d'annuler les permis et les licences de fréquences radiophoniques octroyés aux radios militantes, octroie ces fréquences à des églises «fondamentalistes», des ONG conservatrices et des *patronatos* «nationalistes», ordonne la restriction du spectre radiophonique de basse fréquence utilisé par les radios locales⁵⁵¹, exige aux radios de changer leur fréquence de transmission en leur octroyant des fréquences déjà saturées par d'autres radiodiffuseurs créant des interférences et menace de saisir le matériel des radios contrevenant à la réglementation ou de les démanteler en vertu de la Loi sur l'expropriation forcée. Des radios (*Radio Progreso*, La Voix Lenca, La Voix du Gualcarque, *Radio Guarajambala*, *La Rojita*) ont été victimes de coupures de courant électrique, de blocage de leur signal ou de sabotage de leur équipement de transmission et des médias alternatifs, de piratage de leur site web visant à les empêcher de diffuser. Lors de crises politiques ou de conflits socio-environnementaux aigus, des radios communautaires du COPINH et de Zacate Grande ont également été soumises à des réquisitions militaires ou forcées à la fermeture par des corps policiers et des gardes de sécurité privés armés. Finalement, certaines radios, telle la radio garifuna *Faluma Bimetu*, ont été incendiées et/ou obligées de fermer après avoir reçu des menaces d'être incendiées de nouveau. Ces représailles sont interprétées par les militants comme une manière de *museler* ou de *suffoquer la voix* des radios communautaires.

Ce musèlement des voix des sans-part, des défenseurs et des médias communautaires et alternatifs procède aussi par l'usage de procédures judiciaires ou de discours les criminalisant. Pour les activistes des mouvements paysans, autochtones, afro-descendants, écologistes et de droits humains, cette criminalisation cible les personnes qui *élèvent leur voix* afin de *dénoncer*

⁵⁵¹ Une réforme du règlement technique qui régle l'opération et la diffusion des services de diffusion à des fins communautaires de la CONATEL de 2013 a restreint l'octroi de fréquences radiophoniques aux radios légalement constituées et reconnues par l'État, a limité la couverture des radios communautaires à une diffusion de courte portée et a imposé des exigences techniques et administratives ne tenant pas compte de leur capacité financière. Il a aussi obligé les radios communautaires à s'affilier à l'Association des médias communautaires du Honduras (AMCH) afin d'obtenir légalement les licences de diffusion et d'être reconnues par l'État, marginalisant celles s'y opposant.

des violations de droits humains, de *refuser* un projet énergétique, extractif ou touristique et de *revendiquer* leurs droits ou qui *osent informer* sur les conflits socio-environnementaux. Divers renvois de signification associent ainsi la criminalisation à la *censure*. Les accusations devant les tribunaux par le ministère public chercheraient à *poursuivre les voix* qui défendent les peuples autochtones et leurs territoires, à *enfermer les voix* qui défient la «dictature» ou à *incarcérer les voix* dénonçant les «atrocités» commises par les propriétaires terriens.

Cette criminalisation prend diverses formes. D'une part, les associations de défense des droits humains sont l'objet de surveillance électronique. D'autre part, les activistes et les communicateurs sociaux sont victimes de harcèlement policier (ex. visites des radios, interrogatoires, détentions arbitraires, saisies des équipements). Les communicateurs sociaux et les radios communautaires s'exposent aussi à des poursuites judiciaires en raison de leur couverture d'actions collectives ou de conflits impliquant des violations de droits humains. Certaines figures du Code pénal, en particulier les délits de diffamation, d'injure et de calomnie, servent à criminaliser les prises de parole dans le cadre du travail journalistique ou de la défense des droits⁵⁵². De même, les radios communautaires opérant illégalement s'exposent à des poursuites judiciaires, à des amendes et à la saisie de leur équipement par la CONATEL. Finalement, les participants à des actions collectives courent le risque d'être poursuivis dans le contexte de criminalisation croissante de la protestation sociale ou d'être stigmatisés comme des «criminels», des «guérilleros» ou des «terroristes» par les médias et les autorités publiques.

Ces discours de criminalisation participent plus largement à des *campagnes de diffamation, de discrédit et de stigmatisation* contre les *voix critiques et dissidentes* des participants aux actions collectives, des organisations militantes et des défenseurs des droits. Ces campagnes, orchestrées par divers acteurs des conflits socio-environnementaux⁵⁵³, emploient différents moyens. D'une

⁵⁵² Par exemple, quatre dirigeantes de l'OFRANEH, Medelin David, Neni Avila, Miriam Miranda et Letty Alvarez, ont été accusées de calomnies et de diffamation pour avoir utilisé les termes «mafia» ou «usurpateur» afin de désigner un entrepreneur canadien, Patrick Forseth, gérant général et représentant légal de l'entreprise CARIVIDA, s'étant approprié illégalement, selon l'OFRANEH, des terres de la communauté garifuna de Guadalupe dans le cadre d'un projet touristique. De même, le secrétaire du Congrès, Mario Pérez, a menacé d'accuser Berta Cáceres de diffamation pour des déclarations du COPINH le responsabilisant dans le cadre d'un conflit entourant la récupération de terres de la communauté de San Juan ayant mené à l'assassinat d'un membre du COPINH, Moisés Durón Sánchez et l'ayant signalé comme présumé complice du crime. Finalement, Suyapa Martínez, dirigeante féministe du CEM-H, a été accusée de diffamation pour avoir responsabilisé l'entreprise DESA pour l'assassinat de Berta Cáceres.

⁵⁵³ Les discours militants identifient différents responsables de ces campagnes de discrédit, que ce soit des groupes anonymes diffusant des messages sur les réseaux sociaux - suspectés d'être liés aux services de renseignement et au Conseil de sécurité -, les médias radiophoniques, télévisuels ou journalistiques conservateurs, les déclarations

part, elles *stigmatisent* le travail des défenseurs afin de le *discréditer*, en les *accusant* de défendre les délinquants, de dénigrer les institutions sécuritaires honduriennes (ex. Forces armées, système judiciaire, etc.) et de donner une image négative de la situation des droits humains en déformant la vérité et en fournissant des informations fausses et mensongères aux pays étrangers et aux institutions internationales. D'autre part, elles *dénigrent* les défenseurs et les organisations militantes œuvrant à la défense des droits des groupes marginalisés, en les *cataloguant* ou en les *disqualifiant* au moyen d'épithètes péjoratives et insultantes⁵⁵⁴. Ces déclarations *diffamatoires* contribuent à criminaliser les défenseurs de droits et leur travail, au même titre que les diverses *accusations publiques* qui cherchent, par des allusions, insinuations et allégations sans que des preuves ne soient avancées, à associer les défenseurs à des groupes criminels (ex. narcotrafiquants, *maras*, guérillas), à leur imputer des actes criminels (ex. vandalisme, incendies, trafic de stupéfiants, blanchiment d'argent) ou à les accuser de créer des conflits, en tenant des réunions clandestines, en se réunissant avec des groupes impliqués dans des conflits ou des étrangers, et en diffusant des discours agitateurs cherchant à déstabiliser le pays. Ces accusations permettent de *stigmatiser* les luttes socio-environnementales, en particulier les luttes des paysans pour la terre et de *sataniser* les participants aux actions collectives (ex. manifestations, occupations, etc.). En raison de ces discours *diffamatoires*, lorsque des activistes font l'objet d'accusations pénales, ceux-ci doivent affronter le *stigma* social d'être accusés, même si ces accusations se révèlent infondées. Ce stigma est l'assise des *campagnes d'apologie de la haine*, incitant la population à commettre des actes de violence et à tenir des propos discriminatoires (racistes, misogynes, homophobes, etc.) contre les activistes, leurs organisations et leurs médias⁵⁵⁵.

Pour les activistes, ces campagnes visent à *délégitimer* les dénonciations faites par les défenseurs et les revendications des membres des communautés mobilisées (exigence de justice, défense de la vie, protection des droits humains, réclamation du droit à la terre, etc.). Plus spécifiquement, elles cherchent 1) à empêcher les communautés de se mobiliser afin de défendre leurs droits; 2) à

publiques du président, des membres du gouvernement, des fonctionnaires et des hauts gradés des Forces armées - en particulier des Forces Xatruch - ou des entreprises privées impliquées dans des conflits socio-environnementaux.

⁵⁵⁴ Les défenseurs et défenseuses sont qualifiés de «mauvais Honduriens», «révoltés», «violents», «têtes brûlées», «agitateurs», «mésadaptés sociaux», «ennemis des hommes» ou «du développement», «gouïnes» (*marimachas*), etc. Certaines épithètes insinuent que ceux-ci «transgressent la loi», «cherchent le chaos» et sont des «terroristes», des «guérilleros», des «délinquants», des «criminels» ou des «voleurs», criminalisant ainsi les activistes.

⁵⁵⁵ Des graffitis obscènes ont été peints sur des murales à la mémoire de Berta Cáceres. De même, des actes haineux ont été commis contre des activistes opposés à des projets extractivistes dans le département de La Paz. Dans le conflit opposant des habitants de la communauté d'Azacualpa à l'entreprise minière MINOSA, des messages haineux incitant à la violence contre la population d'Azacualpa auraient été proférés quotidiennement sur une chaîne télévisée.

entraver la documentation des violations des droits humains et leur dénonciation (inter)nationale; 3) à détruire la crédibilité des défenseurs, à ternir leur image et à disqualifier leurs plaintes et rapports; 4) à susciter la réprobation sociale et à délégitimer l'appui aux militants; 5) à justifier les violences et la criminalisation ciblant les groupes mobilisés et les défenseurs, bref, 6) à *faire taire* les défenseurs et 7) à empêcher que les sans-part n'*élèvent leur voix*.

Les défenseurs de droits, les personnes mobilisées dans les conflits socio-environnementaux de même que les communicateurs sociaux des radios communautaires et des médias alternatifs s'exposent également à diverses formes de *harcèlement*, d'*intimidation*, de *persécution* et de *menaces* cherchant à les dissuader de parler en instillant la peur de violences physiques. Ces menaces suivent un genre discursif défini. Formulées dans des appels téléphoniques, des messages textes ou des commentaires sur les réseaux sociaux, elles sont généralement envoyées de manière anonyme ou sous des pseudonymes par des inconnus; elles profèrent des insultes employant un langage vulgaire afin de déprécier leurs victimes; elles somment ces dernières, par des ordres ou des injonctions, de se taire, de cesser leurs actions de mobilisation ou leur travail de défense des droits et de quitter leur communauté, voire le pays, et elles cherchent à les effrayer en évoquant des actes violents que les victimes subiront si elles n'obtempèrent pas, les avertissant qu'elles sont surveillées, que les auteurs des messages les ont identifiées - de même que leurs proches - et qu'ils connaissent leurs lieux de résidence ou de travail. Ce genre est illustré ci-dessous par des menaces proférées contre *Radio Dignidad*, une radio du MADJ.

Hier, jeudi 23 mars, sur la page Facebook de *Radio Dignidad*, à partir d'un profil au nom de Ismael Arteaga, il a envoyé des messages dans lesquels il a proféré de graves menaces, sous forme textuelle, les messages reçus disaient: "tu vas mourir, le poisson meurt par sa bouche, dénonciatrice [ou délatrice, balance, littéralement «crapaude»] de merde, tu as peu de temps pour fermer ta page de merde ou je vais te chercher dans tout San Juan Pueblo et aux alentours, ne te mets plus à parler de politique, ok". Cependant, le plus alarmant fut le message consécutif à ceux détaillés, où l'utilisateur du profil qui avait transmis les messages, a envoyé la photographie d'une des camarades communicatrices, qui est aussi directrice de *Radio Dignidad*, en indiquant l'avoir identifiée. (MADJ, 24 mars 2017, traduction libre)

Les violences dont sont menacées les victimes évoquent souvent de manière symbolique l'injonction de se taire, les menaçant de mort afin qu'elles «ferment leur gueule» (bouche, bec) si elles ne veulent pas qu'on «leur ferme» à leur place ou qu'elles «se réveillent la bouche remplie

de vers» «dans un sac à ordures» ou «la langue coupée», menaces parfois mises à exécution⁵⁵⁶. Les exemples suivants illustrent ces renvois de signification entre la violence et l'acte de taire.

Un autre message envoyé tout de suite après dit: “Comment t’es-tu réveillé? J’espère bien. Parce que lorsque je le veux tu peux te réveiller avec la **bouche remplie de vers**. Et dans un sac d’ordures” (Meza, 6 mai 2009, traduction libre).

[L]e 17 j’ai reçu d’autres courriels de voix où l’on entendait: *muchachita*, **ferme-toi le bec** si tu ne veux qu’ils te le **ferment** (Denia Mejía, défenseure des droits humains, citée dans *Defensores en línea*, 27 mars 2010, traduction libre).

[U]n de ses gardes du corps m’a dit que tu faisais **beaucoup de vacarme**, que si tu **ne te tais pas** à n’importe quel moment tu vas te réveiller avec la **langue coupée** (grand-père de Miguel Ángel Vásquez, un programmeur de la radio La voz de Zacate Grande, cité dans *Defensores en línea*, 20 juin 2016, traduction libre).

Ces menaces suscitent d’autant la peur que des actes menaçants - telles la surveillance ou la filature des activistes par des inconnus ou des voitures sans plaque d’immatriculation - leur laissent présager qu’ils pourraient effectivement subir des violences.

Dans les discours militants, les violences physiques constituent l’ultime recours employé par les forces policières et militaires, les gardes de sécurité des entreprises, voire les «sicarios» présumés à leur solde, afin de contenir les luttes socio-environnementales et *faire taire les voix* s’opposant au modèle de développement extractiviste et aux projets d’investissement. Cette répression s’exerce, en premier lieu, contre les activistes qui *portent la voix* des peuples autochtones et afro-descendants, des paysans et des communautés qui luttent pour défendre leur territoire, leur terre, leur cosmovision et leurs droits. Les défenseurs qui se mobilisent afin de défendre les droits humains, à la terre, au territoire et à l’environnement font ainsi face à des multiples violences (coups, gaz lacrymogènes, séquestration, torture lors d’arrestation arbitraire, assassinats) visant à *rendre muettes leurs voix*.⁵⁵⁷ Dans l’imaginaire de la défense de la vie analysé au Chapitre 7, où la mort constitue la figure paroxystique de la violence et du sacrifice au nom de la justice et du bien de la communauté, les assassinats de défenseurs sont vus comme une manière de *taire les voix* de ceux qui *osent élever leurs voix* en défense de ceux qui *ne sont pas écoutés*, c’est-à-dire des sans-part, les constituant en martyrs populaires, comme le soutient *Radio Progreso* dans cet extrait:

⁵⁵⁶ Par exemple, le corps de Rigoberto López, un défenseur des biens naturels opposé aux entreprises minières, a été retrouvé sans vie, décapité et sans la langue dans la communauté de Santa Cruz, ce qui est interprété par les discours militants comme un message visant à taire les voix qui défendent leurs milieux de vie contre les activités minières.

⁵⁵⁷ L’escalade des violences et de la répression dans le Bajo Aguán, région qui a été militarisée en réaction à la multiplication des morts, des disparitions et des agressions survenues dans le cadre du conflit agraire, est ainsi interprétée comme un moyen de démobiliser le mouvement paysan en procédant à des expulsions forcées des occupations de terre et de *réduire au silence* ses dirigeants.

Un système **répressif** qui **persécute** et **assassine** toutes les personnes qui **osent élever leur voix** en défense de **ceux qui ne sont pas écoutés** et qui sont piétinés. Pour cette raison, nous sommes un pays avec beaucoup de **martyrs**, beaucoup de **gens qui ont été tus** [verbe taire] (*Radio Progreso*, 8 avril 2017, traduction libre).

Ces assassinats, en s'attaquant aux porte-parole des sans-part, réduisent ceux-ci au silence, comme l'affirme Gerald Staberock, secrétaire général de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) (*Defensores en línea*, 2 décembre 2014, traduction libre): «Les défenseurs des droits à la terre sont les porte-parole de millions de personnes et lorsqu'on incarcère ou assassine l'un d'eux, on condamne des milliers de victimes au silence». Berta Cáceres est devenue le symbole de ces défenseurs qui *ont osé élever leur voix* afin de défendre les droits à la terre, au territoire, à l'environnement et à la vie des plus pauvres et des peuples autochtones et ont été assassinés en raison de leurs luttes. Comme l'illustre l'extrait suivant, le COPINH (15 juin 2016, traduction libre) dénonce son assassinat comme une façon de tuer la lutte et de faire taire les voix qui résistent: «Le jour du 2 mars, ils ont voulu **tuer avec des balles la lutte du peuple lenca**, ils ont voulu **faire taire les voix qui résistent à leurs projets de mort**, ils ont voulu éliminer la force qui nous guide».

Son assassinat est aussi devenu l'objet de luttes de sens concernant l'impunité et l'absence de protection efficace fournie aux défenseurs à risque malgré les mesures conservatoires octroyées par la CIDH, bref l'abandon auquel ils sont exposés en raison de l'inaction de l'État (voir Chapitre 5). Or, les participants aux mobilisations exigeant vérité et justice s'exposent eux-mêmes à des violences, interprétées dans les discours militants comme un moyen de maintenir l'impunité en imposant le *silence* sur ces assassinats et en *faisant taire les voix* réclamant vérité et justice.⁵⁵⁸

Finalement, le personnel des médias alternatifs portant la voix des communautés est confronté aux violences provoquées par les conflits socio-environnementaux et la répression étatique cherchant à *restreindre la liberté d'expression*. En plus des agressions, des tentatives et des assassinats commis contre des journalistes et des communicateurs traitant des conflits socio-environnementaux⁵⁵⁹, les radios du COPINH, de l'OFRANEH ou de Zacate Grande ont fait

⁵⁵⁸ Le 9 mai 2016, une manifestation pacifique du COPINH exigeant une commission internationale indépendante afin d'enquêter sur l'assassinat de Berta Cáceres a été violemment réprimée par des agents de police et des militaires, l'organisation considérant que la répression cherchait à faire taire la clameur populaire en faveur de la commission et, ainsi, maintenir l'impunité sur son assassinat (COPINH, 9 mai 2016). De même, les participants à la Rencontre internationale des peuples Berta Cáceres vit ont été victimes d'une attaque d'une vingtaine d'hommes armés à coups de pierres, de machettes et d'armes à feu, la PMSPH (16 avril 2016, traduction libre) jugeant qu'il s'agissait d'un «acte désespéré de l'oligarchie [...] et des entreprises transnationales pour faire taire les milliers de voix de Berta Cáceres».

⁵⁵⁹ Les tentatives d'assassinats du journaliste Félix Molina sont dénoncées par l'AMCH (*Radio Progreso*, 6 mai 2016) comme des tentatives d'intimidation pour faire taire sa voix critique envers les inégalités du système de justice et de défenseur des droits humains des peuples autochtones et garifunas et de la liberté de presse et des médias

l'objet d'attentats, de vandalisme, d'incendies criminels et d'interventions des forces de sécurité publiques et privées visant, selon les discours militants, à *empêcher leur droit d'exprimer leur désaccord ou leur opposition* à l'industrie extractiviste, aux politiques répressives, aux expulsions forcées des paysans, à la militarisation du Bajo Aguán et à la dépossession des terres des paysans, des autochtones, des afro-descendants et des communautés rurales.

Ces formes de police des discours constituent des stratégies d'imposition du silence exposant les activistes persistant à prendre la parole à des risques toujours plus grands. Elles sont d'ailleurs interprétées, par divers renvois de significations, comme autant de violences exercées envers les défenseurs et défenseuses.⁵⁶⁰ Elles forment un cycle d'intensification des modes de répression⁵⁶¹ où se cumulent les moyens (invisibilisation, dénégation, désinformation, censure, stigmatisation, criminalisation, menaces, violences) (ci-dessous en gras) visant à *taire et à faire taire les voix* dissidentes qui cherchent à dire ce qu'elles croient vrai et juste concernant les torts vécus dans le cadre des conflits socio-environnementaux, tel que l'affirment le COPINH ou *Radio Progreso*:

[Q]uand nous réclamons la vérité et défendons le droit à la parole vraie et nôtre, l'oligarchie et le régime nous **enlèvent, brûlent ou poursuivent nos médias, nous emprisonnent avec des mensonges, nous mentent avec les mensonges de la haine, nous jugent pour vouloir nous informer**, l'oligarchie et le régime, **nous disent que nous ne sommes pas dignes de nous [faire] écouter parmi le peuple même**, c'est pourquoi **ils nous tirent des gaz [lacrymogènes], nous censurent, nous assassinent**, les journalistes, et **nous menacent** quotidiennement, prétendant **nous réduire au silence** (COPINH, cité par *Defensores en línea*, 5 mai 2010, traduction libre).

communautaires. De même, l'assassinat du journaliste Héctor Francisco Medina Polanco est mis en relation aux menaces de mort reçues en raison de ses critiques des forces de sécurité publiques et privées protégeant les biens des éleveurs bovins (*Defensores en línea*, 11 mai 2011). Des agressions physiques ont aussi été commises contre des reporters des radios communautaires La voix lenca et Guarajambala du COPINH (COPINH, 6 octobre 2014).

⁵⁶⁰ Selon Dina Meza (23 septembre 2010, traduction libre), «[l]es défenseuses des droits humains au Honduras sont l'objet de diverses formes de violence comme l'assassinat, la diffamation, l'autocensure, la violence sexuelle, les menaces de mort, la violence de la part des conjoints et des membres de la famille, la surveillance permanente des défenseuses et de leurs organisations, la criminalisation de l'action des défenseuses et de leurs organisations, la négation d'espaces dans les médias publics et privés et la fermeture de leurs espaces de communication».

⁵⁶¹ Le cas de Berta Cáceres et de l'opposition du COPINH à la construction du barrage *Agua Zarca* illustre ce cycle d'intensification des représailles visant à faire taire les activistes. Ainsi, depuis le début du conflit, le COPINH aurait reçu plusieurs notes, appels et visites de la CONATEL visant à entraver le travail de ses radios communautaires dénonçant le projet. Berta Cáceres a été accusée et disculpée des délits de possession illégale d'armes, puis, au côté de Tomás Gómez et d'Aureliano Molina, d'usurpation de terres, de coercition et d'avoir causé des dommages de plus de 3 millions de dollars à l'entreprise DESA. Elle a aussi été victime d'arrestation arbitraire. Après avoir reçu des dizaines de menaces, incluant des menaces de mort, été victime de harcèlement et été l'objet de stigmatisation par les médias et les autorités publiques, elle a été assassinée le 3 mars 2016. D'autres membres du COPINH ont également été victimes d'agressions (ex. attaques à coup de machettes), de menaces, voire d'homicides, tels Moisés Durón Sánchez ou Tomás García. Après l'assassinat de Cáceres, des membres du COPINH auraient été victimes de surveillance, d'intimidation et d'attentat. De plus, la famille de Cáceres et le COPINH accusent les autorités publiques de chercher à taire son assassinat, que ce soit les Forces armées gardant le silence à l'égard de l'inculpation d'un militaire actif et de deux militaires retraités ou les tribunaux faisant de la rétention de preuves envers la famille.

C'est sûr que les communautés et les peuples résistent et élèvent leurs voix contre la dépossession. De là surgissent **les menaces, le harcèlement, la criminalisation pour éteindre ces voix** et dans le pire des cas, **ces voix dissonantes** contre le système **sont tués à coups de balles** comme cela s'est produit au Honduras avec l'assassinat de Berta Cáceres, la *niña* protectrice des rivières (*Radio Progreso*, 16 avril 2016, traduction libre).

8.4. La *parrësia* dans les discours militants

Face à la police du discours cherchant à taire et à faire taire leurs voix, certains activistes et membres de communautés mobilisés décident de prendre la parole publiquement afin de dire-vrai et de dire-juste sur les torts vécus dans le cadre des conflits socio-environnementaux, choisissant ainsi d'adopter une attitude parrésiastique devant les risques de représailles potentiellement violentes plutôt que de se taire, de se démobiliser, de se cacher ou de s'exiler. La *parrësia*, comme mode de subjectivation militant des défenseurs dans un contexte de mort et d'impunité, bref d'abandon, est mise en scène dans leurs discours comme une manière d'affronter, avec le courage de la vérité et de leurs convictions, les risques auxquels ils sont confrontés afin de défendre ce qui est juste, soit les droits des sans-part, des communautés et du peuple, et ce, au prix de leur vie. Dans une entrevue accordée à *Radio Progreso* (11 mars 2016, traduction libre) concernant l'assassinat de Berta Cáceres et son legs, le prêtre jésuite Ismael Moreno, directeur de la radio et de l'Équipe de réflexion, d'investigation et de communication (ERIC-SJ), définit ce qu'est un défenseur ou une défenseuse:

[u]ne personne qui est présente et accompagne de près ses frères et sœurs qui luttent et qui subissent les conséquences d'institutions qui ne les protègent pas et qui ne garantissent pas leurs droits. Un défenseur et une défenseuse est celui [ou celle] qui **met en jeu sa vie quotidiennement** en défendant son peuple.

Le courage face au risque de mort (en gras), propre à la *parrësia*, afin de défendre ce qui est juste, est au centre de cette définition. Celle-ci met également en lumière la centralité de la figure de la mort dans l'imaginaire de la défense de la vie qui, en raison de son omniprésence dans le contexte de violence et d'abandon du Honduras, vient définir ce qu'est un ou une défenseur.e.

Afin de saisir cette éthique de la *parrësia*, cette section analyse les renvois de significations établis par les discours militants entre 1) l'affirmation de ne pas se taire et d'élever la voix, 2) leurs actes de véridiction et de juridiction affirmant leurs convictions sur le vrai et le juste et 3) leur engagement à affronter les risques de leurs prises de parole. Pour ce faire, tous les extraits contenant des expressions renvoyant à ces trois éléments ont été extraits et analysés.

8.4.1. Prises de parole critiques et polémiques comme actes politiques parrésiasiques

Prendre la parole publiquement dans le contexte hondurien de violence exige un engagement fort des activistes, envers leurs propres convictions et envers les autres, à *ne pas se taire* et à *élever leur voix* afin de dire ce qu'ils et elles croient vrai et juste malgré les risques encourus. Cet acte parrésiasique est affirmé de manière récurrente par la diversité des militants et militantes devant les différentes représailles visant à faire taire leur voix. Par exemple, suite à la suspension de son émission Voix contre l'oubli par *Radio América*, afin d'éviter la diffusion des violations de droits humains suite au coup d'État, Bertha Oliva, coordonnatrice du COFADEH affirme:

Ils ne nous feront pas taire, le rapport a été amplement diffusé et est connu de la communauté nationale et internationale. **Nous continuerons à documenter** les violations des droits humains qui continuent d'être commises (Bertha Oliva, citée dans *Defensoras en línea*, 17 juillet 2009, traduction libre).

Dans cet extrait, la *négation* oppose à la suspension de leur émission visant à les faire «taire» la persistance du travail de documentation du COFADEH à la base de ses actes de vérification.

Les discours militants rappellent régulièrement le courage de défenseurs et défenseuses, telle Berta Cáceres qui malgré la diffamation, la criminalisation, l'intimidation et les menaces de mort n'a pas gardé le «silence», mais a élevé sa voix afin de critiquer des torts (ex. répression). Dans les extraits suivants, les *négations* et les *verbes d'opposition* manifestent le «refus» de Berta Cáceres de demeurer dans le silence alors que les activistes prennent celle-ci en exemple à suivre en réaffirmant, par des *négations* ou des *déontiques*, qu'ils ne se tairont pas malgré son assassinat.

Elle a fortement **critiqué** la répression du régime actuel et **a refusé de demeurer dans le silence**. Peu importe combien de **menaces** elle a reçues, peu importe combien de fois **on l'a suivie**, on l'a **poursuivie** ou on l'a **menacée de mort**, Berta **n'a pas pu être réduite au silence** et **ne doit pas être réduite au silence** aujourd'hui. La voix de Berta **doit** continuer ... (Gyntjer, 30 mars 2016, traduction libre).

Avec l'esprit de Berta, nous continuerons notre lutte en défense du territoire lenca, de la vie, des rivières, des forêts et de l'air. **Ils ne nous feront pas taire avec des balles ni avec des fusils ni avec des campagnes de diffamation. Berta n'est pas morte**, elle s'est multipliée. (COPINH, 21 novembre 2016, traduction libre)

Cette obstination à *ne pas se taire* s'explique par le fait que les activistes conçoivent la prise de parole publique comme leur principale «arme» dans les luttes afin d'exiger vérité et justice pour les violations des droits humains, moyen pacifique que les discours militants opposent aux armes à feu, symboles de répression⁵⁶². Par exemple, Suyapa Martínez, coordonnatrice générale du

⁵⁶² Cette opposition entre la parole militante et les armes à feu réprimant les activistes est illustrée par un slogan attribué à Berta Cáceres. Ce slogan est diffusé par les militants en défiance à ses assassins afin de réaffirmer que sa mort ne fera pas taire sa voix critique qui se répliquera dans les voix des autres activistes : «Tu as la balle ... Moi, la

CEM-H, qui a été accusée de diffamation par DESA pour l'avoir responsabilisé dans l'assassinat de Berta Cáceres puis disculpée, soutient: «Nous continuerons à être alertes devant toute attaque contre le travail de défense des droits humains, mais **ils ne nous feront pas taire** parce que **notre voix de dénonciation est notre arme**» (*Defensores en línea*, 21 mars 2017, traduction libre).

Ce «dire-vrai courageux et risqué» des activistes «joue [...] comme résistance au pouvoir» (Rojas, 2012: 49-50), comme l'attestent les adjectifs (en italique) servant à qualifier leurs voix. Ainsi, pour les discours militants, les voix des activistes adoptent un ton critique et polémique, les qualifiant de voix *critiques*. D'ailleurs, comme l'a montré le chapitre 7, la critique - que ce soit la critique des «mensonges» des médias et des autorités publiques ou de l'«injustice» du système judiciaire qui maintient l'impunité des puissants alors qu'il criminalise les sans-part - constitue un mode de véridiction polémique et agonistique caractérisant les discours militants. Dans les luttes de sens pour dire-le-vrai et dire-le-juste, leurs voix *alternatives*, *dissidentes*, *dissonantes* et *transgressives* outrepassent les limites de ce qui peut être dit sans risque, remettant en question les significations sociales fixées par les imaginaires institués. Leurs voix *rebelles* ou *combatives*, prononcées au nom des voix *collectives* et *diverses* des communautés (voix *communautaires*) et du peuple (voix *populaires*), s'inscrivent ainsi dans les luttes collectives. En fait, ces prises de parole publiques constituent des actes politiques, des occupations de l'espace public par des paroles non autorisées qui se révèlent tout aussi risquées que les prises de terre⁵⁶³. En outre, les campements d'observation de droits humains⁵⁶⁴ mis sur pied en solidarité avec des occupations de terres ou des groupes à risque constituent des espaces occupés par des personnes engagées envers la vérité, la justice et les droits humains visant à prévenir la répression et liant la prise de terrain à la prise de parole risquée afin de dénoncer les violations des droits humains. Finalement, exprimant leurs voix *courageuses* malgré les risques, les activistes maintiendraient l'engagement envers leurs convictions avec leurs voix *fermes*, *fortes*, *puissantes*, *intenses* et *énergiques*.

parole ... La balle meurt en détonant ... La parole vit en se répliquant" Berta Cáceres» (Photographie d'une banderole lors d'une manifestation diffusée par le RNDDH, 10 mai 2016, traduction libre). Cette opposition est également manifeste dans le slogan «Pour taire les armes, nous parlons les peuples!» du communiqué de la Rencontre contre la militarisation, la répression et l'occupation du Honduras (Rodríguez, 1^{er} novembre 2011, traduction libre).

⁵⁶³ Provenzano (2015) souligne que Michel de Certeau et Roland Barthe ont comparé la prise de parole étudiante de mai 68 à la prise de la Bastille, comme l'occupation de l'espace public par une parole non autorisée.

⁵⁶⁴ Berta Oliva (citée par Meza, 11 avril 2011, traduction libre) qualifie ainsi ce type d'action collective: «[c']est un campement permanent avec des personnes qui sont engagées envers la vérité, envers la justice et envers les droits humains». En avril 2011, le COFADEH a installé un tel campement en solidarité avec les habitants et la radio La Voix de Zacate Grande et prévoyait des campements à La Esperanza en collaboration avec le COPINH, dans un campement du MUCA de l'Aguán et à la radio garifuna *Faluma Bimetu* à Triunfo de la Cruz.

8.4.2. Éthique de la parole franche, sincère et engagée

Outre un acte politique, la *parrësia* implique une éthique de la parole franche, sincère et engagée. En effet, selon Gros (2002: 158), la *parrësia* est «une prise de parole publique ordonnée à l'exigence de vérité qui [...] exprime la conviction personnelle de celui qui la soutient». Chez Foucault (2009), elle consiste à tout dire de la vérité, en une posture de franchise où le sujet assume comme conforme à sa pensée la vérité qu'il énonce. Cette franchise à l'égard de ses convictions - convictions par rapport à ce que l'on croit vrai et juste - s'exprime non seulement dans le franc-parler, mais également dans la continuité entre la conduite quotidienne, le mode de vie du parrésiasite, et sa façon de penser de même que dans la «conformité de ce qu'il dit à ce qu'il est» (Foucault, 2017: 244). Cette conformité de la manière de vivre du parrésiasite qui suit, durant toute sa vie, ses convictions personnelles et son discours, prouve la sincérité de sa parole et assure l'exemplarité de sa vie, formant une éthique de la *parrësia* (Foucault, 2017: 246-248).

Au Honduras, cette éthique de la parole franche, sincère et engagée est valorisée par les discours militants. Dans la section suivante, les expressions y renvoyant ont été mises en italiques.

En premier lieu, les exigences de vérité, de justice et de réparation des défenseurs et des membres de communautés sont ancrées dans leurs *convictions* concernant la vérité et l'injustice des violations des droits humains⁵⁶⁵, de la situation d'«indefensión» et d'impunité⁵⁶⁶ ou des dommages engendrés par l'extractivisme sur les activités économiques des communautés (ex. agriculture, élevage, etc.), la contamination environnementale et la santé humaine⁵⁶⁷. De même, les activistes se disent *engagés* envers leurs *convictions* pour la défense de la vie⁵⁶⁸, de la nature et de la dignité des êtres humains, affirmant être *convaincus* que leur *lutte* ou *cause est juste*. Ces convictions

⁵⁶⁵ Ainsi, les activistes affirment être *convaincus* que les violations de droits humains (assassinats, attentats contre les dirigeants, etc.) sont motivées par leur défense du territoire et des biens communs ou qu'il s'agit d'une persécution politique contre le mouvement paysan. Pour les organisations de défense de droits humains, tel le COFADEH, la documentation, l'information et les témoignages recueillis dans leur travail leur donnent la *certitude* et la *conviction* qu'il existe une pratique systématique de violations de droits humains contre l'opposition par l'État hondurien.

⁵⁶⁶ Les activistes parlent de leur *conviction contre l'impunité*, de leur *espoir de punir* les responsables des assassinats, de leur *soif de justice* suscitée par la situation d'*indefensión*, de leur *conviction* que le système judiciaire hondurien est fermé à leurs plaintes ou de leur *certitude* que l'État et ses institutions civiles et militaires *ont abandonné* les communautés pour défendre les intérêts des entreprises extractives (ex. minières).

⁵⁶⁷ Par exemple, les membres du CAVS affirment être *convaincus* que la contamination des eaux est due à la négligence de l'entreprise *Entremares*, se référant aux *preuves scientifiques démontrant* la contamination et à la *vérité des faits* que l'entreprise n'a pas entrepris les mesures de mitigation nécessaires, considérant qu'il s'agit d'*injustices*.

⁵⁶⁸ Radio Progreso (19 mai 2016, traduction libre) présente la défense des ressources naturelles (terres, forêts, eau, air) comme la grande lutte du 21^e siècle en raison d'une «conviction profonde» que «nous ne pourrions jamais vivre sans eau, sans forêt et sans oxygène».

deviennent partie intégrante de leur vie d'activistes. Par exemple, une militante du MADJ, Albertina López, justifie ainsi sa participation au Campement digne pour l'eau et la justice:

Je défends l'eau parce que je suis **convaincue** que l'eau est la vie. Vous savez? **Ma conscience** me dit que je suis **appelée** à la défendre, que c'est la tâche de tous et non de quelques-uns. [...] Moi, maintenant, je ne pourrais dire que j'abandonne la lutte, parce que **l'eau est ma vie, ce campement est ma vie** et si je l'abandonne, toutes mes années [de lutte] seraient perdues (MADJ, 28 août 2017, traduction libre).

Cet *engagement social* est parfois motivé par la *foi* religieuse ou les cosmovisions autochtones. Ainsi, les convictions de *Radio Progreso* pour la défense de la vie et de la justice, la protection de la nature et leur engagement social envers les plus pauvres et les personnes sans défense reflètent l'inscription de son discours dans la tradition de la théologie de la libération et de l'option préférentielle pour les pauvres, de la théologie de la vie et de la théologie écologique avancée par le pape François. Pour le Mouvement indigène Lenca indépendant de La Paz (MILPAH), la défense des biens communs repose sur la «responsabilité», exprimée par des *déontiques*, de gardien de la Terre Mère devant prendre soin de la planète, faisant allusion à la mythologie lenca.

Au MILPAH aussi ils sont **convaincus** que défendre les biens communs c'est défendre l'existence des peuples. «Nous avons une **grande responsabilité de prendre soin** de notre maison commune, notre planète, notre maison **je dois** faire [en sorte] qu'ils nous la respectent, nous ne sommes pas nés ici pour croître, nous reproduire et mourir, non, **nous apportons une mission**, nous **devons** changer cette planète, **nous devons en prendre soin** et cette façon d'en prendre soin exige qu'ils respectent nos droits» a finalisé Martín Gómez, dirigeant de MILPAH (*Radio Progreso*, 13 octobre 2017, traduction libre).

Ces *convictions* sur la justice de leur cause reposent sur leurs convictions quant au vrai, en l'occurrence aux «causes réelles» des torts vécus par les communautés et les activistes dans les conflits socio-environnementaux, soit l'imposition violente d'un modèle de développement extractif sans le consentement des communautés. Par exemple, pour l'avocat Víctor Fernández, la «cause fondamentale» de l'assassinat de Berta Cáceres est sa lutte active contre un modèle économique ayant pour base l'extraction de la richesse nationale (*Defensores en línea*, 9 mars 2016). Pour *Radio Progreso* (14 juillet 2017, traduction libre), la «cause fondamentale» des attaques contre les dirigeants autochtones est «l'imposition de projets extractifs dans des communautés sans leur consentement libre, préalable et informé». Pour le M4 (25 septembre 2017, traduction libre), «la cause fondamentale de la destruction du territoire et de la surexploitation des biens communs naturels réside dans l'inégalité, les déséquilibres de pouvoir et le néocolonialisme». Ces convictions motivent leur *engagement à ne pas se taire et à dénoncer* les violations de droits humains affectant les autochtones, les paysans et les habitants des communautés qui luttent pour la défense de leurs territoires, de leur culture et des biens communs contre les projets extractifs.

L'engagement est finalement *inspiré* par la *conviction* que le changement social est possible et nécessaire, qu'il requiert l'exercice par les activistes de leurs droits - notamment d'expression - et débute par la formulation de revendications communes en faveur du respect des droits humains et de la justice sociale afin de réaliser le *rêve* de refonder la société hondurienne sur la base de leurs *idéaux* de justice et de transformer la réalité vécue par les sans-part. Pour les activistes, les actions en vue de la transformation sociale doivent s'appuyer sur le *principe* de non-violence, ce qui justifie leur critique de la militarisation du Bajo Aguán comme solution aux conflits agraires.

Au-delà de leurs convictions personnelles, les activistes justifient leurs luttes par leur *engagement envers les autres*. La participation aux actions est justifiée comme un engagement, exprimé par des *déontiques*, afin de laisser un legs à leurs enfants et aux générations futures ou d'honorer les personnes qui se sont sacrifiées, ont été assassinées ou sont disparues en raison de leurs convictions. Ainsi, Luis Cálix, dirigeant de la Centrale nationale des travailleurs de la campagne (CNTC) affirme: «nous **devons** porter un **engagement** de défense de la terre, un **engagement** de conscience, pour laisser un legs à nos enfants» (Rodríguez, 31 octobre 2015, traduction libre).

De plus, la crédibilité des dirigeants populaires dépend de leur capacité à se réunir humblement avec les communautés, à comprendre et à ressentir leurs douleur et souffrance, à parler au peuple comme à des camarades et à porter les revendications et les décisions des communautés, gages de leur sincérité et de leur solidarité les autorisant à s'instituer en porte-parole des convictions des communautés, des paysans et des peuples autochtones et afro-descendants.

Carlos Escaleras fut un dirigeant populaire qui jouissait de toute la **crédibilité** des communautés de l'Aguán. Lorsqu'ils l'ont assassiné, il se profilait comme un **digne représentant du peuple**. [...] il se **réunissait humblement avec son peuple** pour célébrer sa foi et défendre les intérêts de son propre quartier, Los Laureles. (CODEH, 6 janvier 2010, traduction libre).

“C'est un jour pour se souvenir de chaque moment, [...] pour édifier la mémoire d'une femme magistrale, d'une femme qui est venue au monde et qui dès son plus jeune âge a commencé à **vibrer avec la douleur, avec la souffrance, avec le sentiment** et a commencé à comprendre que le peuple hondurien, son peuple lenca, devait être accompagné pour améliorer les conditions de vie”. [...] Berta était une femme qui **parlait au peuple, parlait au monde comme des compitas, compas** [diminutifs familiers de camarades]. (Palacios, 2 mars 2017, traduction libre)

Cet engagement envers les autres repose sur la croyance que les luttes sociales se construisent avec l'organisation, la mobilisation et la croissance de la conscience populaire autour des intérêts des communautés, justifiant leur conviction à former des alliances et à se solidariser avec d'autres groupes et mouvements sociaux dans un effort d'unité. Pour les défenseurs des droits humains,

cette égalité repose aussi sur la conviction que les droits humains sont des valeurs universelles et que leur devoir est d'être avec ceux et celles qui ont le plus besoin d'eux, bref d'être solidaires en actes et en paroles avec les victimes des violations des droits humains.

En plus de cette parole engagée envers ses convictions et envers les autres, les discours militants valorisent la franchise et la sincérité de leurs engagements. Cette franchise s'affirme d'abord à travers le franc-parler des activistes, telles Berta Cáceres ou Margarita Murillo présentées par les discours militants comme des femmes critiques, *ennemies de l'hypocrisie*, qui *disaient les choses de front, sans détour*, qui *savaient dire la vérité avec force, courage et passion*, avec *une franchise inégalée, sans se soucier de mettre en colère* leurs opposants. La sincérité de leur parole se reflète ensuite dans la cohérence de leurs actions avec leurs discours de défense des droits humains et leur engagement profond envers leur pensée (principes, convictions, idéaux, valeurs, etc.), *dédiant leur vie* à la défense des droits des sans-part (ex. peuples autochtones, paysans, etc.). Leur fidélité à leurs convictions se note enfin dans leur refus du conformisme et leur incorruptibilité malgré les pressions sociales, les tentatives de corruption et les représailles. Par exemple, Kenia Murillo, fille de Margarita Murillo, lui rend hommage en soulignant sa franchise, son incorruptibilité et sa solidarité fondées sur ses idéaux dans les termes suivants:

J'ai toujours admiré chez Margarita ses **idéaux**, elle était **incorruptible**, quand elle **croyait** à quelque chose, elle faisait tout son possible pour l'obtenir, elle **pensait toujours à ses camarades**, la **solidarité** l'accompagnait toujours. Grâce à ses **idéaux** elle s'est aussi convertie en une femme **critique** qui **disait la vérité sans se soucier de fâcher quelqu'un** (*Radio Progreso*, 26 août 2016, traduction libre)

8.4.3. Courage de la vérité face aux risques de représailles

Outre cette éthique de la parole franche, sincère et engagée, la *parrêsia* chez Foucault (2009: 215-216) suppose le courage de la vérité, une vertu éthique et politique consistant en la résolution d'opposer une opinion adverse à celles des puissants au risque de subir des représailles et de devoir mettre en jeu sa vie afin de dire ce qu'on croit vrai et juste. Au Honduras, les discours militants mettent en scène ce courage de la vérité assumé par les personnes mobilisées dans les conflits socio-environnementaux face aux risques de représailles, pouvant aller jusqu'à la mort. Dans cette section, les expressions renvoyant aux risques et au courage ont été mises en italiques.

Alors que les militants dénoncent les violations des droits subies dans le cadre des conflits socio-environnementaux auprès des systèmes internationaux de protection des droits humains afin de faire reconnaître les défenseurs de la terre, du territoire et de l'environnement comme groupe

vulnérable (voir Chapitre 6), au plan national, la dénonciation des risques auxquels sont exposés les activistes et les membres de communautés cherchent à susciter l'indignation et la solidarité afin de mobiliser leurs sympathisants derrière leurs revendications de protection, de cessation des violences et de justice, à louer le courage des défenseurs risquant leur vie pour leurs convictions et à contrer la peur et la tristesse provoquées par la mort pouvant démobiliser et faire taire.

En premier lieu, les discours militants dénoncent de manière récurrente la situation des défenseurs et des membres de communautés qui sont *exposées* à différents *risques* ou *dangers* en raison de leurs mobilisations et prises de parole, allant parfois jusqu'à *exposer leur vie*. Ainsi, les défenseurs des droits à la terre, en particulier les membres et familles des organisations paysannes du Bajo Aguán, et ceux opposés aux projets miniers, forestiers ou hydroélectriques affronteraient des *niveaux élevés de risque à leur intégrité physique ou leur vie*, étant l'objet de menaces, de surveillance, d'intimidation, de séquestration, de tortures, d'attaques armées, voire d'assassinats, alors que des actions judiciaires contre les responsables seraient inexistantes dans la majorité des cas, perpétuant l'impunité. De plus, les campagnes de diffamation et de disqualification stigmatisant leur travail augmenteraient *les risques pour la vie* des défenseurs, en particulier ceux qui défendent publiquement avec leur parole les biens naturels. Or, l'État mettrait en œuvre de manière inefficace les mesures conservatoires de la CIDH et de la Cour IDH. De surcroît, l'impunité forcerait les défenseurs des droits humains à *s'exposer à plus de risques* en cherchant à obtenir justice auprès des instances nationales et internationales. Face à cette situation, les défenseurs exigent que des enquêtes soient menées et que les responsables soient traduits en justice, que soient mises en œuvre des mesures efficaces afin de protéger la vie des *défenseurs à risque* et qu'ils puissent exercer leur travail sans obstacle - lançant, à cet effet, des campagnes de sensibilisation afin de *réduire les risques à la vie* des défenseurs de droits humains - de même que cessent et que soient condamnées par le gouvernement les campagnes de diffamation.

Les discours militants attribuent les causes de ces violations de droits aux projets extractifs (miniers, forestiers, pétroliers), hydroélectriques, touristiques et agro-industriels imposés aux communautés sans leur consentement *mettant à risque la vie* des peuples autochtones et afro-descendants et des communautés rurales. En effet, outre les risques associés aux impacts sociaux

et environnementaux de l'exploitation de ressources naturelles⁵⁶⁹, pour le discours militant, les projets d'investissement *exposent à des risques la vie* de leurs opposants en raison de la stratégie de démobilisation de la résistance aux projets, employant la criminalisation des luttes sociales, la militarisation des territoires et l'utilisation des forces de sécurité pour réprimer. Sur cette base, ils exigent la révision de la politique de développement extractiviste, l'annulation des concessions de projets et la cessation des opérations des projets en cours.

Outre cette stratégie de dénonciations et de revendications désignant les torts autour desquels les sympathisants peuvent se solidariser et se mobiliser, la mise en lumière des risques encourus par les défenseurs sert à louer leur *courage* devant l'adversité, certains militants et certaines militantes, tels Margarita Murillo, Carlos Escaleras, Jeannette Kawas ou Berta Cáceres ayant donné jusqu'à leur vie pour leurs convictions, les constituant en exemples de bravoure à suivre. Les récits créent des *renvois de significations* entre ces violences et leur courage.

Le 6 février dernier, cela faisait 21 ans que les **balles assassines** ont **coûté la vie** à Blanca Jeannette Kawas Fernández. Le motif: **son amour de la vie et sa défense courageuse des biens naturels**. Près d'un mois plus tard et pour les mêmes motifs, **d'autres balles assassines**, mais des filles de la même haine et du même mépris pour la nature et la dignité humaine, **ont arraché la vie** à Berta Cáceres. (*Radio Progreso*, 8 mars 2016, traduction libre)

Sa mort s'est produite pour avoir **défendu les ressources naturelles de la terre qui l'a vu naître, qu'il a aimée et qu'il a défendue avec un grand amour et courage**. Le 18 octobre 1997, l'environnementaliste et candidat à la mairie de l'époque pour le parti Unification démocratique, Carlos Escaleras, **a été assassiné** par trois tueurs à gages lorsqu'il se trouvait dans son commerce du quartier Los Laureles, à Tocoa, Colón. (*Defensores en línea*, 18 octobre 2017, traduction libre)

C'est ici que commencent les **menaces**, la **persécution**, le **harcèlement** et la **torture** contre Margarita Murillo, dont le seul objectif était que le paysan ait des terres à récolter. Les groupes **répressifs** commencent **à la suivre, ils l'arrêtent** à plusieurs reprises et **la soumettent à de graves tortures**, mais sa **conviction** dans la lutte sociale lui a donné la **force** de supporter la douleur et la souffrance. Pour augmenter sa douleur et son angoisse, les tortionnaires **l'ont obligée à voir comment les hommes étaient soumis à la torture**, et malgré l'impact de ces expériences, Margarita Murillo **n'a jamais renoncé à ses principes** qui l'ont incitée à **lutter** pour l'organisation sociale et la **justice**. [...] Au moment de son **assassinat**, Margarita Murillo appartenait au Forum social de la vallée de Sula et était membre du Front national de résistance populaire et d'autres organisations politiques et sociales du Honduras. (*Defensores en línea*, 28 août 2014, traduction libre)

Parmi les preuves de «courage», ne pas se taire malgré les représailles («attaquent»), continuer à lutter et à parler afin d'exposer la «vérité» et d'«exiger justice», bref faire preuve du courage de la

⁵⁶⁹ Les discours militants identifient différents *risques pour la vie*. Ainsi, la déviation des rivières par les barrages hydroélectriques mettant à risque la vie et le mode de vie des habitants qui utilisent quotidiennement ses sources d'eau, le manque d'accès aux territoires ancestraux résultant des concessions exposerait les peuples autochtones et afro-descendants à des conditions de vie précaires et inhumaines alors que les projets miniers seraient susceptibles de contaminer l'environnement - notamment l'eau potable -, générant un risque pour la vie et la santé humaine.

vérité au sens de Foucault, sont l'objet d'engagements publics par les militants, comme l'exprime par un *déontique* («devons») Jaime Cabrera, un défenseur des droits du Bajo Aguán:

Nous nous prononçons toujours **en disant la vérité** et nous nous solidarisons avec la famille de la camarade Margarita Murillo, qui a été assassinée en défendant les droits de beaucoup d'entre nous, c'est pourquoi nous **ne pouvons pas rester silencieux** [littéralement, tus], mais **nous allons exiger justice**. Nous **devons affronter avec courage et bravoure** ces événements qui nous **attaquent**. Parce qu'avec plus de force nous continuerons de l'avant. (cité par Rodríguez, 29 août 2015, traduction libre)

Ce courage de continuer la lutte et de prendre la parole afin de dire-le-vrai et de dénoncer les injustices est exprimée par diverses *marques argumentatives* (ex. malgré, mais, etc.) opposant le maintien des convictions (ex. idéaux, principes, etc.), de la motivation (ex. motivé, force, etc.), de l'engagement (ex. engagement, promesse, mission, etc.), de la lutte ou des prises de paroles (ex. «nous ne nous taisons pas») aux représailles cherchant à démobiliser et à faire taire.

Nous allons [de l'avant] **motivés, malgré que** nous ayons des cas de **prisonniers politiques et d'assassinats** de défenseurs et défenseuses de droits humains comme le cas de Margarita Murillo, laquelle nous croyons est une forme de **répression** de la part de l'État pour **nous faire taire, mais cela n'arrivera pas**. (Nelson Rodas, du Réseau des défenseurs des droits humains du Sud, cité par Rodríguez, 30 août 2014)

Cette *persévérance* et cette *ténacité* dans la lutte sont valorisées autant par les organisations militantes, leurs dirigeants et activistes, les radios communautaires et les communautés afin d'inciter au maintien de la mobilisation collective «malgré» la *répression, la persécution, le harcèlement, l'intimidation, les menaces, les campagnes de discrédit, la criminalisation*, bref *les risques, le danger et la peur* que ces représailles génèrent, tel qu'illustré ci-dessous.

Malgré la forte répression, les organisations paysannes ont réitéré leur engagement dans la lutte. (Trucchi, 2 mars 2011, traduction libre)

La militante Berta Cáceres assure que **malgré** avoir reçu des **menaces constantes, de prison et de mort et la criminalisation**, le COPINH n'abandonnera pas la lutte pour la défense des biens naturels et son territoire. (*Radio Progreso*, 24 avril 2015, traduction libre)

En troisième lieu, la force et la conviction des communautés et des personnes défenseuses des biens naturels qui **malgré les risques** qu'ils affrontent quotidiennement continuent leur résistance pacifique face aux projets de mort (*Radio Progreso*, 18 juillet 2017, traduction libre).

Les radios communautaires continueront à lutter [*en pie de lucha*] **malgré les menaces** (Palacios, 29 janvier 2013, traduction libre).

Finalement, la *parrësia* prend la forme de déclarations publiques d'activistes et de membres de communautés affirmant ou appelant, par des marques *déontiques*, de *négation* et d'*opposition argumentative* (en gras), leurs camarades à *ne pas avoir peur* devant les représailles.

Comme paysans et paysannes, nous pouvons élever la voix, c'est lamentable de voir comment les autorités sont en faveur des propriétaires terriens, mais **nous n'avons pas peur** de dénoncer ces cas, parce que **la peur et les campagnes de peur ne doivent pas nous vaincre** parce que nous avons la force, la capacité et l'intelligence. (Patricia Eguigure, du Réseau de communicateurs sociaux de El Paraíso, citée par Meza, 18 novembre 2013, traduction libre)

Face au processus de criminalisation, Angélica dit qu'elle **n'a pas peur**, qu'**au contraire**, cela lui donne plus de force pour continuer à défendre l'eau et qu'elle continuera de lutter jusqu'à la fin. Avant de terminer la conversation, et après lui avoir demandé ce qu'elle voudrait dire aux gens, dans tout le pays et à l'extérieur du pays, avec ses mains jointes sur ses jambes, et avec un ton décidé, elle a exprimé: "qu'il s'unissent à cette lutte, **qu'ils n'aient pas peur**, défendre l'eau est la tâche de tous, de toutes, il n'y a rien à perdre, en revanche, nous avons tout à gagner". (MADJ, 22 août 2017, traduction libre)

Ce refus de se laisser intimider incite les activistes à la témérité, quitte à affronter le risque de mourir⁵⁷⁰ plutôt que de se démobiliser, de s'exiler ou de se taire, tel que l'illustrent l'opposition - indiquée par les marques de *négation* et d'*argumentation* - à l'expulsion forcée de la communauté garifuna de Barra Vieja, la défense du territoire lenca par le MILPAH contre les mines à ciel ouvert ou le refus de l'exil du porte-parole du Mouvement unifié paysan de l'Aguán (MUCA).

Le porte-parole du MUCA a révélé qu'il a reçu des informations que des véhicules suspects rôdaient autour de la maison de sa mère et de ses enfants. [...] Consulté s'il envisageait sortir du pays en raison de ces actions, Alvarez a répondu: "**je ne pense pas sortir du pays**, si je le fais c'est pour dénoncer la situation, **mais je ne pense pas sortir du pays, plutôt mourir**". (*Defensores en línea*, 24 avril 2014, traduction libre)

"[...] nous, les communautés lencas, nous sommes prêtes à défendre nos territoires, **nous allons mourir debout et non à genoux** devant ce pouvoir, parce qu'ils nous tuent" a assuré le dirigeant tribal (Felipe Benítez, président du MILPAH, cité par Morales, 3 février 2016, traduction libre).

Les habitants de Barra Vieja ont déclaré qu'ils **mourront plutôt** que d'abandonner leurs maisons. (OFRANEH, 7 août 2014, traduction libre)

8.5. Stratégies discursives d'incitation collective à la *parrësia*

L'éthique de la *parrësia* exposée dans la section précédente, poussant les activistes à ne pas se taire, à dire franchement ce qu'ils et elles croient vrai et juste et à agir en conformité avec leurs convictions et leurs discours malgré les représailles, bref à assumer le courage de la vérité, loin d'être une pratique de soi strictement individuelle, est en fait l'objet de stratégies discursives des organisations militantes incitant les activistes et les membres de communautés mobilisés dans des conflits socio-environnementaux à ne pas se taire ou se démobiliser devant les risques.

⁵⁷⁰ Lorsque Radio Progreso (10 février 2017, traduction libre) demande en entrevue à Miriam Miranda, coordonnatrice de l'OFRANEH quelle satisfaction elle retire d'être une défenseure, celle-ci répond: «La plus grande satisfaction est de prendre la décision si [je vais] mourir plus rapidement ou mourir plus lentement parce que de toute façon nous allons mourir. La grande satisfaction est de penser que tes enfants et les enfants de tes enfants vont avoir de l'eau propre, pourront avoir des aliments sains, qu'ils pourront vivre une vie dans laquelle les gens pourront avoir du bien-être. Mais cela signifie être conscient, mais cela signifie aussi comprendre que lutter pour les biens communs de la nature c'est lutter pour la vie». Cette réponse manifeste l'attitude parrésiasique, celle-ci affirmant assumer le risque de mourir plus rapidement en raison de sa lutte pour la défense des biens communs de la nature et de la vie pour les générations futures.

8.5.1. Exemplarité de la vie militante: entre hommages posthumes et prix honorifiques

Deux dispositifs énonciatifs militants fonctionnant conjointement cherchent à inciter à la *parrèsia* en mettant en scène l'exemplarité de la vie des militants et militantes. Premièrement, des hommages posthumes en l'honneur de la vie de défenseurs assassinés en raison de leurs luttes commémorent leur mémoire en retraçant leur biographie militante tout en soulignant leur attitude parrésiasique à travers la *louange* (1) de leur ténacité, persévérance ou courage devant l'adversité et les représailles; (2) de leur franc-parler et de la sincérité de leurs convictions ayant guidé leurs actions tout au long de leur vie; (3) de leur sacrifice afin de défendre la justice et le bien des communautés et de porter, humblement, la voix de ceux n'ayant pas de voix, les sans-part, luttes auxquelles ils ont dédié leur vie et finalement, (4) de l'enseignement qu'ils lèguent aux générations actuelles d'activistes par l'exemple de leur vie. (5) Ils se terminent par un appel, au *déontique* (impératif, «obligation»), à continuer leurs luttes. De tels hommages posthumes, illustrés ci-dessous dans le cas de Berta Cáceres, sont fréquents afin de commémorer l'anniversaire de décès d'activistes devenus des symboles des luttes socio-environnementales dans l'imaginaire de la défense de la vie, tels que Jeannette Kawas, Carlos Escaleras, Carlos Luna ou Margarita Murillo.

Berta nous enseigne le chemin

Berta était une femme de **convictions profondes**, de bonne conversation, de **lutte infatigable** et au regard profond. Tendre avec ses frères lencas, mais d'une **voix ferme** devant les usurpateurs des territoires indigènes, **ferme** devant le système patriarcal et anti-impérialiste **de cœur**.

Sa vie fut un cadeau pour **les paupérisés et les marginalisés** de ce monde. Elle a **accompagné les luttes des femmes, des paysans, des noirs et des peuples indigènes**, elle a utilisé chaque espace pour **porter leurs voix, présenter leurs demandes et exiger le respect de leurs droits**.

Berta **a assumé l'engagement** d'être une gardienne des rivières, mais en elle-même elle fut une rivière. [...]

Sa passion fut la politique. Mais non les partis politiques. Elle comprenait la politique comme un instrument pour **chercher des solutions aux problèmes des communautés**, elle a misé sur la **lutte politique organisée et pacifique**. Elle a misé sur **la formation et l'organisation des communautés** et exiger au gouvernement des politiques publiques qui reconnaissent la **dignité de la vie des communautés lencas**.

Pour cette même passion qu'elle a vécue, ils l'ont assassinée. [...]

Aujourd'hui, son sourire court sur toutes les rivières du monde. Et toutes les organisations sociales ont **l'obligation de convertir chaque lutte en petits ruisseaux qui rejoignent le grand fleuve de la mobilisation nationale** [...]. Et comme l'a elle-même dit Berta: "Réveillons-nous, réveillons-nous, humanité, il n'y a plus de temps ... **rassemblons-nous et continuons, avec espoir, à défendre et à prendre soin du sang de la terre**" (*Radio Progreso*, 10 mars 2016, traduction libre)

Sur cette base, les défenseurs assassinés sont érigés en martyrs populaires sous l'influence des théologies de la libération et de la vie ou hissés au rang de héros et d'héroïnes aux côtés des

esprits des ancêtres des peuples autochtones et afro-descendants. D'une part, au lieu de n'être réservée qu'aux prêtres tués au nom de leur foi et de leurs luttes pour la justice sociale et en faveur des pauvres, tels Óscar Romero ou Guadalupe Carney, l'appellation de martyrs s'étend désormais aux femmes, aux paysans, aux autochtones, aux afro-descendants et aux écologistes dans les discours militants inspirés de la théologie de la libération. Dans l'imaginaire ravivé par ces discours, ces martyrs populaires ont su persévérer dans leurs luttes, malgré les persécutions, les souffrances et l'adversité, allant jusqu'à se sacrifier, verser leur sang et donner leur vie, pour la justice et le bien des communautés à l'image du Christ ayant porté la croix. Bien que la mort emporte le corps des défunts, leurs idéaux et leur exemple de solidarité demeurent dans le peuple. D'autre part, dans les discours inspirés des cosmovisions autochtones, les esprits des activistes décédés, telle Berta Cáceres, rejoignent les esprits des héros des luttes ancestrales pour la défense du territoire qui transmettent la force et l'inspiration aux luttes socio-environnementales actuelles, comme l'illustre ce communiqué du COPINH publié après la mort de Berta Cáceres.

Nous avons uni nos cœurs et nos visions, avec le guide de notre leader et ancêtre Berta Isabel Cáceres Flores, avec **la force de son esprit** et le legs de sa lutte, qui pour la première fois ne nous accompagne pas physiquement à cette assemblée [...] Dans la défense des territoires, sur le chemin antipatriarcal, dans la promotion de l'éducation et de la communication populaires, pour la médecine naturelle, la souveraineté alimentaire et **avec l'accompagnement de nos ancêtres [au féminin] et ancêtres**, nous crions que **Berta vit** et le COPINH continue! **Avec la force ancestrale de Berta, Lempira, Mota, Iselaca et Etempica**, s'élèvent nos voix remplies de vie, de justice, de dignité, de liberté et de paix! (COPINH, 29 mai 2017, traduction libre)

Ces hommages posthumes font partie des pratiques visant à sauvegarder la mémoire populaire (Phillips, 2015) des personnes décédées ayant dédié leur vie afin de protéger les droits humains, mémoire que tentent de faire oublier les auteurs de violations, constituant à ce titre une affirmation des droits à la vérité et à la justice. Leur exemple de vie est présenté comme un legs et un enseignement à suivre dans les luttes afin d'honorer leur mémoire, comme l'illustrent les marques *déontiques* («obligation») dans l'hommage suivant rendu à la féministe Gladys Lanza.

“Nous allons nous souvenir d'elle comme une militante inébranlable, pour les femmes, les féministes, les syndicalistes, le peuple hondurien en général est en deuil, mais **nous avons l'obligation et l'engagement de continuer à cultiver son exemple et de continuer à la ressusciter dans la mémoire historique de notre pays**, mais aussi **de continuer son exemple** et que **sa lutte et trajectoire politique et sociale** en défense des femmes et du peuple hondurien **soient enseignées à d'autres générations**, nous avons l'obligation de continuer à **ressusciter Gladys Lanza**, pour toujours sur tous les chemins pour que **les générations qui sont en chemin se souviennent d'elle**” a dit Olivia Marcela Zúniga Cáceres, plus haute dirigeante de la Coordination indigène du pouvoir populaire au Honduras, CInPH, qui a rendu hommage à la défenseure conjointement à 240 autochtones lencas la nuit de sa veillée funèbre. (Rodríguez, 21 septembre 2016, traduction libre)

Deuxièmement, les organisations militantes et les ONG célèbrent chaque année des cérémonies visant à reconnaître l'engagement des défenseurs et défenseuses et de journalistes à risque et de leurs organisations militantes ou médias alternatifs, leur remettant des prix⁵⁷¹ qui sont parfois dédiés en l'honneur d'activistes assassinés, tels le Prix national Carlos Escaleras ou le Prix Óscar Romero. Ces prix, qui récompensent l'engagement des militants et militantes qui s'est maintenu constant malgré les risques, incitent, d'une part, ces activistes et ces communicateurs sociaux engagés à suivre l'exemple de courage, de convictions sincères, de franc-parler, de don de soi envers les gens humbles et la justice et de persévérance devant l'adversité et les représailles des activistes décédés et d'autre part, érigent les récipiendaires en nouvel exemple à suivre. À ces appels, les activistes mobilisés répondent en jurant suivre l'exemple de leur lutte, tel que l'illustre une banderole portant l'effigie de Berta Cáceres et affirmant «Ta lutte sera notre exemple» (Photographie publiée par *Radio Progreso*, 15 avril 2016, traduction libre).

8.5.2. Devoir éthique de poursuivre la lutte: entre conscientisation et engagements publics

Outre ces témoignages de vies militantes servant d'enseignement et d'exemples à suivre, les discours militants contribuent à l'incorporation de convictions par les activistes à travers leurs efforts de conscientisation et leurs pratiques d'engagements publics, incitant les activistes à assumer librement l'obligation envers soi-même et envers les autres de continuer à lutter, à dire ce qu'ils croient vrai et à dénoncer les injustices. Bref, ils créent un sentiment de devoir éthique.

Le travail de conscientisation mis en œuvre par les organisations militantes à travers différentes pratiques de diffusion du discours (ex. émission de radio communautaire, éducation populaire, campagne de sensibilisation, réunion communautaire, journée de formation, forum, conférence, débat, discussion, réflexion, etc.) vise à renforcer les convictions des personnes mobilisées et à conscientiser la population sur les situations vécues par les communautés et leurs droits. Ce travail consiste d'une part, à partager par des actes de véridiction (ex. témoignages) les expériences de membres de communautés et d'activistes de diverses organisations et régions du

⁵⁷¹ Des communicateurs sociaux, des activistes autochtones, afro-descendants et de droits humains et des organisations militantes ont ainsi reçu divers prix, tels le Prix Goldman pour l'environnement, le Prix Héritage de Martyrs, le Prix Óscar Romero, le Prix national Carlos Escaleras, le Prix *Front Line Defenders* pour les défenseurs des droits humains en danger, le Prix Tulipan des droits humains, le Prix spécial pour le journalisme des droits humains sous la menace d'Amnistie internationale, le Prix WOLA de droits humains, le Prix international des droits humains Herbert Anaya, le Prix à l'intégrité journalistique Samuel Chavkin, le Prix international Letelier Moffit, le prix Rafto, le Prix Shalom, le Prix des lettres pour les droits humains ou le Prix Regard pour les droits humains.

pays en ce qui a trait aux torts vécus dans le cadre des conflits socio-environnementaux et d'autre part, à les former en leur enseignant leurs droits humains afin qu'ils puissent déceler l'écart avec leur vécu et dénoncer, par des actes de juridiction, les violations de droits. Par ces apprentissages, les activistes acquièrent des connaissances sur leurs droits, affirmant être désormais conscients des torts vécus, et renforcent leurs volonté et capacité d'agir collectivement, soulignant la motivation et la conscience de ne plus être seuls, créées par le partage d'expériences, comme l'illustre l'extrait suivant d'une militante du COFADEH.

Ana Catalina López, de Yuscarán, et membre du réseau de El Paraíso, a qualifié la rencontre comme un événement très important “je suis revenue très contente parce que nous avons **partagé** avec beaucoup plus de personne **la situation que nous vivons** comme défenseurs de droits humains pour **le droit à la terre, des femmes, des paysans**, etc., **nous savons que nous ne sommes pas seules**, qu'il y a plus de personnes avec nos mêmes idéaux et surtout qu'il y a des organisations comme le COFADEH qui nous appuie”. (Rodríguez, 9 décembre 2014, traduction libre)

Prenant assise sur cette prise de conscience, cette volonté d'agir des activistes et des membres de communauté est renforcée par des engagements pris dans des déclarations publiques, étendant l'obligation envers soi-même à vivre selon leurs convictions à l'obligation librement assumée envers et au nom des autres de poursuivre la lutte malgré les risques. Ainsi, les discours militants mettent régulièrement en scène des activistes et des membres de communautés professant publiquement des serments (nous jurons), des promesses (nous promettons) ou leur engagement (nous nous engageons, nous déclarons, manifestons, affirmons, réaffirmons, réitérons, ratifions notre engagement), assurant demeurer «fidèles» à leurs engagements ou affirmant leur sentiment d'obligation collective (nous devons). Par ces actes de langage, ceux-ci s'engagent individuellement et collectivement à lutter pour leurs *convictions*, que ce soit la défense de la nature, de l'environnement, de la Terre Mère et des biens communs⁵⁷², des droits humains et des droits collectifs des peuples autochtones et afro-descendants (droits territoriaux, culturels et spirituels, droit à la consultation libre, préalable et informée, autodétermination et autonomie des communautés, etc.) et des paysans (droits à la terre) ou de la justice. De plus, ils s'engagent envers les *principes éthiques et politiques* devant guider leurs actions (ex. non-violence, pratiques démocratiques) et refonder le Honduras sur un modèle de développement économique alternatif fondé sur la solidarité, la coopération et le respect de la vie et de la nature⁵⁷³ en vue d'une société

⁵⁷² Les activistes et les organisations militantes s'engagent par exemple à continuer les luttes afin de protéger les forêts, les sources d'eau, les rivières, les ressources du sous-sol et les terres, et plus largement, la vie.

⁵⁷³ La Coordination des organisations populaires de l'Aguán (COPA) parle à ce sujet d'une nouvelle relation avec la nature récupérant les savoirs ancestraux.

plus inclusive et juste. Par exemple, dans une forme typique, Cristóbal Gutiérrez de la *Junta de Agua de Urraco Pueblo* affirme, par des marques *déontiques* («nécessaire», «allons à»), un «engagement» collectif à se maintenir en lutte pour la «défense des droits», «des rivières, de l'eau et de la vie»:

aujourd'hui plus que jamais il est **nécessaire** de se maintenir fermes et organisés pour continuer la lutte locale et régionale. Notre **engagement** est de nous maintenir en lutte contre les compagnies qui s'approprient les richesses, **allons** à la défense des droits, à la défense des rivières, de l'eau et de la vie. (*Radio Progreso*, 17 juin 2016, traduction libre)

Au-delà de ces professions de foi envers leurs principes et convictions, les activistes et leurs organisations s'engagent à poursuivre leurs luttes malgré les risques au nom des autres, qu'il s'agisse des sans-part, des victimes de violations de droits humains, des communautés affectées par les projets extractifs et énergétiques ou bien des défenseurs assassinés.

Confrontés aux assassinats, les militants et militantes s'engagent finalement envers les morts. D'une part, ceux-ci prêtent parfois serment, «jurant» sur leur sang de poursuivre la lutte malgré la peur et de vaincre au nom des défenseurs assassinés, des victimes du passé et des martyrs populaires, notamment en mettant fin à l'impunité et en obtenant justice, tel que l'illustrent ces déclarations publiques de la Coordination indigène du pouvoir populaire du Honduras (CINPH) ou de Bertha Oliva, coordonnatrice générale du COFADEH:

Justo Sorto par ton sang **nous jurons** de vaincre! (CINPH et MMP, 22 janvier 2014, traduction libre)

En mémoire de nos martyrs et frères Lempira, Justo Sorto et Pedro Perez, **nous jurons** de vaincre. (CINPH, 3 novembre 2014, traduction libre)

Elle a motivé à continuer la lutte pour les victimes du passé et celles du présent, "**nous devons nous promettre** de vaincre et de mettre fin à l'impunité, **nous le jurons, nous le jurons, nous le jurons** et la justice s'atteint seulement lorsque nous ne nous reposons pas, lorsque nous marchons, lorsque nous perdons la peur, lorsqu'on fait cela, ce n'est pas parce qu'on est courageux, mais parce qu'on est convaincu de la lutte". (Bertha Oliva, citée par Meza, 24 janvier 2011, traduction libre)

Ces serments, prononcés en mémoire des personnes assassinées, s'engagent à honorer leur exemple en promettant de «suivre leur chemin», leur «exemple de lutte», quitte à en mourir.

Camarade Olayo Hernández avec **ton exemple héroïque** nous continuerons de l'avant! Camarade Olayo nous **jurons** de vaincre! (COPINH, 21 mai 2010, traduction libre)

[Sœur] Berta / Tu as pris soin de nous / Pour ton honneur et ton courage, tes **exemples de luttes** / **Nous promettons** de ne pas te décevoir et **nous suivrons le chemin ... But que tu nous as tracé de lutter jusqu'à la mort** / Pour la défense des droits de nos peuples indigènes ... Peuple Tolupan FETRIX (Photographie d'une pancarte brandie lors du cortège funèbre en l'honneur de Berta Cáceres, *Defensores en línea*, 5 mars 2016, traduction libre).

Dans les manifestations, différents slogans inscrits sur les pancartes et les banderoles, tels «Berta vit, le COPINH continue» ou «Berta vit, la lutte continue», manifestent, en niant symboliquement la mort, cette volonté de maintenir la lutte malgré les assassinats en suivant l'exemple, le legs des défunts. De même les organisations populaires, tels le MADJ, ou les radios communautaires, telles *Radio Progreso*⁵⁷⁴, s'engagent à lutter pour la mémoire et pour la justice devant les martyrs (ex. Tolupanes, prêtres jésuites, etc.) ayant versé leur sang pour la dignité et la justice. Dans certains cas, ils s'engagent même à lutter pour la vie devant l'esprit des défunts. Dans les discours du COPINH, cet engagement en l'honneur des martyrs s'étend aux ancêtres lencas ainsi qu'aux héros et martyrs de l'insurrection autochtone contre l'invasion coloniale, s'engageant à suivre leur exemple et à offrir leurs luttes comme sacrifice à la résistance ancestrale du peuple lenca.

Les communautés du COPINH continuent de résister à la capacité du système colonialiste qui veut mettre fin aux peuples et garder leur eau, leurs forêts et leurs territoires. C'est pourquoi la **lutte continue sur la voie de nos martyrs de l'invasion colonialiste: Lempira, Mota, Iselaca, Etempica**. (COPINH, 7 juillet 2010, traduction libre)

[A]ujourd'hui après 19 ans de lutte nous **offrons notre sacrifice à Iselaca, Lempira, Mota, Etempica**, à toutes nos **ancêtres** et tous nos **ancêtres** de cette terre lenca. (COPINH, 26 mars 2012, traduction libre)

Pour le COPINH (20 juillet 2010, traduction libre), l'esprit de ces héros lencas, comme celui de Berta Cáceres, vit et accompagne les luttes des communautés, tel que l'exprime le slogan: «Il vit ... Il vient avec nous et nous depuis la fin des oublis. Lempira héros de l'insurrection indigène!».

8.5.3. Courage et atténuation de la peur: souci de soi, épreuves risquées et présence des défunts

Un dernier ensemble de stratégies discursives visent à atténuer la peur et le stress qui pourraient être ressentis par les activistes et les membres de communautés mobilisés dans des actions collectives risquées et les inciter à faire preuve de courage face aux risques de répression.

Pour Foucault (2001w), la culture hellénistique antique et les diverses éthiques ayant donné naissance à la *parrësia* étaient animées par l'impératif de se soucier de soi, par une exhortation à s'occuper de soi-même, à ne pas s'oublier et à prendre soin de soi. Selon Rojas (2012: 55), ce souci de soi consistait en une forme d'«activité thérapeutique qui nous soigne de notre négligence envers nous-mêmes en faisant que celui qui est interpellé établisse une relation de souci envers lui-même». Toutefois, loin d'être un repli sur soi, ce souci de soi s'articulait aux pratiques de soi

⁵⁷⁴ *Radio Progreso* (16 novembre 2016) affirme par exemple que le sang des martyrs jésuites, véritables «aiguillons évangéliques», et leur mémoire les engagent à approfondir leur mission en faveur de la justice au nom de leur foi.

visant à se transformer soi-même à partir du savoir sur soi et de s'équiper, par un entraînement (*paraskeuê*), afin d'affronter les événements au cours de l'existence. Les techniques du souci de soi servaient ainsi à se préparer à affronter les risques de la *parrêsia*.

Cette incitation au souci de soi est présente dans les discours militants honduriens. En particulier, dans les discours des organisations féministes, telles que le RNDDH, les militantes sont incitées à prendre soin de soi afin de mieux faire face à leurs expériences personnelles de douleur, de peur, de fatigue et de rage accumulées, provoquées par les violences et les situations de stress auxquelles elles sont exposées quotidiennement en raison de leur activisme, de l'insécurité généralisée dans la société hondurienne et des violences physiques, émotionnelles et sexuelles ciblant spécifiquement les femmes. Ce souci de soi est conçu à la fois comme une pratique thérapeutique par laquelle les militantes se soignent en écoutant leur corps et en établissant une harmonie, un équilibre, une stabilité, une tranquillité et une paix suffisante au maintien de leur militantisme et comme une pratique politique, celles-ci revendiquant le droit à vivre une vie digne face aux violences inscrites dans leur corps et au poids qu'impose leur devoir d'activiste sur leur santé, qui se cumule aux tâches domestiques, aux soins des enfants et à leur rôle de pourvoyeuses. Pour le RNDDH, le soin de soi constitue une stratégie personnelle et politique de protection des défenseuses à l'égard des risques à leur intégrité physique et psychologique.

Ce processus de **soin de soi** [*autocuidado*] est **politique** [...] nous avons négligé notre **expérience de douleur**, ce que nous avons à l'intérieur, les **rages accumulées**, la force historique. [...] **Guérir le vie est politique**, c'est assumer notre expérience personnelle, **rompre avec les violences installées dans le corps et la vie de chacune**. (RNDDH, 5 juin 2017, traduction libre)

Aux antipodes de ce souci de soi cherchant à modérer l'activisme afin d'éviter l'épuisement que provoque une mobilisation constante dans des situations risquées et stressantes, d'autres discours militants valorisent la prise de risques lors d'actions collectives comme manière de prouver ses convictions et de faire l'*épreuve concrète* de leur engagement. Cette mise à l'épreuve concrète est typique de la *parrêsia* chez Foucault qui ne se réduit pas à un engagement dans des discours, mais doit être vécue. Les discours militants valorisent ainsi le courage des personnes, qui malgré la peur (en gras), se mobilisent dans des actions exposant leur corps au risque de la répression des militaires, des policiers et des gardes de sécurité privés, tels les blocages de route, les occupations d'édifices publics, les manifestations de rue ou les *sit-in*, comme l'illustre ce témoignage du père jésuite Ismael Moreno:

Au bas de la descente se trouvait le campement fortement gardé par des soldats et par des gardes privés. Moi, toujours **effrayé**, j'ai décidé de rester à la fin du groupe. Berta, toujours courageuse, était en tête de la manifestation. Nous criions des slogans exigeant le retrait de DESA du territoire et en défense de la rivière Gualcarque. [...]

Mon corps tout entier tremblait. Un officier est descendu, s'est approché jusqu'à ce qu'il soit à côté de moi, mais sans me voir. [...] Si à ce moment l'officier avait ordonné la répression, les conséquences auraient été terribles parce que le chemin avait des gouffres des deux côtés et le groupe allait se trouver entre deux feux.

Je tremblais en ne regardant nulle part, lorsqu'est arrivée Berta: "Melo, c'est à vous d'ouvrir le passage pour que nous nous retirions". Et **je lui ai obéi. J'ai commencé à marcher**, derrière moi venait Berta et le reste du peuple lenca qui était venu défendre leur rivière et leurs terres. J'arrive encore à entendre l'officier: "Ils se retirent maintenant, tout [est] pacifique". **Je transpirais**, Berta était heureuse du succès de l'activité (Moreno, 12 avril 2016, traduction libre).

Pour plusieurs activistes, la peur de la répression apparaît moins grande en raison de leur *épreuve constante* de l'adversité et de la violence dans leur vie quotidienne et de leurs expériences passées de mobilisation et de défense des droits leur ayant appris à vivre avec cette peur⁵⁷⁵. De plus, différentes pratiques discursives évoquent la présence des défunts lors d'actions collectives de groupes militants afin de donner force et courage. Ainsi, leurs réunions comprennent parfois une cérémonie où les noms des activistes assassinés sont prononcés comme s'ils étaient «présents».

Ciriaco de Jesús Muñoz, **PRÉSENT!** Ignacio Reyes García, **PRÉSENT!** Raúl Castillo, **PRÉSENT!** Teodoro Acosta, **PRÉSENT!** José Luis Saucedo Pastrana, **PRÉSENT!** Ce sont les noms des cinq paysans qui ont été massacrés en novembre 2010 à *El Tumbador*, une plantation de palme africaine à *Laguna Guaimoreto à Trujillo, Colón*. Francisco Ramírez (survivant) a **dit à haute voix les noms** en commençant une réunion avec une délégation des droits humains. Le groupe **répond à haute voix: "Présent!"** pour démontrer que chacun des cinq fait toujours partie de la communauté de Guadalupe Carney et est membre du Mouvement paysan de l'Aguán (McCain, 31 août 2015, traduction libre).

Alors que dans l'extrait précédent cette cérémonie fait partie d'une pratique de mémoire des défunts (Phillips, 2015) essentiellement laïque, dans d'autres cas, leurs esprits sont convoqués lors de rituels spirituels face à des autels en leur mémoire, comme l'illustre l'extrait suivant.

Face à un autel cérémoniel qui **convoque l'esprit de Berta Cáceres**, les mouvements sociaux et populaires d'Amérique latine et du monde ont conclu la seconde journée de la Rencontre internationale des peuples "Berta Cáceres vit" (*Radio Progreso*, 15 avril 2016, traduction libre).

Outre assurer la mémoire des défunts contre l'oubli dans les discours officiels, ces *pratiques de présentification* des défunts s'observent également dans les manifestations, que ce soit à travers les slogans niant leur mort («Berta vit», «Berta n'est pas morte, elle s'est multipliée») et affirmant leur présence («Berta présente!», «Tu es présente dans l'âme de nos rivières et dans l'esprit de nos

⁵⁷⁵ Par exemple, Melissa Cardoza (21 novembre 2016, traduction libre), une militante féministe, raconte au sujet d'une manifestation du COPINH et de l'OFRANEH qui a été réprimée: «J'ai écouté ce son particulier des bottes antiémeutes qui se meuvent au même rythme, et une voix disait **n'ayez pas peur camarades, mais nous sommes presque habituées à cela dans les dernières années**». Dans cet extrait, la militante évoque l'«habitude» de faire l'épreuve de la répression depuis le coup d'État de 2009 afin d'expliquer sa capacité à atténuer sa peur.

oiseaux»), les citations de paroles des défunts⁵⁷⁶ et les déclarations d'activistes affirmant qu'ils les accompagnent dans leurs luttes, leur transmettant leur force et courage.

Comme les ancêtres [au féminin en espagnol] du peuple lenca, **l'esprit de Berta Cáceres Flores accompagne sa famille et le peuple lenca** dans sa lutte pour leurs territoires et pour leur autonomie, parce que **“Berta n'est pas morte, elle s'est multipliée”**. (Palacios, 2 septembre 2016, traduction libre).

[N]ous, comme filles de Berta Cáceres, nous allons livrer la bataille pour exiger justice jusqu'à l'ultime instant de nos vies de camarades et camarades [au féminin en espagnol], nous allons livrer la bataille avec bravoure et avec courage parce que **Berta Cáceres vit, Berta Cáceres n'est pas morte, Berta s'est multipliée** (Oliva Marcela Zúniga Cáceres, fille de Berta Cáceres citée par Palacios, 17 mars 2016, traduction libre).

De même, des rituels de protection spirituelle sont parfois performés par les organisations autochtones et afro-descendantes lors de manifestations afin de protéger les manifestants⁵⁷⁷. Ces pratiques discursives servent à atténuer la peur face aux risques de violence, voire de mort. Elles incitent ainsi les activistes à se mobiliser dans le cadre d'actions collectives risquées. Parmi ces actions collectives risquées, la grève de la faim est valorisée comme une épreuve concrète du risque de mort en raison de la privation d'aliments à laquelle les activistes s'exposent volontairement et de manière courageuse afin de rendre visible et de dénoncer les injustices, tels la privatisation et l'exploitation des biens communs de la nature, la violence, l'impunité et l'abandon auxquels ils sont quotidiennement exposés dans leurs communautés et qui sont autrement invisibilisés en raison de l'absence d'écoute et de protection par les autorités.⁵⁷⁸

8.6. Conclusion

Ce chapitre a montré la manière dont les discours militants mettent en scène les risques d'un dire-vrai et d'un dire-juste contrevenant à la police des discours (Rancière, 1995) qui cherche, par

⁵⁷⁶ Dans les manifestations dénonçant l'assassinat de Berta Cáceres, ces paroles sont citées sur des pancartes et des banderoles comme si la défunte était présente et participait aux mobilisations en encourageant les activistes à lutter malgré les risques, comme l'illustre la pancarte suivante: «“Il ne nous reste plus d'autre chemin que de lutter” Berta Cáceres» (*Defensoras en línea*, 3 mars 2016, traduction libre).

⁵⁷⁷ Par exemple, lors d'une manifestation exigeant justice pour l'assassinat de Berta Cáceres, Marvin Palacios (17 mars 2017, traduction libre) rapporte: «Au milieu de l'encens, des bâtons d'encens et des tambours, la communauté garifuna a présenté un rituel de protection spirituelle et physique pour ceux qui se sont mobilisés et pour nettoyer les institutions de l'État des mauvais esprits, qui jusqu'à présent n'ont pas éclairci l'assassinat de la dirigeante indigène lenca et les autres crimes contre des défenseurs des droits humains des peuples indigènes Lenca, Tolupan et Pech».

⁵⁷⁸ Par exemple, sept Tolupanes de San Francisco de Locomapa, deux dirigeants paysans et une défenseure des droits humains du Bajo Aguán se sont joints à une grève de la faim afin de dénoncer l'impunité entourant les assassinats, montrant par leur corps la mort à laquelle ils sont quotidiennement exposés dans le contexte d'absence de protection et d'invisibilisation. Sergio Ávila, membre de la tribu tolupan, affirme ainsi: «Je veux répéter que moi et mes enfants, Sergio Ávila, Oger Neptali et Delvin Omar, nous avons des mesures conservatoires, mais l'État ne s'y conforme pas et ne fait que nous mentir, c'est pourquoi nous allons être sans manger jusqu'à ce qu'ils se conforment ou nous mourrons de faim ici et que tous le sachent, avant que nous retournions et qu'ils nous tuent dans les montagnes parce que là personne ne va s'en rendre compte» (cité par Rodríguez, 9 juillet 2015, traduction libre).

divers moyens (désinformation, dénégarion, invisibilisation, censure, criminalisation, stigmatisation, menace, violence), à *taire* et à *faire taire* leurs voix et valorisent, comme des actes politiques, les prises de paroles critiques, franches, sincères, engagées et courageuses d'activistes faisant face à des représailles. Loin d'être une pratique de soi strictement individuelle, la *parrësia* fait ainsi l'objet de stratégies discursives des organisations militantes⁵⁷⁹ afin d'inciter les activistes et les membres des communautés mobilisés dans les conflits socio-environnementaux à adopter une éthique parrésiaistique consistant à ne pas se taire malgré les représailles, quitte à y faire face, avec le courage de la vérité et de leurs convictions, au prix de leur vie. Bref, la *parrësia* constitue un mode de subjectivation par lequel les militants et militantes s'obligent librement envers eux-mêmes et les autres, à poursuivre leurs luttes en prenant la parole afin de dire-le-vrai et dire-le-juste malgré les risques qu'entraîne un contexte de violence et d'impunité, c'est-à-dire d'abandon, caractéristique d'une «culture de la mort» dans leur imaginaire. Ce mode de subjectivation - en valorisant l'exemple des défenseurs et des martyrs populaires qui, à l'image du Christ et des héros ancestraux, ont affronté la mort afin de défendre leurs idéaux de justice et de vérité par leur parole critique - s'inscrit dans une longue généalogie de la parole militante, influencée en Amérique centrale, par les théologies de la libération et de la vie, les formes modernes de militantisme et de critique et le renouveau des discours autochtones et afro-descendants.

Ce chapitre clôt la partie empirique de la thèse. En conclusion, le prochain chapitre discutera des résultats de l'analyse du discours des luttes de sens entre les imaginaires sécuritaire et des droits humains au sein des dispositifs médiatiques et des droits humains (chapitres 5 et 6) et des processus de subjectivation politique au cœur des dynamiques d'engagement militant, de mobilisations collectives et de prises de parole publiques afin de dire-le-vrai et dire-le-juste malgré les risques de violences (chapitres 4, 7 et 8) au regard des questions et des hypothèses de recherche au cœur de cette thèse. Il s'agira alors de comprendre comment les actes de véridiction et de juridiction des activistes et des membres de communautés, bien qu'ils soient inscrits dans des régimes de vérité et énoncés dans des dispositifs énonciatifs régulant les prises de parole

⁵⁷⁹ Soit 1) les hommages posthumes commémorant les martyrs populaires et les prix honorifiques reconnaissant les défenseurs à risque visant à inciter les activistes à suivre l'exemple de la vie de militants et militantes ayant fait preuve de courage et ne s'étant pas tus devant les représailles, quitte à en mourir; 2) les pratiques de conscientisation et d'engagements publics incitant les activistes à assumer librement et publiquement l'obligation envers soi-même et envers les autres de continuer à lutter en créant un sentiment de devoir éthique et 3) les stratégies visant à atténuer la peur des activistes en les incitant à prendre soin de soi face au stress provoqué par l'activisme, à valoriser les épreuves concrètes d'engagement risqué et à leur insuffler du courage en rendant présents les défunts.

«légitimes», entrouvrent néanmoins par leurs luttes de sens les imaginaires institués à d'autres significations de la violence. Leurs discours mettent ainsi en scène des torts partagés autour desquels les divers groupes et mouvements sociaux vérifient leur égalité et s'engagent à poursuivre leurs luttes malgré les risques de représailles potentiellement violentes. Au-delà du contexte du Honduras, il s'agira ensuite de situer les contributions théoriques d'une telle perspective afin de comprendre les dynamiques des violences survenant dans les conflits socio-environnementaux en Amérique latine et, plus généralement, leurs effets sur l'engagement social, la mobilisation collective et la prise de parole publique au regard des études de la répression, de l'activisme en contexte de risque élevé et de l'anthropologie de la violence.

CONCLUSION

NOUVELLES PERSPECTIVES SUR LES VIOLENCES DANS LES CONFLITS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX

Partant du constat d'une croissance des violences dans les conflits socio-environnementaux en Amérique latine, dont le Honduras constitue un cas extrême, cette thèse s'est interrogée sur un paradoxe. Face à un risque élevé de subir des violences en raison de leur activisme, pourquoi certaines personnes décident-elles de s'engager socialement, de se mobiliser collectivement et de prendre la parole publiquement dans le cadre des conflits socio-environnementaux? La littérature s'est surtout intéressée aux *causes* des violences survenant dans ces conflits plutôt qu'à leurs *effets* sur l'activisme. Ces effets sont examinés dans les études de la répression et la sociologie de l'activisme en contexte de risque élevé. Toutefois, ces études adoptent une définition objective et restrictive de la violence ou fournissent des explications structurelles ou identitaires de l'activisme, laissant peu de place à l'influence des discours et du sens accordé aux violences dans la décision des activistes de s'engager, de se mobiliser et de prendre la parole (voir Chapitre 1). Afin de combler ces lacunes, la thèse a proposé une perspective d'analyse des imaginaires politiques qui étudie les luttes de sens se jouant autour des actes de véridiction et de juridiction concernant la violence. Cette approche vise à mieux saisir le rôle des prises de parole dans la constitution de torts communs et les effets des discours publics sur la violence sur les processus de subjectivation politique au cœur de ces conflits (voir Chapitre 2). Sur cette base, la thèse a proposé l'hypothèse générale suivante: au Honduras, depuis le coup d'État de 2009, les discours circulant autour des conflits socio-environnementaux participent à des luttes de sens concernant la véridiction et la juridiction sur la violence, ce qui contribue à transformer les imaginaires politiques et à former de nouveaux modes de subjectivation politique. Ce chapitre de conclusion discutera les résultats de l'analyse de la partie empirique de la thèse (chapitres 4, 5, 6, 7 et 8) au regard de cette hypothèse et de ses sous-hypothèses (H1 à H4) en soulignant les contributions qu'une telle perspective apporte à la compréhension des dynamiques d'engagement, de mobilisation et de prise de parole publique au cœur des conflits socio-environnementaux.

9.1. Luttes de sens, véridiction, juridiction et transformation des imaginaires de la violence

La thèse s'est d'abord attachée à démontrer la manière dont, au Honduras, (H1) des luttes de sens se jouent autour des actes de véridiction et de juridiction concernant les violences survenant dans

les conflits socio-environnementaux, (H2) ce qui contribue à former un nouvel imaginaire politique en contestant ou subvertissant les significations instituées de la violence. La violence devient ainsi un nouvel objet de litige (Rancière, 1998) des conflits socio-environnementaux.

9.1.1. La violence: nouvel objet de litige au cœur des conflits socio-environnementaux

Contrairement aux études des violences dans les conflits socio-environnementaux en Amérique latine en général, la thèse montre que ces violences ne sont pas seulement des *effets* des conflits, mais deviennent l'*objet* même des litiges une fois qu'elles surviennent. Ces litiges prennent la forme de la mésentente. Pour Rancière (1995: 14-15), «[l]es structures de mésentente sont celles où la discussion d'un argument renvoie au litige sur l'objet de la discussion et sur la qualité de ceux qui en font un objet». Dans les conflits socio-environnementaux, ces litiges constituent des luttes de sens (Corten, 2009b) sur la désignation des violences comme objets de conflits et sur la qualité égale des interlocuteurs à pouvoir se prononcer sur ces violences. Ces luttes de sens opposent les discours militants des victimes, de leurs familles, proches et amis de même que des activistes de divers mouvements sociaux honduriens et d'ONG étrangères, aux discours sécuritaires véhiculés par les autorités policières, militaires, judiciaires et gouvernementales, par les entreprises extractives, énergétiques, agro-industrielles et touristiques, par les firmes de sécurité privées et par la presse conservatrice, autour du sens à attribuer à ces violences.

D'abord, le chapitre 5 met en lumière la contestation de l'imaginaire sécuritaire véhiculé par les autorités, les entreprises et les journaux conservateurs honduriens. Les discours militants - qui trouvent un espace de circulation dans la presse étrangère relayée par les journaux - réfutent le déni des autorités, des entreprises et des journaux conservateurs des motifs politiques des assassinats des défenseurs de la terre, du territoire et de l'environnement. Ces discours dénoncent aussi les menaces, les violences et la criminalisation dont les activistes font l'objet, mettant en lumière la complicité des autorités policières, militaires et judiciaires et des entreprises exploitant les ressources naturelles dans les persécutions. Finalement, ils responsabilisent l'État pour la situation d'*indefensión* et d'impunité, bref d'abandon (Agamben, 1998), à laquelle les activistes et les citoyens sont exposés et exigent vérité et justice. Face à cette contestation, les discours sécuritaires cherchent à clore le sens des morts violentes, en les qualifiant de crimes de droit commun afin de dénier leur caractère politique, en attribuant leur responsabilité à la délinquance ou au crime organisé, voire en les imputant aux victimes elles-mêmes en les criminalisant.

Pour sa part, le chapitre 6 montre la manière dont, devant la circularité des discours et l'exclusion, voire la criminalisation des voix divergentes par le CONADEH et l'État du Honduras qui cherchent à clore le sens des violences en imposant leur imaginaire sécuritaire, les activistes investissent les systèmes régionaux et internationaux de protection des droits humains. Ils cherchent ainsi à faire reconnaître les violences des conflits socio-environnementaux comme étant des violations de droits et les défenseurs de la terre, du territoire et de l'environnement comme un nouveau groupe vulnérable dans l'un des pays les plus dangereux pour ces défenseurs.

Finalement, comme l'expose le chapitre 7, dans l'imaginaire influencé par la religiosité populaire (ex. théologies de la libération, de la vie ou écologique, cosmovisions autochtones et afro-descendantes, etc.) qui est véhiculé par les discours militants, l'opposition aux violences acquiert le sens d'une lutte contre la «culture de la mort» afin de «défendre la vie». Cette lutte s'appuie sur une critique de la manipulation de la vérité par les discours sécuritaires et du déni d'égalité de droit menant à une application partielle de la justice par le système judiciaire qui criminalise les sans-part (ex. autochtones, afro-descendants, paysans) tout en perpétuant l'impunité des pouvoirs *de facto*. Par cette critique, les militants se distancient de l'imaginaire sécuritaire.

De plus, ils subvertissent le discours juridique international des droits humains en le mélangeant à des discours populaires de la violence d'origines diverses (ex. sciences sociales critiques d'inspiration marxiste, féministe ou postcoloniale, théologie d'Abya Yala, théologie de la libération, etc.). Cette double distanciation permet aux activistes de former, au sein de l'hétérogénéité des jeux de langage, un langage commun de la violence afin d'énoncer des torts partagés (Rancière, 1995). Dans ce nouvel imaginaire, l'opposition entre la «défense de la vie» et une «culture de la mort» dans laquelle tous sont exposés au risque d'une mort violente en toute impunité, bref à l'abandon, occupe une place centrale. Les *renvois de significations*⁵⁸⁰ entre la mort et les projets extractifs forestiers et miniers, les barrages hydroélectriques, les hôtels et les plantations de palme africaine permettent d'associer ces projets d'investissement à la «culture de la mort» contre laquelle les activistes affirment «défendre la vie». La mort sert alors de symbole paroxystique de violences multiples causées par les projets (destruction environnementale ou des

⁵⁸⁰ Selon Castoriadis (1999a: 285), «[t]oute signification renvoie à un nombre indéfini d'autres significations». Pour lui, les renvois de signification opèrent par *quid pro quo*, où les significations se donnent mutuellement sens établissant une «quasi-équivalence». Par exemple, en se substituant à l'expression de «projets de développement» dont le sens est contesté par les activistes, l'expression «projets de mort» permet d'associer la mort à ces projets.

cultures, contamination, dépossession territoriale, répression, menaces de mort, agressions, assassinats, etc.).

La constitution des violences en tort commun fait ainsi dévier⁵⁸¹ les luttes socio-environnementales vers des luttes exigeant (1) la vérité et la justice contre l'impunité, (2) la protection des droits humains et la cessation des violences face à la situation d'*indefensión* et (3) le respect de la dignité de la vie contre la «culture de la mort». De plus, contre la criminalisation de la protestation sociale et du travail de défense des droits, les activistes affirment «le droit à défendre leurs droits». Cela exige le respect de leurs droits de s'organiser, de se réunir et de manifester, mais aussi leur droit de s'exprimer afin de dire-vrai et dire-juste, droit qui fait face à la censure et à des accusations de diffamation. L'exigence de vérité et de justice des activistes et des membres de communautés est donc aussi une revendication du droit à la véridiction et à la juridiction, du droit à dire ce qu'ils croient vrai et faux, juste et injuste, sans risque d'être victimes de représailles. Par cette exigence, ils affirment le droit égal des défenseurs et des sans-part à parler publiquement des torts qu'ils vivent, notamment des violences subies, bref à prendre part à la communauté par leurs prises de parole afin d'y être vus et y être entendus (Rancière, 1995, 1998).

9.1.2. Police du discours et répression des prises de parole: une nouvelle cause de violences

Dans le contexte de violence et d'impunité généralisées caractérisant le Honduras, une dynamique s'instaure entre les prises de parole militantes et les violences survenant dans les conflits socio-environnementaux. Alors que les violences constituent d'abord une stratégie visant à démobiliser les militants et les membres de communautés menant des actions collectives autour d'enjeux environnementaux, leur engagement à poursuivre les luttes malgré les risques expose ceux-ci à des représailles violentes et les incite à dénoncer publiquement ces violences. Or, ces prises de parole, qui constituent les violences en nouveaux torts partagés, deviennent elles-mêmes l'objet de représailles visant à faire taire les voix divergeant des discours sécuritaires, transformant les

⁵⁸¹ Les violences détournent à la fois une partie du temps, des ressources et des actions des activistes afin de lutter contre celles-ci et deviennent un motif supplémentaire d'opposition aux projets, ce qu'exprime l'expression «projets de mort». Ainsi, dans le cas de l'assassinat de Berta Cáceres, le COPINH, sa famille et l'équipe juridique du MADJ investissent leurs efforts afin que ses auteurs matériels et intellectuels soient jugés, mais invoquent aussi le crime comme motif d'annulation de la concession d'Agua Zarca et du retrait des investisseurs étrangers demandant qu'une responsabilité soit reconnue à ceux-ci, au gouvernement et aux fonctionnaires ayant autorisé le projet malgré les plaintes. Cette situation illustre le paradoxe de la répression-mobilisation (Davenport, 2000, Davenport et al. 2004): la violence peut à la fois nuire aux mobilisations sur les enjeux socio-environnementaux, par exemple, en détournant les efforts et les ressources vers la protection des activistes ou l'obtention de la vérité et de la justice, mais également y contribuer, en suscitant un sentiment d'indignation motivant les luttes, voire une radicalisation de l'opposition.

conflits socio-environnementaux en luttant pour dire ou taire la violence. L'analyse de cette dynamique entre prise de parole et violence offre trois apports aux études de la répression.

Premièrement, contrairement à ce qu'avancent généralement les études traitant des effets de la répression sur la mobilisation (Davenport, 2000a, Davenport et al, 2004), la violence n'est pas seulement un moyen de contrer les actions collectives, mais est aussi, pour les activistes, un moyen de faire taire leurs voix. Les discours militants dénoncent trois stratégies d'imposition du silence sur les torts vécus par les sans-part dans les conflits socio-environnementaux (dénégation, désinformation ou invisibilisation) et cinq types de représailles (censure, stigmatisation, criminalisation, menace ou violence) visant à faire taire les voix discordantes des défenseurs (voir Chapitre 8). Dénoncées par les militants, plusieurs de ces stratégies discursives - que ce soit la dénégation⁵⁸², l'invisibilisation⁵⁸³, la désinformation⁵⁸⁴, la stigmatisation⁵⁸⁵ et la criminalisation⁵⁸⁶ - ont pu être observées à l'œuvre dans la presse conservatrice et les rapports de l'État et du Commissaire national des droits humains du Honduras. Dans le cas des menaces⁵⁸⁷, celles-ci sont rapportées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Ces stratégies sont cumulatives

⁵⁸² Dans les chapitres 5 et 6, à de nombreuses reprises les autorités gouvernementales, militaires, policières et judiciaires et les porte-parole d'entreprises impliquées dans des conflits socio-environnementaux ont démenti leur implication dans les violences, dénié leur qualification comme violations de droits humains, écarté des enquêtes les motifs politiques des crimes liés à l'activisme ou au travail de défense des droits des victimes, considérant qu'il s'agissait plutôt de crimes de droit commun résultant de la délinquance et de la criminalité organisée et rejeté leur responsabilité.

⁵⁸³ L'analyse quantitative a mis en lumière le silence maintenu de manière systématique par les autorités sur les violences et les violations des droits humains malgré les demandes d'informations réitérées par les OIG de même que l'exclusion des voix divergentes par une stratégie de circularité des discours institutionnels (voir Chapitre 6).

⁵⁸⁴ Les changements des versions officielles indiquent une stratégie visant à fournir des informations fausses afin de camoufler les faits. Par exemple, concernant les mesures de sécurité octroyées à Berta Cáceres, le ministre de la sécurité assure d'abord qu'elle recevait des mesures de sécurité permanente, puis qu'elle avait refusé les mesures offertes par le secrétariat. Finalement, il reconnaît avoir échoué à la protéger. Dans certains cas, tel le massacre d'Ahuas, les tentatives de désinformation sont même officiellement reconnues par les enquêtes (voir Chapitre 5).

⁵⁸⁵ La stigmatisation prend la forme de campagnes de discrédit accusant les activistes et les groupes mobilisés d'être des «agitateurs», des «vandales», des «envahisseurs», des «guérilleros», des «groupes armés», des «délinquants», des «criminels», des «hors-la-loi» ou des «terroristes» et leurs alliés étrangers (ex. Global Witness, Rights Action) de dénigrer les institutions sécuritaires, de déstabiliser le pays et de nuire à son image à l'étranger (voir Chapitres 5 et 6).

⁵⁸⁶ S'appuyant sur la stigmatisation, la criminalisation impute des délits (vandalisme, usurpation de terres, port d'armes prohibées, incendies criminels, attaques armées, etc.) aux militants, en particulier aux paysans du Bajo Aguán.

⁵⁸⁷ Les menaces reçues par les militants en représailles à leur activisme ont pu être observées dans les rapports de la CIDH et leurs mécanismes discursifs (anonymat des auteurs, insultes dans un langage vulgaire, injonctions à se taire et à cesser la mobilisation ou leur travail de défense des droits, évocation d'actes violents que subiront les victimes si elles n'obtempèrent pas, avertissement et preuve qu'elles sont surveillées) ont été analysés et illustrés au chapitre 8.

et prennent place dans un cycle d'intensification des moyens de répression des prises de parole, faisant le pont entre les formes de répression «douce» et «dure» (Marx Ferree, 2004)⁵⁸⁸.

Deuxièmement, cette police du discours (Rancière, 1995) ne se réduit pas aux institutions répressives de l'État (Forces armées, corps policiers, agences de renseignement) comme dans la plupart des études de la répression. Elle est aussi exercée par des membres du gouvernement et des fonctionnaires d'institutions nationales responsables de la protection des droits humains (CONADEH), de la régulation des télécommunications (CONATEL), de la réglementation de l'environnement (SERNA) ou de l'administration de la justice (ministère public, cours de justice). Elle est également mise en œuvre par des acteurs privés, que ce soient les médias conservateurs⁵⁸⁹, des familles d'entrepreneurs et des entreprises menant des projets extractifs, énergétiques, agro-industriels ou touristiques, des firmes privées de sécurité, des tueurs à gages ou des membres de communautés en faveur des projets. Le concept de police du discours permet ainsi de saisir des formes de répression «douce» et «dure» (Marx Ferree, 2004), pouvant inclure des violations des droits humains, dont la responsabilité s'étend au-delà des acteurs répressifs de l'État.

Troisièmement, les études de la répression mettent en évidence le paradoxe de la répression-mobilisation, soit le fait que la répression peut à la fois diminuer ou augmenter le «coût» de la dissension et ainsi instiguer la mobilisation ou, au contraire, démobiliser (Davenport et al., 2004, Davenport, 2000). Face à cela, la thèse a mis en lumière un second paradoxe qui pourrait être qualifié de paradoxe de la parole-répression. Ce paradoxe, complémentaire à celui de la répression-mobilisation, permet de mieux comprendre les dilemmes auxquels font face les activistes concernant leur choix de prendre la parole publiquement afin de dénoncer des violations de droits humains. Si la répression peut avoir des effets, incitant ou, au contraire, dissuadant les activistes à participer à des actions collectives - comme l'ont montré les études de la répression -, les risques auxquels les militants font face peuvent également influencer leurs prises de parole publique. Ainsi, comme il a été montré au chapitre 6, les victimes, leurs familles et les défenseurs des droits prenant la parole afin de faire reconnaître les violations des droits

⁵⁸⁸ Cherchant à élargir le concept de répression, Marx Ferree (2004: 141) distingue la répression douce et la répression dure: «*Whereas hard repression involves the mobilization of force to control or crush oppositional action through the use or threat of violence, soft repression involves the mobilization of nonviolent means to silence and eradicate oppositional ideas*».

⁵⁸⁹ Bien que les études sur la répression se centrent majoritairement sur les institutions répressives de l'État, de rares études (Marx Ferree, 2004) élargissent le concept afin de prendre en compte les formes «douces» de répression mises en œuvre par les médias qui ridiculisent les activistes, stigmatisent des groupes sociaux et imposent le silence.

humains auprès des systèmes régionaux et internationaux de protection des droits humains se trouvent exposés, par ces mêmes prises de parole, à des campagnes de discrédit, d'intimidation, de menaces, voire même d'agressions et d'assassinats. De plus, les institutions en charge de mettre en œuvre les mesures de protection, notamment le Secrétariat de la sécurité et les corps policiers, sont parmi les institutions les plus dénoncées par les défenseurs de droits devant le CONADEH, la CIDH ou le système des Nations Unies pour des violations de droits humains. De surcroît, les bénéficiaires de mesures conservatoires dénoncent leur emploi par les policiers comme un moyen de contrôle supplémentaire, ceux-ci les utilisant pour surveiller leurs activités et leur travail (ACI-Participa, 2016). Cette situation paradoxale, dans laquelle les plaintes peuvent à la fois réduire les risques de violence ou, au contraire, les accentuer, souligne les dilemmes entourant la prise de parole et les difficultés de mise en œuvre effective des mesures de protection des droits humains par des institutions ayant historiquement intégré des pratiques de répression sous l'effet de la doctrine de la sécurité nationale, puis des politiques de *mano dura* (voir Chapitre 4). Dans les dernières décennies, le renforcement du discours sécuritaire - analysé dans cette thèse - a aggravé cette situation, permettant l'adoption de mesures législatives favorisant la militarisation de la sécurité publique et des réformes du Code pénal élargissant les catégories de délits pouvant être utilisées afin de criminaliser les activistes.

Cette situation paradoxale existe aussi en ce qui a trait aux revendications de vérité et de justice. Afin d'obtenir vérité et justice concernant les cas de violences, les victimes et leurs familles, les groupes sociaux affectés par la violence et les défenseurs des droits dénoncent la criminalisation, les abus de forces lors d'expulsions ou de manifestations et les persécutions (surveillance, harcèlement, etc.) dont ils font l'objet de la part des forces de sécurité, du ministère public et des tribunaux, tout en réclamant leurs interventions afin de judiciaireiser les violations de droits. Or, cette judiciaireisation ouvre la voie à ce que les autorités justifient leurs politiques sécuritaires répressives comme moyen de mettre fin à l'impunité⁵⁹⁰. Ce dilemme explique la critique militante

⁵⁹⁰ Avec la militarisation de la sécurité publique, les Forces armées sont de plus en plus impliquées dans les conflits socio-environnementaux, que ce soit en raison de leur participation à des opérations policières de lutte contre le narcotrafic (ex. Misquitos tués dans une opération conjointe avec la DEA, Garifunas tués dans une opération anti-drogue), du contrôle de manifestations (ex. Nelson García tué par un militaire lors d'une manifestation), de la sécurisation des conflits sociaux (ex. forces Xatruch II et III du Bajo Aguán), de la gestion du système pénitentiaire (ex. détention provisoire de détenus dans le procès de Berta Cáceres dans une caserne militaire, officiers militaires à la direction de centres pénitenciers) ou de la protection de l'environnement (ex. patrouilles de la marine des réserves naturelles ayant créé des conflits parfois violents avec les Garifunas). Dès lors, bien que les organisations militantes soient critiques des politiques de militarisation, leurs appels à la justice pénale afin de condamner les auteurs

de la partialité du système de justice qui criminalise les sans-part, tout en assurant l'impunité des puissants. Cette critique permet aux activistes de maintenir leur exigence d'une justice impartiale et indépendante malgré leur méfiance envers les autorités policières et judiciaires.

9.1.3. Luites de sens autour des imaginaires, régimes de vérité et dispositifs énonciatifs

Comment ces prises de paroles risquées afin de dire-le-vrai et de dire-le-juste influencent-elles les imaginaires de la violence? Comme l'a montré l'anthropologie de la violence, cette dernière est un construit social et culturel donnant sens aux expériences (Nordstrom et Robben, 1995). Ce sens doit être compris à partir des récits multiples, contextuels, divergents, voire conflictuels des acteurs entourant des actes, gestes, situations et événements qualifiés de «violents», comme nous l'avons montré au chapitre 1. Toutefois, le sens attribué à la violence n'est pas seulement une production culturelle formée par les habitants de communautés à partir de leurs expériences de la souffrance sociale - tel que tend à le privilégier l'ethnographie de la violence (Nordstrom et Robben, 1995) -, mais est un enjeu politique de luites de sens à l'échelle de la société. Ce sens est façonné par des imaginaires sociaux qui sont politisés à travers les luites de sens qui cherchent à attribuer une signification aux violences. Comme le note Peñafiel (2012: 21), ce n'est pas la violence qui engendre en elle-même des actions contestataires, mais à l'inverse, «ce sont les actions contestataires qui transforment en inacceptable des situations qui apparaissaient jusque-là nécessaires, naturelles, inéluctables, voire même souhaitables ou du moins tolérables» et ce, à travers les imaginaires sociaux par lesquels «se politise le social».

Or, comme l'avance Charaudeau (2005: 162-163), la force de vérité des imaginaires politiques, leur capacité de persuasion, réside dans leur pouvoir de produire un effet de vérité. Dans la perspective proposée par cette thèse, ces imaginaires apparaissent donc «réels» aux yeux des personnes y adhérant dans la mesure où ils s'inscrivent dans des *régimes de vérité*, c'est-à-dire

les types de discours qu'elle [la société] accueille et fait fonctionner comme vrais; les mécanismes et les instances qui permettent de distinguer les énoncés vrais ou faux, la manière dont on sanctionne les uns et les autres; les techniques et les procédures qui sont valorisées pour l'obtention de la vérité; le statut de ceux qui ont la charge de dire ce qui fonctionne comme vrai (Foucault, 2001b: 158).

matériels et intellectuels des violations de droits humains, notamment des assassinats, leurs dénonciations de l'infiltration du narcotrafic dans les territoires autochtones et garifunas (ex. narco-miniére, pistes d'atterrissage sur des plantations de palmes africaines) et leurs revendications de protection de l'environnement peuvent être détournés au profit des politiques de sécurisation et de militarisation promues par le discours sécuritaire de l'État.

Selon Foucault (2012b, 92), dans ces régimes, «les individus sont engagés et contraints à poser, dans certaines conditions, et avec certains effets, des actes bien définis de vérité». Les dispositifs énonciatifs de ces régimes encadrent les actes de véridiction et de juridiction pouvant légitimement être énoncés, fixent les normes permettant de départager le vrai du faux, le juste de l'injuste et produisent des effets de vérité et de réalité ⁵⁹¹. La constitution de la violence en objet de litiges nécessite alors un travail de véridiction et de juridiction polémique afin de remettre en question les imaginaires institués de la violence et leurs régimes de vérité et de nommer autrement qu'ils ne le font le «noyau de violence», le «jeu nu de la vie et de la mort» derrière les relations de pouvoir (Foucault, 2012b: 18)⁵⁹². C'est ce que font les luttes de sens entourant les violences des conflits socio-environnementaux en questionnant la véracité des représentations imaginaires instituées de la violence et en affirmant les droits légitimes des sans-part à dire-le-vrai et à dire-le-juste à leur égard. C'est à partir de ces actes de véridiction et de juridiction prononcés par la diversité des acteurs en conflit, actes s'inscrivant dans des régimes de vérité distincts, que se conteste, se subvertit ou, à l'inverse, se maintient le sens des violences.

La thèse a ainsi mis en évidence la façon dont les trois imaginaires, soit l'imaginaire sécuritaire, celui des droits humains et celui de la défense de la vie, faisant l'objet des luttes de sens, sont sous-tendus par des régimes de vérité distincts qui produisent chacun des effets de vérité spécifiques. Ces régimes de vérité organisent la topographie des discours, c'est-à-dire l'ensemble des positions énonciatives d'où sont énoncés des discours sur la violence (Faye, 2003), au sein de dispositifs qui délimitent les espaces et les moments de contestation, de subversion ou, au contraire, de clôture du sens des violences.

L'imaginaire sécuritaire repose sur deux régimes de vérité. D'une part, le régime de *l'enquête et de la preuve policière ou judiciaire* invoque le savoir professionnel des corps policiers et des unités spécialisées du ministère public ainsi que les preuves «scientifiques»⁵⁹³ résultant des enquêtes afin d'asseoir la véracité des déclarations policières, judiciaires et gouvernementales

⁵⁹¹ Charaudeau (2005: 159) affirme que «l'imaginaire ne peut pas ne pas prétendre témoigner d'une vérité et [...] par conséquence, tout imaginaire est un imaginaire de vérité qui essentialise la perception du monde en savoir absolu».

⁵⁹² «On dit souvent que, derrière toutes les relations de pouvoir, il y a en dernière instance quelque chose qui est comme un noyau de violence et que si on dépouille le pouvoir de ses oripeaux, c'est le jeu nu de la vie et de la mort que l'on trouve. Peut-être. Mais est-ce qu'il peut y avoir un pouvoir qui se passerait du jeu d'ombre et de lumière, de vérité et d'erreur, de vrai et de faux, de caché et de manifeste, de visible et d'invisible?» (Foucault, 2012b: 18).

⁵⁹³ Les véridictions policières et judiciaires invoquent les pistes d'enquête et le mobile présumé, les indices matériels, la preuve scientifique médico-légale, les pièces à conviction, le professionnalisme des enquêtes policières et du ministère public, les dépositions, les témoignages sous serment et les aveux afin de fonder leur véracité.

concernant les motifs des crimes violents et leurs *modus operandi*. Du même coup, ce régime écarte les versions narratives des militants et des victimes. Ce régime de vérité est légitimé par les faits divers et le journalisme judiciaire de la presse conservatrice. La révélation des faits cachés y produit un effet de vérité en corroborant les faits rapportés par les sources officielles afin de capter la crédibilité de la «preuve» découlant des enquêtes et des procédures judiciaires. De plus, l'effacement énonciatif des sources produit un effet de réalité, le récit journalistique apparaissant alors comme le déroulement «réel» des événements. D'autre part, l'imaginaire sécuritaire s'appuie sur le *savoir statistique, technique et juridique de l'État*. Ce régime de vérité permet, par un effet de systématisme et de cohérence produit par la circularité du discours étatique, d'opposer l'«objectivité» des «faits» aux déclarations des défenseurs et des victimes qui sont taxées de mensongères ou accusées de déformer la vérité. En excluant les voix discordantes, ce régime laisse l'État libre de justifier ses politiques de sécurité, de conservation de l'environnement et de développement économique. Ces deux régimes de vérité, prédominants dans les dispositifs de la presse et les rapports de l'État et du CONADEH tendent à *clôre* le sens des violences, en déniaient l'existence de violations de droits humains motivées politiquement ou en en rejetant la responsabilité sur la délinquance ou le crime organisé, voire sur leurs victimes, criminalisant ainsi ces dernières.

Pour sa part, l'imaginaire des droits humains qui circule dans les dispositifs des systèmes régionaux et internationaux de protection des droits humains s'appuie sur le régime de vérité des *procédures d'examen de la situation des droits humains*. Dans ces examens, la collecte de témoignages de victimes, de leurs proches et de leurs familles, d'organisations militantes et d'ONG lors de visites *in situ*, des réponses officielles des autorités étatiques et de matériel documentaire fourni par les parties cherchent à corroborer les faits allégués par des sources multiples et retraçables. Dans ce régime de vérité, la procédure quasi judiciaire d'argumentation et de contre-argumentation de même que les normes juridiques et la jurisprudence servent à qualifier juridiquement les faits lors des examens périodiques universels de l'ONU, des demandes de mesures conservatoires à la CIDH ou de l'examen des plaintes et du transfert des cas à la Cour interaméricaine. Les dispositifs énonciatifs de ce régime de vérité sont plus propices aux luttes de sens dans la mesure où leurs mécanismes quasi judiciaires cherchent à demeurer impartiaux en respectant les positions contradictoires des parties en litige dans le traitement de leurs arguments. Pour cette raison, devant la fermeture des institutions nationales à leurs plaintes - notamment du

CONADEH -, les militants investissent les systèmes internationaux de protection afin de capter la légitimité de l'imaginaire des droits humains, de contester les rapports officiels de l'État, de faire reconnaître de nouvelles violences comme violations de droits⁵⁹⁴ et de produire des décisions quasi judiciaires contraignantes qui leur permettent de faire pression sur l'État dans un effet boomerang (Keck et Sikkink, 1998). Cet effet boomerang s'effectue de deux manières. Outre les pressions des OIG sur l'État hondurien, la captation du discours des droits humains renforce la crédibilité des activistes auprès des journaux étrangers. Armés de cette crédibilité, les discours des activistes sont remis en circulation dans les dépêches de la presse étrangère qui adhèrent à l'imaginaire des droits humains, ce qui ouvre un espace afin de mettre en doute la «réalité» du discours sécuritaire des journaux honduriens.

Finalement, les discours des activistes s'appuient, quant à eux, sur le régime de vérité de la *critique* afin de contester l'imaginaire sécuritaire et de subvertir l'imaginaire des droits humains. Comme le montrent les chapitres 7 et 8, la critique militante consiste à dénoncer, par des actes de langage polémiques, la «manipulation» de la vérité et l'injustice au nom des convictions des activistes, au risque de subir des représailles, voire la mort. Ces prises de parole critiques et contestataires constituent une pratique de la *parrêsia*. Concept redécouvert par Foucault (2009), la *parrêsia* consiste à ne pas se taire, à dire-le-vrai et à dire-l'injuste de manière polémique et critique face aux puissants malgré les risques encourus, bref, à transgresser l'ordre de ce qui peut être dit sans risquer de s'exposer à des violences. Cette pratique de la *parrêsia* est ce qui permet aux militants et militantes de remettre en question l'imaginaire sécuritaire dans un contexte où leurs prises de parole sont un motif de représailles violentes visant à les réduire au silence. Cette contestation s'appuie sur des subversions de l'imaginaire des droits humains. Par exemple, comme l'ont montré les chapitres 6, 7 et 8, les discours militants subvertissent les notions de défenseurs des droits et de droit à la vie afin d'en élargir le sens à toute personne qui s'engage, se mobilise ou prend la parole afin de défendre la vie humaine, naturelle ou communautaire contre les «projets de mort» (miniers, forestiers, hydroélectriques, touristiques, agro-industriels, etc.) et

⁵⁹⁴ L'exemple le plus probant est illustré par la reconnaissance par la CIDH et la Cour IDH de la dépossession des territoires garifunas. Toutefois, les disparitions forcées, ayant fait l'objet d'une plainte des organisations des droits humains à la Cour interaméricaine et ayant obtenu en 1989 le premier jugement d'une cour internationale responsabilisant un État pour les disparitions (Kruckewitt, 2005: 192), la criminalisation des défenseurs des droits humains reprise dans les rapports de la CIDH ou les expulsions forcées, la destruction des cultures et les violences commises par les firmes de sécurité privées opérant sur les plantations de palme africaine contre les paysans du Bajo Aguán sont toutes des violences introduites par les organisations militantes et reconnues comme violations de droits.

la «culture de la mort» qui caractérise la situation de violence et d'impunité au Honduras. Bien que cette parole critique peine à se faire entendre au sein des journaux honduriens et soit forcée de se conformer à des contraintes énonciatives au sein des systèmes internationaux de droits humains, les organisations militantes mettent elles-mêmes en circulation cette critique à travers leurs propres dispositifs formés des genres de discours militants⁵⁹⁵. Contraints par les dispositifs juridiques encadrant les libertés d'expression, de réunion et de manifestation, ces discours militants circulent néanmoins largement au sein de communautés discursives éphémères (ex. manifestations) ou permanentes (ex. réseaux) rassemblant une diversité de groupes et de mouvements sociaux. Cette circulation permet alors de façonner l'imaginaire de la défense de la vie auquel adhèrent les activistes.

9.1.4. Effets instituants: entre contestation, captation-subversion et hybridation des imaginaires

Comment les luttes afin de dire-le-vrai et de dire-le-juste produisent-elles des effets instituants transformant les imaginaires institués de la violence? Chez Castoriadis (1975), le concept d'*imaginaire instituant* renvoie à la création collective, sociale-historique, incessante et indéterminée de significations. Néanmoins, la thèse a préféré parler d'*effets instituants* plutôt que des *imaginaires instituants* tel que proposés par Castoriadis (1975), puisque, pour conférer un sens aux «choses», les imaginaires sociaux doivent toujours être institués dans un système symbolique sous peine de non-sens. Il y a donc toujours une *clôture de sens*⁵⁹⁶ qui établit la cohérence des imaginaires, bien que cette clôture face l'objet de luttes de sens qui peuvent produire des *effets instituants*.

Ainsi, au Honduras, les luttes des activistes et des membres des communautés pour dire-le-vrai et dire-le-juste sur les violences auxquelles ils sont exposés, en investissant leurs expériences vécues de sens différents de ceux des imaginaires institués, participent de luttes de sens produisant des *effets instituants*. En mettant en relation des significations provenant d'imaginaires distincts, les discours militants transforment les *écarts de sens* entre ces imaginaires et produisent ainsi des *altérations de sens* rompant la *clôture de sens* des imaginaires institués.

⁵⁹⁵ Comme le montre le chapitre 7, les organisations militantes remettent en circulation les discours manifestants (ex. pancartes, banderoles, inscriptions corporelles, graffitis, murales, etc.) des participants aux actions collectives dans leurs communiqués, leurs publications Facebook ou les nouvelles et les éditoriaux de leurs médias alternatifs.

⁵⁹⁶ Comme l'expliquent Molina, Gerard-Lemay et Corten (2006: 28), la clôture de sens renvoie chez Castoriadis à la frontière du sens tracée par un réseau de significations fixé temporairement, mais continuellement ré-institué qui délimite pour chaque société spécifique «ce qui participe à un phénomène et ce qui n'y participe pas dans un contexte donné».

D'une part, en réfutant la vérité ou la justice d'imaginaires institués, les militants en *contestent*⁵⁹⁷ le sens. Ils rendent alors visibles des expériences violentes déniées, voire invisibles dans ces imaginaires. Comme l'ont montré les chapitres 5, 6 et 7, les luttes de sens des activistes mettent en question le discours sécuritaire qui affirme que la militarisation de la sécurité publique vise à lutter contre la drogue et à diminuer les niveaux de violence au Honduras. Face à ce discours, les discours militants affirment plutôt que la militarisation de la sécurité publique renforce la répression, la persécution et la criminalisation des activistes et facilite la dépossession des territoires et des biens communs des communautés paysannes, autochtones et afro-descendantes. De même, ces discours démentent les accusations formulées contre les militants et militantes, affirmant qu'il s'agit de campagnes de stigmatisation, de discrédit et de criminalisation participant à la manipulation de la vérité par les médias et les autorités. Finalement, les activistes contestent les politiques de développement, du multiculturalisme et de protection de l'environnement de l'État de même que l'existence d'un État de droit au Honduras. Ils avancent que ces discours officiels masquent l'absence de protection et l'impunité des violations des droits humains, le pillage des territoires des peuples autochtones et afro-descendants par l'industrie extractive, énergétique et touristique, l'accaparement des terres des paysans par les grands propriétaires terriens, la destruction environnementale par les «projets de mort» et le racisme. En effet, pour les militants, bien que les discours des autorités affirment respecter leurs droits et inclure les activistes et les communautés dans les prises de décision, ils ne rendent pas effectifs ces droits par des politiques de reconnaissance et des mesures de participation et de consultation préalable, libre et informée.

D'autre part, la parole des activistes *subvertit*⁵⁹⁸ des significations établies dans des imaginaires institués, y insérant de nouvelles significations provenant d'imaginaires auxquels ils adhèrent. À titre illustratif, le discours autochtone de défense de la vie qui s'oppose à la destruction de la Terre Mère produite par l'extractivisme peut dénoncer le colonialisme, le pillage et les projets de mort privatisant la vie en le mariant à l'imaginaire des violations des droits humains des institutions internationales.

Face à **ce nouvel et ancien colonialisme et cette exploitation**, nous déclarons que nous ne permettrons pas qu'il s'installe puisque **ces projets de mort et de privatisation de la vie** font partie du **pillage** et de la **mort** et constituent une **violation de nos droits humains, territoriaux, culturels et de la Convention 169 sur les**

⁵⁹⁷ Contester signifie à la fois manifester son désaccord, remettre en question la véracité et la justice et mettre en doute.

⁵⁹⁸ Chez Butler (1993: 123), la subversion consiste en une resignification, c'est-à-dire en une répétition altérante d'un terme qui renverse ou déplace sa signification originale afin d'en introduire une nouvelle (voir Chapitre 2).

peuples autochtones de l'OIT. (COPINH et représentants des communautés de la Tejera, Río Blanco, Panina, Valle de Ángeles, San Bartolomé, El Barrial, La Unión, 9 octobre 2010, traduction libre)

À travers cette *captation* de l'imaginaire des droits humains, mise en lumière au chapitre 6, les discours militants cherchent à subsumer les violences générées par les conflits autour de projets d'investissement extractifs, énergétiques, agro-industriels et touristiques sous la catégorie de violations de droits afin de capter la légitimité du droit et ses effets juridiquement contraignants.

En fait, dans les discours militants, de multiples discours s'entremêlent constamment, produisant divers déplacements de sens. Ainsi, les luttes pour dire-le-vrai peuvent retourner les accusations de violences qui servent à criminaliser les militants - qualifiés de «révoltés» ou de «guérilleros» - en attribuant aux groupes qui les stigmatisent des injustices (exploiteurs, envahisseurs). Plutôt qu'une simple contestation de la criminalisation, ce discours militant subvertit du même coup l'imaginaire juridique des droits humains (droit à la «propriété» de la «Convention 169»)⁵⁹⁹ en l'amalgamant à l'imaginaire de la défense de la vie où les droits à la vie, à la terre, à l'eau, aux forêts, aux minéraux, à l'air et au territoire puisent dans des discours autochtones et écologistes.

“Nous savons déjà que les **exploiteurs**, les **envahisseurs** nous disent que nous sommes des **révoltés**, des **gauchistes**, des **guérilleros**, que nous sommes un tas de choses, mais en réalité ce que nous faisons c'est seulement **revendiquer le droit, qu'ils respectent notre droit à la vie, le droit à la terre, l'eau, la forêt, les minéraux, le territoire, l'air et tout le reste**; parce que c'est, **selon la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT), notre propriété**”, a assuré Gómez Vásquez. (sous-coordonateur du MILPAH, cité dans *Defensores en línea*, 9 juillet 2015, traduction libre)

Ce processus d'*hybridation*⁶⁰⁰ des discours populaires, mis en évidence au chapitre 7, constitue un troisième *effet instituant* qui contribue à transformer les imaginaires. En multipliant les renvois entre des significations issues de différents discours, ce processus d'hybridation constitue un sens commun de la violence qui oppose la «défense de la vie» à la «culture de la mort» autour duquel se rallie la diversité des mouvements sociaux qui participent aux conflits socio-environnementaux.

Bref, parce qu'elles constituent des luttes de sens qui exposent des violences masquées par les imaginaires sous-jacents aux institutions sociales et proposent des significations *autres* afin de leur donner sens, les luttes pour dire-le-vrai et dire-le-juste participent à l'*altération* des imaginaires sociaux institués. En mettant en question des significations sociales instituées, ces

⁵⁹⁹ L'article 14 de la Convention 169 garantit le droit de propriété sur les terres occupées traditionnellement par les peuples autochtones. Il stipule que «[l]es droits de propriété et de possession sur les terres qu'ils occupent traditionnellement doivent être reconnus aux peuples intéressés».

⁶⁰⁰ En linguistique, un mot hybride est un mot emprunté à des langues différentes. Par extension, l'hybridation des significations consiste à mettre en relation des significations empruntées à différents discours.

luttons rompent la «clôture du sens» de la société, ouvrant à des transformations des imaginaires (Castoriadis, 1996). Les trois *effets institutants* (contestation, captation-subversion, hybridation) que les luttons de sens produisent se conjugent afin de mettre en question des institutions de la société hondurienne, que ce soit la sécurité publique, l'administration de la justice, les politiques multiculturelles et de développement ou la protection de l'environnement. À ce titre, ces effets institutants ont une valeur politique au sens de Castoriadis (1996: 143), pour qui la politique «surgit à partir du moment où est posée la question de la validité de droit des institutions».

9.2. Dynamiques de l'engagement social, de la mobilisation collective et des prises de parole

La thèse a également démontré (H3) qu'à travers la circulation des discours sur la violence entre les diverses positions énonciatives⁶⁰¹ des discours militants s'opèrent des processus de subjectivation politique faisant émerger, dans le cadre des litiges, des communautés discursives. Celles-ci rassemblent les activistes et les membres de communautés affectées par des conflits socio-environnementaux autour de torts communs au-delà de la diversité de leurs «identités» sociales. La thèse a aussi montré que (H4) les significations qui émergent de la contestation de l'imaginaire sécuritaire, de la subversion de l'imaginaire des droits humains et de l'hybridation des discours populaires de la violence, en formant un sens commun autour des torts partagés, participent au processus de subjectivation politique. De cette manière, ces significations influencent la façon dont les militants conçoivent les risques auxquels ils s'exposent par leur activisme, réaffirment leurs engagements à dire-le-vrai, à dire-le-juste et à poursuivre les luttons malgré ces risques et se mobilisent collectivement, bref leur décision de s'engager, de parler et de se mobiliser.

9.2.1. Mouvements socio-environnementaux, coalitions multisectorielles et subjectivation politique

La littérature sur les mouvements socio-environnementaux met en évidence l'apparition d'un nouveau cycle d'action collective en Amérique latine dans lequel les activistes des mouvements autochtone, afro-descendant, paysan, écologiste et de droits humains convergent dans leurs luttons contre les politiques et les projets extractifs, énergétiques et agro-industriels dépossédant les habitants de leurs terres et de leurs territoires, tel que nous l'avons expliqué dans le chapitre 1. Cette convergence s'appuie sur la création de réseaux entre les activistes de ces divers

⁶⁰¹ Qu'il s'agisse de victimes, de leurs familles et proches, d'intellectuels, de participants aux actions collectives, de militants et de dirigeants d'organisations de droit humains, féministes, écologistes, paysannes, autochtones, afro-descendantes, religieuses ou populaires, d'ONG étrangères ou bien de réseaux militants nationaux ou internationaux.

mouvements, les communautés affectées ainsi que des universitaires, des artistes, des professionnels d'ONG et des experts d'enjeux environnementaux (Toledo et al., 2015). Ce rassemblement est aussi favorisé par la formation d'un langage commun de revendications reflétant le virage écoterritorial des luttes (Svampa, 2012, 2013, 2015) et par la construction d'une «identité territoriale» (Martínez Allier, 2004; Leff, 2006) ayant favorisé des répertoires d'actions collectives centrées sur la défense des terres et des territoires (Pederson, 2014, Composto, 2012).

Or, dans le contexte d'absence de protection et d'impunité des violences qui visent à démobiliser les activistes et à les faire taire, les conflits socio-environnementaux se transforment en luttes afin que cessent les violences, que soient protégées les victimes et les défenseurs et qu'ils obtiennent vérité et justice. En effet, comme l'a montré le chapitre 4, depuis les années 1980, la violence a joué un rôle central dans la transformation des dynamiques d'engagement social, de mobilisation collective et de prise de parole des mouvements sociaux impliqués dans ces conflits. La répression des années 1980 a incité les groupes populaires à se réorganiser, faisant apparaître une nouvelle génération d'activistes de droits humains, féministes, écologistes, autochtones et afro-descendants qui participent aux conflits socio-environnementaux. La démilitarisation et les réformes économiques des années 1990 ont permis une visibilité accrue de leurs revendications liées à la défense des territoires et des dénonciations des assassinats d'activistes écologistes, paysans, autochtones et afro-descendants. Dans les années 2000, la convergence de ces mouvements au sein de coalitions multisectorielles a relancé un cycle de protestation autour de torts provoqués par l'exploitation des ressources naturelles. Cette convergence se renforce après le coup d'État de 2009 alors que les luttes de ces réseaux se recentrent autour de la violence et de l'impunité.

Dans la littérature sur l'activisme à risque élevé, la création de coalitions multisectorielles en réaction à la répression affectant divers groupes sociaux et activistes de mouvements sociaux est expliquée par la convergence des trajectoires et des «identités» des militants autour d'une «identité» collective construite par les mouvements (Almeida, 2015; McAdam, 1986; Wiltfang et McAdam, 1991; Nepstad, 1996, Bruni, 2013). Devant la persistance d'«identités» multiples au sein des mouvements socio-environnementaux, cette thèse a proposé une explication alternative. Plutôt qu'un processus de construction d'une «identité» collective, la convergence d'activistes et de membres de communautés dénonçant ces violences au sein de mobilisations collectives et de coalitions multisectorielles participe d'un processus de subjectivation politique. Suivant Rancière

(1995, 1998), cette thèse a défini la *subjectivation politique* comme la désidentification aux «identités» sociales assignées à travers la vérification de l'égalité *entre* les «identités» partageant un tort, processus formant de nouvelles subjectivités collectives nées du litige.⁶⁰²

Au Honduras, cette subjectivation politique établit des rapports d'égalité entre la diversité des «identités» sociales et militantes malgré leurs différences en raison du partage d'un tort commun allant au-delà des violences spécifiques vécues par les divers groupes sociaux et activistes, soit l'exposition à une même condition de violences et d'impunité, bref d'abandon (Agamben, 1998). En effet, malgré la diversité des «identités» sociales et militantes des personnes participant aux conflits socio-environnementaux et de leurs rapports au monde différents, des rapports d'égalité s'établissent entre ces personnes. C'est la vérification d'un tort partagé par toutes, soit leur commune exposition à de multiples violences dans un contexte d'abandon lorsqu'elles tentent de s'engager, de se mobiliser et de prendre la parole, qui permet d'établir cette égalité.

Or, ce tort a été rendu énonçable, dicible, par la transformation des imaginaires institués de la violence ouvrant à des significations *autres*. D'une part, le chapitre 5 a montré comment la *contestation* de l'imaginaire sécuritaire a mis en évidence la situation d'absence de protection (*indefensión, desprotección*) et d'impunité entourant les assassinats de défenseurs de la terre, du territoire et de l'environnement. D'autre part, dans le chapitre 6, nous avons vu comment la *captation* de l'imaginaire des droits humains a permis de faire reconnaître les violences survenant dans les conflits socio-environnementaux comme des violations des droits humains. Plutôt que de reproduire le langage des droits humains, à certaines occasions, les activistes ont cherché à le subvertir, par exemple en élargissant le droit à la vie afin qu'il réfère à la vie de la nature ou de la Terre Mère et à la vie des communautés. C'est sur la base de cette rupture de la clôture des imaginaires institués que les discours militants peuvent énoncer d'autres significations de la violence, formant, par l'*hybridation* des discours populaires, un nouvel imaginaire leur servant de langage commun comme cela a été exposé au chapitre 7. Au centre de ce nouvel imaginaire, la figure paroxystique de la mort violente donne sens à l'opposition entre la «défense de la vie» par

⁶⁰² Rancière affirme (1998: 119) ainsi que «[l]a subjectivation politique est la mise en acte de l'égalité - ou le traitement d'un tort - par des gens qui sont ensemble pour autant qu'ils sont *entre*. C'est un croisement d'identités reposant sur un croisement de noms: des noms qui lient le nom d'un groupe ou d'une classe au nom de ce qui est hors-compte, qui lient un être à un non-être ou à un être-à-venir ». Selon lui, un «mode de subjectivation ne crée pas des sujets *ex nihilo*. Il les crée en transformant des identités définies dans l'ordre naturel de la répartition des fonctions et des places en instances d'expérience d'un litige» (Rancière, 1995: 60).

les activistes et les communautés et leur commune exposition à une «culture de la mort» caractérisée par l'abandon. Cette opposition permet de vérifier l'égalité de tous face aux multiples torts associés à la violence, participant à la subjectivation politique.

Comme observé au chapitre 7, le «nous» militant relève ainsi d'un processus de subjectivation politique qui réunit les divers groupes et mouvements non autour d'une «identité» commune, mais de ces torts communs. Ce processus se manifeste dans les mobilisations collectives de groupes hétérogènes; leur cosignature de banderoles, de pancartes et de communiqués dénonçant des torts communs; leur autodésignation par un «nous» qui maintient les différentes «identités» réunies; l'expression de la solidarité au-delà de leurs appartenances militantes et sociales et leur identification paratactique (Rancière, 1998) aux personnes assassinées ou criminalisées.

9.2.2. Mobilisations collectives autour du deuil, martyrs populaires et défenseurs de la vie

Le processus de subjectivation politique influence la manière dont les militants et militantes se mobilisent, c'est-à-dire leur répertoire d'actions collectives, et conçoivent les motifs de leurs luttes collectives et les risques associés à leur activisme.

En premier lieu, la solidarité face à la mort de militants et militantes impliqués dans les conflits socio-environnementaux contribue à la mobilisation d'une diversité d'activistes et de membres de communautés au sein d'actions collectives organisées en réaction aux assassinats. Les organisations qui offrent leurs condoléances dans des notes de deuil s'y engagent à accompagner les familles lors des cérémonies funéraires. Les veillées et les cortèges funèbres, les messes et les enterrements sont suivis de marches où s'exprime le deuil collectif de la diversité des groupes et des mouvements se solidarisant avec les familles des défunts et leurs camarades de lutte. À l'occasion des anniversaires de leur décès ou de journées commémoratives ou internationales, les manifestants brandissent des pancartes et des banderoles à leur effigie, citent leurs paroles, dressent des autels, accomplissent des rituels et font des offrandes afin de donner force aux luttes. Ces manifestations, réclamant justice, se déroulent souvent devant les bureaux du ministère public ou de cours de justice. Finalement, des performances symboliques (ex. théâtre de rue où des militantes tâchées de faux sang jouent les mortes, processions funèbres avec de faux cercueils, déguisement en figure de la Mort) rappellent l'omniprésence de la mort. Dans ces mobilisations, les participants vérifient leur égalité face à un tort commun, l'exposition à la mort

violente dans un contexte d'absence de protection et d'impunité, bref d'abandon (voir Chapitre 7). Ainsi, comme l'ont montré Das (2007) et Butler (2004), l'expression du deuil collectif devient une occasion de s'engager et de se solidariser dans le débat public sur le sens de ces violences, rendant inacceptable l'abandon qui sert de tort commun au processus de subjectivation politique.

En second lieu, dans l'imaginaire de la défense de la vie qui mélange, par hybridation, les significations séculières et religieuses, la figure diverse des martyrs populaires⁶⁰³ confère à la mort des activistes - survenue en raison de leurs luttes pour le bien des communautés et une société plus juste - le sens d'un sacrifice. Dans les discours inspirés de la théologie de la libération ou de la vie, la persévérance des martyrs populaires malgré les persécutions, les souffrances et l'adversité témoigne de ce sacrifice fait à l'image du Christ ayant porté la croix. Dans les cosmovisions autochtones et afro-descendantes, les défenseurs décédés sont hissés au rang de héros et d'héroïnes aux côtés des esprits des ancêtres, continuant à donner de la force aux luttes. Par ces représentations, les discours militants renversent la peur associée au risque de mourir en raison de l'activisme en une source d'espoir. Ainsi, comme noté dans le discours du COPINH:

La figure des martyrs confère un sens sacrificiel permettant de s'opposer à l'impunité, impunité qui réduit les assassinats à la condition de la vie nue [...]. Toutefois, la vie sacrifiée prend une signification ambivalente. Bien que référant à la mort des personnes assassinées, "le sang des martyrs" symbolise aussi une "semence de liberté" qui "irrigue" et "cultive" les résistances devant mener à la reconnaissance des droits. Les morts sont ainsi associés à des symboles de la vie naturelle (semence de maïs, culture de la terre, irrigation des rivières) dans la culture lenca et sont présentés comme toujours vivants, puisque ceux-ci inspirent toujours la résistance des militants et militantes. Ce discours, à la fois juridique et religieux, établit les limites qui départagent l'acceptable de l'inacceptable, opposant la vie sacrée et inviolable qui fonde la dignité humaine aux violations des droits humains et à la profanation du caractère sacré de la vie (Longtin, 2019: 155).

Dans leur commune opposition à la «culture de la mort», les activistes s'autodésignent comme «défenseurs de la vie». Plutôt qu'une «identité» différenciant un «nous» d'un «eux», pour les militants, cette nouvelle subjectivité ouverte aux autres résultant du processus de subjectivation (Rancière, 1998)⁶⁰⁴ s'étend à tous ceux et celles qui défendent et protègent la vie des personnes, des communautés et de la nature. Cette autodénomination constitue une certaine subversion de la signification de «défenseurs des droits» de l'imaginaire des droits humains, élargissant le droit à

⁶⁰³ Les discours militants parlent des martyrs jésuites, autochtones, des femmes, de la jeunesse, de la résistance, des luttes populaires, du Bajo Aguán, pour la terre, pour la défense des biens naturels, de la justice, pour la vérité, la dignité, etc.

⁶⁰⁴ Pour Rancière (1998), la subjectivation politique conduit à la formation d'une subjectivité ouverte aux autres, où les «identités» imposées sont niées par une désidentification et un lieu commun entre les «identités» est constitué de manière polémique. Chez Butler (2008), un processus semblable est décrit. La *subjectivation* renvoie chez elle aux pratiques de resignification des assignations «identitaires» à travers l'itérabilité des discours, c'est-à-dire leur répétition altérante, produisant des effets performatifs, notamment la création de nouvelles formes d'identification.

la vie au-delà de la vie humaine afin de prendre soin de la vie de la nature et de la vie sociale, économique et culturelle. En effet, les défenseurs des droits humains sont généralement définis en référence à l'article 1 de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme des Nations Unies adoptée en 1998, qui reconnaît le droit d'individus ou d'associations de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dans ce cadre, les systèmes de protection ont reconnu les défenseurs de l'environnement comme des défenseurs des droits de l'homme. Par contre, dans les discours militants, les défenseurs de la vie correspondent, de manière plus large, à toute personne qui défend la vie contre les torts provoqués par la culture de la mort (ex. violence, destruction de la nature, dépossession des communautés, etc.) sans faire référence à la promotion et à la protection des droits humains. La réappropriation de la catégorie de « défenseurs » conteste aussi l'imaginaire sécuritaire en critiquant l'absence de protection fournie par l'État, voire les risques accrus de violations des droits humains provoqués par ses politiques de sécurité publique qui, selon les activistes, ne protègent pas la population.

9.2.3. Désidentification aux «identités» criminalisantes et protection des défenseurs à risques

Cette nouvelle subjectivité de «défenseurs de la vie» participe au processus de subjectivation politique rassemblant les activistes autour de la «défense de la vie» contre la «culture de la mort». Elle permet aux militants et militantes de se désidentifier des «identités» criminalisantes et des formes de diffamation, de stigmatisation, de discrimination et de disqualification qui leur sont imposées par les médias conservateurs et les autorités publiques, tel que montré au chapitre 7. Cette désidentification aux «identités» assignées, partie intégrante de la subjectivation politique, participe aux luttes de sens contestant l'imaginaire sécuritaire en dénonçant la criminalisation dont les activistes font l'objet. Cette criminalisation accroît leur risque d'être victimes de violations de droits humains, non seulement en raison de leur incarcération et des conditions de détentions jugées inhumaines - certains associant leur cellule à une «tombe» -, mais aussi des souffrances, des humiliations et des stigmates liés aux procédures judiciaires, voire des représailles violentes.

Face à ces risques de violations de droits humains et en l'absence de protection étatique effective, les activistes déploient des efforts afin de se protéger eux-mêmes. À cette fin, ils déposent des demandes de mesures conservatoires auprès de la CIDH afin de faire pression sur l'État, lancent des campagnes visant à protéger et à revaloriser le rôle des *défenseurs à risques* ou mettent sur pied des campements d'observation des droits humains en solidarité avec des occupations ou des

groupes à risque. Certaines organisations féministes offrent des formations qui portent sur le soin de soi comme stratégie thérapeutique et politique de protection contre les risques à l'intégrité physique et psychologique encourus par les défenseuses. Ces formations visent à atténuer leurs expériences personnelles de douleur, de peur, de fatigue et de rage causées par les violences et les situations de stress auxquelles elles sont exposées quotidiennement et l'insécurité généralisée.

9.2.4. Éthique de la *parrësia* et engagement militant dans un contexte de risque élevé

Malgré ces mesures de protection, les risques persistent, comme en témoignent les assassinats des défenseurs de la terre, du territoire et de l'environnement, mais également les nombreuses plaintes auprès des systèmes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits humains et les milliers de procès intentés à leur encontre (voir Introduction). L'engagement dans les conflits socio-environnementaux demeure donc une forme d'activisme à risques élevés (McAdam, 1986). Dans ce contexte d'abandon, les militants et militantes adhèrent à une éthique de la *parrësia*.

Chez Foucault (2008, 2009, 2017), la *parrësia* est un mode de véridiction polémique et agonistique dans lequel le sujet s'engage à dire-le-vrai et dire-l'injuste au risque de sa vie. Cet engagement éthique et politique implique le courage de la vérité, c'est-à-dire le courage de dire de manière franche et publique ce qu'on croit vrai et juste au risque d'offenser ses interlocuteurs et de subir des représailles, pouvant aller jusqu'à la mort. Il s'agit à la fois d'une obligation prise par le sujet envers soi-même et les autres au nom de ses convictions et d'une pratique dangereuse de la liberté, où celui qui parle se met en danger en se liant à l'énonciation de la vérité.

Au Honduras, les activistes des conflits socio-environnementaux s'obligent envers eux-mêmes - c'est-à-dire envers leurs convictions, principes éthiques et valeurs - et envers les autres, par solidarité, à poursuivre leurs luttes en se mobilisant et en prenant la parole afin de dire de manière critique le vrai, le faux, le juste et l'injuste malgré les risques et ce, parfois au prix de leur vie. Ce mode de subjectivation militant est mis en scène par les activistes comme une manière d'affronter, avec le courage de la vérité et de leurs convictions, les risques auxquels les défenseurs sont confrontés afin de défendre ce qui est juste, soit les droits des sans-part, des communautés et du peuple. Il permet aux militants et militantes de donner sens aux sacrifices personnels qu'ils doivent faire et aux risques qu'ils assument afin de maintenir leur engagement à défendre la vie et à faire advenir une société plus juste qui ne serait plus traversée par la «culture de la mort». Cependant,

loin d'être une pratique de soi individuelle, la *parrësia* fait l'objet de stratégies discursives des organisations militantes visant à inciter les activistes et les membres des communautés à adhérer à cette éthique et à ne pas se taire ou se démobiliser devant les représailles (voir Chapitre 8).

La mise en lumière de cette éthique, de cette pratique de soi et de cette incitation collective à la *parrësia* constitue un apport à la sociologie de l'activisme à risque élevé (McAdam, 1986, McAdam et Paulsen, 1993; Loveman, 1998). Comme il a été mentionné au chapitre 1, cette sociologie s'inscrit dans un individualisme méthodologique élargi. Cette perspective tient compte à la fois du calcul rationnel fait par les personnes concernant leurs intérêts matériels à se mobiliser - la littérature parlant de «coûts», de «bénéfices» et de «risques» associés à la mobilisation - et des états émotionnels motivant les activistes à participer à des actions collectives risquées. Sur cette base, cette littérature donne généralement une explication structurelle en termes d'incitatifs et de contraintes des relations sociales (ex. disponibilité biographique, réseaux informels et associatifs, positions sociales) ou une explication «identitaire» axée sur l'influence de la trajectoire militante, des expériences passées de répression et des cadrages des organisations militantes sur la construction des «identités» des militants et militantes.

D'une part, contre cette conception «utilitariste» de l'engagement conçu comme une évaluation individuelle des «coûts», des «risques» et des «bénéfices» de l'action, la *parrësia* demande de prendre au sérieux l'éthique des militants et militantes - au sens foucaldien de pratique de soi orientant le mode de vie selon des principes et des convictions. Cette éthique militante repose sur des convictions influencées par les imaginaires sociaux concernant la vérité et l'injustice des torts vécus. Elle repose également sur des valeurs et des principes (ex. justice sociale, dignité de la vie, solidarité, droits humains, etc.) en conformité avec lesquels les activistes orientent leur vie au-delà de leurs strictes actions collectives visant à transformer la société. L'éthique militante valorise ainsi une conformité du discours au mode de vie, qui doit se traduire dans des gestes quotidiens (ex. se réunir, parler humblement avec les membres des communautés, écouter leurs voix, etc.) et protestataires (ex. participation à des actions collectives risquées) servant de gages à leur courage, sincérité et solidarité. Cette éthique est nécessaire afin de comprendre l'engagement des activistes envers leurs luttes -quitte à en mourir-, de même que certains répertoires d'actions collectives où ceux-ci mettent eux-mêmes à risque leur vie (ex. grèves de la faim).

D'autre part, face aux risques de représailles, la valorisation de cette éthique par les organisations militantes est l'un des principaux mécanismes servant à inciter les militants et militantes à ne pas se taire ou se démobiliser. Leurs stratégies cherchent ainsi à mettre en valeur l'exemplarité des défenseurs et défenseuses qui ont courageusement affronté ces risques au nom de leurs convictions, quitte à se sacrifier pour le bien de tous. Elles visent aussi à inciter les autres activistes à s'engager publiquement à suivre leur exemple. Enfin, ces stratégies visent à atténuer la peur, à susciter le courage et à valoriser les épreuves de force risquées. Contrairement aux facteurs structurels et «identitaires» généralement avancés par la littérature sur l'activisme à risque élevé⁶⁰⁵ afin d'expliquer la mobilisation, mais qui ne sont pas spécifiques aux situations de risques de violence, ce travail actif des organisations militantes vise spécifiquement à inciter les personnes à se mobiliser et à prendre la parole publiquement malgré les risques élevés de représailles violentes.

9.2.5. Des paroles transgressant le partage du sensible

Influençant les mobilisations collectives en opposition à la «culture de la mort» et l'engagement parrésiasique à poursuivre la lutte, les processus de subjectivation politique et les nouvelles significations résultant de l'altération des imaginaires institués pèsent également sur la manière des activistes de concevoir, dans leurs discours, leurs prises de parole et les risques associés.

D'une part, pour les militants, les discours officiels adhérant à l'imaginaire sécuritaire imposent le silence sur les conflits socio-environnementaux, en invisibilisant les torts vécus par les sans-part, en ignorant et faisant la sourde oreille aux voix des «sans voix», en restant aveugles et muets devant les violations des droits humains, les irrégularités environnementales et l'impunité, bref en ne tenant pas compte des sans-part. Cette exclusion du *partage du sensible* (Rancière, 1998) qu'instaure l'imaginaire sécuritaire a pu être observée à l'œuvre dans les dispositifs de la presse conservatrice, qui excluent les voix des sans-part pouvant s'y exprimer et invisibilisent les victimes pouvant être vues dans la couverture médiatique des morts violentes (voir Chapitre 5). On voit aussi cette dénonciation dans les rapports de l'État et du CONADEH qui excluent ces voix sans part en assurant une circularité de leurs discours, citant et paraphrasant prioritairement les institutions étatiques, voire s'autocitant (voir Chapitre 6). Face à cette exclusion, les discours militants se conçoivent comme les porte-parole donnant la voix aux sans voix, recueillant,

⁶⁰⁵ Soit la disponibilité biographique, la participation à plusieurs réseaux personnels ou militants, la construction d'une «identité» militante convergeant avec l'«identité» collective du mouvement ou la trajectoire militante passée.

écoutant, prenant en compte, faisant entendre et amplifiant la voix des communautés, voire se convertissant en la voix des victimes afin de la porter pour elles.

D'autre part, face aux représailles qui visent à les *faire taire* les militants et militantes réaffirment leur engagement parrésiasique à continuer d'*élever leur voix* en défense de ceux qui *ne sont pas écoutés*, et à dire-le-vrai et dire-le-juste malgré les risques. La voix des défenseurs est ainsi conçue comme une forme d'action politique qui, en exerçant la critique de manière polémique⁶⁰⁶ en accord avec leurs convictions, étend sa portée afin de défendre les autres⁶⁰⁷. En concordance avec l'éthique de la *parrésia*, les activistes valorisent le courage de ces voix dissidentes - qualifiées de «voix courageuses» - et leur force, s'énonçant avec fermeté, force, puissance, intensité et énergie, devant l'adversité. Bref, les prises de parole des défenseurs - au cœur du processus de subjectivation des militants - sont conçues comme un moyen risqué de transgresser le partage du sensible excluant qu'impose l'imaginaire sécuritaire.

9.3. Conclusion

Ce chapitre clôt la thèse. Malgré le constat d'une croissance des violences exercées contre les groupes et les activistes mobilisés dans les conflits socio-environnementaux en Amérique latine, rares sont les études portant sur ces conflits qui, au-delà de leurs causes, visent à donner une explication de leurs *effets* sur cet activisme. Pour leur part, les études sur la répression et l'activisme à risque élevé tiennent peu compte des prises de paroles et du sens des violences. La thèse a donc proposé une perspective qui tient compte des imaginaires circulant dans les principaux dispositifs où sont énoncés des discours sur la violence afin de comprendre les dynamiques d'engagement, de mobilisations collectives et de prises de parole publiques au sein des mouvements socio-environnementaux.

Partant du cas extrême du Honduras, ayant l'un des plus hauts taux d'homicides de défenseurs de l'environnement de la dernière décennie dans le monde, la thèse a montré le rôle central joué par la violence, en particulier l'exposition à la mort en toute impunité, dans le rassemblement de la diversité des groupes et des mouvements sociaux autour de torts communs au-delà de leurs «identités» respectives. Ce processus de subjectivation politique est observable tant dans les

⁶⁰⁶ Les militants qualifient leurs propres voix de «rebelles», «combatives», «critiques», «dissidentes», «dissonantes», «transgressives» ou «alternatives».

⁶⁰⁷ Dans les discours militants, la nature collective des voix est soulignée par des adjectifs tels que «collectives», «populaires», «communautaires», «solidaires» ou «diverses».

discours que les pratiques de mobilisations, d'actions collectives et de formation de coalitions.

La thèse a d'abord montré comment c'est par des actes de véridiction et de juridiction qu'a pu être contesté l'imaginaire sécuritaire qui justifie les violences à travers la criminalisation des activistes et des victimes ou les exclut du partage du sensible, rendant invisible les torts qu'ils subissent. C'est aussi par ces prises de parole pour dire-le-vrai et dire-le-juste que les militants et militantes subvertissent l'imaginaire des droits humains au moyen de l'imaginaire de la défense de la vie afin de faire reconnaître ces violences comme violations de droits et faire pression sur l'État pour que cessent les violences, que les victimes obtiennent justice et vérité et que les défenseurs soient protégés. Enfin, c'est à travers l'hybridation des discours populaires que se forme un nouvel imaginaire de la défense de la vie. Cet imaginaire permet d'énoncer des torts communs, au premier chef, la figure paroxystique de la mort violente, de réunir la diversité des groupes au sein de mobilisations collectives et de coalitions multisectorielles autour du partage par tous de la condition d'abandon et de mettre au centre de leurs répertoires d'actions collectives l'expression collective du deuil devant les assassinats des défenseurs de la vie et des martyrs populaires.

En dernier lieu, la thèse a mis en lumière l'éthique de la *parrêsia* - résultant du processus de subjectivation militante - en vertu de laquelle les activistes s'obligent librement à dire-le-vrai et à dire-l'injuste au risque de subir des représailles, voire à mettre en danger leur vie. Cette éthique, nécessaire à la poursuite des luttes dans la condition généralisée d'abandon du Honduras, est au fondement de l'engagement militant en contexte de risque élevé. Elle est aussi au cœur des stratégies des organisations militantes visant à inciter les activistes à adhérer à cette éthique et à la mettre en pratique dans leurs prises de parole et leurs mobilisations collectives.

Cette thèse s'est ouverte par une interrogation autour d'un paradoxe. Face à un risque élevé de violence en raison de leur activisme, pourquoi certaines personnes décident-elles de s'engager socialement, de se mobiliser collectivement et de prendre la parole publiquement afin de dire ce qu'elles croient juste et injuste, vrai et faux? Au cœur de ce paradoxe se loge un dilemme auquel sont confrontés les activistes militant dans un contexte de risque élevé de violence et d'impunité, celui de devoir décider des risques qu'ils sont prêts à encourir pour maintenir leur engagement social, continuer leurs mobilisations ou prendre la parole afin de dénoncer des injustices ou de donner leurs versions des événements. Loin d'être évidente, cette décision peut mener à diverses stratégies, allant de l'attitude parrésiasique - étudiée dans cette thèse - les poussant à affronter

leur peur et à poursuivre leur lutte malgré les risques de violence, voire de mort, au nom de leurs convictions et engagements, à celle de la fuite et de l'exil temporaire ou permanent afin de poursuivre ou non leur engagement à partir de l'étranger, jusqu'à la démobilisation et la «dépolitisation», en passant par les formes de militantisme clandestin et d'obstruction passive.

Les conclusions de cette thèse ouvrent d'autres avenues de recherche. Premièrement, l'étude de la subjectivation et des imaginaires des personnes à risque de violence permettrait de comprendre toutes ces décisions alternatives, en particulier les formes d'exil qui deviennent de plus en plus importantes dans le contexte de migration provoquée par la fuite de la violence et de l'*indefensión* généralisées vécues par les citoyens en Amérique centrale, comme l'ont illustré les caravanes de migrants dans la dernière décennie⁶⁰⁸. Deuxièmement, la thèse ouvre à une étude du discours entourant les «défenseurs à risque», figures diverses de plus en plus reconnues dans l'imaginaire des droits humains des systèmes régionaux et internationaux de protection. Ce discours mériterait de faire l'objet d'une étude généalogique et comparée à l'échelle latino-américaine ou internationale afin de mieux saisir ses modes de circulation et ses effets. Troisièmement, en Amérique latine, le recours au droit pénal et la diffusion de discours stigmatisants énoncés par de multiples acteurs allant souvent au-delà de l'État afin de criminaliser les défenseurs semblent être de nouvelles formes de risques reconnues par les systèmes de protection. L'étude des luttes de sens se jouant autour de ces questions permettrait d'éclairer les enjeux que pose l'avènement de nouveaux discours sécuritaires en Amérique latine et leur contestation à partir des imaginaires des militants. Enfin, l'imaginaire de la défense de la vie étudié dans cette thèse a permis de montrer plusieurs points de subversion du droit à la vie (humaine, communautaire, naturelle, dignité des défunts, etc.). Il y aurait avantage à entreprendre une réflexion théorique sur les incidences de cet élargissement sur le droit international des droits humains. Autant de questions que la perspective proposée d'étude des imaginaires politiques permettrait d'éclairer.

⁶⁰⁸ Par exemple, la perspective proposée pour éclairer différentes questions. Quels sont les facteurs qui poussent des activistes à s'exiler, plutôt que de persévérer ou de se démobiliser? Comment les migrants clandestins, les demandeurs d'asile et les migrants réguliers fuyant la violence, en particulier les activistes exilés, donnent-ils sens aux violences les ayant poussés au départ? Quelles luttes de sens se jouent entre les imaginaires politiques sécuritaire, de droits humains et populaires autour des actes de véridiction et de juridiction concernant l'enjeu de la migration? Comment sont articulés dans ces imaginaires les migrations à l'étranger et les déplacements forcés internes résultant de la violence et/ou de la dépossession des terres et des territoires? Quels rapports les activistes s'exilant entretiennent-ils avec ceux poursuivant sur place leur militantisme? Les activistes exilés participent-ils au processus de subjectivation politique à l'œuvre dans les mobilisations collectives et les coalitions multisectorielles dans leur pays d'origine à partir de réseaux de solidarité ou de réseaux militants internationaux?

ANNEXE: VERSIONS ORIGINALES DES CITATIONS EN ESPAGNOL

Introduction

Page 4 note 10: Otros [defensores] que denuncian problemas ambientales e instruyen a los ciudadanos acerca de sus derechos a la tierra y a los alimentos han sido calificados de miembros de la resistencia, guerrilleros, terroristas, opositores políticos o delincuentes. (Margaret Sekaggya, 2002: 15)

Page 6: Nosotros continuamos con el tema aunque sabemos que es muy peligroso porque, no nos podemos morir dejando las comunidades, sin que se dan cuenta de los que está pasando. (...) es muy dura, muy pesada, pero hay que seguir. Y si me toca morir así ya me tocó. Si lo quiere dios. Punto. Porque, porque si nosotros no hablamos, las piedras no van a hablar por mí. Yo tengo que hablar. Yo tengo que decir lo bueno y lo mal (citée par Middeldorp, 2014: 122)

Page 6: Es bien difícil porque sí para nosotros (...) facilitadores de un proceso de oposición a la minería trabajar en la región. Tenemos que cuidar nuestros pasos. Tener mucha cautela, mucha cautela. De repente vivir en lo anonimato, no se hace muy público, esa amenaza siempre va a existir. Va a existir... la gente que está en las compañías mineras va a contratar a los poderosos, dedicados al asesinato, a amenazas. A la presión, o eso a perseguir las personas. Para que los movimientos que se levanten, se vayan disolviendo. Por las amenazas por la vida, pueden ver muertes. (cité par Middeldorp, 2016: 83)

Page 6: ... te cuento que he estado criminalizado por mi lucha en la defensa de los recursos naturales y mucha persecución hacia mi persona pero seguimos en lucha compa (...) estoy valorando moverme un tiempo fuera de Honduras para bajar un poco la atención sobre mi persona. (cité par Middeldorp, 2016: 83)

Page 7: Hay que ponerle los cojones, los testículos, ¡para defender nuestros territorios! Si el pobre roba del rico, eso se llama violencia, verdad. Pero si el rico roba del pobre, eso se llama negociar. Con todas las promesas que hacen, ¡van a engañar a la gente! (cité par Middeldorp, 2016: 70)

Page 7: Ellos ven la unidad de la tierra en una relación comunitaria. En la idea de tierra, en la idea del territorio...Fíjense bien, si planteamos de la relación entre sociedad y naturaleza, los indígenas, ellos dicen que hay una relación. Una relación sagrada entre la gente de las comunidades y la madre tierra. Que si se rompen esa relación, viene, prácticamente la muerte y la enfermedad. (cité par Middeldorp, 2016: 79-80)

Page 7: Luchamos con honor, así como hay muchos mártires también, nosotros tenemos nuestros próceres como Morazán y Lempira, que murieron defendiendo su tierra. Nosotros, hagamos lo mismo. Y si no podemos pues nos ponemos los sandalias como dice la Escritura de Jesús y sus discípulos, a vámonos para otro, para que no seamos contaminados. (cité par Middeldorp, 2016: 82)

Chapitre I

Page 16: la ambientalización de las luchas indígenas y campesinas en nuestra región y la emergencia de un pensamiento ambiental latinoamericano (Leff, 2006: 37-38)

Page 19 note 27: El populismo penal o punitivo [...] es [...] el planteamiento o puesta en práctica de políticas represivas en materia de seguridad pública, como respuesta al aumento de la criminalidad y del sentimiento de inseguridad, con el fin de conseguir réditos electorales o el mejoramiento de la imagen del gobierno en coyunturas de crisis de popularidad entre los ciudadanos. (Marín, 2016: 136)

Chapitre II

Page 52: A un tal Leonel Galindo, / Coronel de armas tomar, / la muerte de campesinos / ¿quién irá a hacerle pagar? / Como ya dijo un felino: “Al tigre no hay que arrechar”. / Pero ¡ni estrellas, ni pisto, / la sangre van a callar! (Poème cité dans Ruiz, 1992: 68)

Page 52: “Vos tenés la bala... / yo la palabra. / la bala muere al detonarse... / la palabra vive al replicarse” Berta Cáceres (Photo d'une banderole lors d'une manifestation publiée dans *La Prensa*, 15 juin 2016)

Page 53: El día 2 de marzo quisieron matar con balas la lucha del pueblo lenca, quisieron acallar las voces que resisten a sus proyectos de muerte, quisieron eliminar la fuerza que nos guía. Lo que no saben es que hemos resistido por más de 524 años y no nos detendremos acá. Lo que no saben es que defendemos la vida, que nuestra fuerza viene de los ríos, de los bosques, del aire, de la tierra, del maíz y el frijol. Y que mientras haya vida, estaremos de pie defendiéndola. Lo que no saben es que el COPINH sigue en pie y más en pie que nunca, porque nos inspira la vida y lucha de Berta. (COPINH, 15 juin 2016)

Page 53: A más de dos siglos la muerte de Satuye su espíritu continua vivo y su voz de independencia y libertad se escucha por el caribe. Los garífunas somos los herederos del bagaje de lucha de nuestros ancestros, defendemos de forma acérrima el territorio que ocupamos de forma continua y pacífica en la costa caribe de mesoamérica. (OFRANEH, 14 mars 2015)

Page 53: Los indígenas tolupanes rompieron el silencio y el temor que antes les impedían reivindicar y defender sus derechos. Por eso decidieron apelar la decisión, prometiéndose a sí mismos no dar marcha atrás en su reclamo de justicia. (MADJ, décembre 2015: 8)

Page 54: Quisieron asesinar a Berta pero no supieron que su sangre es semilla de miles de Bertas, por que ella solo es la expresión de la lucha de nuestro pueblo lenca que resiste y no descansa en la defensa de nuestros territorios, nuestras vidas (COPINH, 15 juin 2016)

Page 54: “Somos las hijas de todas las brujas que no pudieron quemar, y seguimos el ejemplo de nuestras ancestras” No NOS CALLARAN ¡¡¡Ni golpes de Estado ni golpe a las mujeres!!! (CEM-H et al., 23 septembre 2013)

Page 54: Las organizaciones firmantes exigimos: Cese a la persecución de defensoras y defensores de derechos humanos, y la utilización del sistema de justicia para callar la voz y el trabajo de organizaciones que defienden la vida y hacen frente a las injusticias que se cometen en Honduras. (Pétition signée par 51 organisations de défense de droits publiée par CDM et al., 7 mars 2017)

Page 55: no se mata la verdad matando a Periodistas. Colegio de Periodistas de Honduras (Photo d'une pancarte du Collège des Journalistes du Honduras, *La Prensa*, 26 février 2016)

Chapitre V

Page 161: en todos los medios había una “filtración” informativa no controlada por el poder político y militar, con periodistas que no escribían historias a su favor y que confrontaban la propaganda oficial con la realidad (Funes, 2002: 66)

Page 161 note 300: Entre 1982 y 1986 varios trabajadores de la comunicación fueron objeto de persecución y hostigamiento por parte de los organismos de seguridad del Estado, y algunos tuvieron que pedir asilo en el exterior. Al menos 67 denuncias se interpusieron en este periodo por violaciones al Derecho a la Información (Funes, 2002: 75)

Page 161 note 302: Una investigación reveló que Tiempo publicó al menos 51% de las informaciones que denunciaban los abusos de la aplicación de la Doctrina de Seguridad Nacional, registradas por la prensa escrita hondureña durante el periodo de gobierno de Roberto Suazo Córdova (1982-86) (Funes, 2002: 64)

Page 161 note 303: Algunos dueños de medios también fueron beneficiarios de negocios con el Estado, mediante exenciones de impuestos, venta de empresas públicas con facilidades de pago, operaciones financieras a través de la banca creada por un grupo afín al presidente, compra de terrenos y alquileres, servicios publicitarios, emisión de leyes, etc. (Funes, 2002: 77)

Pages 161-162 note 304: se estableció la política de “premio y castigo” vía contratos de publicidad y pago directo a comunicadores, de los que no escaparon algunos editores, directores y los llamados “periodistas claves”, como les identificó el ex presidente Callejas. Otro mecanismo utilizado para lavar los fondos asignados a los periodistas fueron

las llamadas partidas humanitarias y los gastos confidenciales. Este período se conoció como la “época del maletín”, donde un funcionario llevaba en un portafolio fajos de billetes para censurar vía pago a la prensa. (Mejía, 2006: 27)

Page 181: la Justicia hondureña llegará a los verdaderos culpables (EFE, 12 mai 2016)

Page 182 note 353: Quieren detener el incendio que se propaga pero hay fuegos que con agua no se apagan. El asesinato de Berta Cáceres multiplicará la lucha (El Herald, 4 mars 2016a)

Page 184 note 357: La codirectora de la ONG Rights Action, Annie Bird, acusada de lanzar una campaña de desestabilización en el Bajo Aguán, publicó recientemente un artículo en el que señala que el jefe de la Fuerza de Seguridad Interinstitucional Nacional (Fusina), coronel Germán Alfaro, paga sobornos a periodistas y testigos protegidos para que testificaran contra líderes campesinos. [...] afirma Bird, como parte de su campaña en contra de Honduras, se “ha coordinado la capacitación para periodistas locales trayendo por vía aérea a periodistas colombianos en los aviones de la Corporación Dinant”. (La Prensa, 16 juillet 2014)

Page 185: uso ilegítimo de la fuerza por parte de los cuerpos de seguridad, en algunos casos “ en complicidad ” con el crimen organizado. (EFE, 30 mars 2016)

Page 188: Manuel de Jesús Aguilar Mayorquín, 42, presidente por varios años del patronato de la colonia Paz Barahona, Cofradía, fue asesinado por sicarios ayer a las ocho de la mañana en su puesto de venta de verduras y carnes. Los informes preliminares dan cuenta de la llegada de dos hombres en motocicleta, que se introdujeron en el negocio del occiso y lo acribillaron allí mismo. Luego huyeron. (La Prensa, 10 octubre 2009)

Page 189: La Policía descarta que los crímenes de los líderes campesinos tengan que ver con el conflicto agrario. (La Prensa, 23 août 2011)

Pages 188-189: Respecto a las hipótesis sobre la muerte de los dirigentes campesinos, la Policía señala que, en cuanto el primer hecho en que murió el presidente del Movimiento Auténtico Reivindicador de Campesinos del Aguán, Marca, Secundino Ruiz, se establece que fue asesinado después del robo de un dinero que acababa de retirar de un banco local. “Tenemos establecidos los motivos y es un hecho de la delincuencia común”, manifestó Espinal. Sobre la muerte del vicepresidente del Muca y su esposa, el oficial afirmó que se debe a asuntos personales. (La Prensa, 24 août 2011)

Page 189: En esta acción se dio captura al gerente ambiental de la empresa Desarrollos Energéticos S.A. (DESA), Sergio Rodríguez, quien según revelaciones hechas a EL HERALDO habría iniciado con la operación que concluyó en la ejecución de Cáceres. (El Herald, 6 mai 2016a)

Page 189: De acuerdo a lo revelado ayer en exclusiva por EL HERALDO, el gerente ambiental de la empresa Desarrollos Energéticos S.A. (DESA), Sergio Rodríguez, fue quien inició con esta operación que concluyó en la ejecución de Cáceres. (El Herald, 5 mai 2016)

Pages 189-190: Nuevas revelaciones apuntan a que los asesinos, al menos cuatro y otros colaboradores, cobraron 1.2 millones de lempiras, que no se repartieron en partes iguales. La semana pasada se dio a conocer que un militar acusado de matar a Cáceres recibió 500 mil lempiras para planificar el crimen, de los cuales entregó 200,000 a los cuatro matones que contrató. El militar confesó que recibió el pago, según informaron fuentes. (La Prensa, 10 mai 2016)

Page 190: La cantidad de indicios encontrados en el cuerpo sin vida de Berta Cáceres permitió que las investigaciones tuvieran éxito y se llegara hasta los autores materiales del crimen.

La titular de la Dirección General de Medicina Forense, Julissa Villanueva, reveló que en el cadáver de la extinta dirigente indígena Berta Cáceres se encontraron las ojivas de bala que le produjeron la muerte en el atentado perpetrado el pasado 3 de marzo, por lo que su cuerpo sin vida siempre habló.

“El cuerpo de doña Berta habló, siempre lo dije, que certeramente dijo, guardó, en su cuerpo se encontraron las balas que le dieron muerte a ella, logramos recuperar indicios balísticos que nos ubicaron de inmediato a establecer causa, manera de muerte y buscar el instrumento homicida”, declaró.

La funcionaria agregó que “desde la revisión de la escena hasta el ingreso del cuerpo de doña Berta Cáceres a Medicina Forense fue fundamental para encontrar un argumento científico que le permitiera también a los

investigadores, a la Agencia Técnica de Investigación Criminal - ATIC - llegar y tener los resultados que estamos hablando". (El Herald, 9 mai 2016)

Page 191: Esta institución desde hace varios años viene señalando que la violencia continua contra los periodistas es una amenaza muy grave para el ejercicio del derecho a la información, particularmente contra quienes cubren y denuncian problemas sociales como el crimen organizado, el narcotráfico, violaciones a los derechos humanos y actos de corrupción. (El Herald, 15 août 2014)

Page 191: En las últimas dos décadas, la intolerancia gubernamental, el narcotráfico, la corrupción y el crimen organizado han convertido a Honduras en una tierra hostil para dueños de medios de comunicación, periodistas, comunicadores, fotógrafos, camarógrafos y locutores; violencia comparada internacionalmente nada más con la brutalidad que vive la prensa mexicana. (El Herald, 24 mai 2017b)

Page 191: Al menos 30 periodistas han sido víctimas de la ola de violencia que continúa azotando Honduras, de acuerdo al Comisionado Nacional de Derechos Humanos de Honduras (Conadeh). [...]

Entre los periodistas asesinados en Honduras figuran:; Bernardo Rivera Paz - 9 de julio de 2009; Nicolás Asfura - 17 de febrero de 2010; Josep Hernández - 1 de marzo de 2010; David Meza Montecinos - 11 de marzo de 2010; Nahúm Palacios - 14 de marzo de 2010; Víctor Manuel Jesús Juárez - 26 de marzo de 2010; José Bayardo Mairena - 26 de marzo de 2010; Luis Chévez - 11 de abril de 2011; Georgino Orellana - 20 de abril de 2010; Luis Mondragón - 15 de junio de 2010; Gabriel Fino Noriega - 2 de julio 2010; Israel Zelaya - 24 de agosto de 2010; Henry Suazo - 28 de diciembre 2010; Héctor Medina - 11 de mayo de 2011; Luis Ernesto Mendoza - 19 de mayo de 2011; Adán Benítez - 4 de julio de 2011; Nery Jeremías Orellana - 14 de julio de 2011; Medardo Flores - 8 de septiembre de 2011; Luz Marina Paz - 6 de diciembre de 2011; Saira Fabiola Almendares - 1 de marzo de 2012; Fausto Elio Hernández - 11 de marzo de 2012; Noel Valladares Escoto^[1]_{SEP} - 24 de abril de 2012; Erick Martínez Ávila - 7 de mayo de 2012; Alfredo Villatoro - 15 de mayo de 2012. (El Herald, 10 juillet 2013)

Page 192: El último balance de Reporteros Sin Fronteras sitúa Honduras como segundo país más peligroso de América Latina para los periodistas tras México. Hasta la fecha ninguno de los crímenes ha sido esclarecido por las autoridades (La Prensa, 26 mars 2010).

Page 192: Jueces y periodistas entre los 78 asesinados por uno de los "Cachiros"/ Funcionarios, periodistas, abogados y otras personalidades reconocidas, así como rivales, son parte de la lista de los 78 asesinados por orden de Devis Rivera Maradiaga, uno de los líderes del cartel de "Los Cachiros".(La Prensa, 20 mars 2017)

Pages 192: Los jueces, defensores públicos, fiscales, detectives antidrogas y forenses se encuentran bajo ataque de la criminalidad. En total, 17 operadores de justicia fueron asesinados en los últimos años, lo que deja en evidencia la vulnerabilidad en que estos se encuentran.

Olga Marina Laguna, jueza de la Niñez Tegucigalpa, fue asesinada por dos personas que se conducían en una motocicleta, en la capital, quienes interceptaron el vehículo en que se conducía. El crimen se perpetró el 3 de marzo de 2007. (El Herald, 26 octobre 2014)

Page 193: "En primera instancia se mencionó que el atentado criminal podía tener relación con información que él manejaba en el referido programa, pero hemos comprobado que su espacio era de música y no noticioso, por lo que no se ve cómo podía haber tocado asuntos que molestaron a supuestos terratenientes y ganaderos de la zona, como se ha dicho" (La Prensa, 13 mai 2011)

Page 193 note 364: De acuerdo a la Secretaría de Derechos Humanos y Justicia, solo seis de los casos han sido judicializados, lo que demuestra que hay que hacer mayores esfuerzos. [...] Pineda exigió resultados efectivos en la investigación de las muertes violentas de periodistas e instó a las instituciones creadas para investigar y enjuiciar a trabajar para alcanzar justicia, en virtud de que el universo de muertes violentas manda un mensaje de alta impunidad. (El Herald, 24 mai 2013)

Page 194: Roger Pineda, director de relaciones corporativas y bancarias de Dinant, lamentó los **actos violentos** y dijo que la situación en la zona sigue siendo extremadamente complicada y que los terrenos en plena producción continúan siendo **invadidos** por los grupos campesinos. [...] Ellos hicieron una acción legal fraudulenta en la que se

demandaron entre ellos mismos y sorprendieron a las autoridades judiciales, que emitieron un fallo a favor de ellos ordenando nuestro desalojo y cancelando el título de propiedad, pero en la Corte de Apelaciones revertimos esa acción, aunque todavía no hemos podido sacar a la gente que se tomó la finca” , aseguró Pineda. (El Herald, 9 juillet 2012)

Pages 194-195: Los hechos violentos iniciaron el sábado por la noche, con la muerte del guardia de seguridad, José Modesto Suárez, en la finca La Trinidad, propiedad del terrateniente René Morales, posteriormente, el domingo por la mañana, se registró otra balacera en la finca Suyapa, hasta donde llegaron presuntos campesinos a emboscar a los guardias, quienes repelieron la acción, en cuyo hecho se dieron tres muertes y cinco heridos. [...]“Preliminarmente se trata de un caso en el cual se quisieron usurpar tierras, ya que los campesinos llegaron en un auto al lugar en el cual estaban los guardias de seguridad, quienes respondieron el ataque”, sostuvo el oficial. (La Prensa, 7 juin 2011)

Page 195: El grupo campesino Gregorio Chávez ha recurrido a la violencia para invadir una finca en el Bajo Aguán y que a la fuerza les sea vendida. La acusación la formuló Roger Pineda, ejecutivo de Corporación Dinant, luego que trascendiera que hace unos días esa organización agraria incendiara el rancho adonde se cultiva palma africana llamado Paso Aguán. (La Prensa, 17 juillet 2014)

Page 196: “Hay nombres de los líderes que son los agitadores y siembra el terror; entre ellos está Juan Galindo, el Comandante Pedro Estrada, Luis Flaco Escobar, quienes le dispararon a la patrulla de la Operación Relámpago. Se les sigue la pista. Son los que están manipulando a los grupos”, según el informe de investigación hecho por la policía. El temor se vive incluso en los pobladores que colindan con las fincas tomadas, para quienes la paz se perdió desde hace dos años. (La Prensa, 28 juillet 2012).

Page 197: “La reacción de Casa Presidencial es positiva, un mensaje fuerte, porque reconoce el problema en el Aguán, que hay fuerzas extrañas que hemos venido denunciando desde hace dos años”, expresó Roger Pineda, representante de Dinant, sobre las declaraciones de Lobo esta semana cuando aseguró que “nadie nos va a hacer tontos en el Aguán... nada tienen que hacer campesinos con AK-47... esto es ahora un asunto de seguridad nacional y así los vamos a tratar”. (La Prensa, 28 juillet 2012)

Page 197: la zona es considerada “caliente” en lo relacionado al tráfico de drogas y que hay un grupo de personas ligadas a actividades ilícitas que manipulan e incitan a la población de Iriona, Colón, a enfrentarse a la autoridad que cumple con la misión de garantizar el orden y la seguridad en el sector. (El Herald, 21 décembre 2015).

Page 198: Un miembro de la DEA ordenó ametrallar el pipante, bajo el supuesto que transportaba estupefacientes, lo que era absolutamente falso. De hecho, ninguno de los pasajeros portaba armas ni drogas. En un afán de encubrimiento, se alegó que habían intentado recuperar un cargamento de droga recientemente confiscado y que habían iniciado el fuego cruzado. (El Herald, 24 mai 2017a)

Page 203: “No se mata la verdad matando periodistas” es la consigna que ha imperado este viernes en las calles de las principales ciudades (El Herald, 24 mai 2012)

Page 203: Un grupo de campesinos da su versión sobre lo que sucede en Colón.

Vitalino Álvarez, secretario de relaciones públicas del Movimiento Unificado Campesino del Aguán (Muca), desmiente rotundamente las declaraciones que vinculan a la dirigencia con asesinatos de campesinos en el Aguán.

Vitalino argumenta que las declaraciones vertidas por testigos protegidos son parte de “una campaña que les está ocasionando muchos problemas y persecución”.

Incluso denunció que recibió llamada de una de sus hijas comentándole que “dos individuos armados con pistolas 9 milímetros habían llegado a su casa en Colinas del Carmen de San Pedro Sula para preguntar por él”.

“Son declaraciones absurdas, sin ningún fundamento, alejadas de la verdad.

Yo fui a levantar a Matías Valle y la mayoría de los cuerpos de compañeros que han sido asesinados y me ha dolido en el alma porque ellos han andado conmigo peleando esta batalla que no ha sido fácil y me duele mucho que la esposa del compañero Braulio (Díaz), doña Alicia, se esté prestando para este juego sucio para desacreditar esta lucha del movimiento campesino. (La Prensa, 24 avril 2013)

Page 204: “Hemos venido denunciando por años el escuadrón de la muerte que opera en el Bajo Aguán, el mundo ya lo conoce. Hay una estrategia para liquidar a los dirigentes campesinos. Al interno de las organizaciones campesinas hay paramilitares, que tienen vínculos con autoridades y que están asesinando a nuestros compañeros”, denunció Jhony Rivas, expresidente del Muca, mostrando fotografías a los medios locales de los supuestos responsables de este doble crimen. (La Prensa, 19 octubre 2016)

Page 204: El portavoz del MUCA, Victalino Álvarez, dijo que estos ciudadanos inocentes fueron confundidos por guardias de seguridad al servicio de Facussé, que los creyeron campesinos y decidieron vengar la matanza del domingo. (La Prensa, 20 août 2011)

Page 204: “Los brutales asesinatos de dos activistas de los derechos sobre la tierra en Honduras ayer por la noche son las últimas tragedias en una ola imparable de ataques mortales, convirtiendo Honduras en una zona prohibida para los defensores de los derechos humanos”, dijo AI en un comunicado. (EFE, 19 octubre 2016).

Page 204 note 377: Berta tuvo miles de amenazas (El Heraldó, 3 mars 2016a)

Page 205: “durante los últimos seis meses Berta recibió amenazas constantes cuya intensidad iba incrementando, disparos contra el carro, mensajes y amenazas verbales directas, por parte del ejército, la policía, el alcalde (de la zona de la represa) Raúl Pineda y la empresa DESA” por oponerse al proyecto hidroeléctrico. (El Heraldó, 4 mars 2016b)

Page 205: pretenden acusarlo de “cometer un crimen pasional (...) además de fabricar evidencia para señalar a otros integrantes del Copinh como culpables o cómplices del crimen”. (El Heraldó, 4 mars 2016b)

Page 206: Este es un crimen político, se ha dicho y desmentimos rotundamente que se trate de un crimen pasional. Ella siempre denunció amenazas sistemáticas por parte de la empresa Desa (La Prensa, 5 mars 2016)

Page 206: Castro ha recordado que Berta “no dio su vida sino que se la arrebataron”, por defender los derechos humanos, la vida y los ríos de los pueblos indígenas (EFE, 18 avril 2017)

Page 206: “no vamos a permitir que su muerte se convierta en un vacío y queremos que las empresas mineras y proyectos hidroeléctricos se vayan de Honduras” (El Heraldó, 8 mars 2016)

Page 206: los proyectos eléctricos de muerte

Page 207: “En el encuentro también se construirán estrategias en contra del modelo extractivista y despojo de territorios de las comunidades indígenas” (AFP, 13 avril 2016)

Page 208: La represa de Agua Zarca “hubiera significado desplazamientos y hubiera impedido a la comunidad desarrollar sus actividades agrícolas. No sólo se privatiza el río sino varios kilómetros a la redonda, dijo Cáceres a la BBC. [...] El proyecto hidroeléctrico negó, según Cáceres, el derecho de consulta libre, previa e informada, garantizada en el convenio 169 de la OIT sobre pueblos indígenas, ratificado por Honduras. (BBC, 3 mars 2016)

Page 208: La Agencia Técnica de Investigación Criminal (ATIC) del MP confirmó que Cáceres fue eliminada por su lucha ambiental contra el polémico proyecto. (El Heraldó, 24 juin 2016)

Page 208: las pesquisas que ha desarrollado la Agencia Técnica de Investigación Criminal (ATIC) especifica que el crimen no fue por motivos personales sino por la actividad ambientalista que ella desarrollaba (El Heraldó, 3 mai 2016)

Page 208: la presunta participación de militares activos y retirados vinculados con la empresa DESA pareciera demostrar el involucramiento de agentes estatales en el asesinato (El Heraldó, 2 mai 2016)

Page 208: “no teníamos información (de la participación del uniformado en el crimen de Berta Cáceres) porque nosotros no tenemos la facultad de investigar (...) nosotros somos seres humanos que fallamos, pero la institución es una institución limpia” (La Prensa, 2 mai 2016)

Page 209: las Fuerzas Armadas de Honduras con el fin de mantener siempre incólumes los principios en que se fundamenta, Honor, Lealtad y Sacrificio, continuará sujetando sus actuaciones a la ley y al respeto de los derechos humanos en apego a la legislación nacional y a las disposiciones contenidas en los Convenios y Tratados de los cuales el Estado de Honduras es signatario (La Prensa, 9 juin 2016).

Page 209: “Esto nos muestra que escuadrones de la muerte están operando en las fuerzas armadas, que están siendo utilizados para deshacerse de los planes de gobierno de oposición. Nos muestra que violaciones de los derechos humanos son una política de Estado en Honduras”. (The Guardian cité dans El Heraldo, 22 juin 2016)

Page 210: “Nosotros los del Muca no somos los que estamos promoviendo eso, son los hijos de los campesinos que formaban parte de las 84 cooperativas de las que apoderaron estos empresarios en 1994 y que están dispuestos a recuperar”, expresó Álvarez. (El Heraldo, 24 juillet 2012)

Page 211: El asesor legal del INA asegura que las invasiones de los campesinos en la finca paso Aguán son recuperaciones de tierras logradas a través de los tribunales de justicia. (El Heraldo, 10 juillet 2012)

Page 211: El baño de sangre en el Bajo Aguán no cesará en tanto no se llegue algún día a la justicia agraria (El Heraldo, 27 novembre 2011)

Page 211: El estado de Honduras criminalizó a mi hija usando la supuesta institucionalidad para montar sendos procesos en su contra, por el hecho de desempeñar una labor de defensora de los bienes comunes naturales y los derechos de los pueblos indígenas y negros de Honduras (El Heraldo, 2 avril 2016)

Pages 211-212: “Hemos sido testigos de una campaña fuerte de desprestigio y criminalización hacia el Copinh (Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras) y sus miembros únicamente por defender los bienes de la naturaleza y defender la vida”, denunció la líder garífuna (negra) al recibir el reconocimiento. (EFE, 18 octobre 2016)

Page 212: “La muerte de Suazo refleja el ambiente de inseguridad y estado de indefensión con el que vive la profesión periodística en el país y la población en general”, comentaron a la AFP activistas del Comité de Familiares de Detenidos y Desaparecidos de Honduras. (La Prensa, EFE, AFP, 28 décembre 2010)

Page 212: La situación de riesgo que viven los defensores de los derechos de la tierra y su criminalización, aseguró Castro, no es una situación concreta de Honduras, sino que se vive en toda América Latina, donde los activistas se enfrentan a los intereses de los poderes y las grandes empresas internacionales. (EFE/La Prensa, 4 avril 2016).

Page 213: Condenamos este asesinato y el Estado debe responder por estos hechos lamentables”, condenó Leonel George, miembro de la Coordinadora de Organizaciones Populares del Aguán (Copa). José Ángel Flores tenía medidas de protección de la Corte Interamericana de Derechos Humanos (Cidh). “Pero el Estado nunca las ejecutó. El Estado debió protegerlo”, lamentó el dirigente popular. (La Prensa, 18 oct 2016)

Page 213: “Las medidas de protección deberían ser para los que tenemos medidas cautelares, pero no nos han dado seguridad. Estamos expuestos a ser víctimas de sicarios paramilitares que operan en la zona”, aseguró Vitalino Álvarez, quien es vocero del Movimiento Unificado Campesino del Aguán (Muca) y secretario de la Plataforma Agraria. (La Prensa, 17 novembre 2016)

Page 213: “Condenamos este trágico asesinato y denunciemos la responsabilidad del Estado de Honduras por no haber brindado la protección debida a José Ángel Flores pese a ser beneficiario de medidas cautelares”, dice un comunicado. (El Heraldo, 11 octobre 2016)

Page 213: Mejía añadió que hay indignación en las bases y al mismo tiempo preocupación por lo que está pasando, cuando dos dirigentes campesinos murieron entre sábado y domingo aún y cuando la Policía y las Fuerzas Armadas tienen más de 600 hombres, supuestamente vigilando la zona como parte de la operación Xatruch II. (La Prensa, 23 août 2011)

Page 213: “Estos son homicidios estratégicos contra los campesinos. José Ángel Flores había denunciado que lo iban a matar, ya habían atentado contra él y no se le dio la seguridad, aunque tenía medidas cautelares otorgadas por la Corte Interamericana de los Derechos Humanos (CIDH), al igual que la tienen otros 120 dirigentes más, a quienes

tampoco se protege, y eso es complicidad por parte de las autoridades, tanto de la Fiscalía como Policía, Ejército y Estado”, afirmó Cabrera. (La Prensa, 31 octubre 2016)

Page 214: El estado de Honduras había asumido la responsabilidad de garantizar medidas cautelares para asegurar la vida de mi hija y el estado no cumplió con este compromiso internacional (El Heraldo, 2 avril 2016)

Page 214: El gobierno es el responsable por esa grand *indefensión* (AFP, 3 mars 2016)

Page 214: La joven, que recordó que su madre vivía amenazada y que las 80 denuncias que llegó a interponer contra el proyecto de la presa y sus ejecutores “ no fueron investigadas ” (Lagos, 6 mai 2016)

Page 214: “todos los hechos de persecución en contra nuestra fueron denunciados, públicamente conocidos, sin embargo no se adoptaron medidas efectivas de protección, tampoco se investigaron ni hubo voluntad política para escuchar la voz del pueblo lenca que demanda respeto a su territorio” (Berta Isabel Zúñiga Cáceres citée dans La Prensa, 9 mars 2016)

Page 215: Este crimen para nosotros es un crimen contra Honduras (El Heraldo, 3 mars 2016b)

Page 215: La familia de Cáceres desconfía de las pesquisas oficiales, porque aseguran que “la institucionalidad hondureña que ahora pretende realizar la investigación es la misma que la persiguió”, por lo que han pedido al Gobierno aceptar que una comisión independiente liderada por la CIDH acompañe las indagaciones. (EFE, 4 avril 2016).

Page 216: “no es cierto que hay independencia en el Poder Judicial y el extravío del expediente de Berta Cáceres es una muestra”. (La Prensa, 10 octobre 2016)

Page 216: el robo del expediente a la magistrada que llevaba la investigación del caso es sólo una muestra de la impunidad e irregularidades en la indagatoria (El Heraldo, 28 octobre 2016)

Page 217: el Estado aseveró que la muerte de la ambientalista no quedará impune y que a tal efecto se continuará dando el total apoyo a las investigaciones. (El Heraldo, 3 mars 2016c)

Page 217: “Ojalá que sea más temprano que tarde, pero que al final encontremos la verdad y el castigo ejemplar a quienes han hecho esto” (Óscar Chinchilla, Procureur général, El Heraldo, 18 mars 2016)

Page 217: “este caso ha sido un caso ejemplar para el fin de la impunidad en este país y esperamos que sea con toda la fuerza de la ley” (Juan Jiménez Mayor, porte-parole de la MACCIH, La Prensa, 11 mai 2016)

Page 217: la muerte de Berta Cáceres es un ejemplo paradigmático de las consecuencias de vivir en un estado de impunidad, en el cual los violentos se sienten habilitados a cometer horribles crímenes como el que le quitó la vida a la defensora de derechos humanos (El Heraldo, 3 mars 2016d).

Page 218: La comunidad internacional seguirá pendiente y dará un “ seguimiento cercano ” para que se investigue el caso y se castigue a los responsables de la muerte de Cáceres. (EFE, 2 mars 2017)

Page 218: “la única vía para poner fin a la violencia es luchar eficazmente contra la impunidad” (El Heraldo, 6 juin 2016)

Page 218: ¿Confías en la justicia en Honduras? le pregunto a Berta Isabel. “ No, nosotros no confiamos porque ha sido un aparato ineficiente en la investigación ”, me asegura. “ Pero también porque la institucionalidad hondureña tenía intereses fuertes en no averiguar quiénes de verdad están detrás de su asesinato. ” Por eso ella está pidiendo que sea la Comisión Interamericana de Derechos Humanos, con expertos independientes, quienes investiguen la muerte de su madre. (Jorge Ramos, 25 avril 2016)

Page 218: “ Han transcurrido ya 55 días desde el asesinato de nuestra querida Berta y el Estado de Honduras nos sigue negando el acceso a la justicia, a la verdad ” (Famille de Berta Cáceres citée dans AFP, 26 avril 2016)

Page 219: Exigimos justicia y que pare la violencia (La Prensa, 31 octobre 2016)

Page 219: Líderes campesinos del Bajo Aguán y pobladores exigieron que los crímenes en esta nueva ola de violencia en la zona no queden impunes. (La Prensa, 23 août 2011)

Page 219: Denunció que los asesinatos y las muerte de los campesinos continúan en la zona sin obtener una respuesta de las autoridades que responden a los intereses económicos de Facussé (El Heraldo, 10 juillet 2012)

Page 219: Desde esa fecha - por temor a que se pudiera contaminar la zona del hallazgo o manipular las evidencias - los pobladores acordonaron el área y establecieron una vigilancia permanente durante más de 20 días. (La Prensa, 26 avril 2013)

Page 219: “el aumento de la estigmatización, las amenazas, los ataques y los homicidios, así como la falta de justicia”, a los que se enfrentan los opositores de la minería, extracción de madera y producción de energía hidroeléctrica. (AFP, 1 septembre 2016)

Chapitre VI

Page 224: estos sistemas están formados por dos componentes esenciales: los instrumentos de protección y los mecanismos de protección (Mejía Rivera et Canchari Canchari, 2018: 31)

Page 224: Los instrumentos de protección constituyen el marco normativo donde se reconocen los derechos humanos que los Estados se comprometen a garantizar dentro de sus respectivas jurisdicciones (Mejía Rivera et Canchari Canchari, 2018: 31)

Page 227: Debido a la organización desconcentrada de la institución, los Delegados y representantes del Comisionado Nacional en las diferentes regiones y departamentos tienen fuertes lazos con los jueces y tribunales. No obstante, estos lazos no interfieren con la independencia que deben mantener ambas figuras (Cálix Martínez, 2002: 269)

Page 227: El Sistema Interamericano se caracteriza por su doble estructura institucional, que se deriva de la Carta de la Organización de Estados Americanos [...] y de la Convención Americana (Mejía Rivera et Canchari Canchari, 2018: 38)

Page 231: esclarecer los hechos ocurridos antes y después del 28 de junio de 2009 en Honduras, a fin de identificar los actos que condujeron a la situación de la crisis y proporcionar al pueblo de Honduras elementos para evitar que estos hechos se repitan en el futuro (CVR, 2011: 48)

Page 235: La verdadera importancia de las medidas de protección ya sean las cautelares de la CIDH o las provisionales de la Corte IDH, es que sirven para evidenciar la real situación de las defensoras y defensores de los derechos humanos en Honduras (ACI-Participa, 2006: 60)

Page 235 note 408: de poco o nada les sirven, puesto que estando vigentes las mismas, se siguen produciendo ataques, agresiones, atentados, amenazas y asesinatos sin que los responsables de su seguridad hagan nada por ellos. Debido a la ineficacia de las medidas, para conservar su vida, varios de sus líderes beneficiarios/as de MC han debido salir de su territorio. (ACI-Participa, 2016: 40)

Page 242 note 412: El 19 de febrero de 2001, el Juzgado de Letras ordenó de oficio que Oscar Aurelio Rodríguez Molina rindiera declaración en virtud de las declaraciones que éste dio al periódico “El Heraldo” los días 17 y 18 de febrero de 2001, en las cuales señaló como autores intelectuales a Jorge Chávez y a dos personas más como autores materiales.¹¹² [...] ¹¹². Anexo 74. Expediente judicial del proceso penal interno, folios 265 y 266. (CIDH, 22 juillet 2011: 19)

Pages 242-243 note 413: Según han afirmado la CIDH y la Corte Interamericana, la preservación de la conexión particular entre las comunidades indígenas y sus tierras y recursos se vincula a la existencia misma de estos pueblos, y por lo mismo “amerita medidas especiales de protección”. [...] Por esta razón, ha señalado la CIDH que “la relación que cada comunidad indígena mantiene con sus tierras y recursos se encuentra protegida bajo otros derechos contemplados en la Convención Americana, tales como el derecho a la vida, la honra y la dignidad, la libertad de conciencia y de religión, la libertad de asociación, la protección a la familia, y el derecho de circulación y residencia”. (CIDH, 7 novembre 2012: 57-58)

Page 246: Para el defensor de los derechos humanos lo ocurrido en Honduras no fue un golpe de Estado en contra de la democracia. (CONADEH, 1 juillet 2009)

Page 246: Ramón Custodio, aseguró que los miembros de una Misión Internacional de observadores mintieron en un informe que rindieron sobre la situación de los derechos humanos en Honduras. (CONADEH, mars 2010)

Page 246: Quiera entenderlo o no la comunidad internacional, el pueblo hondureño ejerció su derecho a la insurrección, no fue un golpe de Estado al estilo latinoamericano sino que más bien fue para restituir el orden constitucional (Ramón Custodio López, cité dans CONADEH, juillet 2009).

Page 247: Reconoció que ninguna sociedad vive libre de violencia ni de violencia delincencial, pero que, en este momento, hay una campaña de desinformación para hacerle creer al mundo que luego de los hechos ocurridos el 28 de junio pasado, en Honduras existe una represión política sin precedentes y que se están cometiendo flagrantes violaciones a los derechos humanos. (CONADEH, 14 juillet 2009)

Page 247: los hondureños tenemos que dejar de estar quemando buses, asaltando negocios, practicando el vandalismo, dándonos a las campañas de destruir la imagen del país en base a mentiras y falsedad (CONADEH, août 2009)

Page 247: “Acá se olvidan que en esas cortes y en esas instancias internacionales, como la Corte Interamericana de Derechos Humanos, no es con falsos testigos ni falsos testimonios que se logran las cosas”, declaró. [...] Señaló que algunos activistas de derechos humanos o de otros activistas políticos se les olvida que tenemos la obligación de apegarnos a la verdad. (CONADEH, 3 décembre 2013)

Page 247: lamenta la tergiversación maliciosa de los hechos por algunos medios internacionales, que han cubierto los sucesos con una parcialidad maliciosa e intransigente, y parecieran desilusionados porque el pueblo hondureño no ha convertido su destino en el espectáculo sangriento de otros pueblos. (Ramón Custodio López, 9 juillet 2009)

Page 247: por mandato de la conciencia y por vocación testimonial el CONADEH dio su apoyo incondicional a la Comisión de Verdad y Reconciliación, porque la verdad nos puede liberar de la mentira y de la manipulación de los hechos. (CONADEH, 2011: 5)

Page 247 note 418: Aquí debemos mantener la puerta abierta, para que vengan todos los que quieran venir, con visa o sin visa, hasta con Master Card, en nombre de los derechos humanos y de otros nombres hasta inhumanos, en ridículas poses inquisitoriales, porque aquí hablamos con hechos y no solo con palabras. (Ramón Custodio López, 18 septembre 2009)

Page 248: la Comisión estima que el requisito de gravedad se encuentra cumplido, en vista de los continuos supuestos hechos de violencia, amenazas y hostigamientos que estarían enfrentando los líderes del Consejo indígena San Isidro y Movimiento Indígena Lenca independiente de la Paz (MILPAH). Específicamente, la información aportada sugiere que la presunta situación se estaría presentando como una retaliación debido a las acciones que los líderes y lideresas habrían realizado para el reconocimiento de territorios indígenas y por su posición respecto a proyectos que presuntamente se desean implementar en la zona. De acuerdo a la información aportada, durante los meses de septiembre, octubre y noviembre de 2015 se habrían venido presentando una serie de supuestos hechos de violencia en contra de varios miembros de las organizaciones mencionados, en los cuajes supuestamente habrían participado grupos civiles armados y agentes de seguridad del Estado. En particular, los solicitantes destacan los continuos supuestos hechos ocurridos en los domicilios de Rosario Vásquez García y Ana Miriam Romero. En el marco de los supuestos hechos, se habría golpeado a la señora Ana Miriam Romero, actualmente embarazada, y a sus hijos menores de edad. En el último presunto episodio de violencia, supuestamente ocurrido el 2 de noviembre de 2015, hombres civiles armados habrían lanzado más de quince disparos en contra de la residencia de Ana Miriam Romero. En este escenario, la CIDH observa que los últimos hechos alegados por los solicitantes habrían ocurrido después de las denuncias presentadas sobre varios de los supuestos hechos que los líderes habrían venido enfrentando recientemente, en las cuales habrían proporcionado su testimonio sobre la presunta participación de agentes de seguridad pública y grupos de civiles armados en los alegados hechos de violencia. (CIDH, 24 novembre 2015: 3-4)

Page 249: La Relatora Especial observa con preocupación que no se presta igual atención a las distintas voces que se alzan en esas comunidades. Recibió quejas de defensores de los derechos humanos en el sentido de que no se habían tenido en cuenta sus peticiones, especialmente en los casos en que eran empresas transnacionales las que vulneraban sus derechos. La Relatora Especial recomienda que se estreche el diálogo con todas las comunidades. (CDH, 13 décembre 2012)

Page 250: A continuación se enumeran algunos decretos legislativos y ejecutivos relevantes para superar la situación de vulnerabilidad en que se han visto sometidos los pueblos indígenas y afrohondureños: a) Ley de Propiedad (ver sección sobre el derecho a la tierra); b) Ley Marco de Agua y Saneamiento; c) Ley Forestal de Áreas Protegidas y Vida Silvestre; d) Código de Salud; e) Decreto Legislativo N.º 330-2002 que declara al mes de abril como “ Mes de la Herencia Africana en Honduras ”; Ejecutivo N.º 04-2006; g) Ratificación de la Convención Internacional sobre la Eliminación de todas las Formas de Discriminación Racial, mediante Decreto Legislativo N.º 61-2002; h) Creación de la Comisión Nacional Contra el Racismo en Honduras, por medio del Decreto Ejecutivo N.º 002-2004; i) Aprobación del Decreto Ejecutivo N.º 09-2007, para favorecer y apoyar a la población afrohondureña, disponiendo ejecutar acciones orientadas a propiciar su desarrollo económico, político, social, cultural y ambiental; j) Creación de la Secretaría de Estado en los Despachos de los Pueblos Indígenas y Afrohondureños, mediante Decreto Legislativo N.º 203-2010 (Estado de Honduras, 13 mars 2013: 9-10)

Page 251: Los pueblos indígenas y negros de Honduras, a través del Observatorio de los Derechos Humanos, presentamos el siguiente Informe Alternativo, con el objetivo de señalar las violaciones sistemáticas de la Convención de Erradicación del Racismo y la Xenofobia, las cuales se han recrudecido en los últimos años; especialmente a partir del año 2009, cuando en Honduras ocurrió un golpe de estado al poder ejecutivo (ODHPINH, 2014: 2-3)

Page 259: En 2010, la Secretaría de Estado en los Despachos de Energía, Recursos Naturales, Ambiente y Minas (MIAMBIENTE), creó la Dirección Nacional de Cambio Climático elaborándose la Estrategia Nacional de Cambio Climático de Honduras; se aprobó el Plan de Acción de Lucha Contra la Desertificación y Sequía en Honduras (PAN-LDC) 2014-2022; la Estrategia Nacional para la Conservación de Tortugas Marinas en Honduras y la Ley de Cambio Climático. (État du Honduras, 18 novembre 2015: 3)

Page 259: Área Estratégica 3: “En el marco de los derechos económicos y convenciones ambientales contribuir a una Honduras productiva, generadora de empleos dignos, que aprovecha de manera sostenible e integrada sus recursos naturales y reduce los riesgos de desastres derivados de la vulnerabilidad ambiental” (État du Honduras, 4 septembre 2014: 41)

Page 259: De 2010 a junio de 2015, el Instituto de la Propiedad (IP) y el Instituto Nacional Agrario (INA) han titulado 1, 033, 198. 41 hectáreas a favor de 27 comunidades de los Pueblos Indígenas y Afro hondureños (PIAH). Está pendiente de entrega un título de propiedad extendido por el Instituto de Conservación y Desarrollo Forestal de Áreas Protegidas y Vida Silvestre (ICF) por 65, 344. 10 hectáreas y en proceso de titulación 404, 717. 34 (État du Honduras, 18 novembre 2015: 3)

Page 259-260: Se han desarrollado proyectos productivos en especial con la población tolupán en Yoro, para artesanías de acícula de pino en Yorito, en el municipio de Yoro. Está en proceso la aprobación de seis proyectos a esta misma población (diferentes tribus u organizaciones) dirigidas a vivienda saludable: construcción de ecofogones, mejoramiento de pisos, techos, letrinas, agua potable y seguridad alimentaria con huertos familiares y cultivos de granos básicos (État du Honduras, 28 décembre 2012: 107).

Page 260: Los derechos de los pueblos indígenas y negros continúan siendo conculcados de forma sistemática, en diversas ocasiones las políticas públicas están destinadas a favorecer un supuesto “desarrollo”, sin tomar en consideración las posibles consecuencias para los pueblos indígenas y mucho menos consultarlos de forma previa libre e informada. (ODHPINH, 2014: 3-4)

Page 261: Si bien existe una serie de leyes, las cuales supuestamente protegen a los pueblos indígenas y negros de Honduras, algunas de ellas han sido redactadas en forma inconsulta distorsionando el Pacta Sun Servanda, generando despojos territoriales y violaciones a los derechos humanos de los pueblos indígenas. (ODHPINH, 2014: 5)

Page 261: Los pueblos indígenas y negros en Honduras padecemos desde hace siglos los efectos del colonialismo externo e interno, existiendo en la última década una intensificación del racismo y las violaciones a los derechos humanos como consecuencia de la aplicación de leyes emitidas por el Estado de Honduras a partir del año 2002. Algunas de estas leyes afectan la posesión colectiva de los territorios e incluso han planteado la entrega de franjas del país habitadas por los pueblos indígenas para la creación de estados-ciudad controlados por inversionistas extranjeros. (ODHPINH, 2014: 3)

Page 261: decretos legislativos y ejecutivos relevantes para superar la situación de vulnerabilidad en que se han visto sometidos los pueblos indígenas y afrohondureños (État du Honduras, 13 mars 2013: 9)

Page 261: Los Pueblos Indígenas y Afrohondureños muestran su preocupación por la aprobación de leyes tales como la Ley de Minería, la de Hidrocarburos, Ley General de Aguas, la de Ciudades Modelo, la concesión de ríos y represas, estas medidas amplían nuestra vulnerabilidad social y ambiental. (ODECO, 2014: 26)

Page 262: La emisión de una serie de licencias ambientales, acompañados de un sinnúmero de decretos de producción de “energía limpia”, entregó numerosas cuencas hidrográficas a empresas tanto hondureñas como extranjeras (ODHPINH, 2014: 8)

Page 262: La **ofensiva territorial** sobre los territorios indígenas, ha sido presentada por el Estado como **una estrategia de “ desarrollo ”**, que incluye desde la **implementación de mega proyectos turísticos**. El territorio del pueblo Garifuna ha sido objeto en las ultimas décadas de un **saqueo incesante**, ante los múltiples proyectos turísticos que se viene gestando desde inicios de la década de los años 90 en la Bahía de Tela y se agudizaron durante el período del denominado intinerato, en los meses posteriores al golpe de Estado, cuando fue **demolida la comunidad de Río Negro**, Trujillo a instancias del empresario canadiense Randy Jurgenson, el que construyó un muelle y un centro turístico denominado Banana Coast. (ODHPINH, 2014: 5)

Page 263: Los pobladores afectados se organizaron alrededor del Comité Ambientalista del Valle de Siria (CAVS). Entre las denuncias y las exigencias del comité destacaron desde sus inicios la ilegalidad en el otorgamiento de la concesión; las descargas de sustancias toxicas en fuentes de agua; la falta de medidas de protección y mitigación para evitar impactos en la salud y el ambiente; al mismo tiempo que exigían a la empresa minera por el resarcimiento a las víctimas y se demandara por los delitos ambientales.

Estas demandas promovidas durante 14 años no han sido respondidas por el Estado de Honduras, e irónicamente, continúa otorgando concesionamientos sin que exista una legítima y verdadera consulta a las comunidades. Asimismo se carece de estudios de impacto ambiental realizados de manera independiente. [...]

La empresa Entremares cerró operaciones el 2008 sin que se le exigiera cumplimiento de acuerdos contenidos en el ya limitado e insuficiente Plan de Cierre; y de sancionar por los delitos y faltas cometidas al Estado de Honduras y a las víctimas por daños ocasionados por la contaminación. (Redes de organizaciones contra proyectos extractivistas en Honduras, 2014: 2)

Page 263: En su primera evaluación, el Comité expresó sus preocupaciones por los efectos negativos de contaminantes y sustancias tóxicas utilizados en sectores de la agricultura y la industria, que constituyen un peligro para la salud y la vida de los obreros y las personas que viven aledañas a las zonas afectadas. (Plataforma EPU Honduras, 2016: 32)

Page 264: La estrategia de supuesta protección de la biodiversidad a través de corredores biológicos, fue promovido por el proyecto del Banco Mundial conocido como el Corredor Biológico Mesoamericano (CBM). Posteriormente para inicios del siglo XXI, el Banco Interamericano de Desarrollo (BID) promovió el proyecto conocido como Plan Puebla Panamá, denominado Proyecto Mesoamérica el cual conlleva la construcción de mas de 500 represas hidroeléctricas, interconexión eléctrica, carreteras hidrovías y otros proyectos mas de infraestructura. Es indudable que existe una enorme contradicción entre el CBM y el Proyecto Mesoamérica, teniendo como consecuencia en el marco del CBM la inhabilitación de la posible titulación de territorios indígenas en aras de la conservación ambiental, mientras el Proyecto Mesoamérica promueve la destrucción de cuencas hidrográficas, además de impulsar empresas extractivas que pone en jaque la sobrevivencia de los pueblos. (ODHPINH, 2014: 10)

Pages 264-265: La dimensión de los fenómenos meteorológicos y el número de víctimas infringidos demuestran la enorme **vulnerabilidad** de los pueblos que habitan especialmente el entorno del mar caribe. El Estado de Honduras emitió una Estrategia de Mitigación y adaptación al Cambio Climático, que prácticamente **ignora** a los pueblos indígenas. Hasta la fecha **no existen proyectos concretos que traten de remediar la amenaza de desaparición de las comunidades**, en especial aquellas que se encuentran en cordones litorales y deltas de ríos.

Page 265: En Honduras se observa también un aumento de proyectos concedidos bajo el “ mecanismo de desarrollo limpio ” (MDL)- la energía eólica, las hidroeléctricas y los bosques también formarán parte de medidas de “ venta de

oxígeno.” Si bien se orientan, supuestamente, a mitigar y reducir el cambio climático, son proyectos lucrativos que forman parte de un modelo extractivista y tienen un gran impacto negativo en los derechos de los campesinos, campesinas e indígenas en los territorios. (Plataforma EPU Honduras, 2016)

Page 265: La no aceptación de la existencia del racismo, discriminación racial e intolerancia es un problema en sí mismo, que se extiende hasta las instituciones del Estado (racismo institucionalizado) [...]

Los Pueblos Indígenas al igual que el Afrohondureño libran batallas por la reivindicación de sus derechos, ejecutan acciones para luchar contra el racismo y la discriminación racial, entre ellas el estructural que tiene como consecuencia el abandono por parte del Estado. La exclusión y marginación son solo el producto de políticas gubernamentales que les mantienen en la invisibilización y en letargo sus procesos de desarrollo (ODECO, 2004: 14, 25)

Pages 265-266: La indefensión de los pueblos ante la inoperabilidad del sistema de justicia, totalmente erosionado por la ausencia de independencia del poder judicial, es una enorme amenaza para la sobrevivencia de nuestros pueblos. Por otro lado existe un racismo enraizado entre los operadores de justicia y funcionarios estatales, los que desdénan las diferencias culturales y prácticas ancestrales de nuestros pueblos. [...]

El proceder de los operadores de justicia está impregnado además del racismo por un sistemático desconocimiento de Convenios y Declaratorias a favor de los pueblos indígenas. (ODHPINH, 2014: 3, 25)

Page 266: Otras denuncias de supuestas violaciones a derechos humanos son actualmente investigadas y tramitadas en los órganos del Sistema Interamericano y nacional, correspondientes a diferentes períodos de gobierno. Es oportuno señalar, que un número indeterminado de denuncias basadas originalmente en violaciones a derechos humanos, una vez concluidas las investigaciones, se verificó que estaban ligadas a la delincuencia común y al crimen organizado (État du Honduras, 23 août 2010)

Page 267: En relación al párrafo 54, se asevera que los líderes indígenas, los defensores de los derechos sobre la tierra y los campesinos también son víctimas de ataques, homicidio, intimidación y amenazas de manera desproporcionada, en especial quienes defienden sus territorios y recursos naturales en el contexto de proyectos de desarrollo. Estas graves violaciones de los derechos humanos se atribuyen a guardias de seguridad privada contratados por empresas poseedoras de tierras, a las fuerzas policiales y al ejército. Aseveración que está alejada de la realidad dado que las investigaciones en varios de los casos señalan que las muertes no estaban relacionadas por su labor como defensores de derechos humanos, al contrario muchos de los casos fueron cometidos por delincuentes comunes, quienes fueron capturados y puestos a las órdenes de las autoridades competentes. (État du Honduras, 29 mai 2017)

Page 268: Un grupo de campesinos mantenían invadida la Finca Los Laureles de la Corporación Dinant, pese a los intentos de desalojo efectuados por la Policía y los militares. Los campesinos fuertemente armados sacaron por la fuerza a los guardias, que cuidaban esa finca, colindante con la Col Aurora. (CONADEH, 2013: 77)

Pages 269-270: En el mes de noviembre un grupo de diez militares de la fuerza tarea conjunta XATRUCH “3” fue atacado por personas desconocidas mientras patrullaban en la misma finca, siendo heridos tres militares incluyendo el jefe del operativo. Hay violencia también en la finca La Aurora, tomada varias veces, cerca de Tocoa, y en el asentamiento La Confianza, en donde la situación de peligro ha hecho huir a varios miembros. Destaca el esfuerzo del CONADEH en coordinación con la Fuerza XATRUCH “3” para proteger la vida y la integridad de un grupo de campesinos del Asentamiento “La Confianza”, en el que varios campesinos denunciaron muchas irregularidades que suceden en las juntas directivas de estos asentamientos y movimientos campesinos. Las acciones fueron exitosas porque con poco recurso y a base de muchos esfuerzos se logró salvaguardar la vida de estas personas. Lastimosamente estos casos no fueron judicializados. Se le da seguimiento a cada acto de violencia y algunos grupos de campesinos más bien obstruyen la investigación y protegen a personas violentas. (CONADEH, 2014: 67)

Page 270: Declaró que para investigar debidamente las violaciones a los derechos humanos que se cometen en el Bajo Aguan, es importante que las personas que certifican actos de irregularidad de una y otra parte, deben dar su testimonio. Admitió haber recibido reportes sobre supuestas torturas cometidas contra dos o tres menores de edad pero, lamentó, que las mismas instituciones denunciantes ocultan a los testigos para luego, en forma maliciosa, denunciar ante las Naciones Unidas que en Honduras no hacemos nada. (CONADEH, 28 septembre 2011)

Page 270: Según Custodio, lo que se tiene que hacer con los extranjeros que desafían la institucionalidad del Estado hondureño es una revisión de su estatus jurídico migratorio para determinar si vinieron como turistas o a realizar otro tipo de trabajos. Agregó que sólo la mala fe y la ocupación en cosas ilícitas puede hacer que alguien se esconda y no dar a conocer a lo que se dedica. [...] Al respecto, el defensor de los derechos humanos considera que cuando se usa la libertad de expresión y de información para distorsionar la realidad, se hace un mal uso de uno de los atributos más importantes de la ciudadanía. (CONADEH, 25 octubre 2013)

Page 270: éste no es un caso aislado ya que Honduras es uno de los países más peligrosos del mundo para las y los defensores de derechos humanos (*Plataforma EPU Honduras*, 2016: 20)

Page 271: Desde el 2010, pero más frecuentemente en los últimos años, se utiliza la situación de extrema violencia y criminalidad en el país, para enmascarar los ataques, amenazas y asesinatos contra personas defensoras de los derechos humanos. Antes de iniciar cualquier investigación, los agentes policiales acreditan la autoría del ataque, al crimen organizado o a la delincuencia común y en el peor de los casos, lo acreditan a un ajuste de cuentas, insinuando que el defensor o defensora, está involucrado en actividades ilícitas. Con esta calificación del hecho dan por finalizada la investigación del ataque y el hecho queda en la impunidad. (COFADEH, ACI-Participa, Casa Alianza Honduras, ALTER-ECO, 2014: 11)

Page 271 note 442: casos de ecologistas y activistas indígenas asesinados a instancias de poderosos terratenientes y empresarios. Según esta información en la mayoría de los casos los autores disfrutaban de una inmunidad prácticamente de hecho debido a su condición social y sus contactos políticos (CEJIL, 2010: 2)

Page 272: Uno de los sectores generadores de violencia contra los defensores del ambiente, es el de la minería, que se lleva los recursos sin beneficios para la población y causa daños ambientales al entorno. [...] Cada explotación minera genera conflictos y enfrentamientos de las comunidades con las fuerzas de seguridad del Estado y la seguridad privada de las compañías mineras. Enfrentamientos como el que provocó la muerte de tres miembros de la etnia Tolupán en Locomapa, Departamento de Yoro, en agosto 2013. (COFADEH, ACI-Participa, Casa Alianza et ALTER-ECO, 2014: 10)

Page 272: Ser defensora de Derechos Humanos es un riesgo de vida, el reciente asesinato de la Defensora Margarita Murillo acribillada por hombres encapuchados mientras se encontraba cosechando la tierra por la que luchó por más de 40 años, es otro asesinato donde el Estado no asumió su responsabilidad de protegerla ya que contaba con medidas cautelares. (JASS, CDM, CEM-H, Foro de Mujeres por la Vida et RNDDH, 2014: 8)

Page 272: En muchos de estos casos, la CIDH ha dictado medidas cautelares a favor de las víctimas en un intento de protección. Sin embargo, estas no han sido efectivas pues el Estado no las implementa adecuadamente. (Coalición contra la Impunidad, 2014: 10)

Pages 273-274: El anteproyecto mencionado aquí y citado por el gobierno como ejemplo de su implementación de las recomendaciones en esta área es, de hecho, un rechazo del proyecto de ley elaborado por las organizaciones de derechos humanos. Una gran preocupación es la militarización y naturaleza “ policíaca ” de las medidas ahora contempladas en el anteproyecto.

Pages 274: el peor problema que estos pueblos pasan es la impune represión que padecen de los sicarios a sueldo de terratenientes: En la década de los 90s murieron 25 líderes indígenas por defender los intereses sociales de esta población (COIPRODEN, 2010: 4)

Page 274: De igual forma son interpuestas denuncias de asesinatos de líderes ambientalistas, étnicos, campesinos, sindicales y populares, sin que el sistema de justicia logre la persecución penal de los mismos. En este contexto, Honduras presenta un cuadro de grave violación a los derechos humanos, que contrasta con el discurso y la legislación vigentes sobre la materia. (COIPRODEN, 2010: 9)

Page 274: la represión jurídica se ha incrementado en contra de periodistas y defensores de recursos naturales (Coalition contre l'impunité, 2014: 10)

Page 275: El Estado hondureño no está protegiendo a las personas que defienden sus derechos fundamentales. Por el contrario, se dan numerosos casos de persecución y criminalización a defensores de derechos humanos y a

organizaciones campesinas e indígenas. (GIDHS, Cátedra UNESCO en Sostenibilidad, EdPAC, FIAN Honduras, La Vía Campesina Honduras, 2014: 4)

Page 276: RECOMENDACIONES. EXHORTAR AL ESTADO A: [...] XII. Garantizar la aprobación de una ley de protección de defensores (as) de ddhh en la que éstos (as) como sujetos de protección sean debidamente escuchados (as) y en la que necesariamente se aborde la criminalización como una amenaza al ejercicio del derecho a defender los ddhh, y que proponga acciones para eliminar esa práctica.

XIII. Que el sistema de justicia hondureño frene los desalojos de comunidades campesinas, indígenas y garífunas y detenga la persecución, criminalización de las y los líderes indígenas y afrohondureños. (*Coalición contra la Impunidad*, 2014)

Page 277 note 448: El Estado argumentó que no existe un patrón sistemático de violaciones a los derechos humanos de los defensores del medio ambiente que sea tolerado o alentado por sus autoridades. (CIDH, 22 juillet 2011: 1)

Page 278 note 449: Para el pueblo Garífuna la tierra es fundamental en su supervivencia, hay una vivencia permanente con la tierra en armónica relación con los recursos naturales en su territorio. Esta estrecha relación se refleja en la creencia de los Garífuna de que “[l]a tierra es la madre, es la vida, [...] el garífuna sin tierra no es garífuna, el garífuna sin mar no es garífuna”. (CIDH, 7 novembre 2012: 11)

Page 278 note 449: “[l]as comunidades garífunas localizadas a lo largo del litoral Atlántico se ven amenazadas con ser despojad[a]s de su espacio vital, bajo el pretexto de ejecutar proyectos de desarrollo turísticos en la zona donde están asentadas, si bien es cierto que tales proyectos generan beneficios económicos al país las consecuencias a nivel étnico-sociales [son] imprevisibles si no se toman en cuenta el derecho a la vida y el respeto al hábitat ancestral de dichas comunidades.” (OFRANEH cité par la CIDH, 7 novembre 2012: 45)

Page 280: “Honduras debe intensificar sus esfuerzos para poner fin al persistente clima de impunidad e inseguridad para las defensoras de derechos humanos, líderes indígenas y ecologistas” (ACNUDH, 11 avril 2016)

Chapitre VII

Page 301: “Nosotros tenemos en nuestro poder los casquillos de las balas que esta señora disparó en contra de los campesinos, que incluso estuvo acompañada por 3 agentes de la Dirección Nacional de Investigación Criminal (DNIC) de los cuales solo identifiqué a Juan Bautista Guzmán, estoy hablando de la verdad y si por la verdad nos van a matar, pues por lo menos la hemos dicho, para que esto quede en evidencia, para que el día de mañana no se diga que estos casos no fueron denunciados”, sostuvo Iris Patricia Eguigure. (Palacios, 10 décembre 2014)

Pages 304-305 note 487: las comunidades no están dispuestas a ceder su bosque para que se destruya y el auto de prisión contra los líderes del Valle de Siria solo demuestra que se trata de un chantaje para tratar de lograr una conciliación con las comunidades y que los Urrutia Raudales tengan vía libre para desaparecer el bosque (Meza, 2 août 2011)

Page 308: “Al estado le puedo demostrar que en verdad soy un campesino, que no soy un asesino, que no soy ningún delincuente, yo estoy pagando un delito injustamente aquí”, expresó Chabelo Morales.

“No tienen pruebas para condenarme, le pido a la Fiscalía, le pido a los jueces que me presenten pruebas contundentes, como la prueba o el arma con la que dicen que yo maté a esa persona y no la tienen, no tienen nada, porque el día que me capturan no me encontraron pero ni una aguja y ya llevo 6 años sin sentencia” aseguró. (Defensores en línea, 7 août 2014)

Page 308: “Son diez días de audiencias que tengo que ir y eso es lo que más me duele a mí, porque cuantas humillaciones más tengo que pasar para que me dejen libre, cuando les he demostrado que soy una persona inocente, que no soy un asesino”. [...]

“Son cosas que me han dolido porque enteramente yo no soy un asesino para que me hubieran tratado de esa manera, porque en verdad estuve seis meses que yo no sentía las yemas de los dedos, según como me ataron con las chachas”, confesó Morales (Defensores en línea, 25 août 2015)

Page 308: No Somos Pájaros para vivir del Aire, No somos Peces para vivir del Agua, somos campesinos y campesinas que necesitamos vivir de la tierra (MUCA, 28 mars 2013)

Page 308 note 494: Debido al conflicto la CIDH solicitó Medidas cautelares para 123 líderes y lideresas del Bajo Aguán, pero eso no importa porque, incluso a mí, me metieron a la paila de una patrulla, me amarraron y torturaron solo por ser un luchador de la tierra, nos siguen y tildan como si fuéramos guerrilleros, delincuentes o parte de un grupo organizado, denunció Cárcamo. (Rodríguez, 10 février 2016)

Page 309: ¡NO SOMOS INVISIBLES! (Plataforma Agraria, 23 octobre 2013)

Page 309: LA VIA CAMPESINA. DEFENSORAS DE LA MADRE TIERRA. # NO HAY JUSTICIA PARA LAS MUJERES RURALES. No tenemos acceso a la Justicia. No tenemos acceso a la Tierra. No tenemos acceso al crédito. No hay presupuesto para el desarrollo rural de las mujeres. No somos tomadas en cuenta en Planes de Desarrollo. Somos asesinadas y criminalizadas por defender nuestros derechos (Plataforma Agraria, 25 novembre 2016)

Page 309 note 495: “esos negros malcriados” [...], “Esa es su cultura no la nuestra”, “Yo no soy negro”, “Los negros vinieron como esclavos, no es que hayan generado cultura en Honduras”, [...] “Nosotros no somos descendientes de ningún negro”, “Mi esposa no es negrita es blanquita”, “La banda blanca es blanca” “No es racismo es realismo” (Alvarez, 30 janvier 2012)

Page 310: “Somos pueblos en resistencia histórica y milenaria, no somos pueblos violentos, aportamos a la vida y al equilibrio, somos pueblos antiguos que construimos el presente y el futuro, somos pueblos que le apostamos a una sociedad justa, digna y sin violencia.” (Déclaration de Rayaka, citée dans Defensores en línea, 13 août 2012)

Page 310: aunque hemos sido marginados, creemos en nuestra lucha, no somos un pueblo haragán, no nos vamos a las calles por no tener que hacer, lo hacemos porque necesitamos nuestras tierras, para nuestro trabajo, para la alimentación de nuestros hijos e hijas y para un mejor porvenir” (Vicente Agustín du CONIMCHH cité par Rodríguez, 21 septembre 2012)

Page 310: le hacemos el recordatorio al Estado de Honduras de su deuda histórica para con nosotras las mujeres indígenas, les recordamos de nuestra existencia no sólo para promover el turismo a través de la comercialización de nuestras culturas, nuestros cuerpos y territorios, o sólo para cuando necesitan de nuestro voto, les recordamos que no somos especies exóticas de zoológico, sino mujeres con dignidad, con derechos, con necesidades y demandas particulares por nuestra condición genérica y de pertenencia étnica (CINPH, 21 janvier 2015)

Pages 310-311: borrar del lenguaje público y del discurso oficial esas expresiones peyorativas, criminalizadoras y apologistas del odio, que han sido causantes de muertes físicas de personas reclamantes y defensoras de derechos humanos en los últimos 30 años. (Defensores en línea, 26 février 2015)

Page 311: promover un ambiente favorable para actuar sin criminalización y, además, visibilizar la contribución importante a la sociedad y al Estado, minimizar los riesgos y restituir los derechos violados (Defensores en línea, 26 février 2015)

Page 311: Me encarcelaron y acusaron por defender el agua, como si fuera un delito. Me indigno cuando pienso que en este país los delincuentes y corruptos andan libres y a quienes defendemos el agua nos tildan de delincuentes. Pero por eso también lucho, porque necesitamos transformaciones profundas, para hacer que todo eso un día cambie. [...] Que no tengan miedo porque paraliza e intimida. Cuando yo inicié esta lucha, sabía que no iba a ser fácil, pero asumí todos los riesgos y ahora también asumo los señalamientos injustos. No soy delincuente. (Albertina López citée dans MADJ, 28 août 2017)

Page 311 note 497: Los derechos humanos son de los delincuentes, los defensores de derechos son encubridores de los pícaros, las personas que defienden delincuentes son parte de ellos y si reciben golpes y agresiones es porque en algo andan también. Y lo que hacen fuera del país es para poner en mal el nombre de las instituciones como enemigos de la Patria y vividores de la cooperación internacional. (Defensores en línea, 26 février 2015)

Pages 311-312: Entretanto Marta Arnold quien se desempeña como coordinadora del Observatorio Permanente de Derechos Humanos del Aguán (OBPDHA) comentó que las defensoras y defensores se enfrentan a persecución, intimidación de parte de las autoridades gubernamentales y amenazas.

Para el caso, Arnold se quejó del trato que reciben de parte del comandante de la Fuerza de Tarea Xatruch III, coronel Jovel Martínez, quien nos dice que “nosotros no somos nadie, que somos los mismos pícaros campesinos y que no tenemos personería jurídica”.

“Este señor usa estas frases para intimidarnos, para hacernos sentir mal frente a sus subalternos y ante los jueces que andan ejecutando los desalojos e incluso nos falta al respeto, al decir que nosotros no somos nadie, cuando un defensor es un defensor en todo lugar”, sostuvo Arnold. (Defensores en línea, 17 décembre 2014)

Page 312: La Red Nacional de Defensoras de Derechos Humanos en Honduras preocupadas por la campaña de desprestigio montada desde el Régimen, coludida con todo el aparato mediático, religioso y sus fuerza policiales y militares para colocar en la idea de las mayorías que quienes defendemos los derechos humanos, sea el que fuere, Defensoras y Defensores no somos personas dignas, sino más bien las provocadoras de la actual situación de crisis que como sociedad vivimos (RNDDH, 15 avril 2015)

Page 312: Y es que en Honduras, ante las autoridades estatales, policiales y militares, parece que es un delito pertenecer a una red de defensores y defensoras de DDHH, como que ejercer la defensoría es un delito sino tenemos un carnet, una personería jurídica o un título académico, pero hoy recalcamos que todas las personas somos defensores de DDHH, al defender nuestra vida o la de los demás. (Defensores en línea, 9 décembre 2014)

Page 312 note 498: Eguigure expuso que defensores y defensoras de El paraíso han sido víctimas de persecución, detención y discriminación, “porque cuando hemos expresado que somos defensoras de derechos humanos las autoridades nos han respondido que si somos abogadas para ejercer ese derecho y que si no es así, no tienen nada que discutir”. [...] Yo como defensora increpé a la fiscal y le pregunté ¿pero qué está haciendo usted? Y ella me respondió: ¿y usted es abogada?, yo le dije, no soy, pero no necesito serlo para defender a mi gente. (Palacios, 10 décembre 2014)

Page 313: Creo que ser defensor y defensora en un país con una alta violencia y criminalidad, donde hay más vulnerabilidad, demanda la necesidad de colectivizar la lucha, todos y todas debemos convertirnos en defensor y defensora. (Radio Progreso, 10 février 2017)

Page 313: todos y todas podemos ser defensores y defensoras. A más de alguno nos ha tocado por elección o a nuestro pesar, defender a alguien, eso nos vuelve defensores y nos involucra en la lucha por esta violencia en nuestra contra (Sánchez Paz, 5 septembre 2017)

Page 313: NO SOMOS CRIMINALES DEFENDEMOS LA VIDA Y LA NATURALEZA. MASS-VIDA (photo d'une pancarte du MASS-VIDA diffusée par le RNDDH, 17 mai 2017)

Page 313: Nosotras Paramos porque no somos TERRORISTAS si no DEFENSORAS DE LA VIDA (Plateforme 25 novembre, diffusé par le CEM-H, 8 mars 2017)

Page 313 note 499: cuando se ataca a un defensor o defensora, quedan desprotegidas todas aquellas personas para quienes el defensor o defensora trabaja (Palacios, 8 décembre 2011)

Pages 314-315: MADJ EL AGUA, AIRE, BOSQUE Y TIERRA SON DE LOS PUEBLOS, SANTA BARABARA NO A LA MINERIA MAS, RED DE AMBIENTALISTAS COMUNITARIOS DE EL SALVADOR, Tenemos sed de Dignidad y hambre de Justicia, DEUDA HISTÓRICA, SOCIAL Y ECOLÓGICA ¡REPARACIÓN YA!, COPINH SE LEVANTAN NUESTRAS VOCES LLENAS DE VIDA BERTA CÁCERES Semilla Identidad, cultura, solidaridad de pueblos COPINH, NO + BANCOS FINANCIANDO PROYECTOS DE MUERTE Articulación Popular Hondureña ODHPINH, LA MUNICIPALIZACIÓN DE LA EDUCACIÓN, AGUA Y TERRITORIO ES PRIVATIZACIÓN, EL Poder de los espíritus de los niños del río Gualcarque te dan libertad y luz BERTA, CInPH, Agua, Maíz y Tierra son nuestros, ¡Berta Vive! Porque Soy Vida, Soy Tierra, Soy río, Soy parte del parte del camino. SOY HISTORIA PRESENTE Y LUCHA AEH, NO A LA CRIMINALIZACIÓN DE LA PROTESTA ESTUDIANTIL, MOVIMIENTO AMPLIO UNIVERSITARIO, STIBYS, MOVIMIENTO AUTENTICO REIVINDICADOR CAMPESINO DEL AGUÁN MARCA, ¡Por nuestros muertos ni un minuto de silencio toda una vida de lucha! “Despierta, despierta humanidad, ya no hay tiempo” Berta Cáceres LA VIA CAMPESINA, FNRP Casa del Pueblo, Gustavo Castro: VICTIMA tratada COMO CRIMINAL PMSPH Articulación Popular BERTA CÁCERES, COPINH ¡nos matan! Las mujeres resistimos COPINH, Ningún

Femicidio sin castigo, Para ¡Berta Cáceres! Justicia, Justicia, Justicia Tribuna de Mujeres Contra los Femicidios TMCF, ♀ BERTA, LUCHA ANTIPATRIARCAL REBELDIA FEMINISTA RADICAL, SOY HOMOSEXUAL TRABAJADOR HETEROSEXUAL CAMPESINO ARTESANOS Y ... TRANSEXUAL ETNIA BISEXUAL LESBIAN SIMPLEMENTE TENGO DERECHO A LA EDUCACIÓN SOY MAU (Photos publiées dans Radio Progreso, 15 avril 2016; PMSPH, 14 avril 2016; 16 avril 2016)

Pages 315-316 note 500: La Paz libre de concesiones Mineras e Hidroeléctricas. (CONROA, 19 mai 2015) LOS PUEBLOS PECH EN CONTRA de la Minería e Hidroeléctricas. (CEHPRODEC, 8 juillet 2015) San Francisco dice NO a la hidroeléctrica sobre Río Cuyamel (CEHPRODEC, 26 juillet 2017). Los municipios de Choluteca decimos NO A LA CONTAMINACIÓN MINERA (CEHPRODEC, 13 août 2013)

Page 316: EN SOLIDARIDAD CON EL BAJO AGUAN / EL AGUAN NO ES CUARTEL, FUERA EJÉRCITO DE ÉL / POR LA VIDA, LA DIGNIDAD Y LA JUSTICIA, NO MAS REPRESIÓN / MUCA, FNRP COLÓN, COPINH, AenR, INSURRECCIÓN AUTÓNOMA, CODEMUH, CBMH, SOB PST, ERIC MADJ, OFRANEH, ESPACIO REFUNDACIONAL (Photo publiée dans Defensores en línea, 1er octobre 2011)

Page 316: Movimiento Ambientalista Santabarbarenses [...] Defendiendo el Derecho a Defender Red Nacional DEFENSORAS de DDHH en HONDURAS [...] LA RED CONTRA VIOLENCIA HACIA MUJERES DE INTIBUCÁ APOYAMOS A LA COMPAÑERA BERTHA CÁCERES [...] Exigimos respeto a la vida y la naturaleza [...] COPINH [...] BASTA DE PERSECUCION JUDICIAL Y REPRESION AL COPINH INEHSO (RNDDH, 12 septembre 2013)

Page 316: Estuvieron presentes en la conferencia de prensa, representantes de el Movimiento Campesino de San Manuel Cortés (MOCSAM), la Plataforma Agraria Regional Campesina del Aguán (PARCA), la Asociación Nacional de campesinos hondureños (ANACH), la Central Nacional de Trabajadores del Campo (CNTC), la Unión Campesina e Indígena de Honduras (UCIH), el Consejo para el Desarrollo Integral de la Mujer Campesina (CODIMCA), el Frente Nacional de la Juventud Campesina Indígena y Afrodescendiente (FRENAJUC) y la Vía Campesina. (Palacios, 5 février 2013)

Page 319: Manifestamos nuestra solidaridad, en este momento, con las luchas que libran las organizaciones del magisterio nacional, del sindicato de la universidad nacional (SITRAUNAH), los pueblos de San Francisco de Opalaca y Nacaome en contra de la construcción de las represas y la lucha por la tierra por parte del Movimiento Unificado Campesino del Aguán; nos solidarizamos con Manuel Zelaya Rosales y el padre Andrés Tamayo, y otros hondureños y hondureñas exiliados, producto de la persecución política así como exigimos que se respete su derecho a ingresar al territorio nacional. De igual manera nos solidarizamos activamente con los presos y perseguidos/as políticos y exigimos la liberación inmediata de 10 campesinos presos a razón de la defensa de la tierra. El II Encuentro por la Refundación de Honduras es una acción más en este proceso refundacional y de resistencia, que no se agota aquí, sino que se abre y convoca a las múltiples y diversas acciones populares para cumplir la tarea de construir una nueva Honduras. (Comisión Coordinadora del II Encuentro Nacional Por la Refundación de Honduras (COPINH, MADJ, FER), 14 mars 2010)

Page 320: Nosotros y nosotras, comunidades campesinas, indígenas, Garifunas, feministas, grupos de mujeres, universitarios, miembros de la diversidad sexual, pobladores y pobladoras reunidos en la Primera Cumbre de los Pueblos y Comunidades en Lucha contra el Extractivismo, desarrollada en la ciudad de Tegucigalpa del 13 al 15 de noviembre, en la que nos hemos hecho presente más de 400 comunidades con 800 delegados y delegadas de distintas regiones del país

Nos encontramos para impulsar estrategias nacionales por la defensa de los bienes comunes de la naturaleza, para visibilizar públicamente la gravedad del extractivismo en nuestros territorios, y para impulsar la unidad comunitaria y territorial, la movilización y la resistencia permanente. Como actrices y actores en la lucha territorial y contra el modelo extractivista, nos conmocionan los graves daños a la madre tierra, las familias y comunidades, ocasionados por la imposición de proyectos extractivos [...]. Estos proyectos son desarrollados a costa de la violación de los derechos humanos, la violación del Convenio 169 de la OIT, la estigmatización y criminalización a las organizaciones, división de las comunidades, la judicialización de defensoras y defensores y el asesinato de compañeras y compañeros que han hecho frente a este modelo de despojo que a expensas de extraer nuestros bienes comunes para cubrir las demandas de grandes capitales, se empobrece a las comunidades (PMSPH, diffusé par le RNDDH, 28 novembre 2016)

Page 321: # No Mas Impunidad # Justicia Para Berta # Todas Somos Berta (Plataforma Agraria, 9 mars 2016)

Page 321: Isabel Morales es también el rostro de miles de campesinos víctimas de este sistema de impunidad, cuando al no existir una verdadera reforma agraria que merme todo el conflicto entre campesinos y terratenientes en los valles más ricos del país, ya son cientos los muertos, también los procesados injustamente siempre por la parte de los campesinos. [...]

Aidé Saravia, de la Coordinadora de Organizaciones Populares del Aguán (COPA) expresó tras conocer el fallo que esta es una realidad que viven miles de campesinos hondureños, a quienes en cualquier momento les puede suceder lo que le sucedió a Chabelo. La justicia se ensaña contra los luchadores por la tierra, se vio clara la forma en que condenaron a Chabelo, a cualquiera nos puede pasar. (Radio Progreso, 7 février 2014)

Page 329: En 2011, el ex-alcalde Martiniano Domínguez, actuando al servicio de los intereses de la empresa DESA, otorgó el permiso de construcción al Proyecto Hidroeléctrico Agua Zarca en violación directa de la voluntad del pueblo Lenca de Río Blanco que expresó el rechazo total del proyecto y el derecho a que se realizase una consulta libre, previa, e informada, como requiere el Convenio 169 de la OIT. El COPINH responsabiliza al ex-alcalde y los demás funcionarios que autorizaron de manera ilegal el desarrollo del Proyecto Agua Zarca por el daño enorme que el pueblo Lenca ha sufrido a causa de la imposición de este proyecto de muerte, que ha instalado un aparato de terror en la zona norte de Intibucá, causando graves destrucciones del río Gualcarque, los bosques y cultivos cercanos; así como agresiones y asesinatos, incluyendo el de nuestra coordinadora general Berta Cáceres. (COPINH, 5 septembre 2016)

Page 329 note 518: El país, por ende, se transformó de agrícola y semi-industrial en el de los más tristes oficios luctuosos: servicios de vigilancia privada, servicios médicos, de emergencia, de ambulancia, mortaja y de industria de cajas fúnebres, de forenses agobiados y de sepultureros y cementerio. En Honduras impera el Luminol, químico con que se detecta la sangre en las escenas de crimen. (Moreno et al., 4 juillet 2016)

Page 330 note 519: queremos seguir defendiendo la vida y nuestros derechos, sin morir en el intento (RNDDH, 3 juillet 2017)

Page 330 note 521: La naturaleza es la vida (IDAMHO, juillet-août 2009) Agua es Vida. Es Agua No es Minería (CEHPRODEC, 8 juillet 2015), Un grito en contra de la minería es un grito por la vida (Radio Progreso, 15 août 2015), AL PROTEGER NUESTROS TERRITORIOS DEFENDEMOS LA VIDA (Plataforma Agraria, 6 septembre 2016), Agua y minería no son Mercancía Ríos para la Vida no para la muerte (MAS, 13 octobre 2012), NO A LA MINERÍA SÍ A LA VIDA (ASONOG, 30 mars 2017), NO A LA CONCESIÓN DE NUESTROS BIENES NATURALES. EL AGUA Y LA VIDA VALEN MÁS QUE EL ORO (ASONOG, 9 novembre 2016), CUIDEMOS NUESTROS BOSQUES de ellos dependemos todos, nuestra agua, nuestro oxígeno, prácticamente nuestra vida!!! (CAC, 21 mars 2017)

Page 330 note 522: No más Militares, más vida (MAS, 16 juin 2016)

Page 331: “Estar presos es como estar casi muertos, es como estar dentro de una tumba que no puede salir [...]”, expresó Abel (Abel Santos, membre de l'ADEPZA en prison préventive pour usurpation, dommages et menaces, cité par Rodríguez, 19 juillet 2016)

Page 331: Junto a ellas y con ellas luchamos desde las comunidades, defendiendo los territorios que contienen la vida y los bienes naturales que sustentan nuestras vidas. Con ellas hacemos causa común hombres y mujeres de cualquier edad u ocupación, integrándonos en organizaciones populares de todo tipo, de todo credo religioso y de todo humanismo que hace del ser humano el custodio de una tierra que nos recibe al nacer y nos multiplica en diversidades sin límite (MADJ, 8 mars 2017)

Page 332: En Honduras cuando se habla de violencia, la mayor pérdida no es la vida, sino la dignidad. Morirse, en la simbología cristiana es ganancia, pero hacerlo en las condiciones que sucede en Honduras [...] duele en la dignidad, en la pérdida del honor, en la deshumanización de la vida como paso previo para llegar a la muerte. (Flores, 8 février 2017)

Page 332: Honduras se ha convertido en una inmensa fosa clandestina (Radio Progreso, 13 février 2015)

Page 332: La mayoría de estas muertes no son el resultado de la culminación natural de la vida, sino la expresión de una sociedad organizada por la violencia y por la ley de los fuertes. Es imposible celebrar el día de difuntos en

Honduras sin asociar la muerte a la ineficacia del Estado, a la ausencia de justicia y a la impunidad impuesta por los fuertes. (Radio Progreso, 2 novembre 2016)

Page 332: el ocultamiento de la verdad por sepultureros del pasado (Defensores en línea, 14 juillet 2011)

Page 333: El nombre de Tomas fue escrito en el cemento de su tumba, donde el seguirá dando fuerza a la comunidad en su lucha por la vida, en contra las corporaciones que han invadido sus tierras, quieren privatizar su río, destruir sus cosechas, y quienes han llevado violencia y muerte a su comunidad. Su espíritu seguirá guiándoles en la lucha para vivir con dignidad y defender la tierra y los ríos en que dependen y cuidan para sobrevivir. (SOAW en Honduras, 25 juillet 2013)

Page 334: Hoy Justo está vivo en el viento, en los maizales, en sus hermanos y hermanas en su papá y su mamá, en sus hijos e hijas y en todos los seres que le aman, unidos en la lucha por la construcción de una sociedad más justa y más humana. (Zúniga, 5 février 2014)

Page 334: Digo yo que Paula, nuestra hermana lenca, se ha vuelto río en el lecho sagrado del Gualcarque, digo que se ha vuelto montaña, que se ha hecho semilla y se ha sembrado en los territorios donde su pueblo –nuestro pueblo– ejerce el derecho a existir y a decidir (Claudia Koral de Pañuelos en Rebeldía, diffusé par le COPINH, 14 mai 2013)

Page 334: Berta decía que el pueblo lenca es protector ancestral de los ríos y que espíritus de niñas los rondan a diario. (Radio Progreso, 3 mars 2016)

Page 334: Para los pueblos indígenas y negros, Berta no ha muerto, su espíritu vive en todos los ríos de Honduras y del mundo (Rodríguez, 18 mars 2016)

Page 335: el Pueblo Lenca sabe que el espíritu de Berta está en el río, en especial en Gualcarque, al cual dedicó su vida. (Defensores en línea, 8 mars 2016)

Page 335: Al igual que las ancestras del pueblo lenca, el espíritu de Berta Cáceres Flores acompaña a su familia y al pueblo lenca en su lucha por sus territorios y por su autonomía (Palacios, 2 septembre 2016)

Page 336: PRIMERO: El Comité para la Defensa de los Derechos Humanos (CODEH) lamenta profundamente la pérdida irreparable LUIS ODILVER NUÑEZ FUNEZ. SEGUNDO: manifestar nuestras muestras profundas de condolencias, acompañándoles en el dolor que produce esta irreparable pérdida, especialmente a hijas y demás familiares TERCERO: Hacer entrega del presente Acuerdo de Duelo a su hijas ¡Que el Señor hacedor del universo, la reciba en su seno, y con su infinita misericordia le otorgue la paz y el descanso a su alma y la resignación cristiana a su honorable familia! (CODEH, 23 décembre 2015)

Page 336: El COPINH se solidariza con las familias, con la Tribu de Locomapa, con el Pueblo Tolupan y con el Movimiento Amplio por la Dignidad y la Justicia MADJ que hoy sufren la pérdida de estos hermanos y hermanas. (COPINH, 26 août 2013)

Page 336: Expresamos las más sentidas muestras de pesar y solidaridad por la irreparable pérdida del compañero Emo, tanto a su familia, amigos, como al pueblo hondureño que hoy llora la muerte de quien se gano en la lucha libertaria permanente, la nacionalidad hondureña. (COPINH, 7 septembre 2011)

Page 336: El COPINH, ante el asesinato del compañero Carlos Mejía, hermano luchador en las causas justas y dignas, miembro del equipo de Radio Progreso - ERIC - Compañía de Jesús, manifiesta lo siguiente: 1. - Su solidaridad profunda a la familia del compañero Carlos Mejía, a sus amistades, a radio Progreso, al Equipo de Reflexión, Investigación y Comunicación ERIC - Compañía de Jesús, que hoy han sido golpeados por este trágico hecho (COPINH, 13 avril 2014)

Page 336: El COPINH se solidariza con las familias y el movimiento estudiantil y les animamos, a pesar de este dolor y pérdida irreparable, a continuar adelante con esperanza, llevando en alto la memoria y ejemplo de estos jóvenes asesinados. (COPINH, 26 mars 2015)

Page 336: Desde estas tierras de Lempira, donde nos encontramos sumidos y sumidos en dolor, expresamos nuestro más profundo pésame y solidaridad con la compañera Margarita, hermana y guía espiritual, su compañera, como también a sus hijos e hijas, demás familia, organización y a su pueblo por esta pérdida irreparable. (COPINH, 19 janvier 2014)

Page 337: La naturaleza está de duelo, llora la madre tierra, / las montañas, los ríos y quebradas / el susurro del viento transmite luto / es triste el canto de las aves / en el ambiente hay dolor / Amanecía el día, repleto de ilusiones, sueños / y luchas cargadas de esperanzas / amando a tu pueblo tus territorios, / a la madre tierra, a los ríos y quebradas / Era joven el día, como joven tu vida / a la madre tierra sus ríos y quebradas / libres de secuestradores precursores de la muerte / Amaneció de duelo la tierra el cielo y el suelo / llegó la muerte tantas veces anunciada / y denunciada, se cumplió la amenaza / Apagaron tu voz, pero no tu palabra / tu muerte te hace más presente / en las luchas en tu pueblo, en ríos y quebradas / así amanecías todos los días / y las ansias de ver a tu pueblo / que con tu sangre fue regado / fuiste del pueblo Lenca, ahora eres universal / Lloran las montañas ríos y quebradas, / lloran los pueblos, pueblos que por siempre escucháramos / DESPIERTA, DESPIERTA PUEBLO / la energía de tu voz / YA NO HAY TIEMPO. / BERTA CACERES, PRESENTE. (Manuel Suarez, promoteur social de ERIC et Radio Progreso, publicó par Radio Progreso, 14 mars 2016)

Pages 337 note 531: Una persona puede ser grandiosa, como es el caso de Berta Cáceres, pero la historia es activa, la historia es dinámica, la historia es viva y los liderazgos no se consumen ni se terminan en una persona. Allí quedan las comunidades organizadas de Copinh, los pueblos Tolupanes, los pueblos garífunas, sigue el campesinado hondureño, sigue las nuevas generaciones de la juventud, está la familia, las tres hijas de Berta Cáceres, está el hijo, está mucha otra gente que se ha sentido tan estremecida con la muerte de Berta Cáceres que muy bien se decía en su sepelio: Berta no murió sino que comienza a multiplicarse en muchísima otra gente. (Radio Progreso, 11 mars 2016)

Page 338 note 534: Hoy tenemos que llorar a nuestros compañeros, enterrar a nuestros mártires, y no es justo que en este gobierno de exclusión, persecución criminalización, hostigamiento, entierro y destierra, se nos siga diciendo que Honduras está Cambiando (Rodríguez, 19 octobre 2016)

Page 338 note 535: Hacemos un llamado a todas las organizaciones sociales y populares de Honduras, a honrar la lucha de nuestra compañera Berta y salir a las calles expresando masivamente nuestra indignación y repudio ante este vil asesinato y demandando justicia y castigo a los asesinos. (PMSPH, 3 mars 2016)

Page 339: A un año del asesinato de Margarita Murillo, ASONOG se suma a la petición ciudadana para el cese de la impunidad. (ASONOG, 27 août 2015)

Page 339: A un año de su asesinato, ¡Seguimos exigiendo justicia para Berta! (CCI, 2 mars 2016)

Page 339: En estos días se realiza un masivo evento que jamás se habría convocado sin la fuerza y la memoria de Berta Cáceres. Mucha gente del país y de muchas latitudes del planeta se encontrará como en un rito de Guancasco para discutir sobre cómo impulsar la lucha solidaria. [...]

Ante todo, el espíritu de Berta Cáceres convoca a una visión unitaria de la lucha popular. Ella estuvo en todas las instancias y esfuerzos articuladores que se han impulsado en las últimas dos décadas. La dispersión debilita y expone a las luchas y a los liderazgos a las amenazas y a un mayor peligro ante las fuerzas represivas del Estado y de las multinacionales. [...]

El espíritu de Berta Cáceres nos empuja a una lucha en contra del extractivismo que teniendo un pie muy firme en el compromiso de base, se abra camino para articularse en las regiones y a nivel nacional, y que de lo nacional se busquen las articulaciones internacionales para que las luchas sean mucho más amplias y solidarias.

El encuentro solidario de los pueblos que se realiza estos días deje que el espíritu de Berta siga soplando a favor de una auténtica visión de lucha popular, y que finalmente Berta logre el gran milagro: que las dirigencias experimenten la necesidad de una verdadera articulación sin cálculos y sin protagonismos, dejando que sea el sentir y sufrimientos de la gente más pobre la que finalmente marque el ritmo del proceso de lucha. (Radio Progreso, 13 avril 2016)

Chapitre VIII

Page 349: Estamos hartas y cansadas de demandar ante un Estado ciego, mudo y sordo. (Defensores en línea, 14 septembre 2017)

Page 350: Las Comunidades Afrohondureñas, el pueblo Garifuna, la ODECO y otras organizaciones afrodescendientes hemos luchado y luchamos por tener voz, por ser consultadas, por participar, por ser respetadas y vivir con dignidad. [...] BUSCAMOS VOCES QUE ACALLEN EL SILENCIO ... (Alvarez, 2 février 2016)

Pages 354: El día de ayer, jueves 23 de marzo, en la página de facebook de Radio Dignidad, desde un perfil con el nombre de ISMAEL ARTEAGA, remitió mensajes en los cuales profirió graves amenazas, de forma textual, los mensajes recibidos decían: “te vas a morir el pez muere por la boca sapa de mierda, tenes poco tiempo para cerrar tu página de mierda o te voy a buscar en todo San Juan Pueblo y alrededores, no te metas a hablar de política, ok”. Sin embargo, lo más alarmante fue el mensaje consecutivo a los detallados, donde el usuario del perfil que remitía los mensajes, envió la fotografía de una de las compañeras comunicadora, quien es también la directora de Radio Dignidad, indicando tenerla identificada. (MADJ, 24 mars 2017)

Page 355: Otro mensaje enviado seguidamente después dice: “Cómo amaneciste. Espero que bien. Porque cuando yo quiera podés amanecer con la boca llena de gusanos. Y en una bolsa de basura”. (Meza, 6 mai 2009)

Page 355: el 17 recibí otros correos de voz en donde se escuchaba: muchachita callate el pico si no querés que te lo callen (Denia Mejía, jeune défenseure des droit humains, citée dans Defensores en línea, 27 mars 2010)

Page 355: me dijo uno de sus guardaespaldas que estabas asiendo mucha bulla, que si no te callas en cualquier momento vas a amanecer con la lengua cortada (grand-père de Miguel Ángel Vásquez, un programmeur de la radio La voix de Zacate Grande, cité dans Defensores en línea, 20 juin 2016)

Page 356: Un sistema represor que persigue y asesina a todas aquellas personas que se atreven a alzar su voz en defensa de los que no son escuchados y que son pisoteados. Por eso somos un país con muchos mártires, mucha gente que ha sido callada (Radio Progreso, 8 avril 2017)

Page 356: Los defensores del derecho a la tierra son portavoces de millones de personas y cuando se encarcela o se asesina a uno de ellos, se condena a miles de víctimas al silencio (Defensores en línea, 2 décembre 2014)

Page 356: El día 2 de marzo quisieron matar con balas la lucha del pueblo lenca, quisieron acallar las voces que resisten a sus proyectos de muerte, quisieron eliminar la fuerza que nos guía. (COPINH, 15 juin 2016)

Page 356 note 558: un acto desesperado de la oligarquía [...] y las empresas transnacionales de acallar las miles de voces de Berta Cáceres. (PMSPH, 16 avril 2016)

Page 357: cuando hemos reclamado la verdad y defendido el derecho a la palabra verdadera y nuestra, la oligarquía y el régimen nos quitan, queman o persiguen nuestros medios, nos encarcelan de mentiras, nos mienten con las mentiras del odio, nos juzgan por querer informarnos, la oligarquía y el régimen, nos dicen que no somos dignos de escucharnos entre el mismo pueblo, por eso nos tiran gases, nos censuran, nos asesinan periodistas y nos amenazan a diario pretendiendo silenciarnos (COPINH, cité par Defensores en línea, 5 mai 2010)

Page 357 note 560: Las defensoras de los derechos humanos en Honduras son objeto de diversas formas de violencia como asesinato, difamación, autocensura, violencia sexual, amenazas a muerte, violencia por parte de parejas y familiares, vigilancia permanente a las defensoras y sus organizaciones, criminalización de la acción de la acción de las defensoras y sus organizaciones, negación de espacios en medios públicos y privados de comunicación y cierre de espacios de comunicación (Meza, 23 septembre 2010)

Page 358: Es cierto que las comunidades y los pueblos se resisten y levantan sus voces en contra del despojo. Aquí surgen las amenazas, los acechos, la criminalización para apagar esas voces y en el peor de los casos, esas voces disonantes contra el sistema son calladas a punta de bala como ocurrió en Honduras con el asesinato de Berta Cáceres, la niña protectora de los ríos. (Radio Progreso, 16 avril 2016)

Page 358: Una persona que está presente y acompañando de cerca a sus hermanos y hermanas que están luchando y están padeciendo las consecuencias de una institucionalidad que no les protege y que no les garantiza sus derechos. Un defensor y una defensora es quien se juega la vida cotidianamente defendiendo a su pueblo. (Radio Progreso, 11 mars 2016)

Page 359: No nos callarán, el informe ha sido ampliamente difundido y es del conocimiento de la comunidad nacional e internacional. Continuaremos documentando las violaciones a derechos humanos que se sigan cometido (Bertha Oliva, citée dans Defensores en línea, 17 juillet 2009)

Page 359: Ella criticó fuertemente la represión del régimen actual y se negó a permanecer en silencio. No importa cuántas amenazas recibió, no importa cuántas veces se la siguió, se la perseguís o se le amenazó de muerte, Berta no pudo ser silenciada y no debe ser silenciada hoy. La voz de Berta debe continuar ... (Gyntjer, 30 mars 2016)

Page 359: Con el espíritu de Berta, seguiremos nuestra lucha en defensa del territorio Lenca, de la vida, de los ríos, bosques, y aire. No nos callarán con balas ni con fusiles ni con campañas de difamación. Berta no murió, se multiplicó. (COPINH, 21 novembre 2016)

Page 359-360 note 561: “ Vos tenés la bala ... Yo la palabra ... La bala muere al detonarse ... La palabra vive al replicarse ” Berta Cáceres (Photographie d'une banderole lors d'une manifestation diffusée par le RNDDH, 10 mai 2016) ¡Para callar las armas, hablemos los pueblos! (Defensores en línea, 1 novembre 2011)

Page 360: Seguimos alertas ante cualquier ataque contra la labor de defensa de derechos humanos, pero no nos callarán porque nuestra voz de denuncia es nuestra arma (Defensores en línea, 21 mars 2017)

Page 360 note 564: Es un campamento permanente con personas que están comprometidas con las verdad, con la justicia y con los derechos humanos (Berta Oliva, citée par Meza, 11 avril 2011)

Page 361 note 568: nunca podremos vivir sin agua, sin bosque y sin oxígeno (Radio Progreso, 19 mai 2016)

Page 362: Yo defendiendo el agua porque estoy convencida de que el agua es vida, ¿ sabe? Mi consciencia me dice que estoy llamada a defenderla, que es tarea de todos y no de unos pocos. [...] Yo ya no podría decir que abandono la lucha, porque el agua es mi vida, este campamento es mi vida y si lo abandono, todos mis años quedarían perdidos (Albertina López, citée dans MADJ, 28 août 2017)

Page 362: En Milpah también están convencidos que defender los bienes comunes es defender la existencia de los pueblos. “ Tenemos una gran responsabilidad de cuidar nuestra casa común, nuestro planeta, nuestra casa debo hacerla que nos la respeten, nosotros no nacimos aquí para crecer, reproducirnos y morirnos, no, traemos una misión, tenemos que cambiar este planeta, tenemos que cuidarlo y esa forma de cuidarlo es exigiendo que nos respeten nuestros derechos ”, finalizó Martín Gómez, líder de Milpah (Radio Progreso, 13 octobre 2017)

Page 362: la imposición de proyectos extractivos en comunidades sin su consentimiento libre, previo e informado (Radio Progreso, 14 juillet 2017)

Page 362: la causa fundamental de la destrucción del territorio y la sobreexplotación de los bienes comunes naturales reside en la desigualdad, los desequilibrios de poder y el neocolonialismo (M4, 25 septembre 2017)

Page 363: debemos llevar un compromiso de defensa de la tierra, compromiso de conciencia, para dejar un legado a nuestros hijos ”. (Rodríguez, 31 octobre 2015)

Page 363: Carlos Escaleras fue un líder popular que gozó de toda la credibilidad de las comunidades de Aguan. Cuando lo asesinaron, se perfilaba como un digno representante del pueblo. [...] se reunía humildemente con su pueblo a celebrar la fe y para defender los intereses de su propio barrio, Los Laureles. (CODEH, 6 janvier 2010)

Page 363: “Es un día para recordar a cada momento, pero no para rencores y crear perversidades, sino para edificar la memoria de una mujer magistral, de una mujer que vino a este mundo y que desde muy temprana edad empezó a vibrar con el dolor, con el sufrimiento, con el sentimiento y empezó a entender que el pueblo hondureño, su pueblo lenco tenía que se acompañado para mejorar las condiciones de vida”. [...] Berta era una mujer que hablaba al pueblo, hablaba al mundo como: compitas, compas. (Palacios, 2 mars 2017)

Page 364: Siempre admiré de Margarita sus ideales, ella era incorruptible, cuando creía en algo hacía todo lo posible para conseguirlo, siempre le apostó a pensar en sus compañeros, la solidaridad siempre la acompañaba. Gracias a sus ideales también se convertía en una mujer crítica que decía la verdad sin importarle enojar a alguien. (Radio Progreso, 26 août 2016)

Page 366: El pasado 6 de febrero se cumplieron 21 años desde que las balas asesinas le quitaron la vida a Blanca Jeannette Kawas Fernández. El motivo: Su amor por la vida y su valiente defensa de los bienes naturales. Casi un mes después y por los mismos motivos, otras balas asesinas pero hijas del mismo odio y desprecio por la naturaleza y la dignidad humana, le arrebataron la vida a Berta Cáceres. (Radio Progreso, 8 mars 2016)

Page 366: Su muerte se produjo por defender los recursos naturales de la tierra que lo vio nacer, que quiso y defendió con gran amor y valentía. El 18 de octubre de 1997 el ambientalista y candidato a alcalde para ese entonces por el partido Unificación Democrática, Carlos Escaleras, fue asesinado por tres sicarios cuando se encontraba en su negocio en el barrio Los Laureles, Tocoa, Colón. (Defensores en línea, 18 octobre 2017)

Pages 366: Es aquí cuando comienzan las amenazas, persecución, hostigamiento y torturas contra Margarita Murillo, que su único objetivo era que el campesino tuviera tierra para cosechar. Los grupos represivos comienzan a darle seguimiento, la detienen en varias ocasiones y la someten a fuertes torturas, pero su convicción en la lucha social le dio fuerza para soportar el dolor y el sufrimiento. Para aumentarle el dolor y la angustia, los torturadores la obligaban a ver cómo eran sometidos a tortura los hombres, y pese al impacto de estas experiencias, Margarita Murillo jamás renunció a sus principios que la impulsaron en la lucha por la organización social y la justicia. [...] Al momento de su asesinato, Margarita Murillo pertenecía al Foro Social del Valle de Sula y era miembro del Frente Nacional de Resistencia Popular y de otras organizaciones políticas y sociales de Honduras. (Defensores en línea, 28 août 2014)

Page 367: Nos pronunciamos siempre diciendo la verdad, y nos solidarizamos con la familia de la compañera Margarita Murillo, quien fue asesinada defendiendo los derechos de muchos de nosotros, por eso no podemos quedarnos callados, sino que vamos a exigir justicia. Tenemos que enfrentar con coraje y valentía estos hechos que nos atacan. Por lo que con más fortaleza seguiremos adelante. (Jaime Cabrera, un défenseur des droits du Bajo Aguán, cité par Rodríguez, 30 août 2014)

Page 367: Vamos motivados, pese que tenemos casos de presos políticos y asesinatos de defensores y defensoras de DH como el caso de Margarita Murillo, la que creemos es una forma de represión de parte del estado, para callarnos, pero eso no sucederá. (Nelson Rodas, du Réseau des défenseurs des droits humains du Sud, cité par Rodríguez, 29 août 2015)

Page 367: Pese a la fuerte represión, las organizaciones campesinas reiteraron su compromiso de lucha (Trucchi, 2 mars 2011)

Page 367: La luchadora Berta Cáceres asegura que pese a recibir constantes amenazas, de cárcel y de muerte y criminalización, el COPINH no abandonará la lucha por la defensa de los bienes naturales y su territorio. (Radio Progreso, 24 avril 2015)

Page 367: En tercer lugar, la fortaleza y convicción de las comunidades y personas defensoras de los bienes naturales que pese a los riesgos que enfrentan diariamente continúan su resistencia pacífica frente a los proyectos de muerte. (Radio Progreso, 18 juillet 2017)

Page 367: Radios comunitarias seguirán en pie de lucha pese a las amenazas (Palacios, 29 janvier 2013)

Page 368: Como campesinos y campesinas podemos alzar la voz, es lamentable ver cómo las autoridades están a favor de los terratenientes, pero no tenemos miedo denunciar estos casos, porque no nos debe vencer el temor y las campañas de miedo porque tenemos fuerza, capacidad e inteligencia. (Patricia Eguigure, du Réseau de communicateurs sociaux de El Paraíso, citée par Meza, 18 novembre 2013)

Page 368: Frente al proceso de criminalización, Angélica dice que no tiene miedo, que por el contrario, le ha dado más fuerza para seguir defendiendo el agua y que seguirá luchando hasta el final. Antes de finalizar la conversación, y luego de preguntarle qué quisiera decirle a la gente, en todo el país y fuera del país, con su manos juntas sobre sus piernas, y con tono decidido expresa: “ que se unan a esta lucha, que no tengan miedo, defender el agua es tarea de todos, de todas, no hay nada que perder, en cambio, tenemos todo por ganar ”. (MADJ, 22 août 2017)

Page 368: El vocero del MUCA reveló que ha recibido información que vehículos sospechosos merodean la casa de su madre y sus hijos. [...] Consultado si producto de estas acciones estaría considerando salir del país, Alvarez respondió que “ no pienso salir del país, si lo hago es para denunciar la situación, pero no pienso salir del país, primero muerto ”. (Defensores en línea, 24 avril 2014)

Page 368: “[...] nosotros, las comunidades lencas estamos listos para defender nuestros territorios, vamos a morir de pie y no de rodillas ante ese poder, porque nos están matando”, aseguro el dirigente tribal. (Felipe Benítez, président du MILPAH, cité par Morales, 3 février 2016)

Page 368: Los habitantes de Barra Vieja han declarado que primero muertos antes de abandonar sus casas. (OFRANEH, 7 août 2014)

Page 368 note 570: La mayor satisfacción es tomar la decisión si morir más rápido o morir más lento porque igual nos vamos a morir. La gran satisfacción es pensar que tus hijos, y los hijos de tus hijos van a tener agua limpia, van a poder tener alimentos sanos, que van a poder vivir una vida en la que la gente va a poder tener bienestar. Pero eso significa tener conciencia pero también significa entender que luchar por los bienes comunes de la naturaleza es luchar por la vida. (Miriam Miranda, coordonnatrice de l'OFRANEH citée dans Radio Progreso, 10 février 2017)

Pages 369: Berta nos enseña el camino

Berta fue una mujer de convicciones profundas, de buena plática, de lucha incansable y mirada profunda. Tierna con sus hermanos lencas, pero de voz firme ante los usurpadores de los territorios indígenas, firme ante el sistema patriarcal y antiimperialista de corazón.

Su vida fue un regalo para los empobrecidos y marginados de este mundo. Acompañó las luchas de mujeres, campesinos, negros y pueblos indígenas; utilizó cada espacio para llevar sus voces, presentar sus demandas y exigir el respeto de sus derechos.

Berta asumió el compromiso de ser una custodia de los ríos, pero ella en sí misma fue un río. [...]

Su pasión fue la política. Pero no los partidos políticos. Entendió la política como herramienta para buscar soluciones a los problemas de las comunidades, apostó por la lucha política organizada y pacífica. Apostó por formar y organizar las comunidades y exigir al gobierno políticas públicas que dignifique la vida de las comunidades lencas.

Por la misma pasión que vivió, la asesinaron. Su muerte es un crimen político. [...]

Hoy su sonrisa corre por todos los ríos del mundo. Y todas las organizaciones sociales tienen la obligación de convertir cada lucha en pequeños riachuelos que se suman al gran río de la movilización nacional [...]. Y como lo dijo la propia Berta “ Despertemos, despertemos humanidad ya no hay tiempo ... juntemonos y sigamos con esperanza defendiendo y cuidando la sangre de la tierra ” (Radio Progreso, 10 mars 2016)

Page 370: Hemos unido nuestros corazones y visiones, con la guía de nuestra lideresa y ancestral Berta Isabel Cáceres Flores con la fuerza de su espíritu y legado de lucha, que por primera vez no acompaña físicamente a esta Asamblea [...] ; En defensa de los territorios, en el camino antipatriarcal, en la promoción de la educación y comunicación popular, por la medicina natural, la soberanía alimentaria y con al acompañamiento de nuestras ancestras y ancetros gritamos que Berta vive y COPINH Sigue! ; Con la fuerza ancestral de Berta, Lempira, Mota, Iselaca y Etempica se levantan nuestras voces llenas de Vida, Justicia, Dignidad, Libertad y Paz! (COPINH, 29 mai 2017)

Page 370: “La vamos a recordar como una luchadora ineludible por la defensa de los derechos humanos, por las mujeres, feministas, sindicalistas, el pueblo hondureño en general está de luto, pero tenemos la obligación y compromiso [d]e seguir cultivando su ejemplo y seguirla resucitando en la memoria histórica de nuestro país, pero también seguir su ejemplo y que su lucha y trayectoria política y social en defensa de las mujeres y el pueblo hondureño sea enseñada a otras generaciones, tenemos la obligación de seguir resucitando a Gladys Lanza, para siempre en todos los caminos para que sea recordada por las generaciones que vienen en camino”, dijo Olivia Marcela Zúñiga Cáceres, máxima dirigente de la Coordinadora Indígena del Poder Popular en Honduras, CInPH, quien rindió homenaje junto a 240 indígenas Lencas, la noche del velatorio a la defensora. (Rodríguez, 21 septembre 2016)

Page 371: Tu lucha será nuestro ejemplo (Photographie publiée par Radio Progreso, 15 avril 2016)

Page 372: Ana Catalina López, de Yuscarán, y miembro de la red de El Paraíso, calificó el encuentro como un hecho muy importante “ regreso muy contenta ” porque hemos compartido con muchas más personas la situación que vivimos como defensores de derechos humanos por el derecho a la tierra, a las mujeres, a los campesinos, etc,

sabemos que no estamos solas, que hay más personas con nuestros mismos ideales, y sobre todo que hay organizaciones como el COFADEH que nos respalda. (Rodríguez, 9 décembre 2014)

Page 373: hoy más que nunca es necesario mantenerse firmes y organizados para seguir en la lucha local y regional. Nuestro compromiso es de mantenernos en lucha contra las compañías que se apropian de las riquezas, vamos en defensa de los derechos, en defensa de los ríos, del agua y de la vida. (Radio Progreso, 17 juin 2016)

Page 373: ¡JUSTO SORTO POR TU SANGRE JURAMOS VENCER! (CINPH et MMP, 22 janvier 2014)

Page 373: En memoria de nuestros mártires y hermanos Lempira, Justo Sorto y Pedro Perez juramos vencer. (CINPH, 3 novembre 2014)

Page 373: Motivó a seguir la lucha por las víctimas del pasado y las del presente, “ debemos prometernos vencer y terminar con la impunidad, lo juramos, lo juramos, lo juramos y la justicia solo se alcanza cuando no nos cansamos, cuando caminamos, cuando perdemos el miedo, cuando se hace no es por ser valiente, sino porque se está convencido de la lucha ”. (Bertha Oliva, cité par Meza, 24 janvier 2011)

Page 373: Compañero Olayo Hernández con tu ejemplo heroico, ¡ seguiremos adelante! Compañero Olayo, ¡ juramos vencer! (COPINH, 21 mai 2010)

Page 373: HNA- Berta Te nos has atendido Por tu honor y tu Valentia tus ejemplos de lucha Prometemos no defraudarte y seguiremos el camino ... Meta que nos trazaste de luchar hasta el morir Por la defensa de nuestros derechos de nuestros Pueblos indígenas ... Pueblo Toluca FETRIX (Photographie d'une pancarte brandie lors du cortège funèbre en l'honneur de Berta Cáceres, Defensores en línea, 5 mars 2016)

Page 374: Las comunidades del COPINH siguen resistiendo la capacidad del sistema colonialista que quiere acabar con los pueblos y quedarse con su agua, sus bosques y sus territorios. Por eso la lucha sigue en la senda de nuestros mártires de la invasión colonialista: Lempira, Mota, Iselaca, Etempica. (COPINH, 7 juillet 2010)

Page 374: hoy a diecinueve años de lucha ofrendamos nuestro sacrificio a Iselaca, Lempira, Mota, Etempica, a todas nuestras ancestras y ancestros de esta tierra Lenca. (COPINH, 26 mars 2012)

Page 374: ¡ El vive ... El viene con nosotras y nosotros desde el final de los olvidos. Lempira héroe de la insurrección indígena! (COPINH, 20 juillet 2010)

Page 375: Este proceso de autocuidado es político [...] habíamos descuidado nuestra experiencia de dolor, lo que tenemos dentro, las rabias acumuladas, la fuerza histórica. [...] Sanar la vida es político, es asumir nuestra experiencia personal, romper con violencias instaladas en el cuerpo y la vida de cada una. (RNDDH, 5 juin 2017)

Page 376: Al fondo de la bajada estaba el campamento, fuertemente resguardado por soldados y por guardias privados. Yo, siempre temeroso, decidí quedarme al final del grupo. Berta, siempre valiente, encabezaba la manifestación. Gritábamos consignas exigiendo el retiro de DESA del territorio y en defensa del río Gualcarque. [...]

Me temblaba todo el cuerpo. Un oficial bajó, se acercó hasta quedar a mi lado, pero sin verme. [...] Si en ese momento el oficial hubiera ordenado la represión las consecuencias hubiesen sido terribles porque el camino tenía abismos a ambos lados y el grupo iba a quedar entre dos fuegos.

Temblando y mirando a ninguna parte estaba yo cuando llegó Berta: “ Melo, le toca a usted abrir paso para que nos retiremos ”. Y la obedecí. Comencé a caminar, detrás de mí iba Berta y el resto del pueblo lenca que llegó a defender su río y sus tierras. Todavía logré escuchar al oficial: “ Ya se están retirando, todo pacífico ”. Yo sudaba, Berta estaba feliz del éxito de la actividad. (Moreno, 12 avril 2016)

Page 376: Ciriaco de Jesús Muñoz, PRESENTE! Ignacio Reyes García, PRESENTE!; Raúl Castillo, PRESENTE!; Teodoro Acosta, PRESENTE!; José Luis Saucedo Pastrana, PRESENTE!. Estos son los nombres de los cinco campesinos que fueron masacrados en noviembre de 2010 en El Tumbador, plantación de palma africana en Laguna Guaimoreto en Trujillo, Colón. Francisco Ramírez (sobreviviente) dijo en voz alta los nombres al comenzar una reunión con una delegación de derechos humanos. El grupo responde en voz alta “ ¡ Presente! “ para demostrar que

cada uno de los cinco es todavía parte de la comunidad de Guadalupe Carney y miembro del Movimiento Campesino del Aguán (McCain, 31 août 2015)

Page 376: Frente a un altar ceremonial que convoca al espíritu de Berta Cáceres, los movimientos sociales y populares de Latinoamérica y el mundo concluyeron el segundo día del Encuentro Internacional de los Pueblos “Berta Cáceres Vive”. (Radio Progreso, 15 avril 2016)

Page 376 note 575: Escuché ese sonido particular de las botas antimotines que se mueven con ritmo, y una voz que decía, no tengan miedo compañeros, pero a eso estamos casi habituadas en los últimos años. (Cardoza, 21 novembre 2016)

Page 377: Al igual que las ancestras del pueblo lenca, el espíritu de Berta Cáceres Flores acompaña a su familia y al pueblo lenca en su lucha por sus territorios y por su autonomía, porque “ ¡ Berta no murió, se multiplicó ”. (Palacios, 2 septembre 2016)

Page 377: nosotras como hijas de Berta Cáceres vamos a dar la batalla para exigir justicia hasta el último instante de nuestras vidas compañeros y compañeras, vamos a dar la batalla con valentía y con coraje porque Berta Cáceres vive, Berta Cáceres no murió, Berta se multiplicó (Oliva Marcela Zúniga Cáceres, fille de Berta Cáceres citée par Palacios, 17 mars 2016)

Page 377 note 576: “ No nos queda otro camino más que luchar ” Berta Cáceres (Defensores en línea, 3 mars 2016)

Page 377 note 577: En medio de incienso, saumerios y tambores, la comunidad garífuna presentó un ritual de protección espiritual y física para los que se movilizaron y para limpiar de malos espíritus a las instituciones del estado, que hasta el momento no han esclarecido el asesinato de la líderesa indígena lenca y otros crímenes contra defensores de derechos humanos de pueblos indígenas lencas, tolupanes y pech. (Palacios, 17 mars 2017)

Page 377 note 578: Quiero repetir que yo y mis hijos; Sergio Avila, Oger Neptali y Delvin Omar tenemos medidas cautelares pero el Estado no cumple y solo nos miente por eso es que vamos a estar sin comer hasta que ellos cumplan o nos morimos de hambre aquí y que todos lo sepan, antes que regresarnos y que nos maten en las montañas porque allá nadie se va a dar cuenta. (Sergio Ávila, membre de la tribu tolupán cité par Rodríguez, 9 juillet 2015)

Conclusion

Pages 392-393: Frente a ese nuevo y viejo coloniaje y explotación manifestamos que no permitiremos que se instale el mismo ya que estos proyectos de muerte y privatización de la vida son parte del saqueo y muerte y significan violación de nuestros derechos humanos, territoriales, culturales y del Convenio 169 sobre Pueblos Indígenas de la OIT. (COPINH et représentants des communautés de la Tejera, Río Blanco, Panina, Valle de Ángeles, San Bartolomé, El Barrial, La Unión, 9 octobre 2010)

Page 393: “Ya sabemos que los explotadores, los invasores nos dicen que somos revoltosos, izquierdistas, guerrilleros, que somos un montón de cosas, pero en la realidad lo que hacemos es solamente reclamar el derecho, que nos respeten el derecho a la vida, el derecho a la tierra, el agua, el bosque, los minerales, el territorio, el aire y todo lo demás; porque eso es, de acuerdo al Convenio 169 de la Organización Internacional del Trabajo (OIT), propiedad nuestra”, aseguró Gómez Vásquez. (sous-coordonateur du MILPAH, cité dans *Defensores en línea*, 29 janvier 2016)

BIBLIOGRAPHIE

Articles et ouvrages scientifiques

Acker, Alison. *Honduras: The Making of a Banana Republic*. Toronto: Between the Lines, 1988, 166p.

Acselrad, Henri. «The «Environmentalization» of Social Struggles – the Environmental Justice Movement in Brazil», *Estudos Avançados*, vol. 24, no. 68 (2010): 103-119.

Acuña, Roger Merino. «The Politics of Extractive Governance: Indigenous Peoples and Socio-Environmental Conflicts», *The Extractive Industries and Society*, vol. 2, no. 1 (2015): 85–92.

Adam, Jean-Michel. *La linguistique textuelle*. 3e ed. Paris: Armand Colin, 2015, 319p.

Aditjondro, George, David Kowalewski, and Steven Peterson, «Protest Targeting and Repression: Campaigns against Water Projects in Indonesia», In Christian Davenport, ed. *Paths to State Repression: Human Rights Violations and Contentious Politics*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, 2000, p.109-123.

Agamben, Giorgio. *De la très haute pauvreté. Règle et forme de vie, Homo Sacer IV, I*. Paris: Rivages, 2013, 185p.

Agamben, Giorgio. *Homo Sacer: Le Pouvoir Souverain et La Vie Nue*. Paris: Le Seuil, 1998, 214p.

Agamben, Giorgio. *Homo sacer. II, État d'exception*. Paris: Le Seuil, 2003, 152p.

Aguilar-Støen, Mariel. «Beyond Transnational Corporations, Food and Biofuels: The Role of Extractivism and Agribusiness in Land Grabbing in Central America», *Forum for Development Studies*, vol. 43, no. 1 (2016): 155–175.

Aguiluz, Marcia y Luis Diego Obando. «XIII. El Acceso al Sistema Interamericano de Derechos Humanos en el Marco del Golpe de Estado en Honduras», In Joaquín A. Mejía R. et Víctor Fernández, ed. *El golpe de Estado en Honduras desde una perspectiva de los Derechos Humanos*, Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2010, p.358-386.

Aijmer, Göran, and Jon Abbink, eds. *Meaning of Violence: A Cross Culture Perspective*. Oxford; New York: Berg, 2000, 220p.

Almanzar, Nelson A. Pichardo, et Cedric Herring. «Sacrificing for the Cause: Another Look at High-Risk/Cost Activism», *Race and Society*, vol. 7, no. 2 (2004): 113-129.

Almeida, Paul D. «Chapter 5: The Role of Threats in Popular Mobilization in Central America», In Federico M. Rossi and Marisa Von Bulow, eds. *Social Movement Dynamics: New Perspectives on Theory and Research from Latin America*, Farnham; Burlington: Ashgate, 2015b, p.105–125.

Almeida, Paul D. «Defensive Mobilization: Popular Movements against Economic Adjustment Policies in Latin America», *Latin American Perspectives*, vol. 34, no. 3 (2007): 123-139.

Almeida, Paul D. «Multi-Sectoral Coalitions and Popular Movement Participation», *Research in Social Movements, Conflicts and Change*, vol. 26 (2005): 63-99.

Almeida, Paul. «Democratization and the Revitalization of Popular Movements in Central America», In Bert Klandermans et Cornelis van Stralen, ed. *Movements in Times of Democratic Transition*, Philadelphia: Temple University Press, 2015c, p.166-185.

Almeida, Paul. «Neoliberal Forms of Capital and the Rise of Social Movement Partysim in Central America», *Journal of World-Systems Research*, vol. 21, no. 1 (2015a): 8–24.

Anaya, S. James and Robert A. Williams, Jr. «The Protection of Indigenous Peoples' Rights over Lands and Natural Resources under the Inter-American Human Rights System», *Harvard Human Rights Journal*, vol. 14 (2001): 33-86.

Anderson, Mark, and Sarah England. «¿Auténtica cultura africana en Honduras? Los afrodescendientes desafían el mestizaje intohispano en Honduras», In Darío A Euraque, Jeffrey L Gould, and Charles R Hale, ed. *Memorias del Mestizaje. Cultura política en Centroamérica de 1920 al presente*, Guatemala: CIRMA, 2005, 253–294p.

Anderson, Mark. «¿Existe el racismo en Honduras?: estereotipos mestizos y discursos garífunas», *Mesoamérica*, vol. 22, no. 42 (2001): 135–164.

Anderson, Mark. «Garifuna activism and the corporatist Honduran state since the 2009 coup», In Jean Muteba Rahier, ed. *Black Social Movements in Latin America: From Monocultural Mestizaje to Multiculturalism*. New York: Palgrave Macmillan, 2012, 53–74p.

Anderson, Mark. «When Afro Becomes (like) Indigenous: Garifuna and Afro-Indigenous Politics in Honduras», *The Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, vol. 12, no. 2 (2007): 384–413.

Anderson, Mark. *Black and Indigenous: Garifuna Activism and Consumer Culture in Honduras*. Minneapolis: University of Minnesota Press, 2009, 290p.

Armengaud, François. *La pragmatique*. 5e ed. Paris: Presses universitaires de France, 2007, 127p.

Aubé, David. «Les dynamiques de la résistance écologique: le cas d'une compagnie minière canadienne dans la vallée de Siria au Honduras», Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2009, 179p.

Austin, John Langshaw. *Quand dire, c'est faire*. Paris: Éditions du Seuil, 1970, 203p.

Authier-Revuz, Jacqueline. «Dialogisme et vulgarisation scientifique», *Discoss*, no. 1, 1985: 117-122.

Ball, Patrick. «On the Quantification of Horror: Notes from the Field», In Christian Davenport, Hank Johnston, and Carol Mueller, eds. *Repression and Mobilization*. Minneapolis; London: University of Minnesota Press, 2004, p.189-208.

Barahona, Marvin. «Del mestizaje a la diversidad étnica y cultural: la contradicción del movimiento indígena y negro de Honduras», In Darío A Euraque, Jeffrey L Gould, and Charles R Hale, eds. *Memorias del Mestizaje. Cultura política en Centroamérica de 1920 al presente*, Guatemala: CIRMA, 2005a, 215–251p.

Barahona, Marvin. «Militarización y Transición Política: Reforma y Contrarreforma en la Construcción de la Democracia Hondureña (2)», *Envío Año*, vol. 13, no. 46 (2015): 34–42.

Barahona, Marvin. *Honduras en el siglo XX. Una síntesis histórica*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2005b, 376p.

Barahona, Marvin. *Pueblos indígenas, estado y memoria colectiva en Honduras*. Tegucigalpa; El Progreso: Editorial Guaymuras; Editorial Casa San Ignacio, 2009, 310p.

Barrachina Lisón, Carlos. «Democracia, política y violencia en Honduras (2006-2014)», *Península* XI, no. 1 (2016): 25–64.

Barry, Tom, and Kent Norsworthy. «Chapter Five: Honduras», In Tom Barry, ed. *Central America Indise Out: The Essential Guide to Its Societies, Politics, and Economies*. New York: Grove Weidenfeld, 1991, 345–416p.

Barry, Tom, and Kent Norsworthy. *Inside Honduras*. Albuquerque: Resource Center Press, 1994, 208p.

Bautista, Sandra Carolina Bautista. «Alternativas analíticas en el campo de la movilización social en Colombia: la acción colectiva de alto riesgo. Lecturas a propósito de la protesta campesina en el Tolima», *Estudios Políticos*, no. 41 (2012): 57-79.

Beaucage, Pierre et Martin Hébert, éd. *Images et langages de la violence en Amérique latine*. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 2008, 288p.

Benveniste, Émile. *Problèmes de linguistique générale, 1*. Paris: Éditions Gallimard, 1966, 356p.

Bernard Barbeau, Geneviève, «De l'appel à mobilisation à ses mécanismes sociodiscursifs: le cas des slogans écrits du printemps érable», *Argumentation et Analyse du Discours*, no. 14, 2015, [En ligne], URL: <http://aad.revues.org/1969>

Bocarejo, Diana. «Deceptive Utopias: Violence, Environmentalism, and the Regulation of Multiculturalism in Colombia», *Law & Policy*, vol. 31, no. 3 (2009): 307–329.

Bolaños Vargas, Andrea, «VII. La defensa del derecho a la tierra y el territorio de los pueblos indígenas y afrodescendientes, y las comunidades campesinas ante el Comité DESC», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.190-209.

Bommier-Pincemin, Bénédicte. «Chapitre VII: Caractérisation d'un texte dans un corpus: du quantitatif vers le qualitatif», § A "Définir un corpus" dans Diffusion ciblée automatique d'informations: conception et mise en oeuvre d'une linguistique textuelle pour la caractérisation des destinataires et des documents», Thèse de Doctorat, Université Paris IV Sorbonne, 1999, p.415-427.

Boudreau, Vince. «Precarious Regimes and Matchup Problems in the Explanation of Repressive Policy», In Christian Davenport, Hank Johnston, and Carol Mueller, eds. *Repression and Mobilization*. Minneapolis; London: University of Minnesota Press, 2004, p.33-57.

Bourdages, Jade. «Les processus d'objectivation de l'espace politique et de réactivation du social», *Cahiers des imaginaires*, vol. 6, no. 7 (2008): 1-68.

Boussard, Caroline. «Crafting Democracy: Civil Society in Post-Transition Honduras», Ph.D. Dissertation, Lund University, 2003, 312p.

Brisk, Alison. *From Tribal Village to Global Village: Indian Rights and International Relations in Latin America*. Stanford, California: Stanford University Press, 2000, 400p.

Brockett, Charles D. «A Protest-Cycle Resolution of the Repression/Popular-Protest Paradox», *Social Science History*, vol. 17, no. 3 (1993): 457-484.

Brockett, Charles D. «Honduras: The Limitations of Reform», In *Land, Power, and Poverty, Second Edition*. Boulder, Colorado: Westview Press, 1998, p.185–200.

Brockett, Charles D. «Sources of State Terrorism in Rural Central America», In P. Timothy Bushnell, Vladimir Shlapentokh, Christopher K. Vanderpool, and Jeyaratnam Sundram, eds. *State Organized Terror: The Case of Violent Internal Repression*. Boulder; San Francisco; Oxford: Westview Press, 1991, 59–76p.

Brockett, Charles D. *Political Movements and Violence in Central America*. Cambridge: Cambridge University Press, 2005, 380p.

Brondo, Keri Vacanti, and Laura Woods. «Garifuna Land Rights and Ecotourism as Economic Development in Honduras' Cayos Cochinos Marine Protected Area», *Ecological and Environmental Anthropology*, vol. 3, no. 1 (2007): 2–18.

Brondo, Keri Vacanti. «Land Loss and Garifuna Women's Activism on Honduras' North Coast», *Journal of International Women's Studies*, vol. 9, no. 1 (2007): 99–116.

Brondo, Keri Vacanti. «When Mestizo Becomes (Like) Indio... or Is It Garífuna?: Multicultural Rights and 'Making Place' on Honduras' North Coast», *The Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, vol. 15, no. 1 (2010): 170–194.

Brondo, Keri Vacanti. *Land Grab: Green Neoliberalism, Gender, and Garifuna Resistance in Honduras*. Tucson: University of Arizona Press, 2013, 233p.

Brubaker, Rogers. «Au-delà de l'«identité»», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, no. 3 (2001): 66-85.

Bruni, Nancy Matteuzzi. «Recruiting High-Risk Activists: Exploring the Roles of Structural and Cultural Factors: High-Risk Activism», *Sociology Compass*, vol. 7, no. 10 (2013): 880-887.

Burrell, Jennifer L., and Ellen Moddie, eds. *Central America in the New Millenium: Living Transition and Reimagining Democracy*. New York; Oxford: Berghahn Books, 2013, 333p.

Bussi, Roberto. *Informe Final. Asociativismo Juvenil en Honduras: Situación Actual y Desafíos*. Costa Rica: CJE; FLAJ; OIJ, 2006, 36p.

Butler, Judith and Athena Athanasiou. *Dispossession: The Performative in the Political*. Cambridge: Polity, 2013, 211p.

Butler, Judith. *Bodies That Matter. On the Discursive Limits of Sex*. New York; London: Routledge, 1993, 320p.

Butler, Judith. *Gender Trouble: Feminism and the Subversion of Identity*. New York; Milton Park: Routledge, 2006, 236p.

Butler, Judith. *La vie psychique du pouvoir. L'Assujettissement en théories*. France: Éditions Léo Scheer, 2002, 309p.

Butler, Judith. *Le Pouvoir des mots. Politique du performatif*. Paris: Editions Amsterdam, 2008, 219p.

Butler, Judith. *Le récit de soi*. Paris: Presses universitaires de France, 2007, 139p.

Butler, Judith. *Undoing Gender*. New York: Routledge, 2004, 288p.

Cáceres Prendes, Jorge. «Terrorismo de estado, seguridad nacional y democratización en Centroamérica. Algunas reflexiones conceptuales», *Anuario de Estudios Centroamericanos*, vol. 15, no. 1 (1989): 81–90.

Cáliz Martínez, Miguel A. «El Ombudsman Nacional de los Países Bajos y el Comisionado Nacional de los Derechos Humanos de Honduras desde una perspectiva comparada» en *Análisis comparativo de las instituciones del Ombudsman en América Central y Holanda (Tomo I)*. San José: IIDH, 2002, p.217-362.

Cáliz, Álvaro. «XV. Honduras: De la Crisis Política a la Emergencia de un Nuevo Actor Social», In Joaquín A. Mejía R. y Víctor Fernández, eds. *El golpe de Estado en Honduras desde una perspectiva de los Derechos Humanos*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2010, p.411-432.

Carcedo, Ana, coord. *No olvidamos ni aceptamos: Femicidio en Centroamérica 2000 – 2006* / CEFEMINA, 1 ed. San José: Asociación Centro Feminista de Información y Acción, 2010, 504p.

Cardenas, Sonia. *Human Rights in Latin America: A Politics of Terror and Hope*, Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2010, 248p.

Castellanos, Julieta. «Las empresas de seguridad privada y las amenazas a la seguridad», In *Ponencia preparada para el VI Seminario sobre Investigación y Educación en Estudios de Seguridad y Defensa (REDES 2003)*, CHDS, Santiago de Chile, 27 al 30 de octubre de 2003, p.1–16.

Castoriadis, Cornelius et Arnaud Tomés. *L'imaginaire comme tel*. Paris: Hermann, 2008, 162p.

Castoriadis, Cornelius. *Domaines de l'homme. Les carrefours du labyrinthe 2*. Paris: Éditions du Seuil, 1999a, 570p.

Castoriadis, Cornelius. *Fait et à faire. Les carrefours du labyrinthe 5*. Paris: Éditions du Seuil, 2008, 336p.

Castoriadis, Cornelius. *L'institution imaginaire de la société*. Paris: Éditions du Seuil, 1975, 538p.

Castoriadis, Cornelius. *La montée de l'insignifiance: Les carrefours du labyrinthe 4*. 1e ed. Paris: Éditions du Seuil, 1996, 292p.

Castoriadis, Cornelius. *Le monde morcelé: Les carrefours du labyrinthe 3*. 1e ed. Paris: Éditions du Seuil, 1990, 348p.

Castoriadis, Cornelius. *Les carrefours du labyrinthe 1*. Paris: Éditions du Seuil, 1978, 315p.

Castoriadis, Cornelius. *Les figures du pensable. Les carrefours du labyrinthe 6*. Paris: Éditions du Seuil, 1999b, 308p.

Castoriadis, Cornelius. *Sujet et vérité dans le monde social-historique: Séminaires 1986-1987 La Création humaine I*. Paris: Éditions du Seuil, 2002, 496p.

Cefaï, Daniel. *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*. Paris: La Découverte, 2007, 727p.

Celis, Leila. «The Legacy of Liberation Theology in Colombia: The Defense of Life and Territory», *Latin American Perspectives*, vol. 43, no. 3 (2016): 69-84.

Chapman, Anne. *Los hijos del copal y la candela. Ritos agrarios y tradición oral de los lencas de Honduras*. México D.F.: Universidad Nacional Autónoma de México, 1985, 300p.

Charaudeau, Patrick et Dominique Maingueneau, éd. *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris: Éditions du Seuil, 2002, 662p.

Charaudeau, Patrick. «Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives», *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, no. 22 (2006). [En ligne], URL: <http://journals.openedition.org/semen/2793>.

Charaudeau, Patrick. «Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux», dans Henri Boyer, dir. *Stéréotypage, stéréotypes: fonctionnements ordinaires et mises en scène*, Paris, L'Harmattan, 2007, [en ligne], URL: <http://www.patrick-charaudeau.com/Les-stereotypes-c-est-bien-Les.html>

Charaudeau, Patrick. *Le discours politique: les masques du pouvoir*, Paris: Vuibert, 2005, 255p.

Charaudeau, Patrick. *Les médias et l'information: L'impossible transparence du discours*. 2e éd. Bruxelles: De Boeck Supérieur, 2011, 256p.

Cislaru, Georgeta et Frédérique Sitri. «De l'émergence à l'impact social des discours : hétérogénéités d'un corpus», *Langages*, vol. 187, no. 3 (2012): 59-72.

Cleary, Edward L. *Mobilizing for human rights in Latin America*. Bloomfield: Kumarian Press, 2007, 155p.

Cleary, Edward L. *The struggle for human rights in Latin America*. Westport: Praeger, 1997, 181p.

Composto, Claudia. «Acumulación por despojo y neoextractivismo en América latina. Una reflexión crítica acerca del Estado y los movimientos socio-ambientales en el nuevo siglo», *Astrolabio*, no. 8 (2012): 323–352.

Copeland, Nick. «'Guatemala Will Never Change': Radical Pessimism and the Politics of Personal Interest in the Western Highlands», *Journal of Latin American Studies*, vol. 43, no. 3 (2011): 485–515.

Corten, André et Vanessa Molina. *Images incandescentes. Amérique latine: violence et expression politique de la souffrance*. Cap Saint-Ignace: Éditions Nota bene, 2010, 212p.

Corten, André, éd. *La violence dans l'imaginaire latino-américain*. Paris; Montréal: Karthala; Presse de l'Université du Québec, 2009a, 418p.

Corten, André. «Imaginaire de la vie ordinaire en Amérique latine: cadre conceptuel», *Cahiers des imaginaires*, no. 1 (2003): 1-15.

Corten, André. «Introduction», dans André Corten, éd. *La violence dans l'imaginaire latino-américain*. Paris; Montréal: Karthala; Presse de l'Université du Québec, 2009b, p.19-49.

Courtine, Jean-Jacques. «Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens», *Langages*, no. 62 (1981): 9-128.

Couso, Javier, Alexandra Huneus and Rachel Sieder. *Cultures of legality: judicialization and political activism in Latin America*. Cambridge; New York: Cambridge University Press, 2010, 287p.

Cruz, Anabel y José Luis Espinoza. «Organizaciones de la sociedad civil en Honduras. De la consulta a la participación», *Conferencia Regional ISTR-LAC, San José, Costa Rica*, 2003, 25p.

Cruz, José Miguel. «Criminal Violence and Democratization in Central America: The Survival of the Violent State», *Latin American Politics and Society*, vol. 53, no. 4 (2011): 1–33.

Cruz, José Miguel. «Estado y violencia criminal en América Latina: Reflexiones a partir del golpe en Honduras», *Nueva Sociedad*, no. 226 (2010): 67–84.

Cuisset, Olivier. «Del campo a la ciudad y vice-versa: elementos para la historia del movimiento garífuna en honduras», *Revista de Estudos e Pesquisas sobre as Américas*, vol. 8, no. 1 (2014): 79–111.

Cumyn, Michelle. «Les catégories, la classification et la qualification juridiques: réflexions sur la systématité du droit», *Les Cahiers de droit*, vol. 52, no. 3-4, 2011: 351–378.

Cussó, Roser et Corinne Gobin. «Du discours politique au discours expert: le changement politique mis hors débat ?», *Mots. Les langages du politique*, no. 88 (2008): 5-11.

Custodio, Ramón. «The Human Rights Crisis in Honduras», In Mark B. Rosenberg and Philip L. Shepherd, eds. *Honduras Confronts Its Future: Contending Perspectives on Critical Issues*. Boulder: Lynne Rienner Publishers Inc, 1986, 65–74p.

Das, Veena and Arthur Kleinman. «Introduction» In Veena Das, Arthur Kleinman, Mamphela Ramphele, and Pamela Reynolds, eds. *Violence and Subjectivity*. Berkeley; Los Angeles; London: University of California Press, 2000, p.1-18.

Das, Veena, Arthur Kleinman, Mamphela Ramphele, and Pamela Reynolds, eds. *Violence and Subjectivity*. Berkeley; Los Angeles; London: University of California Press, 2000, 379p.

Das, Veena, Arthur Kleinman, Margaret Lock, Mamphela Ramphele, and Pamela Reynolds, eds. *Remaking a World: Violence, Social Suffering and Recovery*. Berkeley; Los Angeles; London: University of California Press, 2001, 294p.

Das, Veena. *Life and Words: Violence and the Descent into the Ordinary*. Berkeley; Los Angeles; London: University of California Press, 2007, 281p.

Davenport, Christian, and David A. Armstrong. «Democracy and the Violation of Human Rights: A Statistical Analysis from 1976 to 1996», *American Journal of Political Science*, vol. 48, no. 3 (2004): 538–554.

Davenport, Christian, ed. *Paths to State Repression: Human Rights Violations and Contentious Politics*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, 2000a, 248p.

Davenport, Christian, Hank Johnston, and Carol Mueller, eds. *Repression and Mobilization*. Minneapolis; London: University of Minnesota Press, 2004, 258p.

Davenport, Christian. «Introduction. Repression and Mobilization: Insights form Political Science and Sociology», In Christian Davenport, Hank Johnston, and Carol Mueller, eds. *Repression and Mobilization*. Minneapolis; London: University of Minnesota Press, 2004, p.vii-xli.

Davenport, Christian. «Introduction», In Christian Davenport, ed. *Paths to State Repression: Human Rights Violations and Contentious Politics*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, 2000b, p.1-24.

De la Cadena, Marisol. «Indigenous Cosmopolitics in the Andes: Conceptual Reflections beyond «Politics»», *Cultural Anthropology*, vol. 25, no. 2 (2010): 334-370.

De la Cadena, Marisol. *Earth Beings. Ecologies of Practice Across Andean Worlds*. Durham; London: Duke University Press, 2015, 340p.

De la Torre, Verónica, and Alberto Martín Álvarez. «Violencia, Estado de derecho y políticas punitivas en América Central», *Perfiles latinoamericanos*, vol. 19, no. 37 (2011): 33–50.

Debardieux, Bernard. *L'espace de l'imaginaire. Essais et détours*. Paris: CNRS Éditions, 2015, 312p.

Décary-Secours, Benoît. «Violences criminelles et contexte démocratique: la politique des imaginaires de la punition au Brésil», Thèse de doctorat, Université d'Ottawa, 2016, 363p.

Derrida, Jacques. *Limited Inc*. Evanston: Northwestern University Press, 1988, 160p.

Dodson, Michael. «The Human Rights Ombudsman in Central America: Honduras and El Salvador Case Studies», *Essex Human Rights Review*, vol. 3, no. 1 (2000): 29–45.

Doran, Marie-Christine. «La criminalisation de l'action collective dans la crise actuelle des droits humains et Amerique latine», *Revue québécoise de droit international*, 2015 Special Edition (2015): 221-246.

Doran, Marie-Christine. «The Hidden Face of Violence in Latin America: Assessing the Criminalization of Protest in Comparative Perspective», *Latin American Perspectives*, vol. 44, no. 5 (2017): 183-206.

Doran, Marie-Christine. «Un exemple de théologisation du politique: le discours d'Aristide», dans André Corten, éd. *Le discours du romantisme théologique latino-américain*. Montréal: CIADEST, 1996, p.107-125.

Doran, Marie-Christine. *Le réveil démocratique du Chili. Une histoire politique de l'exigence de justice (1990-2016)*. Paris: Karthala, 2016, 277p.

Ducrot, Oswald. *Le dire et le dit*. Paris: Les Éditions de minuit, 1984, 237p.

Duhaime, Bernard. «Le Système interaméricain et la protection des droits économiques, sociaux et culturels des personnes et des groupes vivant dans des conditions particulières de vulnérabilité», *Canadian Yearbook of International Law*, vol. 44 (2006): 95-160.

Duhamel, Anne. «L'évolution de la théorie du conflit de faible intensité : continuité ou rupture? : le cas du Honduras», Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2000, 128p.

Dunkerley, James. *Power in the Isthmus: A Political History of Modern Central America*. London; New York: Verso, 1988, 691p.

Durán, Elvira, David Barton Bray, Alejandro Velázquez, and Alejandra Larrazábal. «Multi-Scale Forest Governance, Deforestation, and Violence in Two Regions of Guerrero, Mexico», *World Development*, vol. 39, no. 4 (2011): 611–619.

Edelman, Marc, and Andrés León. «Cycles of Land Grabbing in Central America: An Argument for History and a Case Study in the Bajo Aguán, Honduras», *Third World Quarterly*, vol. 34, no. 9 (2013): 1697–1722.

Einwohner, Rachel L. «Identity Work and Collective Action in a Repressive Context: Jewish Resistance on the «Aryan Side» of the Warsaw Ghetto», *Social Problems*, vol. 53, no. 1 (2006): 38-56.

Equipo de Reflexión, Investigación y Comunicación (ERIC). *Maras y pandillas en Honduras*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2005, 384p.

Escobar, Arturo. «Culture, Economics, and Politics in Latin American Social Movements: Theory and Research», In Louise Amoore, ed. *Global Resistance Reader, 1 ed.*. Milton Park; New-York: Routledge, 2005, p.62-85.

Esparza, Louis Edgar. «Grassroots Human Rights Activism in Contemporary Colombia», Ph.D. Dissertation, Stony Brook University, 2010, 254p.

Euraque, Darío. «200 años de categorías raciales y étnicas en Honduras, 1790-1990S», In *Tercera Conferencia Internacional, «Población del istmo centroamericano»*, San José (Costa Rica), 2003: 1–29. <http://www.ccp.ucr.ac.cr/noticias/conferencia/pdf/euraque.pdf>.

Farmer, Paul. «On suffering and structural violence: A view from below», *Race/Ethnicity: Multidisciplinary Global Contexts*, vol. 3, no. 1 (2009): 11–28.

Faye, Jean-Pierre. *Introduction aux langages totalitaires: Théorie et transformations du récit*. Paris: Hermann, 2003, 251p.

Fein, Helen. «More Murder in the Middle: Life-Integrity Violations and Democracy in the World, 1987», *Human Rights Quarterly*, vol. 17, no. 1 (1995): 170–191.

Feldman, Allen. «Violence and Vision: The Prosthetics and Aesthetics of Terror», In Veena Das, Arthur Kleinman, Mamphela Ramphele, and Pamela Reynolds, eds. *Violence and Subjectivity*. Berkeley; Los Angeles; London: University of California Press, 2000. p.46-78.

Fernández Molina, María Victoria. «III. Las recomendaciones de la Relatoría Especial de Naciones Unidas sobre los derechos de los pueblos indígenas en Honduras», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.94-118.

Foucault, Michel. «Le sujet et le pouvoir», dans *Dits et écrits II, 1976-1988*. France: Quarto/Gallimard, 2001a, p.1041-1062.

Foucault, Michel. «Entretien avec Michel Foucault», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001b, 140–160p.

Foucault, Michel. «Vérité, pouvoir et soi», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001c, p.1596–1602.

Foucault, Michel. «Une esthétique de l'existence», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*, Paris: Quarto/Gallimard, 2001d, p.1549–1554.

Foucault, Michel. «L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001e, p.1527–1548.

Foucault, Michel. «Le retour de la morale», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001f, p.1515–1526.

Foucault, Michel. «Le souci de la vérité», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001g, p.1487–1497.

Foucault, Michel. «Foucault», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001h, p.1450–1455.

Foucault, Michel. «À propos de la généalogie de l'éthique: un aperçu du travail en cours», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001i, p.1428–1450.

Foucault, Michel. «Polémique, politique et problématisations», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001j, 1410–1417p.

Foucault, Michel. «La fonction politique de l'intellectuel», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001k, p.109–114.

Foucault, Michel. «Politique et éthique: une interview», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001l, p.1403–1409.

Foucault, Michel. «Le jeu de Michel Foucault» dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001m, p.298-329.

Foucault, Michel. «Usage des plaisirs et techniques de soi», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001n, p.1358–1380.

Foucault, Michel. «Une interview de Michel Foucault par Stephen Riggins», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001o, p.1344–1357.

Foucault, Michel. «Structuralisme et poststructuralisme», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001p, p.1250–1276.

Foucault, Michel. «À propos de la généalogie de l'éthique: un aperçu du travail en cours», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001q, p.1202–1230

Foucault, Michel. «Subjectivité et vérité», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001r, p.1032–1037.

Foucault, Michel. «Sexualité et solitude», dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001s, p.987–997.

Foucault, Michel. «Qu'est-ce que les Lumières?» dans *Dits et Écrits II, 1976-1988*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001t, p.1381-1397.

Foucault, Michel. «Théories et institutions pénales», dans *Dits et écrits I. 1954-1975*. Paris: Gallimard, 2001u, p.1257-1261.

Foucault, Michel. «Nietzsche, la généalogie, l'histoire», dans *Dits et écrits I. 1954-1975*. Paris: Gallimard, 2001v, p.1004-1024.

Foucault, Michel. *L'herméneutique du sujet. Cours au Collège de France. 1981-1982*. Paris: Gallimard; Seuil, 2001w, 540p.

Foucault, Michel. «Sur l'archéologie des sciences. Réponse au Cercle d'épistémologie», dans *Dits et Écrits I. 1954-1975*. Paris: Quarto/Gallimard, 2001x, p.724-759.

Foucault, Michel. *Dire vrai sur soi-même. Conférences prononcées à l'Université Victoria de Toronto, 1982*. Paris: VRIN, 2017, 292p.

Foucault, Michel (édité par Joseph Pearson). *Fearless Speech*. Los Angeles: Semiotext(e), 2001 [1983], 183p.

Foucault, Michel. *L'archéologie du savoir*. Paris: Gallimard, 1969, 275p.

Foucault, Michel. *L'histoire de la sexualité I La volonté de savoir*. Paris: Gallimard, 1976, 211p.

Foucault, Michel. *L'histoire de la sexualité II L'usage des plaisirs*. Paris: Gallimard, 1984a, 339p.

Foucault, Michel. *L'histoire de la sexualité III Le souci de soi*. Paris: Gallimard, 1984b, 334p.

Foucault, Michel. *Le courage de la vérité: Le gouvernement de soi et des autres II: Cours au Collège de France 1984*. Gallimard; Seuil, 2009, 351p.

Foucault, Michel. *Le gouvernement de soi et des autres: Cours au collège de France 1982-1983*. Paris: Gallimard; Seuil, 2008, 382p.

Foucault, Michel. *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*. Paris: Gallimard, 1966, 400p.

Foucault, Michel (édité par Fabienne Brion et Bernard E. Harcourt). *Mal faire, dire vrai: Fonction de l'aveu en justice*. Louvain-la-Neuve: University of Chicago Press; UCL Presses Universitaires de Louvain, 2012a, 367p.

Foucault, Michel. *Du gouvernement des vivants. Cours au Collège de France, 1979-1980*. Paris: EHESS; Gallimard; Seuil, 2012b, 380p.

Foucault, Michel. *Théories et institutions pénales. Cours au Collège de France. 1971-1972*. Paris: EHESS; Gallimard; Seuil, 2015, 327p.

Fox, Samantha. «History, Violence, and the Emergence of Guatemala's Mining Sector», *Environmental Sociology*, vol. 1, no. 3 (2015): 152–165.

Francisco, Ronald A. «Coercion and Protest: An Empirical Test in Two Democratic States», *American Journal of Political Science*, vol. 40, no. 4 (1996): 1179-1204.

Francisco, Ronald A. «The Dictator's Dilemma», In Christian Davenport, Hank Johnston, and Carol Mueller, eds. *Repression and Mobilization*. Minneapolis; London: University of Minnesota Press, 2004, p.58-81.

Francisco, Ronald. «Why Are Collective Conflicts «Stable»?», In Christian Davenport, ed. *Paths to State Repression: Human Rights Violations and Contentious Politics*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, 2000, p.149-172.

Frewen, Cordelia A. «Redefining, Crafting, and Re/Presenting Contemporary Ethnicities: Honduran National Identity, 1994-2006», M.A. Dissertation, University of Denver, 2012, 245p.

Funes, Lucila. «La Prensa como Instrumento de Poder», In Centro de Documentación de Honduras (CEDOH). *Honduras: prensa, poder y democracia*. Tegucigalpa: Centro de Documentación de Honduras (CEDOH), 2002, p.49-104.

Funes, Matías. *Los deliberantes: el poder militar en Honduras*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 1995, 422p.

Galeano, Ivania. «V. Las recomendaciones de la Relatoría Especial de Naciones Unidas sobre la situación de los defensores de derechos humanos», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.145-170.

Galtung, Johan. «Cultural Violence», *Journal of Peace Research*, vol. 27, no. 3 (1990): 291–305.

Galtung, Johan. «Violence, Peace, and Peace Research», *Journal of Peace Research*, vol. 6, no. 3 (1969): 167–191.

Garric, Nathalie, et Julien Longhi. «L'analyse de corpus face à l'hétérogénéité des données : d'une difficulté méthodologique à une nécessité épistémologique», *Langages*, vol. 187, no. 3 (2012): 3-11.

Garric, Nathalie. «Construire et maîtriser l'hétérogénéité par la variation des données, des corpus et des méthodes», *Langages*, vol. 187, no. 3 (2012): 73-92.

Gartner, Scott Sigmund, and Patrick M. Regan. «Threat and Repression: The Non-Linear Relationship between Government and Opposition Violence», *Journal of Peace Research*, vol. 33, no. 3 (1996): 273–287.

Gervais, Christine, Jennifer Kilty, and Rabia Mzouji. «Violence politique, insécurité et résistance: le cas des femmes honduriennes après le coup d'État de 2009», *Criminologie*, vol. 45, no. 1 (2012): 71-91.

Girard-Lemay, Julie. «Vue d'ensemble: Ouvertures méthodologiques, quelques réponses aux limites théoriques», dans André Corten, ed. *Les frontières du politique en Amérique latine: imaginaires et émancipation*. Paris: Éditions Karthala, 2006, p.156-162.

Gómez Suárez, Águeda. «Nuevos Discursos Ideológicos: La Mobilización Indígena del Pueblo Tawahka de la Selva de la Mosquitia», *Revista mexicana del Caribe*, vol. 7, no. 13, 2002b: 65–97.

Gómez, Águeda. «Movilización de recursos e identidades étnicas en la Mosquitia», In Salvador Martí i Puig and Josep Maria Sanahuja, eds. *Etnicidad, autonomía y gobernabilidad en América Latina*, 1a edición. España: Ediciones Universidad de Salamanca, 2004, p.311–324.

Gómez, Águeda. «Movimientos Indígenas en la Globalización: Los Tawahka», *Convergencia*, no. 28 2002a: 259–279.

González Volio, Lorena. «Los ombudsman en América Latina y su incidencia política», *Revista IIDH*, no. 49, 2009: 157-202.

Goodwin, Jeff. *No Other Way Out: States and Revolutionary Movements, 1945–1991*. Cambridge: Cambridge University Press, 2001, 407p.

Gorski, Juan F. «El Desarrollo Historico de la “Teologia India” y su Aporte a la Inculturacion del Evangelio», Pablo Suess et al., eds. *Desarrollo Histórico de la Teología India*, Quito: Ediciones Abya-Yala, 1998: 9-34.

Graham, Daniel Aaron. «Ghosts and Warriors: Cultural-Political Dynamics of Indigenous Resource Struggles in Western Honduras», Ph.D. Dissertation, University of California, 2009, 544p.

Grijalva Eternod, José. «IV. Las recomendaciones de la Relatoría Especial de Naciones Unidas sobre ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.119-144.

Grinshpun, Yana. «Discours manifestant et contestation universitaire (2009)», *Argumentation et Analyse du Discours*, no. 10 (2013), [En ligne], URL: <http://aad.revues.org/1476>

Gros, Frédéric. «La parrêsia chez Foucault (1982-1984)», dans Frédéric Gros, éd. *Foucault Le courage de la vérité*, Paris: PUF, 2002, p.155-165.

Gros, Frédéric. *Michel Foucault*, Paris: Presses universitaires de France, 1996: 127p.

Grzmil-Tylutki, Halina. «Le “Fait divers”, un genre rédactionnel et métadiscursif», *Synergies Pologne*, no. 6 (2009): 45-58.

Guevara, Erica. «Efficacité de l’implicite et de l’équivoque dans la construction des récits mobilisateurs: le cas des militants pour la cause des médias en Amérique latine», *Argumentation et Analyse du Discours*, no. 14 (2015), [En ligne], URL: <http://journals.openedition.org/aad/1946>

Guilhaumou, Jacques, Denise Maldinier et Régine Robin. *Discours et archive: expérimentations en analyse du discours*. Liège: Mardaga, 1994, 218p.

Guilhaumou, Jacques. «Le corpus en analyse de discours: perspective historique», *Corpus*, no. 1 (2002): 1-32.

Gutiérrez Rivera, Lirio del Carmen. «Enclaves y territorios: estrategias territoriales del estado y de las pandillas en Honduras», Ph.D. Dissertation, Berlin University, 2009, 249p.

Gutiérrez Rivera, Lirio del Carmen. «Security Policies from a Spatial Perspective: The Case of Honduras», *Iberoamericana*, vol. 11, no. 41 (2011): 143–155.

Gutiérrez Rivera, Lirio. «Discipline and Punish? Youth Gangs' Response to 'Zero-tolerance' Policies in Honduras», *Bulletin of Latin American Research*, vol. 29, no. 4 (2010): 492–504.

Gutiérrez Rivera, Lirio. «Geografías de Violencia Y Exclusión: Pandillas Encarceladas En Honduras», *Latin American Research Review*, vol. 47, no. 2 (2012): 167–179.

Gutiérrez Rivera, Lirio. *Territories of Violence: State, Marginal Youth and Public Security in Honduras*. New York: Palgrave Macmillan US, 2013, 163p.

Gutiérrez, Edgar, Leticia Salomón, Mirna Flores, Mireya Rodríguez, Thelma Mejía, Manuel Llopis, Kristopher Salgado, Josué Leonardo Torres, y Leonardo Lenin Banegas. *Conducción civil de la defensa en Honduras: Retos y desafíos*. Tegucigalpa: Centro de Documentación de Honduras (CEDOH), 2012, 118p.

Guzmán Solano, Natalia. «Struggle from the Margins: Juridical Processes and Entanglements with the Peruvian State in the Era of Mega-Mining», *The Extractive Industries and Society*, vol. 3, no. 2 (2016): 416–425.

Hafez, Mohammed M., and Joseph M. Hatfield. «Do Targeted Assassinations Work? A Multivariate Analysis of Israel's Controversial Tactic during Al-Aqsa Uprising1», *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 29, no. 4 (2006): 359–382.

Hale, Charles R. «Entre lo decolonial y la formación racial: luchas afro-indígenas por el territorio y por (¿o en contra de?) un nuevo lenguaje contencioso», *Cuadernos de Antropología Social*, no. 40 (2014): 9–37.

Hale, Charles R. «Identidades politizadas, derechos culturales y las nuevas formas de gobierno en la época neoliberal», In Darío A Euraque, Jeffrey L Gould, and Charles R Hale, eds. *Memorias del Mestizaje. Cultura política en Centroamérica de 1920 al presente*. Guatemala: CIRMA, 2005b, p. 19–51.

Hale, Charles R. «Resistencia para que? Territory, autonomy and neoliberal entanglements in the 'empty spaces' of Central America», *Economy and Society*, vol. 40, no. 2 (2011): 184-210.

Hale, Charles R., «Neoliberal Multiculturalism», *Political and Legal Anthropology Review*, vol. 28, no. 1 (2005a): 10–19.

Harvey, David. *The New Imperialism*. Oxford: Oxford University Press, 2003, 253p.

Hastings, Michel. «De la vitupération. Le pamphlet et les régimes du "dire vrai" en politique», *Mots. Les langages du politique*, no. 91 (2009): 35-49.

Helwege, Ann. «Challenges with Resolving Mining Conflicts in Latin America», *The Extractive Industries and Society*, vol. 2, no. 1 (2015): 73–84.

Herlihy, Peter H. «Indigenous Peoples and Biosphere Reserve Conservation in the Mosquitia Rain Forest Corridor, Honduras», In Stan Stevens, ed. *Conservation Through Cultural Survival: Indigenous Peoples and Protected Areas*. Washington D.C.: Island Press, 1997, p.99-129.

Hernandez, Agneta. «An Examination of Human Rights Violations in Latin America: 2002-2006», Master's Thesis, Texas State University, 2007, 104p.

Hillman, Richard S., John A. Peeler and Elsa da Silva Cadozo. *Democracy and Human Rights in Latin America*, Westport; London: Praeger, 2002, 228p.

Hincapié Jiménez, Sandra y Jairo Antonio López Pacheco. «Derechos humanos y bienes comunes. Conflictos socioambientales en Colombia», *Desacatos*, no. 51 (2016): 130-141.

Holden, William N., and R. Daniel Jacobson. «Civil Society Opposition to Nonferrous Metals Mining in Guatemala», *VOLUNTAS: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, vol. 19, no. 4 (2008): 325–350.

Huhn, Sebastian, Anika Oettler y Peter Peetz. «La Construcción de Realidades Inseguras. Reflexiones Acerca de La Violencia En Centroamérica», *Revista de Ciencias Sociales* III–IV, no. 117–118 (2007): 73–89.

Huhn, Sebastian, Anika Oettler, and Peter Peetz. «Contemporary Discourses On Violence in Central American Newspapers», *International Communication Gazette*, vol. 71, no. 4 (2009): 243–261.

Huijter, Marli. «The Aesthetics of Existence in the Work of Michel Foucault», *Philosophy & Social Criticism*, vol. 25, no. 2 (1999): 61–85.

Irons, Jenny. «The Shaping of Activist Recruitment and Participation: A Study of Women in the Mississippi Civil Rights Movement», *Gender & Society*, vol. 12, no. 6 (1998): 692-709.

Jackson, Elizabeth Bourne. «From lobsters to cocaine: The shifting commodity landscape on the Miskito Coast of Honduras», Ph.D. Dissertation, University of Wisconsin-Madison, 2015, 223p.

Jacobsen, Christa. «Human Rights and the Role of the Truth and Reconciliation Commission in Honduras», Master's Thesis, Roskilde University, 2013, 73p.

Johnston, Hank, «Talking the Walk: Speech Acts and Resistance in Authoritarian Regimes», In Christian Davenport, Hank Johnston, and Carol Mueller, eds. *Repression and Mobilization*. Minneapolis; London: University of Minnesota Press, 2004, p.108-137.

Keck, Margaret E., et Kathryn Sikkink. *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*. New York: Cornell University Press, 1998, 240p.

Kerbrat-Orecchioni, Catherine. *L'énonciation: de la subjectivité dans le langage*. Paris: Colin, 2002, 267p.

Kerssen, Tanya M. *Grabbing Power: The New Struggles for Land, Food and Democracy in Northern Honduras*. Oakland: Food First Books, 2013, 170p.

Kincaid, Douglas, and Eduardo Gamarra. «Disorderly Democracy: Redefining Public Security in Latin America», In Roberto P. Korzeniewicz and William C. Smith, eds. *Latin America in the World Economy*. Westport: Greenwood Press, 1996, p.211–228.

Kincaid, Douglas. «“We Are the Agrarian Reform”: Rural Politics and Agrarian Reform», In Nancy Peckenham, and Annie Street, eds. *Honduras: Portrait of a Captive Nation*. New York: Praeger Publishers, 1985, p.135-147.

King, John C. «Exploring the Ameliorating Effects of Democracy on Political Repression: Cross-National Evidence», In Christian Davenport, ed. *Paths to State Repression: Human Rights Violations and Contentious Politics*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, 2000, p.217-239.

Kleinman, Arthur, Veena Das, and Margaret Lock, eds. *Social Suffering*. Berkeley; Los Angeles; London: University of California Press, 1997, 404p.

Koopmans, Ruud. «Repression and the Public Sphere: Discursive Opportunities for Repression against the Extreme Rights in Germany in the 1990s», In Christian Davenport, Hank Johnston, and Carol Mueller, eds. *Repression and Mobilization*. Minneapolis; London: University of Minnesota Press, 2004.p.159-188.

Krieg-Planque, Alice. *Analyser les discours institutionnels*, Paris: Armand Colin, 2012, 203p.

Kruckewitt, Joan. «Chapter 7: U.S. Militarization of Honduras in the 1980s and the Creation of CIA-Backed Death Squads», In Cecilia Menjívar and Néstor Rodríguez, eds. *When States Kill: Latin America, the U.S., and Technologies of Terror*. Austin: University of Texas Press, 2005, p.170–197.

Laclau, Ernest and Chantal Mouffe, *Hegemony and socialist strategy: towards a radical democratic politics*, London; New York: Verso, 2001, 198p.

Lamb, Shannon Steadman. «Public memory suppression in the post-conflict landscape of Honduras», Master’s Thesis, Delta State University, 2007, 136p.

Lamizet, Bernard. *L’imaginaire politique*. Paris: Hermes; Lavoisier, 2012, 341p.

Landa, Pedro. «XVI La obligación estatal de adaptar la normativa interna a los estándares internacionales de derechos humanos», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.397-413.

Landa, Pedro. «XVI La obligación estatal de adaptar la normativa interna a los estándares internacionales de derechos humanos», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.397-413.

Landman, Todd. «The Political Science of Human Rights», *British Journal of Political Science*, vol. 35, no. 3 (2005): 549-572.

Langer, Erick D., et Elana Muñoz, éd. *Contemporary Indigenous Movements in Latin America*. Wilmington: Rowman & Littlefield Publishers, 2003, 220p.

Lapalus, Marylène. «Feminicidio / femicidio: les enjeux théoriques et politiques d'un discours définitoire de la violence contre les femmes», *Enfances Familles Générations*, no. 22 (2015): 85-113.

Laroche, Julien. «L'archéologie chez Michel Foucault», Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2013, 101p.

Lawrence, Patricia. «Violence, Suffering, Amman: The Work of Oracles in Sri Lank's Eastern War Zone», In Veena Das, Arthur Keinman, Mamphela Ramphele, and Pamela Reynolds, eds. *Violence and Subjectivity*. Berkeley; Los Angeles; London: University of California Press, 2000, p.171-204.

Lebart, Ludovic et André Salem. *Statistique textuelle*. Paris: Dunod, 1994, 342p.

Lee, Chris, Sandra Maline, and Will H. Moore. «Coercicion and Protest: An Empirical Test Revisited», In Christian Davenport, ed. *Paths to State Repression: Human Rights Violations and Contentious Politics*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, 2000, p.127-147.

Leff, Enrique. «La ecología política en América Latina. Un campo en construcción», In Héctor Alimonda, ed. *Los tormentos de la materia. Aportes para una ecología política latinoamericana*, Buenos Aires: Clacso, 2006, p.21-39.

Lenclud, Gérard, Elisabeth Claverie et Jean Jamin. «Présentation : Une ethnographie de la violence est-elle possible?», *Études rurales*, no. 95-96 (1984): 9-21.

León, Andres. «Rebellion under the Palm Trees: Memory, Agrarian Reform and Labor in the Aguán, Honduras», Ph.D. Dissertation, City University of New York, 2015, 395p.

Levitsky, Steven, and Lucan A. Way. *Competitive Authoritarianism. Hybrid Regimes After the Cold War*. New York: Cambridge University Press, 2010, 517p.

Leyva, Hector M. «Imaginarios de la Marginalidad y del Miedo en Honduras», *Revista Iberoamericana*, vol. LXXIX, no. 242 (2013): 195-212.

Leyva, Hector. «Escritura en las paredes: grafitis contra el golpe de Estado en Honduras», XXIX Congreso Internacional de Latin American Studies Asociation, Toronto, Canadá. 6 al 9 de octubre 2010, [En ligne], URL: <https://hectorleyvablog.files.wordpress.com/2014/09/leyva-h-escritura-en-las-paredes-ponencia-lasa2010.pdf>

Lichbach, Mark Irving. «Deterrence or Escalation?» *Journal of Conflict Resolution*, vol. 31, no. 2 (1987): 266-297.

Loker, William M. «From Indigenous Movement to Indigenous Management: Conflict and Accommodation in Chorti Maya Ethnopolitics», In Brent Metz, Cameron L. McNeil, and Kerry M. Hull, eds. *The Ch'orti' Maya Area*. Gainesville: University Press of Florida, 2009, p.231-246.

Loker, William M. *Changing Places: Environment, Development and Social Change in Rural Honduras*. Durham: Carolina Academic Press, 2004, 227p.

Longtin, David. «Dire le juste et dire le vrai en contexte de violences: lutte de sens et circulation des discours au sein des commissions de vérité au Honduras», dans Leila Celis et Martin Hébert,

dir. *Devoir de mémoire. Perspectives sociales et théoriques sur la vérité, la justice et la réconciliation dans les Amériques*, Québec: Presses universitaires de Laval, 2020, 161-182p.

Longtin, David. «Entre vie nue et projets de mort: l'imaginaire de la violence dans le discours du Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras (2009–2015)», *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies / Revue canadienne des études latino-américaines et caraïbes*, vol. 44, no. 2 (2019): 139-168.

Longtin, David. «La violence faite aux femmes en Haïti: entre le réseau (inter)national d'assistance et la représentation des organisations féministes haïtiennes (1991-2008)», Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2010, 149p.

Loperena, Christopher Anthony. «Conservation by Racialized Dispossession: The Making of an Eco-Destination on Honduras's North Coast», *Geoforum*, vol. 69 (2016a): 184–193.

Loperena, Christopher Anthony. «Honduras Is Open for Business: Extractivist Tourism as Sustainable Development in the Wake of Disaster?» *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 25, no. 5 (2017): 618–633.

Loperena, Christopher. «Radicalize Multiculturalism? Garifuna Activism and the Double-Bind of Participation in Postcoup Honduras: Radicalize Multiculturalism», *The Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, vol. 21, no. 3 (2016b): 517–538.

Loveman, Mara. «High-Risk Collective Action: Defending Human Rights in Chile, Uruguay, and Argentina», *American Journal of Sociology*, vol. 104, no. 2 (1998): 477-525.

Lozano, Grecia. «X. Las observaciones del Comité para la Eliminación de la Discriminación contra la Mujer: Una herramienta técnica para tomar decisiones políticamente correctas», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.250-273.

Luna Gutiérrez, Manuel de Jesús. *Funcionamiento de las Empresas de Seguridad Privada en Honduras*. Tegucigalpa: Instituto Universitario en Democracia, Paz y Seguridad (IUDPAS), 2005, 79p.

Macías, Miguel Alonzo. *La Capital de la Contrareforma Agraria. El Bajo Aguán de Honduras*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2001, 236p.

Mahoney-Norris, Kathleen A. «Political Repression: Threat Perception and Transnational Solidarity Groups», In Christian Davenport, ed. *Paths to State Repression: Human Rights Violations and Contentious Politics*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, 2000. p.71-108.

Maingueneau, Dominique. «Éthos, scénographie, incorporation» dans Ruth Amossy, dir. *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne: Delachaux & Niestle, 1999, p75-100.

Maingueneau, Dominique. *Aborder la linguistique*. Paris: Éditions du Seuil, 2009a, 178p.

Maingueneau, Dominique. *Analyser les textes de communication*. 2e éd., Paris: Armand Colin, 2007, 209p.

Maingueneau, Dominique. *Discours et analyse du discours: Introduction*. Paris: Armand Colin, 2014, 216p.

Maingueneau, Dominique. *L'Analyse du discours: Nouvelle édition*. Paris: Hachette Livre, 1991, 268p.

Maingueneau, Dominique. *Les termes clés de l'analyse du discours*. Paris: Éditions du Seuil, 2009b, 143p.

Marín, Víctor Barrantes. «La militarización de la seguridad en Centroamérica, el caso de Honduras», Tesis de Licenciatura en Derecho, Universidad de Costa Rica, 2016, 250p.

Martínez Alier, Joan. *El ecologismo de los pobres: Conflictos ambientales y lenguajes de valoración*. Barcelona: Icaria Antrazo; FLACSO, 2004, 363p.

Martínez, Luis Manuel. «Neoliberalismo y conflictos socioambientales en Honduras: Cuatro casos de estudio: agua, bosque, explotación minera y agricultura», *Revista Ciencia y Tecnología*, no. 8 (2011): 93–106.

Marx Ferree, Myra. «Soft Repression: Ridicule, Stigma, and Silencing in Gender-Based Movements», In Christian Davenport, Hank Johnston, and Carol Mueller, eds. *Repression and Mobilization*. Minneapolis; London: University of Minnesota Press, 2004. p.138-155.

Mason, T. David, and Dale A. Krane. «The Political Economy of Death Squads: Toward a Theory of the Impact of State-Sanctioned Terror», *International Studies Quarterly*, vol. 33, no. 2 (1989): 175-198.

Mason, T. David. «Nonelite Response to State-Sanctioned Terror», *The Western Political Quarterly*, vol. 42, no. 4 (1989): 467–492.

Mastrini, Guillermo y Martín Becerra. «Honduras», In *Los monopolios de la verdad. Descifrando la estructura y concentración de los medios en Centroamérica y República Dominicana*. Buenos Aires: Promoteo Libros, 2009, 123-144p.

Mayaffre, Damon. «Les corpus réflexifs: entre architextualité et hypertextualité», *Corpus*, no. 1 (2002). [En ligne], URL: <http://corpus.revues.org/11>

Mazabraud, Bertrand. «Foucault, le droit et les dispositifs de pouvoir», *Cités*, vol. 42, no. 2 (2010): 127-189.

Mbembe, Achille. «Necropolitics», *Public Culture*, vol. 15, no. 1, 2003: 11–40.

McAdam, Doug and Ronnelle Paulsen. «Specifying the Relationship Between Social Ties and Activism», *American Journal of Sociology*, vol. 99, no. 3 (1993): 640-667.

McAdam, Doug. «Recruitment to High-Risk Activism: The Case of Freedom Summer», *American Journal of Sociology*, vol. 92, no. 1 (1986): 64-90.

McAdam, Doug. 1996. «Conceptual Origins, Current Problems, Future Directions», In Doug McAdam, John D. McCarthy, and Mayer N. Zald, eds. *Comparative Perspectives on Social Movements: Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*. Cambridge: Cambridge University Press, p.23-40.

McDonell, Emma. «The Co-Constitution of Neoliberalism, Extractive Industries, and Indigeneity: Anti-Mining Protests in Puno, Peru», *The Extractive Industries and Society*, vol. 2, no. 1 (2015): 112–123.

McPhail, Clark and John D. McCarthy. «Protest Mobilization, Protest Repression, and Their Interaction», In Christian Davenport, Hank Johnston, and Carol Mueller, eds. *Repression and Mobilization*. Minneapolis; London: University of Minnesota Press, 2004, p.3-32.

Mejía Rivera, Joaquín A. «XII. Golpe de Estado y Acceso a la Justicia Internacional», In Joaquín A. Mejía R y Víctor Fernández, eds. *El golpe de Estado en Honduras desde una perspectiva de los Derechos Humanos*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2010, p.330-357.

Mejía Rivera, Joaquín A. y Rocío Yudith Canchari Canchari. «I. Una mirada a los sistemas internacionales de protección a los derechos humanos», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.27-63.

Mejía Rivera, Joaquín A. y Víctor Fernández, «XIX Nueve cuestiones básicas sobre el derecho a la consulta, a la luz de los principios de la soberanía popular y la participación ciudadana», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.462-472.

Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, 487p.

Mejía, Thelma, «1.4. Relaciones entre prensa y poder en Honduras», *Encuentro Regional sobre Censura Indirecta en América Latina*, Buenos Aires, 4 y 5 de mayo 2006, p.27-30.

Mejía, Thelma. «Militarización de la Seguridad Pública en Honduras», In Víctor Meza, Edmundo Orellana, Leticia Salomón, Thelma Mejía, Félix Molina, and Centro de Documentación de Honduras, eds. *La militarización de la seguridad pública en Honduras*, Tegucigalpa: Centre de Documentación de Honduras (CEDOH), 2015, p.95–126.

Mejía, Thelma. *Honduras: La Violencia en la Información*. Tegucigalpa: Instituto Universitario en Democracia, Paz y Seguridad (IUDPAS), 2004, 68p.

Méndez Izquierdo, Ángela. «VIII. Las observaciones del Comité de Derechos Humanos», dans Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.210-235.

Menjívar Rosales, Omar. «III. El Golpe de Estado Desde una Perspectiva Jurídica», In Joaquín A. Mejía R y Víctor Fernández, eds. *El golpe de Estado en Honduras desde una perspectiva de los Derechos Humanos*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2010, p.85-115.

Metz, Brent E. «Searching for Ch'orti' Maya Indigenusness in Contemporary Guatemala, Honduras, and El Salvado», In Brent Metz, Cameron L. McNeil, and Kerry M. Hull, eds. *The Ch'orti' Maya Area: Past and Present*. Gainesville: University Press of Florida, 2009, p.162–173.

Metz, Brent. «Questions of Indigeneity and the (Re)-Emergent Ch'orti' Maya of Honduras», *The Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, vol. 15, no. 2 (2010): 289–316.

Meza, Víctor. «El Poder, la Democracia y la Prensa: Una Relación Contradictoria y Dificil», In Centro de Documentación de Honduras (CEDOH). *Honduras: prensa, poder y democracia*. Tegucigalpa: Centro de Documentación de Honduras (CEDOH), 2002, p.5-4.

Meza, Víctor. «La remilitarización de la Seguridad Pública en Honduras», In Meza, Víctor, Edmundo Orellana, Leticia Salomón, Thelma Mejía, Félix Molina, and Centro de Documentación de Honduras, eds. *La militarización de la seguridad pública en Honduras*. Tegucigalpa: Centre de Documentación de Honduras (CEDOH), 2015, p.1-42.

Middeldorp, Nick and Philippe Le Billon. «Deadly Environmental Governance: Authoritarianism, Eco-populism, and the Repression of Environmental and Land Defenders», *Annals of the American Association of Geographers*, vol. 109, no. 2 (2019): 324–337.

Middeldorp, Nick. «‘La vida no tiene precio’: la oposición a la minería en Honduras», *Anuario de Estudios Centroamericanos*, vol. 42, no. 1 (2016a): 63–92.

Middeldorp, Nick. «“En Honduras es un Pecado Defender la Vida”: Una Etnografía de los Discursos, las Prácticas y los Peligros de la Oposición a la Minería en Honduras», M.S. Dissertation, Wageningen University, 2014, 148p.

Middeldorp, Nick. «Minería, resistencia y represión en Honduras: entre la ley y la impunidad», *Cuadernos de antropología: Revista Digital del Laboratorio de Etnología «María Eugenia Bozzoli Vargas»*, vol. 26, no. 2 (2016b): 69–89.

Mitchell, Neil J., and James M. McCormick. «Economic and Political Explanations of Human Rights Violations», *World Politics*, vol. 40, no. 4 (1988): 476–498.

Moirand, Sophie. *Les discours de la presse quotidienne: observer, analyser, comprendre*, Paris: PUF, 2007, 180p.

Molina Serrano, Vanessa Maria. «Entre sens et expression: le concept d’imaginaire politique selon les oeuvres de Cornelius Castoriadis, Paul Ricoeur et Ernesto Laclau», *Mémoire de maîtrise*, Université du Québec à Montréal, 2007, 147p.

Molina, Vanessa, Julie Girard-Lemay et André Corten. «La clôture du politique: comparaison Castoriadis/Laclau», dans André Corten, éd. *Les frontières du politique en Amérique latine: Imaginaires et émancipation*. Paris: Éditions Karthala, 2006, p.27-45.

Mollett, Sharlene Louise. «The Politics of Natural Resource Access: Indigeneity, Race and Property Rights in the Honduran Rio Platano Biosphere Reserve», Ph.D. Dissertation, University of Toronto, 2006b, 261p.

Mollett, Sharlene. «‘Displaced Futures’: Indigeneity, Land Struggle, and Mothering in Honduras», *Politics, Groups, and Identities*, vol. 3, no. 4 (2015): 678–683.

Mollett, Sharlene. «A Modern Paradise Garifuna Land, Labor, and Displacement-in-Place», *Latin American Perspectives*, vol. 41, no. 6 (2014): 27–45.

Mollett, Sharlene. «Está Listo (Are You Ready)? Gender, Race and Land Registration in the Río Plátano Biosphere Reserve», *Gender, Place & Culture*, vol. 17, no. 3 (2010): 357–375.

Mollett, Sharlene. «Mapping Deception: The Politics of Mapping Miskito and Garifuna Space in Honduras», *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 103, no. 5 (2013): 1227–1241.

Mollett, Sharlene. «Race and Natural Resource Conflicts in Honduras: The Miskito and Garifuna Struggle for Lasa Pulan», *Latin American Research Review*, vol. 41, no. 1 (2006a): 76-101.

Mollett, Sharlene. «Racial Narratives: Miskito and Colono Land Struggles in the Honduran Mosquitia», *Cultural Geographies*, vol. 18, no. 1 (2011): 43–62.

Mollett, Sharlene. «The Power to Plunder: Rethinking Land Grabbing in Latin America: The Power to Plunder», *Antipode*, vol. 48, no. 2 (2016): 412–432.

Moore, Will H. «Repression and Dissent: Substitution, Context, and Timing», *American Journal of Political Science*, vol. 42, no. 3 (1998): 851-873.

Morales Rosa, Sabina y Carlos A. Pérez Ricart. «La militarización, un obstáculo para la gobernanza democrática de la seguridad en México», *Revista Colombiana de Sociología*, vol. 38, no. 1 (2015): 83-103.

Moreno, Erika, and Richard Witmer. «The Power of the Pen: Human Rights Ombudsmen and Personal Integrity Violations in Latin America, 1982-2006», *Human Rights Review*, vol. 17, no. 2 (2016): 143-164.

Mortensen, Lena. «Copan Past and Present: Maya Archaeological Tourism and the Chorti in Honduras», In Brent Metz, Cameron L. McNeil, and Kerry M. Hull, eds. *The Ch'orti' Maya Area: Past and Present*. Gainesville: University Press of Florida, 2009, p.247–257.

Mowforth, Martin. *Violence of Development: Resource Depletion, Environmental Crises and Human Rights Abuses in Central America*. London: Pluto Press, 2014, 273p.

Munczek, Debora Soler. «The long-term psychological impact of political repression: The children of the ‘disappeared’ and assassinated in Honduras», Ph.D. Dissertation, City University of New York, 1995, 244p.

Muñoz, Juan Manuel López, Sophie Marnette et Laurence Rosier. «Les enjeux du dire circulaire», *Cédille: revista de estudios franceses*, no. 1 (2010): 9–16.

Murgueytio, Mireya. «Análisis de contenido de mensajes del medio de comunicación digital hondureño El Heraldito, Estudio de caso: golpe de Estado en Honduras de 28 de junio de 2009», Tesis de licenciatura, Universidad Politécnica Salesiana, 2012, 146p.

Naamen, Ben. «The Nigerian State, Multinational Oil Corporations, and the Indigenous Communities of the Niger Delta», In Suzana Sawyer, and Edmund Terence Gomez, eds. *The Politics of Resource Extraction: Indigenous Peoples, Multinational Corporations, and the State*. New York: Palgrave Macmillan, 2012, p.153-179.

Naepels, Michel. «Quatre questions sur la violence», *L’homme*, no. 1 (2006): 487–495.

Née, Émilie, Claire Oger et Frédérique Sitri. «Le rapport : opérativité d’un genre heterogene», *Mots. Les langages du politique*, no. 114 (2017): 9-24.

Nepstad, Sharon Erickson, and Christian Smith. «Rethinking Recruitment to High-Risk/Cost Activism: The Case of Nicaragua Exchange», *Mobilization*, vol. 4, no. 1 (1999): 25-40.

Nepstad, Sharon Erickson. «Nicaragua Libre: High-Risk Activism in the U.S.-Nicaragua Solidarity Movement», Ph.D. Dissertation, University of Colorado, 1996, 230p.

Nordstrom, Carolyn and Antonius C.G.M. Robben, éd. *Fieldwork under Fire: Contemporary Studies in Violence and Survival*. Berkeley; Los Angeles; London: University of California Press, 1995, 300p.

Núñez Rivero, Cayetano y Celia Fernández Aller. «El Defensor del Pueblo en Centroamérica. Análisis Comparado», *UNED. Teoría y Realidad Constitucional*, no. 26 (2010): 451-479.

Nuño, Alejandra y Marcia Aguiluz. «IX. Reflexiones Acerca del Funcionamiento de la Comisión de la Verdad en Honduras», In Joaquín A. Mejía R. et Víctor Fernández, eds. *El golpe de Estado en Honduras desde una perspectiva de los Derechos Humanos*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2010, p.248-272.

Ochoa, Margarita Oseguera de y Corina Torres de Midence. 2001. *Biodiversidad y comunidades indígenas lenkas en Honduras*. Tegucigalpa: FLACSO-Guatemala, 101p.

Oger, Claire. «Communication et contrôle de la parole : de la clôture à la mise en scène de l'institution militaire», *Quaderni*, vol. 52, no. 1 (2003): 77-92.

Oger, Claire. «Formes et périmètres de l'interdisciplinarité: l'exemple de l'analyse des discours institutionnels», *Cahiers de recherche sociologique*, no. 54 (2013): 17-37.

Olivier, Lawrence. «Michel Foucault, éthique et politique», *Politique et Sociétés*, no. 29 (1996): 41-69.

Olvera, Rodrigo. «VI. Las recomendaciones del Grupo de Trabajo sobre la utilización de mercenarios como medio de violar los derechos humanos y obstaculizar el ejercicio de los pueblos a la libre determinación», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.171-189.

Opp, Karl-Dieter, and Wolfgang Roehl. «Repression, Micromobilization, and Political Protest», *Social Forces*, vol. 69, no. 2 (1990): 521-547.

Orellana, Edmundo. «La militarización de la Seguridad Pública en Honduras», In Víctor Meza, Edmundo Orellana, Leticia Salomón, Thelma Mejía, Félix Molina, and Centro de Documentación de Honduras, eds. *La militarización de la seguridad pública en Honduras*. Tegucigalpa: Centre de Documentación de Honduras (CEDOH), 2015, p.43-72.

Orellana, José Salomón. «La Minería a cielo abierto y el Desarrollo Sostenible en Honduras», *Revista Perspectivas del Desarrollo*, vol. 1, no. 1 (2016): 69-74.

Organización de la Alianza Cívica por la Democracia (ACD). «Honduras: Demanda social por una nueva Ley de Minería», In *América Latina: riqueza privada, pobreza pública*. Quito, Ecuador; Brussels: Agencia Latinoamericana de Información-ALAI; CIDSE, 2009, p.84-103.

Orkibi, Eithan. «Le(s) discours de l'action collective: contextes, dynamiques et traditions de recherche», *Argumentation et Analyse du Discours*, no. 14 (2015), [En ligne], URL: <http://journals.openedition.org/aad/2002>

Ortega Flores, Ana. «XVII El uso del derecho como mecanismo de despojo. Una aproximación desde la teoría de acumulación por desposesión», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.414-427.

Ortega, Alfredo. «XII Los informes de país de Honduras: la interdependencia se pone de manifiesto», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.289-314.

Ortega, Ana. «El Extractivismo en Honduras», In Mauricio Álvarez, Miguel Edgardo Mira, Rodrigo veliz Estrada, Ana Ortega, Cristopher Mendoza, and Jesús Alemancia, eds. *El Extractivismo en América Central*. Sibauste, Panamá: FEs América Central, 2015, p.85–104.

Padilla Eveline, Josué y Erick Mejía Álvarez, «XV Los derechos de la naturaleza en la Justicia Constitucional hondureña», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.372-396.

Padilla Lobo, Adalberto y Yudith Contreras Veloso. «Caracterización y tendencias del movimiento ambiental actual en Centro América: caso Honduras», In Hurtado P., Margarita et Irene Lungo R., eds., *Aproximaciones, caracterización y tendencias del movimiento ambiental en Centroamérica*, Guatemala: FLACSO, 2007, p.89-169.

Paredes, Maritza y Carolina Sierra. «IV. Las Mujeres y el Golpe de Estado», In Joaquín A. Mejía R. et Víctor Fernández, eds., *El golpe de Estado en Honduras desde una perspectiva de los Derechos Humanos*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2010, p.114-135.

Paveau, Marie-Anne et Laurence Rosier. «Le discours des objets. Pratiques et techniques de circulation, entre clandestinité et exhibition discursive», *Çédille: revista de estudios franceses*, no. 1 (2010): 178–196.

Paveau, Marie-Anne. «Quand les corps s'écrivent. Discours de femmes à l'ère du numérique», Bidaud, Eric. *Recherches de visages. Une approche psychanalytique*, 2014, [En ligne], URL: <https://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/hal-01163501/document>

Paz, Ernesto. «The Foreign Policy and National Security of Honduras», In Mark B. Rosenberg and Philip L. Shepherd, eds. *Honduras Confronts Its Future: Contending Perspectives on Critical Issues*. Boulder: Lynne Rienner Publishers Inc, 1986, p.181–209.

Peckenhams, Nancy, and Annie Street, «Part VII: Militarism, Repression, and the Central American War Meet the Honduran People», In Nancy Peckenhams, and Annie Street, eds. *Honduras: Portrait of a Captive Nation*. New York: Praeger Publishers, 1985, p.193-238.

Pedersen, Alexandra. «Landscapes of Resistance: Community Opposition to Canadian Mining Operations in Guatemala», *Journal of Latin American Geography*, vol. 13, no. 1 (2014): 187–214.

Peetz, Peter, and Sebastian Huhn. «Violencia, Seguridad y el Estado: Los Fundamentos Discursivos de las Políticas de Seguridad Ciudadana en Centroamérica», In Rivera Vélez Rivera, ed. *Seguridad Multidimensional En América Latina*. Quito: Flacso-Sede Ecuador: Ministerio de Cultura, 2008, p.351–368.

Peñañiel, Ricardo. «Introduction 1 Les actions directes spontanées au-delà du virage à gauche. Les conditions de possibilité de l'interpellation plébéienne», dans André Corten, Catherine Huart et Ricardo Peñañiel, éd. *L'interpellation plébéienne en Amérique latine: Violence, actions directes et virage à gauche*. Paris; Montréal: Karthala; Presse de l'Université du Québec, 2012a, p.11-31.

Peñañiel, Ricardo. «L'événement discursif paupériste. Lutte contre la pauvreté et redéfinition du politique en Amérique Latine: Chili, Mexique, Venezuela (1910-2006)», Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 2008b, 690p.

Peñañiel, Ricardo. «La criminalisation de la participation citoyenne par des conceptions consensualistes de la démocratie participative», *Société québécoise de droit international*, Hors série (2015): 247-271.

Peñañiel, Ricardo. «Le rôle politique des imaginaires sociaux: Quelques enjeux théoriques autour de leur conceptualisation», *Politique et Sociétés*, vol. 27, no. 1 (2008a): 99-128.

Peñañiel, Ricardo. «Luttes sociales et subjectivations politiques en Amérique latine: expropriation, récupérations et réinventions des savoirs sur «soi»», *Mouvements*, vol. 4, no. 72 (2012b): 69-78.

Peñaranda Supelano, Daniel Ricardo, ed. *Contra Viento y Marea: Acciones colectivas de alto riesgo en las zonas rurales colombianas, 1985-2005*. Medellín: La Carreta Editores; Iepri; Universidad Nacional de Colombia, 2011, 194p.

Perez Chiriboga, Isabel M. «Ideology, cosmology and illness: A Miskitu ethnography in time of war», Ph.D. Dissertation, University of Illinois, 2000, 253p.

Pérez Chiriboga, Isabel. *Espíritus de Vida y Muerte: los Miskitu hondureños en época de guerra*. Tegucigalpa: Guaymuras, 2002, 336p.

Phillips, James. «Resource Access, Environmental Struggles, and Human Rights in Honduras», In Barbara Rose Johnston, ed. *Life and Death Matters: Human Rights, Environment, and Social Justice*, 2nd ed.. Walnut Creek, CA: Left Coast Press, 2011, p.209–232.

Phillips, James. *Honduras in Dangerous Times: Resistance and Resilience*. Lanham: Lexington Books, 2015, 290p.

Pincemin, Bénédicte. «Hétérogénéité des corpus et textométrie», *Langages*, vol. 187, no. 3 (2012a): 13-26.

Pincemin, Bénédicte. «Sémantique interprétative et textométrie», *Texto!*, vol. XVII, no. 3 (2012b): 1-21.

Pine, Adrienne. *Working Hard, Drinking Hard: On Violence and Survival in Honduras*. Berkeley; Los Angeles; London: University of California Press, 2008, 253p.

Pineda Hernández, Ana A. «II. Aspectos institucionales, normativos y procesales del Examen Periódico Universal como mecanismo extraconvencional de protección de derechos humanos», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.64-93.

Poe, Steven C., and C. Neal Tate. «Repression of Human Rights to Personal Integrity in the 1980s: A Global Analysis», *American Political Science Review*, vol. 88, no. 4 (1994): 853–872.

Poe, Steven C., C. Neal Tate, and Linda Camp Keith. «Repression of the Human Right to Personal Integrity Revisited: A Global Cross-National Study Covering the Years 1976–1993», *International Studies Quarterly*, vol. 43, no. 2 (1999): 291–313.

Poe, Steven C., C. Neal Tate, Linda Camp Keith and Drew Lanier, «Domestic Threat: The Abuse of Personal Integrity», In Christian Davenport, ed. *Paths to State Repression: Human Rights Violations and Contentious Politics*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, 2000, p.27-70.

Poirier, Nicolas. «Cornelius Castoriadis. L’imaginaire radical», *Revue du MAUSS*, vol. 1, no. 21 (2003): 383-404.

Postero, Nancy Grey, and Leon Zamosc, éd. *The Struggle for Indigenous Rights in Latin America*. Eastbourne; Portland: Sussex Academic Press, 2004, 250p.

Poulos, Helen M., and Mary Alice Haddad. «Violent Repression of Environmental Protests», *SpringerPlus*, vol. 5, no. 1 (2016): 1-12.

Provenzano, François. «Tel Quel à la rue: subjectivation et argumentation dans le discours théorique et dans l’affiche militante de Mai 68», *Argumentation et Analyse du Discours*, no. 14 (2015), [En ligne], URL: <http://journals.openedition.org/aad/1897>

Radcliffe, Sarah A. «Latin American Indigenous Geographies of Fear: Living in the Shadow of Racism, Lack of Development, and Antiterror Measures», *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 97, no. 2 (2007): 385–397.

Radonic, Lucero. «Environmental Violence, Water Rights, and (Un) Due Process in Northwestern Mexico», *Latin American Perspectives*, vol. 42, no. 5 (2015): 27–47.

Rancière, Jacques. «La cause de l’autre», *Lignes*, vol. 30, no. 1 (1997): 36-49.

Rancière, Jacques. *Aux bords du politique*. Paris: Gallimard, 1998, 262p.

Rancière, Jacques. *La Mésentente: Politique et Philosophie*. Paris: Galilée, 1995, 187p.

Rancière, Jacques. *Le philosophe et ses pauvres*. Paris: Éditions Flammarion, 2007, 314p.

Rasler, Karen. «Mobilization, Opportunity Structure, and Polity Responsiveness: The Role of Repression in the Intifada», In Christian Davenport, ed. *Paths to State Repression: Human Rights Violations and Contentious Politics*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, 2000, p.173-192.

Rastier, François. «Enjeux épistémologiques de la linguistique de corpus», dans Geoffrey Williams, éd. *La linguistique de corpus*, Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2005, p.31-45.

Reger, Jo. «Organizational Dynamics and Construction of Multiple Feminist Identities in the National Organization for Women», *Gender & Society*, vol. 16, no. 5 (2002): 710–727.

Reynolds, Pamela. «The Ground of All Making: State Violence, the Family, and Political Activists», In Veena Das, Arthur Kleinman, Mamphela Ramphele, and Pamela Reynolds, eds. *Violence and Subjectivity*. Berkeley; Los Angeles; London: University of California Press, 2000, p.141-170.

Richards, David L., Alyssa Webb, and K. Chad Clay. «Respect for Physical-Integrity Rights in the Twenty-First Century: Evaluating Poe and Tate's Model 20 Years Later», *Journal of Human Rights*, vol. 14, no. 3 (2015): 291–311.

Riches, David, ed. *The Anthropology of Violence*. New York: Basil Blackwell, 1986, 232p.

Ríos Vega, Luis Efrén. «VII. Elecciones Libres y Candidaturas Golpistas», In Joaquín A. Mejía R. et Víctor Fernández, eds. *El golpe de Estado en Honduras desde una perspectiva de los Derechos Humanos*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2010, p.196-221.

Robles, Yaser S. «En el Aire Escribieron la Historia: Honduras – a System of Hegemonic Powers and Underlying Social Resistance During the Central American Conflicts of the 1970s and 1980s», Ph.D. Dissertation, State University of New York, 2013, 290p.

Rockwell, Rick, and Noreene Janus. «Honduras and the Media Oligarchy», In *Media power in Central America*. Urbana: University of Illinois Press, 2003, p.13-29

Rockwell, Rick. «Evolving Media Structures in Central America», *International Journal of Media & Cultural Politics*, vol. 13, no. 1 (2017): 57-73.

Rodríguez González, José María. «II. De Cargos Ilegales al Golpe Militar en Honduras», In Joaquín A. Mejía R. y Víctor Fernández, eds. *El golpe de Estado en Honduras desde una perspectiva de los Derechos Humanos*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2010, p.50-84.

Rodríguez-Garavito, César. «Ethnicity. Gov: Global Governance, Indigenous Peoples, and the Right to Prior Consultation in Social Minefields», *Indiana Journal of Global Legal Studies*, vol. 18, no. 1 (2011): 263-305.

Rodriguez-Mejia, Fredy. «Articulations of identity through struggle among the Ch'orti' Maya of Copán, Honduras», Ph.D. Dissertation, Michigan State University, 2016, 267p.

Rojas, Cristina. «Acts of Indigenship: Historical Struggles for Equality and Colonial Difference in Bolivia», *Citizenship Studies*, vol. 17, no. 5 (2013): 581-595.

Rojas, Maria Andrea. «Michel Foucault: la "parrêsia", une éthique de la vérité», Thèse de doctorat, Université Paris-Est, 2012, 407p.

Romanos, Eduardo. «Emotions, Moral Batteries and High-Risk Activism: Understanding the Emotional Practices of the Spanish Anarchists under Franco's Dictatorship», *Contemporary European History*, vol. 23, no. 4 (2014): 545-564.

Romero, Ramón. *Estudio Analítico del Marco Legislativo y Políticas que Afectan a la Población Adolescente y Joven en Honduras*, 2000, [En ligne] URL: <http://www.bvs.hn/bva/fulltext/RESPADOLEC.2.PDF>

Roquas, Esther. *Stacked law: land, property and conflict in Honduras*, Amsterdam: Rozenberg, 2002, 263p.

Rosenberg, Mark B. «Democracy in Honduras: The Electoral and The Political Reality», In Mitchell A. Seligson and John A. Booth, eds. *Elections and Democracy in Central America, Revisited*, Chapel Hill; London: The University of North Carolina Press, 1995, p.66-83.

Rosenberg, Mark B. «Honduras: An Introduction», In Mark B. Rosenberg and Philip L. Shepherd, eds. *Honduras Confronts Its Future: Contending Perspectives on Critical Issues*. Boulder: Lynne Rienner Publishers Inc, 1986, p.1–19.

Rosenberg, Mark B. «Narcos and Politicos: The Politics of Drug Trafficking in Honduras», *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, vol. 30, no. 2/3 (1988): 143–165.

Rosier, Laurence. «Chaînes d'énonciateurs et modes d'organisation textuels: du discours rapporté à la circulation re-marquée des discours», *Cahiers de praxématique*, no. 45 (2005): 103–124.

Rosier, Laurence. «La circulation des discours à la lumière de "l'effacement énonciatif": l'exemple du discours puriste sur la langue», *Langages*, no.156 (2004): 65-78.

Ross, Amy. «Truth and consequences in Guatemala», *GeoJournal*, vol. 60, no. 1 (2004): 73-79.

Roy-Allard, Florence. «Mises en récits de souffrances sociales environnementales chez les autochtones de l'état de Oaxaca au Mexique: une articulation à l'imaginaire politique», Mémoire de maîtrise, Université Laval, 2015, 140p.

Ruhl, J. Mark. «3 Honduras: Militarism and Democratization in Troubled Waters», In Thomas W Walker and Ariel C Armony, eds. *Repression, Resistance, and Democratic Transition in Central America*. Wilmington, Del.: Scholarly Resources, 2000, p.47–66.

Ruhl, J. Mark. «Doubting Democracy in Honduras», *Current History*, vol. 96, no. 607 (1997): 81–86.

Ruhl, J. Mark. «Honduras Unravels», *Journal of Democracy*, vol. 21, no. 2 (2010): 93–107.

Ruhl, J. Mark. «Post-Coup Honduras: The Limit of Stabilisation», *Security and Defense Studies Review*, vol. 13 (2012): 33–48.

Ruhl, J. Mark. «Redefining Civil-Military Relations in Honduras», *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, vol. 38, no. 1 (1996): 33–66.

Ruiz, Elias. *El Astillero : masacre y justicia*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 1992, 161p.

Salomón, Leticia, «25 The National Security Doctrine in Honduras: Analysis of the Fall of General Gustavo Alvarez Martínez», Nancy Peckenham, and Annie Street, eds. *Honduras: Portrait of a Captive Nation*. New York: Praeger Publishers, 1985, p.197-207.

Salomón, Leticia, «II. Poder Civil y Fuerzas Armadas en Honduras», In Leticia Salomón, ed. *Poder Civil y Fuerza Armada en Honduras*. Tegucigalpa: Centro de Documentación de Honduras (CEDOH); Coordinadora Regional de Investigación Económica y Sociales (CRIES), 1997, p.61-163.

Salomón, Leticia. «La militarización de la Seguridad: Responsabilidad civil, policial... ¿y militar?» In Víctor Meza, Edmundo Orellana, Leticia Salomón, Thelma Mejía, Félix Molina, and Centro de Documentación de Honduras, eds. *La militarización de la seguridad pública en Honduras*. Tegucigalpa: Centre de Documentación de Honduras (CEDOH), 2015, p.73–94.

Salzman, Catherine, and Ryan Salzman. «The Media in Central America: Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua and Panama», In Alan B. Albarran, ed. *The Handbook of Spanish Language Media*. New York: Routledge, 2009, p.47-62.

Sánchez Cubas, Claudia Janeth. «El Ombudsman, establecimiento de un Comisionado del Pueblo para Centroamérica en el Marco de la Integración Centroamericana», Tesis doctoral, Madrid: Instituto de Derechos Humanos Bartolomé de Las Casas, 2000, 400p.

Sánchez-Vázquez, Luis, María Gabriela Espinosa-Quezada, and María Beatriz Eguiguren-Riofrío. «‘Golden Reality’ or the ‘reality of Gold’: Artisanal Mining and Socio-Environmental Conflict in Chinapintza, Ecuador», *The Extractive Industries and Society*, vol. 3, no. 1 (2016): 124–128.

Santiago, Sara. «Understanding Power: The Prospects for Indigenous Resistance to a Proposed Mega-Dam in Rural Honduras», Master's Thesis, The Ohio State University, 2012, 93p.

Santos, Boaventura de Sousa. *Una epistemología del Sur: La reinención del conocimiento y la emancipación social*. Mexico DF; Buenos Aires: Siglo XXI; CLACSO, 2009, 368p.

Sarfati, Georges-Élia. *Éléments d'analyse du discours*. 2e ed. Paris: Armand Colin, 2005, 121p.

Saussure, Ferdinand de. *Cours de linguistique générale*. Paris: Éditions Payot & Rivage, 2016, 409p.

Savino, Lucas. «Landscapes of Contrast: The Neo-Extractivist State and Indigenous Peoples in ‘post-Neoliberal’ Argentina», *The Extractive Industries and Society*, vol. 3, no. 2 (2016): 404–415.

Sawyer, Suzana, and Edmund Terence Gomez, eds. *The Politics of Resource Extraction: Indigenous Peoples, Multinational Corporations, and the State*. New York: Palgrave Macmillan, 2012, 314p.

Scarritt, James and Susan McMillan, «Protest, Democratization, and Human Rights in Africa», In Christian Davenport, ed. *Paths to State Repression: Human Rights Violations and Contentious Politics*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, 2000, p.195-216.

Scheper-Hughes, Nancy. *Death Without Weeping: The Violence of Everyday Life in Brazil*. Berkeley, Los Angeles, London: University of California Press, 1992, 614p.

Schmidt, Bettina E., Ingo Schröder, and European Association of Social Anthropologists. *Anthropology of Violence and Conflict*. London; New York: Routledge, 2001, 229p.

Schnoor, Steven. «Governmentality and the new spirit of exploitation: The politics of legitimacy and resistance to Canadian mining in Guatemala and Honduras», Ph.D. Dissertation, York/Ryerson Universities, 2013, 355p.

Schulz, Donald E., and Deborah Sundloff Schulz. *The United States, Honduras, and the Crisis in Central America*. Boulder; San Francisco; Oxford: Westview Press, 1994, 368p.

Searle, John R. *Speech Acts: An Essay in the Philosophy of Language*. Cambridge: Cambridge University Press, 1969, 214p.

Shade, Lindsay. «Sustainable Development or Sacrifice Zone? Politics below the Surface in Post-Neoliberal Ecuador», *The Extractive Industries and Society*, vol. 2, no. 4 (2015): 775–784.

Shipley, Tyler. «Enclosing the Commons in Honduras» *American Journal of Economics and Sociology*, vol. 75, no. 2 (2016): 456–487.

Sieder, Rachel. «‘Emancipation’ or ‘regulation’? Law, Globalization and Indigenous Peoples’ Rights in Post-War Guatemala», *Economy and Society*, vol. 40, no. 2 (2011): 239–65.

Siliézar Turcios, Claudia Vanessa y Gabriela Figueroa Herrera. «XI Las observaciones del Comité para la Eliminación de la Discriminación racial», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.274-288.

Simmons, Cynthia S. «Territorializing Land Conflict: Space, Place, and Contentious Politics in the Brazilian Amazon», *GeoJournal*, vol. 64, no. 4 (2005): 307–317.

Sobrino, Jon. «Chapter 5. Latin American Martyrs. Summons and Grace for the Church», In Daniel G. Groody, ed. *The Option for the Poor in Christian Theology*, Notre Dame: University of Notre Dame Press, 2007 p.89-117.

Solá, Helena . «IX. Las observaciones del Comité contra la Tortura», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.236-249.

Soledad Pazo, María. «Prólogo: El papel de la Oficina del Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos en Honduras (OACNUDH) en relación con los derechos humanos y bienes naturales», In Mejía Rivera, Joaquín A., éd. *Obligaciones internacionales del Estado de Honduras en materia de derechos humanos y bienes naturales*. El Progreso: Editorial Guaymuras, 2018, p.23-26.

Sosa, Eugenio and Marco Tinoco. *Optaron por la vida: el Movimiento Ambientalista de Olancho*. Tegucigalpa: Movimiento Ambientalista de Olancho, 2007, 125p.

Sosa, Eugenio. «Democracia, procesos electorales y movimientos sociales en Honduras: De la transición política al golpe de Estado», CLACSO, 2015a, 51p.

Sosa, Eugenio. «Honduras: Entre criminalidad, enfrentamiento mediático, protesta social y resultados electorales cuestionados», *Revista de Ciencia política*, vol. 34, no. 1 (2014), p.203-219.

Sosa, Eugenio. «The Movement Against the Coup in Honduras», In Paul Almeida and Allen Cordero Ulate, eds. *Handbook of Social Movements across Latin America*. Dordrecht: Springer Netherlands, 2015b, p.313–326.

Sosa, Eugenio. «Violencia e inseguridad en Honduras: De la contrainsurgencia a la criminalización», In Esteban De Gori, Lucrecia Molinari, Silvina Romano, Julieta Rostica, and Kristina Pirker, ed. *Violencia y Seguridad en Centroamerica: De la Guerra Fria a la Actualidad*. Observatorio Latinoamericano 13. Buenos Aires: Instituto de Estudios de América Latina y el Caribe (IEALC), Universidad de Buenos Aires Facultad de Ciencias Sociales, 2013a, p.94–103.

Sosa, Eugenio. *De las luchas contra el ajuste a un nuevo ciclo de protesta social*. 1. ed. Tegucigalpa: Federación Luterana Mundial, Departamento para el Servicio Mundial, Programa Honduras, 2010, 152p.

Sosa, Eugenio. *Democracia y movimientos sociales en Honduras: de la transición política a la ciudadanía indignada*. Primera edición. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2016, 152p.

Sosa, Eugenio. *Dinámica de la protesta social en Honduras*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2013b, 227p.

Stocks, Antony. «Land War: Land Barrons Responded with Murder after Indians in Honduras Organized to Recover their Land», *Cultural Survival Quarterly*, vol. 16, no. 4 (1992): 16-18.

Stonich, Susan C. «Struggling with Honduran Poverty: The Environmental Consequences of Natural Resource-Based Development and Rural Transformations», *World Development*, vol. 20, no. 3 (1992): 385–399.

Stonich, Susan C. «The Dynamics of Social Processes and Environmental Destruction: A Central American Case Study», *Population and Development Review*, vol. 15, no. 2 (1989): 269–296.

Stonich, Susan C. «The English-Speaking Bay Islanders», In Susan C. Stonich, ed. *Endangered Peoples of Latin America: Struggles to Survive and Thrive*. Wesport; London: The Greenwood Press, 2001, p.71–86.

Stonich, Susan C. «The Environmental Quality and Social Justice Implications of Shrimp Mariculture Development in Honduras», *Human Ecology*, vol. 23, no. 2 (1995): 143–168.

Stonich, Susan C. «The Promotion of Non-Traditional Agricultural Exports in Honduras: Issues of Equity, Environment and Natural Resource Management», *Development and Change*, vol. 22, no. 4 (1991): 725–755.

Stonich, Susan C. *The Other Side of Paradise: Tourism, Conservation, and Development in the Bay Islands*. New York: Cognizant Communication Corporation, 2000, 205p.

Stonich, Susan C., John R. Bort, and Luis L. Ovares. «Globalization of Shrimp Mariculture: The Impact on Social Justice and Environmental Quality in Central America», *Society & Natural Resources*, vol. 10, no. 2 (1997): 161–179.

Street, Annie. «28 Political Parties and Opposition Groups Vying for Power in Honduras», In Nancy Peckenhams, and Annie Street, eds. *Honduras: Portrait of a Captive Nation*. New York: Praeger Publishers, 1985, p.217-222.

Strijcker, Ermesinde De. «“The River Told Her so”, Narrating Human-Environmental Relations in Indigenous Lenca Territory», Master thesis, Utrecht University, 2017, 81p.

Svampa, Maristella. «“Consenso de Los Commodities” y Lenguajes de Valoración en América Latina», *Nueva Sociedad*, no. 244 (2013): 30–46.

Svampa, Maristella. «Commodities Consensus: Neoextractivism and Enclosure of the Commons in Latin America», *South Atlantic Quarterly*, vol. 114, no. 1 (2015): 65–82.

Svampa, Maristella. «Consenso de los commodities, giro ecoterritorial y pensamiento crítico en América Latina», *Revista del Observatorio Social de América Latina*, Año XIII, no. 32 (2012): 15-38.

Svampa, Maristella. «Hacia Una Gramática de Las Luchas En América Latina: Movilización Plebeya, Demandas de Autonomía Y Giro Eco-Territorial», *Revista Internacional de Filosofía Política*, no. 35 (2010): 21–46.

Svampa, Maristella. «Néo-«développementisme» extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine», *Problèmes d’Amérique latine*, vol. 3, no. 81 (2011): 101-127.

Taussig, Michael T. *Shamanism, colonialism and the wild man: a study in terror and healing*, Chicago: University of Chicago Press, 1987, 538p.

Tétu, Jean-François. «Les stratégies de la citation dans la presse», dans *Citation et détournement : séminaire 2001-2002*. Bron (Rhône): GRIMH-GRIMIA, 2003, p.13–24.

Thalhammer, Kristina E. «I’ll Take the High Road: Two Pathways to Altruistic Political Mobilization Against Regime Repression in Argentina», *Political Psychology*, vol. 22, no. 3 (2001): 493-519.

Thirion, Nicolas. «Des rapports entre droit et vérité selon Foucault: une illustration des interactions entre les pratiques juridiques et leur environnement», *Revue interdisciplinaire d’études juridiques*, vol. 70, no. 1 (2013): 180-188.

Todd, Molly. «Salvadorans by Flight: Peasants and Citizen Action on the El Salvador-Honduras Border 1960-1990», Ph.D. Dissertation, University of Wisconsin–Madison, 2007, 502p.

Todorov, Tzvetan. *Mikhail Bakhtine. Le principe dialogique suivi de Écrits du cercle de Bakhtine*. Paris: Seuil, 1981, 316p.

Toledo, Víctor M., David Garrido, and Narciso Barrera-Bassols. «The Struggle for Life Socio-Environmental Conflicts in Mexico», *Latin American Perspectives*, Issue 204, vol. 42, no. 5 (2015): 133–147.

Torres Calderón, Manuel. «El poder de los señores mediáticos en Honduras», In *Honduras: Poderes Fácticos y Sistema Político*. Tegucigalpa: Centro de Documentación de Honduras (CEDOH), 2009, p.135-201.

Trigo, Yolanda Cristina Massieu, and Blanca Olivia Acuña Rodarte. «Biofuels Socio-Environmental Violence in Rural Mexico», *Latin American Perspectives*, vol. 42, no. 5 (2015): 67–82.

Van Cott, Dona Lee, ed. *Indigenous Peoples and Democracy in Latin America*. New York: St-Martin's Press, 1994, 271p.

Vanthuyne, Karine. «Ethnographier les silences de la violence», *Anthropologie et Sociétés*, vol. 32 (2008): 64-71.

Vázquez-Rodríguez, Ana-María, and Margaret Lombe. «Assessing Social Engagement in Unstable Environments: An Examination of Collective Action in Mexico», *Global Social Welfare*, vol. 4, no. 4 (2017): 233-246.

Velasco, Marcela. «Confining Ethnic Territorial Autonomy in Colombia The Case of the Naya River Basin», *The Journal of Environment & Development*, vol. 20, no. 4 (2011): 405–427.

Vélez-Torres, Irene. «Governmental Extractivism in Colombia: Legislation, Securitization and the Local Settings of Mining Control», *Political Geography*, vol. 38 (2014): 68–78.

Veltmeyer, Henry, and James Petras, eds. *The New Extractivism. A Post-Neoliberal Development Model or Imperialism of the Twenty-First Century?* New York: Zed Books Ltd, 2014, 308p.

Villars, Rina. *Para la casa más que para el mundo: sufragismo y feminismo en la historia de Honduras*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2001, 704p.

Villeda, Suyapa Portillo. «Chapter Seven. Honduras: Refounding the Nation, Building a New Kind of Social Movement», In Richard Stahler-Sholk, Harry E. Vanden, and Marc Becker, eds. *Rethinking Latin American Social Movements: Radical Action from below. Latin American Perspectives in the Classroom*. Lanham: Rowman & Littlefield, 2014, p.121–145.

Virginia Samayoa, Claudia, David Augusto Dávila Navarro, Jeanne Marie Rikkers y Comité de Familiares de Detenidos-Desaparecidos en Honduras. *Ejecuciones extrajudiciales de jóvenes estigmatizados en Centroamérica: estudio de situación de Guatemala, El Salvador y Honduras, 2009*. 1. ed. Guatemala: Programa de Seguridad Juvenil: Instituto de Estudios Comparados en Ciencias Penales de Guatemala: Fundación de Estudios para la Aplicación del Derecho, 2011, 315p.

Viterna, Jocelyn S. «Pulled, Pushed, and Persuaded: Explaining Women's Mobilization into the Salvadoran Guerrilla Army», *American Journal of Sociology*, vol. 112, no. 1 (2006): 1-45.

Walker, Scott, and Steven C. Poe. «Does Cultural Diversity Affect Countries' Respect for Human Rights?» *Human Rights Quarterly*, vol. 24, no. 1 (2002): 237–263.

Walker, Thomas W., and Ariel C. Armony, eds. *Repression, Resistance, and Democratic Transition in Central America*. Wilmington: Scholarly Resources, 2000, 301p.

Warren, Kay B., and Jean E. Jackson, eds. *Indigenous Movements, Self-Representation, and the State in Latin America*. Austin: University of Texas Press, 2002, 294p.

Wayland, Joshua, and Matthew Kuniholm. «Legacies of Conflict and Natural Resource Resistance in Guatemala», *The Extractive Industries and Society*, vol. 3, no. 2 (2016): 395–403.

Weiss, Thomas G., and David A. Korn, *Internal Displacement: Conceptualization and Its Consequences*, London: Routledge, 2006, 190p.

Wells, Christian E., and Karla L. Davis-Salazar. «Environmental Worldview and Ritual Economy among the Honduran Lenca: Dimensions of Ritual Economy», *Research in Economic Anthropology*, vol. 27 (2008): 189–217.

Whitehead, Neil L., ed. *Violence*. Santa Fe; Oxford: School of American Research Press; James Currey, 2004, 306p.

Whittier, Nancy. *Feminist Generations: The Persistence of the Radical Women's Movement*. Philadelphia: Temple University Press, 1995, 320p.

Wiessner, Siegfried. «Rights and Status of Indigenous Peoples: A Global Comparative and International Legal Analysis», *Harvard Human Rights Journal*, vol. 12 (1999): 57-128.

Wiltfang, Gregory L., et Doug McAdam. «The Costs and Risks of Social Activism: A Study of Sanctuary Movement Activism», *Social Forces*, vol. 69, no. 4 (1991): 987-1010.

Wolford, Heather. «Sowing the Seeds of Resistance: Agrarian Reform, Political Violence, and Popular Mobilization in the Aguán Valley of Honduras», M.A. Dissertation, University of Oregon, 2014, 129p.

Wood, Elizabeth Jean. *Insurgent collective action and civil war in El Salvador*, Cambridge; New York: Cambridge University Press, 2003, 308p.

Woodward, Susan L. «Violence-Prone Area on International Transition? Adding the Role of Outsiders in Balkan Violence», In Veena Das, Arthur Kleinman, Mamphela Ramphele, and Pamela Reynolds, eds. *Violence and Subjectivity*. Berkeley; Los Angeles; London: University of California Press, 2000, p.19-45.

Yashar, Deborah J. «Democracy, Indigenous Movements, and the Postliberal Challenge in Latin America», *World Politics*, vol. 52, no. 1 (1999): 76–104.

Yashar, Deborah J. «Resistance and Identity Politics in an Age of Globalization», *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 610, no. 1 (2007): 160–181.

Yashar, Deborah J. *Contesting Citizenship in Latin America: The Rise of Indigenous Movements and the Postliberal Challenge*. New York: Cambridge University Press, 2005, 388p.

Zwerman, Gilda and Patricia Steinhoff. «When Activist Ask for Trouble: State-Dissident Interactions and the New Left Cycle of Resistance in the United States and Japan», In Christian Davenport, Hank Johnston, and Carol Mueller, eds. *Repression and Mobilization*. Minneapolis; London: University of Minnesota Press, 2004, p.85-107.

Documentation hors corpus

Publications gouvernementales, d'organismes de droits humains et d'associations de la société civile

Agencia de la ONU para los Refugiados (ACNUR). «Informe sobre tierras, viviendas y desplazamiento forzado en Honduras». ACNUR, 2017, 60p.

Alianza por la Paz y la Justicia. «Primer Informe APJ sobre Impunidad: Homicidios en Comayagua, San Pedro Sula y Tegucigalpa - Período 2010-2012». Tegucigalpa: Alianza por la Paz y la Justicia, 2015, 40p.

Alto Comisionado de Naciones Unidas de Derechos Humanos (ACNUDH). «Honduras, uno de los países más peligrosos para los defensores de derechos humanos – advierten expertos». Ginebra/Washington D.C.: 19 août 2016, [En ligne], URL: <https://www.ohchr.org/SP/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20397&LangID=S>

Amnesty International. «Amnesty International Report 1980». London: Amnesty International Publications, 1980, 408p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1981». London: Amnesty International Publications, 1981, 426p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1982». London: Amnesty International Publications, 1982, 367p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1983». London: Amnesty International Publications, 1983, 351p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1984». London: Amnesty International Publications, 1984, 382p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1985». London: Amnesty International Publications, 1985, 359p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1986». London: Amnesty International Publications, 1986, 386p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1987». London: Amnesty International Publications, 1987, 391p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1988». London: Amnesty International Publications, 1988, 278p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1989». London: Amnesty International Publications, 1989, 310p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1990». London: Amnesty International Publications, 1990, 298p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1991». London: Amnesty International Publications, 1991, 290p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1992». London: Amnesty International Publications, 1992, 311p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1993». London: Amnesty International Publications, 1993, 354p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1994». London: Amnesty International Publications, 1994, 352p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1995». London: Amnesty International Publications, 1995, 353p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1996». London: Amnesty International Publications, 1996, 360p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1997». London: Amnesty International Publications, 1997, 378p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1998». London: Amnesty International Publications, 1998, 395p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 1999». London: Amnesty International Publications, 1999, 405p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 2000». London: Amnesty International Publications, 2000, 294p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 2001». London: Amnesty International Publications, 2001, 302p.

Amnesty International. «Amnesty International Report 2002». London: Amnesty International Publications, 2002, 307p.

Amnistie Internationale. «Les défenseurs des droits humains pris pour cibles». Londres: Éditions francophones d'Amnisty International, ACT 30/020/2004, 2004, 28p.

Asociación de Agencias de Desarrollo ligadas al Concejo Mundial de Iglesias (APRODEV), Iniciativa de Copenhague para América Central y México (CIFCA), FIAN Internacional, Federación Internacional de Derechos Humanos (FIDH), Regional latinoamericana de la Unión Internacional de los Trabajadores de la Alimentación, Agrícolas, Hoteles, Restaurantes, Tabaco y Afines (Rel-UITA), et Vía Campesina Internacional. «Honduras: Violaciones de Derechos Humanos en el Bajo Aguán. Informe de la Misión de Verificación Internacional». 2011, 57p.

Asociación Ecuémica de Teólogos del Tercer Mundo. *Aporte a la sabiduría andina y de la experiencia cristiana: Memoria del II Encuentro Ecuémico de Cultura Andina y Teología*. Quito: Abya Yala, 1992, 131p.

Asociación para una Ciudadanía Participativa (ACI-Participa). «Medidas Cautelares en Honduras: Sueño y Realidad - Informe sobre la implementación de las Medidas Cautelares de la CIDH en Honduras, 2009-2016». Tegucigalpa: ACI Participa, 2016, 46p.

Brigadas Internacionales de Paz (PBI) Honduras. «En el Día Internacional de los Derechos Humanos PBI Honduras Insta a la Comunidad Internacional a Velar por la Situación de Seguridad

del Campesinado y los Pueblos Indígenas en el Municipio de Santa Elena, Departamento de La Paz, Honduras», 10 décembre 2014, [En ligne], URL: https://pbi-honduras.org/fileadmin/user_files/projects/honduras/Publications/Pbi_Honduras_briefing_Santa_Elena_10_diciembre_ES.pdf

Centro de Investigación y Promoción de los Derechos Humanos (CIPRODEH). «Informe sobre el Cumplimiento de las Medidas Cautelares y Provisionales en Honduras». Honduras: CIPRODEH, 2016, 144p.

Comisión de Verdad (CdV). «La Voz Más Autorizada es la de las Víctimas». Tegucigalpa: Comisión de Verdad (CdV), 2012, 306p.

Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH) y Organización de los Estados Americanos (OEA). «Pueblos indígenas, comunidades afrodescendientes y recursos naturales: protección de derechos humanos en el contexto de actividades de extracción, explotación y desarrollo». Washington, D.C.: Organización de los Estados Americanos (OEA), 2015a, 190p.

Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH) y Organización de los Estados Americanos (OEA). «Criminalización de defensoras y defensores de derechos humanos». Washington, D.C.: Organización de los Estados Americanos (OEA), 2015b, 164p.

Comisión Interinstitucional para la Protección de Personas Desplazadas por la Violencia (CIPPDV). «Caracterización del Desplazamiento Interno en Honduras». Tegucigalpa: CIPPDV, 2015, 81p.

Comisión nacional de verdad y reconciliación (CVR). «Para que los hechos no se repitan: Informe de la Comisión de la Verdad y la Reconciliación, Tomo I Final». San José, Costa Rica: Comisión nacional de verdad y reconciliación (CVR), 2011, 551p.

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Informe sobre la Situación de los Derechos Humanos en Honduras durante el Año 2004». Tegucigalpa: CONADEH, 2005, 33p.

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Informe del Comisionado Nacional de los Derechos Humanos ante el Honorable Congreso Nacional sobre el Estado General de los Derechos Humanos en Honduras en el Año 2005». Tegucigalpa: CONADEH, 2006, 26p.

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Informe del Comisionado Nacional de los Derechos Humanos ante el Honorable Congreso Nacional sobre el Estado General de los Derechos Humanos en Honduras en el Año 2006». Tegucigalpa: CONADEH, 2007, 140p.

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Informe Anual 2007: Los derechos humanos (2002-2007) y la democracia Gestión y desarrollo institucional». Tegucigalpa: CONADEH, 2008. 88p.

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Informe Anual 2008». Tegucigalpa: CONADEH, 2009, 239p.

Comisionado Nacional de Protección de los Derechos Humanos (CONADEH). *Los hechos hablan por sí mismos: informe preliminar sobre los desaparecidos en Honduras 1980-1993*. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 1994, 496p.

Comité de Familiares de Detenidos Desaparecidos en Honduras (COFADEH). *Erguidos como Pinos*. 1a éd. Tegucigalpa: Editorial Guaymuras, 2006, 123p.

Consejo de Derechos Humanos (CDH). 11 janvier 2019. «Visita a Honduras Informe del Relator Especial sobre la situación de los defensores de los derechos humanos», A/HRC/40/60/Add.2, 20p.

Global Witness. «At What Cost? Irresponsible business and the murder of land and environmental defenders in 2017». London: Global Witness, 2018a, 72p.

Global Witness. «Deadly Environment: The Dramatic Rise in Killings of Environmental and Land Defenders, 1.1.2002-31.12.2013». London: Global Witness, 2014a, 27p.

Global Witness. «Defenders of the Earth: Global Killings of Land and Environmental in 2016». London: Global Witness, 2017, 58p.

Global Witness. «En Terreno Peligroso: El Medio Ambiente Mortal de 2015: Asesinato y Criminalización de Defensores de la Tierra y el Medio Ambiente en Todo el Mundo». London: Global Witness, 2016, 15p.

Global Witness. «How Many More: 2014's Deadly Environment: The Killing and Intimidation of Environmental and Land Activists, with a Spotlight on Honduras». London: Global Witness, 2015a, 27p.

Global Witness. «La tala ilegal en la Biosfera del Río Plátano: Una farsa en tres actos». Washington, D.C.: Global Witness Publishing, 2009, 39p.

Grupo Asesor Internacional de Personas Expertas (GAIPE). «Represa de Violencia: El Plan que Asesinó a Berta Cáceres». GAIPE, 2017, 87p.

Human Rights Watch (HRW). «“Aquí no hay investigaciones”: Impunidad de homicidios y otros abusos en el Bajo Aguán, Honduras». Estados Unidos: Human Rights Watch, 2014, 78p.

Institute for Economics and Peace (IEP), «Global Peace Index 2015. Measuring Peace, its Causes and Its Economic Values». Institute for Economics and Peace, 2015, 127p.

Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad (IUDPAS). «Informe Final de la Conflictividad y Violencia Política Electoral: Elecciones Generales de 2013». Tegucigalpa: Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad, 2014, 59p.

Le Clercq Ortega, Juan Antonio y Gerardo Rodríguez Sánchez Lara, dir. «IGI Índice Global de Impunidad 2017. Dimensiones de la Impunidad Global». Puebla: Universidad de las Americas Puebla; UDLAP Jenkins Graduate School/Centro de Estudios sobre Impunidad y Justicia, 2017, 141p.

Observatorio de Derechos Humanos del Aguán (OPDHA). «Informe estadístico de muertes violentas relacionadas al conflicto de tierras en el Bajo Aguán 2008-2013». OPDHA, 2014, 14p.

Organización Mundial Contra la Tortura (OMCT). «Honduras - Criminalización en el Bajo Aguán: Justicia a Medias - Informe de Misión de Observación Judicial». OMCT, 2016b, 20p.

Organización Mundial Contra la Tortura (OMCT). «Honduras: Los Defensores y Defensoras de Derechos Humanos entre la Espada y la Pared: Informe de misión de investigación». FIDH, 2016a, 56p.

Oxfam, Land Rights Now y Defensoras Madre Tierra. «Hechos y Circunstancias alrededor del Asesinato de Berta Cáceres Flores en la Búsqueda de los Autores Intellectuales». Tegucigalpa: Oxfam; Land Rights Now; Defensoras Madre Tierra, 2017, 25p.

Plataforma agraria. «Criminalización de las y los campesinos por el sistema judicial hondureño como respuesta a los procesos de recuperación de tierras. Resumen ejecutivo», Honduras: Plataforma agraria, 2013, 12p.

Programa de Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD). 2006. «Informe sobre Desarrollo Humano Honduras 2006. Hacia la expansión de la ciudadanía», Honduras: PNUD, 258p.

Rights Action. «Human Rights Violations Attributed to Military Forces in the Bajo Aguan Valley in Honduras». Washington, DC: Rights Action, 2013, 64p.

United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC). 2019. «Global study on homicide. Homicide trends, patterns and criminal justice response», Vienna: UNODC, 90p.

Statistiques

Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH), «Estadísticas», 2019, [En ligne], URL: <http://www.oas.org/es/cidh/multimedia/estadisticas/estadisticas.html>

Global Witness (2014b). Dead Friends of the Earth: Killings of People Protecting Land and Environmental Rights are Increasing [Figure], Tiré de URL: <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/deadly-environment/>

Global Witness (2015b). 111 People were Killed in Honduras between 2002 and 2011 [Figure], tiré de URL: <https://www.globalwitness.org/static/infographics/howmanymore/>

Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad (IUDPAS). «Observatorio de la Violencia», Tegucigalpa: Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad, no. 9, 2008, 12p.

Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad (IUDPAS). «Observatorio de la Violencia», Tegucigalpa: Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad, no. 13, 2009, 17p.

Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad (IUDPAS). «Observatorio de la Violencia», Tegucigalpa: Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad, no. 17, 2010, 16p.

Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad (IUDPAS). «Observatorio de la Violencia», Tegucigalpa: Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad, no. 20, 2011, 16p.

Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad (IUDPAS). «Observatorio de la Violencia», Tegucigalpa: Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad, no. 24, 2012, 16p.

Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad (IUDPAS). «Observatorio de la Violencia», Tegucigalpa: Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad, no. 28, 2013, 16p.

Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad (IUDPAS). «Observatorio de la Violencia», Tegucigalpa: Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad, no. 32, 2014, 16p.

Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad (IUDPAS). «Observatorio de la Violencia», Tegucigalpa: Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad, no. 36, 2015, 16p.

Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad (IUDPAS). «Observatorio de la Violencia», Tegucigalpa: Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad, no. 40, 2016, 16p.

Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad (IUDPAS). «Observatorio de la Violencia», Tegucigalpa: Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad, no. 44, 2017, 16p.

Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad (IUDPAS). «Observatorio de la Violencia», Tegucigalpa: Instituto Universitario en Democracia Paz y Seguridad, no. 48, 2018, 16p.

Latinobarómetro, «Análisis Online», 2018, [En ligne], URL: <https://www.latinobarometro.org/latOnline.jsp>

Articles de quotidiens externes au corpus

La Prensa, «Más de 80 hondureños están acogidos a Ley de Protección». La Prensa, 22 mai 2017, [En ligne], URL: https://www.laprensa.hn/honduras/1073485-410/honduras-ley_de_proteccion-derechos_humanos

Corpus

Articles de presse analysés dans le corpus

AFP, «Activistas internacionales demandan justicia para Berta Cáceres». La Prensa, 13 avril 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/949606-410/activistas-internacionales-demandan-justicia-para-berta-caceres>

AFP, «Berta Cáceres, hondureña que entregó su vida en defensa del ambiente». La Prensa, 3 mars 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/936006-410/berta-caceres-hondureña-que-entregó-su-vida-en-defensa-del-ambiente>

AFP, «Familia de Berta Cáceres pide ayuda internacional para investigar crimen». El Herald, 9 mars 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/938155-466/familia-de-berta-caceres-pide-ayuda-internacional-para-investigar-crimen>

AFP, «Honduras muestra debilidad para investigar asesinato de ambientalista». El Herald, 19 mars 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/941586-466/honduras-muestra-debilidad-para-investigar-asesinato-de-ambientalista->

AFP, «Honduras y Guatemala, países más peligrosos para ambientalistas». El Herald, 1 septembre 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/mundo/995835-466/honduras-y-guatemala-pa%C3%ADses-más-peligrosos-para-ambientalistas>

AFP, «Honduras: Indígenas del Copinh denuncian atentados por luchar en defensa del ambiente». El Herald, 11 octubre 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/1007491-469/honduras-ind%C3%ADgenas-del-copinh-denuncian-atentados-por-luchar-en-defensa-del-ambiente>

AFP, «Suspenden proyecto hidroeléctrico rechazado por indígenas en Honduras». El Herald, 10 juillet 2017, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/1088273-466/suspenden-proyecto-hidroeléctrico-rechazado-por-ind%C3%ADgenas-en-honduras->

AP, «Hija de Berta Cáceres denuncia hostigamiento». El Herald, 23 mars 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/942613-469/hija-de-berta-cáceres-denuncia-hostigamiento>

Argueta, Mario R., «Viviendo para morir, muriendo para vivir ». Honduras pesa menos con el deceso del bardo Roberto Sosa», El Herald, 27 novembre 2011, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/opinion/615333-210/viviendo-para-morir-muriendo-para-vivir>

BBC, «Berta Cáceres, la hondureña que le torció la mano al Banco Mundial y China». EL Herald, 3 mars 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/935889-466/berta-cáceres-la-hondureña-que-le-torció-la-mano-al-banco-mundial>

EFE, «Amnistía Internacional denuncia el clima de violencia en Honduras». La Prensa, 21 février 2017, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/1046386-410/amnist%C3%ADa-internacional-denuncia-el-clima-de-violencia-en-honduras>

EFE, «Amnistía Internacional: Honduras se convirtió en “zona prohibida” para ambientalistas», La Prensa, 19 octubre 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/1009808-410/amnist%C3%ADa-internacional-honduras-se-convirtió-en-zona-prohibida-para-ambientalistas>

EFE, «Denuncian atentados contra una hija de Berta Cáceres». La Prensa, 1 juillet 2017, [En ligne], URL: https://www.laprensa.hn/honduras/1085570-410/atentado-hija-berta_caceres-honduras-copinh-berta_zuniga

EFE, «DESA confía que se llegará a verdaderos culpables del crimen de Cáceres». La Prensa, 12 mai 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/958076-410/desa-conf%C3%ADa-que-se-llegará-a-verdaderos-culpables-del-crimen-de-cáceres>

EFE, «La Cidh estudia con el Gobierno una posible visita al país». La Prensa, 30 mars 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/944866-410/la-cidh-estudia-con-el-gobierno-una-posible-visita-al-pa%C3%ADs>

EFE, «Líderes lencas promueven marcha en defensa de territorios». La Prensa, 15 mai 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/960148-410/l%C3%ADderes-lencas-promueven-marcha-en-defensa-de-territorios>

EFE, «Mexicano teme que asesinato de Berta Cáceres no sea el único». La Prensa, 4 avril 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/946411-410/mexicano-teme-que-asesinato-de-berta-cáceres-no-sea-el-único>

EFE, «Miriam Miranda, líder garífuna, recibe premio en Honduras». La Prensa, 18 octubre 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/1009567-410/miriam-miranda-l%C3%ADder-gar%C3%ADfuna-recibe-premio-en-honduras->

EFE, «Relator de ONU sobre ejecuciones reconoce reducción de violencia en Honduras». La Prensa, 27 mai, [En ligne], URL: <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:vu0G9lwRctwJ:www.laprensa.hn/mundo/964323-410/relator-de-onu-sobre-ejecuciones-reconoce-reducci%25C3%25B3n-de-violencia-en-honduras&num=1&hl=fr&gl=ca&strip=1&vwsr=0>

EFE, «Zaragoza recordará a Berta Cáceres con una calle en la Ciudad de la Justicia». La Prensa, 18 avril 2017, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/mundo/1063439-410/zaragoza-recordará-a-berta-cáceres-con-una-calle-en-la-ciudad-de>

El Herald, «JOH: Hay información “muy valiosa” sobre crimen de Berta Cáceres», El Herald, 3 mars 2016b, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/936008-469/joh-hay-información-muy-valiosa-sobre-crimen-de-berta-cáceres>

El Herald, «A los tribunales exalcalde de Intibucá por aprobar proyecto Agua Zarca», El Herald, 24 juin 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/973548-466/a-los-tribunales-exalcalde-de-intibucá-por-aprobar-proyecto-agua-zarca>

El Herald, «Advierten de repercusiones económicas por crimen de Berta Cáceres», El Herald, 18 mars 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/inicio/941295-465/advierten-de-repercusiones-económicas-por-crimen-de-berta-cáceres>

El Herald, «Amnistía Internacional critica investigación sobre crimen de Berta Cáceres», El Herald, 4 mars 2016d, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/937838-469/amnist%C3%ADa-internacional-critica-investigación-sobre-crimen-de-berta-cáceres>

El Herald, «Asesinan a dirigente indígena Berta Cáceres en Intibucá», El Herald, 3 mars 2016a, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/935870-466/asesinan-a-dirigente-ind%C3%ADgena-berta-cáceres-en-intibucá>

El Herald, «Calle 13 se pronuncia sobre Berta Cáceres: Su asesinato multiplica la lucha», El Herald, 4 mars 2016a, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/936241-466/calle-13-se-pronuncia-sobre-berta-cáceres-su-asesinato-multiplica-la-lucha>

El Herald, «Campesinos mantienen ocupación en cinco fincas», El Herald, 24 juillet 2012, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/571432-466/campesinos-mantienen-ocupacion-en-cinco-fincas>

El Herald, «Capturan a policías que presentaron pruebas falsas en caso de Berta Cáceres», El Herald, 20 novembre 2017, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/1127714-466/capturan-a-polic%C3%ADas-que-presentaron-pruebas-falsas-en-caso-de-berta-cáceres>

El Herald, «Colón: Un muerto y un herido en confuso tiroteo», El Herald, 21 décembre 2015, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/914722-469/colón-un-muerto-y-un-herido-en-confuso-tiroteo>

El Herald, «Con agentes de EEUU tratan de resolver crimen de dirigente del MUCA», El Herald, 11 octobre 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/1010335-466/con-agentes-de-ee-uu-tratan-de-resolver-crimen-de-dirigente-del>

El Heraldo, «Con escuchas telefónicas identificaron a implicados en crimen de Berta Cáceres», El Heraldo, 5 mai 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/956743-466/con-escuchas-telefonicas-identificaron-a-implicados-en-crimen-de-berta-caceres>

El Heraldo, «Copinh exige comisión internacional para el esclarecimiento de crimen de Berta Cáceres», El Heraldo, 2 mai 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/955876-466/copinh-exige-comision-internacional-para-el-esclarecimiento-de-crimen-de-berta-caceres>

El Heraldo, «Detienen sospechoso por asesinato de activista hondureña Berta Cáceres», El Heraldo, 3 mars 2016c, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/936181-466/ya-hay-un-sospechoso-detenido-por-el-asesinato-de-la-l%C3%ADder-campesina>

El Heraldo, «El asesinato de Reené Martínez», El Heraldo, 6 mai 2016a, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/opinion/editorial/967652-469/el-asesinato-de-ren%C3%A9-mart%C3%ADnez>

El Heraldo, «El asesinato de René Martínez», El Heraldo, 6 juin 2016, [En ligne], URL:

El Heraldo, «Ellos son los 23 comunicadores asesinados desde 2010», El Heraldo, 24 mai 2012, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/570511-214/ellos-son-los-23-comunicadores-asesinados-desde-2010>

El Heraldo, «Entierran los restos de la líder indígena Berta Cáceres», El Heraldo, 4 mars 2016b, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/936610-466/entierran-los-restos-de-la-l%C3%ADder-ind%C3%ADgena-berta-caceres>

El Heraldo, «Entregan premio póstumo a dirigente indígena Berta Cáceres en España», El Heraldo, 6 mai 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/957187-466/entregan-premio-p%C3%B3stumo-a-dirigente-ind%C3%ADgena-berta-caceres-en-espa%C3%B1a>

El Heraldo, «Gobierno de Honduras rechaza informaciones falsas sobre el crimen de Bertha Cáceres», El Heraldo, 6 juillet 2017, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/1087255-466/gobierno-de-honduras-rechaza-informaciones-falsas-sobre-el-crimen-de-bertha-caceres>

El Heraldo, «Grupos indígenas protestan por muerte de Berta Cáceres», El Heraldo, 3 mars 2016d, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/936011-466/grupos-ind%C3%ADgenas-protestan-por-muerte-de-berta-caceres>

El Heraldo, «Gustavo Castro: “En el asesinato de Berta están implicados funcionarios de Honduras”», El Heraldo, 2 septembre 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/996148-466/gustavo-castro-en-el-asesinato-de-berta-est%C3%A1n-implicados-funcionarios-de-honduras>

El Heraldo, «Gustavo Castro: El escenario del crimen de Berta fue modificado», El Heraldo, 7 mars 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/937407-466/gustavo-castro-el-escenario-del-crimen-de-berta-fue-modificado>

El Heraldo, «Hasta en Irak y el Sahara ha estado el mayor involucrado en crimen de Berta Cáceres», El Heraldo, 3 mai 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/956341-466/hasta-en-irak-y-el-sahara-ha-estado-el-mayor-involucrado-en>

El Heraldo, «Hija de Berta Cáceres es confrontada por joven hondureño en universidad de EEUU», El Heraldo, 28 octobre 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/1012676-466/hija-de-berta-caceres-es-confrontada-por-joven-hondureño-en-universidad-de>

El Heraldo, «Hija de Berta Cáceres: “No queremos más muertes”», El Heraldo, 4 mars 2016c, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/inicio/936243-465/hija-de-berta-caceres-no-queremos-más-muertes>

El Heraldo, «Hijos de Berta Cáceres exigen que comisión internacional investigue el crimen», El Heraldo, 8 mars 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/936698-466/hijos-de-berta-caceres-exigen-que-comisión-internacional-investigue-el-crimen>

El Heraldo, «Honduras: 17 operadores de justicia caídos en el deber», El Heraldo, 26 octobre 2014, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/sucesos/761885-318/honduras-dieciséte-jueces-fiscales-y-defensores-ca%C3%ADdos-en-el-cumplimiento-del-deber>

El Heraldo, «Honduras: 34 periodistas asesinados en 10 años», El Heraldo, 24 mai 2013, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/581438-214/honduras-34-periodistas-asesinados-en-10-anos>

El Heraldo, «Los periodistas ejercen entre la impunidad y obstáculos legales», El Heraldo, 24 mai 2017b, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/1074112-466/los-periodistas-ejercen-entre-la-impunidad-y-obstáculos-legales>

El Heraldo, «Madre de Berta Cáceres escribe conmovedora carta», El Heraldo, 2 avril 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/945957-466/madre-de-berta-caceres-escribe-conmovedora-carta>

El Heraldo, «Medicina Forense encontró en cadáver de Berta las balas del asesinato», El Heraldo, 9 mai 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/958086-466/medicina-forense-encontró-en-cadáver-de-berta-las-balas-del-asesinato>

El Heraldo, «Ministro de Seguridad admite que fallaron en la protección de Berta Cáceres», El Heraldo, 8 juillet 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/978283-466/ministro-de-seguridad-admite-que-fallaron-en-la-protección-de-berta-caceres>

El Heraldo, «Pobladores del Aguán proponen expropiar todas las tierras de Miguel Facussé», El Heraldo, 10 juillet 2012, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/571220-214/pobladores-del-aguan-proponen-expropiar-todas-las-tierras-de-miguel-facusse>

El Heraldo, «Regresan las invasiones a fincas del Bajo Aguán», En Heraldo, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/apertura/329581-98/regresan-las-invasiones-a-fincas-del-bajo-aguán> 9 juillet 2012

El Heraldo, «Repudio en Honduras por muerte de otro periodista», El Heraldo, 15 août 2014, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/alfrente/738739-209/repudio-en-honduras-por-muerte-de-otro-periodista>

El Heraldo, «Secretario de Defensa: Es falso artículo de The Guardian sobre muerte de Berta Cáceres». El Heraldo, 22 juin 2016, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/972786-466/secretario-de-defensa-es-falso-art%C3%ADculo-de-the-guardian-sobre-muerte-de>

El Heraldo, «Tragedia en Ahuas», El Heraldo, 24 mai 2017a, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/opinion/editorial/1074913-469/tragedia-en-ahuas>

La Prensa, «Vitalino Álvarez: “Son declaraciones absurdas, sin fundamento”», La Prensa, 24 avril 2013, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/apertura/328388-98/vitalino-álvarez-son-declaraciones-absurdas-sin-fundamento>

La Prensa, «“Fiscalía ha dado pasos importantes en caso Berta Cáceres”: Maccih». La Prensa, 11 mai 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/958825-410/fiscal%C3%ADa-ha-dado-pasos-importantes-en-caso-berta-cáceres-maccih>

La Prensa, «“Me lo mataron y todo por un pedazo de tierra; No es justo”», La Prensa, 28 juillet 2012, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/apertura/329653-98/me-lo-mataron-y-todo-por-un-pedazo-de-tierra-no-es>

La Prensa, «14 asesinatos y 16 heridos en 2 semanas en el Aguán», La Prensa, 23 août 2011, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/sucesos/523507-97/14-asesinatos-y-16-heridos-en-2-semanas-en-el-aguan>

La Prensa, «Acribillan a presidente de junta de campesinos», La Prensa, 20 août 2011, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/sucesos/523341-97/acribillan-a-presidente-de-junta-de-campesinos>

La Prensa, «Amnistía Internacional se pronuncia sobre crimen de Berta Cáceres», La Prensa, 27 février 2017, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/1048146-410/amnist%C3%ADa-internacional-se-pronuncia-sobre-crimen-de-berta-cáceres>

La Prensa, «Asesinan a 2 periodistas hondureños en Olancho», La Prensa, 26 mars 2010, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/sucesos/503915-280/asesinan-a-2-periodistas-hondurenos-en-olancho>

La Prensa, «Asesinan en Tocoa al presidente del movimiento campesino Muca», La Prensa, 18 octobre 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/sucesos/1009686-410/asesinan-en-tocoa-al-presidente-del-movimiento-campesino-muca>

La Prensa, «Asesinos de Berta Cáceres se repartieron L1.2 millones». La Prensa, 10 mai 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/958670-410/asesinos-de-berta-cáceres-se-repartieron-l12-millones>

La Prensa, «Banda de yerno de Alegría, el terror en el Bajo Aguán», La Prensa, 31 octobre 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/sucesos/1013230-410/banda-de-yerno-de-alegr%C3%ADa-el-terror-en-el-bajo-aguán>

La Prensa, «Campesinos aún no reciben protección», La Prensa, 17 novembre 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/1019230-410/campesinos-aún-no-reciben-protección>

La Prensa, «Copinh e hijos de Berta Cáceres piden comisión independiente», El Heraldo, 9 mars 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/938049-410/copinh-e-hijos-de-berta-cáceres-piden-comisión-independiente>

La Prensa, «Dan de baja a militar investigado por crimen de Bertha Cáceres», La Prensa, 9 juin 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/969044-410/dan-de-baja-a-militar-investigado-por-crimen-de-bertha-caceres>

La Prensa, «Dos militares hondureños acusados de matar a Berta Cáceres», La Prensa, 2 mai 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/sucesos/955771-410/dos-militares-hondureños-acusados-de-matar-a-bertha-caceres>

La Prensa, «El Copinh se moviliza exigiendo justicia para Berta Cáceres», La Prensa, 15 juin 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/970275-410/el-copinh-se-moviliza-exigiendo-justicia-para-bertha-caceres>

La Prensa, «Equipo especial investiga muerte del presidente de campesinos del Muca», La Prensa, 19 octobre 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/sucesos/1010046-410/equipo-especial-investiga-muerte-del-presidente-de-campesinos-del-muca>

La Prensa, «Exfuncionaria denuncia al presidente de la Corte Suprema por supuesta corrupción», La Prensa, 10 octobre 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/1007054-410/exfuncionaria-denuncia-al-presidente-de-la-corte-suprema-por-supuesta-corrupción>

La Prensa, «Fiscalía anuncia 50 exhumaciones en el Bajo Aguán», La Prensa, 17 juillet 2014, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/regionales/730312-98/fiscal%C3%ADa-anuncia-50-exhumaciones-en-el-bajo-aguán>

La Prensa, «Hasta las botas tenía cadáver exhumado», La Prensa, 26 avril 2013, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/sucesos/policiales/365632-280/hasta-las-botas-ten%C3%ADa-cadáver-exhumado>

La Prensa, «Honduras: Extranjeros avivan conflicto en el Aguán», La Prensa, 16 juillet 2014, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/729994-97/honduras-extranjeros-avivan-conflicto-en-el-aguán>

La Prensa, «Jueces y periodistas entre los 78 asesinados por uno de los “Cachiros”», La Prensa, 20 mars 2017, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/sucesos/1054575-410/jueces-y-periodistas-entre-los-78-asesinados-por-uno-de-los-cachiros>

La Prensa, «Líder de patronato muere en Cofradía», La Prensa, 10 octobre 2009, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/sucesos/555899-97/lider-de-patronato-muere-en-cofradia>

La Prensa, «Muca: Exhumaciones en el Aguán en búsqueda de la verdad», La Prensa, 23 avril 2013, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/apertura/328390-98/muca-exhumaciones-en-el-aguán-en-búsqueda-de-la-verdad>

La Prensa, «Periodista estaba amenazado por su labor como promotor», La Prensa, 13 mai 2011, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/sucesos/540498-97/periodista-estaba-amenazado-por-su-labor-como-promotor>

La Prensa, «Periodistas en Honduras laboran en situación de violencia» La Prensa, 26 février 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/934150-410/periodistas-en-honduras-laboran-en-situación-de-violencia>

La Prensa, «Piden que comisión extranjera investigue asesinato de Berta Cáceres», La Prensa, 5 mars 2016, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/936858-410/piden-que-comision-extranjera-investigue-asesinato-de-berta-caceres>

La Prensa, «Proponen desarme general en el Bajo Aguán», La Prensa, 7 juin 2011, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/538291-97/proponen-desarme-general-en-el-bajo-aguan>

La Prensa, «También invaden fincas de cítricos y bananos», La Prensa, 24 août 2011, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/honduras/523675-97/tambien-invaden-fincas-de-citricos-y-bananos>

La Prensa, EFE, AFP, «Honduras: Asesinan a corresponsal de HRN». La Prensa, 28 décembre 2010, [En ligne], URL: <https://www.laprensa.hn/sucesos/484674-97/honduras-asesinan-a-corresponsal-de-hrn>

Lagos, Agustín, «Un vicealcalde y un diputado están en lista de investigados por crimen de Berta», El Heraldo, 6 mai 2016b, [En ligne], URL: <https://www.elheraldo.hn/pais/957105-466/un-vicealcalde-y-un-diputado-están-en-lista-de-investigados-por-crimen>

Rapports gouvernementaux, d'organismes de droits humains et d'associations de la société civile analysés dans le corpus

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH). 2019. «Visites de pays des titulaires de mandats au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme depuis 1998», [En ligne], URL: <https://spinternet.ohchr.org/ViewCountryVisits.aspx?visitType=all&country=HND&Lang=fr>

Alto Comisionado para los Derechos Humanos (ACNUDH), «El asesinato de Berta Cáceres: expertos de la ONU reiteran su llamado a Honduras para que ponga fin a la impunidad», Ginebra, 11 avril 2016, [En ligne], URL: <https://www.ohchr.org/SP/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=19805&LangID=S>

Alto Comisionado para los Derechos Humanos (ACNUDH), «Observaciones Preliminares sobre la Visita Oficial a Honduras por el Relator Especial sobre las Ejecuciones Extrajudiciales, Sumarias o Arbitrarias, del 23 al 27 de Mayo de 2016», Tegucigalpa, 27 mai 2016, [En ligne], URL: <https://www.ohchr.org/SP/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20030&LangID=S>

Asociación de Jueces por la Democracia (AJD), Comité de Familiares de Detenidos Desaparecidos en Honduras (COFADEH), Equipo de Reflexión y Comunicación de la Compañía de Jesús en Honduras (ERIC-SJ) y Centro por la Justicia y el Derecho Internacional (CEJIL), «Segundo Ciclo del Examen Periódico Universal de Honduras. 22mo Periodo de Sesiones - Abril a Mayo 2015. Informe sobre la “Situación de Derechos Humanos en Honduras”», 2014, 12p.

Asociación Nacional de Escritoras de Honduras (ANDE-H), Asociación Casa Alianza, Cattrachas, Centro de Derechos de Mujeres (CDM), Centro de Estudios de la Mujer-Honduras (CEM-H), Centro de Investigación y Promoción de Derechos Humanos (CIPRODEH), Comité por la Libre Expresión (C-libre), Centro de Prevención, Tratamiento y Rehabilitación de las Víctimas de la Tortura y sus Familiares (CPTRT), Confederación Unitaria de Trabajadores de Honduras (CUTH), Frente de Abogados contra el Golpe y Observatorio Ecuménico de las Iglesias (CLAI), «Honduras. Informe de las Organizaciones de Sociedad Civil sobre la Situación

de los Derechos Humanos Al Consejo de Derechos Humanos de la ONU, Examen Periódico Universal», 2010, 10p.

Asociadas por lo Justo (JASS), Centro de Derechos de Mujeres (CDM), Centro de Estudios de la Mujer Honduras (CEM-H), Foro de Mujeres por la Vida, et Red Nacional de Defensoras de Derechos Humanos de Honduras (RNDDH). «Informe Conjunto Presentado por las Organizaciones Feministas de Honduras para el Exámen Periódico Universal (EPU)». Honduras: JASS/CDM/CEM-H/Foro de Mujeres por la Vida/RNDDH, 2014, 9p.

Capítulo de tierra y territorio de la Plataforma CEDAW, «Informe Alternativo Mujeres Tierra y Territorio en Honduras», 2016, 8p.

Comité de Derechos Económicos, Sociales y Culturales (DESC). 11 juillet 2016. «Observaciones finales sobre el segundo informe periódico de Honduras», E/C.12/HND/CO/2, 13p.

Consejo de Derechos Humanos (CDH). 21 juillet 2016. «Informe de la Relatora Especial sobre los derechos de los pueblos indígenas sobre su visita a Honduras», A/HRC/33/42/Add.2, 39p.

Consejo de Derechos Humanos (CDH). 24 décembre 2020. «Última advertencia: los defensores de los derechos humanos, víctimas de amenazas de muerte y asesinatos. Informe de la Relatora Especial sobre la situación de los defensores de los derechos humanos, Mary Lawlor», A/HRC/46/35, 25p.

Centro de Investigación y Promoción de Derechos Humanos (CIPRODEH), FundAmbiente y Gran Alianza por Omoa. «Información EPU - Honduras - 22 Noviembre-03 Diciembre de 2010». CIPRODEH/FundAmbiente/Gran Alianza por Omoa, 2010, 6p.

Centro por la Justicia y el Derecho Internacional (CEJIL). «Documento que Presenta el Centro por la Justicia y el Derecho Internacional (CEJIL) para ser Utilizado como Insumo en el Exámen Periódico Universal del Estado de Honduras que se Llevará a cabo en el Mes de Noviembre de 2010». CEJIL, 2010, 6p.

Coalición Contra la Impunidad - Honduras. «Informe Conjunto Presentado para la Segunda Ronda del Examen Periodico Universal a Honduras.», Coalición Contra la Impunidad - Honduras, 2014, 12p.

Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH), «Informe No. 76/12 CASO 12.548 Fondo Comunidad Garífuna Triunfo de la Cruz y sus Miembros Honduras», 7 novembre 2012, 88p.

Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH), «Informe No. 100/11 CASO 12.472 Fondo Carlos Antonio Luna López y Otros Honduras», 22 juillet 2011, 48p.

Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH), «Resolución 116 / 2015 Medidas Cautelares No. 589 / 15 Ana Miriam Romero y otros respecto de Honduras», 24 novembre 2015, 7p.

Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH). «Honduras: derechos humanos y golpe de estado». Washington, D.C.: Organización de los Estados Americanos, 2009, 149p.

Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH). «Situación de derechos humanos en Honduras». Washington, D.C.: Organización de los Estados Americanos (OEA), 2015c, 244p.

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Informe Anual 2009». Tegucigalpa: CONADEH, 2010, 123p.

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Informe Anual del Comisionado Nacional de los Derechos Humanos sobre el Estado General de los Derechos Humanos en Honduras y el Desempeño de sus Funciones Año 2010». Tegucigalpa: CONADEH, 2011, 89p.

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Informe Anual del Comisionado Nacional de los Derechos Humanos sobre el Estado General de los Derechos Humanos en Honduras y el Desempeño de sus Funciones Año 2011». Tegucigalpa: CONADEH, 2012, 174p.

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Informe Anual del Comisionado Nacional de los Derechos Humanos sobre el Estado General de los Derechos Humanos en Honduras y el Desempeño de sus Funciones Año 2012». Tegucigalpa: CONADEH, 2013, 226p.

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Informe Anual sobre el Estado General de los Derechos Humanos en Honduras Año 2013». Tegucigalpa: CONADEH, 2014, 216p.

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Informe al Honorable Congreso Nacional de la República Año 2014». Tegucigalpa: CONADEH, 2015, 258p.

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Informe Anual 2015». Tegucigalpa: CONADEH, 2016, 184p.

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Informe Anual 2016». Tegucigalpa: CONADEH, 2017, 231p.

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Análisis del CONADEH sobre el Informe de la Corte Penal Internacional de los Hechos Occurridos en el 2009», CONADEH, 3 décembre 2013, [En ligne], URL: <http://web.archive.org/web/20140624023448/http://www.conadeh.hn/index.php/7-conadeh/286-analisis-del-conadeh-sobre-informe-de-la-corte-penal-internacional-sobre-hechos-occurridos-en-el-2009>

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Comisionado DDHH condena actos de terrorismo», 1 juillet 2009, CONADEH, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20100510173742/http://www.conadeh.hn/noticias/condena_terrorismo.htm

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Comisionado DDHH denuncia campaña de desinformación contra Honduras», CONADEH, 14 juillet 2009, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20100510173738/http://www.conadeh.hn/noticias/Campanha_desinformacion.htm

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Comisionado DDHH: “Debemos hacer un frente común contra la corrupción”», CONADEH, août 2009, [En ligne], URL: <http://web.archive.org/web/20100510173703/http://www.conadeh.hn/noticias/Frentecorrupcion.htm>

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Conadeh Pide a Hondureños No Dejarse Empujar a Situaciones de Violencia», CONADEH, 25 octubre 2013, [En ligne], URL: <http://web.archive.org/web/20140624122822/http://www.conadeh.hn/index.php/7-conadeh/274-conadeh-pide-a-hondurenos-no-dejarse-empujar-a-situaciones-de-violencia>

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Desarme en el Bajo Aguan», CONADEH, 28 septembre 2011, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20111203013609/http://www.conadeh.hn/Joomla/index.php?option=com_content&view=article&id=459:desarme-en-el-bajo-aguan

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Hay personas empeñadas en que Honduras caiga en la violencia», CONADEH, 5 novembre 2009, [En ligne], URL: <http://web.archive.org/web/20100510173616/http://www.conadeh.hn/noticias/CondenaTerrorismo.htm>

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Ramón Custodio: Hondureños ejercieron su derecho a la insurrección», CONADEH, juillet 2009, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20100510173740/http://www.conadeh.hn/noticias/derecho_insurreccion.htm

Comisionado Nacional de los Derechos Humanos (CONADEH). «Turba ataca instalaciones del CONADEH», CONADEH, juillet 2009, [En ligne], URL: <http://web.archive.org/web/20100510173717/http://www.conadeh.hn/noticias/TurbaCNDH.htm>

Comité de Familiares de Detenidos Desaparecidos en Honduras (COFADEH), Asociación para una Ciudadanía Participativa (ACI-Participa), Casa Alianza Honduras y Alternativas en Comunicación (ALTER-ECO). «Informe Conjunto Presentado para el Segundo Exámen Periódico Universal al Estado de Honduras». Honduras: COFADEH/ACI-Participa/Casa Alianza Honduras/ALTER-ECO, 2014, 13p.

Coordinadora de Instituciones Privadas por los Niños, Niñas y sus Derechos (COIPRODEN). «Informe de Contextualización sobre la Situación de la Niñez hondureña ante la Sra. Susana Villarán, Miembra del Comité de Derechos del Niño de las Naciones Unidas». Tegucigalpa, M.D.C.: COIPRODEN, 2010, 26p.

Estado de Honduras, «Informe nacional presentado de conformidad con el párrafo 15 a) del anexo de la resolución 5/1 del Consejo de Derechos Humanos*. Honduras», Consejo de Derechos Humanos, A/HRC/WG.6/9/HND/1, 23 août 2010.

Estado de Honduras, «Informe del Estado de Honduras ante el Comité para la Eliminación de la Discriminación Racial con Arreglo al artículo 9 de la Convención Internacional sobre la Eliminación de todas las Formas de Discriminación Racial», 28 décembre 2012.

Estado de Honduras, «Examen de los informes presentados por los Estados partes en virtud del artículo 9 de la Convención. Informes periódicos primero a quinto en virtud del artículo 9 de la Convención que debían presentarse en 2003, 2005, 2007, 2009 y 2011.Honduras*», CERD/C/HND/1-5, 13 mars 2013.

Estado de Honduras, «Examen de los informes presentados por los Estados partes en virtud del artículo 40 del Pacto. Segundos informes periódicos que los Estados partes debían presentar en 2010. Honduras*», Comité de Derechos Humanos, CCPR/C/HND/2, 18 novembre 2015.

Estado de Honduras, «Examen de los informes presentados por los Estados partes con arreglo al artículo 44 de la Convención. Informes periódicos cuarto y quinto que los Estados partes debían presentar en 2012. Honduras*», Comité de los Derechos del Niño, CRC/C/HND/4-5, 4 septembre 2014.

Estado de Honduras, «Informe del Relator Especial sobre ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias, Christof Heyns, sobre su visita a Honduras: comentarios del Estado*», Consejo de Derechos Humanos, A/HRC/35/23/Add.3 29 mai 2017.

Franciscans International (FI). «Consejo de Derechos Humanos de la ONU - Examen Periódico Universal - Honduras - 22a sesión del Grupo de Trabajo del EPU». Nueva York/Ginebra: Franciscans International, 2014, 9p.

Movimiento de mujeres y feministas de Honduras miembros de la Plataforma CEDAW, «65 Pre-Sesión Grupo de Trabajo Comité CEDAW. Comunicación del movimiento de mujeres y feministas de Honduras miembros de la Plataforma CEDAW. Problemáticas a ser abordadas por el Estado Hondureño», 2016, 3p.

Observatorio de Derechos Humanos de los Pueblos Indígenas y Negros de Honduras (ODHPINH). «Informe Alternativo de Honduras: Convención sobre la Eliminación de Toda Forma de Discriminación Racial (ICERD)». ODHPINH, 2014, 19p.

Observatorio Permanente de Derechos Humanos del Aguán (OPDHA), et Fundación San Alonso Rodríguez (FSAR). «Honduras - Informe Conjunto de Organismos Sociales de Derechos Humanos en Contribución a Examen Periódico Universal - Consejo de Derechos Humanos 22º Período de Sesiones». Observatorio Permanente de Derechos Humanos, del Aguán (OPDHA)/Fundación San Alonso Rodríguez (FSAR), 2015, 12p.

Observatorio de Derechos Humanos de los Pueblos Indígenas y Negros de Honduras (ODHPINH), Cultural Survival et Grassroots International, «United Nations Universal Periodic Review (UPR). Observations on the State of Indigenous Human Rights in Honduras Light of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples», 2014, 10p.

Comité para la Eliminación de la Discriminación contra la Mujer (CEDAW). 21 novembre 2016. «Observaciones finales sobre los informes periódicos séptimo y octavo combinados de Honduras». CEDAW/C/HND/CO/7-8, 18p.

Organización de Desarrollo Étnico Comunitario (ODECO). «Informe Alternativo Presentado ante el CERD: Honduras 2013». La Ceiba, Honduras: ODECO, 2014, 47p.

PEN International, PEN Canada et International Human Rights Program at the University of Toronto Faculty of Law (IHRP). «Contribution to the 22nd session of the Working Group of the Universal Periodic Review - Submission on Honduras». PEN International; PEN Canada; IHRP, 2014, 21p.

Plataforma EPU Honduras. «Informe Alternativo al Segundo Informe del Estado de Honduras ante el Comité de Derechos Económicos, Sociales y Culturales - Presentado al Comité de Derechos Económicos, Sociales y Culturales de Naciones Unidas en 58º período de sesiones», Plataforma EPU Honduras, 2016, 72p.

Plataforma EPU y Coalición contra la Impunidad. «Algunos Apuntes sobre la Situación de Derechos Humanos en Honduras de Cara a las Obligaciones Internacionales Contenidas en el Pacto Internacional de Derechos Civiles y Políticos». Honduras: Plataforma EPU/Coalición contra la Impunidad, 2016, 18p.

Ramón Custodio López, «DOBLE ESTÁNDAR», CONADEH, 18 septembre 2009, [En ligne], URL: <http://web.archive.org/web/20100510173634/http://www.conadeh.hn/noticias/Dobleestandar.htm>

Redes de organizaciones contra proyectos extractivistas en Honduras, «Violaciones DDHH en Proyectos Extractivistas en Honduras». 2014, 10p.

Secretaría de Derechos Humanos (SEDH). «El Mecanismo de Protección de las y los defensores de derechos humanos, periodistas, comunicadores sociales y operadores de justicia, en cifras al 2018», 2018, 20p.

Unidad de Seguimiento a las Recomendaciones de la Comisión de la Verdad y la Reconciliación (USCVR). Secretaría de Estado en los Despachos de Justicia y Derechos Humanos. «Segundo Informe de Seguimiento a las Recomendaciones de la Comisión de la Verdad y la Reconciliación», Tegucigalpa, 2013, 55p.

Ramón Custodio López, «Comunicado», CONADEH, 9 juillet 2009, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20100510173726/http://www.conadeh.hn/noticias/informe_detenidos1.htm

Consejo de Derechos Humanos (CDH). 13 décembre 2012. «Informe de la Relatora Especial sobre la situación de los defensores de los derechos humanos, Margaret Sekaggya Adición Misión a Honduras», A/HRC/22/47/Add.1, 25p.

Consejo de Derechos Humanos (CDH). 28 mars 2013. «Informe del Relator Especial sobre la promoción y protección del derecho a la libertad de opinión y expresión Addendum Misión a Honduras: comentarios del Estado sobre el informe del Relator Especial», A/HRC/23/40/Add.3, 12p.

Consejo de Derechos Humanos (CDH). 21 juillet 2016. «Informe: Situación de los pueblos indígenas en Honduras», A/HRC/33/42/Add.2, 39p.

Comité contra la Tortura (CAT). 26 août 2016. «Observaciones finales sobre el segundo informe periódico de Honduras». CAT/C/HND/CO/2, 12p.

Consejo de Derechos Humanos (CDH). 9 février 2017. «Informe anual del Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos sobre la situación de los derechos humanos en Honduras», A/HRC/34/3/Add.2, 17p.

Consejo de Derechos Humanos (CDH). 11 avril 2017. «Informe del Relator Especial sobre las ejecuciones extrajudiciales, sumarias o arbitrarias acerca de su misión a Honduras» A/HRC/35/23/Add.1, 24p.

Consejo de Derechos Humanos (CDH). 22 août 2017. «Observaciones finales sobre el segundo informe periódico de Honduras», CCPR/C/HND/CO/2, 10p.

Publications militantes d'associations de la société civile analysées dans le corpus

ACI-Participa. «ACI PARTICIPA condena las tendenciosas campañas de desprestigio contra personas e instituciones defensoras de derechos humanos», 6 avril 2017, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/notes/aci-participa/aci-participa-condena-las-tendenciosas-campañas-de-desprestigio-contra-personas-/619259731610714/>

Alvarez, Edwin, «El Pueblo Garifuna y sus Luchas. Doc publicado en mayo de 2009», ODECO Organización de Desarrollo Étnico Comunitario, 2 février 2016, [En ligne], URL: <http://odecohn.blogspot.ca/2016/02/el-pueblo-garifuna-y-sus-luchas-doc.html>

Alvarez, Edwin, «El RACISMO, es un Delito en Honduras, condenable flagelo que combate la humanidad. ...», ODECO Organización de Desarrollo Étnico Comunitario, 30 janvier 2012, [En ligne], URL: <http://odecohn.blogspot.ca/2012/01/el-racismo-es-un-delito-en-honduras.html>

Asociación de Organismos No Gubernamentales de Honduras (ASONOG) (19 octobre 2016). «Pero nuestros territorios estan costándonos la vida y trabajo de muchos defensores y defensoras de la Madre Tierra», [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/ASONOG/>

Asociación de Organismos No Gubernamentales de Honduras (ASONOG) (27 août 2015), «A un año del asesinato de Margarita Murillo, ASONOG se suma a la petición ciudadana para el cese de la impunidad», [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/ASONOG/>

Asociación de Organismos No Gubernamentales de Honduras (ASONOG) , «En la ciudad de Danlí El Paraíso, la organizacion de cooperacion internacional Pan Para el Mundo (PPM) realiza este día una visita de monitoreo al proyecto Participación de la Ciudadania en la Proteccion de sus Recursos Naturales que se esta desarrollando en 3 municipios del departamento de El Paraíso: Danlí, Teupasenti y San Matias», 9 novembre 2016 [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/ASONOG/>

Asociación de Organismos No Gubernamentales de Honduras (ASONOG), «Algo que en Honduras deberíamos imitar!!», 30 mars 2017, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/ASONOG/>

Avila, Jennifer, «Llevando con Alas el Teatro a las Calles», Radio Progreso 1 août 2014, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.net/index.php/comunicaciones/alef/item/1451-llevando-con-alas-el-teatro-a-las-calles>

Cardoza, Melissa, «Ataque», Radio Progreso, 21 novembre 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.net/index.php/comunicaciones/item/3253-ataque>

Centro de Derechos de Mujeres (CDM) et al. «SOLIDARIDAD ANTE CRIMINALIZACIÓN DEL CEM-H», Centro de Derechos de Mujeres (CDM), 7 mars 2017, [En ligne], URL: <http://derechosdelamujer.org/solidaridad-ante-criminalizacion-del-cem-h/>

Centro de Estudios de la Mujer - Honduras (CEM-H), «Las hondureñas también paramos», 8 mars 2017, [En ligne], URL: <http://www.cemh.org.hn/las-hondurenas-tambien-paramos/>

Centro Hondureño de Promoción para el Desarrollo Comunitario (CEHPRODEC), «En estos momentos, protestando frente al congreso por la ley de e minería, en el marco del Cónclave Internacional de Minería que se lleva a cabo en San Pedro Sula», 13 août 2015, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/cehprodec/>

Centro Hondureño de Promoción para el Desarrollo Comunitario (CEHPRODEC), «Movilización de la CONROA protestando contra el Congreso de Minería en Tegucigalpa 8 de julio 2015», 8 juillet 2015, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/cehprodec/>

Centro Hondureño de Promoción para el Desarrollo Comunitario (CEHPRODEC), «Siguen las organizaciones ambientales en las afueras del hotel Plaza Juan Carlos manifestándose en contra de la minería», 26 juillet 2017, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/cehprodec/>

Centro Hondureño de Promoción para el Desarrollo Comunitario (CEHPRODEC), «Movilización de la CONROA protestando contra el Congreso de Minería en Tegucigalpa 8 de julio 2015», 8 juillet 2015, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/cehprodec/>

Centro Hondureño de Promoción para el Desarrollo Comunitario (CEHPRODEC), «Movilización Nacional», 19 mai 2015, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/cehprodec/>

Centros de Estudios de la Mujer Honduras (CEM-H), Centro de Estudios y Acción para el Desarrollo de Honduras (CESADEH), Red Nacional de Defensoras de Derechos Humanos, Mesoamericanas en Resistencia por una Vida Digna, Feministas en Resistencia, Red de Mujeres contra la violencia de la colonia Ramón Amaya Amador, Red de Mujeres contra la violencia de la colonia Cruz Roja, Red de Mujeres contra la violencia hacia las mujeres de Intibucá et Vía Campesina, «Comunicado por la Criminalización de Defensoras y Defensores de Derechos Humanos en Honduras», Centro de Derechos de Mujeres (CDM), 23 septembre 2013, [En ligne], URL: <http://derechosdelamujer.org/comunicado-publico/>

Coalición Ambientalista Copán (CAC), «Aquí les dejo algo para reflexionar CUIDEMOS NUESTROS BOSQUES de ellos dependemos todos, nuestra agua, nuestro oxígeno, prácticamente nuestra vida!!!», 21 mars 2017, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/coalicioncopan/>

Coalición Contra la Impunidad Honduras (CCI), «A un año de su asesinato, ¡ Seguimos exigiendo justicia para Berta!» 2 mars 2016, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/HnCCI/>

Comité de Familiares de Detenidos Desaparecidos en Honduras (COFADEH), «ACCION URGENTE: En peligro la Vida y Libertad del Dirigente campesino del Bajo Aguan Santos Marcelo Torres Ruiz», Defensores en línea, 15 mai 2015, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20150702031512/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3542:accion-urgente-en-peligro-la-vida-y-libertad-del-dirigente-campesino-del-bajo-aguan-santos-marcelo-torres-ruiz&catid=54:den&Itemid=171

CLADEM, «COMUNICADO CLADEM exige cese de persecución y criminalización a dirigente indígena hondureña Bertha Cáceres», COPINH, 30 septembre 2013, [En ligne], URL: <https://copinh.org/2013/10/comunicado-cladem-exige-cese-de-persecucion-y-criminalizacion-a-dirigenta-indigena-hondurena-bertha-caceres/>

Comité para la Defensa de los Derechos Humanos en Honduras (CODEH), «Acuerdo de Duelo», 23 décembre 2015, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/Comite-para-la-Defensa-de-los-Derechos-Humanos-en-Honduras-CODEH-601067893240558/>

Commission Coordinatrice de la IIème Réunion Nationale pour la Refondation du Honduras (COPINH, MADJ, FER), «Manifiesto del II Encuentro Nacional por la Refundación de Honduras», 14 mars 2010, [En ligne], URL: <http://www.copinh.org/article/manifiesto-del-ii-encuentro-nacional-por-la-refund/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «Manifiesto del Sector Norte de Intibucá en defensa de los ríos, el agua y las comunidades.», 9 octobre 2010, [En ligne], URL: <https://copinh.org/2010/10/manifiesto-del-sector-norte-de-intibuca-en-defensa-de-los-rios-el-agua-y-las-comunidades/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «¡Condenamos el asesinato del compañero Emo!», 7 septembre 2011, [En ligne], URL: <http://www.copinh.org/article/condenamos-el-asesinato-del-companero-emo/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «COPINH / Nota de Duelo / Asesinato Carlos Mejía de Radio Progreso», 13 avril 2014, [En ligne], URL: <http://www.copinh.org/article/copinh-nota-de-dueloasesinato-carlos-mejia-de-radi/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «COPINH: En este día para ofrendar a la Madre Tierra, la vida quiso entregarle en su seno a nuestro querido hermano Rolly Escobar», 19 janvier 2014, [En ligne], URL: <http://www.copinh.org/article/copinh-en-este-dia-para-ofrendar-a-la-madre-tierra/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «COPINH: ¡ Condenamos asesinato brutal de nuestra hermana y hermanos Tolupanes de Locomapa! SOLIDARIDAD!!», 26 août 2013, [En ligne], URL: <http://www.copinh.org/article/copinh-condenamos-asesinato-brutal-de-nuestra-herm/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «El Estado de Honduras, encabezado por Juan Orlando Hernández, es el responsable de los asesinatos de estudiantes acontecidos a raíz de la lucha estudiantil», 26 mars 2015, [En ligne], URL: <http://www.copinh.org/article/el-estado-de-honduras-encabezado-por-juan-orlando/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «Hoy lunes 5 de septiembre - Audiencia en contra del ex-alcalde de Intibuca por autorizar el proyecto AGUA ZARCA», 5 septembre 2016, [En ligne], URL: <https://www.copinh.org/article/comunicado-a-6-meses-del-asesinato-de-la-coordinad/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «CA El COPINH se pronuncia en este día 15 de junio de 2016 en el marco de la acción Global Justicia para Berta TA PÚBLICA», 15 juin 2016, [En ligne], URL: <http://redefensorashn.blogspot.ca/search?updated-max=2016-06-30T13:37:00-07:00&max-results=15&start=79&by-date=false>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «20 de julio, día de la insurrección indígena, día de la resistencia digna de Lempira y del Pueblo Lenca», 20 juillet 2010, [En ligne], URL: <http://www.copinh.org/article/20-de-julio-dia-de-la-insurreccion-indigena-dia-de/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «Asesinan Miembro de COPINH y de la Resistencia», 21 mai 2010, [En ligne], URL: <http://www.copinh.org/article/asesinan-miembro-de-copinh-y-de-la-resistencia/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «El COPINH denuncia intento de entrada forzada al Centro Utopía», 21 novembre 2016, [En ligne], URL: <https://www.copinh.org/article/el-copinh-denuncia-intento-de-entrada-forzada-al-c/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «Declaración IX Asamblea General Ordinaria “Ricardo Alvarado”», 26 mars 2012, [En ligne], URL: <http://www.copinh.org/article/declaracion-ix-asamblea-general-ordinaria-ricardo-/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «Declaración de la XI Asamblea General Ordinaria del COPINH», 29 mai 2017, [En ligne], URL: <https://www.copinh.org/article/declaracion-de-la-xi-asamblea-general-ordinaria-de/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «Alcaldes de Santa Elena y Cabañas, en La Paz, marionetas de Gladys Aurora López y las empresas, manipulan reunión y cabildo “abierto” y agreden al Pueblo Lenca que rechaza el proyectos extractivistas, de privatización y catastro municipal», 6 octobre 2014, [En ligne], URL: <http://www.copinh.org/article/alcaldes-de-santa-elena-y-caban-as-en-la-paz-marion/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «Posicionamiento Público», 7 juillet 2010, [En ligne], URL: <http://www.copinh.org/article/posicionamiento-publico/>

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), «COPINH: COMUNICADO FRENTE LA REPRESION VIOLENTA EL DIA DE HOY», 9 mai 2016, [En ligne], URL: <https://www.copinh.org/article/copinh-comunicado-frente-la-represion-violenta-el-/>

Coordinadora Indígena del Poder Popular de Honduras (CINPH) et Movimiento Morazanista del Poder Popular (MMP), «Comunicado Urgente», 22 janvier 2014, [En ligne], URL: <http://www.hondurastierralibre.com/2014/01/honduras-el-copinh-expresa-su-condena.html#more>

Coordinadora Indígena del Poder Popular de Honduras (CINPH), «Comunicado Urgente», 3 novembre 2014, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/Movimiento-Morazanista-del-Poder-Popular-103335316541400/>

Coordinadora Indígena del Poder Popular de Honduras (CINPH), «Declaración del II Encuentro de Mujeres Indígenas Lencas de la CINPH», *CINPH*, 21 janvier 2015, [En ligne], URL: <https://honduprensa.wordpress.com/tag/coordinadora-indigena-del-poder-popular-de-honduras-cinph/>

Defensores en línea, «2015 año de la Minería, año de la indignación ciudadana», 9 juillet 2015, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160705080610/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3618:2015-ano-de-la-mineria-ano-de-la-indignacion-ciudadana-&catid=58:amb&Itemid=181

Defensores en línea, «“Voces contra el Olvido”: No nos callarán...!», 17 juillet 2009, [En ligne], URL: <http://web.archive.org/web/20160707203156/http://www.defensoresenlinea.com/cms/>

[index.php?view=article&catid=54:den&id=309:Avoces-contrael-olvido-no-nos-callaran&option=com_content&Itemid=171](http://defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=54:den&id=309:Avoces-contrael-olvido-no-nos-callaran&option=com_content&Itemid=171)

Defensores en línea, «3er manifiesto del movimiento de mujeres feminista y de todas las que desafiamos la impotencia y el dolor», 14 septembre 2017, [En ligne], URL: <http://defensoresenlinea.com/3er-manifiesto-del-movimiento-de-mujeres-feminista-y-de-todas-las-que-desafiamos-la-impotencia-y-el-dolor/>

Defensores en línea, «Amenazas a muerte penden sobre defensores y defensoras de DDHH», 27 mars 2010, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20131004132812/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=680:amenazas-a-muerte-penden-sobre-defensores-y-defensoras-de-ddhh&catid=54:den&Itemid=171

Defensores en línea, «Chabelo Morales: perdí siete años de mi vida en prisión, por un crimen que no cometí», *Defensores en línea*, 25 août 2015, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20151002044815/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3690:chabelo-morales-perdi-siete-anos-de-mi-vida-en-prision-por-un-crimen-que-no-cometi&catid=71:def&Itemid=166

Defensores en línea, «Encuentro contra la militarización, represión y ocupación en Honduras. Solidaridad militante con el Bajo Aguán», 1^{er} octobre 2011, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20120304072159/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=1633:encuentro-contrala-militarizacion-represion-y-ocupacion-en-honduras-solidaridad-militante-con-el-bajo-aguan&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Defensores en línea, «Entre cielo y tierra», Defensores en línea, 14 juillet 2011, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20120304005341/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=37:mem-y-imp&id=1489:entre-cielo-y-tierra&option=com_content&Itemid=150

Defensores en línea, «Gobierno Hondureño responsable de la desaparición, exilio y auto censura de periodistas y Medios de comunicación», 20 juin 2016, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160704215749/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=4186:gobierno-hondureno-responsable-de-la-desaparicion-exilio-y-auto-censura-de-periodistas-y-medios-de-comunicacion&catid=71:def&Itemid=166

Defensores en línea, «Honduras: Declaración de Rayaka por la Unidad de los Pueblos Indígenas y Negros por la Descolonización y el Respeto a Nuestros Derechos», 13 août 2012, [En ligne], URL: <http://web.archive.org/web/20120830061336/http://www.copinh.org:80/article/declaracion-de-rayaka-por-la-unidad-de-los-pueblos/>

Defensores en línea, «Jamás morirá el espíritu de la guerrera lenca Berta Cáceres», Defensores en línea, 8 mars 2016, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160405132816/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3966:jamasmorira-el-espiritu-de-la-guerrera-lenca-berta-caceres&catid=37:mem-y-imp&Itemid=150

Defensores en línea, «Líder campesina y defensora de los derechos humanos es asesinada», 28 août 2014, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160408105119/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=71:def&id=3268:lider-campesina-y-defensora-de-los-derechos-humanos-es-asesinada&option=com_content&Itemid=166

Defensores en línea, «Miles de personas despiden a Berta Cáceres», Defensores en línea, 5 mars 2016, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160405130236/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3959:miles-de-personas-despiden-a-berta-caceres&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Defensores en línea, «Miles de personas despiden a Berta Cáceres», 3 mars 2016, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160405130236/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3959:miles-de-personas-despiden-a-berta-caceres&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Defensores en línea, «Militares reciben con represión a indígenas de COPINH frente a Casa de Gobierno», 5 mai 2010, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20120304105912/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=717:militares-reciben-con-represion-a-indigenas-de-copinh-frente-a-casa-de-gobierno&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Defensores en línea, «Posicionamiento de la campaña Alto al Riesgo», Defensores en línea, 26 février 2015, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20150404014640/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3421:posicionamiento-de-la-campana-alto-al-riesgo&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Defensores en línea, «Se cumplen 20 años del asesinato del ambientalista Carlos Escaleras», 18 octobre 2017, [En ligne], URL: <http://defensoresenlinea.com/se-cumplen-20-anos-del-asesinato-del-ambientalista-carlos-escaleras/>

Defensores en línea, «Sicarios le siguen los pasos a Vitalino Alvarez vocero del MUCA», 24 avril 2014, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20130613062619/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=2549:sicarios-le-siguen-los-pasos-a-vitalino-alvarez-vocero-del-muca&catid=54:den&Itemid=171

Defensores en línea, «Urgente: Asesinan periodista en Morazán, Yoro», 11 mai 2011, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20120304134625/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=54:den&id=1367:urgente-asesinan-periodista-en-morazan-yoro&option=com_content&Itemid=171

Federación Internacional por los Derechos Humanos (FIDH) et Organización Mundial contra la Tortura (OMCT), «Defensores del derecho a la tierra: atacados por enfrentarse al desarrollo desenfrenado», Defensores en línea, 2 décembre 2014, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160705081847/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3343:defensores-del-derecho-a-la-tierra-atacados-por-enfrentarse-al-desarrollo-desenfrenado&catid=58:amb&Itemid=181

Flores, Hector, «La Simbología del Caos», Radio Progreso, 8 février 2017, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.net/index.php/comunicaciones/item/3448-la-simbolog%C3%ADa-del-caos>

Gyntjer, Brigitte, «La voz de Berta no pudo ser silenciada, debe continuar...», Defensores en línea, 30 mars 2016, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160404203645/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=4042:la-voz-de-berta-no-pudo-ser-silenciada-debe-continuar&catid=37:mem-y-imp&Itemid=150

Iniciativa Mesoamericana de Mujeres Defensoras de Derechos Humanos (IM-Defensoras), «#AlertaDefensoras Honduras», Red Nacional de Defensoras de Derechos Humanos en Honduras (RNDDH), 26 mai 2015, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/reddedefensoras/>

Instituto de Derecho Ambiental de Honduras (IDAMHO), La Gaceta Verde, IDAMHO, eLaw, no. 15, juillet-août 2009: 3.

Korol, Claudia, «Paula en el sur del mundo», *COPINH*, 14 mai 2013, [En ligne], URL: <http://www.copinh.org/article/paula-en-el-sur-del-mundo/>

MADJ, «Mujeres Dadoras y Defensoras de la Vida por la Paz, la Dignidad y la Justicia», 8 mars 2017, [En ligne], URL: <http://movimientoamplio.blogspot.es/i2016-03/>

MAS, «A mas de 100 dias del asesinato de la compañera Berta Caceres desde el MAS exigimos justicia», 16 juin 2016, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/mas.sb.hn/>

McCain, Greg, «La Impunidad y el Legado de Miguel Fascussé», Radio Progreso, 31 août 2015, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/item/2349-la-impunidad-y-el-legado-de-miguel-fascussé>

Meza, Dina, «Asesinan al apoderado Legal de Movimiento Autentico Reivindicador Campesino del Aguán», Defensores en línea, 23 septembre 2012, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20131004154503/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=2252:asesinan-al-apoderado-legal-de-movimiento-autentico-reivindicador-campesino-del-aguan&catid=71:def&Itemid=166

Meza, Dina, «Auto de prisión para ambientalistas del Valle de Siria», *Defensores en línea*, 2 août 2011, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160708113911/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=58%3Aamb&id=1531%3Aauto-de-prision-para-ambientalistas-del-valle-de-siria&option=com_content&Itemid=181

Meza, Dina, «Bertha Oliva: Debemos tener la capacidad de sentir el dolor de las víctimas y enfrentar a los violadores de derechos humanos», Defensores en línea, 18 novembre 2013, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20140626071556/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=71%3Adef&id=2851%3ABertha-oliva-debemos-tener-la-capacidad-de-sentir-el-dolor-de-las-victimas-y-enfrentar-a-los-violadores-de-derechos-humanos&option=com_content&Itemid=166

Meza, Dina, «Campamento de observación de derechos humanos se establece en Zacate Grande», Defensores en línea, 11 avril 2011, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20120304090336/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=1311:campamento-de-observacion-de-derechos-humanos-se-establece-en-zacate-grande&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Meza, Dina, «Defensoras de derechos humanos bajo la mira de la violencia», Defensores en línea 23 septembre 2010, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160708084354/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=81%3Amuj&id=988%3Adefensoras-de-derechos-humanos-bajo-la-mira-de-la-violencia&option=com_content&Itemid=197

Meza, Dina, «Supuestos sicarios dan seguimiento a coordinadora de Cofadeh», Defensores en línea, 6 mai 2009, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160708073054/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=71%3Adef&id=183%3Asupuestos-sicarios-dan-seguimiento-a-coordinadora-de-cofadeh-&option=com_content&Itemid=166

Meza, Dina, «Vicepresidente de MUCA y su esposa fueron asesinados», *Defensores en línea*, 21 août 2011, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20120304074529/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=1562:vicepresidente-de-muca-y-su-esposa-fueron-asesinados&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Meza, Dina, «Con movilización y acto cultural el FNRP de Santa Bárbara reconoce trabajo de dos mujeres», Defensores en línea, 24 janvier 2011, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160408125303/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=71:def&id=1145:con-movilizacion-y-acto-cultural-el-fnrp-de-santa-barbara-reconoce-trabajo-de-dos-mujeres-&option=com_content&Itemid=166

Meza, Dina, «Cierres de programas de mujeres obedece a estrategias de golpistas», Defensores en línea, 17 octobre 2009, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160708085807/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=81%3Aamuj&id=490%3Acierres-de-programas-de-mujeres-obedece-a-estrategias-de-golpistas&option=com_content&Itemid=197

Morales, Tomy, «Vice presidenta del CN siembra escalada de terror y violencia a lencas», Defensores en línea, 3 février 2016, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160405114553/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3887:vice-presidenta-del-cn-siembra-escalada-de-terror-y-violencia-a-lencas&catid=54:den&Itemid=171

Moreno, Ismael, «Berta Cáceres: Una Indomable con Talante de Estadista», Radio Progreso, 12 avril 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.net/index.php/comunicaciones/reportaje/item/2822-berta-caceres-una-indomable-con-talante-de-estadista>

Moreno, Ismael, Darío Euraque, Rodolfo Pastor Fasquelle, Víctor Meza, Eduardo Bähr, Patricia Murillo, Wilfredo Méndez, Hugo Noé Pino, Helen Umaña, Efraín Díaz Arrivillaga, Mauricio Torres Molinero, Ramón Enrique Barrios, Leticia Salomón, Marvin Barahona et Julio Escoto, «País Ataúd, País Silencio, País en Eterno Velorio», Radio Progreso, 4 juillet 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.net/index.php/comunicaciones/opinion/item/3007-pa%C3%ADs-ataúd-pa%C3%ADs-silencio-pa%C3%ADs-en-eterno-velorio>

Movimiento Ambientalista Santabarbarence (MAS), «Honduras: Movimiento Ambientalista Santabarbarence (MAS), 12 de octubre en Atima Santa Barbara», 13 octobre 2012, [En ligne], URL: <http://www.hondurastierralibre.com/2012/10/honduras-12-de-octubre-en-atima-santa.html>

Movimiento Amplio por la Dignidad y Justicia (MADJ), «El campamento es mi vida: Albertina López», 28 août 2017, [En ligne], URL: <https://www.movimientoamplio.org/single-post/2017/08/28/El-campamento-es-mi-vida-Albertina-López>

Movimiento Amplio por la Dignidad y la Justicia (MADJ), «“te vas a morir”, Graves amenazas en contra de comunicadores del Movimiento Amplio», 24 mars 2017, [En ligne], URL: <https://www.movimientoamplio.org/single-post/2017/03/24/te-vas-a-morir-Graves-amenazas-en-contra-de-comunicadores-del-Movimiento-Amplio>

Movimiento Amplio por la Dignidad y la Justicia (MADJ), «El campamento es mi vida: Albertina López», 28 août 2017, [En ligne], URL: <https://www.movimientoamplio.org/single-post/2017/08/28/El-campamento-es-mi-vida-Albertina-López>

Movimiento Amplio por la Dignidad y la Justicia (MADJ), «La fuerza de mujer en la defensa del agua», 22 août 2017, [En ligne], URL: <https://www.movimientoamplio.org/single-post/2017/08/21/La-fuerza-de-mujer-en-la-defensa-del-agua>

Movimiento Mesoamericano contra el Modelo Extractivo Minero (M4), «“El M4 existe porque resiste” Declaración del IV Encuentro del Movimiento Mesoamericano contra el Modelo extractivo Minero», 25 septembre 2017, [En ligne], URL: <http://movimientom4.org/2017/09/el-M4-existe-porque-resiste-declaracion-del-iv-encuentro-del-movimiento-mesoamericano-contra-el-modelo-extractivo-minero/>

Movimiento Unificado de Campesinos del Aguán (MUCA), «Honduras: ATENCIÓN!! En el marco de la semana mayor sicarios continúan asesinando campesinos en el Aguán», 28 mars 2013, [En ligne], URL: http://www.hondurastierralibre.com/2013/03/honduras-atencion-en-el-marco-de-la_28.html

[org/web/20120304072159/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=1633:encuentro-contra-la-militarizacion-represion-y-ocupacion-en-honduras-solidaridad-militante-con-el-bajo-aguan&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159](http://web/20120304072159/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=1633:encuentro-contra-la-militarizacion-represion-y-ocupacion-en-honduras-solidaridad-militante-con-el-bajo-aguan&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159)

Organización Fraternal Negra Hondureña (OFRANEH) «Empresa Nacional Portuaria (E.N.P) promueve desalojo de la comunidad Garífuna de Barra Vieja, Tela», 7 août 2014, [En ligne], URL: <https://ofraneh.wordpress.com/2014/08/07/empresa-nacional-portuaria-e-n-p-promueve-desalojo-de-la-comunidad-garifuna-de-barra-vieja-tela/>

Organización Fraternal Negra Hondureña (OFRANEH), «Persiste el Indura Hilton en despojar a la comunidad Garífuna de Barra Vieja», 26 janvier 2017, [En ligne], URL: <https://ofraneh.wordpress.com/2017/01/26/persiste-el-indura-hilton-en-despojar-a-la-comunidad-garifuna-de-barra-vieja/>

Organización Fraternal Negra Hondureña (OFRANEH), «Declaratoria del Encuentro de Pueblos Indígenas de Honduras , por la defensa de nuestros territorios», 3 octobre 2010, [En ligne], <https://ofraneh.wordpress.com/2010/10/11/declaratoria-del-encuentro-de-pueblos-indigenas-de-honduras-por-la-defensa-de-nuestros-territorios/>

Organización Fraternal Negra Hondureña (OFRANEH), «Honduras: racismo, aplicación de justicia y persecución a Garífunas», 8 août 2017, [En ligne], URL: <https://ofraneh.wordpress.com/2017/08/08/honduras-racismo-aplicacion-de-justicia-y-persecucion-a-garifunas/>

Palacios, Marvin, «9 de diciembre: Día Internacional de la Declaración sobre defensores y defensoras de DDHH», Defensores en línea, 8 décembre 2011, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20120304061255/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=1748:9-de-diciembre-dia-internacional-de-la-declaracion-sobre-defensores-y-defensoras-de-ddhh&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Palacios, Marvin, «Berta Cáceres la mujer que está en cada bosque, en cada río, en cada vida», Defensores en línea, 2 mars 2017, [En ligne], URL: <http://defensoresenlinea.com/berta-caceres-la-mujer-que-esta-en-cada-bosque-en-cada-rio-en-cada-vida/>

Palacios, Marvin, «Caso Berta Cáceres: La primera línea de investigación debe ser la relacionada con el ejercicio como defensora de DDHH», Defensores en línea, 9 mars 2016, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160405103738/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3981:caso-berta-caceres-la-primera-linea-de-investigacion-debe-ser-la-relacionada-con-el-ejercicio-como-defensora-de-ddhh&catid=71:def&Itemid=166

Palacios, Marvin, «Condenan campaña mediática que justificaría nuevos asesinatos en el Aguán», Defensores en línea, 3 avril 2013, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20131005002926/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=2511:condenan-campana-mediatica-que-justificaria-nuevos-asesinatos-en-el-aguan&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Palacios, Marvin, «Denuncian abusos de fiscales que ignoran la labor de los defensores de DDHH», Defensores en línea, 10 décembre 2014, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20150403233322/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3359:denuncian-abusos-de-fiscales-que-ignoran-la-labor-de-las-defensores-de-ddhh&catid=54:den&Itemid=171

Palacios, Marvin, «El Movimiento Social y Popular demanda la intervención de un panel independiente internacional que investigue asesinato de Berta Cáceres», Defensores en línea, 17 mars 2017, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160405123642/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=4007:el-movimiento-social-y-popular-demanda-la-intervencion-de-un-panel-independiente-internacional-que-investigue-asesinato-de-berta-caceres&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Palacios, Marvin, «El Movimiento Social y Popular demanda la intervención de un panel independiente internacional que investigue asesinato de Berta Cáceres», Defensores en línea, 17 mars 2016, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160405123642/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=4007:el-movimiento-social-y-popular-demanda-la-intervencion-de-un-panel-independiente-internacional-que-investigue-asesinato-de-berta-caceres&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Palacios, Marvin, «Human Rights Watch (HRW) demanda investigar la muerte de cuatro pescadores en Honduras», Defensores en línea, 17 mai 2012, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20120605023619/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=2013:human-rights-watch-hrw-demanda-investigar-la-muerte-de-cuatro-pescadores-en-honduras&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Palacios, Marvin, «Organizaciones campesinas demandan el acceso a la tierra y el cese a la violencia», Defensores en línea, 5 février 2013, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20130308024624/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=2428:organizaciones-campesinas-demandan-el-acceso-a-la-tierra-y-el-cese-a-la-violencia&catid=54:den&Itemid=171

Palacios, Marvin, «Radios comunitarias seguirán en pie de lucha pese a las amenazas», Defensores en línea, 29 janvier 2013, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20131004152820/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=2418:radios-comunitarias-seguiran-en-pie-de-lucha-pese-a-las-amenazas&catid=71:def&Itemid=166

Palacios, Marvin, «Se cumplen 6 meses del asesinato de Berta Cáceres Flores», *Defensores en línea*, 2 septembre 2016, [En ligne], URL: <http://defensoresenlinea.com/se-cumplen-6-meses-del-asesinato-de-berta-caceres-flores/>

Palacios, Marvin, «Se cumplen 6 meses del asesinato de Berta Cáceres Flores», Defensores en línea, 2 septembre 2016, [En ligne], URL: <http://defensoresenlinea.com/se-cumplen-6-meses-del-asesinato-de-berta-caceres-flores/>

Palacios, Marvin, «Una estela de injusticia social e impunidad cubre el Valle de El Aguán», 17 décembre 2014, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20151003162959/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3370:una-estela-de-injusticia-social-e-impunidad-cubre-el-valle-de-el-aguan&catid=71:def&Itemid=166

Plataforma Agraria Regional del Valle del Aguán (PARCA), «Comunicado», Comité para la Defensa de los Derechos Humanos en Honduras- CODEH, 3 avril 2013, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/Comite-para-la-Defensa-de-los-Derechos-Humanos-en-Honduras-CODEH-601067893240558/>

Plataforma Agraria, «Rueda de prensa por las Demandas al Estado por el asesinato de Berta Cáceres», 9 mars 2016, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/PlataformaAgrariaHn/>

Plataforma Agraria, «¿Te gustaría llevarte un Kit de la campaña "Cosechemos Justicia para las Mujeres del Campo"?», 23 octobre 2013, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/PlataformaAgrariaHn/>

Plataforma Agraria, «Ante el incremento de los proyectos de explotación y extracción en las zonas rurales de Honduras, organizaciones campesinas, indígenas, garífunas, feministas y de derechos humanos lanzan la campaña “Defensoras de la Madre Tierra”, con el objetivo de visibilizar el rol histórico de las mujeres que exigen el derecho a la vida, a la alimentación, la tierra y la defensa de los territorios», 6 septembre 2016, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/PlataformaAgrariaHn/>

Plataforma Agraria, «Día Internacional Contra la Violencia hacia las Mujeres 2016», 25 novembre 2016, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/PlataformaAgrariaHn/photos/a.1242712649120063/1242717919119536/?type=3&theater>

Plataforma del Movimiento Social y Popular de Honduras (PMSPH), «Berta Cáceres vive en la Lucha del Pueblo Hondureño» 3 mars 2016, [En ligne], URL: http://lawg.org/storage/documents/COMUNICADO_DE_LA_PLATAFORMA_DEL_MOVIMIENTO_SOCIAL_Y_POPULAR_DE_HONDURAS._CON_APORTES_DEL_ERIC_2.pdf

Plataforma del Movimiento Social y Popular de Honduras (PMSPH), «Encuentro Internacional de los Pueblos “ Berta Cáceres Vive ”- Día 2», 14 avril 2016, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/pmsphonduras/>

Plataforma del Movimiento Social y Popular de Honduras (PMSPH), «Comunicado: Reprobamos las Agresiones hacia los / as Integrantes del Copinh y la Comunidad Internacional del Encuentro Bertha Cáceres», 16 avril 2016, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/pmsphonduras/>

Plataforma del Movimiento Social y Popular de Honduras (PMSPH), «PROCLAMA CUMBRE DE LOS PUEBLOS Y COMUNIDADES EN LUCHA CONTRA EL EXTRACTIVISMO», Red Nacional de Defensoras de Derechos Humanos en Honduras (RNDDH), 28 novembre 2016, [En ligne], URL: <http://redefensorashn.blogspot.com/2016/11/proclama-cumbre-de-los-pueblos-y.html>

Plataforma del Movimiento Social y Popular de Honduras (PMSPH), «Honduras: Alerta!!!! Agreden Miembr@s de la Delegación Internacional participantes en el Encuentro Internacional Berta Cáceres Vive», 16 avril 2016, [En ligne], URL: <http://www.hondurastierralibre.com/2016/04/honduras-alerta-agreden-miembros-de-la.html>

Radio Progreso, «¿Hacia dónde nos impulsa el espíritu de Berta? - 13 Abril 2016», 13 avril 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/nuestra-palabra/item/2823-%C3%A9Hacia-d%C3%B3nde-nos-impulsa-el-esp%C3%ADritu-de-bertha?-13-abril-2016>

Radio Progreso, «“No Había Precio que Pudiese Llegar a la Altura de Berta, era Insobornable, Estorbaba” según Ismael Moreno sj», 11 mars 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/2763-%C3%A9No-hab%C3%ADa-precio-que-pudiese-llegar-a-la-altura-de-bertha-era-insobornable-estorbaba%22-seg%C3%BA-n-ismael-moreno-sj>

Radio Progreso, «Atentado contra Félix Molina Busca Silenciar a Periodistas Independientes», 6 mai 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/2884-atentado-contr-a-f%C3%A9-l%C3%ADx-molina-busca-silenciar-a-periodistas-independientes>

Radio Progreso, «Berta Cáceres fue Asesinada en un País Hostil para Defensores y Defensoras», 3 mars 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/2742-bertha-c%C3%A1ceres-fue-asesinada-en-un-pa%C3%ADs-hostil-para-defensores-y-defensoras-del-ambiente>

Radio Progreso, «Berta Cáceres: Premio Goldman es un Llamado para Promover Defensa de Bienes Naturales», 24 avril 2015, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/coberturaespecial/pueblos-indigenas-y-garifunas/item/2012-premio-goldman-es-un-llamado-para-promover-la-defensa-de-bienes-naturales-asegura-bertha-c%C3%A1ceres>

Radio Progreso, «Berta nos enseña el camino - 10 Marzo 2016», 10 mars 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/nuestra-palabra/item/2760-bertha-nos-ense%C3%B1a-el-camino-10-marzo-2016>

Radio Progreso, «Radialistas y Defensores Condenan Sabotaje contra Radio Progreso», 13 décembre 2017, [En ligne], URL : <https://wp.radioprogreso.hn.net/radialistas-y-defensores-condenan-sabotaje-contr-a-radio-progreso/>

Radio Progreso, «Cinco Mil Campesinos Tienen Procesos Judiciales por Exigir Derecho a la Tierra», 27 mars 2015, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/1958-cinco-mil-campesinos-tienen-procesos-judiciales-por-exigir-derecho-a-la-tierra>

Radio Progreso, «Comunidad Internacional Llamada a Presionar por Protección de Defensores en Honduras: Miriam Miranda de OFRANEH», 10 février 2017, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/2984-comunidad-internacional-llamada-a-presionar-por-protecci%C3%B3n-de-defensores-en-honduras-miriam-miranda-de-ofraneh>

hn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/3457-comunidad-internacional-está-llamada-a-presionar-por-protección-de-defensores-en-honduras-señala-miriam-miranda-de-ofraneh

Radio Progreso, «Comunidades de El Progreso y Tela se Unen contra Hidroeléctrica», 17 juin 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/2970-comunidades-de-el-progreso-y-tela-se-unen-contra-hidroeléctrica>

Radio Progreso, «De la cruz a la resurrección - 08 Abril 2017», 8 avril 2017, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/nuestra-palabra/item/3583-de-la-cruz-a-la-resurrección-08-abril-2017>

Radio Progreso, «Declarar a Mineros como Fallecidos Expresa Indiferencia del Gobierno, según Analista», 8 juillet 2014, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/1156-declarar-a-mineros-como-fallecidos-expresa-indiferencia-del-gobierno-según-analista>

Radio Progreso, «Día de difuntos- 02 Noviembre 2017», 2 novembre 2017, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/nuestra-palabra/item/3983-d%C3%ADa-de-difuntos-02-noviembre-2017>

Radio Progreso, «Dos Años de Impunidad Empañan Recuerdo de Margarita Murillo (+ Video)», 26 août 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/3140-dos-años-de-impunidad-empañan-recuerdo-de-margarita-murillo>

Radio Progreso, «El asesinato de Berta es responsabilidad del Estado y del gobierno de Juan Orlando Hernández - 8 Marzo 2016», 8 mars 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/nuestra-palabra/item/2754-el-asesinato-de-berta-es-responsabilidad-del-estado-y-del-gobierno-de-juan-orlando-hernández-8-marzo-2016>

Radio Progreso, «En Honduras Luchar por la Tierra es Delito», 7 février 2014, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/709-en-honduras-luchar-por-la-tierra-es-delito>

Radio Progreso, «En memoria de los mártires de La UCA- 16 de Noviembre 2016», 16 novembre 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/nuestra-palabra/item/3303-en-memoria-de-los-mártires-de-la-uca-16-de-noviembre-2016>

Radio Progreso, «Estado Receta Olvido y Resignación a Familiares de Desaparecidas», 13 février 2015, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/1608-estado-receta-olvido-y-resignación-a-familiares-de-desaparecidas>

Radio Progreso, «Honduras sigue siendo el lugar más peligroso para defender el medio ambiente - 18 Julio 2017», 18 juillet 2017, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/nuestra-palabra/item/3767-honduras-sigue-siendo-el-lugar-más-peligroso-para-defender-el-medio-ambiente>

Radio Progreso, «Iglesia Católica Llama a una Conversión Ecológica para Contrarrestar el Extractivismo Señala Ambientalista», 4 mai 2017, [En ligne], URL: <http://radioprogreso.hn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/3626-iglesia-católica-llama-a-una-conversión-ecológica-para-contrarrestar-el-extractivismo-señala-ambientalista-colombiano-alirio-cáceres>

Radio Progreso, «Justicia Clama Pueblo Hondureño por Asesinato de Berta Cáceres», 4 mars 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogresohn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/2749-justicia-clama-pueblo-hondureño-por-asesinato-de-berta-cáceres>

Radio Progreso, «La lucha de siglo - 19 Mayo 2016», 19 mai 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogresohn.net/index.php/comunicaciones/nuestra-palabra/item/2907-la-lucha-de-siglo-19-mayo-2016>

Radio Progreso, «Margarita Murillo Murió como Vivió: Sembrando Semilla en la Tierra por la que Siempre Luchó», 29 août 2014, [En ligne], URL: <http://radioprogresohn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/1294-margarita-murillo-murió-como-vivió-sembrando-semilla-en-la-tierra-por-la-que-siempre-luchó>

Radio Progreso, «Otras antorchas - 03 Julio 2015», 3 juillet 2015, [En ligne], URL: <http://radioprogresohn.net/index.php/comunicaciones/nuestra-palabra/item/2198-otras-antorchas-03-julio-2015>

Radio Progreso, «Por Segundo Año Consecutivo, Honduras es el País más Peligroso para Defensores del Ambiente», 14 juillet 2017, [En ligne], URL: <http://radioprogresohn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/3764-por-segundo-año-consecutivo-honduras-es-el-pa%C3%ADs-más-peligroso-para-defensores-del-ambiente>

Radio Progreso, «Por una vida plena y una muerte con dignidad - 02 Noviembre 2016», 2 novembre 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogresohn.net/index.php/comunicaciones/nuestra-palabra/item/3275-por-una-vida-plena-y-una-muerte-con-dignidad-02-noviembre-2016>

Radio Progreso, «Pueblos del Mundo se Juntan para Exigir Justicia para Berta Cáceres», 15 avril 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogresohn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/2828-pueblos-del-mundo-se-juntan-para-exigir-justicia-para-berta-cáceres#1>

Radio Progreso, «Pueblos Originarios Arrecian Lucha Histórica por su Sobrevivencia en Honduras», 13 octobre 2017, [En ligne], URL: <http://radioprogresohn.net/index.php/comunicaciones/noticias/item/3949-pueblos-originarios-arrecian-lucha-histórica-por-su-sobrevivencia-en-honduras>

Radio Progreso, «Solidaridad entre los pueblos - 16 Abril 2016», 16 avril 2016, [En ligne], URL: <http://radioprogresohn.net/index.php/comunicaciones/nuestra-palabra/item/2835-solidaridad-entre-los-pueblos-16-abril-2016>

Radio Progreso, «Un grito por la vida», 15 août 2015, [En ligne], URL: <http://radioprogresohn.net/index.php/comunicaciones/nuestra-palabra/item/2313-un-grito-por-la-vida-15-agosto-2015>

Red Nacional de Defensoras de Derechos Humanos de Honduras (RNDDH), «Acuerdo de Duelo», 5 juin 2017, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/reddedefensoras/>

Red Nacional de Defensoras de Derechos Humanos de Honduras (RNDDH), «Defender para vivir y vivir bien», 3 juillet 2017, [En ligne], URL: <http://redefensorashn.blogspot.ca/2017/07/defender-para-vivir-y-vivir-bien.html>

Red Nacional de Defensoras de Derechos Humanos de Honduras (RNDDH), «Audiencia Bertha, Aureliano y Tomas 12/09/2013 Criminalizadas por Defender el Rio Gualcarque», 12 septembre

2013, [En ligne], URL: <http://redefensorashn.blogspot.ca/search?updated-max=2013-10-07T14:45:00-07:00&max-results=15&reverse-paginate=true&start=367&by-date=false>

Red Nacional de Defensoras de Derechos Humanos de Honduras (RNDDH), «Comunicado», 15 avril 2015, [En ligne], URL: <http://redefensorashn.blogspot.ca/search?updated-max=2015-04-16T11:40:00-07:00&max-results=15&reverse-paginate=true&start=131&by-date=false>

Red Nacional de Defensoras de Derechos Humanos en Honduras (RNDDH), «El Movimiento Ambientalista Social del Sur por la Vida (MASS-VIDA) promueve esta marcha de hoy 17 de mayo con dos objetivos fundamentales», 17 mai 2017, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/reddedefensoras/>

Red Nacional de Defensoras de Derechos Humanos en Honduras (RNDDH), «Continúa el COPINH en pie de lucha, en las cercanías de casa presidencial exigiendo la salida de DESA y la cancelación del proyecto Agua Zarca», 10 mai 2016, [En ligne], URL: <https://www.facebook.com/reddedefensoras/>

Rodríguez, Sandra, «A dos meses en prisión, campesinos afirman su lucha por la tierra», Defensores en línea, 19 juillet 2016, [En ligne], URL: <http://defensoresenlinea.com/a-dos-meses-en-prision-campesinos-afirman-su-lucha-por-la-tierra/>

Rodríguez, Sandra, «Campesino volverá ante juez el 5 de julio», Defensores en línea, 26 juin 2017, [En ligne], URL: <http://defensoresenlinea.com/campesino-volvera-ante-juez-el-5-de-julio/>

Rodríguez, Sandra, «Defensores por el derecho a la tierra comparten experiencias para crear alianzas», Defensores en línea, 31 octobre 2015, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160408101825/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=71:def&id=3783:defensores-por-el-derecho-a-la-tierra-comparten-experiencias-para-crear-alianzas-&option=com_content&Itemid=166

Rodríguez, Sandra, «Demandas no callarán la voz de defensoras de DDHH», Defensores en línea, 21 mars 2017, [En ligne], URL: <http://defensoresenlinea.com/demandas-no-callaran-la-voz-de-defensoras-de-ddhh/>

Rodríguez, Sandra, «Dio la mejor ofrenda a la humanidad, pueblo llora a Berta Cáceres», Defensores en línea, 4 mars 2016, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160405130337/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3960:dio-la-mejor-ofrenda-a-la-humanidad-pueblo-llora-a-berta-caceres&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Rodríguez, Sandra, «En taller de DDHH denuncian violación a convenio 169 en comunidades Mayas-Chortí», Defensores en línea, 21 septembre 2012, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20131006042653/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=2251:en-taller-de-ddhh-denuncian-violacion-a-convenio-169-en-comunidades-mayas-chort&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Rodríguez, Sandra, «Familiares de Tolupanes en huelga de hambre son amenazados», Defensores en línea, 9 juillet 2015, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160408004820/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=54:den&id=3619:familiares-de-tolupanes-en-huelga-de-hambre-son-amenazados&option=com_content&Itemid=171

Rodríguez, Sandra, «Fiscalía dicta medidas cautelares a comunicadores y directivos de la Voz de Zacate Grande, acusado de desobediencia e invasión a propiedad privada», 12 mai 2011, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20120304084921/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=1369:fiscalia-dicta-medidas-cautelares-a-comunicadores-y-directivos-de-la-voz-de-zacate-grande-acusado-de-desobediencia-e-invasion-a-propiedad-privada-&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Rodríguez, Sandra, «Gladys Lanza la heroína que les ganó la batalla a los violadores de DDHH», Defensores en línea, 21 septembre 2016, [En ligne], URL: <http://defensoresenlinea.com/gladys-lanza-la-heroína-que-les-gano-la-batalla-a-los-violadores-de-ddhh/>

Rodríguez, Sandra, «Indígenas de La Paz, sin acceso a tierra ni justicia», Defensores en línea, 6 juillet 2017, [En ligne], URL: <http://defensoresenlinea.com/indigenas-de-la-paz-sin-acceso-a-tierra-ni-justicia/>

Rodríguez, Sandra, «La criminalización y estigmatización: problemática para defensores de DDHH», Defensores en línea, 29 août 2015, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160408105007/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=71:def&id=3271:la-criminalizacion-y-estigmatizacion-problematica-para-defensores-de-ddhh&option=com_content&Itemid=166

Rodríguez, Sandra, «La criminalización y estigmatización: problemática para defensores de DDHH», Defensores en línea, 30 août 2014, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160408105007/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=71:def&id=3271:la-criminalizacion-y-estigmatizacion-problematica-para-defensores-de-ddhh&option=com_content&Itemid=166

Rodríguez, Sandra, «Ni héroes ni heroínas: Defensores de DDHH refuerzan su ánimo para defender la vida», Defensores en línea, 9 décembre 2014, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20151004225513/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=71:def&id=3352:ni-heroes-ni-heroínas-defensores-de-ddhh-refuerzan-su-animo-para-defender-la-vida&option=com_content&Itemid=166

Rodríguez, Sandra, «Organismos Internacionales condenan práctica del Estado por criminalizar acciones de defensores de DDHH», Defensores en línea, 26 septembre 2013, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20131003024759/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=2786:organismos-internacionales-condenan-practica-del-estado-por-criminalizar-acciones-de-defensores-de-ddhh&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Rodríguez, Sandra, «Ríos Polochic y Aguán, sin barrera de idiomas por la lucha de la tierra», Defensores en línea, 10 février 2016, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160405110137/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3905:rios-polochic-y-aguan-sin-barrera-de-idiommas-por-la-lucha-de-la-tierra&catid=71:def&Itemid=166

Rodríguez, Sandra, «Víctimas del Aguán: No nos vamos hacer para atrás, aprendimos a desconocer a los militares», Defensores en línea, 1 novembre 2011, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20120304072109/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=1369:vicimas-del-aguan-no-nos-vamos-hacer-para-atras-aprendimos-a-desconocer-a-los-militares&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

m_content&view=article&id=1642:victimas-del-aguan-no-nos-vamos-hacer-para-atras-aprendimos-a-desconocer-a-los-militares&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Rodríguez, Sandra. «Berta Cáceres se mantiene en las calles a través de las exigencias del pueblo hondureño», *Defensores en línea*, 18 mars 2016, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160405123523/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=4018:berta-caceres-se-mantiene-en-las-calles-a-traves-de-las-exigencias-del-pueblo-hondureno&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Rodríguez, Sandra. «¿Quién será el próximo asesinado en el Aguán?», *Defensores en línea*, 19 octobre 2016, [En ligne], URL: <http://defensoresenlinea.com/quien-sera-el-proximo-asesinado-en-el-aguan/>

Sánchez Paz, Jessica Mariela «De persecuciones y palabras», *Defensores en línea*, 5 septembre 2017, [En ligne], URL: [Defensores en línea](http://defensoresenlinea.com/de-persecuciones-y-palabras/), 7 août 2014, [En ligne], URL: <http://defensoresenlinea.com/de-persecuciones-y-palabras/>

SOAW en Honduras, «Reportaje Fotográfico: Tomas García presente, ahora y siempre», *Defensores en línea*, 25 juillet 2013, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20131003124822/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=2697:reportaje-fotografico-tomas-garcia-presente-ahora-y-siempre&catid=37:mem-y-imp&Itemid=150

Trucchi, Giorgio, «Bertha Cáceres renacerá en las luchas de los pueblos», *Defensores en línea*, 8 mars 2016, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160405104048/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3971:bertha-caceres-renacera-en-las-luchas-de-los-pueblos&catid=71:def&Itemid=166

Trucchi, Giorgio, «Honduras: Se profundiza criminalización de la protesta campesina», *Defensores en línea*, 24 août 2012, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20130308222630/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=2194:honduras-se-profundiza-criminalizacion-de-la-protesta-campesina&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Trucchi, Giorgio, «Odio contra los campesinos en el Bajo Aguán», *Defensores en línea*, 2 mars 2011, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20120304092803/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=1197:odio-contra-los-campesinos-en-el-bajo-aguan-&catid=42:seg-y-jus&Itemid=159

Zúniga, Salvador, «Homenaje a Justo Sorto», *Defensores en línea*, 5 février 2014, [En ligne], URL: http://web.archive.org/web/20160108001938/http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?view=article&catid=71:def&id=2959:homenaje-a-justo-sorto&option=com_content&Itemid=166